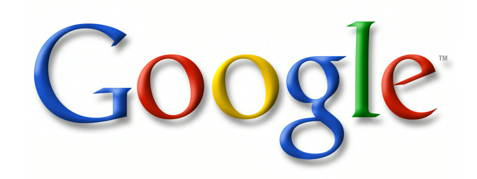




104-113

Musée
GDYH

MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUINZIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER.

1878

A NOS LECTEURS

Lorsque le *Musée neuchâtelois* fut fondé en 1864, les plus optimistes parmi ses lecteurs ne comptaient pas lui voir fournir une longue carrière. Tout n'avait-il pas été dit sur notre petit pays; son histoire n'avait-elle pas été fouillée jusqu'au fond par des hommes du plus haut mérite, après lesquels il restait à peine à glaner. N'était-ce pas de la présomption de la part de ceux qui se mettaient à la tête d'une telle entreprise que de vouloir creuser le sillon après les chroniqueurs du XVe siècle, après le chancelier de Montmollin, après les Boyve, les Chambrier, G. de Tribolet, D.-G. Huguenin, Guinand, Matile, DuBois de Montpéreux, de Rougemont, Junod, après les notices substantielles du *Messager boiteux*, après la *Biographie neuchâteloise?*

Le Comité de rédaction sentait fort bien les difficultés de sa tâche, mais il obéissait à cette tendance qui se manifestait de toutes parts vers les recherches, l'exploration du passé; pendant que partout autour de nous on exhumait les monuments anciens, on étudiait les archives, les bibliothèques, on interrogeait les entrailles de la terre et le fond des eaux pour y découvrir les premières traces de la présence de l'homme, nous ne pouvions rester inactifs. L'histoire n'est pas reléguée dans les écoles ou dans les corps savants, elle doit intéresser chaque citoyen, elle lui parle de la patrie, des vertus ou des erreurs de ses ancêtres, elle est à la base de la vie politique, c'est elle qui le guide par ses enseignements et qui lui apprend que l'instruction, la moralité, la foi religieuse et l'énergie sont le seul fondement inébranlable sur lequel un peuple libre puisse s'appuyer. Il faut donc que les recherches historiques soient répandues et pénètrent dans les demeures les plus modestes,

que tout ce qui a trait à notre histoire, les documents, les actes soient publiés, les monuments décrits et dessinés, et que chacun puisse se procurer à peu de frais ce résumé de la science actuelle. Animés d'un amour profond pour le sol natal, pleins de respect pour les vestiges du passé et guidés par une chaude sympathie pour leurs concitoyens, les membres de la rédaction voulaient stimuler le zèle patriotique, mettre en honneur l'étude de ce passé, de ce sol, berceau et tombeau de nos pères, et conserver par une publication durable le souvenir de monuments près de disparaître ou ceux que les investigations éveillées ne tarderaient pas de mettre au jour.

C'est à peu près dans ces termes que la rédaction s'adressait à ses lecteurs en 1864: elle demandait en même temps le concours bienveillant de tous les hommes qui s'intéressent au progrès général; « non-seulement il faut de nombreux abonnés, mais il faut encore l'assistance de quiconque aurait à communiquer une découverte, si minime qu'elle soit; chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à en assurer le succès. »

Qu'en est-il advenu? Né sous l'impulsion d'un homme énergique et intelligent, l'imprimeur Marolf, qui en avait eu la première idée, le *Musée neuchâtelois* rencontra dès l'abord le plus sympathique accueil. Le public put se convaincre que la rédaction, animée d'un patriotisme sincère, n'avait d'autre but que l'étude de l'histoire, qu'elle n'y mêlait aucune préoccupation étrangère, aucune intention agressive, que la politique en était bannie, et qu'il était possible d'évoquer le passé sans faire le procès au présent. On comprit qu'elle était entre les mains de Neuchâtelois qui s'adressaient à leurs compatriotes pour s'entretenir avec eux des affaires de la famille, et comme les souvenirs communs constituent un lien entre les hommes, on sentit le besoin de se rapprocher, de se tendre la main sur un terrain où la bonne harmonie ne serait jamais troublée. C'est ainsi que naquit la Société d'histoire, fondée à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel le 7 juillet 1864. Son premier acte fut de prendre le *Musée* sous son patronage et de le proclamer son organe officiel.

Dès lors, la Société d'histoire n'a fait que croître et prospérer; pour se retremper et acquérir de nouvelles forces, elle parcourut et visita tout le canton, tantôt les bords du lac, tantôt les vallées, tantôt les montagnes; elle ne négligea aucune localité, partout elle fut accueillie avec un empressement fraternel, partout elle provoqua des études, des recherches, des explorations

qu'on n'aurait jamais entreprises sans l'émulation qu'elle excitait; elle emporta de chacune de ces étapes des souvenirs charmants, des impressions salutaires, des notions instructives qui se répandaient dans tout le pays et contribuaient au développement de l'esprit public.

Le *Musée neuchâtelois* a profité de ces pèlerinages vers tant de lieux bien-aimés, où il trouvait ample moisson de travaux et de manuscrits pour ses colonnes: aussi les volumes qu'il a publiés se sont succédé sans interruption et il en est aujourd'hui à inaugurer le XVIme. Dans cette masse énorme de matériaux, qui touchent à tous les âges, qui traitent une infinité de questions diverses, nos historiens futurs pourront puiser à pleines mains; ils auront, nous n'en doutons pas, un mouvement de reconnaissance pour ceux qui les ont tirés de l'oubli ou sauvés de la destruction.

Il faut reconnaître que la rédaction du *Musée* a eu la bonne fortune de réunir dans son sein des hommes d'aptitudes variées, formant un ensemble complet approprié au but qu'elle poursuivait: l'un explorait notre lac, les tombeaux anciens, réunissait une collection précieuse d'antiquités indigènes qui tôt ou tard prendront place dans le musée de notre ville; un autre, habile dessinateur de cartes, a facilité une foule de recherches et a fourni le moyen de les consigner et de les propager; d'autres furetaient dans les archives, dans les bibliothèques, déchiffraient les vieux actes, translataient des manuscrits que leurs yeux seuls pouvaient débrouiller; d'autres dessinaient les objets curieux ou prêts à disparaître, des costumes, publiaient des planches intéressantes, dont plusieurs ont provoqué le plus vif intérêt chez les savants étrangers. D'autres ont écrit des biographies remarquables, des études sur les arts et nos artistes, d'autres ont étudié le développement des sciences, des écoles et de l'instruction, d'autres ont raconté les mœurs de nos pères dans des nouvelles amusantes destinées, non aux érudits, mais aux gens du monde et aux aimables lectrices qui veulent bien feuilleter les cahiers de notre journal. En dehors de la rédaction, ils sont nombreux les écrivains qui ont envoyé spontanément des études très appréciées et qui variaient de la manière la plus heureuse le menu mensuel. Mentionnons surtout la série des Présidents de la Société, qui tous ont signalé leur passage par des monographies excellentes.

Quand on passe en revue le catalogue raisonné de tout ce qui a été publié jusqu'à aujourd'hui, on est étonné de la quantité et de la variété des sujets et de la somme de travail qu'ils représentent.

Ce résultat est réjouissant, il prouve que ce n'est pas en vain qu'on fait appel au patriotisme des Neuchâtelois, où qu'ils se trouvent, et qu'ils tiennent à honneur que notre pays occupe sa place à côté de ceux qui se distinguent par les travaux de l'intelligence. Mais pour qu'une publication puisse poursuivre sa marche et se développer, il faut non-seulement des écrivains et des lecteurs, il faut des abonnés. Frapperons-nous en vain à la porte des membres de la Société d'histoire auxquels notre présence doit rappeler les belles heures passées ensemble dans les réunions annuelles où tant de bonnes paroles ont retenti, où tant de sentiments généreux se sont fait jour. C'est à eux que nous recommandons l'avenir du *Musée* qui entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son existence. Le Comité de rédaction, du consentement des parties, est devenu éditeur du journal; c'est lui qui prend toute la responsabilité de cette publication et s'engage en particulier à paraître avec régularité à une époque fixe, par exemple au commencement de chaque mois. Que chaque membre de la Société fasse de la propagande, ce sera pour plusieurs un moyen très utile de montrer leur activité; des abonnés plus nombreux nous permettront de nous procurer plus aisément des travaux qui se dirigent ailleurs, et des planches plus soignées, dès qu'on pourra faire les frais de gravure ou d'une reproduction supérieure à l'autographie. Si, faute d'appui, le *Musée neuchâtelois* venait à décliner, la rédaction aura du moins le sentiment d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour conjurer cette issue.

Nous indiquerons prochainement les travaux que nous avons encore en portefeuille et qui seront publiés successivement.

LE COMITÉ.

Neuchâtel, le 24 décembre 1877.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

Jusqu'en 1850, on voyait à St-Blaise une femme d'apparence misérable, que son grand âge n'empêchait pas de travailler et de circuler, même avec une certaine agilité; elle vivait du chétif salaire d'un mari, menuisier, vieux aussi et infirme. Quand les bras manquaient, on la demandait dans les ménages pour charponner le crin des matelas, pour aider aux lessiveuses, ou pour garder les petits enfants à la maison quand les parents allaient aux champs ou à la vigne: c'était ce qu'on nomme ailleurs, la femme de peine; on l'appelait « la Marquise. »

Personne ne la connaissait sous un autre nom, peut-être avait-elle même oublié le sien. Elle avait été bien riche, disait-on, et à ce mot les imaginations entrevoyaient quelque chose de resplendissant et de lointain qui s'était effondré pour finir graduellement par la misère. On sentait qu'il y avait de l'étrangeté cachée sous cette pauvre existence que les curieux prenaient plaisir à interroger. La Marquise aimait à parler, elle trouvait un adoucissement à ses peines en les racontant; il lui arrivait parfois des bouffées de souvenirs, des réminiscences inattendues, comme si un voile se fût déchiré derrière ce passé lointain. Elle revoyait des fêtes étincelantes de lumière, des palais, puis le roi, la reine, les princes... mais ils étaient morts, on les avait tués! Ils étaient plus malheureux qu'elle-même! Et si l'on s'apitoyait sur son sort, elle répondait de sa voix grêle: « Le bon Dieu est juste. » C'était sa philosophie pour le passé et pour l'avenir; c'était sans doute ce qui donnait de la gaîté à la pauvre petite âme de ce corps souffreteux, et mettait un sourire si débonnaire à sa face terne et ridée.

Ce sont les souvenirs, les choses entrevues dans les récits de la marquise que nous réunissons ici.

I

Quand on apprit la mort du lieutenant Georges de Kerkaradec, tué devant York-Town, à l'armée du général Rochambeau, il y eut une douleur telle

dans la maison du vieux duc son père, que les proches parents et les amis intimes n'osaient plus en franchir le seuil; les uns étaient navrés de cette prostration qui semblait tourner à la démence, les autres ne voulaient plus s'exposer aux coups de boutoir du « sanglier breton ; » le gentilhomme campagnard, adouci par dix ans de séjour à Versailles, reparaissait dans toute sa rudesse armoricaine: on retrouva son surmon oublié, on se rappela ses aventures et ses chasses extravagantes, les paysans malmenés et battus, et ses hauts-faits d'outre-mer, étranges comme des légendes; le vide se fit autour de cette douleur rageuse et fantasque.

En revanche on prit le chemin du salon de la duchesse; elle accueillait avec tant de reconnaissance les sympathies de ses amis, qu'ils éprouvaient comme un sentiment de plaisir à lui témoigner leur pitié. Elle possédait, il est vrai, le talent de remercier; son cœur avait conservé, malgré les épreuves de sa vie, une sérénité juvénile qui effaçait à certains moments les rides de ses joues, et mettait un peu d'incarnat sous sa peau fine et blêmie par le séjour de la chambre et les larmes. Il y avait un charme particulier dans sa voix, et, lorsque prenant la main d'un ami, elle lui disait: « Je savais bien que vous pleureriez avec nous, » les paupières les plus épaisses se mouillaient. Venus sous prétexte de condoléance, plus d'un gros fermier général, et plus d'un coureur de ruelles, qui n'avaient songé à rien moins qu'à pleurer, s'en retournaient tout émus, et descendaient lentement les escaliers de l'hôtel, afin de prendre le temps de secouer cette sensiblerie malséante au plein jour de la rue.

— C'est bien la faute de Monsieur le duc, disaient quelques-uns; s'il n'avait pas écouté les sornettes de messieurs de l'*Encyclopédie*, vous n'en seriez pas là; c'est son fameux Jean-Jacques et son monsieur Diderot qui vous valent cela. Qu'est-ce qu'ils nous font à nous ces Américains!... Leur indépendance! Vous verrez qu'elle nous coûtera cher encore; aller soutenir la révolution! mais palsambleu! La Fayette, Broglie, Castries, Noailles et les autres la soutiendront ici alors, si elle éclatait.

— Ah! ne reprochez rien au cher duc, interrompait la duchesse, il pensait bien faire; il avait là-dessus des idées que j'ai combattues, mais que je respecte... Puis Georges est parti volontairement.

* * *

Le duc de Kerkaradec était le moins convaincu des partisans de l'*Encyclopédie*; il avait pu s'égarer par hasard aux soupers de Madame Geoffrin, mais comme un désœuvré en quête de nouvelles, par caprice, et pour satisfaire la

curiosité de voir quelques-uns des hommes autour desquels on faisait tant de bruit; de là à partager leurs idées il y avait loin; comment pratiquer les doctrines nouvelles, en plein Versailles, alors que les fermages arrivaient régulièrement, en écus si nombreux et si lourds qu'il fallait bien faire quelque folie pour ne point les laisser trop s'entasser. Au fond, l'indépendance de l'Amérique lui était indifférente, et s'il avait laissé son fils suivre Lafayette et ses compagnons, c'est qu'il avait une vieille haine contre les Anglais qui, en 1759, avaient brûlé sa frégate devant Brest; il avait été fait prisonnier et conduit en Angleterre. C'est parce qu'il fallait beaucoup de millions à Madame de Pompadour que la France n'avait pas assez de vaisseaux pour défendre ses ports bloqués, pas assez de canons, pas assez de marins pour tenir tête aux Anglais. Les gazetiers et les libellistes le disaient bien, et c'est pour cela que l'on vit un moment le duc hanter les ennemis de la marquise. Il avait été un des plus intrépides capitaines des flottes de la Clue et de Conflans, mais après le traité de 1763, signé à Paris, qui enlevait à la France le Canada et les soixante mille Français qui l'habitaient; et lorsqu'il eut vu démanteler Dunkerque, le port d'où s'était embarqué Jean Bart, il dit adieu à la mer et rentra dans ses terres, emportant dans son cœur une haine mortelle pour l'Angleterre.

Cette haine était devenue proverbiale, le séjour de Versailles n'avait pu l'atténuer; on évitait de parler de vaisseaux, de mer ou d'Angleterre devant le duc, parce que ses colères étaient dangereuses. Un jour à Trianon, dans une réception du Dauphin, il s'était coiffé à l'arrivée d'officiers anglais, de là scandale et affaire fort désagréable pour les amis qui se chargèrent de l'arranger. Le duc disait si hautement qu'il ménageait une revanche à ces loups de mer, et qu'un jour il la leur baillerait belle, que les crédules croyaient qu'il préparait des plans de campagne, mais les intimes savaient à quoi s'en tenir sur ces grands mots, ils l'approuvaient en tout, ce qui était le meilleur moyen de le calmer.

* * *

Il salua avec enthousiasme, on le comprend, la révolution qui venait d'éclater en Amérique; il avait, lui, duc de Kerkaradec, été faire sa cour en habit de soie à cet homme vêtu de bure qu'on appelait Francklin, et il cria si haut et si fort qu'il partait avec Lafayette, que le marquis Georges de Kerkaradec son fils, sentit bouillonner en lui le sang de ses aïeux, soldats et marins; il se présenta un matin chez le duc : — « Mon père, lui dit-il, j'apprends que vous vous préparez à partir avec la valeureuse noblesse qui s'en va, par delà les mers, effacer la honte faite au roi et à la France par notre rivale l'Angleterre; c'est un noble exemple que vous donnez à tous, et je vous admire. »

Le duc ne songeait nullement à partir; l'épicurien ventripotent, enveloppé dans une robe de chambre de soie carmélite, et assis auprès d'un chocolat fumant, n'avait rien du reste qui pût faire songer à un volontaire en partance pour l'Amérique; il était encore plein de force et de verdeur, mais ses colères ne devaient plus éclater qu'en paroles. Il éprouva un certain dépit en écoutant son fils, et se rappela, en effet, que la veille encore, il avait dit au château qu'il accompagnait Lafayette; ce souvenir qui lui arrivait brusquement, à son lever, lui causa un sentiment de mauvaise humeur; il fit cependant un signe affirmatif et indiqua du doigt un fauteuil à Georges. Celui-ci continua : « Je vous admire, mon père, et cependant votre décision, si elle est irrévocable...»

— Elle l'est.

— Votre décision, je dois le dire, m'oblige à un devoir que je ne pensais pas m'être imposé...

— Lequel? Parlez.

— Celui de rester au logis auprès de la duchesse, quand c'était à moi de partir.

Il y eut un silence.

— Alors Georges, dit le duc, vous pensiez... sérieusement...

— Hier, mon père, chez le baron de Vioménil, j'ai fait adhésion à l'appel de Lafayette, il y avait Laval-Montmorency, Castries, Lauzun, Saint-Mesmes; j'ai signé, sauf ratification de votre part... et je venais vous la demander.

Georges avait dix-huit ans, c'était un grand jeune homme un peu frêle comme sa mère; il s'était levé, un sang vermeil affluait à sa face, et il se tenait devant le duc, respectueux et digne, attendant sa réponse. Celui-ci l'enveloppa d'un regard où il y avait à la fois la tendresse, la fierté et l'émotion d'un père.

Après un silence : — C'est bien, cela, lui dit-il, pars!...

* * *

Le jour du départ avait été précédé de fêtes, on y but aux preux chevaliers, à la croisade et au combat des trente. Lorsque Georges prit congé de sa famille, le duc eut un moment d'émotion, il releva sa grande taille, et, après avoir serré son fils sur son cœur, il lui posa les deux mains sur les épaules, et l'éloignant de toute la longueur de ses bras, il le tint un instant sous un regard où l'on retrouva le terrible capitaine de la *Tonnante*.

— Tu es un Kerkaradec, lui dit-il, et je n'ai pas besoin de te faire la leçon, tu sais ton devoir... mais le premier Anglais tué, envoie-moi, non pas sa tête, je ne saurais qu'en faire, mais son épée. Tu m'entends!

— Georges répondit par un regard, et se dégageant de l'étreinte paternelle, il quitta Versailles sous cette impression.

Les témoins de cette scène la trouvèrent héroïque, on en parla; on comparait le duc au vieil Horace.

* * *

Georges se conduisit avec vaillance, et, dans une des premières affaires, il marcha sur un groupe d'ennemis que commandait un officier auquel il s'attaqua avec une impétuosité telle qu'il y eut lutte et mêlée autour des deux combattants, soutenus l'un et l'autre par leurs soldats. Georges, blessé, se releva après un évanouissement, son uniforme blanc était maculé de rouge; il chercha et vit l'officier anglais gisant parmi les cadavres, il alla à lui, se pencha un moment sur ce corps inanimé, et courut de nouveau au combat. Il avait une épée dans chaque main.

« Tu venges *la Tonnante*, lui écrivait le duc, et rien ne pouvait être plus doux à mes vieux jours que de voir mon fils laver l'injure imprimée à notre nom. »

Georges recueillit plus d'une épée sur les champs de bataille; ses camarades flattèrent même sa manie, et lui apportèrent plusieurs armes brillantes qui toutes prirent la route de Versailles, où elles faisaient pleurer et jurer le vieux Kerkaradec.

Un soir, devant York-Town, un lieutenant apporta dans la tente où se réunissaient les officiers, une épée à poignée dorée; la coquille, extraordinairement développée, était ciselée, et portait une armoirie avec couronne, lambrequins et supports d'un si remarquable travail, qu'on se la passa de main en main pour l'admirer.

— Eh bien! Kerkaradec, dit le lieutenant, qu'en dites-vous, c'est un morceau princier, il manque à votre collection.

— En effet, dit Georges.

— Vous ne l'accepteriez pas de moi, parce qu'elle m'a coûté cher, mais vous me la jouerez si vous voulez; je la pose comme enjeu; — vingt-cinq écus le fourreau, vingt-cinq écus la dragonne, et cinquante écus l'épée, elle vaut cela, elle est de race.

La partie engagée se prolongea très avant dans la nuit, une galerie nombreuse entourait les joueurs, les enjeux étincelaient aux clartés d'une lampe, l'or couvrait le tapis; Kerkaradec perdait, mais avec une gaîté charmante. On suivait les péripéties de la lutte avec un intérêt si palpitant, qu'on en oubliait le canon qui ne cessait de tonner du côté de la brèche, et l'assaut préparé pour le lendemain.

— C'est égal, elle est à moi, disait Georges, question de temps, mais vous me la faites payer cher. Ah! vous la défendez bien. Savez-vous, mon cher, que j'eusse mieux aimé l'arracher à l'Anglais. Parole d'honneur, ma fortune y passera.

Aux premières lueurs de l'aube, Georges emportait l'épée; elle lui coûtait six cents écus.

Le duc la reçut avec une lettre de son fils et un pli venu de l'Hôtel de la guerre qui lui annonçait que le lieutenant Georges de Kerkaradec était mort, couvert de gloire.

Gloire vide et triste! Son fils n'était plus, le dernier de la branche aînée, presque une dynastie s'en était allé mourir au loin; ces vils insulaires l'avaient assassiné. Ah! c'était maintenant à lui à le venger! Le duc eut des accès de désespoir et des colères terribles, il s'accusait de cette mort, c'est lui qui aurait dû partir, mais il était encore capable de rejoindre Rochambeau. — Oh! ces épées, ces épées! Elles lui entraient toutes dans le cœur maintenant. Sotte aventure! Il y avait poussé son fils. Les Anglais! ils avaient juré l'extermination de sa race. — Après tout c'était une punition, oui une punition; il voulait se retirer dans ses terres, y vivre en ermite pour oublier sa peine et faire oublier ses fautes à Dieu. Mais non, c'était du sang, du sang anglais qu'il fallait, oui du sang! Il armerait une frégate, il l'appellerait *Georges*, et il irait rejoindre son ami Suffren. Les couards avaient beau jeu à se chauffer à leur cheminée, on n'y craignait ni les coups d'épée, ni les coups de feu.

Le duc mit en fuite ses meilleurs amis.

* * *

A quelques mois de là, un soir, les ducs de Kerkaradec et de Choiseul causaient ensemble dans un petit salon; le sujet paraissait grave, il y avait des moments d'animation coupés de silences prolongés, de promenades de la table à la fenêtre: la discussion avait duré longtemps.

— Voyons, dit Choiseul, établissons bien les faits; vous biffez décidément à jamais les Kerkaradec minor?

— Mais songez, reprit Kerkaradec, que le plus clair de ma fortune, châteaux et terres, passerait aux mains des fils de Caïn.

— Je comprends vos terreurs, mais enfin, après tout, ce sont de vrais Kerkaradec, et cent fois plus vrais que tout ce que vous voudrez greffer sur le mariage lointain et aléatoire de Marguerite.

— Mais les a-t-on vus ces louveteaux? après la mort de Georges, est-ce que les convenances ne les appelaient pas ici? Race maudite, je vous le dis; brisons sur ce point.

Après un silence, Choiseul reprit : — N'avez-vous point songé à reconnaître un de vos bâtards ?

— L'idée m'en est venue... J'ai vu dans mon dernier voyage en Bretagne un gas d'encolure, que ces marauds appellent parbleu bien le duc, un vrai forban, braconnier, hérissé comme un genêt, mangeant plus de cerfs et de faisans qu'un chanoine, et arrosant le tout de vin pris aux Anglais, brave cœur, mais vingt-sept ans, quelques condamnations, il a frisé la corde de près. Comment décrotter cela et en faire un Kerkaradec avouable? Puis il faudrait le consentement de la duchesse qui ne le donnerait pas, et retirerait de la succession toute la part de sa famille ; cela ramènerait sur l'eau des histoires de l'autre monde qu'elle ignore ou qu'elle feint d'ignorer; cela n'est pas possible.

— Et votre fille aînée, Gertrude, pourquoi ne la feriez-vous pas sortir du couvent ? Refuse-t-elle décidément de rentrer dans le monde : nous obtiendrions facilement un bref pour cela, vous la marieriez immédiatement et aux conditions dont je vous parlais tout à l'heure.

— Ici encore il n'y a rien à faire, j'ai déjà parlé de la chose à Gertrude, mais la coquine de sainte femme m'a déclaré net que, malgré tout le respect qu'elle avait pour son père....

— Elle n'en ferait qu'à sa tête, continua Choiseul, voilà ce que deviennent nos enfants quand nous les leur abandonnons...

— Inutile donc d'insister; puis Gertrude restant au couvent renonce à une part énorme de succession dont elle fait bénéficier sa sœur cadette. Marguerite en est cent fois plus épousable par ce fait.

— Alors vous adoptez la première idée, faire émanciper Marguerite à dix-sept ans, et obtenir du roi l'acte par lequel elle substituera son nom de fille à ses enfants; nous l'obtiendrons bien sûr, la couronne vous doit cela.

— Oh! la couronne, elle a ses dettes, comme chacun, et n'est pas toujours solvable.

— Propos de mécontent, dit Choiseul.

— Mais tous les cadets de famille signeront-ils le contrat, et je ne veux pas le premier venu, sachez-le bien; y en aura-t-il beaucoup de disposés à donner mon nom à leurs enfants? La chose ne me paraît point si facile. Vous, par exemple, échangeriez-vous votre nom contre le mien? Vous allez me répondre oui par amitié ou politesse, je vous vois venir.

— Mais non, mon cher, je ne ferai pas de politesse avec vous, nous discutons, entendez-moi bien : Si je puis faire le bonheur de mes petits-fils à naître en les appelant Kerkaradec-Choiseul ou Choiseul-Kerkaradec, je n'y regarderai point de si près; nous soudons les deux noms par un trait d'union indissoluble, et malheur à qui prononcera l'un sans l'autre!

— Allons! mon cher, vous avez réponse à tout; je comprends que vous soyez ministre.

— Adieu, cher duc, dit Choiseul en se levant, humanisez-vous, et votre nom ne sera pas mort avec Georges; revenez au château, le roi s'informe de vous avec bienveillance, on obtiendra de lui ce qu'on voudra, — et sur un mouvement de son ami, il ajouta: — La marquise de Kerkaradec, le premier parti de France! mais les Chabot et les Rohan vous la demanderont.

(A suivre.) A. Bachelin.

NOTICE SUR LES PASSAGES DE TROUPES

qui ont eu lieu dans le canton de Neuchâtel de 1806 à 1815.

Lue à la réunion de la Société cantonale d'Histoire, le 4 juillet 1876, à Colombier.

Par le Docteur A.-L. ROULET.

Notre pays de Neuchâtel a été jusqu'ici merveilleusement épargné par la guerre. Ce fléau s'est toujours arrêté à nos frontières, et nous n'en avons eu que les contre-coups. Déjà lors des guerres de Bourgogne, la valeur de nos aïeux et de leurs Confédérés arrêtèrent à nos frontières le *Téméraire* prêt à les envahir. Plus tard, les longues luttes religieuses, qui désolèrent la France et l'Allemagne, nous furent épargnées; le Suédois vint pendant la guerre de Trente ans ravager le Val de Morteau, Jean de Werdt parcourut la Franche-Comté pour le parti impérial, mais tous respectaient la neutralité suisse qui nous couvrait comme alliés des XIII Cantons.

Dans toute notre histoire nous voyons constamment cette alliance avec les confédérés des cantons suisses dominer toutes nos relations extérieures et agir pour le développement normal et rationnel de notre Etat de Neuchâtel en l'empêchant de subir le sort d'autres seigneuries de l'ancien royaume de Bourgogne.

Cette action bienfaisante de la Suisse se fait sentir en particulier lors du fameux procès pour la succession de Neuchâtel en 1707. Berne ne craignit

pas de s'attirer la colère de Louis XIV en contrecarrant ses projets sur Neuchâtel, et si le Roi-Soleil n'eût été alors affaibli par la lutte pour la succession d'Espagne, s'il n'avait pas eu à tenir tête à l'Europe presqu'entière coalisée contre son ambition, nul doute que la Suisse et Neuchâtel n'eussent payé cher leur résistance au roi des dragonnades.

C'est encore à l'alliance suisse que Neuchâtel dut sa neutralité pendant la guerre de Sept ans; le Prince, c'était Frédéric-le-Grand, était assailli en Allemagne par la France qui le respectait à Neuchâtel comme allié des Cantons. Mieux que cela, des Neuchâtelois servaient avec les Suisses dans l'armée française et allaient se trouver, à Rosbach, prisonniers de leur prince.

Arrivent les guerres de la Révolution française. Ici notre double qualité d'alliés des Suisses et de sujets d'un prince puissant en Europe nous servit merveilleusement. Lorsque Brunswick et l'armée prussienne, après avoir envahi la Champagne, étaient refoulés par l'élan de la jeune République française, celle-ci s'arrêtait à la frontière neuchâteloise comme à une frontière suisse. Et lorsque plus tard la Suisse était à son tour envahie par la France du Directoire, les troupes de Brune et de Schauenbourg respectaient Neuchâtel comme possession du Roi de Prusse qui, à temps pour nous, avait fait sa paix avec la République française.

Cependant il devait arriver un temps où ce rôle double de Neuchâtel ne devait plus lui servir; comme dans une fable bien connue, le moment devait arriver où il ne suffirait plus de dire :

Je suis oiseau : voyez mes ailes,
Vive la gent qui fend les airs !

et plus tard :

Je suis souris, vive les rats !
Jupiter confonde les chats !

pour empêcher le conquérant de nous dévorer.

En 1806, Napoléon, en quête de souverainetés pour récompenser ses maréchaux tout en créant une féodalité renouvelée du Saint-Empire du moyen âge, se faisait céder Neuchâtel par la Prusse. Depuis lors, jusqu'au jour de Waterloo, notre pays, sans devenir jamais théâtre de la guerre, se vit envahir et occuper à plusieurs reprises par des armées, françaises d'abord, puis autrichiennes, puis confédérées.

C'est de ces passages de troupes pendant la période de 1806 à 1815 que je viens vous entretenir quelques instants. J'ai en effet trouvé dans nos papiers de famille quelques notes de mon grand-père, J.-P. Roulet, de Peseux, concernant cette époque, et j'ai pensé que ces quelques faits, rapportés par un témoin oculaire, pourraient intéresser la Société. Voici ce mémoire qui commence comme un journal pour faire place plus tard à un récit plus cohérent :

9 Mars 1806. — Arrivée à Neuchâtel d'un rescript de Sa Majesté le roi de Prusse annonçant que le Pays de Neuchâtel et Valangin est remis à Sa Majesté l'empereur des Français.

16. — Arrivée du général Oudinot avec sa division forte de 6 à 7,000 hommes, qui ont été logés chez les habitants et nourris à leurs dépens.

17. — Arrivée d'un bataillon qui a été réparti : l'état-major et une compagnie à Peseux, deux compagnies à Auvernier, deux compagnies à Corcelles, et une compagnie à Cormondrèche. J'ai eu pour mon père et pour moi, quatre soldats.

18. — Un peu avant midi, départ des dites compagnies.

21. — Arrivée d'une autre compagnie, à midi; nous avons eu trois soldats.

1er Avril. — Départ de la compagnie qui était arrivée le 21 mars, et arrivée d'une autre avec l'état-major et un train de femmes, de cordonniers, de tailleurs, de chevaux, de bagages, etc. M. Trocmet, chef de bataillon, a été piqué de ce que M. le colonel Sergeans et M. le justicier Bonhôte, ancien greffier, ont fait difficulté de le loger au château et sur ce qu'on l'a mis à l'auberge aux frais de la Commune; il a fait, conjointement avec deux autres officiers qui étaient logés avec lui, une dépense de L. 232»19 s. (1), le franc à 10 batz (2), en 9 jours de temps; ayant invité beaucoup de monde, bu vin rouge bouché et servi force sucre, etc., M. le capitaine Wattel s'est fait payer à raison de 7 batz (3) par tête pour le déjeuner, 20 batz (4) pour le dîner et autant pour le souper. Ce bataillon était le bataillon d'élite du 3e régiment d'infanterie légère; nous avons eu à loger le maître cordonnier, sa femme et sa fille âgée de douze ans : ils comptaient pour trois soldats.

10. — Au matin, départ de la dite compagnie, à la grande satisfaction de tout le monde.

16. — Au matin, arrivé 60 soldats et un officier; nous en avons eu deux à loger et nourrir, comme les précédents.

26. — Après-midi, la dite compagnie est partie, et il en est arrivé partie d'une autre, consistant en un officier et 58 soldats; j'en ai eu deux pour souper et coucher.

27. — Ils ont eu à déjeuner deux fois et à dîner à 2 heures, après qu'ils ont eu passé revue; ils sont partis à 3 heures après-midi.

28. — Ceux qui étaient partis le 26 sont revenus pour déjeuner; j'ai eu les mêmes, c'est-à-dire deux soldats.

30 Mai. — Après déjeuné, ils sont partis.

31. — Après-midi, arrivée d'un détachement de la 6e compagnie, au nombre de 64; nous avons eu deux soldats.

(1) 321 fr. 50 c. — (2) 1 fr. 40 c. — (3) 1 fr. — (4) 2 fr. 80 c.

18 Juin. — Avant midi, indépendamment du détachement qui était déjà logé ici, il en est arrivé un autre venant du Locle pour passer revue au-dessus de Boudry; nous avons eu deux soldats. Ils sont partis le 20 dit.

2 Août. — Arrivée d'un détachement venant de Fleurier pour passer revue à Neuchâtel ; nous avons eu un soldat.

4. — Départ du dit détachement.

16. — Le détachement arrivé le 31 mai a été réduit à 47 hommes; il m'en est cependant toujours resté deux.

9 Septembre. — Après déjeuné, départ du dit détachement, ensemble tout le bataillon dont il faisait partie hors du Pays.

17. — Départ de Son Excellence le général Oudinot; la garde d'honneur, formée pour la réception de notre nouveau prince, l'a accompagné à cheval jusqu'à la frontière.

Depuis le 17 mars au 9 septembre, nous avons eu 354 $^1/_2$ journées de soldats appréciées à 13 batz (1) par jour, font une somme de L. 460»17 s. (2), soit 27 louis et 72 batz 2 cr.

24 Décembre 1813. — La Suisse n'ayant malheureusement pu parvenir à obtenir une parfaite neutralité dans la terrible guerre qui désole l'Europe depuis un si grand nombre d'années et dont le théâtre fut, en 1812, reporté (par suite des grands désastres éprouvés par l'armée française en Russie, causés par la rigueur du climat) depuis l'intérieur de ce grand empire et de l'enceinte de Moscou, son ancienne capitale, sur les bords de la Vistule, et, en 1813, par suite de la bataille de Leipsick, sur les bords du Rhin et dans l'intérieur de la France. La Suisse, dis-je, s'étant trouvée trop faible et trop peu unie pour s'opposer efficacément au passage des troupes des hautes puissances alliées, les empereurs de Russie et d'Autriche, et S. M. le roi de Prusse (qui n'ont point voulu la considérer comme neutre quoiqu'elle eût été reconnue telle de la part de la France), a dû fournir à ce passage, de même que la Principauté de Neuchâtel, où depuis le 24 décembre au 13 janvier suivant, il a passé au delà de 20,000 hommes de troupes autrichiennes, la plupart de cavalerie, qui ont été logés et nourris par les habitants du Pays; la plupart des Communes ayant fait les fournitures en foin et avoine pour en alléger le particulier, la plus grande partie de ceux-ci n'en ayant d'ailleurs pas de provision; les grands achats qui ont été nécessités par les circonstances, tant de la part du gouvernement que des Communes, ont fait monter les prix de l'avoine de 10 à 16 batz l'émine (3) et du foin de 5 à 6 $^1/_2$ et même 7 écus neufs la toise (4).

(1) 1 fr. 80 c. — (2) 636 fr. — (3) De 1 fr. 40 à 2 fr. 25 c. — (4) De 14 fr. à 18 fr. 20 c. et 19 fr. 60 c.

Toutes ces pesantes charges ont été fort aggravées par la rigueur avec laquelle on les a exigées, et par les réquisitions d'attelages pour le transport de l'artillerie et des bagages et grande quantité de munitions de bouche sur des chariots que l'armée traînait à sa suite, de même que pour le transport des malades. Les logements ont été exigés dans des chambres chaudes et avec une telle rigueur que l'habitant a souvent été délogé. Le soldat a commis plusieurs vols, surtout en linge, emportant lorsqu'il l'a pu les draps du lit où il avait couché.

La plupart ont fait les mutins, exigeant du vin et surtout de l'eau-de-vie sans mesure, injuriant et menaçant le particulier qui les logeait et faisait son possible pour les bien recevoir et qui ne leur refusait que la trop grande quantité de boissons spiritueuses qui les aurait rendus furieux et poussés à de plus grands excès. Les menaces se sont poussées jusqu'à la menace d'incendie, d'une manière tout à fait déshonorante pour des troupes d'une nation policée. Les rations d'avoine surtout ont été exigées à double et même à triple, avec la canne levée sur les Préposés des Communes commis à la distribution et avec menace de prendre le blé des particuliers si on ne fournissait pas la quantité demandée, et lorsqu'il est survenu quelque rixe avec le particulier qui a essayé de repousser les voies de fait, il a été à demi assommé ou a reçu par ordre de l'officier de la troupe 40 coups de canne, traitement bien dur pour des peuples jadis libres. Les conducteurs d'attelages n'ont pas été mieux traités ayant été obligés de faire des stations d'un éloignement trois ou quatre fois plus grand qu'ils ne l'auraient fait en travaillant pour eux-mêmes et sans qu'on donnât à eux ou à leurs animaux le temps de prendre la moindre nourriture; un grand nombre ont été frappés de coups, et lorsqu'ils rencontraient un second transport obligés de s'y ratteler de nouveau et de retourner une seconde fois jusqu'à la station. Les plaintes portées contre la mutinerie des soldats ont été souvent mal accueillies par les officiers, et les sergents et caporaux qu'ils ont envoyés pour rétablir l'ordre ou n'ont point réprimandé le soldat, ou se sont joints à lui pour menacer et injurier le particulier.

On ne peut que conclure de tout ce que devant, que les troupes autrichiennes qui ont traversé le pays n'ont point observé une discipline convenable et conforme aux déclarations des hauts souverains alliés et aux ordres du jour et autres proclamations de leurs généraux, ce qui paraît venir d'un défaut de surveillance des officiers supérieurs sur les subalternes qui se propage de grade en grade.

Je dois pourtant dire, à la louange de M. le commandant de place Trivulzio, qu'ayant été envoyé auprès de lui avec deux autres députés pour réclamer contre une contribution exigée pour le lendemain par un caporal arrivé à 9

heures du soir, qu'il avait annoncée verbalement devoir être de 500 fers de chevaux, mais qu'il avait réduit par écrit à 100, 2000 clous à ferrer, de la graisse pour graisser 52 chars et deux barres pour cercles à ferrer deux grandes roues, nous fûmes très bien accueillis et M. le commandant nous défendit de livrer quoi que ce fut, à ceux-là et à ceux qui pourraient se présenter à l'avenir, sans un ordre muni de sa signature, ensorte que nous avons échappé à cette réquisition.

Depuis l'entrée des dites troupes jusqu'au 11 janvier 1814, j'ai logé et nourri 3 officiers et 40 soldats, les trois journées d'officier à L. 3»3 s.(1) — L. 9» 9s.(2) et 47 journées de soldats à L. 1»6 sols (3) L. 61» 2s.(4)

L. 70»11s.(5)

Cette appréciation est trop basse; ces gens-là, grands gourmands, dont une partie mangeaient à chacun une livre de viande par repas, qu'on ne pouvait rassasier de vin et d'eau-de-vie et dont on ne pouvait servir les restes à cause de leur malpropreté, ont coûté un petit écu par jour à l'habitant du Pays.

Depuis le 1er février au 16 avril, j'ai de plus supporté une journée d'officier et 23 journées de soldats; ce qui porterait les journées d'officier à quatre, à L. 3»3 s. (6) par jour, les officiers s'étant conduits avec bienséance et modération L. 12 12s. (7)

Les journées de soldats se montent à 70 à L. 2»2 s. (8) par jour L. 147 — (9)

J'ai fait cadeau, à peu près forcément à un officier, de ma carte de la Principauté de Neuchâtel, par M. Ostrewald, qui m'avait coûté L. 6 — (10)

Les soldats m'ont volé:	deux draps de lit	L.	8 8 s.	(11)
	une nappe	L.	2 2 s.	(12)
	un tablier de peau pour mon domestique, que je lui ai remplacé	L.	5 8 s.	(13)
	Total	L.	181 10 s.	(14)

(1) 4 fr. 35 c. — (2) 13 fr. 05 c. — (3) 1 fr. 80 c. — (4) 84 fr. 90 c. — (5) 97 fr. 35 c. — (6) 4 fr. 35 c. — (7) 17 fr. 40 c — (8) 2 fr. 90 c. — (9) 203 fr. — (10) 8 fr. 30 c. — (11) 11 fr. 60 c. — (12) 2 fr. 90 c. — (13) 7 fr. 45 c. — (14) 250 fr. 50 c.

(La fin au prochain numéro.)

LA MOLIÈRE

PRÈS DU LOCLE

(Avec une planche.)

On désigne sous le nom de *la Molière* un groupe de maisons, formant ce qu'on appelait autrefois *un voisinage*, situé à un quart de lieue du Locle, à la bifurcation du chemin conduisant aux Queues et au Cerneux-Péquignot, d'une part, et à la Chaux-du-Milieu, par la *Porte-des-Chaux*, de l'autre. Ce dernier est à peu près abandonné, mais il a dû avoir une certaine importance autrefois.

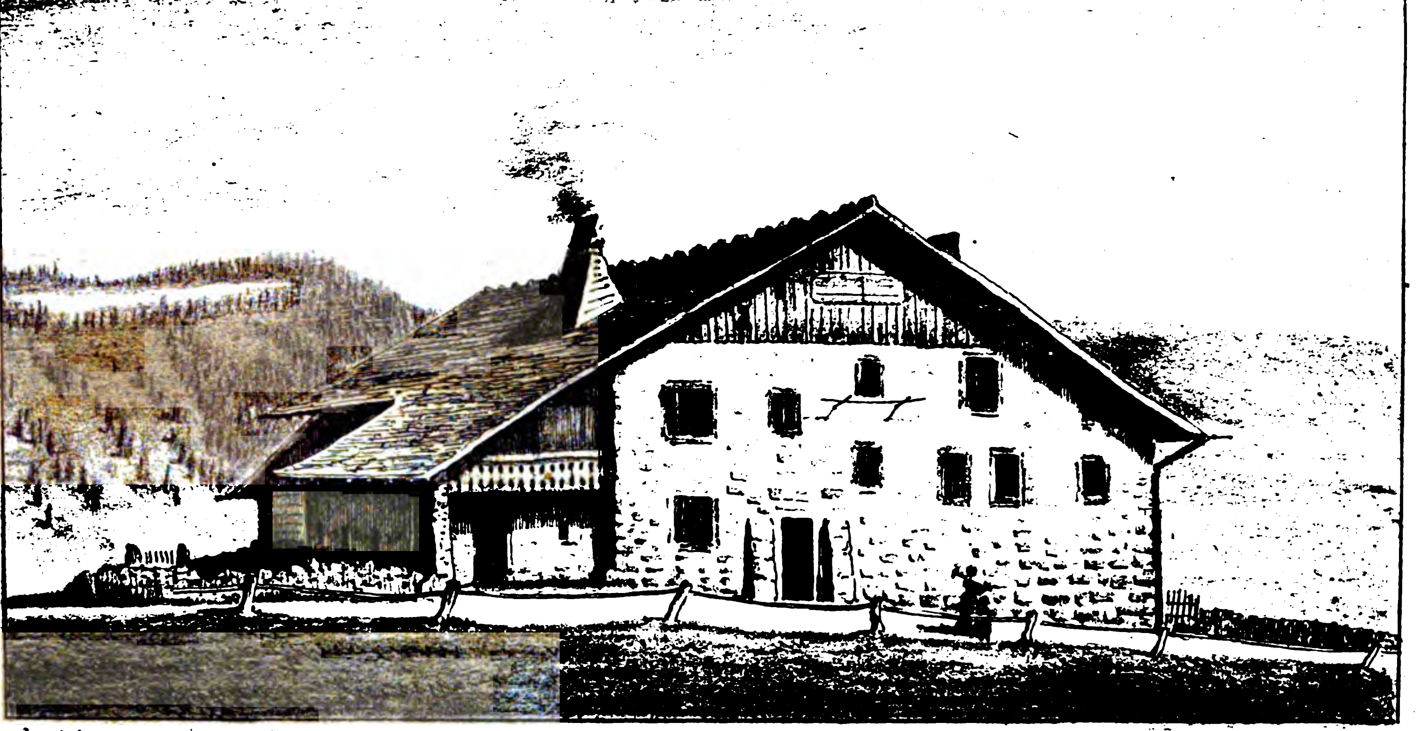
L'une de ces maisons était jadis occupée par un moulin; c'est elle qui a probablement donné son nom au hameau (meule, molière). Ce moulin a été aboli en 1833, et les sources qui faisaient mouvoir les rouages amenées au Locle pour l'alimentation de plusieurs fontaines. La maison, qui n'avait rien de remarquable, a été transformée en logements. Deux autres (une quatrième a été incendiée il y a quelques années) se distinguent par la disposition irrégulière et les dimensions inégales de leurs fenêtres.

C'est une de ces maisons, à laquelle la légende attribue une grande antiquité, que représente le dessin de M. Louis Favre; elle a déjà été signalée à l'attention des lecteurs du *Musée* par MM. C. Nicolet (1) et Louis Dubois (2).

Cette construction robuste et massive a malheureusement perdu quelque chose de son caractère primitif par l'application récente d'un badigeon blanc qui a fait disparaître le bossage du mur de la façade. Seul, le contrefort en saillie à gauche de la porte d'entrée se dessine encore assez nettement.

Lorsqu'on pénètre dans la maison par cette porte, on est frappé de l'épaisseur considérable des murs. Celui de la façade mesure six à sept pieds et ceux de l'intérieur trois à quatre pieds. Un corridor étroit, sur lequel s'ouvre à droite une porte de cave fortement voûtée, conduit à la cuisine. Le plafond de ce couloir est formé de larges et fortes dalles de pierre qui éveillent l'idée de casemate ou de maison fortifiée, de *blockhaus*, ainsi que l'a dit M. C. Nicolet à propos du *Couvent* de la Chaux-de-Fonds.

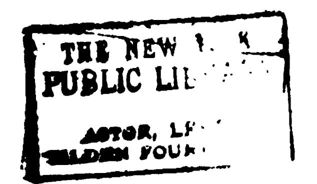
(1) *Musée neuchâtelois* 1869, page 300. (2) Id. 1871, page 144.



dessiné et autographié par L.t Favre.

Lith. du Pénitencier.

La Molière, près du Locle.
en 1870.



On peut regretter qu'aucun autre vestige de l'antiquité de l'édifice n'ait été conservé. En effet, toutes les fenêtres actuelles sont dépourvues d'ornements, quoique taillées dans ce calcaire oolitique blanc, nommé *pierre franche*, qui a fourni les matériaux pour les encadrements de fenêtres du XVIIe siècle, dont le *Musée* a reproduit divers spécimens.

Ajoutons encore que par une bizarrerie singulière, les trois appartements contenus dans cette maison possèdent chacun leur entrée particulière. La porte de la façade conduit à celui du rez-de-chaussée, dont la fenêtre est à gauche. Celui dont on voit les trois fenêtres à droite a son entrée en bise, du côté du Locle. Enfin le troisième a son entrée sur le derrière de la maison.

Toutes les pièces sont d'ailleurs si basses qu'un homme de taille moyenne peut à peine y entrer avec son chapeau.

A. JACCARD.

COSTUMES NEUCHATELOIS

XVIIIe SIÈCLE

(Avec une planche.)

On ne se lassera jamais d'étudier le costume; cette chose, futile en apparence, résume l'histoire, et, ce qui nous frapperait tout d'abord, à coup sûr, si, par une faculté rétrospective, nous pouvions retourner aux époques passées, ce serait le costume; là serait pour l'œil la différence la plus frappante entre un siècle et un autre. Les taillades, les crevés d'étoffes brillantes, la bigarrure des couleurs, les plumes ébouriffées, les armes ouvragées nous diraient le XVIe siècle guerroyant, émancipé, épris de luxe, d'art et de toute la poésie que jettent autour d'eux la soie, le brocart, le velours et le drap d'or, l'acier des cuirasses et des épées, le cliquetis des métaux et le papillotage des tons vifs et sans mélange. Les habits boutonnés, de couleur plus sombre, les dentelles

et la grande perruque nous peindraient la dignité du grand siècle, Versailles projetant ses reflets à travers l'Europe, du Tage à la Néwa, et donnant des allures princières aux magistrats de nos républiques d'autrefois. Qui ne se sent égayé à la vue de la soie chiffonnée par Watteau, quel charme factice et séduisant flotte autour de ces robes sans tailles auxquelles il a donné son nom. Quelle grâce dans ces habits mordorés sous les basques desquels frétille une épée à fourreau d'ivoire. La poudre qui voltige autour des perruques blanches n'est-elle point l'image du XVIIIe siècle, léger et folâtre, dont le rire ne s'arrêtera qu'au bruit de la Bastille prise d'assaut. Et l'enthousiasme républicain, les saturnales démagogiques, les folies de la réaction, ne sont-elles point écrites dans les robes et les habits tricolores, dans la carmagnole et le bonnet rouge, dans les tuniques de gaze et les bagues aux pieds, dans l'habit à basques démesurées des Merveilleux et les cravates des Muscadins.

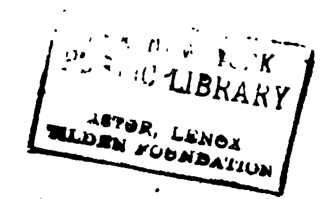
Tout a sa signification dans le vêtement, et l'on ne s'étonnera point, sans doute, si nous revenons souvent sur le sujet encore incomplet du costume neuchâtelois. Aujourd'hui c'est au tableau bien connu d'Alexandre Girardet, la *Fête militaire des trois compagnies de la ville de Neuchâtel au Mail*, le 28 juin 1796, que nous empruntons l'image de nos bourgeoises et d'un officier de nos milices. La mousseline blanche et de couleur, les toiles à pois et à fleurs abondent dans cette fête, où la mode française éclate partout. Les élégantes neuchâteloises, comme les thermidoriennes de Paris, portent les cheveux en boucles tombantes sur les épaules, et sans poudre; elles se coiffent de bonnets à rubans, de chapeaux doublés de soie et de voiles à dentelles; les mouchoirs de cou sont en étoffe légère à bords de couleur.

L'officier, comme les soldats, rappellent les gardes nationaux de France, avec un peu moins d'élégance toutefois; on remarque, dans le tableau de Girardet, que les hommes seuls portent les cheveux poudrés.

A. BACHELIN.




Costumes neuchâtelois.
1796.
A. BACHELIN



NOTICE SUR LES PASSAGES DE TROUPES

qui ont eu lieu dans le canton de Neuchâtel de 1806 à 1815.

Lue à la réunion de la Société cantonale d'Histoire, le 4 juillet 1876, à Colombier.

Par le Docteur A.-L. ROULET.

(Suite et fin. — Voir la livraison de janvier, page 16.)

Du 24 mars 1815.

La sortie de Napoléon de l'île d'Elbe, son entrée en France à main armée, la défection de toutes les troupes de ligne qui ont abandonné le roi Louis XVIII pour proclamer de nouveau leur ancien chef, dans l'espérance sans doute de recommencer de nouveau, sous ses ordres, à parcourir, piller et dévaster l'Europe comme elles l'ont fait pendant les vingt-cinq dernières années, ces circonstances, jointes à notre réception comme canton dans la Confédération helvétique, ont nécessité des mesures de précaution pour faire respecter le territoire suisse. Le gouvernement a ordonné la formation d'un bataillon d'élite destiné à fournir le contingent de Neuchâtel aux troupes de la Confédération. La première levée a d'abord été de 600 hommes pris parmi les jeunes gens non mariés, de 18 à 35 ans, qui ont été formés en compagnies et logés chez le particulier pour être à portée d'être rassemblés pour être exercés et disciplinés; toutefois avec la ration de $^1/_2$ livre de viande, 1 $^1/_2$ livre de pain par jour, le bourgeois était tenu de donner gratuitement à la troupe place au feu, lumière et sel nécessaire pour faire le potage, et de fournir au soldat logement avec paillasse et couverture et aux officiers des lits.

Nonobstant ces ordres du Conseil d'Etat, les particuliers en général ont traité favorablement ces militaires, nos compatriotes, les faisant manger avec eux (pourtant en recevant d'eux leurs rations), leur donnant du vin et leur

fournissant des lits... J'ai donné à ceux que j'ai eus, à chacun un quart de pot par jour.

La Diète helvétique ayant arrêté la mise en activité d'un second contingent, Neuchâtel a encore dû lever 400 hommes pris parmi les garçons non mariés, de 18 à 35 ans.

Indépendamment de ces mesures, les frontières du Pays et de la Suisse en général ayant dû être bordées de troupes, la Confédération a envoyé ici de la troupe et de l'artillerie, bernoise pour la plupart, des Zurichois et même d'Unterwald, qu'on a répartis dans le pays et logés chez les bourgeois avec la ration de $^5/_8$ livre viande et $^1/_2$ livre de pain, avec astriction de fournir et cuire le légume. Ces militaires, ainsi que les précédents, ont généralement été admis à la table des particuliers, et j'ai aussi donné un quart de pot de vin par jour à ceux que j'ai eus, comme à ceux du bataillon de Neuchâtel, et aux uns et aux autres quelques verres de plus lorsqu'ils ont pu se rendre utiles, ce qu'ils ont fait volontiers lorsqu'ils en ont eu le temps entre leurs exercices et leurs factions. Le gouvernement a ensuite déclaré qu'il ne serait plus livré de rations, mais que le particulier revevrait 4 batz (1) par journée de soldat.

Depuis le 24 mars au 24 juillet, j'ai supporté deux journées d'officiers à L. 2»2 sols (2)	L. 4 4 sols (3)
et 210 journées de soldats à L. 1»4 (4)	» 252 — » (5)
Total:	L. 256 4 sols (6)
Sur quoi j'ai reçu de la Confédération 7 rappes (7) par jour pour les soldats qui ont reçu leurs rations et 4 batz (8) par jour pour ceux qui ne les ont pas eues et que j'ai nourris en plein, faible indemnité, qui s'est montée à L. 52 10 sols (9)	
J'ai de plus reçu de la Commune 8 batz (10) par jour pour les officiers L. 1 12 sols (11)	
	L. 54 2 sols
Reste à ma charge	L. 202 2 sols (12)

Les Audiences générales ayant décrété une contribution équivalent au 7 pour mille des fortunes, j'ai sous-

(1) 55 c. — (2) 2 fr. 90 c. — (3) 5 fr. 80 c. — (4) 1 fr. 65 c. — (5) 347 fr. 75 c. — (6) 353 fr. 55 c. — (7) 25 c. — (8) 55 c. — (9) 72 fr. 45 c. — (10) 1 fr. 10 c. — (11) 2 fr. 20 c — (12) 278 fr. 90 c.

crit pour la somme de		L. 350 — sols (1)
à compte de quoi il m'a été déduit 71 journées de soldats des troupes des Hautes puissances alliées en 1813 et 1814		
à 12 batz (2)	L. 85 4 sols (3)	
et 4 journées d'officiers à 28 batz (4)	L. 11 4 sols (5)	
		L. 96 8 sols (6)
Ma contribution en argent est donc de		L. 253 12 sols

La dite contribution levée sur tout l'Etat a produit une somme de L.

Les frais de passage des troupes, hôpitaux, habillement, etc., s'élevant à L. 698,366 5 s. 4 d. (7); il est resté L. dont les audiences ont ordonné le dépôt à la Trésorerie.

Ici se termine le manuscrit de mon grand-père : il a laissé en blanc les chiffres indiquant le produit de la contribution. Dans le *Manuel du Conseil d'Etat* du 8 juin 1816, on trouve le rapport des commissaires pour la contribution du 7 $^0/_{00}$ qui évalue

le produit de la contribution à	L. 717,942 3 s. 9 d. (8);
les frais à couvrir à	» 689,079 15 » 4 » (9);
et l'excédant déposé à la Trésorerie à	» 32,862 8 » 5 » (10).

On voit que nos pères, en cette année de misère et de famine qui s'appelle 1816, eurent encore à payer de lourds impôts. Il est curieux de voir établie alors, pour un temps limité il est vrai, une contribution analogue à notre impôt direct actuel, et perçue de la même manière, par souscription, soit déclaration, des contribuables sous le contrôle de commissions locales de taxe. Il y eut 10,094 souscripteurs, c'est-à-dire contribuables, mais les listes en ont été détruites: nous n'avons donc pas le « *livre jaune* » de cette époque.

Pour terminer cette rapide revue des passages de troupes dans notre pays, estimons-nous heureux d'avoir, il y a six ans, échappé encore à la guerre franco-allemande, grâce à la rupture complète de nos rapports avec le souverain de la Prusse, et d'avoir vu entrer chez nous l'armée française comme prisonnière et non plus comme conquérante. Puissions-nous, à l'avenir, protégés par la neutralité suisse, décidés à la faire respecter par tous nos voisins, échapper toujours à ce terrible fléau, la guerre !

(1) 483 fr. — (2) 1 fr. 70 c. — (3) 117 fr. 60 c. — (4) 3 fr. 90 c. — (5) 15 fr. 45 c. — (6) 350 fr. — (7) 963,745 fr. 45 c. — (8) 990,760 fr. — (9) 945,410 fr. — (10) 45,350 fr.

JOURNAL DE DAVID SANDOZ

DE LA CHAUX-DE-FONDS

(Suite. — Voir Musée neuchâtelois 1874, p. 221)

David Sandoz assiste régulièrement aux assemblées de Commune qui ont toujours lieu le dimanche, à l'issue du service divin, et note les décisions prises, souvent même le nombre des votants.

ECOLE. — *Dimanche* 7 avril 1771. — Gelée ce matin, soleil et bise. J'ai été au sermon. M. Mouchard, pasteur de Renan, texte, chant. — On a arrêté les Communiers assermentés sous la présidence de M. le maire. Le régent d'école, David Jacot, a présenté une requête qu'il y a longtemps qu'il nous sert, il n'a pas de quoi vivre à présent que les temps sont durs. On lui a donné un louis neuf (23 fr. 15 c.)

Le sieur Châtenay, régent de la seconde école, veut quitter; il se présente Ducommun, régent des particuliers; on l'a refusé, car il ne sait pas la langue latine, ni autre, etc.

Autant qu'on peut en juger, cette seconde école était une classe supérieure qui fut supprimée à l'époque du départ du sieur Châtenay, en 1771, et qu'on essaya vainement de rétablir plus tard. Voir 1re partie de l'extrait, *Musée* 1874, page 229.

L'unique école restante fait le sujet de plusieurs notes de ce journal.

Dimanche 14 novembre 1773. — Moi et David-Louis au sermon. Frédéric Sandoz a fait les fonctions de régent. David Jacot, notre régent pendant trente ans, est mort. On l'a enterré le 11 du courant.

Dimanche 28 novembre. — On a arrêté les Communiers assermentés touchant la vacance du régent. Il y eut une commission mardi dernier, qui propose de doubler la pension pour les articles casuels, comme pour le sonnage des enterrements, 6 batz au lieu de 3, pour les certificats de décès, 8 batz, pour les enfants qui vont à l'école, 4 batz par mois pour les Communiers, 7 batz pour les non communiers, mais les pauvres assistés par la Chambre de charité payeront toujours sur l'ancien pied. Le tout fait et passé à la pluralité, sous la présidence de M. le maire.

Dimanche 12 décembre. — On a arrêté les Communiers. La commission a rendu compte de la journée de lundi où Pierre Robert-Nicoud a été examiné pour le poste de régent. On l'a reçu d'une voix unanime.

PATROUILLES. — La police des routes fait souvent le sujet des délibérations de la Commune. A cette époque la gendarmerie n'était pas organisée et les Communes étaient chargées de la police, chacune dans son territoire.

Dimanche 5 novembre 1775. — Après le sermon on a arrêté les Communiers assermentés; on a lu un arrêt du Conseil d'Etat, comme les vagabonds commettent des meurtres, il faut renforcer les patrouilles. C'est pour cela que l'on a délibéré; le plus (la majorité) est de les continuer dans toute la communauté par 10 hommes par jour, plus ou moins. On a été longtemps à ce débat sur les patrouilles, et on ne l'a pas fait bien.

Mardi 7 dit. — Théodore Sandoz m'a commandé pour faire la patrouille demain. Réunion à 8 heures du matin chez M. le maire Robert.

Mercredi 8 dit. — Je suis allé chez M. le maire Robert, aux Endroits. Il s'est trouvé 12 patrouilles, il en manquait quatre. Il a écrit les noms des 12, puis nous avons tiré les cartes; j'ai eu le sort du village et des environs en se rechangeant. J'ai été l'après midi au village et suis revenu le soir à la maison.

Vendredi 10 dit. — Mon fils, Daniel-Henri, est allé ce matin chez M. le maire Robert pour faire la patrouille pour le tour de Marie-Madeleine Brandt dit Gruerin, et a patrouillé avec un ouvrier de Jn-Pre Borle, qui est aussi un jeune homme. Ils se sont promenés et ont patrouillé par la Sombaille, les Bulles et le Valanvron. Arrivé ici le soir, il a raconté qu'ils ont dépensé chacun 6 creutz (20 centimes).

Dimanche 4 février 1776.— Après le sermon, on a arrêté ceux du serment à la Communauté; on a lu une requête des officiers du bataillon de la Chaux-de-Fonds, et un arrêt du Gouvernement pour qu'ils commandent les patrouilles. Accordé d'une voix unanime.

Mardi 2 avril 1776. — Mon fils, Daniel-Henri, a été de patrouille pour Théodore Sandoz; il a été ambulant avec Charles-Frédéric Jacot; a passé par ici à 1 heure après-midi pour manger du lait chez nous, a eu son congé à 5 heures du soir. C'est le sieur capitaine Abr.-Henri Droz qui donne les ordres.

Dimanche 20 octobre. — On a arrêté tous les communiers de la Chaux-de-Fonds sous la présidence de M. le maire. Les patrouilles ne se font pas comme il convient, ce sont les officiers militaires qui manquent de les diriger. On les renforcera, et celui qui conduira un rodeur à l'officier aura 7 batz, et jusqu'à 6 piècettes s'il le conduit de loin.

Dimanche 9 février 1777. — Après le sermon on a arrêté tous les communiers et habitants de la Chaux-de-Fonds pour les aviser qu'il y a une bande de voleurs signalée, et que l'on payera 6 piècettes à celui qui conduira des rodeurs à la Chaux-de-Fonds des lieux les plus éloignés, et 4 piècettes à ceux qui en amèneront d'endroits plus rapprochés.

Dimanche 7 septembre. — On a encore arrêté les communiers assermentés pour les patrouilles de nuit sur le Doubs; il y en a trois, une que l'on paye 14 batz par nuit, et les deux autres 24 batz pour les deux personnes qui ont un autre poste de nuit.

Dimanche 5 octobre.— On a diminué les patrouilles de nuit de quatre. Il ne reste plus que deux patrouilles.

Dimanche 26 octobre. — Arrêté ceux qui ont le serment à la Commune. M. le maire a reçu des ordres qu'il faut faire des patrouilles de nuit, car on les avait interrompues: on croyait qu'elles étaient inutiles. Il y en aura quatre par le haut des Côtes (du Doubs).

Nous continuons ce travail en enregistrant par ordre de date les articles les plus intéressants sans les réunir par ordre de matière, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

1772. Mardi 29 septembre. — Je suis allé à la Chaux et au Plaid. J'ai vu installer M. le maire Jean-Pierre Robert. Toute la Justice, renfort et conseil, en habits noirs, manteaux et épées, pour assister à cette cérémonie. M. le procureur de Valangin et le sautier du Roi qui sont M. Benoit de Sandoz et

D[d] Perret, sautier, M. Bergeon, pasteur, le frère du sieur maire avec son fils, M. le maire de la Sagne, etc. Les grenadiers ont formé la haie depuis la Maison-de-Ville jusqu'à la Croix-d'or, où on se rendit à l'issue du plaid. On a installé Joseph Nicolet lieutenant de la Justice de la Chaux-de-Fonds, en place du sieur Abram DuBois. On a lu son brevet et ensuite le serment.

Il y a eu trop de gens pour que tous puissent entrer dans la salle d'audience, et bien des femmes et des enfants par le village pour voir les grenadiers qui ont annoncé les santés cet après-midi.

Vendredi 27 mai. — Je suis été aux Gazettes. Il y a la mort de Louis XV, de la petite vérole. Louis-Auguste XVI, son petit-fils, a été proclamé Roi de France.

1776. Dimanche 7 janvier. — On a arrêté les bourgeois de Valangin après le sermon au sujet de la location de la Maison-de-Ville de Valangin pour la continuer encore trois ans, après les trois ans qui ont commencé en 1774. Après cela elle se louera toujours pour six ans, à l'avenir. L'assemblée a été unanime sur les deux propositions.

Lundi 26 février. — Moi, ma femme et mes deux garçons sommes allés à la foire de la Chaux-de-Fonds. Elle a été encore assez grande pour la saison d'hiver. Les bêtes grasses se sont assez bien vendues, quelques bêtes maigres se sont vendues à bas prix.

Il y avait du froment à 18 batz et des pois à 14 batz l'émine, des pommes à 9, 10 et $10^1/_2$ batz l'émine. Ce soir, à 10 heures j'ai 49 ans accomplis et j'entre dans ma cinquantième année.

Mercredi 6 mars. — Avons enlevé la neige du pan de bise de la maison. Il y en avait trois pieds à côté de la cheminée. C'est la première fois que nous l'avons déchargée, car nous avons eu peur que le toit ne s'enfonce.

Pierre-Fréd. Bourquin vint quérir une livre de beurre.

Dimanche 21 avril. — Moi et ma chère femme, David-Louis et Marie-Charlotte, au sermon. Après le sermon, on a arrêté ceux qui ont serment à la Commune pour approuver deux requêtes et les présenter demain au Conseil d'Etat. Les étrangers refusent de payer les *giètes* (droits d'habitation) de 30 batz par année sous prétexte qu'ils n'ont jamais payé plus de 20 batz quoiqu'ils amodient trois ou quatre domaines et tiennent négoce ou vendage de vin.

Dimanche 2 juin. — Ma chère femme et D[d]-Henri, au sermon. Avons enterré à Renan, à 2 heures après-midi, Jacob-Henri Marchand, âgé de 63 ans tout au plus. M. le pasteur Frêne a fait l'oraison funèbre et celle d'un enfant tout ensemble.

Notre repas a eu lieu chez le justicier Béguelin à raison de 12 batz par personne.

Le sieur lieutenant ballival a fait lecture d'un testament fait en 1765 et rédigé en vue de nous dépriver, car il ne donne que 100 écus petits à ceux qui ont des enfants, et cela après la mort de sa femme Judith née Matthey-Prévot. La dite veuve jouira de son bien-fonds, sans tuteur et sans qu'il soit fait d'inventaire. Nous perdons par ce fait 200 écus petits.

Mercredi 5 juin. — Je suis été aux prières. M. le ministre Duplessis a baptisé trois enfants jumeaux, dont le père est un nommé Henri Humbert-Droz.

Samedi 8 juin. — Mon frère Abram-Louis a passé ce soir par chez nous, il a dit qu'il avait beaucoup mis aux loteries, et qu'il avait eu le malheur d'être blanc, par trois collecteurs des dites loteries qui sont Jaques Gentil, courtier à Neuchâtel, le sieur justicier Jonas-P. Courvoisier et le sieur Jacob Humbert-Droz fils, à tous trois environ 100 louis d'or neufs. Il pense s'absenter du pays.

Dimanche 9 juin. — Nous cinq au sermon le matin. Après le sermon on a arrêté les communiers assermentés, et on a lu une requête par laquelle la Commune demande de la poudre pour faire sauter les rocs pour réparer les chemins. Il est dit qu'elle en a déjà emprunté trente livres l'année passée· Cette requête a été appointée, la Seigneurie fournira cent livres de poudre et on la remerciera.

Mme la mairesse Sagne demande une place pour elle et sa servante au temple, au bout du banc après les anciennes d'église, offrant deux écus neufs (11 fr. 55 c.) par an. On les lui a accordées gratis.

(A suivre.)

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Janvier, pag. 9.)

II

A quelques années de là, l'hôtel de Kerkaradec était devenu un des rendez-vous de la jeunesse élégante, et certains soirs on voyait défiler dans ses salons tout un monde de seigneurs et d'officiers; chaque régiment y était représenté, et leurs brillants uniformes multicolores réjouissaient les yeux de Marguerite.

L'enfant ne semblait nullement se douter que ces fêtes se donnassent pour elle, qu'elle en était la raison et l'objet; elle y assistait sans plaisir, par habitude, quelquefois même par obéissance. Sa bouche avait le même sourire pour tous ces prétendants empressés à ramasser un pétale de son bouquet, ou à se disputer un ruban tombé. Que de mots charmants venaient s'émousser à cette placidité, combien de ruses d'insinuation demeuraient sans effet; personne ne trouvait le chemin de ce cœur si difficile à conquérir, personne cependant ne renonçait à la lutte. Dans la main de Marguerite il y avait huit cent mille livres inscrites au grand-livre, et les clés de deux châteaux avec leurs domaines, fermes, terres et forêts, sans compter l'hôtel de Versailles.

C'était le veau d'or que l'on adorait en Marguerite, et la divinité semblait ignorer le culte qu'on lui rendait, regardant avec le même calme tous ceux qui s'inclinaient à ses pieds. L'expédition des Argonautes éprouva moins d'orages que n'en souleva cette frêle fille bretonne, autour de laquelle s'agitait un monde d'intrigues dont elle ne se douta jamais, et qu'elle n'eût point comprises.

Cette indifférence était un peu lassante pour tous, et lorsque la mère demandait à sa fille si elle n'avait point encore distingué quelqu'un parmi les jeunes gens qui lui présentaient leurs hommages, elle répondait en citant quatre ou cinq noms, ceux de MM. Lullin, d'Erlach, de Châteauvieux et d'autres, officiers des régiments suisses, qui lui semblaient plus charmants, à cause de leur habit rouge. La duchesse regardait alors Marguerite avec tristesse; le duc s'en allait maugréant, car, aussi enfant que sa fille, il détestait les Suisses dont l'uniforme lui rappelait les Anglais.

Les choses ne pouvaient durer longtemps ainsi, et cette espérance mettait en fête continue l'hôtel de Kerkaradec; le duc s'en accommodait fort, il trônait dans ses salons où chacun, du reste, partageait ses opinions et ses projets de revanche navale.

* * *

Marguerite était l'enfant la plus frêle qu'on pût voir; petite, fine, ses mains avaient des transparences de cire, comme son front; ses yeux noirs et doux ne semblaient point devoir s'allumer au feu d'un autre sentiment que celui de l'affection dont elle enveloppait également sa mère, la vieille nourrice bretonne qui l'avait élevée, un ara blanc dont on ne savait plus l'âge, et son père. Elle avait pour ce dernier plus de crainte que d'attachement, parce que le duc, ne retrouvant rien en elle qui lui rappelât sa race, la traitait en enfant malade, quelquefois même avec une indifférence un peu dure.

Souvent, déjà, on avait cru que cette fleur si délicate allait se replier sur sa tige et emporter dans la tombe l'espoir du nom des Kerkaradec. Ces crises qui arrivaient avec l'hiver durèrent près de trois ans, elles disparurent avec un printemps, et Marguerite put refleurir avec les marguerites, comme lui disaient les habitués du salon de la duchesse. Ce fut alors que se répandit le bruit que le duc marierait sa fille à dix-sept ans, et qu'elle aurait pour dot une fortune à laquelle peu de princesses eussent osé songer.

Les prétendants ne se firent point attendre, mais pas un n'osait avouer qu'il cherchait à plaire à une enfant qui taillait encore des robes à sa poupée, et mangeait en compagnie de son ara; ils donnaient pour prétexte de leurs assiduités la parenté, l'amitié et le souvenir de Georges.

Certains jours on conduisait Marguerite à Trianon où elle jouait avec les jeunes princes et les princesses, elle aimait surtout à se faire la petite maman de cet enfant aux cheveux blonds et soyeux que l'histoire devait appeler Louis XVII, et qui ne devait porter qu'une couronne de martyr.

* * *

Depuis le jour où commence cette histoire, Versailles ne ressemble plus à la résidence royale d'autrefois; à certaines heures on rencontre une foule de gens qui vont au château, des seigneurs et des prélats, ceux-ci en voiture, d'autres, vêtus de noir, qui assombrissent les rues et les jardins de leur présence, et qu'on appelle « Messieurs du tiers ». On parle beaucoup de ces derniers chez le duc, ce sont eux qui causent au vieux breton ces emportements terribles qu'on n'avait plus entendus depuis longtemps. Marguerite, indifférente à tout jusqu'ici, veut savoir ce qui se passe et demande des explications, celles qu'on lui donne n'expliquent rien à sa jeune tête.

Le printemps a passé, l'été resplendit, mais on ne se promène plus ailleurs que dans le jardin de l'hôtel: plus de fêtes dans le parc, on est comme cloîtré, et l'on écoute les bruits du dehors d'un air anxieux. Dans une des premières nuits du mois d'août il s'est passé quelque chose de si grave que tout le monde en est préoccupé et abattu, on n'ose plus sortir des appartements malgré leur chaleur étouffante, un danger plane au-dessus des têtes, quel est-il?

La royauté est en péril et nous avec elle, disent les seigneurs. Cela est-il donc possible? Quatre mois auparavant, par un beau soleil de mai, une procession solennelle annonçait à la France l'ouverture des Etats-généraux, la joie et l'espérance étaient unanimes, un cortége immense entourait le roi et la reine, qui saluaient le peuple au bruit des musiques; les fleurs jonchaient le sol, et Marguerite, qui avait assisté à cette fête, ne comprenait pas comment la royauté pouvait être aujourd'hui en danger.

Les soirées continuent à l'hôtel, mais elles sont graves maintenant, et les officiers n'y viennent plus; le duc paraît rajeuni, et les éclats de sa voix dominent toutes les conversations; l'abolition des priviléges est une hérésie, et la constitution un crime de lèse-majesté qu'il faut combattre et punir. A certains moments on croit voir l'ancien capitaine de la *Tonnante* sur le pont de son vaisseau. Dans la nuit du 1er octobre, à la suite du roi, au banquet des gardes du corps, il se fait remarquer parmi les fanatiques qui foulèrent aux pieds la cocarde tricolore.

Quelques jours après, il pouvait voir de sa fenêtre l'effrayant spectacle du peuple de Paris, hommes et femmes, armés de piques, de fusils et de sabres, traînant des canons et envahissant le château en demandant du pain!

Quelles heures d'angoisse que celles qui suivirent, quels déchirements; l'effroi, le sentiment de l'impuissance glaçaient les cœurs, le duc était tombé dans cet accablement que lui avait causé la mort de son fils Georges; de temps en temps, cependant, il se levait brusquement, criant qu'il fallait porter secours au roi et à la reine, mais à un bruit sourd, résonnant dans l'hôtel,

il s'arrêtait; c'était des sections de Parisiens armés de piques, et laissés pour cette raison à l'arrière-garde, qui frappaient de leurs armes les portes cochères et les volets fermés des maisons sous lesquelles ils bivouaquaient depuis deux jours. Le temps était froid et brumeux, des feux flambaient de distance en distance, les patriotes y faisaient cuire des quartiers de cheval d'un garde du corps, au travers desquels ils avaient passé leurs sabres et leurs baïonnettes; des femmes réparaient le désordre de leurs haillons, d'autres dansaient en chantant pour se réchauffer; leurs chants, dont on reprenait les refrains en chœur, semblaient menacer ces hôtels dont les portes et les volets étaient clos comme les écoutilles d'un navire en danger: tout cela était sinistre et jetait la terreur dans ces salons dont rien n'avait troublé jusqu'ici la parfaite quiétude.

La duchesse, effrayée, était couchée sur un sofa tenant Marguerite dans ses bras; la pauvre enfant ne comprenait pas grand chose à ce qui se passait, elle gardait le silence; le duc contemplait par une persienne entrebâillée le spectacle de la rue, on sentait qu'il allait faire payer cher l'audace des assaillants; à chaque bruit des piques frappant les portes de l'hôtel il s'approchait d'une table sur laquelle il avait réuni toutes ses armes de chasse, tant de fois victorieuses dans les genêts de la Bretagne; à l'angle d'une console il avait placé la première épée anglaise qu'il avait reçu de son fils Georges.

La duchesse se souleva atterée à la vue de ces préparatifs de combat.

— Mais on peut encore fuir, lui dit-elle, nous pouvons gagner les bois de Satory par les jardins et de là...

— Pensez-vous que je veuille fuir avec vous? interrompit le duc en lui lançant un de ces regards avec lesquels il imposait silence à tous. Ce que je défends ici c'est vous d'abord, et ma fille... Quant à moi et à ma maison... advienne que pourra! Holà les gars!

Le duc appelait ainsi le personnel de l'hôtel, et il donnait à chacun de ses gens le nom de son village. Huit laquais apparurent et se rangèrent sur le seuil du salon.

— Toi, Pont-d'Aven, qui n'a jamais manqué un lièvre au jugé, tu te placeras sur le palier de l'entresol et tu commenceras le feu, voilà une arme avec laquelle tu pourras faire une chasse comme, par Sainte-Anne d'Auray, tu n'en as jamais faite de ta vie; le premier mécréant qui passera le seuil...

A ce moment une sourde rumeur éclatait au loin du côté du château, c'était comme des acclamations mêlées à la houle populaire, les patriotes, hommes et femmes, obéissant aux ordres d'un chef à cheval, se rangèrent sur un des côtés de la rue comme pour laisser passer une troupe; tous les

yeux se portaient vers le haut de l'avenue où, cachées par les armes qui les précédaient, apparaissaient plusieurs voitures, les bras s'agitaient à leur passage, les cris de : « Vive le boulanger et la boulangère » arrivaient distinctement jusqu'au duc et à la duchesse qui ne s'expliquaient point ce nouvel événement. Tout à coup ce fut comme un vertige pour eux, une apparition étrange, un bouleversement des choses, comme si la nature n'eût plus obéi aux lois qui la régissent, le duc pensa rêver, et se crut fou; il poussa la persienne, saisit la barrière de la balustrade en fer forgé, et stupide d'émotion, regarda dans la rue. Au milieu des femmes de la Halle, dansant et brandissant des têtes au bout de leurs piques, escortée par la populace coiffée du bonnet rouge, marchait la voiture royale; Louis XVI saluait en élevant son chapeau par un mouvement lent et continu; la reine, pâle, inclinait la tête, elle s'efforçait de sourire; le dauphin, assis sur ses genoux, et dont elle paraissait s'occuper beaucoup, lui servait de prétexte pour éloigner ses yeux de la foule qui garnissait les rues. Aux cris de « Vive la reine », poussé çà et là, elle regardait furtivement, comme si elle eut pensé que quelque chose pouvait terminer ce calvaire, déjà si long, et qui ne faisait que commencer.

Le duc ne prononça pas une parole; joindre ses acclamations à celles de cette foule qui hier avait envahi le château et profané les appartements royaux, lui semblait horrible, ses yeux ne se détachaient point de cette voiture qui suivait la route de Paris, et lui semblait le corbillard de la monarchie; c'était comme un prisonnier, que l'héritier de Charlemagne, de François Ier et de Louis XIV rentrait dans sa capitale.

* * *

A partir de ce moment, il n'y eut plus un jour de repos à l'hôtel de Kerkaradec, les événements se pressaient rapides et terribles, l'émotion du matin n'était point encore calmée que le soir en amenait une nouvelle; que d'alarmes, que de nuits sans sommeil depuis cet été de 1789 ! On se demandait s'il ne reviendrait pas des jours où l'on pourrait vivre sans cette éternelle angoisse qui brisait les cœurs par leurs battements précipités. La duchesse et Marguerite ne pouvaient supporter ces émotions continues, leur santé s'altérait de plus en plus; de tous les côtés on prenait la route de l'étranger, et le vide se faisait autour des deux femmes; le duc de son côté ne se sentait point libre d'agir à sa guise, il résolut de faire émigrer la duchesse et sa fille, il les conduirait en Suisse, d'où il reviendrait pour soutenir le roi qui se laissait dépouiller de tous ses droits par la révolution.

* * *

Ce ne fut point sans un profond déchirement qu'on se prépara à partir, le voyage devait être long, il serait assurément périlleux. On passerait par Dijon et Besançon où l'on attendrait la fin des événements.

Cette fin ne pouvait manquer d'arriver bientôt, c'était une crise à passer, mais on en sortirait et la monarchie triompherait, parce que la monarchie ne peut mourir. Et du fond de sa berline, le duc jetait l'anathème à tous ceux qui, troublant ses projets, le forçaient à rouler en plein janvier par les routes montueuses de la Bourgogne; et, s'animant d'autant plus qu'il s'éloignait du cratère des émotions et du danger, il combinait l'extermination de tous les monstres issus de la révolution.

La duchesse, lassée par le voyage et tout occupée de Marguerite, approuvait son mari et partageait ses espérances, il fallait bien cela pour supporter le présent si lourd déjà, et que les ennuis de la route aggravaient encore; sa sérénité ne résistait point à ces nuits passées dans de misérables chambres d'auberges dont la vue seule donnait froid, à ces haltes prolongées dans les relais privés de chevaux, à ces discussions lassantes avec des hôteliers et des cochers sur lesquels avait déjà passé le souffle de la révolution.

On s'arrêta à Dijon pour laisser aux dames le temps de se reposer un peu. A une journée de Besançon le sol était couvert de neige, la voiture n'avançait que difficilement, le temps devint froid; le pays avait des lignes tristes estompées dans la brume d'un ciel plombé; la duchesse, sans regarder le paysage en ressentit l'impression, son cœur se serra.

A la montée d'une côte le duc descendit de voiture pour cheminer à pied; à ce moment la duchesse fondit en larmes, larmes accumulées et contenues depuis le départ de Versailles, et qui coulèrent avec abondance. C'était l'adieu à ce qu'on laissait derrière soi, au foyer, aux amis dispersés, au roi; c'était la crainte de l'avenir, du pays vers lequel on marchait si lentement, au pénible pas de chevaux poussifs que le cocher appelait *Maury* et *Cazalès* et sur lesquels il frappait comme un forcené. Ces noms si chers, outrageusement prononcés par ce Comtois campagnard, lui révélaient encore le revirement des choses et ne lui présageaient rien d'heureux.

Oh! la vie ne devait plus être qu'une succession de jours moroses, pensait-elle, son âme, comme l'horizon, n'avait pas une lueur qui put raviver le peu d'espérance qui lui restait. Marguerite pleurait, parce qu'elle voyait sa mère pleurer, et la vieille nourrice bretonne avec elles aussi, parce que, chien fidèle et dévoué, elle n'avait pas d'autre idée que celle de ses maîtres et paraissait fondue avec eux. Le vent soufflait violemment et ses raffales lugubres ressemblaient à des plaintes humaines.

— S'il n'était point trop tard j'irais demander à souper aux Watteville en arrivant à Besançon, dit le duc en remontant en voiture. » Chez lui la nature ne perdait jamais ses droits, et les besoins de son estomac atténuaient ses peines du moment.

Il était nuit quand ils arrivèrent. Pour ne pas souper chez les Watteville, le duc n'en mangea pas moins de bon appétit.

*
* *

L'émigration semblait s'être donné rendez-vous à Besançon; la famille Kerkaradec y retrouva plusieurs parents et amis qui attendaient là le moment de revenir en arrière ou de passer la frontière de Suisse; au moment où ils arrivèrent les nouvelles étaient mauvaises. Jusqu'ici l'Assemblée nationale n'avait aboli qu'en paroles les priviléges du clergé et de la noblesse, aujourd'hui commençaient les décrets qui allaient tailler dans le vif; la résistance se préparait, la guerre civile ne tarderait point à éclater. Il était prudent de partir, mais cette décision coûtait bien cher au duc qui trouvait indigne de lui de lâcher pied devant les brigands, et ne pouvait se résoudre à passer la frontière. L'émigration était une faute politique et une trahison envers le roi qui restait, il le sentait d'autant plus maintenant qu'il en était éloigné, aussi, lorsque le vieux marquis de Coëtlogon qui avait rencontré le duc à l'évêché, lui proposa de faire partir la duchesse et sa fille en compagnie de la marquise sa femme, accepta-t-il cet arrangement avec joie. Il pourrait donc ne pas quitter la France et attendre à Besançon ce que l'avenir préparait; puis il avait retrouvé là un peu de cette animation de société qui lui était nécessaire, et faisait de cette ville de l'extrême frontière un petit Versailles.

Le voyage depuis Besançon fut des plus pénibles; il fallut cheminer sur des traîneaux mal clos, par un froid intense et de véritables ornières taillées dans la neige. Des rochers et des sapins, de pauvres villages où des paysans hâves et ternes, du seuil de leurs portes enfumées, regardaient, en riant, passer les attelages; devant soi l'inconnu, c'était lamentable pour ces pauvres femmes, que beaucoup cependant, à la vue de leurs fourrures, contemplaient d'un œil d'envie.

A Pontarlier, où elles voulurent passer la nuit, la populace les injuria; les gardes-nationaux, présents à la scène, craignirent de protéger ces dames malgré leur attitude digne et les passeports qu'elles présentèrent; elles n'osaient descendre des traîneaux dont les chevaux n'étaient point dételés. Un bourgeois s'approcha discrètement de la duchesse : « Partez immédiate-

ment, lui dit-il, dans deux heures vous serez aux Verrières-de-Suisse, je vous y précède, je suis M. de Coligny », et se tournant vers le conducteur épuisé et indécis : « Doubles guides et un écu si tu me rattrapes d'ici au fort de Joux », et il sauta lestement dans un traineau découvert qui partit au galop. Après une demi-heure de marche folle dans la neige, il s'arrêta, M. de Coligny regarda en arrière dans l'obscurité de la nuit et écouta, il entendit les éclats de la voix du conducteur qui, excitant ses chevaux et faisant claquer son fouet, dépassa victorieusement son traîneau. Devant lui, crevant le ciel de ses aspérités, se dressait une étrange silhouette où brillaient quelques points rouges à son sommet, c'était le fort de Joux; la duchesse était sauvée.

« Et maintenant, mon garçon, cria M. de Coligny, un écu encore et un bon souper quand nous serons aux Verrières-de-Suisse. »

On y arriva au coup de minuit.

(A suivre.) A. BACHELIN.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de décembre 1877, page 274.)

Au siècle passé l'état des routes était mauvais et les moyens de communications lents et difficiles. L'équitation était non-seulement un exercice agréable, mais il était nécessaire pour ceux qui désiraient franchir rapidement des distances. Aller à cheval était le mode le plus en usage pour voyager.

Dans la Feuille d'avis de cette époque, nous trouvons assez souvent des annonces dans le genre des suivantes :

— « A vendre : un cheval de monture, recommandable tant pour l'agrément de la promenade, que propre pour voyage. »

— « A vendre : un petit cheval pour dame, marche l'amble, pour 6 louis d'or neufs. On l'offre à l'essai pour huit jours. »

— « A vendre une jument bai brun, de l'âge de 7 ans, bien allante et propre pour la selle, pour le prix de 12 louis d'or. »

— « A vendre un cheval de selle, âgé de 6 ans, poil brun, ayant de bonnes allures. Il est sage et peut très bien convenir pour une dame. Sa hauteur est de 4 pieds 9 pouces.

— « A vendre un habit de cheval, d'un camelot poil et soie, boutonnière d'argent, avec la veste doublée en taffetas bleu, le bonnet d'amazone noir. Le prix est de 3 écus neufs. »

— « A vendre une superbe housse d'un beau drap d'écarlate, très proprement brodée en or, ornée et enrichie de franges d'or autour, aussi bien que les fourreaux des pistolets. »

Cependant on se servait aussi de voitures, comme l'indiquent les annonces suivantes :

— « On offre à vendre une chaise à 4 places, dont le coffre est en fond gris de perle avec une mosaïque, et les baguettes en bleu bien vernies, l'intérieur d'un velours d'Utrecht jonquille, les rideaux de maroquin faits à neuf, ainsi que le train qui est remis à neuf et qui est peint en bleu foncé ; elle est fort légère pour deux chevaux, on pourrait même s'en servir dans de bons chemins avec un cheval, y ayant timon et flèche pour cela. »

Cet avis indique la forme et la couleur des voitures de luxe de cette époque :

— « On offre à vendre une cariole à deux roues, dans laquelle on peut placer 6 personnes, bien doublée et bien couverte de toile peinte en rouge. »

— « Un cabriolet à soufflet, fort solide et propre à courir la poste à peu de frais. »

— « Une chaise à quatre places, fermant avec des rideaux, garnie en neuf de velours d'Utrecht, pouvant servir autant pour de grands voyages que pour la promenade. »

Les chemins n'étaient pas sûrs, de sorte qu'on voyageait en compagnie, afin de pouvoir se défendre plus facilement au besoin. Il y avait aussi un motif d'économie lorsqu'on prenait une voiture de louage.

En 1770, nous lisons dans la Feuille d'avis :

— « Une personne cherche compagnie pour aller à Berne du 29 au 31 mars, soit en voiture soit à cheval. »

L'année précédente on trouve une annonce pareille :

— « Une personne demande compagnie pour aller à Berne et prendre à cet effet une voiture de louage. »

— « Un particulier se proposant de faire une tournée dans la Suisse avec une chaise et un cheval, désirerait trouver un compagnon de voyage qui en partageât les frais. S'adresser au bureau. » (1788.)

Les maîtres voituriers étaient nombreux à cette époque. On en compte 173 en moyenne de 1752 à 1760, et 44 bateliers. Comme on le verra par les annonces suivantes, ils entreprenaient des voyages lointains.

Dans la Feuille d'avis de l'année 1769, nous lisons :

— « Ulric Buchebacher, de Langnau, muni de bonnes attestations, se propose de venir de Berne avec un char et d'être à Neuchâtel tous les jeudis, dès le matin jusqu'à 4 heures du soir. Il logera chez Jean Junod, près de la porte St-Maurice, et recevra des marchandises à un prix raisonnable, de même que des personnes pour le prix de 15 batz, pourvu qu'elles se rendent à Marin, lieu de son domicile, le dimanche à midi. »

— « Fréd. Dothaux, voiturier, annonce qu'il partira avec 3 chevaux vuides pour Zurich, bien sellés, le 1 avril (1769). Il partira une voiture pour Paris le 15 du mois prochain (1769). »

— « Daniel Antener, batelier, chargera, pour la foire de Zurzach, le 9 du mois prochain (mai 1769). Les personnes qui auront quelques marchandises n'auront qu'à les lui envoyer. »

— « Simon Martinet, batelier, partira pour Zurzac le vendredi 22 du présent mois (avril 1769). »

— « Le 25 ou le 26 (mai 1769), il doit partir une voiture pour Bade et Zurich. Les personnes qui voudront en profiter pourront s'adresser au bureau d'avis. »

— « Il partira un char à banc pour Zurzac et pour Zurich d'aujourd'hui en huit (18 mai 1769) ; les personnes qui voudront donner une malle et quelques hardes, n'auront qu'à s'adresser au bureau d'avis. »

— « Dothaux, messager de Zurich, partira vers la fin du courant pour Paris avec une voiture où il y a encore 2 places vacantes. »

— « Le sieur Combe, d'Orbe, voiturier ordinaire pour l'Angleterre, partira pour Londres avec ses voitures. Il faut s'adresser à lui à Orbe. » (1769.)

— « Le Sr Favre, voiturier, partira de Genève pour Londres avec deux voitures. Si quelqu'un en veut profiter, il n'a qu'à lui écrire au dit Genève. »

Un moyen de communication entre Neuchâtel et les pays situés sur les bords du Rhin, était de descendre en bateau l'Aar et le Rhin. L'avis suivant offre de l'intérêt :

— « Le bateau pour l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre, partira d'Yverdon le 25 mai (1770). Ceux qui auront des effets à envoyer ou qui voudront en profiter, sont avertis de se tenir prêts pour ce temps-là. »

Les deux annonces suivantes sont également relatives aux voyages :

— « Une personne de cette ville, qui part pour la Hollande, souhaiterait trouver un second pour ce voyage. »

— « Un jeune homme de ce pays, de bonne famille et de bonnes mœurs, qui parle fort bien les langues anglaise, italienne, allemande et française, qui a beaucoup voyagé, souhaiterait retourner de nouveau dans les pays étrangers; si quelque personne avait besoin d'un homme de confiance pour l'accompagner dans ses voyages, on pourra s'adresser à ce jeune homme avec sûreté, mais s'il ne se présente aucune place telle qu'il la demande, si quelque officier retournant en Hollande ou en France voulait le défrayer pendant la route, il lui offre ses services. »

*
* *

Comme de nos jours, la Feuille d'avis, au siècle passé, contient de nombreuses offres de service et des demandes de domestiques. On verra par les exemples que nous citerons quelles étaient les aptitudes que l'on appréciait le plus.

Nous lisons dans la Feuille d'avis des années 1769, 1770 et 1771 :

— « Avis. On souhaiterait un jeune homme qui sût raser et coëffer, pour voyager avec un jeune homme. On s'adressera chez M. Paul de Pourtalès. »

— « On souhaiterait de trouver, pour servir dans une bonne maison, un domestique de bonnes mœurs, dont la fidélité et la bonne conduite fussent reconnues, âgé d'environ 30 ans. On préfèrerait une personne de cet âge plutôt que plus jeune, d'une figure revenante, sachant les deux langues, allemande et française, et surtout qu'il ait déjà servi en bonne maison, il faut qu'il sache ranger un appartement, servir à table et avoir soin de la garde-robe de son maître, aux ordres duquel il sera le plus souvent, il conviendrait qu'il sût friser. Quant à la religion, on préfèrerait un protestant, cependant on ne regardera pas de trop près, pourvu qu'il ait les qualités ci-dessus et qu'il soit de bonne volonté, sage surtout, car on ne veut point d'un libertin, eût-il tous les talents. »

— « Un jeune homme de la taille de 5 pieds 6 pouces, souhaiterait d'entrer en condition. »

— « Un jeune homme de Chavornay s'offre comme domestique. Il sait raser, raccommoder et retourner les habits, conduire les chevaux, etc. »

— « Un jeune homme cherche une place comme domestique. Il sait friser et raser. »

— « Un jeune homme de Moudon cherche une place comme domestique. Il n'est jamais sorti de chez lui, et sait écrire, raser et coëffer, quoique petit, il est d'une assez jolie figure. On peut prendre, sur le compte de ce jeune homme, des informations ou par le canal de Mad. Chambrier du bord du lac, ou directement à M. Nicaty, à Moudon. »

— « Un homme de passé 40 ans, vigoureux et bien fait, qui a été laboureur et qui travaille à diverses professions par un effet de son génie, souhaiterait d'entrer dans une bonne maison en *qualité de cocher*; il désire qu'il y ait de l'ouvrage dans la maison où il entrera, afin d'exercer son savoir-faire dans ses moments de loisir. Il aime et connaît les chevaux, les ferre dans le besoin et traite avec succès plusieurs de leurs maladies. Il parle allemand et français. »

— « Une jeune personne de bonne famille d'Allemagne, s'offre comme gouvernante. Elle sait diriger un ménage, un jardin, coudre, raccommoder et rappondre les dentelles, repasser et blanchir, faire toutes sortes de confitures sèches et liquides, desserts, collations et pâtisseries. »

— « Une cuisinière venant de Londres, offre ses services. »

— « Une fille de passé 40 ans, forte, robuste et de bonnes mœurs, souhaiterait d'entrer en service ou en qualité de cuisinière ou de grosse servante, étant bonne jardinière. »

— « Une jeune femme de Rochefort, qui est accouchée il y a trois mois et qui abonde en lait pour téter un enfant, offre ses services en qualité de nourrice. »

Le gage d'une servante était, en 1760, de L. 22 à L. 26, soit fr. 33 par an. Le jour de l'an elle recevait L. 2, 2 s. d'étrennes, soit fr. 3 à fr. 3.50.

D'après les annonces relatives aux domestiques, on voit qu'une recommandation était de savoir cultiver un jardin. Le nombre des jardiniers de profession était restreint à cette époque. En 1770 on n'en comptait que 15 dans le pays. Dans les propriétés de luxe on rencontrait assez souvent un jardinier.

(A suivre.)

FAREL A SERRIÈRES

Une plaque de marbre encastrée en 1830 dans la muraille du temple de Serrières, rappelle que ce fut en ce lieu que, le 14 décembre 1529, Farel prêcha pour la première fois l'Evangile sur le sol neuchâtelois. La tradition rapportée, si je ne me trompe, par Olivier Perrot et après lui par la plupart des historiens de notre Réformation, raconte, en effet, que Farel, après avoir prêché la Réforme à Morat, désireux d'amener le pays de Neuchâtel à la connaissance de l'Evangile, se souvint que Serrières dépendait au spirituel de Bienne, réformé depuis l'année précédente (5 février 1528), et que le curé Emer Beynon « avait quelque goût pour l'Evangile. » Il partit donc de Morat et vint à Serrières; le curé le reçut avec joie, mais il n'osa lui ouvrir son église, il le laissa seulement prêcher sur le cimetière devant le temple. « Aucuns de Neuchâtel, dit Choupard, auxquels Dieu avait donné connaissance de la vérité, accoururent à Serrières. Venez, dirent-ils au Réformateur, et prêchez-nous à Neuchâtel. » Ils l'entraînèrent, en effet, à Neuchâtel. Farel et la troupe qui l'accompagnait, descendant la rue du Château, s'arrêtèrent à la Croix-du-Marché, et là le Réformateur fit, dit la chronique, « un sermon d'une si grande efficace qu'il gagna beaucoup de monde. » Farel abandonna ensuite Neuchâtel pendant quelque temps pour y revenir dans le courant de l'été suivant et y établir définitivement la Réforme.

Tel est le récit de la tradition que rappelle l'inscription de Serrières. Mais est-ce bien à Serrières qu'eurent lieu la première apparition de Farel dans notre pays et sa première prédication, et si oui, la date du 14 décembre 1529 est-elle exacte? D'après la correspondance du réformateur, publiée par Herminjard, l'un de ces faits me paraît exclure l'autre, et si Farel prêcha à Serrières le 14 décembre 1529, ce ne fut certainement pas sa première prédication sur le sol neuchâtelois. Le fragment de chronique, attribué à Froment, rapporte qu'en 1526 Farel, obligé de quitter Montbéliard, s'en vint incognito à Neuchâtel où on lui permit d'abord de prêcher; il fut pour cela contraint de se revêtir d'un surplis de prêtre, mais ayant été reconnu, il dut quitter cette ville. Quoiqu'il en soit de la réalité de cette première tentative de Farel, celui-ci songeait depuis longtemps à Neuchâtel, du moins comme d'un point de départ pour l'évangélisation de sa patrie, car en 1525 (12 sept.) il engageait Zwingli à envoyer à Neuchâtel un certain Védaste pour travailler à l'évangélisation de la France (Corresp. des Réformat. I. nº 159). Mais c'est seulement en 1529 qu'eut lieu la première venue certaine de Farel dans notre pays.

Le 19 ou le 20 novembre 1529 Farel, alors pasteur à Aigle, était arrivé à Lausanne, essayant, sur l'ordre de Berne et sous sa protection, de faire pénétrer les nouvelles doctrines dans la cité épiscopale. Accueilli favorablement par le Conseil de ville, mais repoussé par l'évêque, le réformateur n'était resté que quelques jours dans cette ville et s'était dirigé vers l'Evêché de Bâle et le Comté de Neuchâtel, en passant probablement par Morat qu'il devait avoir déjà évangélisé précédemment. Ce fut dans les derniers jours de novembre ou le 1er décembre qu'il arriva à Neuchâtel, muni d'une lettre de recommandation de Leurs Excellences de Berne; en effet, Jacob Wildermuth, bourgeois de Bienne et de Neuchâtel et, à ce qu'on peut supposer, intendant de Claude de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, écrivait le 3 décembre 1529, de Neuchâtel, à l'avoyer et au Conseil de Berne: « Le pauvre pieux Farel est aussi arrivé et » il a présenté une lettre qui invitait à l'entendre prêcher. » (Corresp. des Réform. II n° 269).

Ce Wildermuth qui, six ans plus tard, commandait les Neuchâtelois au combat de Gingins, paraît avoir été envoyé à Neuchâtel pour préparer les voies à la Réforme et obtenir pour Farel l'autorisation de prêcher dans le Comté; dans le cas où cette autorisation lui serait refusée, il devait réclamer justice de la part de Berne contre un moine qui, dans ses prédications, avait mal parlé de Leurs Excellences. L'autorisation n'ayant pas été accordée, Wildermuth invita le gouverneur à citer en justice « l'indigne moine, » et remit aux Quatre-Ministraux et au Conseil de la ville, une missive du Conseil de Berne: puis craignant de laisser échapper une occasion favorable de faire entendre à Neuchâtel les nouvelles doctrines, il retint le réformateur qui, ne pouvant prêcher publiquement, voulait porter ailleurs ses pas, et, malgré les menaces, le fit prêcher dans les maisons. Mais ce champ de travail trop restreint ne suffisait pas à l'activité de Farel; il étendit plus loin ses courses missionnaires et pénétra dans l'Evêché de Bâle où, toujours protégé par Berne, il prêcha l'Evangile à la Neuveville et dans les villages voisins, attaquant assez violemment l'évêque dans ses prédications. Celui-ci s'en plaignit à Berne, le 10 décembre, demandant qu'on rappelât Farel qui se vantait, dit-il, d'être envoyé par Leurs Excellences. Berne n'en fit rien; au contraire, Farel ayant eu à la Neuveville une dispute publique avec un curé de cette ville et l'ayant cité en justice pour répondre de ses accusations contre la nouvelle doctrine, Leurs Excellences écrivirent, le 12 décembre, au maire et au Conseil de la Neuveville qu'elles enverraient des députés pour soutenir le réformateur contre le curé et qu'elles demandaient le renvoi des assises d'un jour, soit au 16 décembre.

En attendant ce jugement, Farel se rendit de nouveau à Neuchâtel où cette fois il prêcha en public, car il écrit le 15 décembre, au pasteur Dumoulin, à

Noville : « Contre toute espérance, malgré des ordres tyranniques et les efforts » des moines, un grand nombre de personnes ont écouté avidement la parole » que nous avons annoncée aux portes des villes, dans les villages, sur les places (areis) et dans les maisons. » (Farel n'était pas seul, paraît-il; Froment peut-être l'accompagnait. Voir Corresp. des Réform. II. nº 300, note 6). Si Farel a prêché à Serrières, c'est probablement à ce moment qu'eut lieu cette prédication. Cette église dépendait de Bienne pour le spirituel, et il était plus facile au curé qui penchait vers la Réforme, d'enfreindre la défense des autorités neuchâteloises. Seulement, si cette prédication eut l'effet que lui attribue la tradition, celui d'ouvrir à l'Evangile les portes de Neuchâtel, elle ne peut avoir eu lieu le 14 décembre, puisque dans sa lettre du lendemain, Farel parle déjà des résultats extraordinaires qu'il a obtenus et de ses prédications aux portes des villes, dans les villages et sur les places, tout cela, évidemment, ne peut s'être passé du 14 au 15 décembre. Le 16 décembre, le réformateur devant comparaître aux assises de Neuveville dans l'affaire du curé, quitta Neuchâtel, mais il y revint peut-être le lendemain déjà pour assister au jugement du moine mentionné plus haut, que les Quatre-Ministraux avaient emprisonné à la demande de Berne, et il y séjourna quelques jours; c'est du moins ce que l'on peut inférer d'une lettre du Conseil de Berne à J.-J. de Watteville, à Colombier. Par cette lettre, datée du 20 décembre 1529, l'avoyer et le Conseil de Berne annonçaient à Watteville qu'ils avaient reçu de Farel une plainte contre un moine de Grandson, frère Guy, qui incriminait leur honneur dans ses prédications à Neuchâtel, et lui ordonnaient de faire une enquête exacte à ce sujet. Le 22 décembre nous retrouvons Farel à Morat où il prêcha; delà il retourna à Aigle. Nommé pasteur à Morat, le 22 janvier 1530, il ne revint à Neuchâtel que dans les premiers jours d'août de cette année-là.

La tradition qui fait débarquer Farel à Serrières et commencer dans ce village son œuvre de réforme sur le sol neuchâtelois, me paraît donc erronée et la date du 14 décembre 1529 évidemment fausse, du moins se rapportant à une première prédication. Du reste, Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation*, ne fait prêcher Farel à Serrières que pendant son deuxième séjour dans le Comté, c'est-à-dire en août ou septembre 1530.

Que Farel ait commencé son œuvre à Serrières ou à Neuchâtel même, qu'il ait prêché d'abord l'Evangile sur le cimetière d'un village ou dans les maisons de la ville, cela en soi importe peu sans doute, mais ce fait rapporté par la tradition et par la plupart des historiens de la réformation neuchâteloise, acquiert plus d'importance si on le considère à un autre point de vue. Farel débarquant à Serrières, amené sur le sol neuchâtelois par son zèle, seul pour

la Réforme et sans autre appui qu'un pauvre curé de village, enfreignant les ordres précis des autorités au péril de sa liberté et même de sa vie, entraîné dans la ville par la foule qu'il a enthousiasmée, et là, à quelques pas du Château, bravant le gouverneur et le haut clergé et attaquant publiquement les doctrines du catholicisme, c'est la Réformation neuchâteloise commencée par Farel sans secours extérieurs; tandis que Farel, arrivant à Neuchâtel muni de lettres de Leurs Excellences de Berne qui invitaient, et on sait ce qu'était une invitation de ce genre, à écouter le réformateur, trouvant à Neuchâtel un protecteur chargé d'une mission spéciale de Berne, sachant qu'il a derrière lui un gouvernement puissant qui désire que son œuvre réussisse, se sentant déjà assez fort, quelques jours seulement après son arrivée, pour en appeler contre un membre du clergé qu'il vient renverser, c'est la Réformation neuchâteloise commencée sous l'influence de Berne qui y avait un intérêt politique, et protégée et soutenue par elle. Ch. CHATELAIN, pasteur.

PORTE DE LA MAISON HAINARD

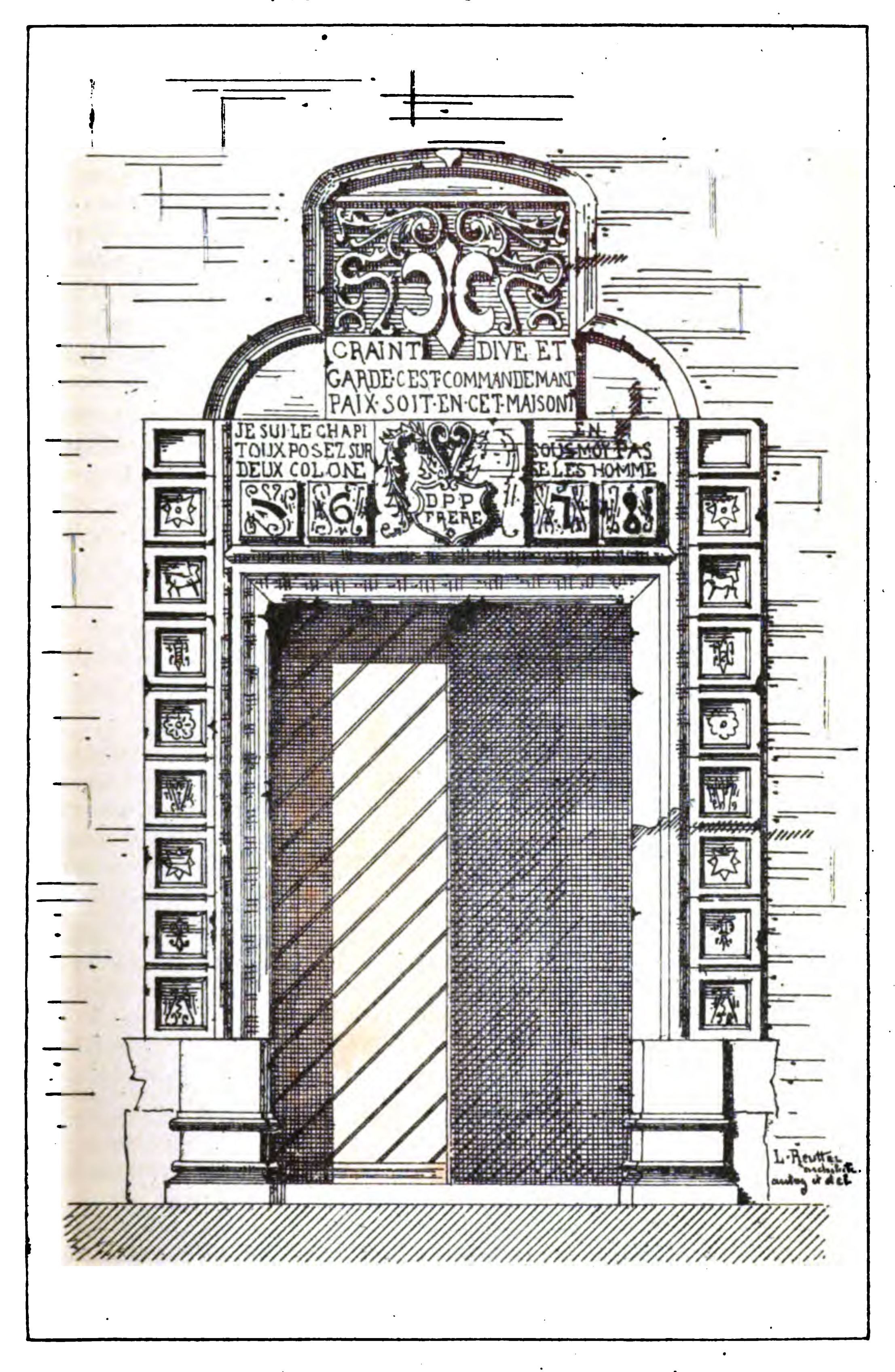
(Avec une planche.)

La porte d'entrée de la maison de M. Hainard, au Valanvron, dont nous donnons aujourd'hui une esquisse, appartient à l'architecture du XVII[e] siècle, qui a laissé de fort beaux spécimens dispersés un peu sur tous les points du canton, et même dans nos Montagnes, où le goût commençait à pénétrer. Beaucoup de maisons possèdent soit une porte, soit une fenêtre ou un écusson sculpté qui prouvent que leurs habitants, quoique vivant dans une contrée retirée et fort peu fréquentée, n'en aimaient pas moins ce qui est beau. Ces portes et fenêtres, dont les ornements ont beaucoup d'analogie entre eux, étaient probablement travaillées par des artistes ambulants, nourris chez le propriétaire qui leur payait en plus un modeste salaire. Il est à remarquer que beaucoup de nos maisons portent comme principal ornement une fleur de lys, signe de la domination des princes français.

Tous les ornements de la porte sont sculptés en relief et finement travaillés; les maximes sont en creux. Malheureusement l'artiste n'a pas fait choix de bons matériaux en employant la pierre bleue de nos montagnes; cette pierre ne supportant pas le gel, plusieurs ornements de la couverte de la porte ont déjà disparu. Cette porte peut convaincre chacun que les maisons de nos Montagnes, malgré leur altitude élevée, nous offrent encore de fort beaux spécimens de sculpture décorative.

L. REUTTER, architecte.





PORTE DE LA MAISON HAINARD AU
VALANVRON

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Février, pag. 33.)

III

Les Verrières étaient en fête cette nuit-là. Sous le futile prétexte que certaines provinces n'acceptaient point le morcellement du pays par départements, les émigrés établis dans ce village et les environs s'étaient réunis à l'auberge du « Grand-Frédéric », où ils célébraient la déconfiture de l'Assemblée nationale. Toutes les fenêtres de la longue façade étaient illuminées; le bruit des chants et des applaudissements arrivait jusque dans la rue où, malgré le froid et la neige, stationnait une foule de curieux qui semblaient prendre leur part de cette joie.

L'émigration n'était point encore ce qu'elle allait devenir plus tard, et, à ce moment, les princes et la noblesse seulement avaient pris la route de l'étranger; ils y apportaient la vie élégante de Versailles, de Paris et des châteaux. A quelques-uns, réellement menacés, s'étaient joints ceux qui par flatterie, par imitation, par bon ton même, fuyaient la révolution qui montait; les villages de la frontière suisse étaient le rendez-vous naturel de cette foule qui, tout en s'éloignant de l'orage, supposait chaque jour que le courrier du lendemain leur apporterait la nouvelle de la fin des « saturnales », aussi avec quel empressement et quelle crédulité accueillait-on les bruits qui flattaient un espoir sans cesse déçu! puis, comme la vie d'exil manquait totalement d'agrément pour ces élégants désœuvrés, on prenait tous les prétextes pour se réunir et festoyer comme au bon temps.

Les vins généreux coulaient ce soir à pleins bords, on célébrait le roi, la reine, sans oublier l'autel, dont tout gentilhomme, si voltairien qu'il fût,

était, à l'heure présente, l'ardent défenseur. Et dans l'expansion de la tristesse commune on s'égayait petit à petit; il fallait bien s'étourdir, et, comme Figaro, rire un peu du présent pour n'être pas obligé d'en pleurer; un couplet chassant l'autre, les refrains badins, d'abord timides, finissaient par éclater en fusées folles et chaudes, qui débordaient dans l'atmosphère glacée de la nuit par les fenêtres qu'on ouvrait de temps en temps.

Les habitants des Verrières avaient là comme un écho des fêtes de la monarchie du passé, et le banquet du « Grand-Frédéric » leur permettait d'en supposer les splendeurs. L'auberge servait aussi de Maison de Commune, les convives étaient de trop bonne compagnie pour ne point inviter MM. les conseillers communaux à leur table, on honorait en eux l'hospitalité helvétique, on s'en faisait des amis dévoués, honnissant la Constitution, l'Assemblée et M. Mirabeau « qui avait eu ici de si vilaines histoires ». Mais, fatalité des choses, les curieux de la rue, ceux qui n'avaient eu que l'odeur du banquet et les couplets légers, rentraient au logis plus « jacobins » que jamais.

* * *

A la nouvelle de l'arrivée des traîneaux amenant des émigrés, quelques convives avaient quitté la table et vinrent aider les voyageurs à mettre pied à terre, l'un d'eux, avec une amabilité toute française, fouettée par la gaîté du souper, salua les dames en qualité de compatriote, et leur souhaita court séjour sur la terre d'exil; il se mit à leur disposition pour le cas où elles seraient dans l'embarras. M. de Coligny, de son côté, fit préparer leurs chambres et veilla à ce qu'elles y trouvassent le repos dont elles avaient tant besoin après les émotions de la journée.

La gaîté du banquet ne s'éteignit que tard dans la nuit, la duchesse et la marquise ne comprenaient point la raison de ce tapage en l'honneur du roi, elles furent plus étonnées encore lorsque, le lendemain, M. de Coligny leur en apprit la cause.

L'intervention inespérée du gentilhomme auprès des dames à Pontarlier, l'allure patibulaire de la garde nationale, le danger, le voyage, la situation présente, fournirent un thème abondant à une conversation dans laquelle on s'oubliait de part et d'autre, lorsqu'une des bonnes de l'auberge vint demander aux dames si elles voulaient bien recevoir M. de Mongarel. Sur leur réponse affirmative, on vit entrer un petit vieillard vêtu d'une lévite brune, un manchon dans une main, sa canne et son tricorne dans l'autre, il salua trois fois en avançant la jambe droite et en effleurant le plancher de la pointe du pied, s'excusa de se présenter dans une tenue peu convenable, et se débarras-

sant avec agilité de sa lévite, se trouva en présence des dames en tenue de cour, habit de soie avec broderies et paillon, la croix de Saint-Louis; il réitéra ses saluts. C'était le gentilhomme qui, la veille, avait reçu les voyageurs à leur arrivée; il renouvela l'assurance d'un dévouement qu'il serait heureux de voir mettre à l'épreuve, et, jouant sur un mot qui était alors dans toutes les bouches: — Il n'y a pour nous qu'une « fédération », ajouta-t-il, celle du malheur.

Sur un signe de la duchesse il s'assit, M. de Coligny déclina à M. de Mongarel les noms et titres de ces dames, puis le sien propre; on rit beaucoup de cette étrange présentation qui prouvait une fois de plus, hélas! qu'on était en révolution.

Tous se sentirent vite à l'aise, on avait de part et d'autre des amis communs, des souvenirs, des regrets, le danger et l'espérance. Cet accueil sur la terre étrangère parut de bon augure à ces dames qui eurent un instant l'idée de s'arrêter aux Verrières. MM. de Mongarel et de Coligny les en dissuadèrent; elles trouveraient à Neuchâtel un climat plus doux et des maisons bourgeoises où elles s'installeraient plus commodément, ils leur donneraient des lettres pour quelques personnes, entr'autres pour un homme dévoué à la cause royale et qui les accueillerait avec sollicitude.

* * *

M. de Mongarel avait émigré le lendemain du jour où le roi avait été ramené de Paris à Versailles par la populace; il y avait eu à ce moment une terreur bien compréhensible chez ceux qui tenaient à la royauté, ils étaient partis en masse, et les routes du Val-de-Travers avaient vu rouler plus d'un carrosse armorié; le gentilhomme demeurait aux Verrières depuis la fin d'octobre 1789; il ne pouvait quitter ce village d'où il allait chaque matin, soit par la route de la Côte-aux-Fées, soit par les Grands-Cernets, s'asseoir quelques instants sur la terre de France, comme il disait. Là tout était bien silencieux, bien triste même, mais ce spectacle nouveau avait son charme pour le vieux courtisan; l'odeur résineuse des sapins, les broussailles roussies par l'automne, mouillées par le brouillard, avaient un langage pour lui; il avait lu Jean-Jacques, il le relisait et le comprenait maintenant, il s'éveillait en lui des tendresses qu'il n'eût point éprouvées dans les salons tièdes et parfumés de Versailles; il s'éprit alors de vérité et d'humanité, et, se demandant ce qu'il avait fait pour son pays, dans la sincérité de sa conscience il ne trouvait pas un sacrifice quelconque à donner comme réponse à cette interrogation obstinée qui l'obsédait; il résolut d'être bon et de se faire le

conseiller et le guide de ceux qui, comme lui, devaient fuir. On le vit alors attendre le passage de ses compatriotes, les aider dans leurs recherches, les renseigner sur le pays, les accompagner et les secourir; on comprend pourquoi il était accouru chez la duchesse.

Depuis que la neige couvrait le pays, il n'allait plus, en suivant la grande route, que jusqu'à la frontière de France, et rentrait chez lui où il faisait des ouvrages de broderie, des porte-montre en soie qu'il offrait à ses hôtes.

Chaque jour le gentilhomme vint présenter ses devoirs aux dames; cérémonieux malgré les circonstances et le climat, il revêtit toujours pour cette occasion son habit de soie verte des réceptions d'été du Grand-Trianon. C'était toute une révélation que ce vieillard dont les talons rouges avaient frappé tant de fois le parquet de la Galerie des Glaces sous l'éclat des dorures et des lumières, et qui, enmailloté dans sa lévite, traversait aujourd'hui le mélancolique village des Verrières pour rentrer dans la plus modeste maison de Belleperche.

En passant par la cuisine enfumée, il causait un moment avec les femmes qui préparaient le repas, caressait les enfants et rentrait gaîment dans une petite chambre où pénétrait l'arôme du foin et l'odeur moite de l'écurie des vaches située au-dessous. Il déposait soigneusement ses habits de cour dans une huche à pain hors d'usage.

* * *

Tant de choses avaient passé devant les yeux de la duchesse depuis son départ de Versailles, qu'elle en était toute préoccupée; il lui avait fallu les commotions, les épreuves pour la mettre en rapport avec un monde de choses qu'elle ignorait; les émeutes, la Bastille prise et rasée, l'abolition des priviléges lui avaient prouvé le mécontentement populaire et l'aspiration à quelque chose qui, malheureusement, se fondait sur des ruines; pendant son long et pénible voyage elle n'avait presque vu que la misère, la souffrance, la lutte obstinée du paysan travaillant aux vignes, aux champs, aux forêts, creusant péniblement son sillon, ou poussant devant lui ses bêtes de somme dont il semblait avoir pris l'allure et la résignation; elle avait passé au travers de villages dont la vue seule lui faisait froid, et les mendiants qui avaient frappé à la portière de sa voiture avaient déchiré son cœur. A cette heure elle pensait et se demandait vaguement si cette révolution qu'on acclamait et qu'elle fuyait, n'était point dans les volontés de la Providence, s'il ne devait point en sortir quelque chose qui relèverait ces fronts courbés. Elle n'allait pas plus loin dans sa pensée, elle s'étonnait même de discuter ces choses; son

âme sensible et loyale cherchait ainsi un soulagement à sa peine, elle en était moins malheureuse.

*
* *

Marguerite, près de sa mère et de sa nourrice, éprouvait peu de regrets, la nouveauté lui faisait oublier le passé; quand la chambre basse et sombre attristait par trop cette jeune tête, elle courait aux fenêtres et s'amusait à voir les passants marcher péniblement dans la neige qui tombait sans cesse, elle guettait l'arrivée de MM. de Coligny et de Mongarel, parfois même, elle reprisait ses robes en compagnie de Mme de Coëtlogon qui lui disait en riant: — « Vous êtes marquise, mignonne, habituons-nous au malheur, il est bon de commencer vite, moi j'ai de la peine à m'y faire. »

Un nuage passait sur les fronts et amenait un long silence qu'elle rompait brusquement par une boutade.

— Mes amis, quel temps! quel pays! Je n'y tiens plus, allons à Neuchâtel, si ville il y a.

Cet avis fut adopté.

Les deux gentilshommes voulaient accompagner ces dames, elles s'y opposèrent; chacun leur donna une lettre pour M. Fauche-Borel. C'est un ami que vous trouverez en lui, disaient-ils, dévoué comme pas un, il est des nôtres.

*
* *

On remit un soir au libraire Fauche-Borel un billet ainsi conçu:

« Mme la duchesse de Kerkaradec et Mme la marquise de Coëtlogon auront l'honneur de vous rendre visite demain à l'heure qu'il vous plaira d'indiquer, elles vous remettront les lettres d'introduction qui leur procureront le plaisir de faire la connaissance d'un homme dont chacun parle avec éloges. »

Le lendemain matin on voyait passer, se dirigeant vers l'auberge des *Balances*, un homme de taille moyenne, en bas fins et en souliers à boucles brillantes, dont il s'efforçait de ne point ternir l'éclat dans la boue: il marchait sur la pointe du pied avec une aisance de courtisan, et quoique vêtu du reste fort simplement, il avait dans son extérieur quelque chose de correct. Sa démarche dénotait la fermeté, même la force; mais son nez large à sa naissance, entre d'épais sourcils, ses yeux écartés et un peu louches, ses lèvres minces et sa face ramassée par le bas avaient quelque chose de félin, qui troublait ceux qui savent lire sous l'épiderme et les muscles. Rasé frais et poudré à blanc, coloration sanguine, habit marron à la française, manières faciles, tel était le libraire Fauche-Borel.

Ces dames ne furent point surprises de le voir arriver, et, prévenues en sa faveur, elles le trouvèrent aimable et courtois; il sut condamner éloquemment la révolution, et faire briller l'espérance commune à tous les émigrés, celle du retour de la France à ce qu'elle était avant l'ouverture de ces malheureux Etats-généraux qui avaient tout perdu.

Cette conversation préliminaire achevée, on arriva au but de l'entrevue; la duchesse désirait louer un appartement meublé pour elle, et la marquise sa fille, Mme de Coëtlogon, tenait aussi à avoir un logement sous le même toit, si possible, ou au moins dans le voisinage.

— A moins que vos prétentions ne soient des plus modestes, interrompit le libraire, il ne faut plus songer à demeurer en ville, nos maisons nobles même sont occupées; chaque jour je reçois et j'insère dans la *Feuille d'aris*, dont je suis l'éditeur, des demandes de logements qui demeurent sans réponse, je connais tout ce qui est à louer et personne ne vous renseignera mieux que moi : c'est en ceci seulement que MM. de Coligny et de Mongarel vous auront dit vrai.

— Alors votre obligeance à aider nos malheureux compatriotes ... reprit la duchesse.

— Elle est exagérée, assurément.

— Elle l'est si peu, Monsieur, que si nous vous prions de bien vouloir nous conduire visiter les logements disponibles, vous vous empresserez de vous mettre à notre disposition, alors même que vos affaires vous en empêcheraient.

— Madame, l'affaire la plus pressée pour moi, c'est de vous être agréable, reprit le libraire avec un salut respectueux, je suis heureux d'être à vos ordres.

Et tout en marivaudant de la sorte, les deux dames suivies de Marguerite, quittèrent l'auberge en compagnie du libraire, qui offrit son bras à Mme de Coëtlogon, la plus âgée.

Le temps était humide, les rues boueuses.

— Mesdames, on me dit très ambitieux, continuait Fauche-Borel, je m'en aperçois aujourd'hui, et je regrette de n'être que le très humble « libraire du roi » au lieu d'être son ministre; j'aurais un palais à vous offrir ou tout au moins une voiture.

— Trop aimable... Vous êtes Français, monsieur ?

— Oui, madame, par le cœur, et Neuchâtelois de naissance.

— Les liens du cœur sont les plus forts et vous nous le prouvez aujourd'hui...Vos compatriotes éprouvent-ils comme vous les mêmes sympathies pour notre malheureux pays.

— En général, oui, madame. Je suis Français par mes ancêtres et je ne puis l'oublier; j'appartiens à une famille noble, originaire de la Franche-Comté, qui vint se réfugier ici et s'y fixa.

— S'y réfugier !

— Oui madame, elle fuyait la persécution des soldats de Louis XIV, comme vous fuyez aujourd'hui celle des révolutionnaires.

Il y eut un silence embarrassant. Mme de Coëtlogon reprit :

— Mais y eut-il réellement persécution ?

— Madame, vingt familles vous diraient ici cette histoire.

— Je suis étonnée que vous n'ayez point gardé rancune à la monarchie.

— Ce n'est point ma faute si je lui suis fidèle, car j'ai été nourri des idées les plus subversives, j'ai écouté avec recueillement ce que disaient des rois Mercier, l'abbé Raynal et Mirabeau, qui venaient fréquemment chez mon père.

Le libraire conduisit les dames du faubourg au Tertre et à la rue du Château. Les logements qui restaient disponibles leur parurent inacceptables, il fallait explorer les environs de la ville. On prit rendez-vous pour le lendemain.

* * *

Les deux dames, toujours accompagnées par leur chevalier, montèrent dans un char-à-banc qui se dirigea vers St-Blaise; l'étrangeté du véhicule excita la verve gauloise des voyageuses qui, malgré leur sérieux naturel, trouvèrent là une occasion de gaîté.

L'aubergiste de la Maison de Commune, interrogé sur la possibilité de se loger, répondit que tout était occupé, le village regorgeait d'étrangers, d'autres étaient attendus, il ne restait que l'étage du « Petit-Paris. »



— Vite allons au Petit-Paris.

On suivit la rue montueuse qui conduit au « Village du Haut; » le bruit de la scierie, le tic-tac des moulins mettaient là un peu d'animation rustique qui charma la duchesse; ce n'était point la vie champêtre enrubanée de Trianon, mais il y avait là cette quiétude à laquelle on aspire après les commotions violentes; la pente de la rue leur parut une montagne qu'elles prirent plaisir à gravir, quoique avec un peu de peine; arrivées sur le pont du ruisseau, le moulin, l'eau qui tombait en cascades sur les grandes roues, les rafales humides qui leur fouettaient le visage, et à l'horizon le lac calme et gris, causèrent aux voyageuses une impression de sérénité à laquelle elles s'abandonnèrent; pour un rien, elles eussent demandé au

meunier, qui les regardait curieusement par une petite ouverture pratiquée dans la porte, de bien vouloir leur donner l'hospitalité.

Un homme assez corpulent, vêtu quelque peu à la façon de « Messieurs du Tiers » vint saluer les étrangers avec la plus parfaite courtoisie: c'était le secrétaire Dardel, propriétaire du Petit-Paris, qui, informé de l'arrivée de ces aimables dames, c'est ainsi qu'il s'exprimait, s'était empressé de venir à leur rencontre.

* * *

Une vaste construction élevée vers 1700 par Frédéric de Chambrier, trésorier, et décorée à l'intérieur avec une certaine élégance, avait reçu des habitants de St-Blaise le surnom de Petit-Paris ; c'était un long bâtiment formé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec deux ailes sur la rue. Dans un mur élevé, qui allait d'une aile à l'autre, s'ouvrait une porte en bois donnant accès dans la cour ; un escalier de pierre, tournant carrément sur lui-même, s'adossait au mur de l'aile droite et s'abritait sous un avant-toit soutenu par une colonne. — La partie centrale du bâtiment était formée par une galerie qui unissait les appartements des deux ailes.

La cour avait quelque chose qui eût fait songer au cloître, si des enfants de tous les âges n'avaient mis là un peu de gaîté par leurs ébats tapageurs.

Escortées par le secrétaire et Fauche-Borel, les dames montèrent à l'étage; arrivées dans le salon dont les fenêtres s'ouvraient sur la plaine qui s'étend entre St-Blaise et Marin, avec le lac à l'horizon et sa ceinture de montagnes couvertes de neige, elles éprouvèrent un saisissement d'admiration qui les retint un moment en place —: Que c'est beau! s'écrièrent-elles. Le secrétaire, spéculant sur ce premier mouvement, ouvrit une porte.— « La vue est encore plus belle d'ici.» Une longue galerie, où le soleil pénétrait en ce moment par plusieurs croisées, s'ouvrait devant elles; des orangers et des grenadiers s'abritaient là contre les rigueurs de l'hiver, des armes et des portraits tapissaient les murailles.

— Charmant ! dit Mme de Coëtlogon, qu'en dites-vous duchesse ?

— Chose convenue, nous louons, dit Mme de Kerkaradec au secrétaire, qui s'inclina.

— Et le prix ? dit Fauche-Borel.

— Trois cents livres.

— La petite marquise sera bien heureuse ici, il ne lui manquera que ses amoureux de Versailles. — Eh bien ! verbalise-t-on ? signe-t-on ? continua Mme de Coëtlogon.

— Si ces dames veulent bien prendre la peine de passer dans mon cabinet, en bas, dit le secrétaire, nous pourrons signer l'amodiation que je vais rédiger, et, entré dans une pièce du rez-de-chaussée, il s'installa à son bureau après avoir fait asseoir les deux dames, auxquelles il demanda respectueusement leurs noms ; il se mit alors en mesure de commencer un acte notarié dans les formes; mais Fauche-Borel qui en prévoyait la longueur et épiait le malaise de la duchesse au milieu de ces vilaines paperasses, arrêta brusquement le secrétaire.

— Monsieur, dit-il, simplifions, ces dames paient d'avance, mettez : Reçu la somme de trois cents livres pour location de l'étage du Petit-Paris, pendant un an.

— Mais, reprit le secrétaire déconcerté, cela ne se pratique point ainsi, cela n'est point suffisant, il y a les conditions, les servitudes, le dédit... je ne sais quoi encore.

— Cela nous suffit ainsi, dit la duchesse, et vous êtes payé, continua-t-elle en étalant la somme en louis d'or sur un coin du bureau.

C'était concluant, et le secrétaire s'exécuta. — Décidément tout était bouleversé, jamais il n'avait traité une affaire avec cette promptitude, et il ajoutait à part lui : avec cette légèreté française ; il en demeura longtemps stupéfait.

Le lendemain, un chargement de meubles arrivait à St-Blaise, et quelques jours après les deux dames et la petite marquise étaient installées dans leur nouvelle demeure.

* * *

La duchesse écrivant au duc lui disait ceci :

« ...Il y a de la joie même dans le malheur, et celle-là nous est d'autant plus chère; nous avons ici deux providences, la grande d'abord, qui nous en a fait rencontrer une seconde dans la personne de M. Fauche-Borel, retenez bien ce nom, inscrivez-le dans un coin de votre cœur, à la case de la reconnaissance, c'est lui qui nous a aidées dans nos achats, qui nous a conduites chez les fournisseurs, car nous montons un ménage; il le faut bien puisque les choses ne s'arrangent pas, à ce que l'on dit.

« Il n'y a pas de journaux dans ce pays et l'on y colporte les nouvelles de bouche en bouche, vous comprenez comme elles s'altèrent dans le trajet — Envoyez-nous de vos nouvelles d'abord, bien bonnes surtout, et quelques gazettes, que nous sachions comment on vit là-bas. — Notre maison est délicieuse malgré la saison, on l'appelle le « Petit-Paris » il repose du grand, je vous assure. »

* * *

Le printemps avec ses tièdes haleines, son bienfaisant soleil, ses arbres en fleurs, avait apporté un peu de gaîté au « Petit-Paris » qui regorgeait de monde; son rez-de-chaussée était habité par plusieurs familles, deux prêtres y occupaient un pauvre réduit qu'ils transformaient en chapelle à certaines heures. Mme de Kerkaradec, qui se reprochait d'être trop à l'aise dans son spacieux appartement, en avait cédé une partie à Mmes de Crillon et de la Jarre, qui s'y étaient installées avec leurs enfants; on vivait là dans une espèce de fraternité du malheur.

Quelques passages des lettres de la duchesse nous peindront la vie de la colonie française de St-Blaise.

* * *

« Mai 1790.

« Plaignez-nous toujours, cher duc, mais pas trop cependant, notre vie n'est point absolument malheureuse, et nous sommes ici un petit monde d'amis. Chaque jour nous arrivent quelques visites que nous recevons dans la galerie dont nous vous avons parlé plusieurs fois et qui est devenue comme un lieu de rendez-vous des émigrés du voisinage; on y monte du dehors par un petit couloir extérieur sans passer par nos appartements. Après le déjeuner que nous faisons avec Mmes de Coëtlogon et de la Jarre, une bonne nous apporte le nom des visiteurs et nous pressons ou retardons à notre gré notre entrée à la galerie.

« Il faut vous dire que les Dorau, les Talbert, les Nancray habitent Neuchâtel en compagnie des Sauvanguier et des Champdivers, ils nous rendent visite fort souvent. Nous avons eu M. Fenouillot qui travaille beaucoup ici de sa plume, Monseigneur l'évêque de Langres, que vous connaissez, l'un des opposants à la constitution civile du clergé, qui publie ici de ses ouvrages, le marquis de Bombelle et M. de Barthez dont je vous parlerai tout-à-l'heure.

« Savez-vous la vilaine aventure du prince de Montbarey? Il se dirigeait sur Neuchâtel, en portant avec lui toutes les valeurs qu'il pouvait, papiers, titres, argenterie, diamants, il est arrêté à la frontière par quelques jacobins, qui le dépouillent de tout, et pendant que les brigands se partagent le butin, il leur échappe et arrive ici sans aucune ressource. — M. Fauche-Borel lui a procuré des moyens d'existence, et l'a placé à Cressier, un village catholique situé à une lieue d'ici, où vous ferez bien de lui écrire et de lui envoyer des secours. La famille de Loisy, de Dijon, demeure au Petit-Paris. — Les de Chazel habitent St-Blaise aussi. Vous voyez que la France n'est bientôt plus en France, hélas !

« A propos de France, notre maison ne s'appelle plus le Petit-Paris. — Devineriez-vous comment on la nomme maintenant ? « La Nouvelle-France. » Ce n'est certes pas celle de Camille Desmoulins.

« Je vous parlais de M. de Barthez, il apporte des bouquets et des épîtres rimées à Marguerite qui trône dans la galerie à l'heure des réceptions; vous comprenez que la petite marquise est la même ici qu'à Versailles, et que bouquets et épîtres sont reçus avec la même indifférence; après tout, elle a raison; vous voulez la faire émanciper à dix-sept ans; jusque là, paraît-il, elle ne semble pas vouloir sortir de son rôle d'enfant. En attendant, elle a ses papillons autour d'elle, papillons de jour comme le jeune Duchaylar par exemple, ou de Trevilers, et papillons de nuit, comme ce pauvre rimeur de Barthez. Il y a des jours où nous rions bien, je vous assure. »

(A suivre). A. BACHELIN.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de décembre 1877, page 289.)

Mlle Salomé de Gélieu ([1]).

Mlle Salomé de Gélieu, revenue de la cour de Darmstadt, où elle a été gouvernante des princesses de Mecklembourg-Strélitz jusqu'à leur mariage avec les princes de Prusse, et d'où elle a obtenu une rente viagère de 1000 florins, est actuellement retirée à Colombier à la cure. Elle nous fit voir

([1]) Les élèves de Mlle de Gélieu furent : *Louise-Augusta-Wilhelmine*, née le 10 mars 1776, qui épousa en 1793 *Frédéric-Guillaume*, prince héritier de Prusse, né le 3 août 1770, qui, monté sur le trône en 1797, prit le nom de *Frédéric-Guillaume III*. La jeune reine exerça une influence bienfaisante sur son royal époux, et mourut déjà en 1810, dans une visite à Strélitz; elle est universellement regrettée; — la seconde, *Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine*, née le 2 mars 1778, épousa, croyons-nous, *Frédéric-Louis-Charles*, frère du précédent, né le 4 novembre 1773 et mort en 1796.

quantité de beaux présents, surtout en porcelaines, qu'on lui avait faits à la Cour avant son départ. Elle m'a dit qu'il y avait encore un seul sujet de la famille du Terreau de Neuchâtel, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui est à l'école royale militaire de Berlin.

Mme Borel et J.-J. Rousseau.

Nous fîmes visite entr'autres à Mme la receveuse Borel, née Guienet (1). Monsieur n'était pas à la maison. Elle a le portrait en estampe de J.-J. Rousseau que lui-même lui a donné dans son séjour à Motiers, avec un envoi de sa main écrit au pied. Elle nous raconta que quand Rousseau vint à Motiers, où elle demeurait alors, elle eut, étant enceinte, une si grande envie de le voir, et qu'elle le regarda la première fois avec une si ardente attention, que l'enfant, quand il fut né, eut des traits marqués de ressemblance avec M. Rousseau, surtout les yeux.

Visite de M. d'Escherny.

Le 23 septembre, je fus à Monto. Arrivé à Tavanne, peu après midi, j'y trouvai M. l'abbé de Bellelay et son chambrier qui me faisaient visite, revenant de Nidau; puis M. d'Escherny, demeurant ci-devant à Reconvillier, avec sa Charlotte, qui était devenue bien grande; ces deux derniers logèrent chez nous aussi longtemps qu'ils furent en ce pays... Ils partirent le 20, après le déjeuner. M. d'Escherny me raconta comment lui et sa sœur, Mme Friess, alors séjournant en Suisse, avaient, l'été passé, fait le voyage des Alpes. Cette dame est âgée de 60 ans, veuve, belle, musicienne et grand'mère; on ne lui donnerait pas, à ce que dit son frère, l'âge qu'elle a.

1800. — L'esprit et la bête.

M. Bergeon, pasteur de Cornaux, est mort en cette année 1800. C'était Bergeon l'esprit, par opposition à Bergeon la bête, pasteur de Corcelles.

(1) Les rapports de J.-J. Rousseau avec la famille Guyenet datent de son séjour à Môtiers-Travers. Le philosophe lui était fort attaché, à en juger par sa correspondance. Le 7 mars 1765, il écrivait à Du Peyrou : « Vous savez donc le triste état de la pauvre Mme Guyenet, » femme aimable, d'un vrai mérite, d'un esprit aussi fin que juste, et pour qui la vertu » n'étoit pas un vain mot. Sa famille est dans la plus grande désolation, son mari est au » désespoir, et moi je suis déchiré. Voilà, monsieur, l'objet que j'ai sous les yeux pour » me consoler d'un tissu de malheurs sans exemple. » (*Correspondance originale et inédite de J.-J. Rousseau avec Mme Latour et M. Du Peyrou.* Paris 1803, t. II, p. 141.)

Mlle de Gélieu et la Reine de Prusse.

Le 30 octobre nous allons à Colombier. Nous dinâmes chez M. de Gélieu. Etant à table, arrive M. Villardot, de Cortaillod, valet de chambre du roi de Prusse, venant de Berlin, qui remit à Mlle Salomé de Gélieu une lettre de la reine de Prusse, avec une belle chaîne d'or, à laquelle pendait un médaillon orné d'un ouvrage en cheveux de cette princesse. Ce fut là un incident imprévu et bien agréable pour toute la compagnie qui était à table. On sait que Mlle de Gélieu a été la gouvernante des deux princesses de Mecklembourg-Strélitz jusqu'à leur mariage avec les princes de Prusse, et toutes les deux entretiennent correspondance avec leur ancienne gouvernante.

1802. — Le Prince de Mecklembourg (1) dans le Jura et la Principauté de Neuchâtel.

Le 29 juin, M. de Gélieu, mon gendre, M. Morel, gendre de M. de Gélieu, la femme de celui-ci, et M. Cunier de Porrentruy, arrivé depuis quelques jours en ce pays, dînèrent chez nous. M. de Gélieu nous montra la copie d'une lettre du prince héréditaire de Mecklembourg-Strélitz à Mlle Salomé de Gélieu, qui lui avait appris, par manière d'amusement, à lire, lorsqu'elle était gouvernante des deux princesses, ses sœurs, dont l'une aujourd'hui est la reine de Prusse. Ce jeune prince, âgé actuellement de 23 ans, lui écrivait qu'arrivé à Zurich, il allait partir pour Bâle, d'où, après un court séjour, il continuerait sa route par le Jura pour aller dans le comté de Neuchâtel et particulièrement à Colombier, où il se réjouissait bien de revoir sa chère institutrice d'autrefois, Mlle Salomé de Gélieu, à laquelle il apportait de petits souvenirs des personnes de sa maison, et nommément une tabatière d'or avec le portrait de la reine de Prusse. Sur cette obligeante lettre, M. de Gélieu n'avait rien eu de plus pressé que de la communiquer à MM. le président du Conseil d'Etat et Maître-bourgeois de Neuchâtel, qui, informés, mais seulement par les gazettes, que le prince de Mecklembourg-Strélitz venait en Suisse, l'avaient prié de leur donner avis de ce qu'éventuellement Mlle sa sœur pourrait apprendre de plus particulier de cette arrivée; et, en effet, peu de jours après, voilà que Mlle Salomé reçoit cette lettre que M. de Gélieu communique aussitôt à ces MM. de Neuchâtel et dont il nous fit voir la copie à Tavanne, comme je l'ai dit.

(1) *Georges-Charles-Frédéric-Joseph*, depuis grand-duc de *Mecklembourg-Strélitz*, né le 12 août 1779.

M. de Gélieu nous a assuré que sa sœur Salomé, outre les cadeaux qu'elle reçoit souvent de la maison de Mecklembourg-Strélitz, avait une pension de 93 louis.

Le 1 juillet, après le déjeuner, voici que le cabaretier David Voirol vint nous annoncer que le susdit prince venait d'arriver à son auberge où il prenait un rafraichissement. C'est qu'il faut savoir que, prévoyant que son passage avait bientôt lieu, M. de Gélieu m'avait chargé d'aller le 30 juin à la dite auberge prier qu'aussitôt que le prince passerait, soit qu'il s'arrêtât ou non, l'on nous en avisât. M. de Gélieu n'eut rien de plus pressé que de courir faire sa révérence au prince, qui ne s'arrêta pas longtemps, allant d'abord à la Chaux-de-Fonds et au Locle. M. de Gélieu partit aussitôt de son côté en grande hâte pour s'en retourner à Colombier par la montagne, et avertir à Neuchâtel que le prince y arriverait le lendemain, ainsi qu'il le lui avait dit. On faisait des préparatifs immenses dans ce pays-là pour la reception d'un prince, beau-frère du roi, qui les avait si bien conservés à soi, sans les aliéner, dans ces temps de trouble et de révolution, de manière que le public de Neuchâtel et Valangin présente le spectacle du pays de Goscen en Egypte, du temps des enfants d'Israël, et jouit d'un sort que tous les voisins ont sujet d'envier. Au surplus le prince de Mecklembourg-Strélitz avait, passant à Tavanne, pour compagnons de voyage, deux gentilshommes, qui ne le quittaient pas, un intendant qui payait, deux valets, deux cochers et deux voitures.

Le 11 juillet, M. et Mme Morel et Mlle Cunier vinrent dîner chez nous; il était environ 2 heures après midi, mais nous les attendions. M. Morel venait de Colombier et de Neuchâtel. Voici de quoi il s'agissait. Le prince de Mecklembourg-Strélitz, à peine parti de Tavanne, le 11 juillet, pour aller dîner à Courtelary et passer ce même jour à la Chaux-de-Fonds et au Locle, M. de Gélieu partit en grande hâte de Tavanne; il dîna à Corgémont et arriva le soir à Neuchâtel, où il prévint que le prince y arriverait le vendredi soir. En effet, celui-ci arriva à Neuchâtel le 2 juillet, mais fort tard; on lui avait donné dans la montagne un régal ou fête dans la belle caverne attenante au petit lac que forme le Doubs, un peu au-dessous des Brenets. Le 3 juillet, le prince partit en grande hâte pour aller déjeuner à la cure de Colombier, où il fut reçu, comme de raison, avec le plus grand empressement de Mlle Salomé de Gélieu et de toute la maison, auxquels il témoigna de son côté la plus joyeuse affabilité de se trouver là. Il y passa la journée du 4 juillet. M. Morel, invité par son beau-père, après avoir fait ses fonctions du 4 juillet, dimanche, partit encore le même jour pour Colombier, où il arriva encore le même soir pour le souper, et il put sur-le-champ faire sa révérence au prince. Celui-ci fut les jours suivants tantôt à Neuchâtel, tantôt à Colombier. La ville

de Neuchâtel lui donna sur la maison de ville un grand dîner de 120 couverts, auquel M. de Gélieu et son gendre assistèrent, puis un bal, où assistèrent plus de 600 personnes. Enfin, M. de Gélieu lui donna, le 9 juillet, un dîner de 20 couverts. Il soupa chez M. Pourtalès le père, à Neuchâtel; après souper, M. de Pourtalès le régala encore d'un bal. Le 10 juillet, au matin, le prince partit de Neuchâtel pour Yverdon, et M Morel, de Colombier pour Corgémont, où il arriva à 9 heures du soir. Voilà le sommaire de ce qu'il nous raconta à Tavanne le 11 juillet, dimanche.

Encore le comte d'Escherny.

Le 8 décembre, M. le comte d'Escherny, qui a eu demeuré à Reconvilliers, et venant de Paris faire une tournée à Neuchâtel et en Suisse, arriva l'après-midi chez nous; il y fut jusqu'au 10 au matin. Il avait son épuipage, une bonne chaise, deux chevaux et un valet. Le mercredi et le jeudi soir il fut se promener à Reconvillier pour revoir son ancien séjour.

1803. — Mlle Salomé de Gélieu.

Toute la compagnie, excepté Mlle Salomé de Gélieu, alla, l'après-midi du 15 mai, à la foire de Chindon; pendant leur absence, nous tînmes, ma femme et moi, compagnie à Mlle de Gélieu. — On sait que premièrement elle a été en Angleterre, où elle n'a pas fait de grandes affaires, mais où elle s'est, dit-elle, beaucoup plu. Elle a été dès lors assez longtemps à Neuchâtel, y tenant pension de demoiselles avec ses sœurs; mais celles-ci s'étant successivement mariées ou établies ailleurs, elle trouva, par l'entremise de Mme Pourtalès née de Luze, un poste à la Cour de la princesse douairière de Hesse-Darmstadt, savoir de gouvernante des deux princesses de Mecklembourg-Strélitz, ses deux petites-filles. Elle y a été environ dix ans, c'est-à-dire jusqu'au mariage de ces deux princesses avec les princes, fils du roi de Prusse; l'aîné est aujourd'hui roi, et par conséquent l'aînée des élèves de Mlle de Gélieu, reine de Prusse. On l'invita d'aller à Berlin, mais elle, sagement, ne s'en soucia pas; elle revint donc à la maison. Elle demeure actuellement chez son frère, mon gendre; elle a une retraite annuelle de la Cour de Prusse, de 90 louis, et elle entretient une espèce de correspondance avec la reine. Mlle de Gélieu nous raconta au long tout ce que dessus, jusqu'au retour de la compagnie de de la foire, et tous s'en allèrent contre le soir, retournant à Corgémont.

On sait que, il y a quelques années, le roi de Prusse avait pris possession de l'Etat de Hanovre; Mlle de Gélieu m'a appris que c'était du consentement

du roi d'Angleterre et à la requête des Hanovriens, pour être à l'abri des Français. Dans la dernière rupture entre la France et l'Angleterre, le roi d'Angleterre avait encore prié le roi de Prusse de prendre l'Electorat de Hanovre sous sa protection contre les Français; quand la lettre adressée au premier ministre arriva, le roi était absent; le ministre ne lui en parla pas et le roi ne l'apprit que trop tard; il a disgrâcié son ministre.

LES SANDOZ DU VAL-DE-RUZ

Tous les Sandoz neuchâtelois sont originaires du Locle; ils doivent y être venus des environs de Besançon, où ce nom de famille est encore fréquent.

Dans un acte de 1353, il est question d'un Sandoz habitant Neuchâtel. En 1460, il est fait mention d'un autre Sandoz, d'abord au Locle, puis à la Brévine.

Une tradition rapporte que vers 1670, il y a environ deux siècles, un Sandoz habitait au Locle une maison qu'on avait surnommée la *bourdonnière*, à cause du bruit que faisait en s'ébattant sa nombreuse progéniture. Cet heureux père n'avait pas moins de 17 enfants. Ainsi s'explique le nom de Sandoz-bourdon, que portent encore, dit-on, certains Sandoz. Un fils de ce patriarche devint médecin et il traitait, paraît-il, avec un égal succès les gens et les bêtes.

Or, une terrible épizootie ayant éclaté à Dombresson, la commune s'assembla pour délibérer sur les moyens de conjurer le fléau. Parmi les opinions émises on accueillit avec faveur celle d'adresser sans retard un appel au médecin Sandoz, dont la réputation était parvenue jusqu'au fond du Val-de-Ruz.

Flatté sans doute de se voir l'objet d'une telle distinction, le disciple d'Esculape traversa la montagne, arriva à Dombresson et soigna avec tant de bonheur les patients qui lui étaient confiés, qu'il en sauva la majeure partie et s'acquit ainsi la reconnaissance générale.

Sa mission accomplie, et la santé florissant de nouveau sur tout le territoire de la commune, il dut songer à regagner ses pénates et à échanger contre l'asile tumultueux de la bourdonnière la maison hospitalière du gouverneur de Dombresson, où il avait reçu la plus aimable hospitalité. Après des adieux

qui firent couler des larmes, et la promesse de revenir bientôt s'assurer de la santé des convalescents, le docteur prit un matin son bâton de voyage et se dirigea vers Tête-de-Ran, pour gagner le Locle par la Combe des Cugniets et le passage d'Entre-deux-Monts.

Quelques notables lui firent la conduite jusqu'aux Hauts-Geneveys où l'on but un verre et l'on se sépara. A peine furent-ils hors de vue, que Sandoz-bourdon s'assit sur une pierre, les yeux fixés sur le Val-de-Ruz et se mit à réfléchir.

C'était un beau dimanche de mai; les prés se paraient de leur verdure nouvelle, les fleurs s'ouvraient au soleil pour recevoir les caresses des abeilles, les alouettes répondaient au chant du pinson, les cloches joyeuses des villages sonnaient pour le culte du matin; et l'on voyait sur les routes des couples pimpants qui se rendaient en babillant à l'église.

Le médecin Sandoz, bien que d'âge mûr, était garçon, et ce savant, qu'on ne croyait occupé qu'à guérir les gens et les bêtes, avait des yeux et un cœur tout comme un autre.

Ce cœur il l'avait laissé à Dombresson, et il se demandait s'il retournerait sur ses pas pour chercher ce qu'il n'avait pu emporter.

Voilà pourquoi il restait assis sur sa pierre, aussi immobile qu'un boute-roue, indécis, hésitant, faisant et défaisant mille projets, dévorant du regard un toit de bardeaux, à peine visible au milieu des arbres, sous lequel il devinait la belle jeune fille qui, à son départ, lui avait donné un bouton de rose et lui avait dit: « Au revoir ».

Avait-il bien réfléchi, le gouverneur de la commune, en introduisant l'étranger dans sa maison? Il avait une fille, la plus belle du village, accorte, active, intelligente et bonne; Sandoz discerna ses mérites; au bout de peu de jours il se dit: « Voilà la compagne qu'il me faut; heureux serais-je si je pouvais l'obtenir. »

Il n'avait pas osé la demander, malgré son âge, sans avoir l'assentiment de ses parents. Telle était alors la déférence des enfants pour l'autorité paternelle. Il n'en était pas moins anxieux, car une fille aussi en vue pouvait lui être enlevée d'un jour à l'autre. Il jouait donc une partie sérieuse dont son avenir était l'enjeu. Son amour lui inspira une résolution énergique, il se leva, jeta un dernier regard vers les lieux qu'il regrettait et se mit à gravir la montagne à grandes enjambées. De bonne heure il arriva au Locle, fit part de ses projets à son père et à sa mère, leur raconta les mérites de la jeune paysanne, obtint leur consentement, et sans s'arrêter une minute, revint sur ses pas. Quelques heures après, à la tombée de la nuit, il entrait à Dombresson sans être reconnu et avait un entretien secret avec le gouverneur.

Ce fut bientôt fait. « Louise, dit le gouverneur en ouvrant la porte de la cuisine où la jeune fille préparait le souper, voici un homme qui voudrait t'emmener aux Montagnes, es-tu disposée à le suivre? »

Louise ne tomba pas évanouie, elle ne demanda pas quinze jours de réflexion, on n'eut pas besoin de la prier et de lui acheter une chaîne d'or pour la décider; elle aimait le docteur Sandoz, toutes ses réflexions étaient faites.

« J'ai juré de ne rien manger depuis mon départ de Dombresson avant d'obtenir votre main, lui dit le docteur, j'ai fait un rude voyage pour l'amour de vous, n'avez-vous pas une bonne parole à me dire? »

Elle ne répondit rien, mais elle mit sa main dans la sienne, le mariage était conclu.

Sollicité par ses nouveaux parents, Sandoz s'établit à Dombresson, on lui accorda les droits de communier par reconnaissance pour ses services; il devint un des notables du village, fut très heureux et vécut jusqu'à un âge avancé. C'est de cette souche respectable que descendent les Sandoz du Val-de-Ruz.

L. F.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de février 1878, page 40.)

Nous voyons dans la Feuille d'avis des offres de service ou des demandes relatives aux jardiniers :

— « Un jardinier venant de faire son tour de France, souhaiterait d'entrer en condition dans une bonne maison de cette ville. »

— « On demande pour une baronie près de Berne un habile jardinier. »

— « Maître Muller, jardinier à Berne, se rendra ici la semaine prochaine avec des compagnons, il offre ses services pour les ouvrages et les commissions qu'on voudra lui donner. »

— « Un jeune homme souhaite de trouver une place pour *jardinier*. Il s'entend parfaitement aux parterres, aux fleurs, aux arbres, etc. »

*
* *

Les annonces suivantes prouvent qu'on cherchait à cultiver à Neuchâtel les arbres d'ornements et les fleurs :

— « A vendre. Des orangers, des citronniers en caisse et d'autres fleurs ou arbustes en pots et en caisse, pour l'embellissement d'un jardin. »

— « Une mirthe pour espalier, avec sa caisse en vert. S'adresser à la Babelon Philippin, jardinière. »

— « A vendre deux grandes caisses toutes neuves pour oranger ou mirthe. Elles sont faites en bois d'ébène. »

— « Chez Barrière, *fleuriste*, à Auvernier, des œillets de plus de 30 espèces différentes, de *jeunes myrthes* et des *grenadiers*. »

— « A vendre, chez M. Duval, de Genève, demeurant près le Crêt, plusieurs myrthes, dont il y en a un double, deux fins et deux panachés, et quelques grenadiers, dans des caisses de bois de chêne. Diverses plantes d'œillets de belle qualité. »

— « 3 quintaux de buis propre pour parterre, chez J.-P. Barrière, jardinier, à Auvernier. »

— « Chez Chaillet le cadet, au Fauxbourg, quelques 100 de plantes de renoncules bien assorties. »

— « Chez le sieur Michaud, sur le Pont (Croix-du-Marché) :

1. Des véritables oignons de fleurs, dits narcisses de Constantinople, doubles, à 10 batz la douzaine.
2. Des totucs, hyacinthes doubles de Bretagne, à 4 batz la pièce.
3. Hyacinthes communes doubles, à 9 batz la douzaine.
4. Jonquilles doubles à 15 batz la douzaine. Dites simples à 6 bz.
5. Anémones fines et renoncules, à 12 batz la douzaine. »

— « Chez Jean-Pierre Ravenel, à Corcelles, on trouve des arbres nains, poiriers et pommiers, des meilleures espèces, à 4 batz le pied. »

— « On demande pour espaliers des pêchers, des abricotiers mais de la meilleure espèce. »

— « Des œilletons d'artichaux et toutes sortes de jardinages et fruits, aux Bercles. »

— « De belles pattes d'asperges d'Allemagne et de Lyon, chez Jean Wiff, jardinier. »

— « Chez le sieur Dardel, au caffé, des graines de maître Müller, jardinier, à Berne. »

— « Chez Cartier, à la maison de charité, des plantes de véritables *choux-fleurs* prêts à planter, à 4 batz le cent. On peut les garantir. »

— « On réclame : l'*Ecole du jardin potager*, 2 vol. »

— « Chez Fauche, libraire : *Traité de la nature, de la culture et de l'utilité des pommes de terre.* »

(1770, 22 mars). — « A vendre 1 once de graine de vers à soie de Montpellier. »

— La chambre des blés achetait des blés du Palatinat, de Barbarie, de Sardaigne, 38 batz l'émine, pour semer.

— « Le sieur Combe, voiturier, d'Orbe, partira avec de bons carosses pour la Flandre et l'Angleterre. Il a rapporté de ce dernier pays une certaine quantité de la graine de *pinprenelle*, excellente pour former des prairies artificielles. Il la cédera aux amateurs à un prix raisonnable. »

* * *

Les annonces de la Feuille d'avis, relatives aux aliments et aux boissons, sont nombreuses et offrent un intérêt à mesure qu'elles nous indiquent le prix de ces substances à cette époque et l'usage plus ou moins répandu de certaines d'entr'elles. La plupart n'ont pas besoin de commentaires. Voici les citations que nous avons notées :

— Les personnes qui souhaiteront des barils de palées salées, pourront s'adresser à M. Rossel, à Auvernier, à raison d'un écu neuf le baril (fr. 6 environ).

— « De la très belle morue à 3 $^1/_2$ batz, chez Gentil et Mercier. »

— « Chez Mad. Ramus, de belles et bonnes chataignes à 35 batz la mesure. »

— « De la très bonne compôte, faite avec des choux rouges d'Hollande, comme aussi de la compôte de chicorée. »

— « De la confection d'Hyacinthe. »

— « Pruneaux à 2 batz la livre. »

— « Raisins à 11 deniers la livre (sept. 1770). »

— « Chez la veuve Convert, pâtissière, du miel de France. »

— « Chez Guillaume-David Carel, du véritable ratafia de cerises en bouteilles fortes. »

— « Chez Montano de Gênes: ratafia de Grenoble. »

— « Huile d'olives de Nice à 7 $^1/_2$ batz la livre si on en prend 10 livres et plus, et 8 batz si on en prend moins. »

— « Chez Borel-Donzel, du vinaigre à 5 batz le pot et à deux piécettes. »

C'était surtout les marchands forains qui apportaient à Neuchâtel les denrées coloniales et les produits du Midi.

— « JOSEPH AVANZINO est en foire avec toutes sortes de fruits secs, citrons, café, chocolats, toutes sortes d'eaux de senteurs, sirops, etc. Sous le Trésor. »

Les frères Massa et Cie, de Gênes, offraient à la foire de Neuchâtel en 1769 et 1770:

— « Caramelles à la bergamotte et aux cédrats,
Confitures sèches assorties de toutes sortes,
Citronats et orangeats confits,
Zestes de bergamotte, de citron, de chicorée et autre,
Pâtes de Gênes, rouge et blanche,
Pain à la fleur d'oranger, blanc et rouge,
Noix confites de Turin,
De la véritable conserve de roses,
Sirop de limon, de capillaire aux framboises, de fleur d'oranger, d'orgeat,
Truffes sèches blanches,
Pêches sèches, Brugnoles de Provences, Figues de Calabre,
Petits raisins soit passules,
Fidès blancs et jaunes, simola et macarons,
Pâte de Sardagne et Lasagne. »

Le sieur Sacco offrait :

— « Des oranges douces du Portugal, Chinois confits,
Garotto à la fleur d'oranger,
Oranges amères à 7 batz la douzaine. »

Les prix du café, du thé et du chocolat étaient les suivants:

Café du Levant, à 16 batz la livre.
Café fin Moka, à 17 $^1/_2$ batz la livre.
Café de la Martinique, à 9 batz la livre.

En 1769, Jonas de Montmollin, à la rue des Moulins, offrait au public:

Thé superfin à pointes blanches, à 60 batz la livre. Thé Boë à 35 batz et à 25 b.
Chocolat fin à 11 $^1/_2$ batz la livre. Chocolat carraca, à 18 batz la livre.
Thé à pointes blanches, qual. supér., à L. 6 la livre.
Du bon chocolat à 9 batz la livre.
Chocolat d'Hollande en pâte, à 18 batz la livre, en sucre, à 14 batz la livre.
Très bon chocolat à 6 piécettes. Chocolat fin à 21 batz la livre.
Chocolat ordinaire à 14 batz la livre.
Cacao des Isles en grains, à 7 batz la livre.

Du sucre de Hollande en morceaux, à 5 $^{1}/_{2}$ batz la livre et à L. 65 le cent de pains entiers. Sucre pilé à 3 piécettes la livre. Cassonade à 2 piécettes la livre.

(1770) Vin rouge d'Auvernier de 1764 à 7 batz, la bouteille perdue.
» » » 1762 à 10 $^{1}/_{2}$ batz, »
» » » 1761 à 15 batz »
» du crû de la Ville de 1769 à 10 $^{1}/_{2}$ batz le pot.
» de Champreveyres de 1768 à 8 batz le pot.
» de Cortaillod de 1769 à 6 batz la bouteille.
(On paye 5 crutz si on rend la bouteille.)

(1769) Vin rouge de 1764 à 3 piécettes la bouteille perdue.
» vieux à 6 piécettes la bouteille perdue.
» d'Aure.
Vin blanc vieux à 6 batz la bouteille perdue.

(1769) » de St-Aubin de 1762 à 6 et 7 batz le pot.
» » » 1764 à 6 et 7 batz le pot.
Vin muscat à 12 batz le pot.

(1770) » de la Côte de 1753 à 7 batz le pot.
» d'absinthe de 1764 à 3 piécettes la bouteille perdue.

(1769) » de Champagne excellent, de 1766, à 24 batz, et d'autre à 21 batz.
» » la bouteille à 18 batz.

(1769) » de Frontignan à 10 $^{1}/_{2}$ batz la bouteille.
» de Pacareth à 16 batz »
» Pomard, Beaume, à 13 batz »
» Côte-Rotie à 13 batz »
» de Tinto et d'Alicante à 30 batz la bouteille.

— « Avis. M. Miéville le cadet ayant établi une *brasserie de bière* à Yverdon, en offre... tant en tonneaux qu'en bouteilles, dont ces derniers feront le même effet que le vin de Champagne mousseux, espérant satisfaire entièrement tous ceux qui en achèteront de lui, tant par son excellente qualité que par son prix et pour prouver ce qu'il annonce, il offre d'en envoyer à qui lui en demandera, et si elle ne se trouve pas telle qu'il l'indique pour la qualité, on pourra la laisser pour son compte. »

— « A vendre des kruggs, soit cruches de terre, pour mettre du vin ou de la bière. »

— « Des cruches d'eau de selters vides. »

De 1770 à 1779 le recensement mentionne un brasseur dans le pays. (Voir *Musée neuchâtelois.)*

— « A vendre, chez M. Heinzely, confiseur, sous les arcades, du très bon *hypocras* à 14 batz le pot (1769).

— « Du très bon extrait d'absinthe. »

— « Chez l'apothicaire Matthieu, de l'eau-de-cerises noires à 15 batz la bouteille. »

— « (1769) De l'eau-de-cerises de 1765 à 15, 16 et 18 batz la bouteille. »

— « Eau-de-vie du Languedoc, à 14 batz le pot.
» de France, à 12 »

— « Eau de noyaux, marasquin, Persico, de Turin, à 10 $^1/_2$ batz la bouteille. »

— « De la très bonne eau de noyaux de Phalsbourg, à 10 batz la bouteille. »

(A suivre.)

MISCELLANÉES

Une liste de souscription pour un dîner en l'honneur du roi de Prusse en 1799.

Ce faisant demain samedy, à Neufchâtel et aux environs, ainsi qu'au Val-de-Travers, une fête à raison de l'anniversaire de la naissance du Roy notre auguste souverain, qui a eu lieu le 3 août, Monsieur le pasteur Chédel ayant communiqué à une partie de Messieurs qu'il conviendrait d'en agir de même icy par tant de raisons qui nous rendent la mémoire de Sa Majesté si précieuse et que nos vœux pour sa conservation doivent être constants et inaltérables, ceux de ces Messieurs qui pencheront à célébrer cette fête respectueuse en prenant un dîner le dit jour de demain samedy, chez M. Louis Rosselet, lieutenant, et où chaque membre payera sa part de dépense, sont priés de se signer au pied du présent pour conster s'ils agréent ces propositions et quand même la compagnie inscrite ne serait pas dans le cas de s'y rendre, ceux qui s'y trouveront, la célèbreront comme ils la doivent.

Verrières, ce 2 août 1799.

Nous soussignés acceptons avec zèle la proposition mentionnée :

(Signé) J. Chédel, pasteur; Jeanjaquet, greffier; Jeanjaquet-Piaget, négociant; Jeanjaquet-Rosselet, enseigne; Etienne Piaget, cadet; Abr.-Louis Fatton, justicier; J. Lambelet, doyen; J.-J. Landry, notaire; Joseph Montandon.

Tels m'ont promis de se rendre quoique n'ayant pas signé.

MM. David Corlet, Henri Lambelet, François Michaud, parlant à sa sœur.

M. le justicier Louis Lambelet s'y rendra s'il a des faucheurs.

M. François Lambelet s'y rendra.

MM. Gme Perret et Gme Guye ne peuvent s'y rendre à raison d'occupations.

MM. Dumont père et fils ne peuvent en être à raison de leurs malades(1) et d'un voyage à la Brévine, cependant ils feront l'impossible pour s'y rendre.

M. Bolle, lieutenant, est décidé par Madame son épouse pour en être.

Henry-François Piaget veut prier pour le Roy, c'est tout ce qu'il peut faire pour à présent.

Le sergent Guillaume prie Dieu de tout son cœur pour la précieuse et longue conservation de notre bon Roy et qu'il le conserve les temps les plus reculés, ne pouvant profiter de la bonne compagnie pour demain.

M. le conseiller Guillaume s'y rendra.

M. Abet, justicier, fera son possible.

M. Collomb, sautier, fera de même.

M. Collomb, menuisier, tout de même.

M. Vuitel, justicier, de même.

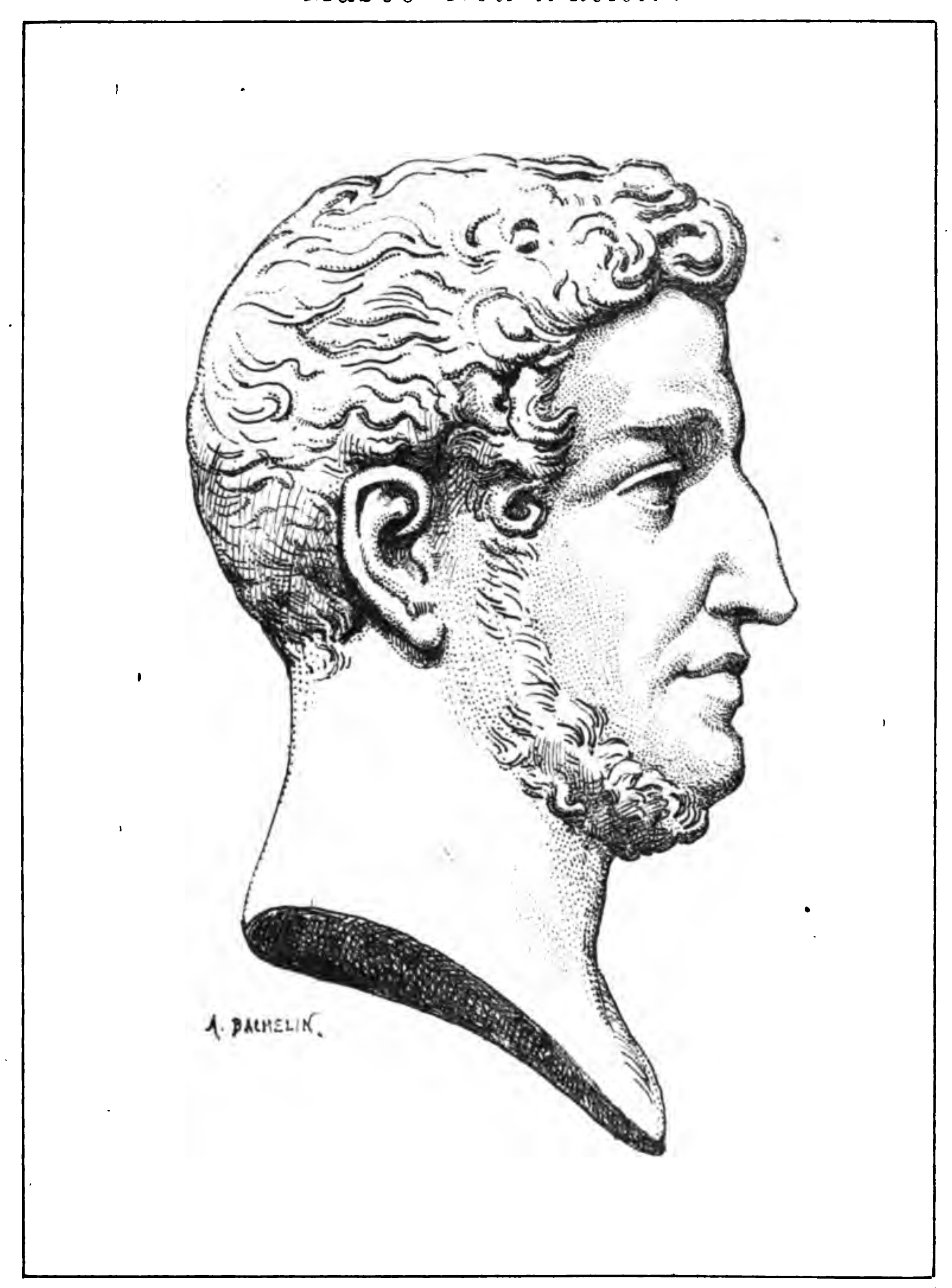
(Communiqué par M. Henri Piaget, commandant.)

F. DUBOIS DE MONTPÉREUX

(Avec une planche.)

Nous donnons aujourd'hui un portrait du savant neuchâtelois, dessiné d'après une médaille de Brandt; nous étudierons les œuvres du graveur dans le travail que nous consacrons à l'*Art et aux artistes neuchâtelois*. La médaille de DuBois de Montpéreux est de grand module, la tête est encadrée dans une couronne serrée formée de feuilles de laurier; l'exécution est savante et un peu froide. A. BACHELIN.

(1) Ils étaient médecins.



F. DUBOIS DE MONTPERREUX
D'après la Medaille de H. F. Brandt.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Mars, page 49.)

IV.

On riait bien, en effet, à la « Nouvelle France »; les jours y passaient avec une certaine gaîté. Le duc de Kerkaradec, sollicité par ses amis, était retourné à Versailles pour voir de ses yeux l'état des affaires; il assista à « la Fédération » du 14 juillet et fut pris, comme beaucoup, à l'enthousiasme de cette fête de la royauté qui ne devait point avoir de lendemain. Il en fit un si pompeux tableau à la duchesse, il lui parla tellement de concorde et de fraternité que les dames eurent un moment l'idée de reprendre le chemin de la France; les journaux les moins partisans de la révolution parlaient d'apaisement, d'ère nouvelle et d'oubli sur l'*autel de la patrie*, il fallait bien y croire; on se réjouissait du retour, mais avant que de l'effectuer on voulut attendre une nouvelle lettre de monsieur le duc.

Elle n'arriva qu'en septembre et était datée de Besançon où il était revenu; Versailles et Paris étaient intenables, l'insurrection était partout, le jacobinisme montait et il n'y avait bientôt plus de sécurité nulle part; l'armée s'était révoltée à Nancy; Necker, sur qui l'on comptait, avait donné sa démission; l'émigration recommençait de plus belle.

On vécut un peu tristement pendant quelques jours après ces mauvaises nouvelles, mais la bonne humeur revint vite et la colonie française put jouir presque sans arrière-pensée des jours dorés de l'automne.

*
* *

Le matin les deux vieilles dames, la tête couverte d'une mante de mousseline, s'en allaient voir tourner les roues du « Moulin-du-haut », elles pre-

naient ensuite le sentier sinueux qui court derrière les anciennes maisons, rase les murs des jardins potagers, longe le ruisseau, qu'il traverse sur une passerelle de bois, et arrivaient à la cour de la filature où elles s'asseyaient sur des troncs d'arbres: elles regardaient les murailles sur lesquelles le temps a déposé sa belle couleur de vétusté, la voûte noire par laquelle on communique avec la rue supérieure du village ; elles admiraient les colonnes de tuf qui supportaient les écluses conduisant l'eau à l'usine; d'autres fois, depuis les jardins des Ouches, elles contemplaient le lac.

Ces longues stations étaient pour les bonnes gens du voisinage un continuel sujet de commentaires. — Que voyaient-elles donc de curieux à cela? disaient les lessiveuses et les jardinières qui les observaient si longtemps immobiles dans ces vilains endroits. Parfois on y oubliait l'heure du déjeûner, et la vieille bretonne venait brusquement interrompre la contemplation. On s'apprêtait à rentrer, mais Madame de Coëtlogon arrêtait la duchesse. — Chère, lui disait-elle, nous ne déjeûnerons pas en toilette ce matin, laissez-moi le temps de voir mon tableau de Boucher.

Le Boucher n'était pas loin, on dépassait la cour de la filature, et l'on se trouvait dans un jardin serré entre des maisons et le ruisseau encaissé dans une écluse de bois; à l'extrémité de cet espace de forme triangulaire s'élevait une maison jaunie, de forme haute, dont le lierre avait envahi deux façades et le toit ; une cheminée sortait de cette fraîche verdure et sa fumée blanche estompant le ciel azuré, indiquait qu'il y avait un nid humain là-dessous. — Mon Dieu, qu'ils doivent être heureux, disait-elle, tenez, allons-nous-en, je leur porte envie, malgré mes soixante-quinze ans!

Ce que les vieilles dames voyaient dans ces vilains endroits, c'était l'infinie nature, humble et grande, consolante, joyeuse, la nature qui parle à tous ceux qui veulent s'entretenir avec elle.

* * *

Chaque jour apportait ses événements à la « Nouvelle France », c'était une arrivée imprévue, ou une brochure, un pamphlet qui allait faire merveille et remettre les choses en place, un poëme dont M. de Barthez lisait les premiers chants aux dames rangées en cercle autour de lui dans la galerie, c'était Marguerite qui avait brodé un brassard blanc, fleurdelysé d'or, pour M. de Berbis et qui le lui attachait elle-même à son départ pour l'armée de Condé, c'était un plan de campagne que le vieux marquis de Valdahon expliquait avec sa canne sur les fleurs du tapis, un jeu de patience, fait d'une gravure d'après un vase étrusque découpée en 89 morceaux, que M. de Malon apportait tout brouillé et qu'il fallait reconstruire.

— Quatre-vingt-neuf, entendez-vous bien, disait-il, il faut en revenir là.

Parfois quelques convives arrivaient s'asseoir à la table des dames; M. de Coligny était toujours le bien-venu, on l'entourait, on le fêtait, que serait-on devenu sans lui à Pontarlier? Un jour on remarqua qu'il avait été plus gai, mais aussi plus amer que de coutume; en s'en allant il salua la société jusqu'à terre. — M. de Coligny vous fait ses adieux, dit-il, vous ne le reverrez pas... Croyez-vous à la métempsycose, Madame la duchesse, oui... n'est-ce pas? Eh bien, si le hasard vous amène au village de Lignières et que vous y aperceviez sur le pas de sa boutique un marchand de drap, heureux et confus de vous voir, dites-vous: c'est l'âme de M. de Coligny dans le corps d'un drapier. — Il traversa la galerie fièrement, comme s'il eût eu une épée au côté, et s'esquiva laissant ses hôtes stupéfaits.

Quand les visiteurs étaient rares, quand les journaux, les lettres ou les brochures n'arrivaient pas, vite on partait pour Neuchâtel dans le char-à-banc du meûnier, ce char-à-banc désopilant qui ne laissait voir le fac qu'en allant. On s'arrêtait rue de l'Hôpital, chez M. Fauche-Borel, où l'on apprenait les nouvelles. — Il revenait de Paris, et ne présageait rien de bon, mais il savait, malgré cela, mettre un peu d'espoir au cœur des émigrées qui s'en revenaient au logis avec une provision de choses à raconter à la colonie de la « Nouvelle France. »

C'est ainsi que se passa l'été, mais l'automne venu, avec son froid brouillard, un voile de tristesse enveloppa les cœurs, la duchesse écrivait au duc :

« St-Blaise, oct. 1790.

« ... Cette situation durera-t-elle donc toujours! il y a un siècle que nous avons quitté la France et le deuil que nous en portons devient de plus en plus noir. Si au moins vous étiez avec nous, la vie de votre femme et de votre enfant en serait moins pénible. Il me semble cependant que si nous avons à expier quelque chose la tâche est remplie. Point de chevaux et point de voitures, le train de maison le plus simple du monde, pas de domestique, la nourrice et la cuisinière pour tout personnel; des mets d'une rusticité persistante; l'esprit toujours tendu, toujours inquiet, cherche des distractions puériles, on joue aux cartes et aux patiences. Avouez que c'est assez!

« Si le jeune de Trevilers était plus sortable, je vous demanderais de lui laisser épouser Marguerite et j'irais vous retrouver. »

A cela le duc répondait: — « Attendez, l'espoir n'est pas perdu, moi je ne puis aller, c'est parce que je vous sais en sûreté que j'ai le courage de rester; je souffre autant que vous. »

Les lettres ne passaient la frontière qu'en contrebande, confiées à des amis ou à des gens sûrs, on n'osait se donner la consolation d'écrire librement et quand on voulait.

* * *

Dans cette tristesse des jours d'automne qu'augmentaient encore les mauvaises nouvelles de la fin de l'année, apparut à la « Nouvelle France » comme un rayon de gaîté qui illumina toute la maisonnée. La belle et sémillante madame Gautier y débarqua un matin en compagnie de M. d'Ivernois, maire de Colombier; ce fut une vraie fête que d'écouter les récits de la voyageuse; elle était installée à Neuchâtel où elle faisait imprimer un livre (1) et fit un tableau piquant de cette ville. — « Je vous en dirais bien davantage, ajoutait-elle, mais mon cher hôte, M. d'Ivernois, ne me pardonnerait pas le mal que j'en dirais et il m'accuserait de flatterie si je disais tout le bien que j'en pense. »

Voyant M. de Trevilers faire sa cour à Marguerite: — Marquise, lui dit-elle, ce n'est pas un mari pour vous, croyez-moi, il s'occupe trop de sa cravate. — Et continuant une conversation commencée: — Si j'étais homme et que j'eusse vingt-cinq ans, l'armée de Condé compterait un soldat de plus. Trevilers comprit l'allusion. — Madame, lui dit-il, j'attends que Mademoiselle la Marquise m'ait fait l'honneur de m'armer chevalier en m'attachant le brassard fleurdelysé qu'elle me brode.

M. de Barthez, le rimeur, parlait d'un poëme qu'il composait sur l'*Hospitalité*; elle l'interrompit. C'est bien de l'hospitalité qu'il s'agit, laissez cela à l'abbé Delille, que je viens de voir dans son vallon de Voens, c'est la guerre qu'il faut chanter. Allons poëte, échauffez-vous à l'idée des souffrances du roi et de la reine, appelez le peuple aux armes pour la cause sainte; tenez, je vous offre les vers suivants. — Et elle chanta d'une voix assurée:

Guerriers, la mort est-elle à craindre
Quand on combat pour ses foyers?
Un Français se croit-il à plaindre
Lorsqu'il tombe sur des lauriers?
Lorsqu'il tombe sur des lauriers?

— Trouvez-moi un refrain à cela, apprenez-le à vos enfants, qu'il devienne notre marche et notre ralliement; qu'on se range sous l'étendard sacré. Puissé-je l'entendre bientôt dans toute la France et en expirer de plaisir.

(1) *Voyages d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la Révolution.* Deux volumes imprimés à Neuchâtel, quoiqu'ils portent le nom de Londres (1790).

La visiteuse laissa les hôtes de la « Nouvelle France » dans une surexcitation qui amena le départ de M. de Trevilers pour l'armée de Condé; on parla plusieurs jours de Madame Gautier, elle avait charmé tout le monde, même le secrétaire Dardel qui de son jardin l'avait entendue chanter et la comparait à Jeanne d'Arc.

* * *

Avec l'année 1792 les événements s'aggravèrent: la nouvelle de la fuite du roi et son arrestation à Varennes, les massacres du champs de Mars, la Constitution éteignirent les espérances royalistes; d'où arriverait maintenant le salut? c'est à la guerre seulement qu'il fallait le demander; à Bruxelles, à Worms, à Coblentz les émigrés étaient prêts à entrer en campagne avec les puissances étrangères. La journée du 10 août, l'emprisonnement du roi et la bataille de Valmy achevèrent de ruiner les illusions.

Il faudrait donc rester à jamais en exil, courber la tête sous les coups du destin, renoncer à toutes les espérances qui faisaient supporter le présent, les broyer, les arracher de son cœur ... soit. Mais il eût fallu perdre le souvenir, et il était là toujours persistant, avec son cortége de regrets et ses réminiscences de bonheur; impossible de se soustraire aux spectacles qu'il faisait sans cesse miroiter aux yeux des émigrés. Que la duchesse s'absorbât dans sa broderie ou sa lecture, qu'elle regardât la neige couvrant les campagnes ou le lac roulant ses vagues au loin, l'image de Versailles, avec son hôtel, son salon et ses amis, venait sans cesse tourbillonner à ses yeux, elle faisait alors un mouvement de la main comme si elle eût voulu chasser un insecte importun.

— Vous êtes comme moi, lui disait madame de Coëtlogon, vous voyez plus loin que l'horizon ... Mon Dieu, cela durera-t-il toujours ainsi!

Dans les derniers jours de janvier 1793, la Bretonne, qui était allée aux provisions, rentra un matin toute effarée; il fallait qu'il y eût quelque chose de bien grave pour affoler ainsi cette nature froide et silencieuse; contre toutes les habitudes elle entra dans la chambre de la duchesse avant qu'elle eût sonné.

— Ah quel malheur! cria-t-elle en pleurant, quel malheur! notre bon roi est mort, Madame.

— Mort? répéta la duchesse, mort en prison? Et elle se leva fébrilement, s'habilla elle-même, comme si elle eût voulu aller arrêter un événement qui n'était que trop vrai.

— Non pas en prison, mais tué, tué! — Tous ils le disent là-bas, partout.

En un instant toute la maisonnée fut sur pied, les volets, brusquement ouverts, frappaient les murailles, on courait d'un ménage à l'autre. Le secrétaire Dardel monta gravement chez la duchesse, il était affaissé lui-même.

— Est-ce vrai Monsieur? lui dit-elle.

— Hélas oui, Madame!

— Comment mort, mais mort comment?

— Jugé, condamné par la Convention et guillotiné.

Le journal qu'il tenait à la main racontait la chose avec d'horribles détails, il en lut quelques passages; le salon de la duchesse s'était rempli de monde; ce fut alors un affreux déchaînement de sanglots et de cris, des hoquets de douleur arrêtant les larmes qui ne pouvaient pas couler assez vite et en assez grande abondance; ces lamentations perçaient les murailles et s'entendaient bien au loin; les voisins effrayés arrivaient dans la cour et se retiraient discrètement devant cette douleur qu'ils ne pouvaient consoler.

La « Nouvelle France » fut longtemps en deuil, le printemps fut triste pour ses hôtes, et, par les plus belles journées de mai on voyait les deux vieilles dames, vêtues de noir, affaissées plutôt qu'assises sur des fauteuils qu'on descendait au jardin; le soleil, l'air doux et embaumé, et dans le calme environnant, le gazouillement des hirondelles, rien ne pouvait les tirer de leur torpeur.

Le duc, dans sa dernière lettre, annonçait qu'il retournait à Versailles, il était porté sur la liste des émigrés, on le menaçait en conséquence de vendre ses biens au profit de la nation; déjà ses fermages de Bretagne avaient été confisqués, il espérait cependant bien en sortir. — La duchesse n'avait pas besoin de recommandations puisqu'elle dépensait si peu, il ne lui en faisait point; cependant il fallait être prudente.

*
* *

L'hôtel de Kerkaradec était occupé par un membre de la Convention et les bureaux de rédaction d'un journal; le régisseur expliqua au duc que de cette façon la maison était sauvegardée. — Il le crut, mais ne voulut point coucher sous le toit qui abritait un régicide; quant aux fermages, saisis ou non expédiés, ils n'avaient point été payés depuis six mois. La chose était sérieuse, pour la vérifier le duc partit pour la Bretagne. Affreux voyage encore que celui-là; armé de pistolets que sa main ne quittait jamais, le chapeau orné de la cocarde tricolore il répondait au qui-vive des sentinelles par le cri de « Vive la nation, » et saluait d'un « Merci citoyen » patriotiquement accentué, le valet qui ouvrait ou fermait la portière de sa « patache. »

Jusqu'à Alençon tout alla bien, mais aux environs de Laval il tomba de nuit en plein bivouac de Chouans, et à son cri de « Vive la nation » répondit un coup de fusil qui tua un de ses chevaux et mit tout le poste sous les armes. Les soldats royalistes serrèrent de près ce personnage à l'allure fière

et menaçante, l'un d'eux lui arracha sa cocarde tricolore et la jeta au feu.

— Palsambleu « les gars », leur dit le duc en riant d'un rire jovial et sonore, faute de parler on meurt sans confession et je ne vous reconnaissais point, vous êtes les défenseurs de la bonne cause et vous alliez tuer un des vôtres. Toi l'homme aux formes acerbes, as-tu une cocarde blanche pour remplacer celle que tu m'as enlevée? Il parlait avec autorité, on l'écoutait sans mot dire.

Un des chouans lui tendit un morceau de drap blanc orné d'un cœur rouge surmonté d'une croix, le duc l'appliqua sur sa poitrine en criant : Vive le roi.

Les hommes restèrent impassibles.

— Vous êtes du Maine et d'Anjou, à ce qu'il me paraît, non pas à la couleur de vos paroles, car vous les ménagez. Y a-t-il des Bretons parmi vous, faut pas craindre de le dire; et il ajouta dans la langue de l'Armorique: « Bretons et Bretons peuvent se regarder, mais ils ne se mangent pas. »

— Peut-être bien, lui répondit une peau-de-bique un peu effacée dans l'ombre, peut-être bien, Monsieur le questionneur, et s'il y en avait, que leur diriez-vous ?

— Cela avait été prononcé en breton sans qu'on ait vu la figure de l'homme.

— Je lui dirais que je suis de Loudéac où tous les gars aiment le roi, et qu'il me laisse passer.

— Ceux qui aiment le roi ne portent pas la cocarde des bleus!

— Ah tu es méfiant! Me diras-tu au moins le nom de tes chefs?

— Vous le leur demanderez vous-même, allons, en avant, à pied ou en voiture, comme vous voudrez.

Le duc connaissait son Breton et le respect d'une consigne, il ne discuta pas et remonta dans la patache qui s'en alla cahin-caha, au pas de son unique cheval, escortée d'une escouade silencieuse. D'antiques remparts, des rues tortueuses, c'était Laval.

Entré dans une salle basse où plusieurs hommes écrivaient à la lueur d'une pâle lumière, il s'apprêtait à s'asseoir, attendant un interrogatoire, lorsque l'un d'eux vint à lui. — Monsieur le duc de Kerkaradec, si je ne me trompe, lui dit-il.

— Lui-même, marquis de Montauran.

— Et vous vous joignez à nous, soyez le bienvenu! Ah si tous les nobles répondaient à l'appel de nos provinces de l'ouest au lieu de quitter la France et de s'*égailler* partout, les uns à l'armée de Condé, les autres à Coblentz et à Worms, nous aurions raison de la révolution.

Le duc pris à l'improviste et échauffé par l'air de confiance du jeune chef lui serra la main en disant:

— C'est bien prétentieux à moi de me croire encore bon à quelque chose.

Voyons, que ferez-vous d'un vieux marin comme moi, je ne connais pas votre guerre de surprises et d'embuscades.

— Vous serez notre drapeau. Quand on saura dans la Bretagne que le duc de Kerkaradec est à l'armée des fidèles, tous ceux qui hésitent encore se joindront à nous.

*
* *

Les gars de la Vendée, du Maine, de l'Anjou et du Poitou tenaient tête aux troupes de la Convention, c'était une étrange guerre où l'on rampait de nuit, silencieusement, pour atteindre un point où l'aube laissait voir un parti de soldats bleus, blottis dans les halliers, qu'on foudroyait comme à un affût; et, dans le silence qui suivait le massacre, le cri de la chouette donnait le signal de la retraite comme il avait donné celui de l'attaque.

Dans un des combats qui suivirent la bataille du 27 octobre 1793 près de Laval, le duc de Kerkaradec fut arrêté dans un village envahi par les bleus. Les prisonniers embarrassaient les mouvements, il fallait les conduire à Nantes avec de fortes escortes, toujours insuffisantes, et qui affaiblissaient l'effectif des brigades; on les fusillait donc impitoyablement; cela simplifiait du reste la besogne de Carrier qui avait tant à faire.

Le duc réveillé un matin se laissa conduire avec quelques compagnons sur la lisière d'une forêt, et, ahuri, inconscient de ce qui allait se passer, il tomba frappé à mort avant qu'il ait eu le temps de songer à sa femme, à sa fille, à l'avenir de son nom.

*
* *

L'armée vendéenne victorieuse marchait sur Granville d'où elle pensait tendre la main aux Anglais; Montauran ne voyant pas revenir le duc apprit qu'il avait été arrêté sur la route de Château-Gontier et, ne doutant pas qu'il eût été traité avec l'humanité dont Bonchamp venait de donner un si noble exemple, il écrivit dans le bulletin qu'il adressait à Paris: « M. de Kerkaradec a été fait prisonnier, il est en route pour Nantes. »

Ce fut sous cette même forme que la nouvelle arriva à la duchesse, mais elle était complétée de cette note: « Que peut-on espérer de Carrier? »

La coupe n'était donc point encore vidée et son calice contenait une lie plus amère que le breuvage; il était écrit que les tribulations n'auraient pas de fin.

— Je pars, dit la duchesse à Marguerite, il faut sauver ton père, s'il en est temps encore, je te laisse avec Madame de Coëtlogon qui veillera sur toi.

La petite marquise n'avait jamais su qu'obéir, elle pleura et ne chercha pas à dissuader sa mère. On fit hâtivement une malle, l'argent était rare, on y mit quelques bijoux. Un des prêtres de la maison, mandé en hâte, arrangea un autel entre les deux fenêtres du salon; la duchesse s'agenouilla entre sa fille et Madame de Coëtlogon, et le prêtre y dit une messe qu'entrecoupaient les sanglots des trois dames; la nourrice bretonne, image de la domesticité du passé, pleurait aussi et faisait des vœux à Ste-Anne d'Auray pour le voyage de la duchesse; celle-ci alla coucher à Neuchâtel d'où elle devait prendre le coche le lendemain pour Pontarlier.

M. Fauche-Borel, auquel la duchesse expliquait les raisons de son brusque départ, demeura atterré à cette nouvelle. — Prisonnier à Nantes! répétait-il, et après un long silence il ajouta: à votre place, Madame la duchesse, je ne partirais pas... non je ne partirais pas.

— Mon cœur, mon devoir me le commandent... je ne veux pas discuter avec cela. Il faut que j'aille, dussé-je braver tous les dangers, la mort...

Elle s'animait à ses paroles, son œil brillait, mais quand elle se taisait ses traits étaient détendus, sa face maigre et exsangue faisait peine à voir, on sentait que cette résolution et cette volonté se cramponnaient par un effort à ce pauvre corps vieilli.

— Que ne puis-je vous accompagner, Madame!

— Merci... oh mille fois merci de vos bontés pour nous tous, un roi seul pourra vous en récompenser.

Le libraire hocha la tête...

— Je vous recommande ma fille, dit la duchesse en tendant sa main au libraire; ému il y déposa un baiser.

* * *

Singulière coïncidence, il y avait encore fête à l'auberge du « Grand Frédéric » aux Verrières, la nuit qu'y passa la duchesse; le roi était mort, mais les émigrés en fêtaient un nouveau et les chansons royalistes se succédèrent longtemps dans la nuit.

Avant de lever la séance
Chantons et buvons à Louis.
Puisse-t-il bientôt dans Paris
Rendre le bonheur à la France!
Avant de lever la séance
Chantons et buvons à Louis.

Ce refrain obstiné, que tous reprenaient en chœur, lui parut de bon augure, elle se surprit à le fredonner aussi. Le matin elle s'informa de M. de Mongarel.

— Parti et mort de misère. — C'était la première déception de cette route où elle ne devait rencontrer que ruines et désolation. A Besançon, à Dijon, les amis partis aussi, partout les maisons vides, les châteaux occupés par les valets, et les fermiers devenus maîtres et propriétaires.

A Paris, où elle courut en hâte au couvent de sa fille aînée, elle ne trouva qu'une religieuse, détachée du monde, qui la reçut comme une étrangère. Sur la place de Grève la guillotine; à l'hôtel où elle descendit, l'insultant tutoiement, sorte de cocarde civique qu'affectaient les ultra-patriotes et les timorés, le deuil dans les familles, dans l'air la terreur; à Versailles l'hôtel livré au pillage.

Quelle route longue et dure pour cette femme que son grand âge mettait à peine à l'abri des injures, roulant seule au travers des provinces de l'Ouest ravagées par la guerre.

Enfin elle atteignit Nantes. Elle s'arrêta dans une auberge des faubourgs où elle tomba anéantie par cette course commencée aux rives du lac de Neuchâtel, dans le char-à-banc du meunier du haut de St-Blaise, et qui s'arrêtait à l'Océan. Une pensée soutenait ce corps défaillant, sauver son mari, mais les forces lui faisaient défaut, elle avait échangé si peu de paroles et le souffle lui manquait cependant. Elle rassembla toute sa volonté, et d'une voix qui soulignait chaque mot elle dit à l'hôte:

— Monsieur, mon mari, le duc de Kerkaradec, est prisonnier dans cette ville, veuillez, veuillez vous informer de lui je vous prie, je paierai vos services.

— Un ci-devant, mauvaise affaire, répondit l'hôte, le citoyen Carrier ne les aime pas. On y va cependant, citoyenne.

La duchesse s'affaissa tout habillée sur un lit.

— Quelques heures après l'hôte revenait. Il était nuit noire, il entra dans la chambre de la duchesse qui dormait et n'avait pas entendu heurter; il lui secoua le bras, elle se souleva péniblement.

— Ton Kerkaradec, un vieux « chouin »! lui dit-il, il est fauché, on l'a fusillé à Cossé avec un tas de brigands comme lui. Et maintenant, citoyenne, faudrait voir à détaler puisque le logement a l'air de te déplaire; il y a de la paille fraîche qui t'attend.

— Un commissaire se tenait à la porte; voyant que la duchesse ne bougeait pas, il approcha une lumière.

— Tonnerre! elle est morte. Bonne affaire. Ça va nous donner le temps de boire tranquillement un pichet de cidre.

(A suivre). A. Bachelin.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Depuis que l'usage de la vapeur comme force motrice ou comme moyen de chauffage est devenu général, il est ordinairement admis que le nombre des appareils à vapeur en activité dans une contrée est en rapport direct avec le développement de l'industrie. Une visite dans les grands centres industriels d'Angleterre, de France, de Belgique, où ces appareils ont été introduits de bonne heure, le démontre surabondamment. Sans sortir de la Suisse, il est telle partie du canton de Zurich, d'Appenzell, de St-Gall, de Glaris, où les hautes cheminées font songer à l'activité industrielle des environs de Mulhouse, de Paris ou de Rouen.

Si l'emploi de la vapeur est peu répandu dans notre canton, et ne se présente que dans des proportions très minimes, cela tient à la nature même de notre industrie principale l'horlogerie qui, jusqu'à présent, n'a guère requis que le travail de la main. Autrefois, déjà, il en était de même pour la dentelle, et si nos fabriques de toiles peintes n'ont demandé à la vapeur que le chauffage pour la préparation des couleurs et le séchage des étoffes, c'est que la force motrice, pour mettre en jeu les machines, leur était fournie par des courants d'eau réguliers, dérivés de l'Areuse par des barrages qu'on peut voir encore au-dessus et au-dessous de Boudry.

L'introduction de la vapeur comme force motrice industrielle est toute récente dans notre pays; la première machine qu'elle a mise en mouvement est un moulin à lavures établi à la Chaux-de-Fonds vers 1848 pour retirer l'or et l'argent des déchets d'ateliers des monteurs de boîtes. Il appartenait à M. Cucchiani.

En 1856, M. Dalphon Favre, mécanicien, à Boveresse, installait dans son atelier un petit moteur de la force de deux chevaux, de chez Rouffet, à Paris, pour ses tours et ses autres engins.

La fabrique d'extrait d'absinthe d'Edouard Pernod, à Couvet, était pourvue d'une chaudière générateur pour le chauffage des appareils de distillation.

A la même date, la fabrique de papier de Serrières recevait une chaudière neuve pour le séchage du papier fabriqué à la machine, et l'usine à gaz de la Chaux-de-Fonds un générateur pour chauffage du gazomètre.

En 1857, MM. Benoît et Montandon, à Petit-Martel, près des Ponts, font mouvoir leur scierie à l'aide d'une machine de huit à dix chevaux.

1858.

En 1858, les énormes travaux du tunnel des Loges entrepris par M. Martinal, exigèrent l'emploi temporaire de trois machines à vapeur, de douze à quinze chevaux chacune, établies à l'orifice des puits n°s 1, 2 et 3, sur la pente des Loges, pour l'extraction des déblais.

La même année, une locomobile fonctionnait à la Chaux-de-Fonds, dans un atelier près des Armes-Réunies, pour injecter de sulfate de cuivre les bois de sapin employés comme traverses par le Jura-Industriel.

En outre, on établissait à la gare de cette localité un atelier de construction et de réparation avec une machine de quatre à cinq chevaux.

1859.

En 1859, la disette d'eau amenait l'établissement de deux machines à vapeur au Val-de-Ruz: une de la force de huit à dix chevaux chez MM. Veuve et Chable, à Cernier, pour l'usage d'une scierie; l'autre de la force de huit à dix chevaux, chez M. Daniel L'Eplatenier, aux Geneveys-sur-Coffrane, pour une scierie et une machine à battre le grain.

M. H. Sacc, à Colombier, établissait en même temps un moteur de trois à quatre chevaux dans son moulin, pour subvenir au manque d'eau.

La fabrique d'aiguilles de montres de M. Perrenoud-Wurflein, à la Chaux-de-Fonds, était dotée d'une machine de la force de quatre à cinq chevaux.

Une compagnie d'actionnaires, tous de la Brévine, fondent dans ce village une scierie dont le moteur est une machine de vingt chevaux construite chez Escher, Wyss et Ce, à Zurich.

Enfin la compagnie du chemin de fer du littoral, ne sachant comment alimenter d'eau ses locomotives à la gare de Neuchâtel, se décide à placer au bord du lac, près du Crêt, une pompe mise en jeu par une machine à vapeur, pour refouler l'eau dans un grand réservoir creusé dans le rocher du Crêt-Taconnet.

En 1859, l'usine à gaz de Neuchâtel est terminée. L'année suivante, on y installe une machine à vapeur pour actionner les machines et les engins de l'atelier. La chaudière est placée entre les cornues de distillation pour profiter de la chaleur des fours.

1862.

L'année 1862, comme en 1859, voit l'établissement de plusieurs machines à vapeur pour des usages divers:

A la Chaux-de-Fonds, M. Nivert, ingénieur, fonde une scierie mue par la machine autrefois à Petit-Martel, chez MM. Benoit et Montandon.

A Neuchâtel, la brasserie Vuille fait l'acquisition de la machine autrefois installée dans le moulin de M. H. Sacc, à Colombier.

La fabrique d'ébauches de montres, de MM. Robert et Comp^{e}, à Fontainemelon, s'adjoint un moteur d'une dizaine de chevaux, pour ses machines, ses outils et pour le chauffage des ateliers en hiver. Le générateur de vapeur se compose d'un corps de chaudière et de trois bouilleurs.

Il y avait encore à cette époque, à la fabrique de Boudry, deux grandes chaudières générateurs pour le blanchiment et pour le chauffage des bains de teinture. — Et à Grandchamp, chez M. Philippe Bovet, une chaudière composée d'un corps principal et de deux bouilleurs pour le service d'un atelier de blanchiment.

Une machine à vapeur de la force de cinq chevaux est autorisée à fonctionner à la Presta, pour le service de la mine d'asphalte à Travers.

L'ancienne machine à vapeur de M. Cucchiani, à la Chaux-de-Fonds, est remplacée par une neuve, de la force de cinq chevaux, pour mouvoir les meules du moulin à lavures qui a passé dans les mains de M. Coste.

On construit l'usine à gaz du Locle et on y établit une chaudière générateur de un mètre cube, pour réchauffer l'eau des gazomètres en hiver et l'empêcher de geler.

Dans cette même année 1862, une visite générale des appareils à vapeur est ordonnée par le Département de l'intérieur. Elle porte non-seulement sur les machines fixes, les locomobiles et les chaudières-générateurs, mais sur les locomotives et les bateaux à vapeur en circulation sur le territoire et les eaux du canton.

* * *

A ce propos, il est intéressant de nous occuper aussi de l'intervention de la vapeur dans les nouveaux moyens de circulation qui apparaissent chez nous à partir de 1856 et qui accompagnent la construction des chemins de fer.

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois* (année 1874) ont lu l'histoire des deux premiers bateaux à vapeur, l'*Union*, puis l'*Industriel*, qui sillonnèrent les eaux de notre lac.

Vers 1856, la navigation, jusque là faible et languissante, prit soudain un essor extraordinaire, grâce à l'activité de la circulation des voyageurs et du trafic provoquée par le chemin de fer de l'Ouest-Suisse qui s'arrêtait à Yverdon. Il fallait absolument relier ce point avec Bienne, en attendant l'achèvement de la voie ferrée du littoral. On vit alors se former pour desservir nos lacs quatre sociétés de navigation, et coup sur coup surgir une flottille de douze bateaux et remorqueurs.

1° *La Société des bateaux à vapeur du lac de Neuchâtel*, dont le siége était dans notre ville, mettait en ligne quatre bateaux et plus tard un cinquième, construits par la maison Escher, Wyss et Ce, de Zurich:

Le *Cygne*, de la force de vingt-cinq chevaux, qui naviguait déjà depuis 1852;

Le *Jura*, de quarante-cinq chevaux, lancé en 1854;

La *Flèche*, de trente-cinq chevaux, lancé en 1856;

Le *Mercure*, d'abord nommé *Wengi*, de quarante chevaux, venu de Nidau en 1856 et acheté à une société soleuroise;

Le *Gaspard Escher*, de quarante chevaux, lancé en 1858.

2° La *Société soleuroise*, représentée par MM. Glutz-Blotzheim et Ce, et qui avait son siége à Nidau, possédait:

Le *Seeländer*, notre ancien *Industriel* réparé en 1855, rallongé, muni d'une machine de la force de trente chevaux, à un seul cylindre, qui imprimait à ses roues un mouvement des plus irrégulier;

Le *Neptune*, petit remorqueur de la force de vingt-cinq chevaux, construit en 1857 par la maison Escher, Wyss et Comp^e^. On le voyait passer traînant avec énergie deux et même trois grandes barques chargées de marchandises.

3° La *Société centrale de navigation* représentée par MM. Wintzigerode et de Pourtalès-Gorgier; son siége était à Yverdon. Elle possédait les bateaux suivants:

Le *J.-J. Rousseau*, de la force de trente-cinq chevaux, acheté de rencontre et réparé, mais en assez mauvais état. On l'a fait avec un bateau plus petit qu'on a coupé en rajustant un tronçon neuf au milieu. Il reçoit son permis de marche en 1856;

L'*Hirondelle*, bateau plus petit, de la force de vingt à vingt-cinq chevaux, n'était pas neuf; il reçut son permis de marche en 1857;

Le *Pélican*, ancien petit bateau de la force de douze à quinze chevaux, n'était pas beaucoup plus grand que celui de M. H. Sacc, de Colombier, et avait,

comme lui, pour servir d'abri aux voyageurs, une sorte de cabine garnie de bancs. Il n'a fait que quelques voyages et présentait peu de sécurité. Une fois la chaudière a crevé dans le foyer et tout l'équipage a sauté au lac pour se soustraire à une explosion qui n'eut pas lieu.

Ces trois bateaux, sans cesse en réparation, n'ont pu faire un service régulier et sérieux. Une fois l'*Hirondelle* est restée plusieurs heures arrêtée à la hauteur de Serrières, l'arbre de ses roues était rompu, elle ne pouvait plus faire un pas. On dut aller à son aide et la remorquer dans le port de Neuchâtel. C'était un dimanche, il y avait des passagers en route pour Yverdon; on peut juger de leur contrariété et de leur mauvaise humeur.

4° La *Compagnie Fritz Lambelet, Constançon et Oswald*, dont le siége était à Yverdon. Elle possédait:

Le *Rhône* (2 juillet 1858), autrefois bateau sur la Saône sous le nom de *Vénus*, était un remorqueur, n'ayant qu'une roue à l'arrière et de la force de vingt-cinq à trente chevaux;

Le *Rhin* (13 septembre 1858), semblable au précédent, même origine. — Ces deux remorqueurs faisaient le service des marchandises d'Yverdon à Bienne.

* * *

C'est en 1857 qu'on vit monter à la Chaux-de-Fonds, par des ouvriers allemands, les deux locomotives: le *Père Fritz* et le *Jura*, construites par Emile Kessler, à Essling. Toutes les pièces furent transportées sur des voitures. Elles firent d'abord le service entre la Chaux-de-Fonds et le Locle. L'année suivante, on y ajouta la locomotive *Daniel Jean-Richard*, et en 1859, *le Père Vielle* et la *Montagnarde*.

En 1860, ce matériel du Jura-Industriel fut augmenté de la locomotive le *Vignoble*.

* * *

Jusqu'en février 1859, bien que les travaux de la voie ferrée du littoral fussent très avancés, aucune locomotive n'avait encore pu parvenir à Neuchâtel; mais vers la fin du mois on vit une barque, venant d'Yverdon, aborder au quai où est aujourd'hui l'Hôtel Bellevue; de nombreux ouvriers posèrent des traverses avec des rails jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, puis à grand renfort d'hommes, de bœufs, de chevaux, on tira de la barque une locomotive qui se mit à rouler sur les rails avec son tender. Le mécanicien chauffa sa chaudière, et après bien de la peine parvint à conduire sa machine jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville où elle passa la nuit. Le lendemain nouveau travail plus

difficile, les rails furent prolongés jusqu'à la hauteur de la fabrique de télégraphes; c'est là que la machine passa la nuit. Enfin, la ligne de rails ayant été poussée jusqu'à la voie ferrée, une nouvelle journée d'efforts surhumains où la vapeur, les crics, les chevaux et les bœufs luttèrent à l'envi, l'énorme masse parvint aux Sablons. Cette locomotive à 6 roues accouplées était destinée au transport du ballast pour l'achèvement de la voie; elle se nommait *Arsted* et portait le nº 042. — Son arrivée fut un événement pour Neuchâtel; un public nombreux assistait du matin au soir à toutes ses manœuvres; beaucoup de spectateurs considéraient cette entreprise comme insensée et s'attendaient à un échec. Quand tous les obstacles furent vaincus, ceux qui doutaient du succès purent se dire qu'une ère nouvelle commençait pour eux, et que le monde allait leur ouvrir des horizons nouveaux.

Au mois de juin suivant, on voyait circuler de Vaumarcus jusqu'au viaduc de Boudry, non encore terminé, une locomotive ancienne, venue de France comme la précédente, et qui servait au transport du ballast.

Le 3 novembre 1859, la commission des machines à vapeur fait la visite de 4 locomotives portant les nºs 458, 460, 462, 465 construites chez Cail et Cie, à Paris, en 1852, ayant servi sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée et destinées à l'exploitation de la ligne du littoral, d'Yverdon au Landeron. Elles furent présentées par M. Chavanne, ingénieur en chef, et par M. Grunvel, chef de dépôt.

Le surlendemain, samedi 5 novembre, a lieu l'inauguration du chemin de fer du littoral; course de Neuchâtel à Gorgier avec une halte sur le viaduc de Boudry pour examiner la construction de cette œuvre d'art qui a rencontré tant d'obstacles; retour vers Neuchâtel qu'on dépasse pour gagner le Landeron. Un gai soleil d'automne embellit cette promenade à laquelle prennent part plus de 400 personnes invitées.

En juin et juillet 1860, visite de deux locomotives 467, 468, de chez Cail et Cie, à Paris 1852, et de cinq autres de chez André Koëchlin et Cie, à Mulhouse: *Adda*, 1537; *Oglio*, 1538; *Chiesa*, 1539; *Mincio*, 1540; *Brenta*, 1542; pour le service du littoral. L'*Adda* et *Oglio* appartenaient au système Beugnot.

* * *

Les conséquences de l'ouverture de la ligne du littoral sont faciles à prévoir, le chemin de fer absorba bientôt à son profit et les voyageurs et le trafic des marchandises qui furent enlevés aux bateaux à vapeur. Ceux-ci ne pouvant soutenir la concurrence se retirèrent peu à peu de la lutte; quelques-uns firent le service du lac de Bienne entre cette ville et le Landeron, où s'arrêtait la voie ferrée. Lorsque le canton de Berne eut comblé cette

lacune, on vit disparaître l'une après l'autre les compagnies de navigation, et en 1862 il n'existe plus qu'une compagnie neuchâteloise et une compagnie fribourgeoise possédant chacune 2 bateaux, la 1re le *Cygne* et le *Gaspard Escher;* la 2e le *Mercure* et la *Flèche*..

En 1862, une visite générale des appareils à vapeur est ordonnée par le Département de l'Intérieur; on constate dans le canton la présence de 17 appareils à vapeur, dont 6 générateurs, les 4 bateaux qu'on vient d'indiquer, 5 locomotives au Jura-Industriel et 10 au Franco-Suisse.

1863.

	Machines à vapeur.	Générateurs.	Locomobiles.
Dans le district de Neuchâtel . . .	4	2	—
» » du Val-de-Ruz . .	3	—	—
» » du Val-de-Travers .	2	1	—
» » du Locle	1	1	—
» » de Chaux-de-Fonds.	5	—	1
» » de Boudry. . . .	—	2	—

En 1863, il existe dans le canton 15 machines fixes et 7 générateurs.

Le Jura-Industriel a 6 locomotives, et le Franco-Suisse 18.

Sur le lac circulent 4 bateaux à vapeur.

M. Albert Brandt, monteur de boîtes à la Chaux-de-Fonds, a établi pour son atelier une machine de trois à quatre chevaux venant de Mulhouse.

MM. Reuter, menuisiers à Neuchâtel, en ont installé une de la force de cinq chevaux, construite à Vevey par la maison B. Roy. Leur atelier est rue Dupeyrou.

Des précautions spéciales sont prises par les autorités pour assurer la sécurité des voyageurs pendant la durée du tir fédéral qui s'ouvre à la Chaux-de-Fonds le 7 juillet. On autorise 5 locomotives à faire le service du Jura: le *Tanaro*, 1535; la *Trebbia*, 1545; le *Tibre*, 1547; le *Piave*, 1549; *Albano*, 1574. Elles viennent de France.

1864.

Le 8 avril, la fabrique d'indiennes de Boudry reçoit un nouveau générateur comprenant une chaudière et trois bouilleurs, pour le service de l'établissement.

Le 21 mai, M. Blanchet, teinturier à la Chaux-de-Fonds, dispose un petit générateur.

Le 23 décembre, M. David Perret, fabricant d'horlogerie au Plan, près de Neuchâtel, établit une machine à vapeur de la force de quatre chevaux pour

mettre en jeu les machines de ses ateliers et pour le chauffage en hiver. Chaudière horizontale, constructeur Fluhr, à Mulhouse.

1865.

Le 19 février, MM. Perrin et fils, fabricants d'horlogerie à Cormondrèche, établissent une machine, déjà ancienne, et d'une force approximative de quatre ou cinq chevaux, pour le service de leur atelier.

Le 22 avril, M. Jean Rieber, maître menuisier à Neuchâtel, met en place une machine de la force de six chevaux, dans la maison Bovet-Depierre, près du port, où il construit un atelier pour travailler le bois à l'aide de machines. Elle a été fournie par M. Bourkardt, à Bâle.

Le 6 novembre, MM. Perrin et fils, à Cormondrèche, peu satisfaits de leur machine, en établissent une neuve de la force de huit chevaux dont la chaudière comprend un corps principal horizontal, deux bouilleurs et deux réchauffeurs.

Le 30 décembre, l'établissement de bains de M. Buck, rue de la Place d'armes, à Neuchâtel, reçoit un petit générateur.

1866.

Le 16 février, une petite machine à chaudière verticale, système Hermann Lachapelle, à Paris, d'environ trois chevaux, est placée dans l'atelier de monteur de boîtes de M. Jaquet, Gibraltar, Neuchâtel.

1867.

Le 19 janvier, la commission de surveillance des machines à vapeur fait la visite d'une locomobile fonctionnant en pleine forêt, aux Reprises rière la Chaux-de-Fonds, au milieu de la neige. Elle met en activité une machine à scier les billes pour en faire des planches. Cette locomobile, construite en France, vient de Belgique et appartient à M. Thiébaud-Brody.

Le 10 avril, M. Juillard, fabricant d'horlogerie à Marin, achète et installe dans son atelier la machine de MM. Reuter qui renoncent à s'en servir.

Le 20 mai, la direction de la gare de Neuchâtel, mécontente de la machine qui faisait mouvoir sa pompe d'alimentation, près du Crêt, en installe une neuve de la force de douze à quatorze chevaux, construite par MM. Sulzer frères à Winterthour.

(La suite prochainement.) L. FAVRE.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de mars 1878, page 66.)

Dans ce chapitre, nous devons ranger les avis officiels relatifs aux denrées alimentaires.

En 1769, le magistrat annonçait par la voie de la *Feuille d'avis* que :

— « La place au beurre, à côté de la maison du Concert, était à louer. S'adresser au maisonneur Pury. (1769.)

AVIS.

« MM. les 4 Ministraux ayant reçu des plaintes de la part de divers particuliers, fondées sur ce que les bouchers de cette ville ne pèsent pas exactement la viande qu'ils fournissent, ils ont, pour prévenir une telle fraude, fait établir sur l'Hôtel-de-ville un poids au moyen de quoi on pourra contrôler exactement quant au poids, les viandes qu'on aura acheté dans les boucheries, et en user de même par rapport au pain qui leur aura été fourni par les boulangers. Et comme les dits sieurs 4 Ministraux ont été de plus informés que divers bouchers s'écartaient des articles de leur règlement concernant ce qu'on appelle communément la charge, tous ceux qui estimeront avoir des sujets de plaintes à cet égard sont invités de les porter à M. le maître-bourgeois Perroud, président de la Chambre de police, pour que justice leur soit faite contre les dits bouchers. »

— « On avertit le public que F. Gagnebin, boucher, tue la vache. —

« *NB.* Le magistrat de cette ville, dont la vigilance redouble à mesure que les circonstances deviennent plus rigoureuses, a ordonné d'insérer dans cette feuille les publications suivantes dont le bien de la Bourgeoisie est manifestement l'objet :

« De la part de MM. les 4 M. et Cons. Gén., le public est averti que par une délibération de la Chambre de Police, adoptée par le Conseil, défense a été faite à tous les *bouchers* de cette ville de continuer comme ils l'ont fait jusqu'ici et qui n'auraient jamais dû le faire, à vendre aux particuliers pour viande, à titre de charge, des têtes, des pieds, froissures et autres parties des bêtes qu'ils tuent, mais uniquement la viande des quatre parties, la taxe du prix leur ayant été continuée par cette considération. (Les plaintes seront adressées au maître-bourg. Perroud). »

Les Quatre-Ministraux, de leur côté, signifiaient le 11 oct. 1770

« Aux boulangers et boulangères de cette ville que défense très expresse leur est faite de faire fabriquer d'autre pain que du bis, en ne le vendant qu'à raison de 7 $^1/_2$ crutz la livre et cela en considération de la rigueur des circonstances et du prix du blé qui leur a été mis aujourd'hui à 36 batz l'émine. On leur continue la défense de vendre du pain hors de ville, sous peine d'être châtiés. »

Comme on le voit, dans des temps de disette, chaque pays, chaque ville défendait l'exportation des matières alimentaires et la préparation des mets de luxe. Cette dernière défense n'était pas toujours observée, car dans la *Feuille d'avis* du 18 octobre nous lisons l'article suivant :

« Le magistrat défend derechef aux boulangers et boulangères, sous les peines les plus sévères, de faire aucun pain blanc, vèques ou brioches, sous quelque prétexte que ce soit, mais uniquement du pain bis, qui étant bien cuit et bien boulangé, se vendra 7 $^1/_2$ crutz la livre (26 cent.). Ils ne pourront en faire de plus petits que du poids de $^1/_2$ livre qui, de même que ceux d'une livre, se vendent à raison de 2 batz la livre (30 cent.) Les pains seront marqués et on vérifiera souvent le poids et la qualité du pain. Les meuniers seront aussi surveillés et ils prêteront le serment. »

Quelques semaines plus tard, la *Feuille d'avis* ouvrait une souscription « pour donner du pain aux pauvres pendant l'hiver. » Le 25 avril 1770, la Direction du pain de charité annonçait que les fonds de la souscription étaient presque épuisés.

« La Société, sur les Halles (Jardin), invite le public à lui envoyer des fonds pour la *distribution* en pain, farine et bled *pour les pauvres* comme l'année dernière. »

« Deux années consécutives d'une cherté de tous les comestibles, dit l'avis, laquelle fait encore des progrès dans la plus rigoureuse des saisons, forme une époque malheureuse dont il est peu d'exemples. Quoi de plus méritoire pour notre ville à lui opposer que deux souscriptions annuelles suffisamment abondantes pour aider aux pauvres à supporter leurs misères. Si la postérité nous

plaint d'en avoir été les témoins, elle nous enviera la douce satisfaction d'avoir secouru l'indigent. Notre exemple pourra la diriger et procurer même dans le temps à venir, un renouvellement heureux du bien que nous aurons fait dans celui-ci. »

Le numéro du 29 novembre de la même année contient les annonces suivantes :

« La défense de ne pas faire des vèques et brioches n'étant pas observée, on la renouvelle et le magistrat menace de punir les pâtissiers et pâtissières, boulangers et boulangères d'une amende de 20 batz. »

Cette défense fut levée le 4 avril 1770.

« Dans ces temps de disette, dont tous les différents ordres de personnes éprouvent plus ou moins de dureté, plusieurs citoyens généreux ont porté leur attention sur les journaliers et sur les pauvres qui doivent souffrir plus que les autres de la cherté des denrées. Un bon patriote de Zurich a fait répandre une feuille, dans laquelle il indique la manière de bien vivre et à bon marché. On a pensé que cette méthode pourrait être utile au public et on invite toutes les personnes aisées à faire en faveur des pauvres l'expérience suivante :

Prenez	2 livres de riz à 9 crutz	18 crutz.
	7 liv. de pommes de terre à 1 ½ cz.	10 ½ »
	1 livre de courge	1 »
	1 ½ livre de carottes jaunes	1 ½ »
	1 ¾ livres de raves	1 ½ »
	⅜ livre de beurre	7 »
	⅜ de sel	2 »
	2 livres de pain à 7 ½ crutz	15 »
	28 livres eau.	
	44 livres.	56 ½ crutz.

Après avoir indiqué la manière de préparer ce mélange, l'article se termine comme suit :

« Nous n'avons pas besoin de montrer aux personnes charitables l'usage qu'elles pourront faire de cette recette. Il nous suffit d'assurer que les ecclésiastiques vraiment dignes de leur vocation ont entretenu plusieurs centaines de pauvres dans des temps beaucoup plus fâcheux que ceux dont nous pouvons espérer de voir bientôt la fin. »

Avec et après les guerres venaient non seulement la disette et les crimes, mais aussi les maladies contagieuses contre lesquelles on employait entr'autres mesures la quarantaine et la désinfection. On ne pouvait voyager sans être porteur d'un billet de santé.

En 1770, les Quatre-Ministraux annonçaient dans la *Feuille d'avis* :

« Qu'ensuite de la résolution prise par LL. EE. de Zurich et de Berne de continuer les précautions contre la contagion, toutes les personnes qui voudront passer sur les susdites terres ou faire passer des marchandises aient à se munir de certificats de santé. Cette précaution est exigée pour ceux qui voudront fréquenter la foire de Zurzach. »

En dépit de la cherté des temps, de la disette et de la crainte des maladies contagieuses, le goût du luxe dans les vêtements et l'ameublement exerçait son influence à l'époque dont nous parlons. Les annonces de la *Feuille d'avis* relatives aux vêtements et à la parure sont nombreuses. Ces annonces nous indiquent qu'on suivait la mode à Neuchâtel, et nous obligent de placer la simplicité des mœurs du bon vieux temps dans une époque beaucoup plus reculée.

Nous lisons dans la *Feuille d'avis* de 1770 à 1778 les annonces suivantes:

— « Le sieur Durand sera en prochaine foire de Neuchâtel, dans la boutique de M. Biolley, rue des Moulins. Il sera assorti de très belles marchandises de mode et de mercerie du dernier goût, venant de Paris et de Lyon, savoir : de grandes coëffes montées, bonnets montés, demi bonnets, juives, pompadours, pots-au lait, laitières de toute espèce, garnitures, fleurs, aigrettes, sultanes, grands bouquets, rubans de mode grands et petits, rubans passe-fins, mouchoirs, manchettes, etc. Il achète aussi les blondes et dentelles, galons et argent rompu, et troque les vieux habits. »

Les annonces suivantes indiquent le genre d'étoffes en usage à cette époque :

— « Jean-Louis Pury annonce qu'il ne tient plus boutique et qu'il veut vendre le reste de ses marchandises consistant en draps, droguets, ratines, panne, étamine de Mans, voil, étamine de Berlin, Durois, Marlboroughs, Everlastings, serge de Nismes, Montauban, Crourasses, Pierrelattes, flanelles à fleurs, flanelle blanche, crêpons noirs, Camelots unis, Durance, Impériales, serges larges, Cadix refoulés, satins en laine à fleurs, satins rayés, grisettes, camelots rayés et cadrillés. Etamines de Rheims, mousselines, toiles blanches, cottelines rayées, cotonne à bouquets, coton rouge. Crêpes de chapeaux. Indiennes fond noir, toile grise veloutée, bas et bonnets. »

— « Petitpierre-Meuron offre: des taffetas et autres soyages en coupons ; des mousselines, Ecorces, Bazins, Augustines. *Parasols* de taffetas, bas de soie, de fil et de laine, des manchettes brodées, festonnées et brochées, vestes de satin brochées en or. Damas et camelot de laine.

— « Chez Sibelin : des popelines doubles en soie et galette, des talards de différentes façons en doublure de renard blanc, rouge et agneaux noirs, des habits de maille, des indiennes à 8 batz l'aune. »

— « Chez Mlle Feiquenet, marchande de modes: des mouchoirs et coquettes de toile brodée. » *(A suivre.)*

VARIÉTÉS

J.-J. ROUSSEAU A LA ROBÈLA.

Le *Musée neuchâtelois* (tome IX, pages 233 et 234) a mentionné les manufactures de bas au métier qui s'étaient établies à Couvet, en même temps que l'industrie des toiles peintes, vers le milieu du siècle passé. Il paraît que cette industrie qui, après une longue interruption, a reparu de nos jours au Val-de-Travers, n'existait pas seulement à Couvet, mais dans quelques-uns des endroits les plus retirés des montagnes qui l'avoisinent. C'est dans une page de Rousseau que je rencontre ce détail assez curieux. Voici cette page, empruntée aux *Rêveries du Promeneur solitaire* (Septième Promenade):

Je me rappellerai toute ma vie une herborisation que je fis un jour du côté de la Robellaz [1], montagne du justicier Clerc. J'étais seul, je m'enfonçai dans les anfractuosités de la montagne, et, de bois en bois, de roche en roche, je parvins à un réduit si caché, que je n'ai vu de ma vie un aspect plus sauvage. De noirs sapins, entremêlés de hêtres prodigieux, dont plusieurs tombés de vieillesse et entrelacés les uns dans les autres, fermaient ce réduit de barrières impénétrables; quelques intervalles que laissait cette sombre enceinte, n'offraient au-delà que des roches coupées à pic et d'horribles précipices que je n'osais regarder qu'en me couchant sur le ventre. Le duc, la chevêche et l'orfraie faisaient entendre leurs cris dans les fentes de la montagne; quelques petits oiseaux, rares mais familiers, tempéraient cependant l'horreur de cette solitude; là je trouvai la dentaire *heptaphyllos*, le cyclamen, le *nidus avis*, le grand *laserpitium*, et quelques autres plantes qui me charmèrent et m'amusèrent longtemps; mais insensiblement dominé par la forte impression des objets, j'oubliai la botanique et les plantes, je m'assis sur des oreillers de *lycopodium* et de mousses, et je me mis à rêver plus à mon aise, en pensant que j'étais là dans un refuge ignoré de tout l'univers, où les persécuteurs ne me déterreraient pas. Un mouvement d'orgueil se mêla bientôt à cette rêverie. Je me comparais à ces grands voyageurs qui découvrent une île déserte, et je me disais avec complaisance: sans doute je suis le premier mortel qui ait pénétré jusqu'ici. Je me regardais presque comme un autre Colomb. Tandis que je me pavanais dans cette idée, j'entendis peu loin de moi un certain cliquetis que je crus reconnaître; j'écoute: le même bruit se répète et se multiplie. Surpris et curieux je me lève, je perce à travers un fourré de broussailles du côté d'où venait le bruit, et dans une combe à vingt pas du lieu même où je croyais être parvenu le premier, j'aperçois..... une manufacture de bas!

[1] Dans le pays, ce mot se prononce *Robèla*.. (Voir la carte du canton.)

Qui jamais eût dû s'attendre à trouver une manufacture dans un précipice! Il n'y a que la Suisse au monde, qui présente ce mélange de la nature sauvage et de l'industrie humaine.... Je me rappelai à ce sujet une autre herborisation que Dupeyrou, Descherny, le colonel Pury, le justicier Clerc et moi avions faite, il y a quelque temps, sur la montagne de Chasseron, du sommet de laquelle on découvre sept lacs. On nous dit qu'il n'y avait qu'une seule maison sur cette montagne; et nous n'eussions sûrement pas deviné la profession de celui qui l'habitait, si l'on n'eût ajouté que c'était un libraire et qui même faisait fort bien ses affaires dans le pays. Il me semble qu'un seul fait de cette espèce fait mieux connaître la Suisse que toutes les descriptions des voyageurs.

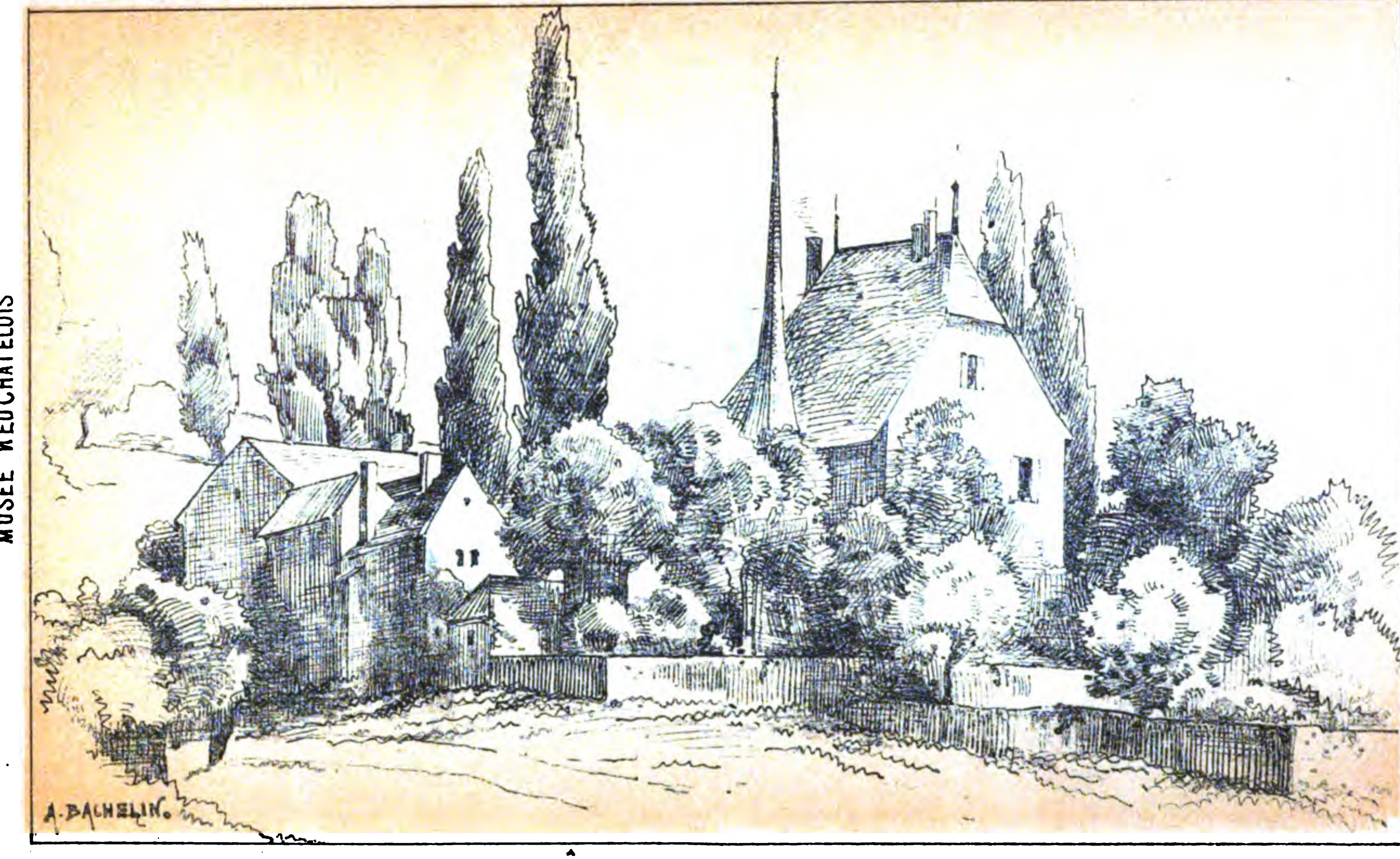
C'est dix ou douze ans après avoir quitté le Val-de-Travers, que Rousseau écrivait les *Rêveries*, sorte de Suite ou d'Appendice aux *Confessions*. Ces années de vie errante, et profondément malheureuses, expliquent ce qu'il y a d'assez peu précis dans cette page des Souvenirs de Rousseau, la seule du livre des *Rêveries* qui se rapporte à son séjour de Motiers. Les traits du paysage de la Robèla, sont apparemment un peu forcés; il est difficile de découvrir sept lacs du sommet de Chasseron; enfin le libraire, établi sur cette dernière montagne, l'était, au contraire, à l'autre extrémité du pays, sur les pentes du Chasseral, ainsi que nous l'apprend une note que Dupeyrou a ajoutée à la première édition des *Rêveries* (Neuchâtel, 1790). Dupeyrou devait être bien informé. Le fait de l'existence de ce libraire solitaire, qu'on a mis en doute, est donc très-certain, et n'a d'ailleurs rien de beaucoup plus surprenant que l'existence de cet autre libraire, Samuel Girardet, qui, vers le même temps, avait sa boutique au Verger, dans la Vallée du Locle. Le libraire de Chasseral était probablement colporteur de livres, comme ce premier des Girardet dont M. A. Bachelin nous a si bien raconté l'histoire. Ch. B.

CHATEAU DE BEAUREGARD

(Avec une planche.)

C'est sous ce nom qu'on désigne une antique et pittoresque maison de campagne située au-dessus de la Gorge de la Serrière, qui n'a de château que le nom et dont l'histoire est des plus pacifiques. Elle a abrité David-Alphonse de Sandoz-Rollin, ambassadeur de Prusse en Espagne, et Louis Boscawen Ibbettson, l'auteur du *Relief du village et des environs de Serrières* que possède la Bibliothèque de Neuchâtel.

Le toit élevé de Beauregard, sa tourelle, ses vieux arbres et ses enclos ont arrêté plus d'un artiste; M. A. Vouga nous donne une idée juste de cet ensemble. La vue qui s'étend de là sur le lac et son magnifique horizon justifie le nom de Beauregard. A. BACHELIN.



CHÂTEAU de BEAUREGARD.
D'après A. VOUGA.

:LXIIII:anee ihs amen

le:pon:gile:su:establie:l

lee:dereligue:bie:ornee:m

lui:visunoze iai:ai:lavoi:

ps:vicit:xps:regnat:

ilipatemielius tanis

laudate



Auto Lithographie du Pénitencier de Neuchâtel.

LES VIEILLES CLOCHES DE VALANGIN

« Parmi les témoins de l'histoire, les cloches constituent une classe qui n'est pas à dédaigner.

« Dire que ce sont des témoins *muets* serait une expression complètement fausse.

« Si souvent bavardes, les cloches savent cependant assez bien garder leur secret. Elles se logent si singulièrement et tellement haut qu'on ne va guère les voir; puis elles sont si peu civiles pour ceux qui les visitent! Avez-vous affronté tour à tour l'obscurité des combles, les éclats du grand jour, la fatigue de l'ascension, le vertige des hauteurs, êtes-vous arrivé Quel voisinage! L'orfraie immobile ou les troupes volantes de chauves-souris sont les premiers êtres qu'on rencontre dans ces régions.

« Vous abordez enfin la dame du logis, vous l'interrogez: sa première réponse vous étourdit. Vous vous reculez de quelques pas, une pièce de charpente vous fait *échec;* suppléez-vous à l'insuffisance de votre taille par une échelle, prenez garde! car d'en bas quelque rat d'église mal avisé pourrait bien pour votre plus grande édification vous envoyer.... dans les airs avec votre léger échafaudage, car dès que la cloche s'éveille, se meut et bondit, dès qu'elle fait entendre sa voix puissante, elle est sans pitié: à plus d'un téméraire elle a donné la mort. » (1)

L'auteur de la notice qui va suivre s'est donné pour tâche depuis plusieurs années de recueillir dans un intérêt historique, avec le plus grand soin et une exactitude minutieuse, les nombreux monuments épigraphiques du canton de Neuchâtel. Les cloches devaient naturellement être l'objet de ses investigations. En effet toutes, on peut le dire, toutes sans exception portent sur leur surface extérieure des inscriptions qui captivent d'autant plus qu'elles sont plus anciennes. Le travail qu'il s'est proposé et qu'il espère prochainement terminer a déjà depuis longtemps été entrepris dans d'autres pays; en France il a donné lieu jusqu'à ce jour à de savantes publications

(1) Blavignac: *La Cloche.*

parmi lesquelles l'ouvrage de M. Guilhermy occupe un des premiers rangs. En Suisse, dans plusieurs cantons, les inscriptions campanaires ont été soigneusement relevées et ont provoqué d'intéressantes recherches tant sur l'origine des cloches que sur l'histoire des édifices pieux qui les renferment et des familles notables dont les noms sont gravés sur le bronze en caractères presque ineffaçables.

De tout temps il s'est attaché aux cloches une espèce de vénération: ce sont elles qui de leur gîte élevé se trouvent sans cesse mêlées à tous les actes, quels qu'ils soient, de la vie humaine; leur voix harmonieuse salue la naissance de l'enfant sur qui se fondent tant d'espérances; elle se mêle aux serments de deux époux adorés, et trouve de douloureux accents pour accompagner l'homme à sa dernière demeure. Que l'incendie jette à l'horizon ses lueurs menaçantes ou que l'inondation ravage les campagnes, la cloche bondit pour appeler du secours. Que l'ennemi porte le fléau de la guerre au-delà de ses frontières ou que la guerre civile déploie ses sauvages fureurs dans des contrées auparavant paisibles, le tocsin lugubre unit ses sons haletants et sinistres aux clameurs de la révolte et aux cris de la foule angoissée. La cloche appelle à la prière et aux pieuses méditations; en elle tout est poésie, et si au terme d'une journée, quand les ombres couvrent la terre, le voyageur entend au loin ses notes mourantes, il ne peut se défendre d'une émotion profonde et tout un monde de pensées vient assaillir son âme. Ce qu'on aime dans la cloche ce sont ses harmonies avec la religion, les arts, la patrie, la nature, la société, ses rapports avec le ciel et la terre, le monde et le temps, enfin les choses de la vie et les choses de la mort. Toujours la cloche est là près de nous comme une amie associée à toutes nos joies et à toutes nos douleurs; elle fait naître en nous tous les sentiments, ceux de la pitié la plus vive et ceux de la fureur et de la frénésie. Nul n'a dépeint mieux que Schiller le rôle puissant du bronze aérien, tantôt joyeux et plaisant, grave et recueilli, bienveillant et redoutable. (¹)

Le canton de Neuchâtel compte beaucoup de cloches fort intéressantes à étudier, soit par leur ancienneté, soit en raison des légendes dont elles sont ornées; parfois elles se bornent à une prière ou à une pieuse invocation; d'autres fois elles retracent en quelques mots un événement majeur, ou rappellent un personnage historique, ou enfin deviennent les complices d'une fade adulation. On compterait davantage encore de ces bonnes vieilles cloches

(¹) Dans le travail que je prépare sur les inscriptions campanaires du Canton de Neuchâtel, j'aurai soin de donner certains détails sur la partie technique de la question : — forme de cloches — métal employé — leur origine, etc. Vu le développement qu'ils exigeraient, je crois devoir supprimer ces détails dans cette notice spéciale.

si malheureusement il n'eût pas existé, comme il existe encore, la déplorable manie dans mainte localité de vouloir s'en défaire au bout d'un certain temps pour les remplacer par des cloches neuves. Un faux point d'amour-propre, un petit brin d'orgueil, ont provoqué des actes de vandalisme regrettables en envoyant au creuset sous de vains prétextes ces antiques témoins des mœurs simples de nos pères. Aussi l'archéologue et l'historien ne peuvent-ils qu'éprouver d'amers regrets, lorsque le sacrifice est une fois consommé et que se sont abimés dans l'oubli ces souvenirs animés et bruyants d'une époque depuis longtemps disparue.

Quelques personnes, les unes dans un but relevé, d'autres poussées par un simple mobile de curiosité, se sont pourtant efforcées jusqu'ici de conserver le texte des anciennes cloches qu'une vanité incompréhensible ou qu'un accident fortuit avaient condamnées à la destruction. Le voulant ou ne le voulant pas, elles ont rendu de la sorte un véritable service aux amis de l'histoire, et nous ne pouvons assez encourager les personnes sérieuses à ne jamais laisser s'effondrer pour toujours une cloche dans la fournaise sans avoir au préalable et textuellement relevé les légendes qui en faisaient l'ornement.

* * *

Une des plus anciennes cloches qu'il m'ait été donné d'examiner et dont j'ai l'intention de faire aujourd'hui la description, est celle dite *du milieu* dans le clocher de Valangin.

A diverses reprises déjà, le *Musée Neuchâtelois* a parlé de ce bourg dont le passé historique ne suffit pas, devant les transformations de la vie moderne, à le garantir d'une déchéance à peu près complète. Son château fut jadis le siége d'une puissante famille qui lutta courageusement contre les suzerains de Neuchâtel; depuis la réunion à *la Directe* une Cour de Justice de premier rang y tint ses assises régulières jusqu'au jour où sonna l'émancipation de la patrie; dans les prairies qui l'entourent, une corporation puissante et privilégiée qui dans ces derniers siècle fut, quoi qu'on en dise, un des corps les plus démocratiques de la Suisse entière, déployait tous les trois ans ses solennelles Landsgemeinde, et ne craignait pas de résister à une autorité ombrageuse et jalouse, pour maintenir ses droits séculaires et ceux de ses combourgeois; enfin sa collégiale possède une légende qu'envieraient bien des cathédrales pompeuses, et de nos jours encore elle montre avec orgueil le tombeau de celui dont le vieux père, il y a quatre siècles, envoyait aux champs de Morat contre le Téméraire le contingent valeureux du comté de Valangin.

A l'origine comme de nos jours, le bourg de Valangin comptait quatre cloches dont trois dans le clocher de son temple et la quatrième dans la tour dite « de l'horloge » au-dessus de la voûte attenante à l'ancienne maison des bourgeois qui sert actuellement de maison d'école. Au commencement du 17me siècle les habitants des Chaux d'Etalières demandèrent à la Seigneurie qu'elle voulût bien leur accorder une cloche pour leur église récemment édifiée. La Seigneurie y consentit, mais sans doute poussée par un principe d'économie, elle jugea que le plus simple était d'en prendre une où elle supposait qu'on pouvait le faire sans trop d'inconvénients; en conséquence elle leur accorda la moyenne cloche de l'église ([1]), mais les bourgeois ne trouvant pas le procédé de leur goût, et n'osant toutefois s'y opposer entièrement, prirent le parti de marchander; ils offrirent aux habitants des Chaux la cloche placée dans la tour de l'horloge, plus petite que celle dont Messieurs du Château leur avaient fait don. La proposition fut acceptée et donna lieu à une transaction préliminaire qui fut quelques jours après sanctionnée par le souverain et reproduite sur un acte en parchemin datée du 28 septembre 1618, où nous lisons ce qui suit: « Les Bourgeois et Communiers « du dit bourg de Vallangin nous auroyent prié et requis de prendre et nous « contenter en lieu de celle pendue au dit Clocher d'une Cloche leur appar- « tenant en propre, pendue en la tour de la Maison des bourgeois de Vallan- « gin au dit bourg de quelque chose moindre que la plus grande qui est « au dit Clocher, afin de n'incommoder la sonnerie du dit bourg et temple « et pour éviter les frais et la peine qu'il y aurait à despendre celle du dit « Clocher, moyennant qu'il plaise à sa dite Altesse avoir le dit Change pour « agréable que la plus grande des trois qui demeure pendue au dit Clocher « demeure aux dits Communiers pour eux et leurs hoirs à perpétuité au lieu « de la leur comme les parties à ce s'entraccordent et en supplient très « humblement sa dicte Altesse. » L'accord préalable sur papier est signé *Henry* et contresigné *Marcschal;* l'acte sur parchemin *Perron*, et d'un autre nom absolument illisible avec sceau rouge pendant.

La grosse cloche est donc restée dans le vieux clocher de St-Pierre de Vallangin en vertu de cet arrangement, tandis que la cloche primitive de la maison des Bourgeois a pris le chemin des Chaux d'Etalières; c'est

([1]) *Manuel du Conseil d'Etat du* 29 *octobre* 1616. « Les gouverneurs de la Commune des Chaux d'Itallières suppliants que la petite cloche qui est au clocher de fontain' Andrey leur fust prestée por la mettre en lr nouvelle église ou qu'ils eussent permition de quester tant dedans que dehors ces comtés ou bien qu'il pleust à la Seigneurie lr accorder en charité quelque somme des deniers pour en achepter une. A este dict que l'on tascheroit de Lr faire avoir la moyenne cloche de Vallangin appartenant à la Seige. (Voir encore: *Musée neuchâtelois*, 1874. *La Brévine* par M. Gagnebin, p. 74 et suiv.)

probablement celle qui se trouve encore dans le clocher du temple de la Brévine, bronze vénérable portant la date de 1514 avec la devise souvent reproduite au moyen âge et très-lisible en beaux caractères gothiques :

✝ ihs maria vox mea cunctorum sit terror demoniorum mil ccccc et xiiii ([1])

Ce n'est qu'environ cent ans après, soit en 1710, que la Bourgeoisie la remplaça par une autre cloche, œuvre du fondeur Guillebert, et dont l'inscription commence par ces mots: « CETTE CLOCHE APPARTIENT AV VERTVEVX CORPS DES BOVRGEOIS » et se termine par la liste complète des maîtres-bourgeois alors en charge. Elle avait pour mission spéciale d'appeler à leurs graves fonctions administratives, maires et justiciers, gouverneurs et sautiers. A une époque que j'ignore, mais relativement récente, la Commune la délogea pour l'envoyer dans le clocher de l'église où elle se trouve encore, et sa place fut prise par la plus petite des cloches dont je dirai en passant quelques mots. Celle-ci est un don de Guillemette de Vergy, et porte sur le couronnement en beaux caractères gothiques une invocation à la Vierge et aux saints apôtres Pierre et Paul; elle date de 1523 ([2]). Dans un médaillon se voit un écusson écartelé d'Aarberg et de Boffremont parti de Vergy et entouré d'une inscription en fort petits caractères latins qu'un peu d'usure a rendue presque indéchiffrable. Cette cloche est fort bien conservée.

Le clocher de l'église compte donc trois cloches, d'abord celle des bourgeois dont je viens de parler, puis la plus grande qui pendant trois siècles eut la triste mission de sonner le glas funèbre des condamnés à la peine capitale qui, soit aux fourches patibulaires, soit sur le tertre de *Taille-tête* recevaient le châtiment de leurs forfaits. Qu'on parcoure les registres judiciaires de Valangin depuis le temps où les accusations de sorcellerie faisaient de continuelles victimes, jusqu'aux premières années de notre siècle, et l'on sera terrifié en voyant combien de fois ses sons lugubres annoncèrent à la foule émue qu'un malfaiteur s'acheminait vers le lieu de l'expiation suprême. Cette cloche admirablement conservée est encore un don de dame Guillemette de Vergy, veuve de Claude d'Aarberg, et porte aussi la date de 1523; elle est consacrée à la Sainte Trinité, à la bienheureuse Vierge Marie

([1]) *Jésus, Marie! Que ma voix soit la terreur de tous les démons!* — Elle se trouvait sur le bourdon de Genève nommé *la Clémence*, rompu en 1866.

([2]) Voici le texte de cette inscription sur deux lignes:

✝ sancta maria mater dei mememto (sic) mei s petre et pau
le intercedite pro nobis m ccccc xx iii.

et aux saints apôtres Pierre et Paul. L'inscription est en mauvais latin de l'époque. [1]

La troisième ou moyenne cloche est sans aucun doute celle qu'avaient obtenue les bourgeois des Chaux d'Etalières et que de pressantes réclamations avaient maintenue à son poste. Elle est placée au milieu, offre réellement un des plus beaux spécimens de l'art des saintiers au moyen âge, et peut-être est la plus remarquable des cloches de notre petit pays. Elle est d'une admirable conservation et frappe à première vue par le développement des inscriptions qu'elle porte et qui occupent un tiers de la surface externe, de même que le couronnement et le cercle d'évasure. Au moyen d'un procédé très-facile et très-simple, j'en ai relevé des empreintes qui ont permis à M. le Dr Guillaume, le savant et patient collaborateur du *Musée*, d'en offrir une reproduction fidèle sur la planche qui accompagne notre texte. Ces inscriptions se lisent comme suit:

1° *Couronnement:* DE LIVRE POISE CCCC DU MEST FU LIVREE
LA CORA M CCCC LXIIII ANEE IHS AMEN

Cette partie, comme on le voit, sert à déterminer le poids de la cloche (400 livr.) et la date de sa confection (1464), mention terminée par le monogramme de Jésus IHS, et par la formule finale de bénédiction, AMEN.

2° *Partie supérieure du revêtement de la cloche.* L'inscription s'étend sur trois lignes qui commencent, les deux premières par une croix pattée et perronnée et la dernière par une niche de saint: elle se lit ainsi:

† E NO DU PERE ET DU FIL ET DU VRAI S ESPRI ET DE LA VIRG
MARIE POR Q IE SU ESTABLIE I

† POR TOS LE S DE PARADI SU IE FATE CU IE VO DI MADELENE
SU NUMEE DE RELIQUE BIE ORNEE

ET DE SETE ESPTURE DE Q IA FA MA CETURE POR EST PLU
VIGUROZE IA AI LA VOI

3° *Cercle d'évasure.* † PLU SIGNOZE IA DEFAS TOTE FIERTE DE PEROLE I CI AP † XPS VICIT † XPS REGNAT † XPS IPRAT † XPS AB OMNI MALO † NOS DEFENDAT † AMEN TALI PATERLI FILIUS TALIS PTSS.

(1) En voici le texte:

† in honore s trinitatis et beate marie virginis sanctoromqz petri et pauli
domina guillerma de vergie fesit fieri hoc opus m ccccc xx iii.

4° *Sur le milieu en cordon*: LAUDATE DEUM OMNES GENTES : cette légende qui est répétée cinq fois, est d'un caractère beaucoup plus petit que les inscriptions précédentes.

On le voit, nous sommes ici en présence d'un texte des plus curieux et qui malheureusement dans quelques-unes de ses parties est entièrement obscur. Indépendamment des mots hors d'usage et d'abréviations fréquentes au 15me siècle, une inspection minutieuse signale de nombreuses fautes, comme les textes campanaires, même les plus modernes, n'offrent que trop d'exemples: Ainsi FIL pour FILS, — ESPRI pour ESPRIT, — VIRG pour VIERGE — PATERLI pour PATRI — S abrévié pour SAINTS — ESPTURE pour ESCRIPTURE — NUMEE pour NOMMEE, etc. Toutefois en relisant attentivement le langage de notre cloche qui, suivant l'habitude, parle à la première personne, on finit par reconnaître qu'elle s'exprime dans le langage des Muses et qu'elle nous offre quatre quatrains ainsi disposés depuis le couronnement jusques et y compris les deux premiers mots du pourtour inférieur.

De livres poise quatre cents
du mestail fus livrée
l'an courant mille quatre cent
Soixante quatr(ième) année

—

Es nom du père et du fils
et du vrai Saint Esprit
et de la vierge Marie
pour qui je suis establie.

I (et) pour tous les Saints de paradis
Suis- je faite comme je vous dis
Madeleine suis nommée
De reliques bien ornée

—

Et de cette escripture
De qui j'ai fait ma ceinture
Pour estre plus vigouroze
Déjà ai la voix plus signoze.

Suivent en vieux français quelques mots d'une interprétation difficile et douteuse; M. Morel-Fatio, le savant conservateur du Musée de Lausanne, à qui j'ai soumis mes empreintes, croit pouvoir lire: *J'ai d'enfants toute fierté de paroles*, c'est-à-dire: *J'ai comme enfants touté une frappe de paroles, fierte* signifiant alors *frappe*, de *ferire*, frapper; mais il ne garantit pas cette traduction, car dans ce cas c'en est une vraiment. Quant aux trois termes abrégés I. CI. AP. il ne m'a pas été possible d'en pénétrer la signification; des archéologues plus autorisés dans l'étude des textes campanaires du

moyen âge pourront peut-être nous donner la clef de l'énigme qui se cache sous ces cinq caractères. (¹)

Ce que l'on peut affirmer c'est que le fondeur aurait dû terminer le dernier quatrain finissant par les mots *plu signoze* avec la 3me ligne du revêtement: mais la place lui faisant défaut il n'a pas eu d'autre ressource que de transporter ces deux mots sur le cercle d'évasure; et en effet ils se trouvent sur la cloche en ligne directe de tous les termes initiaux de l'inscription principale, et la croix qui les précède est immédiatement au-dessous de la niche par laquelle commence la 3me ligne. Comme il lui restait une place respectable, il l'a remplie par la légende reproduite non-seulement sur nombre de cloches de cette époque, mais encore sur les monnaies françaises frappées depuis le 13me et le 14me siècle: *Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande; que le Christ nous préserve de tout mal! Amen!* et pour achever, au lieu de remplir par des croix ou des dessins de fantaisie il a ajouté cette autre devise: *A tel père tel fils très-puissant* (PTSS - potentissimus). A ce propos je dois dire ici qu'après avoir consulté des centaines de textes campanaires, il n'en est aucun sur lequel j'aie constaté ce proverbe vulgaire, mais qui sur le bronze de Valangin avait évidemment dans la pensée de son auteur une haute signification religieuse. (²)

(¹) Une autre personne croit qu'il faut lire:

J'ai d'enfans toute fierte
De paroles ici aperte.

Ce qui signifierait: *J'ai (comme) enfants toute une frappe de paroles ici en évidence, (aperte* de *aperire, aperta).*

M. le prof. Tobler, de Zurich, qui a bien voulu me faire part de son opinion sur ce texte épineux, estime qu'on doit le lire comme suit:

Ja défais toute fierté
De paroles ici-après.

Ja, vieux français, en latin *jam* avec la signification de *maintenant, désormais*; *défaire*, mettre bas, se démettre de: — *fierté de paroles* se rapporterait aux éloges que la cloche vient de faire de ses qualités et qu'elle veut maintenant mettre de côté en présence du nom de *Christus* qui va suivre et devant lequel toute vanité doit se taire: *ici après* = ici suit. Comme dans les quatrains précédents, le pronom *je* devant le verbe est supprimé, selon un usage fréquent dans le vieux français, particulièrement en vers.

Ces deux dernières interprétations auraient pour conséquence de transformer le quatrain terminal en sixain. Ce qui est hors de doute, c'est que cette finale de la légende renferme une pensée capitale et relevée que rend fort bien l'explication du savant professeur.

(²) M. le Prof. Tobler donne l'interprétation suivante de cette partie de la légende:

TALI[S] PATER [TA]LI[S] FILIUS TALI[S] SP[IRI]T[U]S S[ANCTUS]

c'est-à-dire: tel le père, tel le fils, tel le Saint Esprit.

Reprenons l'une après l'autre les diverses légendes.

Celle du couronnement peut être à bon droit considérée comme formant le quatrain reproduit plus haut; jadis il n'était pas rare d'aligner quelques mauvais vers en vue d'indiquer le poids de la cloche et l'année de son apparition. A l'appui de cette opinion je citerai deux inscriptions qui ont la plus grande analogie avec celle de Valangin: la première, se rapportant au poids, se lisait sur le gros bourdon de Rouens coulé en 1501 et rompu en 1786 au moment où Louis XVI entrait dans cette ville:

Je suis nommée Georges d'Amboise
Qui plus que trente six mil poyse
Et si qui bien me poysera
Quarante mill' y trouvera.

L'autre, qui orne la grosse cloche de la cathédrale d'Autun, indique son âge de la manière suivante:

Je fus du nom de Marthe baptisée
. . . .
De sept milliers au pois je fus pesée
Mil quatre cens septante et six l'année
Et ci mise ou je suis bien céans.

Seulement il y aurait sur notre texte une répétition de mots entre « *l'an courant* » et « *anée* » placé après le millésime. Les deux citations qui précèdent prouvent que les auteurs des inscriptions n'y regardaient pas de si près, et que leur idée principale était d'arriver, coûte que coûte, à une rime même forcée pour permettre au lecteur de mieux retenir dans sa mémoire le langage buriné sur l'airain sonore.

Le vocable « *mest* » ne peut être qu'une abréviation de l'ancien mot *mestail* que, sans aller plus loin, je retrouve dans un document contemporain de la cloche de Valangin. Il s'agit d'un manuscrit conservé dans la Bibliothèque nationale de Paris, et qui se rapporte à la construction de la chapelle de Notre-Dame à Compiègne: sous la rubrique « *Achapt de cloches* » on lit à la date de 1469 qu'il a été payé au fondeur « *vingt livres douze sols six deniers tournois pour deux cloches pesans en nombre six vingt cinq livres de* MESTAIL *au pris de III solz IIII deniers tournois chascune livre.* » (1)

(1) Blavignac: *la Cloche:* p. 354. — M. le Professeur Tobler donne à ces quatre lettres la signification de MESTRE, vieux mot signifiant *maître* et ici *fondeur*. Cette partie de la légende voudrait donc dire: *Par le fondeur je fus livrée, etc.*

Par l'inscription principale on voit que la cloche se nomme ***Madelaine***, nom autrefois très-fréquent de même que ***Marie-Madelaine***; le gros bourdon de Lausanne porte ce dernier. De tout le canton, à part les cloches récentes de Cortaillod et du Cerneux-Péquignot, c'est la seule qui possède un nom, et cependant il existe dans plusieurs villages une singulière tradition qui veut absolument que la plus grosse cloche de l'église se nomme Marie-Madelaine. Dans une dizaine de localités au moins, avant de tenter l'ascension du clocher, on me l'affirmait avec une telle assurance qu'il eût fallu être d'un scepticisme bien robuste pour n'y pas croire d'avance; bien mieux, les bonnes gens attribuaient à leur cloche une légende analogue à celle que les Genevois prétendaient notée sur le bourdon de Saint-Pierre:

Cinq cents quintaux je pèse
Qui ne me veut croire me descende
Au grands poids de Genève me pèse
Me remonte et me repende.

Nulle part cette déclaration ne s'est trouvée fondée au grand ébahissement de mes cicérones.

Un des termes les plus bizarres de l'inscription qui nous occupe est celui de *signoze* qu'on peut rendre librement par *sonore* ou *retentissante;* l'origine de ce mot est facile à déterminer: elle vient de *signum*, signal, mot latin primitivement en usage pour désigner une cloche et qui a donné naissance aux termes suivants employés au moyen âge dans la même acception, sing — sinz — senhz — sainz — saing — sains — sen — cen — ceyms — seing: il est resté dans le composé *tocsin*, autrefois *tocqsing*, de *tocar*, frapper, dans la langue d'oc et encore aujourd'hui en espagnol; et c'est évidemment de là que vient notre mot patois *segneule*, resté dans le langage vulgaire et qui désigne un récit, un chant ou un air de musique ennuyeux et monotone. Disons enfin pour terminer ce qui se rapporte à cette singulière expression, que le nom de *saintier* est celui par lequel on désigne un fondeur de cloches.

La cloche de Valangin offre en dehors de la langue proprement dite deux autres particularités: c'est d'abord l'emploi fréquent d'un signe de séparation placé à peu près entre tous les mots et qu'à première vue on prendrait pour une clef: il se compose de deux feuilles quadrilobées réunies par un trait vertical qui lui-même est coupé dans son milieu par deux petites barres transversales; en second lieu on y remarque sur la troisième ligne de l'inscription principale un certain nombre de niches de saints disposées à inter-

valles réguliers et renfermant tantôt une, tantôt deux figures, probablement la Vierge avec l'enfant Jésus.

* * *

Après avoir examiné attentivement la vieille cloche de Valangin, on se pose immédiatement cette question: D'où vient-elle? Il n'est pas facile d'y répondre et peut-être même ne le pourra-t-on jamais, car les archives de la localité sont entièrement muettes à cet égard, par la raison toute simple qu'elles ne remontent pas à l'époque où notre cloche fut coulée. En tous cas il est singulier qu'elle n'ait pas frappé notre savant compatriote Matile, qui dans son *Musée historique* a consacré une notice détaillée à la Collégiale de St-Pierre de Valangin; d'où vient qu'il n'ait pas exercé sa sagacité et son laborieux et profond esprit de recherche à l'étude de ce bronze vénérable? Quoi qu'il en soit, une tradition (où n'en existe-t-il pas, des traditions?) voulait qu'il fût une des épaves de la Bonneville saccagée en 1301 par le comte Rollin; c'est M. G. Quinche qui nous l'apprend dans son intéressant travail inédit: *Les Promenades autour de Valangin;* mais l'extrait de naissance que porte la cloche *du milieu* réduit à néant cette ingénieuse supposition. A-t-elle peut-être tinté dans l'antique chapelle dont on prétend reconnaître les ruines dans le voisinage du plateau de Bioley près du bois où aboutit le chemin dit *de la Chapelle,* qui part du Saut dans le voisinage de la Borcarderie, pour aboutir sur Bioley en se dirigeant vers le N. E.? ou bien était-elle suspendue dans une des tours du château avant l'époque de la construction de la Collégiale? Voilà autant de suppositions qu'aucun document officiel ne permet d'éclaircir. Il est toutefois plus probable que Claude d'Aarberg, qui était aussi seigneur de Boffremont, aura commandé ou mieux encore acheté cette cloche en France, peut-être même en Lorraine, province où les saintiers abondaient au moyen âge; parmi leurs inscriptions favorites, adoptées aussi par d'autres fondeurs, était la célèbre et solennelle invocation: XPS VICIT qui se trouve non seulement sur la cloche de Valangin, mais encore sur nombre de cloches de l'Europe entière depuis le commencement du 15me jusqu'à la fin du 16me siècle. On peut donc supposer sans crainte de commettre une grosse erreur, que la cloche *du milieu* appela par sa voix *viguroze* et *signoze* le clergé et les fidèles à la dédicace solennelle de la Collégiale le 1er juin 1505, et que ses sons harmonieux contribuèrent à l'embellissement de cette imposante cérémonie.

Et maintenant elle compte plus de quatre siècles; après avoir vu le jour sous le règne de ce tyran ombrageux qui avait nom Louis XI, elle a, calme et indifférente, assisté de son froid et paisible réduit aux luttes qui signalè-

rent l'introduction de la Réforme: elle a vu Farel renverser les obstacles mis à la propagation de la nouvelle doctrine par la veuve dévote du seigneur Claude; de même qu'elle avait sonné pour messe et vêpres, elle sonna pour le premier prêche; elle fit entendre le glas funèbre à la mort de Guillemette, de Claude et de René de Challant. Que de fois elle accueillit nos princes visitant leurs fidèles et amés sujets, depuis les jours de Jeanne de Hochberg jusqu'au moment où le triomphe des idées modernes affranchit du dernier d'entr'eux le canton de Neuchâtel! Jours de paix, jours d'émeutes, jours de douleur ou de gloire, jours marqués par des réjouissances publiques ou de redoutables calamités, elle a tout vu, tout entendu, et les clameurs de la foule joyeuse ou menaçante se sont élevées jusqu'à son gîte aérien. Ah! que de choses elle pourrait nous dire, que de récits entraînants elle pourrait nous faire, la vieille et vénérable cloche,... si seulement elle pouvait parler!

Ch.-Eug. TISSOT.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison d'Avril, page 73.)

V.

— C'est un long voyage que fait votre mère, disait Madame de Coëtlogon à Marguerite quelques jours après le départ de la duchesse, il ne faut pas attendre de ses nouvelles de longtemps; je sais ce que c'est, on arrive fatiguée, on n'a pas la force d'écrire; puis, à qui confier les lettres? Ah, marquise, dans quels temps vivons-nous? On ne comprend le bonheur que lorsqu'il a fui.

— Vous êtes donc bien malheureuse? demandait Marguerite.

La vieille dame regardait la petite marquise comme si elle eût voulu pénétrer l'énigme de cette nature fermée jusqu'ici et dont les événements n'altéraient point la placidité. — Vous, lui disait-elle, vous ne serez jamais mal-

heureuse, jamais heureuse non plus... il faut savoir souffrir si l'on veut être bien heureux, mais vous êtes peut-être taillée pour notre époque de désillusions et de surprises, vous résisterez; moi, cela me tue, je me sens lasse, je sens que je m'en vais; je veux tâcher de tenir jusqu'au retour de la duchesse, parce qu'elle vous a confiée à moi.

— Vous êtes bonne et je vous aime, ne m'effrayez point en me parlant comme cela; que deviendrais-je, moi, si vous perdiez courage? Pourquoi m'accusez-vous d'indifférence, parce que je n'aime pas un des galantins qui ici comme à Versailles, me répètent les mêmes choses. Bah! attendez.

— Ah mignonne! c'est bien, vous me faites plaisir... que voulez-vous, d'autres sont plus précoces... attendons; tenez, vous êtes peut-être plus sage que moi; quand nous ne répondions pas aux galanteries d'un adorateur, c'était pour en tourmenter un autre. Vous n'avez pas vu l'ancienne cour, si on lui reproche quelque chose ce n'est pas sans raison. Mais pourquoi faire payer au roi les fautes de ses prédécesseurs?

— Et nous, qu'avons-nous fait? disait Marguerite, il y a des jours où j'interroge ma conscience, et faut-il le dire? je n'ai pas encore trouvé quelque chose qui puisse me faire croire que ce que nous souffrons soit une expiation; cependant le bon Dieu est juste, mon confesseur me le répétait chaque fois; si notre bonheur passé était mérité, notre peine d'aujourd'hui doit l'être aussi, il faut se résigner.

— Eh bien, j'envie votre raison, disait la vieille dame, moi je ne puis en avoir autant. Me direz-vous alors quelle faute expie en ce moment la comtesse Julie de Rochechouart, qui est venue de Paris à Neuchâtel à pied avec ses enfants, après l'emprisonnement de sa famille, et qui, réfugiée chez notre ami M. Fauche-Borel, apprend en lisant les journaux la condamnation à mort de son mari? Quelle faute expie l'abbé de la Jarre qui accompagnait la comtesse; pourquoi les bons prêtres de la maison meurent-ils de misère? Vous êtes bien heureuse de pouvoir croire à la justice, marquise. Tenez, parlons d'autre chose...

Mais on ne trouvait rien à dire, et les silences intermittents se prolongeaient jusqu'à ce qu'une idée, plus triste que celle qu'on avait quittée, vînt fournir un nouvel aliment à la conversation.

*
* *

On éprouva un jour à la « Nouvelle France » les terreurs de la révolution. Des bandes de citoyens, c'est le nom qu'ils se donnaient aussi, avaient parcouru le village en chantant les refrains démocratiques arrivés de Paris;

quelques-uns d'entre eux portaient ce bonnet rouge dont le souvenir seul faisait peur; ils avaient menacé les émigrés français et voué le despotisme et les royalistes à la mort. C'était à se croire aux terribles journées de Versailles, et l'on fermait déjà les portes et les volets, lorsqu'une autre bande plus nombreuse vint disperser la première et mettre en pièces à coups de hâche l'arbre de la liberté qu'ils s'apprêtaient à planter. Madame de Coëtlogon tremblante se demandait s'il ne fallait point fuir encore. Le vent des mauvaises nouvelles continuait à souffler, on disait que l'on allait faire partir tous les émigrés, d'autres ajoutaient qu'on les forcerait à rentrer en France.

— Rentrer en France! Pourquoi pas, disaient quelques-uns à bout de forces, de patience et de ressources, après tout c'est le pays, qu'avons-nous fait?

Mais la Convention créait des armées, fondait des canons, elle répondait par des défis aux menaces des puissances et ordonnait à ses généraux de vaincre en leur fixant impérativement une date. On jetait dans les cadres de ces armées improvisées tout ce que le pays avait de valide; on réquisitionnait, selon le mot du temps, dans les villes et dans les campagnes; il fallait des hommes, de gré ou de force; la France avait poussé ce cri d'alarme, « La patrie est en danger! »

Alors tous ceux qui gardaient au cœur le souvenir d'un passé qui tombait en lambeaux à chaque victoire « des colonnes infernales », tous ceux qui ne voulaient point combattre un ennemi qui venait à leur secours, ouvriers, paysans et citadins, tous prirent en bandes la route de l'étranger; en proie à la misère et à la détresse, ils arrivèrent à travers champs et forêts jusqu'aux frontières de Suisse.

Cette nouvelle émigration vint demander asile à la première. Cette irruption imprévue arrêta les velléités de retour. On reçut le mieux que l'on put ces nouveaux arrivants; plusieurs trouvèrent de l'ouvrage dans les ateliers, ils aidèrent les paysans dans leurs travaux.

Cet accueil cordial que les émigrés recevaient partout démentait les nouvelles d'expulsion qui continuaient à se répandre; il n'était pas possible qu'on repoussât ces malheureux dont on n'avait qu'à se louer, et dont la présence, le croirait-on, avait mis tant de gaîté chez nous.

Ce qui distinguait, autant que son costume, cette population nouvelle égrenée dans nos villes et nos villages, c'était son humeur facile et joyeuse, ses manières avenantes qui contrastaient avec celles du peuple neuchâtelois généralement froid. Longtemps après les événements que nous racontons, lorsque quelque inconnu d'allure aimable passait dans nos villages, chacun disait: C'est un Français.

Il se trouvait bien parmi la colonie de l'émigration plus d'un bellâtre de cour, plus d'une épave de ruelle qui, se trouvant bientôt dépaysé et mis à l'index par ceux que le malheur avait rendus sages, s'en allait chercher ailleurs un théâtre moins rebelle.

* * *

Dans un des premiers jours de janvier 1794, M. de Barthez qui essayait tous les moyens possibles pour distraire Madame de Coëtlogon et Marguerite, était venu offrir à ces dames de faire une course en traîneau; elles acceptèrent et l'on prit la route du vallon de Voens; elles voulaient voir sous son manteau de neige cette Arcadie qu'elles aimaient tant à parcourir en été; le voyage fut des plus gais, cette solitude blanche, les grandes taches rougeâtres que font les chênes dans la forêt, les hameaux abrités sous les noyers tortueux, l'air vif et sonore, les grelots du cheval et sa course folle semblaient avoir chassé les soucis qui voilaient leurs fronts depuis le départ de la duchesse; l'espérance renaissait et les enveloppait de sa poudre d'or, comme le vent entourait le traîneau de la fine poussière de la neige.

— Bah! disait Madame de Coëtlogon, il faut se faire une raison; au temps où nous vivons, on sait ce qu'il advient des lettres, retardées, perdues, saisies, que sais-je encore! Nous passons notre temps à attendre, restons dans notre rôle; s'il ne s'agissait que de la duchesse, je m'effraierais, je l'avoue, mais le marquis me laisse sans nouvelles aussi, depuis bientôt six semaines, pas un traître mot. J'ai demandé le duc et la duchesse de Kerkaradec à Paris, à Versailles, à Rennes, aux quatre vents des cieux et pas un mot de réponse; vous voyez bien qu'on arrête les lettres.

— C'est la Convention, dit M. de Barthez, elle met le nez dans nos papiers. Il se mit à fredonner le refrain connu:

Ce Robespierre,
Qui descend de Damien,
Tient de son père
Et n'est qu'un franc vaurien.
A la galère
Il ramera fort bien.

Les dames applaudirent, le cocher entendant chanter excita son cheval qui partit au galop. M. de Barthez, mis en belle humeur par ce succès, continua d'une voix plus assurée:

Que la bataille
Nous rendra tous contents!

Tremblez, canaille,
De voir nos drapeaux blancs,
Et la mitraille
De nos canons fumants!

Une rencontre imprévue arrêta cette gaîté si fragile déjà. On avait mis pied à terre au village de Frochaux où la société s'était fait servir quelque réconfortant; la nuit était venue subitement et l'on s'apprêtait à remonter en traîneau, lorsqu'un gendarme entra dans la salle d'auberge du rez-de-chaussée; il paraissait fort agité et demandait à être vite servi; son camarade, qui attendait dehors, voulait aussi venir se chauffer un peu; ils menaient un bandit qui leur avait résisté et qu'ils conduisaient blessé dans les prisons de Neuchâtel; c'était dur par le temps qu'il faisait, mais la consigne était positive, il fallait se débarrasser de tous ces coquins qui encombraient le pays; il y avait trop longtemps qu'on les supportait, les ordres étaient donnés et l'on commençait la chasse; celui qu'ils avaient arrêté était dangereux, un seul n'en serait pas devenu maître, ils l'avaient garrotté.

Le second gendarme confirma le récit du premier. Les dames suivies de M. de Barthez sortirent de la salle; sur un banc adossé à la muraille et couvert de neige, se tenait assis un homme dont les deux mains étaient liées; Marguerite poussa un cri, elle venait de reconnaître M. de Coligny.

— Est-ce possible, cher ami, vous!... Qu'avez-vous donc fait?...

— Rien de plus ni de moins que hier et les autres jours, répondit-il, j'ai fait mon humble négoce, pour ne pas tendre la main comme un misérable, mais ce qui nous était permis hier ne l'est plus aujourd'hui, on nous chasse, on nous maltraite, la Convention impose ses lois à la Suisse et même au roi de Prusse, puisqu'il règne ici, et ils se soumettent à cette exécrable tyrannie, la pire qui ait jamais régné depuis Néron tourmentant les chrétiens.

Tout cela avait été dit d'une voix vibrante, avec un accent de colère et de fierté qui remuait l'âme des spectateurs; dans son exaspération, il s'était levé et agitait ses bras liés aux poignets par une corde.

— Mon Dieu, alors ces coquins dont vous parliez, s'écria Madame de Coëtlogon, en s'adressant aux gendarmes, c'est nous, c'est nous, dites? et elle les regardait impérieusement, quels crimes avons-nous commis? ne paie-t-on point votre hospitalité?...

L'assurance de la vieille dame, son langage énergique avaient stupéfié les assistants, ils l'écoutaient en silence et se pressaient autour d'elle, tandis qu'elle continuait; ses paroles sifflaient dans le calme de la nuit, l'angle d'un hangar en renvoyait l'écho.

— Alors il n'y aura plus d'asile pour les malheureux! Arrêtez-nous aussi!

— Je n'avais pas de passeport sur moi, reprit M. de Coligny, comprenez-vous, un passe-port, pour aller de Lignières à Neuchâtel d'où je rapportais une pièce de drap.

— Vous avez résisté à nos ordres, dit un des gendarmes.

— Et vous au bon sens et à l'humanité, répliqua M. de Coligny.

— Pas tant « d'histoires », en route, dirent les gendarmes. Les dames offrirent de conduire le blessé en traîneau, M. de Barthez voulut se porter garant pour lui, Marguerite pleurait, tout fut inutile. M. de Coligny remercia, et se remit en marche; le temps s'était adouci, la pluie commençait à tomber, elle détrempait la neige fondante; le pauvre homme marchait péniblement dans la petite vallée devenue lugubre par la nuit; les dames aussi la trouvaient sinistre maintenant; le vent du sud agitait les arbres qui mugissaient, et les parois noires de Chaumont leur paraissaient une formidable vague prête à les engloutir.

Au moment où le prisonnier arriva sous le tilleul séculaire de St-Blaise, trois figures se détachèrent de son tronc colossal, c'était les deux dames accompagnées de M. de Barthez qui attendaient le passage de M. de Coligny pour venir lui serrer la main; un pressentiment leur disait qu'elles ne reverraient plus cet ami auquel elles devaient peut-être la vie.

— Merci, leur dit-il, répondant à leurs souhaits de voyage, le temps des humiliations va finir, je vais droit à l'ennemi, il sera peut-être moins dur que ceux que nous avons cru nos amis.

— Que voulez-vous dire?

— Que je rentre en France.

— Mais vous n'y pensez pas, et la Convention, l'échafaud?

Je les brave... adieu! Et cet homme qu'ils entendaient marcher dans la boue entre les deux gendarmes leur semblait aller au-devant de la mort.

*
* *

Trempé, exténué, le gentilhomme fut conduit en prison; se réclamant de M. Fauche-Borel, il fut mis en liberté sous sa garantie, mais le cœur ulcéré, et malgré les prières de ses amis, il reprit le chemin de la France. Arrêté à la frontière, jugé et condamné, il montait à l'échafaud quelques jours après son départ de Neuchâtel. [1]

*
* *

— Mais les femmes! il n'est pas question des femmes ici, disait Marguerite

[1] Est-il nécessaire de dire que nous suivons l'histoire pas à pas et que nous étudions ici des faits réels, pour la plupart; l'infortune de M. de Coligny n'est malheureusement pas une fiction. (Voir *Mémoires de Fauche-Borel*. Vol. 1.)

au secrétaire Dardel qui lui expliquait les ordres du Conseil d'Etat, puis vous savez bien que nous ne conspirons pas, à moins que nos broderies, nos laines, nos fleurs ne soient suspectes.

— Vos fleurs-de-lys! dit malignement le secrétaire.

— Oh! pour ce qui est de cela, vous êtes un conspirateur dangereux, car celles de votre jardin sont superbes, et il y en a une telle quantité qu'on y verrait facilement une intention.

— L'intention de vous plaire, ou plutôt de ne pas trop vous déplaire, Mesdames.

— Bon, vous prenez notre cause, il est inutile de vous la recommander, je vois à l'avance que nous resterons vos locataires.

Les mesures les plus sévères venaient d'être prises, en effet, contre les émigrés qui reçurent l'ordre de s'éloigner des cantons voisins de la France; d'autres états, monarchiques cependant, agirent de même et plusieurs de ces malheureux se trouvèrent dans la douloureuse alternative ou de braver ces ordres inhumains, ou d'affronter la mort en rentrant chez eux. L'indignation fut grande partout, et Fauche-Borel, l'un des auteurs de l'*Acte d'union des fidèles Neuchâtelois*, si dévoué qu'il fût à son gouvernement, ne craignait pas d'imprimer le pamphlet du comte d'Antraigues ([1]) qui stigmatisait ces mesures de rigueur.

Les deux prêtres de la « Nouvelle France » reçurent l'ordre de partir; sans murmurer, ils firent un paquet de leurs hardes, enveloppé d'une étoffe grossière, sous laquelle se dessinait la forme d'un crucifix d'autel; le plus jeune fixa ce paquet à son côté par une courroie, et tous deux, le bréviaire dans une main, le bâton de voyage dans l'autre, prirent à pied la route de Bienne d'où ils pensaient gagner Constance.

Quelques jours après ce fut le tour de M. de Barthez; le pauvre vieux rimeur s'en allait aussi; chassé comme un conspirateur, emportant ses poèmes, et semant partout sa tragédie de la *Mort de Louis XVI* ([2]) que les presses de Fauche-Borel venaient d'imprimer clandestinement; il prenait la route de Zurich et pensait s'arrêter, là où on ne l'arrêterait pas, disait-il.

D'autres partirent encore et les deux dames ne virent bientôt plus que de rares visiteurs dans la galerie de réception si joyeuse, si brillante même jusqu'à ce malheureux départ de la duchesse dont on attendait chaque jour des nouvelles qui ne devaient jamais venir. La maison s'était dépeuplée, sa cour

([1]) *Mémoire sur les Royalistes français émigrés, sur leur droit d'asyle, et sur la conduite des puissances à leur égard* — (1794).

([2]) *La mort de Louis XVI*, Tragédie par de Barthez, imprimée par Fauche-Borel sans nom d'auteur, ni date ni lieu. — Ecu fleurdelysé à la première page.

ne retentissait plus des ébats enfantins, seul le secrétaire Dardel la traversait maintenant avec ses fausses manches de serge noire destinées à protéger celles de son habit, avec ses lunettes et sa plume placée derrière l'oreille qui semblait toujours dire: verbalisons.

Où s'en allaient-ils tous ces exilés de la France? sur les rives du lac de Constance, en Tyrol, en Bavière, plus loin même; quelques-uns partaient sans but, se proposant de marcher jusqu'à une étape indéterminée où ils pourraient échapper aux regards, se perdre dans la foule ou la solitude. Mais chaque pas qu'ils faisaient les éloignait du pays et plusieurs murmuraient: — Ah ces rigueurs étaient bien cruelles; là-bas l'échafaud, ici la fuite, la misère, l'asile qu'on vous marchande, la police qui vous épie; ne valait-il pas mieux en finir avec ce long martyre.

* * *

Une lettre pressante annonça à Madame Coëtlogon qu'un de ses frères, prêtre réfractaire réfugié à Constance, réclamait les soins de sa sœur.

— Je m'effraie à l'idée de vous laisser seule, dit-elle à Marguerite, je pars pour peu de temps, j'espère, mais qu'allez-vous faire, petite?

— Mon Dieu, je ne sais, attendre et espérer comme tous les jours.

— Oui, mais de quoi vivrez-vous? Tenez, vous êtes une enfant, et les hirondelles qui gazouillent dans le jardin ont plus d'expérience de la vie que vous; il y a des jours où je vous admire, où je vous envie et où vous m'effrayez.

— Pourquoi? dit simplement Marguerite.

La petite marquise ignorait que depuis le départ de la duchesse, il n'était plus arrivé d'argent de Besançon, que les crédits ouverts par le duc étaient épuisés et que Madame de Coëtlogon suffisait seule à la dépense commune.

— Pourquoi! vous voulez que je vous le dise? Oui, le moment est grave, parce qu'un horrible pressentiment me torture, parce que je ne sais ce qui se passe, mais parce que, si le duc vivait, il n'eût point laissé sa femme sans nouvelles; parce que le silence de la duchesse est horrible, entendez-vous, petite! Oh! il faut vous attendre à tout; il y a longtemps que cela m'oppresse et je vous le dis à la fin, la mort a dû passer là-bas!

— La mort! répéta Marguerite, et comme si ce mot eût tout à coup déchiré quelque chose en elle, elle demeura quelque temps sans parler. — La mort... alors je serai seule et vous m'abandonnez aussi! Ah non, non, emmenez-moi, je vous prie!

Elle eut un accès de larmes, de spasmes et de cris, il n'effraya point la vieille dame qui le laissa passer en la tenant tendrement embrassée.

— Pleure, mon enfant, lui disait-elle doucement, comme si elle se fût parlé à elle-même, pleure, moi je ne puis plus et je le voudrais. Voyons, un peu de courage, il faut rester, je reviendrai, je ne t'abandonnerai pas; est-ce qu'on peut te laisser seule? Tiens, tu ne sais pas seulement qu'il n'y a plus d'argent dans ta cassette... Oh! ne t'effraie pas, en voici: maintenant il faudra régler ta dépense, soigner toi-même ta garbe-robe, économiser; c'est un vilain mot, mais on aurait dû nous l'apprendre il y a longtemps, aux rois et à nous. Elle continua ainsi avec volubilité. Toute sa tendresse s'exprimait par un accent doux et persuasif et par ce tutoiement amical qui charmait Marguerite.

— Ecris-moi souvent, lui dit la vieille dame en partant, dis-moi tout, comme à ta mère.

* * *

Le salon parut alors bien vide et bien grand à la petite marquise; la galerie lui sembla interminable à traverser; assise auprès d'une fenêtre, elle croyait sans cesse voir encore arriver la nombreuse société qui l'animait jadis, mais personne ne franchissait plus son seuil; lasse d'attendre, elle dit alors à Yvonne sa nourrice de venir travailler avec elle. La vieille Bretonne obéit, mais fatiguée par les soins du ménage et peu accoutumée à demeurer longtemps en place elle s'endormait sur sa couture.

Un soir Marguerite regardait fixement cette tête osseuse et jaune qui semblait morte sous sa coiffe blanche, et dont les lèvres murmuraient des mots inintelligibles; effrayée elle la réveilla. Le bruit du lac agité arrivait jusqu'aux deux femmes.

— Le vent souffle à la Baie-des-Trépassés, je l'entends, dit la vieille, l'oiseau de la tempête a passé et j'ai vu des âmes qui pleurent à la porte du paradis... beaucoup d'âmes... elles disent la prière du soir... Et l'orpheline! qui prendra soin de l'orpheline?

— Yvonne, qu'avez-vous?

La nourrice continua: Tous les jours le corbeau et la pie passent aussi... puis après un silence, elle se mit à dire en breton les strophes de la *Complainte des âmes:*

« Priez, parents; priez amis, car les enfants ne le font pas, ah! priez, car les enfants sont bien ingrats.

« Vierge Marie! quels chants douloureux! quels chants douloureux Jésus envoie du ciel! »

Elle disait cela comme se parlant à elle-même, en proie à une hallucination, son œil semblait percer l'obscurité et y lire d'horribles révélations, car

elle fit un mouvement d'effroi; Marguerite, comme une vraie fille bretonne, connaissait toutes les sombres traditions qui se racontent dans la hutte du pêcheur et dans la cabane de la lande, elle croyait aux âmes qui conversent et racontent leur histoire, aux démons conducteurs de l'esprit des trépassés, à toutes les légendes qui s'exhalent de ce sol couvert de menhirs, de cromlechs, d'églises, de chapelles et de croix, et où le Celte retrouverait encore l'autel de ses dieux. Elle eut peur et se signa.

— Que vois-tu? dit-elle à la nourrice.

— Je vois les démons emporter les pierres du château. Maison qui croule! Ils rôdent autour du lit pour saisir l'âme de la pauvre servante et l'emporter dans leur bissac, ils vont la jeter dans le marais de la lande où personne ne dira de messe, parce que personne ne connaît plus celle qui a quitté le foyer de ses pères.

Elle disait cela en breton, et cette rude langue armoricaine donnait à ses paroles quelque chose de plus grave, de plus fatidique encore.

*
* *

Le vent d'automne soufflait chaque soir, les arbres du jardin agitaient leurs branches qui se courbaient avec des plaintes qui donnaient le frisson; Marguerite épeurée fit apporter le lit d'Yvonne dans le grand salon où elle put veiller sur elle et lui donner les soins que réclamait son âge. La pauvre vieille se sentait prise aussi par la nostalgie, l'ennui et la douleur; ce cœur qu'on eût dit sec et insensible, souffrait d'une blessure qui saignait chaque jour davantage.

L'argent que Mme de Coëtlogon avait remis à Marguerite s'était épuisé, les lettres que celle-ci lui écrivait demeuraient maintenant sans réponse, la petite marquise pressentait je ne sais quoi d'horrible qu'elle percevait davantage dans sa solitude: Dieu est juste, répétait-elle cependant, il ne m'abandonnera pas. Elle attendait, toujours confiante, les lettres de son père et de sa mère, et l'argent qui ne venait pas.

Il en vint cependant. Sans mot dire Yvonne ouvrit le sac de cuir, qui contenait son salaire, elle paya les fournisseurs, acheta du bois pour l'hiver, des provisions, du linge, puis, quand le dernier écu et le dernier liard rouge eurent disparu, elle fut prise d'une terreur qui dégénéra en fièvre brûlante; elle priait Dieu de lui épargner la douleur de voir la chûte de la maison de Kerkaradec qui avait été sa foi, sa vie. Elle pleurait et se tordait, répétant sans cesse: « Les démons emportent les pierres et les âmes! Mon Dieu qui prendra soin de l'orpheline! »

Un matin de décembre Marguerite attendit vainement la salutation de sa nourrice; elle était morte dans la nuit et ses yeux étaient encore mouillés des larmes qu'elle avait versées pour l'orpheline.

Ce furent les anges, bien sûr, qui enlevèrent l'âme de la Bretonne pour la porter à la lande de Loudéac, parmi les ajoncs en fleur, où les esprits attendent l'heure de la délivrance; elle frissonna, sans doute, si elle put voir l'héritière des Kerkaradec s'en allant tremblante demander au secrétaire Dardel de lui prêter de quoi payer les fossoyeurs et la bière de sa nourrice.

(A suivre). A. BACHELIN.

POÉSIE

LIGNIÈRES, EN 1765.

Les vers qui suivent ont été adressés par M. Jonas de Gélieu, alors pasteur de Lignières, bien connu par ses travaux sur les abeilles, au banneret Osterwald, auteur de la *Description des Montagnes du pays de Neuchâtel*, qui avait omis, dans son livre, de mentionner sa paroisse.

O vous, dont l'élégant pinceau
A tracé de notre patrie
Un tableau si juste et si beau,
Qui de nos Montagnards nous peignez l'industrie,
Qui nous montrez en eux ce que peut le génie
Sans être cultivé, sans avoir de secours,
Je vois qu'en parcourant ces aimables séjours,
Vous avez oublié la demeure chérie
Où je coule en paix d'heureux jours.
Nous n'avons pas la politesse
Les agréments ni la finesse
Que chez les Montagnards a vantés votre écrit;
Nous avons moins de luxe avec plus de rudesse,
Moins de brillant, moins de mollesse,
Plus de franchise et moins d'esprit.
Nous n'offrons pas le pompeux étalage

Qui d'auteurs moins judicieux
Suffit pour gagner le suffrage :
Habitants d'un simple village,
Nous vivons ignorés, mais nous vivons heureux.
Eh ! pour vous attirer, faut-il du merveilleux?
Non, non ; le soupçonner serait vous faire outrage ;
Qui vous connaît sait que vous pensez mieux.
Le plus petit objet peut occuper un sage;
Un insecte, un brin d'herbe amuse un curieux.
En décrivant du vrai Dieu tout l'ouvrage,
De l'humble hysope au cèdre sourcilleux,
Salomon fit briller la sagesse des cieux.
L'équité, la prudence étant votre partage,
La plus pauvre chaumière a droit à votre hommage
Autant qu'un palais somptueux:
Et puisque sur mon ermitage,
Placé par le hasard loin de votre passage,
Vous n'aviez point jeté les yeux,
Je comptais que bientôt vous feriez un voyage
Exprès pour visiter ces lieux.
Trop flatteuse espérance ! hélas ! tu m'es ôtée.
Déjà les doux zéphirs ont fait place à Borée,
Déjà l'astre du jour en modérant ses feux
A de l'affreuse nuit prolongé la durée ;
Dès longtemps la moisson dorée
A payé les travaux de l'heureux laboureur;
Bacchus d'un jus divin fait goûter la douceur,
Nos prés n'ont plus de parure,
Nos jardins n'ont plus de fleurs,
Nos arbres dépouillés, sans fruits et sans verdure,
Nous annoncent déjà l'hiver et ses rigueurs.
Vous n'affronterez pas une saison si dure
Pour célébrer un peuple, adroit cultivateur,
Qui tient encore de près à l'état de nature,
Qui n'offre point des arts le coup-d'œil enchanteur.
Tout livrés à l'agriculture,
De la seule Cérès désirant la faveur,
Et contents d'une vie obscure,
Nous ne recherchons point un éloge flatteur.
Mais qu'un judicieux auteur
Dont le style a tant d'élégance,
Qui n'a rien omis d'importance,
Ait pu nous oublier, cela nous tient au cœur.

Amis, consolons-nous ; pardonnons cette offense,
Cherchons le véritable honneur

Dans les vertus, dans l'innocence,
Dans le travail et l'espérance.
La louange est une vapeur
Qui fuit, qui n'a que l'apparence,
Et la célébrité ne fait pas le bonheur.

PORTE PRINCIPALE DU BATIMENT DES HALLES

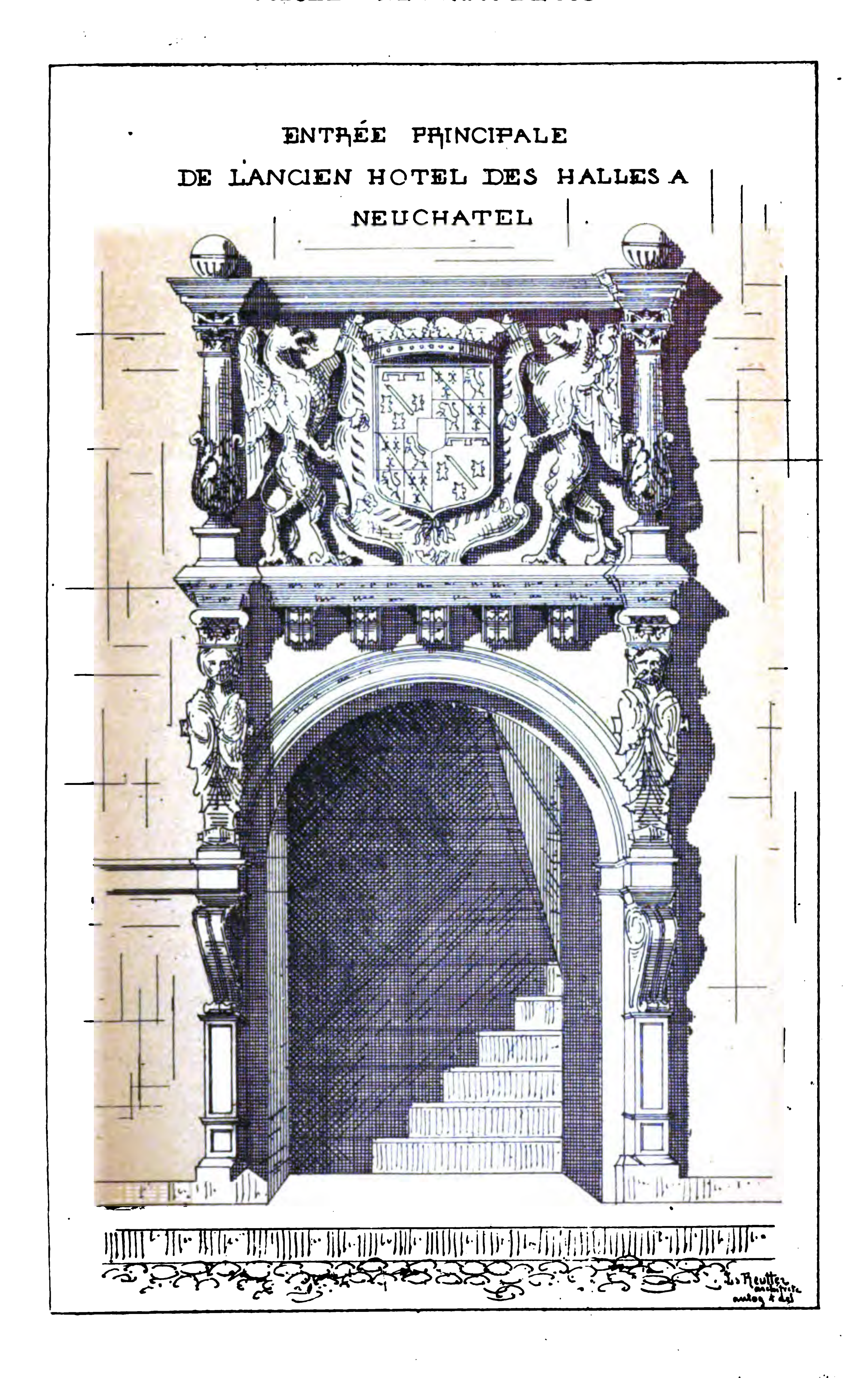
avec planche.

Le bâtiment des Halles, à Neuchâtel, est certainement la plus belle et la plus importante construction de style Renaissance que nous possédions dans le canton; de plus, nous pouvons nous féliciter de le voir parvenu jusqu'à nous si bien conservé. Construit en pierre jaune, ses deux façades avec la tourelle en encorbellement à leur angle, sont fort jolies et font, prises dans leur ensemble ou en détail, l'admiration des connaisseurs. D'une architecture élégante, avec une frise ornementée de sujets variés à la hauteur du 1er étage, le bâtiment des Halles fut édifié en 1570 par le gouverneur de Bonstetten, probablement sur le même emplacement que la halle précédente, laquelle menaçant ruine fut démolie. Antoine Wavre en fut l'architecte. Au rez-de-chaussée se trouve la halle aux grains entourée de portiques soutenant l'étage, et deux magasins donnant sur la rue; au 1er étage une grande salle servant auparavant à la vente des draps de France, a changé, ainsi que le petit logement qui l'accompagnait, son ancienne destination en celle de cercle politique.

La jolie porte dont le dessin accompagne cette courte notice, sert d'entrée principale au bâtiment (rue des Halles). A plein cintre avec archivolte s'arrêtant en partie sur l'imposte et contre les cariatides qui, placées de chaque côté sur des consoles, supportent elles-mêmes l'entablement à colonnettes entre lesquelles se trouvent les armoiries des Longueville soutenues par deux griffons, elle nous offre un beau spécimen de notre sculpture nationale. Toute l'ornementation est très bien travaillée et d'une grande finesse de détails; il est seulement fâcheux de la voir, ainsi que le reste du bâtiment, recouverte d'une couche de peinture qui enlève nécessairement à toute œuvre architecturale une bonne partie de son cachet artistique.

Une autre porte à peu près identique, mais moins riche de détails et non cintrée, donne accès à l'escalier de la tourelle située sur la place du Marché.

L. Reutter, architecte.


ENTRÉE PRINCIPALE
DE L'ANCIEN HOTEL DES HALLES A
NEUCHATEL
L. Reutter architecte autog. & del.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Mai, page 108.)

VI

— Pauvre marquise, que va-t-elle devenir, disait-on dans le voisinage, il paraît qu'elle n'a plus rien, lui porte-t-on au moins à manger ?

Il faut s'en assurer, pensa le secrétaire Dardel, et le lendemain de l'enterrement de la Bretonne il agitait le marteau de l'appartement de Marguerite, qui ne répondit point ; la porte de la galerie était fermée, les volets du côté du jardin étaient clos aussi, à l'exception d'un de ceux du salon sous lequel le secrétaire cria en vain.

Que faire ? la journée était déjà avancée, il résolut d'attendre jusqu'à midi, pensant que la marquise dormait peut-être encore.

A midi le silence persistait, les voisines en le commentant, parlaient d'enfoncer les portes ; le secrétaire leur jeta un regard de propriétaire qui eût arrêté des velléités d'effraction plus déterminées que celles-ci. Ayant approché une échelle de la fenêtre dont le volet n'était point tiré, il y monta, colla un œil à la vitre et sonda l'intérieur de la pièce ; au bout d'un moment, dans l'obscurité d'un angle, sur un lit en désordre, il aperçut la marquise étendue tout habillée et sans mouvement dans une attitude de mort ou d'affaissement. Comme elle ne bougeait point, le premier sentiment du secrétaire fut d'enfoncer un carreau ; il le raisonna cependant et redescendit de l'échelle, il venait de trouver qu'on dévisserait et revisserait la serrure de la porte de la galerie plus facilement qu'on ne remettrait une vitre cassée.

L'opération fut accomplie sans hâte, il y mit un soin méticuleux auquel on reconnaissait facilement l'instinct de la propriété ; suivi de deux voisins, non parents, qu'il avait fait appeler, le témoignage de sa bonne pouvant être

récusé, il entra dans le salon ; la marquise ouvrit les yeux, regarda les visiteurs sans étonnement ni crainte et parut se rendormir.

— Excusez-nous, mademoiselle, dit le secrétaire en saluant, mais vous comprenez que vous sachant seule, ne vous voyant point paraître, et comme vous ne nous répondiez pas, nous avons cru devoir nous permettre d'entrer chez vous... Vous souffrez ?

La bonne prit la main de Marguerite qui répondit par un mouvement presque imperceptible.

— Où souffrez-vous ?

La marquise se fit répéter la question et répondit faiblement : A la tête.

— C'est la fièvre, restez ici, dit le secrétaire à sa bonne.

Le médecin mandé par lettre arriva vers le soir, il constata qu'il y avait anémie, fatigue et que la fièvre arriverait en peu de temps à sa période la plus élevée ; le cas était des plus graves, il fallait immédiatement une garde-malade.

— Comme je vous l'ai écrit, dit le secrétaire au docteur, je suis déjà en avance avec la marquise, je ne réponds en rien du paiement de vos soins. Ces émigrés sont décidément bien malheureux ; je vais prévenir M. Fauche-Borel.

* * *

C'était bien la fièvre qui avait envahi ce corps si frêle ; le médecin qui en cherchait la cause et l'attribuait aux souffrances morales, ignorait que la marquise, dont il admirait la robe de soie brochée, pouvait avoir souffert de la faim. Depuis la mort de la nourrice, Maguerite n'avait vécu que des restes abandonnés de la desserte ou de morceaux de pain oubliés dans les armoires, puis quand tout avait été épuisé, elle pleura et pria ; elle avait songé à vendre ce qui lui restait de bijoux et d'objets de toilette ; l'idée de travailler lui était venue aussi, mais elle se rappela le discrédit attaché à ce mot : travail. Une Kerkaradec ne pouvait, ne devait pas travailler. Que faire alors ? mourir. Cependant elle se rappelait le commandement du Décalogue qui impose le travail à tous, et son pauvre esprit était indécis entre la loi divine et l'opinion humaine. Cette opinion c'était celle de son père, de sa mère, de tout ce qu'elle avait cru, aimé et vénéré en ce monde, c'était la foi de son berceau qui était démentie, c'était la souffrance, le déchirement de ses entrailles qui la ramenait à la vérité.

Ces heures de longue solitude s'éclairaient par instant de toutes les lueurs du passé : Versailles, Trianon, Paris resplendissaient dans l'ombre de sa chambre ; puis tout disparaissait, et, près de la fenêtre, elle revoyait sa mère,

Mme de Coëtlogon, tous les amis qui se pressaient naguère à la « Nouvelle France, » ils étaient partis et l'avaient oubliée... elle n'avait maintenant plus qu'Yvonne pour l'aimer.. Yvonne pour pleurer. Il fallait bien la chérir cette nourrice qui ne la quittait point et ne voyait encore en elle que le nourrisson confié à ses soins.

Les idées s'entrechoquaient sans suite dans la tête de la malade, elle suivait par la pensée le trajet d'un lettre de sa mère qui allait lui apporter toutes les bonnes nouvelles possibles, puis revenant brusquement à la réalité elle se rappelait qu'Yvonne était morte; alors elle avait peur et les larmes l'étouffaient, épuisée elle se jetait sur son lit et s'y endormait profondément. C'est dans une de ces léthargies intermittentes que le secrétaire l'avait trouvée.

* * *

Le cas était grave, en effet, et trois jours après cette scène, la malade, brisée par la fièvre, râlait entre la vie et la mort. M. Fauche-Borel s'était empressé de venir à St-Blaise, il vit que la marquise était dans un état désespéré et, d'après les conseils du médecin, renonça à la faire transporter chez lui; apprenant que les ressources de la jeune fille étaient épuisées, il remit immédiatement une petite somme au secrétaire : — C'est l'héritière d'une des plus nobles familles de France, lui dit-il, j'ai promis à sa mère de veiller sur elle, prenez-en soin, je vous prie; l'intérêt de cette malheureuse nation m'absorbe, et je m'absente, parce que les actes doivent remplacer les paroles, mais songez que ce que vous ferez pour les pauvres victimes vous sera compté au centuple. Je ne vous ferai pas l'injure de penser que vous agirez charitablement par intérêt, non, mais nos sentiments sont trop souvent arrêtés par nos ressources et je mets les miennes à la disposition de cette enfant.

On donna une garde-malade à la marquise à laquelle le médecin voua toute sa sollicitude.

Pauvre fille ! Dévorée par la fièvre, on attendait sa fin chaque jour. Qu'a-t-elle à espérer ? pensait-on, son père et sa mère sont morts, bien sûr, on ne sait peut-être plus qu'elle existe, ses biens sont sans doute vendus, de quoi vivrait-elle ? Çà ne sait pas travailler. Il y a bien de l'argent encore dans toutes ces belles robes, mais qui les achèterait? disaient les commères qui, de temps en temps, venaient causer avec la garde-malade: nos grandes dames aiment mieux le neuf. C'est égal il y aurait-là de quoi « renipper » mes deux « petites » ajoutait une autre en tâtant l'étoffe de quelques hardes.

— Bah, répondait la garde-malade, elle ne les mettra plus; elle ajoutait d'un signe de tête: emportez-les.

Cela multipliait les visites des voisines dont la présence faisait diversion à l'ennui de rester là, par les beaux jours, dans cette grande chambre, avec cette pauvre fille qui depuis plus de six semaines n'avait pas prononcé une parole. Les vieilles robes de la Bretonne, puis celles de Madame de Coëtlogon, s'en allèrent les unes après les autres, la marquise ne les porterait pas si elle se guérissait ; il lui en faudrait de plus belles si elle redevenait riche.

* * *

Un matin, par un beau soleil de juillet qui envahissait le salon, la malade se souleva sur son lit, elle regarda le ciel au dehors par les croisées ouvertes, les oiseaux chantaient dans le jardin, elle les écouta avec une curiosité d'enfant ; ses grands yeux étonnés semblaient ravis de ce flamboiement qui illuminait la campagne, elle paraissait renaître à la vie dans ce rayon qui enveloppait sa couche, mais fatiguée bientôt par cet éclat trop brillant elle se rendormit.

— Ah! mais cela ne va pas mal, dit le médecin qui lui tâtait le pouls quelques instants après, cela va même bien, dans huit ou dix jours nous serons sur pied.

Ce fut une vraie résurrection ; une nouvelle existence commençait pour la marquise, et, comme si la Providence eût voulu la lui rendre moins amère, elle lui enleva le souvenir du passé ; on eût dit que la jeune fille avait bu les eaux du Léthé. Oublieuse de toutes les affections qui avaient été sa joie et sa souffrance, elle ne songea pas même aux lettres qu'elle attendait de sa mère et, lorsqu'elle voulut parler, elle chercha vainement les mots; la garde-malade devinant sa pensée les lui disait et Marguerite les répétait avec une intonation incertaine, comme si elle les eût prononcés pour la première fois.

Les cas de ce genre sont assez fréquents et personne ne s'en étonna. Elle est bien heureuse, répétait-on, et la garde-malade ajoutait en aparté : elle ne se souviendra plus du compte de ses robes et de son linge.

Une fois rétablie, le secrétaire Dardel fit comprendre à la marquise qu'il serait préférable de quitter un appartement trop grand pour elle, ce à quoi elle consentit sans difficulté.

* * *

— Palsambleu ma fortune y passera, s'écria Fauche-Borel à la vue de la note des frais que lui présenta le secrétaire, ce qu'il en reste y passera, je suis le banquier de l'émigration, et si tous les remerciements et toutes les promesses que je reçois se changent un jour en écus sonnants, Jacques-Louis de Pour-

talès ne sera qu'un pauvre diable à côté de moi ; pour le moment je suis à sec . . . tiens ! et le loyer... il n'était donc pas payé ?

Sur un signe négatif du secrétaire, le libraire ajouta : Oui, mon cher Monsieur, je suis à sec et je vous réitère mes promesses, mais vous me connaissez et ce n'est point en ce moment que j'abandonnerai la cause que je sers ; ayez confiance et patience.

Le secrétaire avait médiocrement de l'une et fort peu de l'autre, il affirma cependant qu'il en possédait abondamment, mais que de son côté il avait fait ce que la charité lui commandait et qu'il ne pouvait pas courir de risques plus grands avec Mademoiselle de Kerkaradec. Elle allait quitter sa maison, du reste, il fallait la placer ailleurs, elle était incapable de se diriger elle-même à la suite de sa maladie.

* * *

Il fallut autre chose que des promesses pour faire entrer la marquise à titre de pensionnaire chez le cordonnier Ingold, et le libraire dut trouver quelques écus d'à-compte pour l'y faire admettre dans la même journée.

C'était une famille de gens propres et rangés, comme on disait dans le village, et la marquise y entra sans répugnance aucune et avec tant d'aménité et de grâce naturelle que chacun fut vite à l'aise avec cette étrangère ; on lui donna le haut de la table, on la servit la première, et lorsque Madame Ingold réclamait d'elle un petit service, c'était avec des précautions oratoires dignes d'un salon. Marguerite n'en avait pas besoin, elle n'était plus du monde élégant dont elle sortait, elle en avait oublié, non les manières, mais le langage : elle rapprenait son français, mais celui qu'on lui enseignait maintenant, tout local et patoisé, était un luxe qu'on se donnait, une politesse qu'on faisait à la marquise ; le cordonnier était suisse allemand et la jeune fille répétait ses phrases avec les intonations tudesques, fortement accentuées, de ce professeur improvisé malgré lui.

Le cordonnier bernois Ingold, anciennement ouvrier en passage à St-Blaise, s'y était établi « pour son compte ». Les autorités communales avaient longuement discuté le droit d'habitation et d'établissement qu'il demandait, mais comme il était « recommandable et de bonnes mœurs » on lui accorda l'honneur qu'il sollicitait, non d'une manière absolue cependant, car c'était un étranger qu'il fallait tenir à distance respectueuse des communiers ; l'arrêté qui le concernait disait qu'il était « toléré en se comportant sagement. » Le cordonnier prit tellement au sérieux la recommandation qu'il devint un modèle de travail et de conduite et qu'il put épouser, toujours avec autorisation,

une de ses compatriotes en service chez un des patriciens de Berne qui venait chaque année à St-Blaise à l'époque des vendanges.

Il y eut bien encore quelques difficultés communales à cette occasion, mais comme Ingold avait déclaré qu'il raccommoderait les souliers des communiers à demi-batz de moins que ceux des habitants, un arrêté de faveur autorisa son mariage et maintint son établissement « tant que lui, sa femme et sa famille se comporteraient bien, et qu'ils serviraient les communiers, c'est-à-dire qu'ils auraient les égards sus-dits quant au raccommodage des souliers. »

Il demeurait au « village du bas » dans une petite maison qui allait de la rue principale au bord du lac; l'escalier noir et humide conduisait à une cuisine située à l'étage unique ; de cette cuisine on passait à une pièce assez spacieuse qui servait de chambre à coucher et de salle à manger; au bout d'un étroit couloir qui lui faisait suite s'ouvrait un cabinet où le cordonnier logeait ses apprentis ou ses ouvriers quand il en avait. Les murs grossièrement plâtrés s'étaient noircis ; sur une tablette s'étalaient des formes en bois pour bottes et souliers, des corbeilles de linge, des pots de confitures, une cage à écureuil hors d'usage ; dans un angle s'élevait un lit en sapin outrageusement barbouillé pour simuler ce qu'on n'appela jamais plus judicieusement du faux bois; il était couvert d'une serge bleue; en face une armoire et sur sa porte, fixé par des pointes pour qu'il ne ballottât point, un miroir dans un cadre orange peint à l'huile; au-dessous, retenue par une épingle, une image de saint. Cette armoire était noire de crasse; sa clé qui tournait sans frapper le pêne, ne figurait là que pour la forme ; à l'intérieur la porte était couverte de noms allemands et de chiffres. Sur la table chassieuse et criblée d'initiales gravées en creux comme sur un tronc d'arbre, une bouteille de verre blanc dans une cuvette de terre ; sous la table un escabeau. La fenêtre s'ouvrait sur la ruelle, un rideau de serge quadrillée fixé à une tringle de fer voilait la vitre du bas. La lumière, tamisée à travers les feuilles d'un mûrier, n'arrivait là que comme à regret; l'ombre dominait, non pas chaude et ambrée comme celle des Flandres, mais bleuâtre et miasmatique ; c'était horriblement triste, il y avait là de quoi éteindre la joie la plus invétérée, et l'on y eût vainement cherché un point d'où ne découlât pas l'ennui.

La marquise de Kerkaradec s'installa tout naturellement dans ce réduit. Si le souvenir de son riche hôtel de Versailles lui fût apparu en ce moment elle aurait reculé d'épouvante, mais la fièvre avait emporté ses instincts de luxe et d'élégance, elle pouvait donc maintenant, comme une pauvresse qu'elle était, vivre dans ces intérieurs délabrés où se complaît une partie de la population de nos villages.

L'argent remis par M. Fauche-Borel équivalait à près de trois mois de pension pendant lesquels on traita Marguerite en marquise. Au rez-de-chaussée Ingold assis auprès de la fenêtre, le nez serré par des bésicles à montures de cuivre, tapait vigoureusement son cuir sur un énorme galet du bord du lac, et à chacun de ses mouvements sa cadenette sautillait sur le collet graisseux de son gilet. Marguerite, qui descendait souvent à l'atelier, prenait plaisir à voir tous les mouvements du bonhomme, mais surtout ceux de cette drôle de cadenette qu'à certains éclairs de gaîté elle retenait ou secouait malicieusement.

— *Pédite Vrançaise méchante*, lui disait-il en riant et en la menaçant du doigt, *vénez plitôt in pé drafailler.*

Elle s'installait alors à côté de lui et aidait sa femme à border les souliers.

Ingold était allé voir M. Fauche-Borel pour demander s'il continuerait à payer la pension de la *pédite*, il trouva la femme du libraire dans la désolation, son mari avait été arrêté et emprisonné à Strasbourg. Le cordonnier n'était pas riche, ses deux fils faisaient leur tour de France et d'Allemagne, l'un comme cordonnier, l'autre comme menuisier; le logis était triste depuis leur départ, on pouvait essayer de garder la petite Française qui n'était point gênante, mangeait de tout et s'était mise à travailler au ménage; puis il viendrait bien un jour où on la réclamerait, et c'est alors que ceux qui auraient été bons pour elle seraient récompensés. La cadenette frétillait d'aise à cette idée qui lui abrégea la route montueuse de Neuchâtel à St-Blaise. Echauffé par cette illusion, le bonhomme n'eut pas de peine à la faire partager à sa femme, qui croyait en son mari comme à un oracle, et qui s'était prise d'affection pour Marguerite.

* * *

Plusieurs années après ces événements, de riches voitures stationnaient devant l'auberge du Cheval-blanc: les voyageurs, après un dîner qui paraissait avoir été fort gai, interpellaient familièrement la foule rassemblée autour d'eux, les propos badins excitaient le rire des curieux et mettaient en fuite les jeunes filles. Une cependant, pauvrement vêtue, demeurait arrêtée près de sa cruche à eau posée à terre à côté d'elle. C'était Marguerite; elle regardait, un peu vaguement d'abord, le va-et-vient qu'occasionnaient les chevaux qu'on attelait, puis ses yeux se fixèrent tout à coup sur un homme, jeune encore, vêtu à la mode nouvelle, habit de soie rayée, cravate de mousseline avec diamants, coiffure sans poudre; comme si la jeune fille l'eût fasciné il la regarda aussi à son tour avec obstination, puis brusquement il se déroba à sa vue en s'enfonçant dans l'angle de la voiture qui s'ébranlait à ce moment

et partit au grand trot en rasant la marquise; celle-ci avait ressaisi sa cruche, et ses yeux rencontrèrent encore, malgré lui, ceux de l'élégant voyageur dont l'expression était devenue soucieuse. L'ancien commensal de l'hôtel de Kerkaradec, officier des régiments suisses, venait de reconnaître dans cette jeune fille misérable la petite marquise dont il avait été l'un des adorateurs les plus fervents. L'idole avait perdu son piédestal d'or, elle en était descendue et foulait la boue du chemin de son soulier plat et éculé; on s'était courbé à deux genoux devant elle, on s'en détournait aujourd'hui.

La voiture roulait allégrement sur la route de Berne et tout un bouillonnement d'idées s'agitait dans la tête de l'officier; il voulait s'arrêter, revenir en arrière, se jeter à ses genoux, puis cette vision l'obsédait, il se sentait heureux de la fuir et chaque tour de roue lui était un soulagement; mais le sentiment de sa lâcheté l'oppressait et lui faisait monter le rouge à la face. Lui qui, à la journée du 10 août, était demeuré calme au milieu de l'écrasement de son régiment cerné par d'innombrables ennemis, aujourd'hui il avait eu peur et honte des haillons de la pauvre fille. Ce n'est point une aumône qu'il lui faut, c'est les deux mains ouvertes généreusement, se disait-il, mais je n'ai rien à lui offrir. Il aurait bien épousé Marguerite riche, c'est vrai, parce qu'il aimait la vie large et joyeuse, sans compter avec rien, parce qu'il avait un rang à tenir et l'honneur de sa maison à garder: Une fille pauvre, il n'y fallait pas songer! Puis des doutes lui arrivaient en foule. Qu'est-ce que les événements réservaient à l'héritière des Kerkaradec, peut-être était-elle, comme tant d'autres, privée momentanément de ressources et redeviendrait-elle la marquise d'autrefois. Quel noble rôle que de l'avoir épousée misérable! Tout cela était grave: Bah! se disait-il pour conclure, après tout, qu'y faire? Je ne suis pour rien dans son malheur... Ennuyeuse rencontre! détestable rencontre!

La voiture ralentit soudainement sa marche, on arrivait à la montée du pont de Thièle, l'officier jeta machinalement un regard en arrière.

— Décidément, il a le vin triste, dirent ses compagnons.

— Laissez-moi, leur dit-il, je veux dormir. On descendit au grand trot la pente du pont sur la rive bernoise et l'officier s'endormit réellement. Il était de ceux qui laissent les événements s'accomplir.

* * *

Marguerite s'était arrêtée plusieurs fois avant que de rentrer à la maison. Qui donc est cet homme? se demandait-elle. Oh ma mémoire, ma mémoire! Je l'ai vu, mais où? Et courbée du côté du poids qu'elle portait, la hanche

opposée s'accusait à chacun de ses pas sous sa jupe flasque et tombante, elle avait de la peine à marcher et ne se plaignait point cependant; quoique souffrante elle souriait, et aux enfants qui lui criaient « marquise, marquise, » elle répondait amicalement « *bonchour*, *bonchour*, » car elle prenait peu à peu le langage de ses hôtes allemands.

— Que de peine j'ai à me souvenir, se disait-elle toujours, puis au bout d'un moment : Versailles!.. Oui c'est à Versailles... Il avait un habit rouge,.. il m'apportait des fleurs,.. je ne sais plus son nom. Qu'ai-je donc fait pour qu'il ne m'ait pas seulement saluée? On est donc bien coupable quand on est pauvre ! J'oubliais que j'avais été riche, le méchant, il me l'a rappelé.

Elle pleura; ce n'était point la première fois, mais elle cachait ses larmes parce que ni sa mère ni Yvonne n'étaient plus là pour la consoler et qu'elle ne voulait point laisser voir sa douleur à d'autres. Cette angélique nature pardonnait, c'était sa force à elle, si frêle et si douce. La maladie avait oblitéré sa mémoire et c'était un effort pour elle que de lier le présent au passé; tout le secret de sa résignation était là.

C'est le milieu dans lequel nous vivons qui donne à notre extérieur le cachet distinctif; la villageoise transplantée prend vite le hâve de la cité et l'on reconnaîtra difficilement une princesse jetée, sans pourpre et sans diamants, dans l'atmosphère douteuse d'une boutique de cordonnier. Qui eût vu Marguerite attentive à sa couture, entre la cadenette du père Ingold et le « pierrot » de gaze jaunie de sa femme, n'eût certes point songé à reconnaître en elle une marquise de Versailles.

* * *

Un décret de l'assemblée législative disait que les émigrés qui ne rentreraient pas dans un délai fixé seraient déclarés conspirateurs, et que les revenus de leurs biens seraient perçus au profit de la nation « sans préjudice toutefois des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs légitimes créanciers. »

Le secrétaire Dardel, persuadé que les parents de Maguerite étaient morts; pensa revendiquer les droits de l'héritière; il écrivit en conséquence, de sa plus belle écriture, une supplique dans laquelle il établit les faits avec une rectitude de notaire, en style pâteux, à la fin de laquelle il glissa quelques phrases de sentiment en faveur de l'orpheline, « en foy de quoi » il avait signé avec paraphe formé d'un entrelacs spécial, fait avec un mouvement de main qui n'était point sans élégance et qu'on attendait toujours comme un bouquet d'artifice.

Il pensait l'adresser à l'ambassadeur de France à Berne, mais en homme prudent il voulut ne point agir à la légère. Un jour de marché il se rendit à Neuchâtel et alla consulter le secrétaire de la chancellerie.

— Gardez-vous bien d'envoyer cette pièce, lui dit celui-ci, les décrets relatifs aux émigrés ne sont pas retirés et votre protégée n'est que tolérée dans le pays, ceci lui porterait malheur, on réclamerait immédiatement son expulsion; attendez que les circonstances aient changé.

Il attendit en effet et plaça la supplique dans la case des papiers divers où les héritiers du secrétaire la retrouvèrent après 1806.

*
* *

Marguerite s'habitua si bien à la maison du cordonnier que lorsque Fauche-Borel, qui avait été remis en liberté, vint voir sa protégée et lui proposa de la prendre chez lui ou de la placer ailleurs, elle refusa spontanément, déclarant qu'elle se trouvait bien et ne désirait pas changer. Elle aimait cette famille où elle trouvait autant d'affection qu'elle en donnait; l'air nauséabond de la boutique ne l'affectait point et la soupe aux choux et au lard qu'on mangeait le dimanche lui semblait un régal; le langage international du cordonnier était devenu le sien, elle parlait un peu l'allemand, et même le patois qui était à ce moment la langue habituelle de nos villages.

Dans cet humble horizon il y avait cependant du bonheur pour la pauvre fille; des causeries avec les voisines le soir après le travail, une course à Neuchâtel pour porter de l'ouvrage à des pratiques, la récolte des fruits en automne, la vendange chez le secrétaire Dardel. Parfois, le dimanche, quand les garçons allaient se promener en bateau emmenant avec eux les jeunes filles du village, Marguerite regardait leur départ, elle riait de leurs rires et enviait leur bonheur. Une fois l'un d'eux lui cria du large: Marquise, venez-vous avec nous? Croyant à une plaisanterie elle répondit: oui! Lorsque le bateau vira de bord et revint à la rive elle eut un tressaillement de joie, et quand, assise à l'arrière, parmi cette jeunesse, elle se sentit emportée sur l'onde unie, au bruit des chansons et de la cadence des rames, elle se demanda si elle avait jamais été plus heureuse.

(A suivre). A. BACHELIN.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL.

(Suite. — Voir la livraison d'avril 1878, page 83.)

1868.

Jusqu'alors l'eau de la Serrière avait suffi pour mettre en mouvement les machines établies sur son cours. Pour la première fois on a recours à la vapeur dans le but de suppléer à la force motrice qui devient insuffisante dans l'étiage. Ceci est peut-être une conséquence du déboisement des forêts dans le bassin qui alimente ce cours d'eau, dont le régime paraît se rapprocher de celui d'un torrent. — Le 18 septembre, M. Rod installe dans son moulin une machine à vapeur de la force de 12 à 15 chevaux, livrée par M. L. Uhler, à Genève. La chaudière, construite à Lyon, appartient en partie au système Field.

Le 22 septembre, M. Edouard Dubied, ingénieur-mécanicien, à Couvet, établit une machine à vapeur, de la force de 6 à 8 chevaux, dans son atelier de machines à tricoter. Elle sort de l'usine des frères Sulzer, à Winterthur.

1869.

Le 22 mars, la banque du Locle reçoit des constructeurs Ruston et Proctor, à Lincoln, Angleterre, une machine de la force de 4 chevaux pour le laminage de l'or. La chaudière a une surface de chauffe de 10 mètres carrés; timbre 4.

Le 19 avril, MM. Steiner et Ce, mécaniciens au Rocher au-dessus de Neuchâtel, font fonctionner une machine de la force de 4 chevaux venant des mêmes constructeurs (Ruston et Proctor, à Lincoln). La chaudière est tubulaire (17 tubes); ce moteur met en jeu les tours et engins de l'atelier.

Le 19 avril, le Conseil d'Etat accorde le permis de marche à une machine demi-locomobile de la force de 25 chevaux destinée à moudre la roche bitumineuse à la mine d'asphalte de la Belleta, près de Travers. Surface de chauffe 11 mètres carrés, timbre 6.

Le 17 mai, M. Fritz Hoffmann, tapissier et fabricant de meubles, à la Chaux-de-Fonds, se pourvoit d'un moteur de la force de 4 chevaux pour mettre en jeu les machines-outils qui lui servent à travailler le bois. Constructeur A. Rouffet aîné, à Paris. C'est une locomobile horizontale dont la surface de chauffe est de 4,5 mètres carrés.

Le 20 octobre, les frères Sulzer, à Winterthur, ont installé au pénitencier de Neuchâtel deux chaudières générateurs, à foyer intérieur, ayant chacune 22 mètres carrés de surface de chauffe. Elles servent à chauffer l'établissement en hiver, et l'une d'elles fournit seule pendant le reste de l'année la vapeur nécessaire à la cuisine, à la buanderie, aux bains, etc.

Le 25 octobre, la fabrique de papier de Serrières reçoit de MM. Théodore et Frédéric Bell, constructeurs, à Kriens, canton de Lucerne, une chaudière générateur destinée à cuire les chiffons et à sécher le papier. Cette chaudière horizontale, à foyer intérieur, a une surface de chauffe de 25 mètres carrés.

Le 2 novembre, M. J. Chevallier, mécanicien à Neuchâtel, fait examiner un petit moteur vertical, transportable, de la force de $^3/_4$ de cheval, pour mettre en jeu son tour et chauffer son atelier. Constructeurs Menn, Lullin et Cie, à Genève.

Le 10 novembre, une seconde machine à vapeur est introduite à Serrières, dans la fabrique de chocolat de M. Philippe Suchard, pour fournir la force complémentaire nécessaire pendant les basses eaux. C'est un moteur vertical, chaudière Field, de la force de 4 à 5 chevaux.

Le 12 novembre, M. Steiner, mécanicien au Rocher, près de Neuchâtel, vend sa machine à vapeur à M. Hess, menuisier à Serrières. (Voir 19 avril 1869).

1870.

Le 28 avril, la Société des matériaux de construction à la Maladière, à Neuchâtel, reçoit le permis de marche pour une ancienne machine à vapeur de la force de 15 chevaux qui lui a été fournie par M. Benjamin Roy et Cie, à Vevey. La chaudière se compose d'un corps principal horizontal, à feu extérieur, de deux bouilleurs et de deux réchauffeurs. Timbre 5 atmosphères, surface de chauffe 30 mètres carrés. Elle est destinée à fabriquer les tuiles et les briques par des procédés mécaniques.

Le 2 juillet, le bateau à vapeur le *Hallwyl* reçoit son permis de marche. Il a été monté à Nidau par les frères Sulzer, de Winterthur, pour le compte de la Société moratoise de navigation, représentée par M. Domon. La machine est de la force de 25 chevaux; chaudière cylindrique, foyer intérieur, retour de flamme par 96 tubes; 5 atmosphères. Il est destiné à faire le service entre Neuchâtel et Morat.

Le 15 juillet M. F. Matthey, à Savagnier, installe une machine à vapeur de la force de 8 chevaux pour subvenir au manque d'eau et éviter le chomage de son établissement de scierie, battoir, moulin pendant la sécheresse. Constructeur M. L. Uhlėr, à Genève.

Le 11 août, M. F. Haldenwang, mécanicien à la Boine, Neuchâtel, fait l'acquisition d'une machine à vapeur de la force de 6 à 8 chevaux, construite par les frères Sulzer, à Winterthur, destinée à faire mouvoir les machines-outils de sa forge et de son atelier de construction. Chaudière à canon, 5 atmosphères, volume 2 mètres cubes.

Le 1er septembre, M. Jaques Klaus, boulanger-confiseur au Locle, se pourvoit d'une chaudière générateur horizontale à 14 tubes, dont la capacité est de 513 litres, et la surface de chauffe 6,5 mètres carrés; elle sert à cuire les sirops, les pâtes pectorales, etc. A ce générateur est jointe une machine à vapeur de la force de 3 à 4 chevaux pour piler le sucre, etc. Constructeur M. Kaudek, à Passy, près de Paris.

Le 15 décembre, MM. Perrin et Paris, fabricants d'horlogerie à Cormondrèche, établissent une nouvelle machine de la force de 4 chevaux. Constructeur M. Uhler, à Genève. C'est la troisième qui entre dans cette fabrique depuis le 19 février 1865.

Enfin le 27 décembre, M. André Straub, maître charpentier à la Chaux-de-Fonds, remédie à l'absence d'une scierie dans cette localité en établissant près de la gare une machine à vapeur locomobile, système Schuttelworth, de la force de 8 à 10 chevaux. La chaudière horizontale, à feu intérieur, contient 30 tubes; la surface de chauffe est de 14 mètres carrés. Constructeur, Sulzer frères, à Winterthur. A la scierie sont jointes des raboteuses, scies circulaires, etc.

1871.

Le 3 février, le permis de marche est accordé à M. Ulrich, brasseur à la Chaux-de-Fonds, pour une petite machine locomobile, à chaudière verticale, de la force de 4 chevaux destinée à mettre en jeu les pompes et les engins de son établissement. Constructeur M. B. Wernly, à Genève.

Le 3 février, même autorisation est délivrée à M. Mathias Letsché, brasseur à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur, de la force de 3 chevaux, à chaudière verticale indépendante, et d'une contenance de 375 litres.

Le 24 juin, la Société des matériaux de construction, à la Maladière, Neuchâtel, ne pouvant utiliser avec avantage son ancienne machine, en fait venir une nouvelle de la force de 25 chevaux, construite par les frères Sulzer, à Winterthur. La chaudière à canon, à foyer intérieur, a une surface de chauffe de 42 mètres carrés. La distribution de la vapeur est à soupape, système Sulzer.

Le 19 octobre, M. Ch.-H. Borel, maître tanneur à Couvet, fait visiter une machine de la force de 3 à 4 chevaux, achetée de rencontre à MM. Stirnemann et Veith, à Zurich, et qui est destinée à concasser l'écorce.

1872.

Le 5 mars, M. Jean Lergier, mécanicien à la Chaux-de-Fonds, installe dans son atelier une petite machine à vapeur de la force d'un cheval, pour mettre en mouvement ses tours. Elle servait autrefois à injecter les traverses lors de la construction du chemin de fer du Jura-Industriel.

Le 5 mars, M. Emile Huguenin, monteur de boîtes à la Chaux-de-Fonds, fait visiter une machine neuve, de la force de 5 chevaux, construite par les frères Sulzer à Winterthur. Chaudière système Field; surface de chauffe 8,5 mètres carrés. Usage: laminage et étirage d'or, moulin à lavures, tours et chauffage.

Le 20 septembre, M. Lambert, horloger, Chez le Bart, fait visiter une petite machine verticale de la force de 1 $^1/_2$ cheval. Chaudière système Field, 21 tubes. Provenance : Société de locomoteurs à Genève. Elle fait marcher des machines-outils avec lesquelles elle a été mise plus tard en loterie.

Le 20 décembre, M. Louis Debrot, scieur à St-Martin, fait visiter une machine qu'il a achetée à M. Frédéric Matthey, scieur et marchand de bois à Savagnier (voir 15 juillet 1870). Elle est destinée à parer à la disette d'eau.

Le 27 décembre, l'usine à gaz de la Chaux-de-Fonds reçoit le permis de marche pour une machine de la force de 4 chevaux, construite par M. Rouffet aîné à Paris et qui est destinée à l'extraction du gaz et à mouvoir une pompe à eau. La chaudière a 5 $^1/_2$ mètres carrés de surface de chauffe.

Le 31 décembre, M. Frédéric Matthey, scieur à Savagnier, fait visiter une machine neuve destinée à remplacer l'ancienne. Constructeur L. Uhler, à Genève; force 14 à 15 chevaux. Chaudière horizontale avec 2 bouilleurs; surface de chauffe 16,5 mètres carrés. Timbre 6.

1873.

Le 10 avril, M. Recordon, pharmacien à la Chaux-de-Fonds, établit une machine à vapeur de la force de 3 chevaux, construite par M. Kuhn à Stuttgart. La chaudière appartient au système Field: surface de chauffe $1^{m},5$ carré. Timbre 6. Elle sert à fabriquer les eaux gazeuses, à piler les herbes, etc.

Le 30 avril, le Conseil municipal de Neuchâtel fait visiter l'emplacement d'une petite chaudière générateur qui doit être établie à l'hospice des varioleux, à la Prise, pour le chauffage des bains. Cette chaudière n'a jamais obtenu son permis de marche.

Le 28 octobre, M. Paul L'Eplattenir, teinturier à l'Ecluse, à Neuchâtel, obtient le permis de marche pour une chaudière générateur achetée de rencontre à Dijon ; elle est horizontale avec 12 tubes ; sa surface de chauffe est de 4 mètres carrés. Elle sert à chauffer les cuves et les appareils à repasser et à sécher les étoffes.

1874.

Cette année est marquée par une recrudescence d'activité industrielle.

Le 15 janvier, le permis de marche est accordé à la Compagnie de la Suisse occidentale, pour la petite machine à vapeur qui fait mouvoir la grande plaque tournante à la gare de Neuchâtel. La chaudière est verticale, la force est d'un cheval et demi.

Le 25 février, MM. Coulin et Nicolin, fabricants de ciment aux Convers, mettent en activité une machine à vapeur de la force de huit chevaux, système Hermann-Lachapelle, pour moudre le ciment.

Le 6 mars, MM. Henri Matthey et Cie, lamineurs d'acier à la Jaluse, près du Locle, installent et utilisent dans leur atelier la machine provenant de MM. Nivert et Breting, à la Chaux-de-Fonds, laquelle a été réparée et modifiée chez Lullin et Cie, à Genève. La chaudière est verticale, avec tubes système Field. Surface de chauffe 19 mètres carrés.

Le 14 mars, M. Frédéric Gisler, menuisier entrepreneur, route de la gare à Neuchâtel, installe dans son atelier des appareils pour travailler le bois par des procédés mécaniques : scies circulaires, à ruban, raboteuse, fraises à tailler les mortaises, les moulures, etc., et les met en activité par une machine à vapeur de la force de dix chevaux, système Hermann-Lachapelle.

Le 17 mars, MM. Hahn et Coulleru ayant fondé et construit une fabrique d'horlogerie au Landeron, y établissent une machine à vapeur de la force de quinze chevaux, dont la chaudière, système américain, est composée de vingt-quatre tubes chauffeurs, contenant très peu d'eau mais présentant une sur-

face de chauffe de 15 mètres. Cette machine met en jeu les appareils de la fabrique et sert au chauffage en hiver.

Le 30 avril, MM. Coulin et Nicolin, aux Convers, remplacent la machine, qu'ils ont depuis trois mois, par une plus forte, de quinze chevaux, entièrement neuve. La chaudière horizontale avec deux bouilleurs, dont la surface de chauffe est de 28,50 mètres carrés, a été construite par M. Faucillon, à Dijon; la machine par MM. Bosshardt et Uhler, aussi à Dijon.

Le 2 mai, M. Ulrich, brasseur à la Chaux-de-Fonds, remplace sa chaudière à vapeur par une nouvelle de la force de deux chevaux, et contenant neuf cent quarante litres, construite à l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel.

Le 16 mai, le permis est accordé à M. Léon Ducommun-Blanchet, teinturier, à la Chaux-de-Fonds, pour une chaudière contenant environ mille litres pour le chauffage des cuves; constructeur: Husson, à Genève; mise en place en 1871. Une petite machine à vapeur sert à mouvoir la pompe.

Le 22 mai, M. Paul Courvoisier, banquier, à la Chaux-de-Fonds, ayant monté un atelier pour le laminage de l'or, met en activité les laminoirs à l'aide d'une machine à vapeur horizontale de la force de dix chevaux. Chaudière verticale, système Field ; surface de chauffe 15,8 mètres carrés. Constructeur: J.-J. Wernly, à Genève.

Le 22 mai et le 2 juin, les locomotives N° 6 et N° 8 du Jura industriel commencent leur service. Constructeur: Emile Kessler, à Essling.

Le 19 juin, MM. Coste et Cie, à la Chaux-de-Fonds, reçoivent le permis de marche pour une machine locomobile fixe horizontale de la force de quatre chevaux, servant à mouvoir les meules d'un moulin à lavures. La machine, construite en 1868 par Rouffet, à Paris, fonctionne depuis 1869. Surface de chauffe 4,54 mètres.

Le 23 septembre, M. Louis Debrot, scieur, à St-Martin, remplace sa chaudière par une neuve horizontale à deux bouilleurs, construite à Dijon par MM. Bosshard et Uhler. Surface de chauffe 12 mètres carrés.

Le 28 septembre, M. André Straub, maître charpentier entrepreneur, à la Chaux-de-Fonds, remplace sa première machine locomobile de huit à dix chevaux par une machine neuve, de trente chevaux, construite par les frères Sulzer, à Winterthour. Chaudière horizontale à canon; surface de chauffe 32 mètres carrés. Met en mouvement des scies et autres engins.

Le 20 octobre, M. F. Funk, brasseur, à la Chaux-de-Fonds, établit une machine à vapeur de la force de quatre chevaux; constructeur: Dietsche, à Waldshut (Baden). Chaudière horizontale, à foyer intérieur; surface de chauffe 8 mètres carrés.

*
* *

En 1874, la visite générale faite dans tout le canton par la commission de surveillance des machines à vapeur, a constaté la présence de:

Chaudières ou générateurs		41		
dont avec machine		29		
qui se répartissent comme suit:				
District de	Neuchâtel	14	appareils	à vapeur
»	Boudry	2	»	»
»	Val-de-Ruz	4	»	»
»	Val-de-Travers	6	»	»
»	Chaux-de-Fonds	12	»	»
»	Locle	3	»	»
	Total	41	»	»

On se souvient qu'en 1863 on comptait: appareils à vapeur 23; dont avèc machine 16; augmentation 18.

C'est aussi en 1874 que les usines à gaz de Colombier et de Fleurier ont été livrées à l'exploitation.

(La suite prochainement.) L. FAVRE.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison d'avril 1878, page 91.)

Dans le même ordre d'annonces, nous groupons ci-après celles qui ont trait à des objets de toilette, de parure, de mode et d'ameublement, ou qui ont un rapport quelconque à l'une ou l'autre de ces branches de l'industrie humaine.

— « Chez les sœurs Gigaud modistes: de très belles fleurs d'Italie, bourses de cheveux à la maréchale. »

— « J.-F. Borel, tailleur d'habits, fait savoir qu'il sera assorti de garçons habiles tant pour travailler à la journée, que pour ceux qui lui feront l'honneur

de l'employer à la maison. Il offre de faire des habits de velours cotton avec 8 aunes d'étoffe pour les grandes tailles et d'autres étoffes à proportion. »

— « Schmidt, faiseur de corps (corsets), fait toutes sortes de corps à la française et à l'anglaise, avec et sans baleine, qui ont la même force, mais beaucoup plus flexibles et moins gênans, surtout pour la jeunesse, de même que pour les Dames. »

— « Le sieur Schmidt, faiseur de corps, donne avis que quoiqu'il quitte Neuchâtel il continuera toujours à travailler de sa profession, offrant à faire de grands corps pour le prix de 2 $^1/_2$ écus neufs, dans l'espérance que le temps ne sera pas si dur à l'avenir qu'il l'a été jusqu'à présent; des petits corps d'enfant à 1 $^1/_2$ écu neuf, et des corsets à un petit écu. (Il va à St-Aubin.) »

— « Le sieur Borel, tailleur d'habits, fait établir chez lui des glands, olives à grelot, à graine d'épinards, nœuds d'amour, bouclettes à chaînette et tresse, boutons à miroir, à grillage, à mille points, nœuds d'épée de toute sorte de façon, en poil, soie et or. »

— « Des souliers de peau de rennes pour hommes et pour femmes qui viennent de Russie, chez Sandoz et Jeanneret. »

— « M. Paulet, chirurgien, vend des cuirs d'Allemagne; veau ciré, veau tourné, bronzé, maroquins du Levant verts et rouges. »

— « Chez Penserot, souliers de laine et bamboches. »

— « A vendre, de l'herbine (étoffe en laine d'Angleterre, couleur gorge de pigeon) à 32 batz l'aune. »

— « Habits de maille en gris castor, en vert et en noir. »

— « On vient de recevoir de très beaux habits de maille, gris. »

— « Perdu. Sur la route de Neuchâtel à Cornaux, un sac contenant un habit complet pour enfant, de camelot vert avec des boutons en pimbeck, deux soubises, sept paires de bas, deux bourses à cheveux, 3 chemises, 3 paires de bouts de manches, une paire de souliers, l'histoire de la Bible. »

— « On offre à vendre: Un domino gris tout neuf. »

— « On demande à acheter: Une vieille robe de chambre pour un malade. »

— « L'on a oublié à la salle du concert, le jeudi de la dernière Redoute, une callèche grise de taffetas, de même qu'une paire de souliers blancs. »

— « Chez Penserot:
Culottes de mailles d'Angleterre;
Manchester de velours de coton. »

— « A vendre, des peaux de lapins d'Angleterre et du Canada de différentes qualités, propres pour doublures d'habits, de manteaux, et garnitures de robes. »

— « A vendre : Des peaux d'hermines, de martres de Sibérie et de zibelines. »

— « Deux manteaux de pelisse blanche pour femme. »

— « On demande une pelisse de femme qui ne soit pas trop usée. »

— « A vendre deux pelisses ou tallards doublés de peaux de renards. »

— « Schwaller de Soleure, à la Croix du Marché, ancienne poste, est ici avec des pelleteries et fourrures. »

— « Chez Mme veuve Thonnet, sous les arcades, mousselines, tabac à fumer, de la laine de Ségovie, de la poudre à cheveux parfumée et sans parfum ; du chocolat en pâte et autre, des aiguilles d'Angleterre. »

— « Chez Penserot, négociant, peignes à chignons façon écaille. Joncs garnis en argent et en pinchebec. »

— « Une bourse à cheveux qu'on pourra voir au Bureau d'avis. »

— « Fine pommade en pot et en bâton, à 21 batz la livre ; de la fine poudre à poudrer, à 3 batz la livre. »

— « Chez le sieur Le Goux :

Poudre à cheveux.
Bourses à cheveux dites en cadogan.
Pommade blanche au jasmin, à la fleur d'oranger, à la tubéreuse.
Eaux de senteurs, poudre à la maréchale, savonnettes fines.
Eau de fleur d'orange double, à 9 batz. »

— « Chez Bourgeois et Silliman :

Des rasoirs d'Angleterre, ciseaux et mouchettes id. »

— « A vendre, des bas et des aiguilles d'Angleterre. Grands miroirs à cadres dorés. »

— « On demande à acheter : Un miroir de moyenne grandeur, moyennant qu'il ne soit pas fort cher. »

— « A vendre : chez Prince, apothicaire, un gros manchon d'ours en bon état et du vin d'absinthe, à 7 batz la bouteille. »

— « Un manchon d'homme pour 6 francs. »

— « On a oublié chez MM. Guillebert frères, épiciers, un manchon d'homme. »

— « Une personne ayant oublié hier dans une maison sa canne garnie d'argent, pommeau en porcelaine, la peut réclamer au Bureau d'avis. »

— « A vendre un jonc à pomme d'or. »

— « Chez Penserot : Une partie de joncs dont peu plus bas de 40 pouces d'hauteur et beaucoup plus hauts, depuis 2 louis neufs la douzaine jusqu'à 3 louis la pièce. »

— « Chez Penserot: des parapluyes et des pare-soleil en soie et en toile grise. »

— « L'on a prêté ou oublié un grand parapluie de fine toile cirée noire, bois noir et grands cloux dorés au feu tout autour. »

— « Perdu un parapluie en soie couleur musque. »

— « A vendre: Des mouchoirs de gaze brodés en soie, des boucles d'oreilles avec leur coulant en pierre de différentes couleurs, des tabatières d'émail, chaînettes pour montres en pincbeck, etc.

Des campanes ou dentelles en or fin, à 55 batz l'once;
Dites en argent, à 45 batz;
Des bonnets de velours pour voyage, à 35 batz. »

— « Une montre d'or à répétition pour 16 louis d'or neuf. »

— « Une bague d'or qui a une tête de mort en émail.

— « Un dez d'or. »

— « Une bague de diamant, montée en rose, avec divers ustensiles de ménage.

— « Perdu: un couteau à manche d'écaille à ressort, garni en argent, qu'on a laissé dans la salle du concert le jour du bal de M. Allwyn. »

— « Blanc et Bessières, orfèvres, sont logés au Petit-Singe. »

— « Volé dans le courant de la semaine de la foire, une bague d'or à 3 diamants. »

— « A vendre, des diamants brillantés qui peuvent servir pour boucles d'oreilles. Ils sont montés tout nouvellement et à la moderne. On les laissera pour 24 Louis d'or neufs. Ils ne seront à vendre que durant 15 jours ou 3 semaines. »

— « A vendre: Une tabatière galonnée en or et en argent, comme neuve. »

— « Tabac à priser, St-Vincent, scholten ou commun, gras ou humide. »

— « Du tabac de Hollande en carottes véritable scolten, à 35 batz la livre. Tabac canaster. »

— « Le nommé Gros, présentement imprimeur à l'imprimerie de cette feuille, donne avis qu'il se propose de quitter le travail de la dite imprimerie pour pratiquer celui de faire des toilettes pour les Dames, comme écrans, petites commodes pour placer sur une table de toilette, le tout en papier maché avec découpure et vernis, des cartons pour les marchands ou marchandes, ainsi que du papier de tapisserie en huile, pour la destruction des insectes qui tourmentent le corps humain dans les maisons. Les personnes qui l'honoreront de quelques commandements auront lieu d'en être satisfaites. »

— « A vendre: de la ritte de lin et de chanvre.
A vendre de beau lin à 7 batz la livre. »

— « Une filette avec sa quenouille en bois de noyer, très propre. »

— « A vendre : de très belles tapisseries d'Angleterre, à personnages, divers fonds à fleurs argentées et en couleur, chez MM. Gigaud, sur le pont de pierre. »

* * *

— « Le sieur Borel fils, maître menuisier, annonce qu'il a reçu de Paris, en bois des Indes : commodes avec marbre, fauteuils en cabriolets avec leurs chaises, toilettes, écran, métier en tambour pour broder, chiffoniers, consoles avec leurs marbres, meubles rembourés et non rembourés, etc. »

— « Chez le secrétaire Bonhôte, des chenêts de cheminées en molasse fort propres en sculpture, représentant des bêtes féroces. »

— « Le sieur Haller offre ses services aux personnes qui ayant des cheminées à la française se trouvent incommodées par la fumée. Il s'engage d'en guérir le mal, en ayant fait l'épreuve dans plusieurs endroits de cette ville. »

— « A vendre : Un grand lit bleu, à colonnes, avec l'assortiment complet ou séparé. Un bois de lit à colonnes ou tombeau avec rideaux.
Un bon levet de plume. »

— « A vendre de l'étain fin et commun consistant en plats, assiettes, bassins à soupe, saladiers, chandeliers presque neufs. »

— « Environ 50 livres d'étain fin en plats et assiettes. »

— « Pierre Penserot offre : Tasses blanches et assortiments à servir le thé.
Tasses fines de porcelaine des Indes.
Tasses de terre blanche d'Angleterre. »

— « On demande : Une cocasse avec son réchaud jaune, propre à mettre dans une caisse à thé. »

— « Un service de table damassé consistant en 12 serviettes et la nappe. »

— « Chez Mad. Ramus, des chandelles de 6 à 7 à la livre et des *lairements* (?). »

— « Des chandelles de Lyon, à 5 batz 3 cr. la livre. »

— « Chez Sibelin, épicier et mercier, chandelles de Lyon, à 5 batz 1 cr. la livre. De la bougie. »

— « A vendre une lampe à réveil d'un nouveau goût. »

(A suivre).

Les localités ne nos montagnes portant le nom de Chaux datent-elles en effet, dans leur origine première, de l'établissement de ces guerriers burgunden, chasseurs et pasteurs, ou bien le nom de Chaux n'a-t-il été donné que par analogie aux premières habitations, plus modernes, de ces contrées? C'est ce qu'il est difficile de dire; naturellement leurs cabanes n'ont laissé et ne pouvaient laisser aucune trace, mais la disposition et la dissémination des maisons composant les anciens hameaux et villages de nos hautes vallées du Jura ne semblent-elles pas indiquer une origine germanique? Tacite dit : « Les « Germains n'habitent point de villes, ils ne souffrent pas même que leurs de- « meures soient contiguës entr'elles; ils vivent isolés et dispersés aux lieux où « une fontaine, une prairie, un bois les a charmés. Ils forment leurs villages « non pas à notre manière par des maisons réunies et jointes entr'elles: cha- » cun entoure son habitation d'un certain espace. »

Ch. CHATELAIN, pasteur.

COSTUMES NEUCHATELOIS

XVIIIe SIÈCLE

(Avec une planche.)

C'est au tableau de la *Fête militaire des trois compagnies de la ville de Neuchâtel au Mail*, le 28 juin 1796, que nous empruntons encore les types de notre planche ; Alexandre Girardet a su réunir dans cette aquarelle, toute la société de notre ville à cette époque, sans oublier le prolétaire. Ce modeste marchand de cerises, vêtu de gris, porte la guêtre montante en usage parmi les troupes; son chapeau et ses cheveux longs font penser aux personnages de Callot; les jeunes gens, auxquels il débite sa marchandise, ont déjà le pantalon; les étoffes de leurs habits sont de couleurs voyantes et claires, quelques-uns de ceux que le peintre met en scène portent des habits rayés, comme les robes des femmes; le tricorne est déjà remplacé par le chapeau à bords ronds, dont le fond va s'élever en s'élargissant, par caprice de mode, et que le goût n'a encore pu détrôner.

A. BACHELIN.





Marchand de cerises. Neuchâtel 1796.

D'après Alex Girardet.



Lith. H. Furrer, Neuch.

LE PRIEURÉ DE MÔTIERS
à l'Époque de J. J. ROUSSEAU.

J.-J. ROUSSEAU

ET

ISABELLE D'IVERNOIS

(Mme Isabelle Guyenet née d'Ivernois)

Publié par Alph. PETITPIERRE

J.-J. Rousseau attire de nouveau et retient aujourd'hui l'attention publique sur sa personne et ses ouvrages. Quiconque possède de lui quelques détails biographiques, quelques lettres, billets ou chiffons inédits, s'empresse de l'annoncer aux admirateurs sincères du grand écrivain, ainsi qu'aux esprits désintéressés et simplement curieux de semblables trouvailles. Il y a longtemps déjà que la fantaisie nous prenait de communiquer au public et en particulier à la société neuchâteloise une correspondance de Jean-Jacques, propriété de famille, qui nous semblait digne de sortir de l'oubli. D'autres soins réclamèrent d'autres visées, mais comme, au fond, il se trouve presque toujours un moment *psychologique* pour toute entreprise, petite ou grande, l'année du centenaire de Rousseau paraît celle dont il y a le plus à attendre en fait de réussite et d'actualité (1).

(1) Une copie de nos lettres inédites de J.-J. Rousseau, faite en 1848 par une main à nous inconnue, appartenait à M. Ludovic Lalanne, sous-bibliothécaire de l'Institut de France, à Paris. M. Lalanne en fit présent, il y a deux ans, à M. Théophile Dufour, directeur des Archives de l'Etat de Genève, en l'autorisant à en faire ce que bon lui semblerait. M. Dufour a communiqué ces lettres inédites à la Société d'histoire de Genève, mais tout en regrettant de ne pas les publier, probablement dans les *Mémoires et documents* de cette Société, il nous en a laissé le soin. Du reste, après réflexion, nous n'aurions pas hésité à les faire connaître aussi nous-même.

Rousseau arrivait à Motiers-Travers le 10 juillet 1762. Il ne tarda pas à adresser au roi de Prusse cette lettre si fière et bien connue :

Septembre 1762.

Sire,

J'ai dit beaucoup de mal de vous, j'en dirai peut-être encore ; cependant, chassé de France, de Genève, du Canton de Berne, je viens chercher un asile dans vos états. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là : cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grâce, et je n'en demande pas ; mais j'ai cru devoir déclarer à votre majesté que j'étais en son pouvoir et que j'y voulais être ; elle peut disposer de moi comme il lui plaira.

Les étrangers se donnèrent bientôt rendez-vous à Motiers pour visiter Jean-Jacques ; l'affluence était grande, et s'il faut en croire le comte d'Escherny (1), « dans ces gorges du Jura, quatre-vingts personnes des deux sexes, toutes bien mises, et dans le nombre vingt croix de St-Louis, se trouvaient rassemblées, un jour, au milieu de la joie bruyante d'une fête et d'un bal. » Mlle Levasseur était présente.

C'est au Prieuré, dans la famille Guyenet, et surtout dans la maison du conseiller d'Etat et procureur-général d'Ivernois, que Rousseau trouva d'entrée la réception la plus respectueuse et la plus cordiale et contracta une amitié pleine de grâce et d'intimité avec Isabelle, fille du procureur-général, dont l'esprit et le mérite n'échappèrent point à Rousseau. Ce sont les principaux jalons de la route qu'ils ont parcourue en amis fidèles pendant quinze années, la plus longue peut-être et la plus pure des liaisons de Rousseau, que nous voulons indiquer ici (2).

Par sa douce sensibilité et sa bonté, Mlle d'Ivernois s'ingénia à partager et à distraire les ennuis du philosophe, et dans un temps où cet homme célèbre était incommodé et hors d'état de s'occuper, il eut l'idée singulière de faire des lacets sous l'aimable direction d'Isabelle qui fut choisie de préférence pour les mettre en train et dont Rousseau devint ainsi l'écolier diligent (3). Jean-Jacques avait cinquante ans et Isabelle trente.

Avec l'automne, la famille d'Ivernois rentrait à la ville, et c'est durant l'hiver 1763 qu'Isabelle reçut ce premier billet :

(1) *De Rousseau et des philosophes du XVIIIe siècle.*

(2) *Confessions*, livre XII.

(3) *Notes manuscrites.*

Samedi, 5 février.

Excusez, Mademoiselle, un pauvre malade et prenez-vous-en, de plus, à votre empressement officieux, si mon exactitude n'y répond pas et si je ne puis être aussi prompt à vous remercier que vous à me rendre service. Je prierai Monsieur votre père de vouloir bien se charger de vous remettre vos déboursés, et quand cette petite dette sera payée, je n'en resterai pas moins à mille égards votre débiteur, de même que celui de Monsieur votre frère, qui voudra bien trouver bon que ma réponse et mes remerciements lui soient communs avec vous. Puissiez-vous revenir bientôt l'un et l'autre, nous ramener en meilleure santé le respectable Docteur (1), et me trouver aussi, moi, en assez bon état pour mieux profiter d'un si bon voisinage que je n'ai pu faire jusqu'à présent.

ROUSSEAU.

J'oubliais la dette des fuseaux, je consentirais d'attendre que vous vinssiez en recevoir l'acquit pourvu que ce fut sans retard (2).

* * *

Puis, le 10 mai:

C'est, Mademoiselle, par un bonheur dont je me féliciterai toute ma vie, que le billet joint au coussin ne s'est pas perdu. Ce précieux billet n'a été trouvé que hier et il ne me quittera de ma vie.

Je suis affligé que mon triste état m'empêche maintenant de profiter de vos bontés et de prendre leçon d'une si excellente maîtresse. Quand vous viendrez nous ramener le printemps, je m'efforcerai par mes soins de mériter votre amitié, et je gagnerai plus que vous dans ce commerce pour les progrès de la vertu. Je ne sais que l'aimer et vous savez la rendre aimable (3).

* * *

Pendant l'été de la même année, l'élève profitait bien des leçons que lui donnait Mlle d'Ivernois, et celle-ci recevait en récompense des communications qui l'enchantaient :

(1) Jean-Antoine d'Ivernois, le plus célèbre de la famille. *Biographie neuchâteloise*, par Jeanneret et Bonhôte.

(2) Inédit.

(3) Musset-Pathay, l'un des éditeurs des *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau*, dit que cette lettre lui a été envoyée de Neuchâtel par M. Julien L'Eplattenier, *qui en aurait possédé l'autographe*. C'est une erreur. L'autographe avait été donné au Prince royal de Prusse, à son passage à St-Aubin le 26 juillet 1819, avec un bout de lacet de la main de Rousseau. Le jeune prince, plus tard Frédéric-Guillaume IV, en fut charmé, et l'on a raconté qu'en 1842, lors de son passage à Neuchâtel, il s'en souvenait encore.

A Isabelle d'Ivernois.

Mes papiers sont dans un tel désordre qu'il m'est impossible de trouver ceux que vous me demandez. Ce sont d'ailleurs des fragments très-barbouillés et qu'il vous serait impossible de déchiffrer. Voici un recueil où parmi bien du fatras vous trouverez des choses excellentes qui pourront vous amuser. Renvoyez-le moi, je vous prie, sitôt que vous l'aurez lu. Je suis prisonnier ainsi que vous, Mademoiselle, ce qui me force à ne vous souhaiter le bonsoir que de loin (1).

*
* *

Les petits cadeaux entretenaient l'amitié :

Faites-moi le plaisir, ma bonne amie, de faire agréer ces asperges à Madame votre maman. Ces primeurs n'entrent pas dans le régime d'un malade, au lieu qu'elle et vous qui avez des honneurs à faire en ferez meilleur usage que moi (2).

*
* *

Bientôt, Isabelle d'Ivernois va changer son nom en recevant celui de son époux, M. Frédéric Guyenet, lieutenant-civil du Val-de-Travers, receveur du Prieuré St-Pierre à Motiers (18 mai 1764). Ce fut à cette occasion que Rousseau écrivit ce billet qu'il faut reproduire, non pas corrigé par les éditeurs, mais dans sa facture première :

A Mademoiselle d'Ivernois, fille de M. le Procureur-général de Neufchâtel en lui envoyant le premier lacet de ma façon, qu'elle m'avait demandé pour présent de noces (3).

Le voilà, Mademoiselle, ce beau présent de noces que vous m'avez désiré ; s'il s'y trouve du supperflu, faites, en bonne ménagère, qu'il ait bientôt son emploi. Portez sous d'heureux auspices cet emblême des liens de douceur et d'amour dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux, et songez que porter un lacet tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir (4).

*
* *

(1) Inédit.

(2) Inédit.

(3) Ce lacet, de la main de Rousseau, mesure encore 1 mètre 40 centimètres, malgré les nombreuses coupures qui y ont été faites pour des amis et même des personnes royales.

(4) Le manuscrit est à la Bibliothèque publique de Neuchâtel.

Il en est de même de cette lettre, adressée à la sœur d'Isabelle, qui mérite aussi d'être rappelée dans son texte original:

14 mai 1762.

Ce présent, ma bonne Amie, vous fut destiné du moment que j'eus le bien de vous connaître, et quoi qu'en pût dire votre modestie, j'étais sûr qu'il aurait dans peu son emploi. La récompense suit de près la bonne œuvre ; vous étiez cet hiver garde-malade, et ce printemps Dieu vous donne un mari, et Dieu vous donnera des enfants. Vous les élèverez en sage mère, et il vous rendront heureuse un jour. D'avance vous devez l'être par les soins d'un époux aimable et aimé qui saura vous rendre le bonheur qu'il attend de vous. Tout ce qui promet un bon choix a marqué le vôtre ; des liens d'amitié formés dès l'enfance, éprouvés par le tems, éclairés par l'étude des caractères ; l'union des cœurs que le mariage affermit et ne produit pas, l'accord des esprits où des deux parts la bonté domine, où la gaité, la solidité se tempèrent mutuellement, feront succéder sans austérité des soins plus touchants aux jeux de l'adolescence. Ces convenances ne sont pas les seules, mais elles sont les plus importantes et les vrais garants du bonheur commun pour toute la viè dans l'état où vous entrez. Du reste la connaissance que j'ai de vos principes et l'exemple de Madame votre sœur me dispensent de faire avec vous des conditions. Si vous n'aimez pas les enfants vous aimerez vos devoirs. Cet amour me répond de l'autre, et votre mari dont vous fixerez les goûts sur tant d'articles saura changer le vôtre sur celui-là.

En prenant la plume j'étais plein de ces idées. Les voilà pour tout compliment. Ce langage m'a paru le seul convenable entre vous et moi. Vous attendiez peut-être une lettre faite pour être montrée ; mais auriez-vous dû me la pardonner et reconnaîtriez-vous l'amitié que vous m'avez inspirée dans une épître où je songerais au public en parlant à vous ?

* * *

Rousseau ne dédaignait pas de soumettre quelques-uns de ses ouvrages au jugement d'Isabelle (¹). Il le lui demandait, un jour, dans ces lignes:

Voici, belle mariée, un assez triste meuble de ménage ; mais bien que l'amour préside à vos tête-à-tête, il daigne aussi y admettre la raison. C'est à la vôtre que j'adresse ces barbouillages. Prenez le bon, corrigez mes erreurs et pensez à moi. Voilà mon but. Bonjour, belle dame (²).

* * *

(¹) *Notes manuscrites.*

(²) Inédit.

Le 6 février 1765, Mme Guyenet recevait cette lettre souvent publiée:

Ce mercredi matin.

Que j'apprenne à ma bonne Amie mes bonnes nouvelles. Le 22 Janvier on a brûlé mon livre à la Haye (1); on doit aujourd'hui le brûler à Genève; on la brûlera j'espère encore ailleurs. Voilà par le froid qu'il fait des gens bien brûlants. Que de feux de joye brûlent à mon honneur dans l'Europe? Qu'ont donc fait mes autres écrits pour n'être pas aussi brûlés, et que n'en ai-je à faire brûler encore? Mais j'ai fini pour ma vie; Il faut savoir mettre des bornes à son orgueil. Je n'en mets point à mon attachement pour vous, et vous voyez qu'au milieu de mes triomphes, je n'oublie pas mes amis. Augmentez-en bientôt le nombre, chère Isabelle. J'en attends l'heureuse nouvelle avec la plus vive impatience. Il ne manque rien à ma gloire; mais il manque à mon bonheur d'être Grand-papa.

ROUSSEAU.

P. S. Mes respects, je vous en prie, à la bonne maman et aux chères sœurs, sans m'oublier non plus auprès de mon cadet (2).

* * *

Le mois suivant, on était fort inquiet de la jeune Mme Guyenet, et Rousseau ne l'oubliait pas:

Prenez courage, ma bonne fille; les femmes délicates souffrent plus longtems que les autres, parce que la sage nature les ménage et fait peu à peu ce qu'il serait dangereux pour elles qu'elle fit trop brusquement. Il y a lieu plus que jamais d'espérer que tout ira bien, et que les plus tendres vœux de vos amis seront exaucés (3).

* * *

Après la naissance de son premier enfant (9 mars 1765), une fièvre cruelle mit Mme Isabelle en grand danger, et le bon Jean-Jacques, sans le dire, fit venir le célèbre médecin Tissot, qui changeant tout le traitement, sauva la malade (4). Dans une lettre appartenant à la *Collection complète de ses œuvres*, mais fort mal datée, Rousseau laisse entrevoir qu'il prit vite l'alarme:

(1) *Lettres de la Montagne.*
(2) Le père d'Isabelle. P. S. inédit.
(3) Inédit.
(4) *Notes manuscrites* déjà citées, laissées par la fille de l'amie de Rousseau, Mme Charlotte Vaucher, femme de M. Ch.-Dr Vaucher, pasteur à St-Aubin, personne d'une incomparable bonté et d'un esprit très fin.

Ce 22 mars.

..... Votre aimable parente, la jeune Madame Guyenet, après une couche assez heureuse, est si mal depuis deux jours, qu'il est à craindre que je ne la perde. Je dis *moi*, car sûrement de tout ce qui l'entoure, rien ne lui est plus véritablement attaché que moi ; et je le suis moins à cause de son esprit, qui me paraît pourtant d'autant plus agréable qu'elle est moins pressée de le montrer, qu'à cause de son bon cœur et de sa vertu, qualités rares dans tous les pays du monde, et bien plus rares encore dans celui-ci.....

* * *

Puis à Dupeyrou :

Vous savez le triste état de la pauvre Madame Guyenet, femme aimable, d'un vrai mérite, d'un esprit aussi fin que juste, et pour qui la vertu n'était pas un vain mot. Sa famille est dans la plus grande désolation ; son mari est au désespoir, et moi je suis déchiré....

Et dans cette autre :

Ce 25 mars.

.... Vous avez trop bien deviné, Madame, le sort de notre aimable et infortunée amie. M. Tissot m'a fait l'amitié de venir la voir ; sous sa direction, elle est déjà beaucoup mieux. Je ne doute point qu'il n'achève de rétablir son corps et sa tête ; mais je crains que son cœur ne soit plus longtemps malade, et que l'amitié ne puisse pas grand'chose sur un mal auquel la médecine ne peut rien....

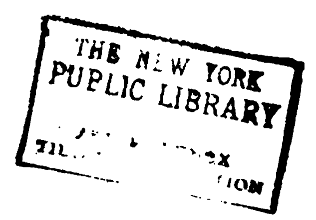
Il écrivait enfin au Prince de Wirtemberg :

Ma jeune amie est beaucoup mieux, contre toute attente....

* * *

La jeune mère, à peine remise, profitait de ses premières forces pour écrire à Rousseau, de Neuchâtel où elle était chez son père :

Comme ma chancellerie n'est pas encore en train, mon bon, mon respectable, pour tout dire enfin le Papa de mon cœur, voudra bien permettre à son Isabelle de tracer sur un vieux papier deux mots au crayon, et cela pour le supplier de vouloir dans l'intérêt de ma santé m'aider à consommer des collations qui m'arrivent de toute part et qui pourraient de nouveau enflammer un sang qui n'a besoin que de calmants. Que je vous apprenne encore, mon cher Papa, nos usages : ici, l'accouchée doit envoyer de pareils dons à ses proches et elle appelle cela sa



Il est pourtant douteux qu'Isabelle ait suivi Rousseau lors « de cette violente expulsion qui le dérangeait », et de plus elle ne paraît guère partager l'opinion de l'auteur des *Notes manuscrites* sur les motifs de cette fuite précipitée. Elle écrivait à Rousseau, encore à Neuchâtel avant de partir pour l'Ile:

Monsieur Jean-Jaques Rousseau à Neuchâtel.

Souffrez, mon respectable Papa, que j'essaie de vous peindre une partie des sentiments douloureux dont je suis affectée. Les monstres qui ont osé attenter à vos jours ont voulu sans doute aussi abréger les miens: je sens que je devrais sacrifier mon bonheur à votre santé; mais contente de vous savoir tranquille avec vos amis, il ne m'est pas permis de désirer autre chose. Il n'est pas moins vrai que tous ces apprêts qui nous annoncent que nous ne devons plus espérer votre retour ici me donnent la mort. Où retrouverai-je un guide, un protecteur, un père, auquel je puisse avoir recours dans toutes les circonstances où je pourrais me rencontrer? Oh! digne Rousseau, plaignez celle qui perd presque tout en vous perdant. Une seule chose peut encore me faire aimer la vie, c'est votre amitié, dont je tâcherai d'être toujours digne en suivant le modèle des vertus, que j'ai eu pendant trois ans devant les yeux. Pardonnez, je ne puis vous écrire avec ordre. Mademoiselle Le Vasseur, avec laquelle j'ai eu la consolation de passer aujourd'hui quelques heures, pourra vous dire l'état où je suis. Je dois encore ajouter que dans quelque endroit que vous habitiez, vous n'y trouverez personne qui vous chérisse, honore et respecte plus que celle qui est pour la vie

Votre dévouée fille

Isabelle GUYENET née d'Ivernois.

Toutes les personnes du Prieuré me chargent de vous témoigner leurs regrets et de vous présenter l'assurance de tout leur respect. L'on m'a dit que mon mari avait l'avantage d'être auprès de vous: que je le lui envie!

Motiers le 9 septembre 1765.

* * *

Bien des mois s'écoulent sans qu'aucun nouvel entretien s'engage entre Isabelle et Jean-Jacques. Ce silence fut-il entier? Les discussions irritantes et contradictoires qui divisaient la famille d'Ivernois, aussi bien que « les agréables de Motiers » opposés à Rousseau et « toutes les dames de Neuchâtel déclarées en sa faveur, » ces tempêtes de village et de petite ville n'allèrent-elles point jusqu'à intimider la jeune dame neuchâteloise dans la naïve expression de son attachement?

Rousseau ne semble avoir repris sa correspondance avec ses amis de Motiers qu'à l'occasion d'une affaire assez peu importante en elle-même, mais

qui lui fut sensible, plus qu'il n'y paraît, à en juger par la place qu'elle occupe dans ses Œuvres. Il en écrivit deux fois à M. le lieutenant Guyenet:

A Bourgoin en Dauphiné, le 8 septembre 1768.

Dans l'espoir, Monsieur, que ni vous ni Madame votre épouse n'avez oublié notre ancienne amitié, je viens en réclamer un acte que vous ne refuserez ni à moi ni à l'équité en vous demandant l'assistance de vos soins dans une petite affaire, fort ridicule, à la vérité, mais que j'ai à cœur de bien éclaircir. Il s'agit d'un prêt d'argent qu'un chamoiseur, nommé Thevenin, de Neuchatel ou des environs, et demeurant maintenant à Grenoble, prétend m'avoir fait, il y a environ dix ans, par les mains du sieur Janin, hôte des Verrières, et dont il m'a fait demander depuis peu la restitution. Je crois, Monsieur, n'avoir pas besoin de vous dire que je ne connais ni le chamoiseur Thevenin ni le cabaretier Janin, et que je n'ai jamais été empruntant ainsi de l'argent dans la poche des quidams. Je n'ai pas peur que pareille extravagance prenne crédit chez les gens qui me connaissent; mais comme il m'importe ici de confondre pleinement l'imposteur, que j'ignore si Janin est ou n'est pas son complice et que je vous crois à portée de prendre à ce sujet bien des informations utiles à l'éclaircissement de la vérité, je vous prie d'en vouloir bien prendre la peine en tout ce qui se pourra faire promptement et sans vous incommoder. J'écris par ce même courrier à Monsieur le maire du Terreaux et à Monsieur Breguet, aux Verrières, et j'envoye à Monsieur Du Peyrou l'extrait de la lettre qui m'a été écrite à ce sujet. Il vous le communiquera si vous le désirez, et vous y verrez en détail le tissu de mensonges le plus sottement arrangé qu'il soit possible, en sorte qu'il y a presque autant de contradictions que de mots. Je n'entre point dans le détail de ce qui peut le mieux constater l'imposture, tous les faits qui s'y rapportent y peuvent concourir, et le moyen qui me paraît le plus sûr et le plus facile est de faire jaser le sieur Janin qui peut-être est innocent de la fourberie de l'autre, et dont en tout état de cause le bavardage doit aider à le démontrer.

Faites-moi, mon cher Monsieur, l'amitié de m'écrire sur cela un mot de réponse le plus tôt qu'il vous sera possible, ne fût-ce qu'en attendant de plus amples éclaircissements. Vous pouvez me l'adresser ici en droiture sous le nom que je signe, le seul que je porte et que je porterai désormais. Ou bien vous pouvez enfermer la lettre sous une enveloppe à cette adresse: *A M. le Comte de Tonnerre, Lieutenant-Général des armées du Roy, Commandant pour S. M. en Dauphiné. A Grenoble.*

J'aurais plus que des salutations à faire à Madame votre femme et à toute votre famille, mais je réserve à traiter plus au long cet article dans une lettre dont le sujet soit plus agréable et où la colère et l'indignation ne mêlent pas leur amertume au sentiment qui m'attache à vous et aux vôtres depuis longtems. Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon cœur.

RENOU (1).

(1) Cette lettre et les six suivantes sont inédites. C'est au château de Trye, près Gisors, à 15 petites lieues de Paris, chez le prince de Conti, que Rousseau prend le nom de Renou.

Lettre au même:

A Bourgoin, le 10 octobre 1768.

Je vois, Monsieur, par les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, et par la pièce que vous avez eu la bonté de joindre à la seconde, combien j'avais eu raison de compter sur votre amitié et combien je vous suis obligé des soins diligents et bien entendus que vous avez bien voulu donner à l'éclaircissement de l'affaire que j'avais pris la liberté de vous recommander. Je n'avais pas peur que partout où je suis connu l'on put me croire capable d'emprunter neuf francs d'un va-nu-pied dans un cabaret, et bien moins encore de lui en faire banqueroute. Mais comme je savais que j'avais à faire à un homme apposté, j'ai voulu prouver aux gens en place, comme il m'était prouvé à moi-même, que ce Thevenin n'était point dans l'erreur comme ils le disent, mais que c'était un menteur et un imposteur, et c'est ce qui maintenant est démontré, non seulement par la déposition du sieur Jeannet que je viens d'envoyer à M. de Tonnerre et qui est de tout point contradictoire à celle que le dit Thevenin m'a fait à moi-même sans me connaître en aucune façon, mais surtout par les prétendues lettres de recommandation que le dit Decustreau n'a sûrement pas données, et que MM. de Faugnes et Haldimand n'ont point reçues, comme ils l'ont l'un et l'autre attesté. Grâce à vos bons soins, voilà cette ridicule affaire finie et ce coquin de Thevenin qui a déjà ci-devant été condamné aux galères, n'en sera pas moins impuni, mais du moins il sera confondu. Maintenant, Monsieur, outre ma reconnaissance qui vous est acquise, il y a des frais de justice à payer. Pour porter jusqu'au bout le bon office, veuillez me marquer à quoi ils se montent et vous charger de les acquitter avec l'argent que je prierai MM. Boy-de-la-Tour de vous faire tenir à cet effet. Je dois aussi des remercîments à M. le maire du Terreaux, que je vous prie de lui faire agréer, ne voulant pas l'importuner pour cela d'une seconde lettre.

Permettez que je joigne ici deux mots de réponse pour votre chère et vertueuse épouse, qui mérite assurément que vous fassiez pour son bonheur autant qu'elle a fait pour le vôtre. Aidez cette digne épouse dans l'éducation des enfants dont Dieu a béni votre mariage, afin de vous réserver dans l'avenir des jours aussi heureux par eux, que vous pouvez dès à présent les avoir par elle. Je vous salue, mon cher Monsieur, et vous embrasse de la plus sincère amitié. Mes honneurs, je vous prie, et ceux de ma femme à tout le Prieuré dont les bontés nous laissent un souvenir qui ne s'effacera point dans les cœurs de l'un ni de l'autre (¹).

RENOU.

Vous pouvez m'écrire en droiture, *à Bourgoin en Dauphiné*.

Billet annoncé devenu toute une lettre:

Chère et aimable Isabelle, vous réveillez dans mon cœur des sentiments qui couvaient sous la cendre, mais qui n'étaient assurément pas éteints et qui ne le

(¹) M. Guyenet représenta Rousseau devant la Justice des Verrières, présidée par M. le maire du Terreaux, avec l'assistance des sieurs Jaques Lambelet, doyen, et Jacob Perroud, tous deux justiciers. La déposition de Jeannet, cabaretier, termina l'affaire.

seront jamais. J'ai toujours bien compté que les vôtres ne s'étaient pas altérés. Ma bonne amie, ma digne fille, ne parlons des torts de personne et ne pensons qu'à notre amitié. Vous donnez à la mienne une consolation bien douce, en m'apprenant que mes vœux pour la prospérité d'un mariage auquel mon cœur a pris un si tendre intérest, commencent à s'accomplir. Les chers gages de votre union la cimenteront chaque jour davantage. Vous avez un mari bien né, fait pour sentir et vous faire sentir à vous-même l'effet de la douceur et de la vertu d'une femme, aidée du concours d'une famille bien élevée. J'ai toujours espéré que loin des occasions fatales à sa trop grande facilité de caractère, il finirait par chercher et trouver tout son bonheur en vous. J'apprends de vous que voilà ma prédiction en bon train de s'accomplir; il n'y avait que le commencement de difficile, et je suis maintenant assuré du succès. J'en bénis le Ciel de tout mon cœur. J'ai vu celui de votre époux dans le service qu'il vient de me rendre si bien et si à propos que la manière en redouble le prix. Chargez-vous, ma chère enfant, d'une partie de ma reconnaissance, car je ne doute pas que votre amitié pour moi n'ait bien animé la sienne. Me voilà désormais obligé de vous aimer l'un par l'autre, et je vous promets que cette dette sera mieux payée que celle que réclamait l'honnête Thevenin.

Nous voilà, comme vous savez sans doute, enrôlés sous les mêmes étendards. J'ai cru qu'un attachement de vingt-cinq ans, affermi par l'estime et la confiance, méritait de se changer en devoir; et puisque la compagne de mes misères voulait jusqu'au bout suivre ma fortune, j'ai dû faire au moins que ce fût avec honneur. Ne croyez pas toutefois vous être trompée lors que la pureté de votre cœur vous fit discerner à Motiers celle de notre union. Telle elle était en effet, je vous le jure, telle elle est encore et sera jusqu'à la fin de nos jours. Le mariage la rend plus indissoluble et plus sainte, mais il ne saurait la rendre plus pure (¹). Ce n'est pas la faute de Mad^e Renou, je lui dois cette justice, si je ne vous ai pas écrit cent fois depuis son départ d'auprès de vous. Il y a peu de jours qu'elle ne m'en parle pénétrée des soins que vous lui prodiguâtes et de l'état où elle vous vit pour l'amour de nous. Recevez, chère amie, ses plus tendres amitiés ainsi que les miennes, et croyez que si j'ai changé de nom pour toujours, mon cœur n'en est pas moins demeuré le même. RENOU.

* * *

Lettre de 1769 adressée à Madame Guyenet la jeune, née d'Ivernois, Motiers, par Pontarlier.

A Monquin le 17 mars.

Ma chère Isabelle sait-elle bien qu'elle a failli cet hiver perdre un de ses trois papas (²), non pas celui qui lui est le plus cher ni qui doit l'être, mais celui qui

(¹) Il est difficile de s'expliquer ces étranges assertions, après la fameuse lettre chiffrée que possède la Bibliothèque publique de Neuchâtel, adressée par Rousseau à Madame de Francueil et non à Madame de Chenonceaux, comme le veulent les éditeurs. Cette lettre, datée de Paris, le 20 avril 1751, commence par ces mots : « Oui, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés », et continue par la longue justification de cette démarche.

(²) Le père d'Isabelle, son beau-père M. A. Guyenet et J.-J. Rousseau.

peut disputer aux autres la primauté en fait de tendresse et d'attachement pour elle. L'air, l'eau du marécage, et le vin du cabaret m'ont fait contracter une enflure d'estomac, qui n'est pas guérie, mais dont les maux qui l'accompagnaient sont fort soulagés depuis que je me suis transplanté sur la hauteur. En revenant en quelque sorte à la vie, un de mes premiers soins a été de penser à celle qui me la rendait agréable à Motiers, et dont l'amitié me la rendra toujours chère, tant que je croirai qu'elle continue à y prendre intérêt. Je n'écris pas sans peine, ainsi je serai bref. Donnez-moi de vos nouvelles, ma chère fille, et de votre mari que j'embrasse, et de votre famille que je salue, et de vos chers enfans auxquels je ne pense point sans m'attendrir sur eux et sur leur maman. Je vous écris au nom de Mad^e Renou comme au mien, c'est tout dire. Vous pouvez m'écrire ici tout simplement à *M. Renou, à Bourgoin en Dauphiné* sans rien de plus. Adieu ma bonne fille.

TROIS LETTRES DE 1772.

A Madame Guyenet née d'Ivernois, lieutenante du Val-Travers, Motiers.

Paris le 2 may 1772.

Que fait ma chère Isabelle et que dois-je augurer de son silence! A-t-elle oublié son papa ou cessé de le connaître? Je crois le craindre après tant d'expériences. Mais cependant un attachement né d'une connaissance aussi intime aurait dû être à l'épreuve de l'art humain et d'une fausse évidence, qui, si elle était réelle, ne se cacherait pas avec tant de soin de celui qu'elle aurait dû convaincre, ne ramperait pas si cauteleusement dans les ténèbres et ne prendrait pas toutes les allures de l'imposture que la droiture ne connut jamais. J'aurais cru qu'en choses contraires à tout ce qu'elle avait vu par elle-même et senti, elle en aurait cru ses yeux plus que ses oreilles, et plus encore son cœur, que ses yeux. Me serais-je trompé, aurais-je trop présumé d'un jugement sain guidé par un cœur honnête? Ai-je eu tort de compter qu'il suffirait des marches tortueuses et souterraines du mensonge pour le déceler aux yeux de mon Isabelle, et que toutes les preuves des fourbes ne prouveraient jamais que contre eux dans son esprit? Ai-je eu tort d'espérer qu'elle ne transgresserait pas, pour condamner un ami, les premières, les plus saintes lois que la justice et la raison prescrivent, avant que de condamner un inconnu? Si je me suis trompé et qu'on l'ait trompée, je déplorerai son erreur, mais je n'imiterai pas son changement. Je suis et je serai toujours le même. J'aimerai toujours mon Isabelle, et je compterai toujours sur son amitié même en dépit d'elle, bien sûr que celui qu'elle a cessé d'aimer n'est pas moi.

C'est ici selon toute apparence la dernière lettre que je vous écrirai. Ne m'écrivez pas non plus, à moins que votre cœur ne soit pour moi ce qu'il fut et ce qu'il

doit être, car vous ne tromperiez pas le mien et vous le déchireriez. Donnez-moi du moins au milieu des traîtres qui m'entourent la consolation de voir que si vous imitez leur injustice, vous n'imiterez jamais leur fausseté.

Ce que j'avais à vous dire de moi, chère Isabelle, ne permet pas ici de vous parler de vous. Mais j'y pense et j'en parle chaque jour avec ma femme, et j'ai le plaisir d'en parler maintenant avec votre mari. Si sa présence me rappelle la vôtre, ne fait-elle jamais le même effet sur vous par rapport à moi? Ah Isabelle, Isabelle! vous auriez du mieux connaître votre ami, ou plutôt l'ayant une fois connu, vous n'auriez dû jamais le méconnaître. Adieu.

ROUSSEAU.

P. S. Ma femme vous embrasse de tout son cœur. Je me souviens de ce que vous m'avez dit à Motiers des relations que j'avais alors avec elle. Vous étiez la seule peut-être de votre opinion et la seule qui ne vous trompiez pas. Hélas, ayant de si bons yeux, pourquoi avez-vous pris ceux des autres? Que nous y avons perdu, la vérité, vous, et moi (1)!

* * *

Madame Guyenet née d'Ivernois, lieutenante du Val-de-Travers à Motiers par Pontarlier.

Paris 29 juin 1772.

Votre dernière lettre, chère Isabelle, me fait bien sentir mon tort de n'avoir pas répondu à la précédente aussi tôt que je l'aurais du, mais outre mon défaut naturel d'exactitude et l'impossibilité où me tient ma situation d'entretenir aucune correspondance suivie, j'attendais encore des nouvelles de la commission dont votre mari avait bien voulu se charger, et qui n'était ni le fromage ni le vin dont vous me parlez, mais un petit herbier pour Mlle Julie Boy de la Tour dont il avait bien voulu se charger pour le faire passer en son absence à Mad^e de Lessert sa sœur, à Lyon; mais apprenant de Mad^e de Lessert qu'elle n'a point reçu cet herbier et n'apprenant point qu'il ait été reçu non plus de Mlle Julie qui est maintenant en Suisse avec sa mère, je ne conçois pas ce qu'il peut être devenu, et comme dans un très petit volume, c'était néanmoins l'ouvrage d'un an fait avec beaucoup de zèle et beaucoup de soins, je vous avoue que ce silence de tout le monde et même le vôtre commence à me tenir en inquiétude sur cet article.

Je vois, ma chère enfant, par votre dernière lettre, que vous n'êtes pas exempte des peines de la vie et surtout de celles qui se font si bien sentir aux âmes comme la vôtre. Je l'aurais pressenti quand même vous ne me l'auriez pas fait entendre, et la certitude que votre cœur aurait trouvé de la douceur à sentir le mien toujours ouvert à ses épanchements augmente en moi le regret de notre éloigne-

(1) Le post-scriptum explique la lettre.

ment. Mais je ne puis que vous rappeler ici cette grande leçon de patience dont nous avons tant appris l'un et l'autre à faire usage : de ne point regimber contre la nécessité. Ce qui me donne une grande consolation à votre égard, est d'avoir toujours trouvé en vous les affections d'un cœur sensible soumises aux directions d'un jugement sain. Et maintenant que l'expérience et l'état de mère de famille ont encore éclairé le vôtre, je suis certain que vous n'aurez besoin de consulter que vous-même pour prendre toujours le meilleur parti dans les occasions dificiles, d'autant plus que ce meilleur parti sera le plus souvent un résultat de douceur et de fermeté: deux qualités dominantes dans votre aimable caractère. Nous sommes donc privés d'un grand bien l'un et l'autre, mais vous ne perdez rien dont vous ayez essentiellement besoin. Si cependant mon jugement sur votre situation peut vous être désirable, parlez chère Isabelle, mon cœur est prêt à vous entendre et ma plume à vous répondre; mais sûrs, maintenant, comme nous devons l'être à jamais l'un de l'autre, ne mettons pas à notre correspondance un devoir de la cultiver, hors les cas de nécessité, avec une exactitude à laquelle il m'est impossible de m'engager. Du reste, je crois que vous pouvez confier vos lettres en toute assurance à la poste; je ne vous réponds pas qu'elles ne seront vues que de moi, mais j'ai tout lieu de présumer qu'elles me parviendront.

Mille amitiés et salutations à Monsieur le Lieutenant. Je l'ai vu ici tel que je l'avais connu autrefois, plein de sens, de droiture et d'honnêteté par lui-même, mais donnant sa confiance avec plus de facilité que de choix. A-t-il bien fait ma commission pour le Prieuré? il me semble que Madame la receveuse ne vous aurait pas chargée de la rappeler à mon souvenir, s'il lui eût dit combien ma femme et moi conservons précieusement celui que nous devons à ses bontés et à celles de toute sa famille. Ayant tant à vous parler de vous et de moi, je crus à l'égard du Prieuré ne pouvoir mettre ma commission en de meilleures mains que celles de votre mari. S'il l'a oubliée, faites lui en le reproche, et suppléez, je vous prie, à son oubli.

Adieu, chère Isabelle, embrassez vos chers enfants pour ma femme et pour moi qui vous embrassons de tout notre cœur l'un et l'autre.

ROUSSEAU.

* * *

A Paris le 14 aoust 1772.

Après avoir longtems hésité, chère Isabelle, je prends le parti le plus simple et le plus franc de vous dire fidèlement ce qui m'est arrivé au sujet de votre dernière lettre. Je suis depuis longtemps dans l'usage de rebuter toutes celles dont je ne connais pas l'écriture, et le nombre de celles que je reçois se réduit à bien peu de chose. J'ai eu beaucoup de peine à engager mes voisins officieux à n'en point recevoir pour moi. Un d'entr'eux plus obstiné que les autres en retira une, en notre absence, timbrée d'Angleterre, qu'il m'apporta fort obligeamment en très mauvais état après l'avoir gardée deux jours. Je vis qu'après avoir satisfait sa curiosité, il voulait être remboursé du port; je le lui remboursai donc, mais en même tems voyant le timbre d'Angleterre où je n'ai ni ne veux avoir de cor-

respondant dont l'écriture me soit inconnue, et ne faisant pas attention à la vôtre, dans le premier mouvement de mon dépit je déchirai devant lui la lettre sans l'ouvrir et j'en jetai les pièces par les fenêtres. Un moment après ma femme étant rentrée ramassa quelques lambeaux volés dans la chambre ; et jugez avec quel regret je reconnus, en regardant l'écriture, de ma chère Isabelle, connaissance dans laquelle quelques mots saisis ça et là me confirmèrent. La plupart des pièces étaient tombées dans l'égout d'un toit qui est sous ma fenêtre ; nous y jetâmes de l'eau pour tâcher de les faire couler pour les ravoir, mais inutilement. Voilà, chère Isabelle, l'histoire de mon étourderie et de mon malheur. Une autre fois je suis bien sûr de ne pas me tromper à l'écriture, mais ma femme pourrait s'y tromper, et il est bon de vous prévenir qu'il ne me vient presque aucune lettre de la poste qu'avec des timbres faux et inlisibles, ou sans timbre tout à fait. Du reste vous connaîtrez infailliblement si votre lettre me sera parvenue ; car vous pourrez être certaine que dans ce cas j'y répondrai très exactement.

J'apprends que le petit herbier de Mlle Julie Boy de la Tour après de longues promenades est afin parvenu à Lyon dans les mains de Mad^e de Lessert. Je vous prie de faire à M. votre mari mes remercîments de ses soins et mes excuses de ses peines.

Adieu, chère Isabelle. Nous vous embrassons ma femme et moi de tout notre cœur.

ROUSSEAU.

* * *

A un moment qu'il est difficile de fixer, Mme Isabelle Guyenet eut des chagrins divers et durables, et dans sa tristesse elle n'hésita pas à recourir à celui qui l'avait souvent conseillée :

J'ai répondu depuis longtems à la lettre dans laquelle Madame la lieutenante Guyenet me confiait ses peines. Ma réponse, qui fut exactement mise à la poste et affranchie, contenait dans un papier séparé, selon ses instructions, les conseils qu'elle m'avait demandés. Son silence me fait douter qu'elle ait reçu ma lettre. Je serais bien aise d'apprendre ce qu'il en est. Deux mots de réponse suffisent sur un petit papier comme celui-ci et par la même voye (¹).

* * *

Le *papier séparé* existe parmi nos autographes. Son contenu surprend à bien des égards. Ces violences d'une indignation qui ne se contient pas et exagère tous les tons sans scrupule, ces reproches outrés où les antithèses

(¹) Inédit.

véhémentes se heurtent sans merci et que les membres des deux familles ont jugés, nous le savons, sévères et dénaturés par l'imagination maladive de Rousseau, nous les supprimerions ici volontiers. Nous ne donnerions de cette *consultation* remarquable que ces quelques fragments où l'on retrouve toujours la vive sympathie de Rousseau pour son ancienne amie et ses directions sur l'éducation des enfants, qui sont bien dans la nature et le courant de son esprit. Mais le *papier séparé*, extrait de l'un de ces volumineux recueils où Rousseau a laissé tant de copies et de brouillons de ses écrits, n'est plus inédit: il a été publié in extenso par l'un des éditeurs de Jean-Jacques. Il n'y a donc pas d'indiscrétion littéraire, et après plus d'un siècle écoulé, pas d'indélicatesse personnelle à reproduire ces pages irritées. L'exactitude et le plan de notre travail les réclament:

Que le cœur me saigne sur votre position, ma chère Isabelle. Malgré les consolations que le Ciel vous a ménagées, je sens toute sa dureté, j'en gémis, et ce sentiment augmente mon regret de n'être pas auprès de vous: ma présence ne guérirait pas vos maux, c'est un malheur peut-être auquel toute la sagesse humaine ne saurait trouver de remède; mais au moins, nous pleurerions ensemble, et il me semble qu'il n'y a point de larmes qui n'en deviennent moins amères, en se mêlant avec celles d'un ami. Hélas, que ne m'écoutiez-vous quand il en était temps! mais une pente fatale vous entraînait; toute autre porte au bonheur, me disiez-vous, vous était fermée. Que restait-il à faire si ce n'est de vous aider à ouvrir la seule qui pouvait vous y conduire. Elle ne vous y a point conduit néanmoins. L'eussiez-vous trouvé par une autre route? je l'ignore. Il est des destinées dont une dure fatalité dispose, que ni la prudence ni la vertu ne peuvent faire éviter, et auxquelles il ne reste qu'à se soumettre en se réfugiant pour ainsi dire en soi-même, en cherchant toutes ses ressources dans son innocence et dans son devoir. Telle est la vôtre, chère Isabelle. Les espérances que vous pouviez fonder sur le retour de votre mari me paraissent, je vous l'avoue, très incertaines. Si c'était un homme vicieux, aux passions duquel on put donner une autre pente, le mal ne serait peut-être pas sans remède. Mais, ma chère enfant, avouons-le: c'est un homme nul, il n'a ni vice, ni vertu dans l'âme; il n'a nulle espèce de ressort; il cède à toute impulsion, et celle du désordre a toujours l'ascendant, parce que la pente en est la plus naturelle et la plus facile! Ainsi sa vie se passera dans la..... sans qu'il l'aime, parce qu'il manque de force pour s'en tirer; et quand par la longue habitude à se laisser entraîner, le peu d'activité qui lui reste sera détruite, il vous restera, non parce qu'il se détachera du reste, mais parce qu'il ne sera plus à rien.

Ma chère Isabelle, oserai-je vous donner un conseil dur, mais nécessaire, et le seul qui puisse alléger vos peines. Oubliez votre mari, et consacrez-vous tout entière à vos enfants, à vos chers enfants, dans lesquels le Ciel a placé tout l'espoir de votre vie et tout le dédommagement de vos maux. Donnez-leur des vertus, des talents, des connaissances bien choisies et bien dirigées. Tout le malheur de leur père est venu de la vie oiseuse, errante et nonchalante dans laquelle il a

passé sa jeunesse. Tirez de ce malheur même l'utilité de l'exemple pour ses enfants. Apprenez-leur non seulement à s'occuper, mais ce qui est plus important encore à aimer l'occupation, et tâchez par la continuelle habitude du travail de leur rendre l'oisiveté ennuyeuse. Ce conseil, en forme sommaire, dit tout et suffit. Ce n'est pas les esprits comme le vôtre qu'il faut arrêter sur ces détails.

Il faut que je vous dise une idée qui m'est venue en méditant sur votre situation et sur la profonde incurie de votre mari. Je ne le crois pas absolument sans entrailles, mais l'habitude à la longue étouffe la nature, et je doute qu'on puisse l'émouvoir puissamment par là. Il est un autre sentiment dont je le crois plus susceptible encore, c'est la vanité. La petite vanité est la maladie dominante de votre petit pays, et j'ai vu dans plus d'une occasion que votre mari n'était pas exempt de cette maladie. Je crois que s'il y a quelque moyen de le ramener, c'est en réunissant ces deux sentiments sur lui dans toute leur force. Le mal de la tentative que j'imagine est qu'elle ne peut se faire que quand vos enfants seront dans un âge plus avancé: mais enfin mieux vaut tard que jamais, et ce retard peut avoir aussi ses avantages. Je lui parlerais donc à peu près ainsi quand son fils aîné aura dix à douze ans :

« Quoique je sente avec la plus amère affliction le tort que votre conduite fait à vos enfants, je suis déterminée à n'user jamais des ressources qu'offrent les lois aux mères infortunées pour soustraire, elles et leurs enfants, à la misère où les conduit le désordre d'un père insensé. De quelque manière que vous en usiez, vous continuerez d'être le maître du reste de leur fortune et de la mienne. Mais je ne vous crois pas assez dénaturé pour vous opposer aux moyens que ma tendresse veut employer pour les garantir, au moins, d'être réduits à mourir de faim ou à mendier leur pain. Permettez qu'au défaut de leur patrimoine que vous avez dissipé, je fasse apprendre à vos deux fils des métiers pour vivre. C'est un devoir dont rien ne peut me dispenser ni vous non plus. D'ailleurs de bons ouvriers ne font aucun déshonneur à leur père, au lieu que des mendiants et des voleurs lui en font beaucoup, etc. »

J'ai peine à croire qu'un pareil discours ne fît aucun effet sur lui ; mais pour mettre la chose au pis, je n'entends point du tout que ce fût là seulement une proposition comminatoire, et je vous déclare franchement que quand vous les mettriez en apprentissage même sans nécessité, pourvu que ce fût chez d'honnêtes gens où leurs mœurs ne courussent aucun risque, je regarderais cette conduite comme un soin très judicieux de votre part, sans m'embarrasser en aucune façon des clameurs de quelques parents plus vains que sensés. Du reste, je puis me tromper : mais c'est là mon sentiment, et soit que vous l'adoptiez ou non, je vous prie au moins qu'il soit reçu de votre cœur, comme le mien vous l'offre.

Nous perdons ici la trace des relations épistolaires de Jean-Jacques avec Isabelle. Notre recueil est épuisé. On en reconnaîtra, je crois, l'intérêt: c'est aux lecteurs d'en juger. Rousseau mourut en 1778 et Mme Guyenet en 1797. La carrière de celle-ci, en se prolongeant encore dix-neuf ans après la mort de Rousseau, fut souvent traversée par l'épreuve. Sa fille en a fait le récit dans des pages émues et touchantes. Elle y décrit avec bonheur la douceur et l'élévation du caractère de sa mère, la vivacité de ses sentiments religieux, sa soumission sereine, son dévouement constant aux malheureux et même ses délassements favoris.

Sur ce dernier point, il nous plaît singulièrement d'introduire à cette place l'un de nos rares poètes neuchâtelois, M. César d'Ivernois, le neveu de Mme Guyenet, avec qui elle avait, en vers, de fréquentes causeries (1). Il ne nous reste que peu de ces fugitives productions, mais ce peu est pourtant agréable. L'occasion est bonne et nous n'hésitons pas à les donner ici. Elles sont inédites.

Voici des vers de la tante:

LE MANCHON RETARDÉ EN ROUTE.

—

A mon neveu César d'Ivernois.

Grâce au manchon, votre main blanche
A pris la peine un beau Dimanche!
De me tracer bien poliment
De Janvier le doux compliment.
Manchon que déjà je redoute,
Puisse-t-il, perdu dans sa route,
N'arriver du moins que trop tard,
Pour mettre un bon droit au hasard.
S'il arrive avec la froidure,
Adieu vers, adieu procédure :
Les mains au chaud, tout endormi
Voilà mon César engourdi.

(1) M. César d'Ivernois, conseiller d'Etat, maire de Colombier, ami et commensal de Mme de Charrière, auteur de l'*Epître sur les jeux de société* et du *Mari consolé*. Matile : *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*. T. I. — *Biographie neuchâteloise*.

Vous allez dire : « oh mais, ma Tante,
Vous faites bien l'indifférente,
Ce manchon vous vaudra de l'or. »
Vos vers me valent mieux encor.
Avec très peu je vis contente,
Assez propre, jamais pimpante.
Pour le Temple ou pour le Traîneau,
J'ai vieux manchon, chétif manteau.
Pour monter ma frêle machine,
Il me faut très maigre cuisine.
Mais pour repaître mon esprit
Beaucoup à peine me suffit.
Songez-y donc, je vous en prie,
Si d'écrire, il vous prend envie.
Quand vous écrivez à Motier,
Noircissez mieux votre papier.
Dites-en vers, ou bien en prose,
A nos parents la même chose :
Malgré l'hiver et sa rigueur
Je vous aime de tout mon cœur.

P. S. Je vous entends..... quel radotage !
Peut-elle en si pompeux langage,
Nous reproduire sans façon
Vieux mantelet ! plus vieux manchon !
Oh ! passez-moi cette manie,
Elle est le bonheur de ma vie.
César, écoutez le pourquoi
Puis, si vous l'osez, blâmez-moi.

Don de Parrain, manchon aimable !
D'un oncle cher et respectable (1),
Retracez-moi le souvenir
Jusques à mon dernier soupir.
Manteau que j'aime à la folie !
De l'adresse de ma Julie (2)
Monument précieux et beau
Entourez-moi jusqu'au tombeau.

---

(1) Le docteur d'Ivernois.

(2) Julie de Montmollin.

Réponse de César à l'Epître de sa tante Isabelle.

Ma pauvre Muse s'épouvante
Quand elle entend dire à ma tante,
Que pour repaître son esprit,
Beaucoup à peine lui suffit.
Lorsque par hasard je m'amuse
A fabriquer quelque quatrain,
(*Par hasard*, car ma sotte Muse
Le plus souvent n'est pas en train)
Mes vers ne sont pas si faciles
Que les vôtres, ni si coulants :
Il me faut des gens indulgents ;
Malheur aux lecteurs difficiles . . . .
A vous seule appartient le don
(A vous, chez qui l'esprit pétille)
D'unir la rime à la raison,
D'une manière aussi gentille.
Votre Pégase complaisant,
Lorsqu'en main vous prenez la plume,
Vous fournirait bien aisément
De jolis vers tout un volume.
Avec moi, le pauvre cheval
N'a pas, tant s'en faut, cette allure ;
Je lui trouve la bouche dure. . . .
Il faut pourtant tant bien que mal,
Répondre à votre aimable Epître,
Car elle en vaut bien la façon :
Mais commençons par le manchon,
Il mérite bien *son chapitre.*
Je l'ai reçu ; mais sa saison
Grâce aux retards, est écoulée ;
Et le voilà dans son carton,
Jusqu'au retour de la gelée :
A moins que quelque giboulée
Ne le tire de sa prison.
Car lorsque Zéphir dans la plaine
Avertit que nous approchons
Du Printemps à la douce haleine,
Adieu manteaux, adieu manchons.
Sans leur secours, on se promène
Dans les bosquets, sur les coteaux ;
Sans eux on parcourt les hameaux,

On s'égare sur la colline
Et dans votre vallon charmant,
Où la Reuse va serpentant,
Entre le saule et l'aubépine. . . .
Mais ma muse s'égare aussi ;
Insensiblement elle oublie
Qu'à coup sûr elle vous ennuie,
Et qu'il ne s'agit point ici
De rivière, ni de prairie,
Mais d'un manchon : revenons-y.
Car aussi bien, faut-il vous dire,
Que vous en recevrez le prix,
Montant, en tout, à trois Louis.
Ceci n'est point matière à rire :
Richesse est mon moindre défaut,
Et trois Louis, ne vous déplaise,
Font à ma bourse un rude assaut,
Et la mettent mal à son aise.
Mais quoi ! l'or fait-il le bonheur ?
Je n'en sais rien : mais se restreindre
Et conserver sa bonne humeur,
Vaut cent fois mieux que de se plaindre.

—

Ainsi César, suivant vos pas,
Exerçait sa muse légère ;
Heureux si voulant vous distraire,
Ses vers ne vous ennuyaient pas ;
Trop heureux, s'ils pouvaient vous plaire.

A Neuchâtel le 10 février 1793.

César D'IVERNOIS.

Réplique ou remerciement.

Hélas ! votre tante Isabelle,
Sur son Pégase mal en train,
Est désarçonnée et chancelle
Quand vous venez la lyre en main,
Lui faire défi d'un quatrain :
Ce n'est pas son plus grand chagrin.

J'aime en vous cette noble audace ;
Auprès des neuf Sœurs prenez place,
Jeune favori d'Apollon !
Tandis qu'au fond du beau vallon,
D'un ton plus bas et plus timide,
Prenant la nature pour guide,
Je fais entendre un faible son ;
A vos vers, voyez-moi sourire,
Tandis qu'en secret je soupire
Du sort qui contre moi conspire
Quand je voudrais vous faire don,
Vous m'entendez.... Don du Manchon.

—

Vous savez trop à qui la faute,
N'en parlons plus : la tête haute,
L'on voit aujourd'hui mon vaurien !
Comment?... c'est qu'il se conduit bien.
Il est bon, loyal et sincère ;
Il a recouvré son crédit,
Il a du cœur et de l'esprit.
Oui, si Brunswick le laisse faire ;
Si la paix rendue à la terre,
Et si le destin moins contraire
Favorisait ce fils soumis,
Chez moi pleuvraient nouveaux Louis.
Alors vous verriez votre Tante
Vous aimant bien, vivre contente.

Envoi à Mademoiselle Marianne Guyenet et à ses aimables sœurs.

Marianne est priée de présenter ces couplets à Madame la Lieutenante dans le temps le plus convenable.

—

Courez en poste au Prieuré,
Petits couplets timides ;
Votre succès est assuré,
Les grâces sont vos guides.

—

Arlequin aux époux.

1er

Toujours Arlequin sincère
S'exprime d'après son cœur ;
De la cour fausse et légère
Il n'a pas l'art séducteur.
Et quand vous l'entendez faire
Des vœux pour votre bonheur,
Toujours Arlequin sincère
S'exprime d'après son cœur.

2me

Que jamais aucun orage,
Ne trouble vos jours heureux !
Que l'amour par plus d'un gage
Resserre encore ces doux nœuds.
Et du temps bravant l'outrage
Puissiez-vous voir vos neveux
Sans que jamais un orage
Ait troublé vos jours heureux.

3me

Arlequin à sa troupe.

Amis, sur le sort de Rose,
N'ayons plus aucun souci,
Que notre cœur s'en repose
Sur l'époux qu'elle a choisi.
Le joug que l'hymen impose
Jamais ne les blessera.
Ils sauront cueillir la rose,
L'épine disparaîtra.

4me

Arlequin à la jeunesse.

Venez, aimable jeunesse !
A l'envi suivez leurs pas ;

Dans l'âge de la tendresse
L'hymen est rempli d'appas.
C'est à vous qu'Amour s'adresse
Et ce Dieu vous dit tout bas :
Venez, aimable jeunesse,
A l'envi, suivez leurs pas.

César d'Ivernois.

Bouquet à mon neveu César.

Que du bonheur le plus parfait
Ce bouquet soit le doux présage :
C'est de mon cœur le vrai souhait,
Mais César en veut davantage.
De vos vertus, de vos talents,
Marquez le cours de votre vie.
Et puissiez-vous avec le tems
Trouver une femme accomplie.

—

Mériter un tendre retour
De votre adorable Silvie,
Ce n'est pas l'affaire d'un jour
Mais celle de toute la vie.

—

Non, ce n'est point à la tendresse
Qu'il faut livrer vos jeunes ans.
C'est aux talents, à la sagesse
Que vous devez tous vos instants.

—

Pour toucher une âme bien née,
César, il est un sûr moyen :
Faites-vous une renommée,
Alors formez un doux lien.

César d'Ivernois écoutant cette voix de la muse et de l'amitié épousa Mademoiselle de Sandoz-Travers et passa les premières années de son mariage dans le château de son beau-père. C'est là que plus tard il fit, chaque été, de petits séjours, et revint aux plus chers souvenirs de sa longue vie dans un dernier adieu :

Le Château de Travers.

Voilà le frais vallon où jadis ma jeunesse
Au milieu des plaisirs vit ses jours les plus doux ;
Heureux présage, amis ! de ceux qu'en ma vieillesse
Il m'est encor donné d'y passer avec vous.
Beaux lieux ! où j'ai vécu dans l'âge où l'on espère,
Où les biens sont plus grands, les chagrins moins amers,
Si je fus bon époux, si je fus heureux père,
C'est à Travers.

Dans ce riant manoir j'ai trouvé réunies
Et l'antique simplesse et la sainte amitié,
Les talents, les vertus, des enfants, des amies,
Et celle que mon cœur n'a jamais oublié.
Je m'y crois protégé par son ombre chérie,
Et si, malgré les maux, les regrets, les revers,
Je suis tenté, parfois, d'aimer encor la vie
C'est à Travers.

Nous voilà bien loin déjà de notre aïeule, mais c'est à elle qu'est notre dernière pensée. Nous la quittons avec ces paroles attendries de sa fille : « Lorsque ses doigts toujours si laborieux furent engourdis par la maladie « qui la conduisit au tombeau, je trouvai ces lignes avec un bout de dentelle « qu'elle ne put achever :

« Je voulais pour Charlotte en finir un cadeau,
« Mais la parque cruelle a cassé mon fuseau. »

NOTE

J.-J. Rousseau habitait à Motiers-Travers une maison assez isolée et très ancienne. Les deux corps de bâtiments actuels n'en formaient alors qu'un seul avec quelques dépendances rurales adjacentes. Au milieu de ces constructions se trouvait la cour sur laquelle donnait la fenêtre de la chambre occupée par Jean-Jacques. Son ameublement était des plus modestes et lui avait été fourni par un excellent voisin, M. Girardier, « chez lequel, dit Rousseau lui-même, il commença sa pension le 10 juillet 1762, à six écus blancs par mois. » Il a noté aussi quelque part ses divers achats de blé et le jour où il se mit à faire usage de son pain (6 novembre 1762). Son perruquier lui coûtait deux écus neufs par an, et la Gazette, à prendre à la poste depuis le 1 janvier 1763, un écu blanc.

Depuis 40 ans, tout souvenir quelque peu authentique du séjour de Jean-Jacques dans cette demeure, a disparu. Son pupitre, composé de quelques bouts de planches en sapin, a été vendu à un Anglais pour huit livres du pays, et son écritoire à un autre Anglais pour six francs. Mais ses promenades habituelles sont encore nommées : le *Bois de Rousseau*, la *Promenade des Philosophes*, près de Motiers, et dans le voisinage, à Fleurier, le *Chemin du philosophe*.

La *maison de Rousseau* a donné lieu à un rapprochement intéressant. On raconte que l'année 1639, c'est-à-dire 133 ans, presque jour pour jour, avant l'arrivée de Jean-Jacques, cette même maison aurait servi de refuge aux Sœurs de l'Annonciade céleste, parties le six juillet de Pontarlier, fuyant les soldats de Bernard, duc de Saxe-Weimar, et le sac de cette ville. Ces dames laissaient en arrière les Suédois, mais étaient accompagnées par la peste; elles arrivèrent saines et sauves à Motiers et y passèrent plusieurs jours. Une tradition persistante a toujours désigné la maison en question comme ayant été primitivement *un couvent de religieuses*. Elle était, avec le Prieuré, la seule demeure du village qui pût abriter les Annonciades.

(*Communication de M. le pasteur Perrin, à Motiers.*)

Rousseau faisait beaucoup de visites, mais mangeait assez rarement hors de chez lui, et quand il y consentait, il ne touchait à aucune volaille, ni poulet ni pigeon, s'il se doutait qu'on l'eût tuée à son occasion. Toutefois

cette observation que nous trouvons dans nos *Notes manuscrites*, n'est pas tout à fait conforme à la description que le comte d'Escherny a laissée de ses dîners à la table de Rousseau lui-même : « C'était de succulents légumes, des gigots de mouton, nourris, dans le vallon, de thym, de serpolet, et d'un fumet agréable et parfaitement rôtis. La Reuse nous fournissait des truites saumonées dont elle abonde, et, dans la saison, je n'ai mangé à aucune table de Paris, des cailles et des bécasses comparables à celles qu'on nous apportait, c'étaient des pelotons de graisse; nous ne buvions que des vins du pays, mais ceux de Cortaillod, dans les bonnes années, sont aussi bons que les meilleurs vins de Bourgogne..... Nous mettions plus de suite dans notre appétit que dans nos entretiens.... puis, dissertations sur les plats et les qualités de chaque mets, dignes d'être inscrites au Rocher de Cancale. »

Mme Isabelle Guyenet disait souvent que l'on oubliait ses peines dans la conversation de Rousseau, qui avait un charme infini. Il aimait à raconter et y mettait beaucoup d'entrain. Un jour, en parlant des passions pour les minuties, il contait qu'étant chez un de ses amis, un peu colère sans doute, celui-ci voulait allumer le feu pour le réchauffer et n'y parvenait pas, entassant bois sur bois jusqu'à l'épuisement de sa provision. Alors l'ami plaçant la tête au-dessus du foyer, s'écria : « Eh bien, à présent, fume, fume tant que tu voudras... » Rousseau, la canne en main et par ses gestes, imitait si bien le personnage, qu'on croyait le voir.

Un jour, Jean-Jacques s'était engagé à continuer un sérieux entretien au Prieuré, en acceptant une invitation dont il se réjouissait fort. Tout le monde était réuni et l'on n'attendait plus que lui. Mais on vit paraître à sa place Mlle Le Vasseur avec un billet par lequel Rousseau faisait savoir qu'il ne pouvait venir. Mme Guyenet s'empressa de montrer à la société le joli billet qu'elle venait de recevoir, et on était encore à admirer la grâce et l'esprit que ce grand homme mettait dans les plus petites choses, lorsque Mlle Le Vasseur reparut, de la part de l'auteur, pour redemander le billet. Mme Guyenet craignit d'avoir fait quelque peine à Rousseau, mais elle fut bientôt rassurée par le retour du même billet avec la légère correction d'un seul mot qui, sans rien changer au sens, rendait le style un peu plus agréable à l'oreille.

On sait que vers ses derniers jours de Motiers, le philosophe vivait dans une continuelle agitation et montrait une humeur attristante pour ses amis. Quand il se promenait en compagnie, si les gens en passant, ou devant les maisons les groupes de dentellières à leurs coussins ou métiers, ne le sa-

luaient pas personnellement, il s'en affligeait outre mesure et répétait toujours : « Ce n'est pas moi que l'on salue avec respect, mais ces Messieurs et ces Dames qui m'accompagnent. »

Au dernier moment, il eut encore un *démêlé* avec un commis de la poste, du nom de Jecquier, auquel il écrivit :

« Motiers, 2 septembre 1765.

» Je ne suis pas surpris, Monsieur, qu'un homme de votre sorte ait l'impudence de me redemander une paille dont vous eûtes honte de recevoir le payement lorsqu'on vous l'offrit, vu les fréquentes aumônes de toute espèce dont je comblais votre famille ; mais je suis surpris que vous ayez oublié l'habit et veste qui vous fut remis pour votre fils, et qui paye au moins cinquante fois la dite paille. Lorsqu'il vous plaira de me payer cet habit, nous déduirons le prix de la paille.

» Quant à la Gazette dont, par la même raison, vous receviez ci-devant le payement presque malgré vous, je cesse de la payer, parce que je cesse de la lire, et je cesse de la lire, parce que, non-seulement vous ne me l'envoyez point selon votre devoir, mais que même ni moi, ni personne de ma part, ne peut approcher de votre maison sans être insulté, ce qui me met hors d'état de plus rien recevoir désormais par la poste. » (*Bibliothèque publique de Neuchâtel.*)

LE PRIEURÉ DE MOTIERS

(Avec une planche.)

Le Prieuré a été propriété de l'Etat depuis 1536, époque de sa sécularisation, avec ses dépendances, recette en dîmes, cens fonciers, etc., jusqu'au 6 septembre 1749. A cette date, le gouverneur de la Principauté, Jean de Natalis, le vendit au nom de Frédéric, roi de Prusse, prince de Neuchâtel et Valangin, soit son Conseil d'Etat (moins les droits seigneuriaux et malgré l'opposition du Procureur-général Meuron) à M. Abraham Guyenet, commissaire et receveur des Trois recettes du Val-de-Travers.

En 1779, M. de Perrot obtient les recettes et prend sa pension chez Mme Guyenet-d'Ivernois, au Prieuré, dont il loue les greniers, et plus tard une partie des appartements. Depuis le décès de Mme Guyenet, en 1797 (son mari était mort à l'âge de 40 ans, en 1777), personne de sa famille n'habite plus le Prieuré, et celui-ci est vendu le 8 décembre 1821 par Mme Charlotte née Guyenet, femme de M. le pasteur Vaucher, à M. Charles-Louis Jeanrenaud-Besson, plus tard conseiller d'Etat de la république et canton de Neuchâtel, dont les héritiers, à leur tour, cédèrent toute la propriété, par acte de vente du 8 juillet 1869, à MM. L.-Ed. Mauler, Eugène Mauler et Fritz-L.-Adolphe Cottier, qui y ont installé une fabrique de vins mousseux, et où demeure le dernier de ces messieurs.

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A CERNIER

LE 5 JUILLET 1878.

Le vendredi 5 juillet 1878, le village de Cernier, brillamment décoré, recevait les membres de la Société d'histoire, réunis pour leur 15me assemblée annuelle.

Les sociétaires étaient reçus par les membres du Comité local, et conduits au Cercle où les attendait une collation.

A dix heures, M. le pasteur Ch. Châtelain, président de la Société, ouvre la séance qui a lieu au temple, et on procède à la réception des nouveaux membres suivants :

MM. Louis Reuter,	à Neuchâtel,
Paul Reuter,	»
G. Godet, pasteur,	à Cernier,
Ad. Rhyner,	à la Chaux-de-Fonds,
L. Bourquin, avocat,	»
James Jeanneret-Struver,	»
Maurice Borel, étudiant,	à Neuchâtel,
James-Eugène Bonhôte, étudiant,	»
Alcide Soguel,	à Cernier,
Albert Colomb,	»
Ch.-Ad. Montandon, notaire,	»
Ch.-Fr. d'Epagnier, greffier,	»

H. Tripet, instituteur,	Geneveys-sur-Coffrane.
P. L'Eplattenier, préfet,	à Fontaines,
André Lambert, architecte,	à Neuchâtel,
Alph. Béguin,	à Cernier,
Ch. Vielle,	à la Chaux-de-Fonds,
Ed. Clerc, professeur,	à Neuchâtel,
Adr. Naville, professeur,	»
Ch. Leidecker, étudiant,	»
Ch.-H. Wuillomenet,	à Savagnier,
Ernest L'Eplattenier,	à Valangin,
Ami-Aug. Reymond,	à Cernier,
Dr Girard,	à la Chaux-de-Fonds,
Ed. Droz,	à Cernier,
Léon Perregaux,	»
Numa Guyot,	à Boudevilliers,
Max. Tripet,	à Chézard,
Paul Benoît,	à Fontaines,
Marc Debely,	à Cernier,
Mennerich, pasteur,	à Coffrane.

Sur la proposition du bureau, on choisit Rochefort pour lieu de réunion en 1879, et l'assemblée décide que dorénavant une séance générale d'hiver aura lieu à Neuchâtel, dans laquelle on traitera toutes les questions administratives et financières, à l'exception de la réception des membres et de la nomination du Président et du Comité, qui continueront à avoir lieu dans la séance d'été.

M. Louis Favre, professeur, à Neuchâtel, est nommé président à l'unanimité des suffrages.

Le comité sortant de charge est réélu; il se trouve composé comme suit :

MM. Louis Favre, président; Ch. Châtelain, 1er vice-président; Fd Richard, 2d vice-président et caissier; J.-H. Bonhôte, secrétaire. — Assesseurs : MM. A. Bachelin, Dr Guillaume, A. Daguet, F. Berthoud, L. Dubois-Dubois, E. Desor, Alph. de Coulon, A. de Mandrot, J. Breitmeyer, L. Pernod et Gust. de Pury.

Le Comité est autorisé à s'adjoindre d'autres membres s'il le juge à propos.

Les comptes, présentés par le secrétaire, en l'absence du caissier malade, sont approuvés avec remercîments à M. Gust. de Pury, qui a dû renoncer à ses fonctions pour cause de santé.

COMPTE GÉNÉRAL.

Au 1er janvier 1877, l'actif de la Société consistait :

En un dépôt à la Caisse d'Epargne, s'élevant à	Fr. 2,578 89	
En espèces en caisse pour	» 205 69	
Total du solde actif au 1er janvier 1877. .	Fr. 2,784 58	
Il s'est augmenté en 1877 :		
1° des entrées et cotisations	» 984 —	
2° de l'intérêt du compte de la Caisse d'Epargne	» 95 16	
		Fr. 3,863 74
De laquelle somme, il faut déduire :		
Le montant des dépenses de l'exercice 1877, soit		» 668 29
Le solde au 1er janvier 1878 est de . . .		Fr. 3,195 45

Se décomposant, savoir :

Dépôt à la Caisse d'Epargne	Fr. 2,274 05
Solde en caisse.	» 921 40
	Fr. 3,195 45

* * *

Sur la proposition du Comité, développée et appuyée par M. le professeur Favre, on décide d'accorder une subvention annuelle de 300 fr. au *Musée neuchâtelois*, organe de la Société.

M. le président donne quelques détails sur l'activité du Comité pendant l'année qui vient de s'écouler; cette activité a eu pour principaux objets les fouilles de la Thielle et la conservation des ruines du château de Rochefort. Il annonce la constitution au Val-de-Ruz d'une section de la Société d'histoire.

Ensuite commence le défilé des communications historiques.

M. Châtelain lit un travail fort bien écrit et très intéressant sur Cernier, son origine et son histoire. Il retrace la vie de cette petite communauté, dont le caractère distinctif paraît avoir été de tout temps une énergie un peu âpre pour la défense et l'accroissement de ses droits et avantages. De là sans doute le surnom d'*éperviers* donné aux habitants de Cernier par leurs voisins du Val-de-Ruz, et dont les premiers semblent, d'ailleurs, être assez fiers.

M. Ch.-Eug. Tissot, archiviste, a communiqué à l'assemblée le résultat de ses recherches sur les inscriptions et les signes dont sont ornées les cloches de notre pays.

M. Eugène Soguel-dit-Piquard a lu un travail sur l'administration communale de Cernier au XVIII[e] siècle.

M. Cornu, pasteur, a parlé des relations qui ont existé entre les communes de Chézard et Saint-Martin et de Cernier, et en particulier des démêlés ecclésiastiques qui se sont fréquemment élevés entre ces communes, lorsqu'elles faisaient partie de la même paroisse.

M. Reuter, architecte à la Chaux-de-Fonds, a lu un travail intéressant sur l'architecture et la sculpture neuchâteloises.

Cet ouvrage sera publié, et, sur la recommandation du comité, la Société décide qu'elle en acquerra un nombre égal à celui de ses membres, aux conditions conclues entre le comité et l'éditeur. Un exemplaire de cet ouvrage sera ensuite remis gratuitement à chaque sociétaire.

Enfin, M. R. Comtesse, conseiller d'Etat, entretient l'assemblée des faits et gestes de maître Jean Debély, l'énergique compagnon de Farel, qui fut le premier pasteur de Cernier.

D'autres communications de MM. A. Bachelin, Ed. Rott, E. de Pury, etc., attendent leur tour, mais le temps s'enfuit inexorable; le moment est venu de clore la séance officielle et de rendre visite à l'exposition historique installée dans les salles du collège. Cette exposition est vraiment charmante, et fait honneur à ceux qui l'ont organisée. Il n'est pas une maison du Val-de-Ruz qui n'ait été fouillée de la cave au grenier; chaque village a fourni son contingent, depuis l'antique bourg de Valangin jusqu'aux fabriques de Fontainemelon; nous avons été surpris de la quantité de richesses qu'on a réussi à rassembler.

Il aurait fallu des heures pour examiner en détail et étudier avec fruit l'exposition historique de Cernier. Mais la fanfare sonne de nouveau; il faut rejoindre la colonne qui se dirige vers le lieu du banquet. L'emplacement est admirablement choisi au-dessus du village. Au pied de la forêt s'élève une cantine gracieusement décorée, d'où la vue s'étend sur toute la vallée; on aperçoit même un coin du lac et des Alpes. On se presse, on s'assied, et, lorsque la première faim est apaisée, le feu des toasts commence.

On entend successivement MM. A. Daguet, Fr. Soguel, D[r] Guillaume, Chopard de Sonvilliers, D[r] Roulet, Ed. Besson, vice-président et délégué de la Société d'émulation du Doubs, J.-U. Jurgensen, Rob. Comtesse, G. Godet, Paux, prof., Ch.-Eug. Tissot et Jeunet.

La clôture officielle est prononcée, la fête est terminée, on se sépare en emportant la meilleure impression de ces quelques heures passées dans le nouveau chef-lieu du Val-de-Ruz.

J.-H. BONHÔTE.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE CERNIER

ouverte le 5 juillet 1878

à l'occasion de la réunion de la Société cantonale d'histoire.

Par un des rares beaux jours de cette année, le 5 juillet, les amis de l'histoire arrivaient dès le grand matin au village de Cernier, paré pour la circonstance. Un comité local recevait ces hôtes nombreux au Cercle de l'Industrie où les attendait une collation gracieusement offerte.

Avant la séance officielle, on se presse au collège où ont été réunis dans deux salles une foule d'objets d'art et d'industrie, des livres, des manuscrits, des costumes, des armes, etc. Ces documents, rassemblés dans le Val-de-Ruz, sont les témoins et les vestiges de ce passé que nous allons étudier annuellement dans chaque localité du canton. Ici ces souvenirs sont en plus grand nombre, mais ils témoignent moins de leur abondance dans cette partie du pays, que du zèle des personnes dévouées qui les ont réunis pour les offrir à la curiosité publique pendant quelques jours; nous rendons hommage aux organisateurs de cette intéressante partie de la fête.

Voici, un peu pêle-mêle, les principaux objets de cette exposition. Les meubles y figurent en quantité; les bahuts et les coffres sculptés avec armoiries, initiales, dates, cariatides rustiques, étaient en usage dans chaque famille du XVIe à la fin du XVIIe siècle; au XVIIIe nos voisins de la Suisse allemande leur substituent les coffres unis, grossièrement ornés d'arabesques et de fleurs peintes à l'huile: nous trouvons ici tous ces spécimens, depuis le vaste bahut délicatement ouvragé jusqu'à celui de proportion modeste et de sculpture rustique. Le « coussin à ouvrage » était un meuble d'un usage plus général, on s'en sert encore dans quelques localités du canton; comme les bahuts il porte des armoiries, des initiales et des dates; cette fabrication était toute locale et son style est peu recherché; nous ne remarquons ici aucune pièce d'une exécution bien soignée. Un dévidoir en bois blanc, portant la date de 1724, avec personnage comique sculpté sur une de ses faces, nous

prouve que l'ornementation était une nécessité de l'époque pour les objets les plus usuels. Il faut noter encore dans la rubrique des meubles quelques chaises, escabeaux et fauteuils, un « nécessaire à écrire » d'un style si primitif, d'un usage si incommode, que l'on comprend facilement à sa vue que les travaux épistolaires n'étaient point chose aisée pour ses propriétaires. Un coffret minuscule, portant sur un couvercle mobile en lettres gravées en creux l'inscription *Boite pour les toreaux* 1785, serait assurément une énigme indéchiffrable pour les archéologues de l'avenir s'il venait à s'égarer hors des confins du Val-de-Ruz; l'intérieur est divisé en deux compartiments à couvercles sur lesquels on lit: « *Billets à tirer* » « *Billets tirés.* » C'était l'urne destinée à contenir les noms des communiers de Cernier auxquels le tirage au sort devait adjuger l'entretien annuel et gratuit des taureaux.

En face d'une horloge antique à poids en pierre s'étale une pendule de style Louis XV à rocailles en cuivre doré avec chiffres turcs. Est-ce notre pays qui a produit ces élégants spécimens d'industrie? Nous laissons à d'autres le soin de résoudre la question.

L'horlogerie est représentée par plusieurs pièces intéressantes du siècle passé.

L'industrie du fer forgé nous offre ici un fort beau marteau de porte, celui de la maison de commune de Cernier, il date de 1699.

La céramique neuchâteloise du siècle passé, voit ses œuvres disparaître petit à petit; les moyens de chauffage perfectionnés ont remplacé les poêles en faïence blanche à dessins bleus qu'on rencontrait autrefois dans toutes les maisons de nos villages; en voici quelques vestiges, une des « catelles » exposées porte les armes de Valangin avec la date de 1798 et les initiales H. W. — F. Q. — I. S. H. M. (Les deux premières lettres de cette inscription sont entrelacées) S. P.

Comme souvenirs d'une industrie neuchâteloise aujourd'hui disparue, voici une plaque en bois avec dessins en relief, comme ceux des émaux cloisonnés : c'était une empreinte pour l'impression des tissus. Dans son voisinage on voit une pièce en bois gravée destinée à marquer les sacs.

Quelques morceaux d'étoffe, une sacoche et des bijoux nous rappellent le costume de nos ancêtres.

La même salle renferme des restes de la villa romaine découverte à Chézard, des débris de l'énigmatique château de Battoncour, des antiquités de la Bonneville, etc.

Le chaudron dans lequel on chauffait le fer destiné à marquer les condamnés au château de Valangin et le fer lui-même sont des souvenirs qu'on

ne contemple point froidement, à leur aspect on se sent heureux de vivre dans une époque où l'humanité est inscrite dans toutes les lois.

Parmi plusieurs collections de médailles on remarque une pièce noircie de la grosseur d'un écu de cinq francs, avec cette inscription « *Pauvre de Savagnier* », elle est percée dans le haut et se portait au cou avec un lanière; c'est le pendant des *Marques pour les pauvres*, brevet de mendicité de 1663 dont G.-A. Matile a conservé le souvenir par un dessin dans son *Musée historique de Neuchâtel et Valangin.*

Des portraits en buste d'hommes et de femmes se font remarquer par leur belle peinture, malheureusement ils ne portent ni légendes ni indications et l'on ne peut dire s'ils représentent des personnages neuchâtelois. Un portrait de Frédéric II, en buste, nous représente le roi jeune, en riche uniforme brodé.

Les coupes ornées et les sceptres de justice de la bourgeoisie de Valangin appartiennent depuis longtemps au Musée de Neuchâtel. Ne quittons pas cette salle sans mentionner une collection de beaux livres qui nous prouvent que les riches éditions des siècles passés savaient prendre aussi le chemin de nos villages.

Ce qui frappe tout d'abord en entrant dans la seconde salle, ce sont les anciennes bannières de la bourgeoisie de Valangin, propriété du Musée de Neuchâtel, des cuirasses du XVIme siècle et d'anciennes pièces d'artillerie en fer. Ailleurs s'étalent toutes les armes possibles, lances, hallebardes, l'une d'elles porte sur le velours vert, dont sa hampe est garnie, de petites fleurs de lys dorées, d'où l'on peut en conclure qu'elle servit à une garde d'honneur de Henri II d'Orléans. Parmi les autres armes nous remarquons la petite carabine des tirailleurs de la garde à Berlin. Dans un faisceau qui occupe le centre de la salle figurent les carabines et fusils en usage dans nos milices, depuis celui à pierre jusqu'au fusil à aiguille prussien et au « chassepot » français.

Dans les uniformes on remarque surtout l'habit et la casquette d'un sous-officier du bataillon des tirailleurs de la garde à Berlin, et un bonnet à poil des grenadiers du Val-de-Ruz. Le mot n'est ici qu'une figure, car l'antique coiffure a perdu son pelage, et il n'en reste que le cuir façonné en forme de pain de sucre tronçonné en bied sur sa partie postérieure ornée d'une croix blanche sur fond rouge. C'étaient là les célèbres bonnets dont l'achat était si explicitement inscrit aux registres des communes et que celles-ci prêtaient à d'autres « contre finance » et « sans conséquence pour l'avenir. » Notons encore un révolver à pierre, une poire à poudre ouvragée portant cette inscription « *A moi Jacques Aubert 1692,* » des épées et des sabres, des vases

d'étain, des faïences et bien d'autres objets que le temps permit à peine d'étudier. On eut voulu passer là bien des heures, mais la séance [1] était grosse de promesses; on se dirigea vers le temple d'où l'on ne sortit qu'à une heure après-midi.

La dernière partie de la réunion était une fête dans la fête: chose nouvelle, innovation délicieuse pour la Société d'histoire. la cantine est élevée dans une clairière de la forêt qui domine le village; on y monte en cortège, précédé de la musique de cuivre de Cernier dont les morceaux variés vont alterner avec les discours et les chants; la solitude jurassienne va retentir pendant plusieurs heures de l'expression de l'amour que nos cœurs portent à la patrie, à l'histoire, au travail, à l'union; les échos répéteront le salut de bienvenue dont on accueillera le député de la Société d'émulation du Doubs, M. Besson, avocat, et les vœux pour Cernier; nos remerciements aux dames, aux comités et à la musique... et les interprètes de ces pensées sont MM: Daguet, Fréd. Soguel, Dr Guillaume, Chopard, Roulet, Jurgensen, Robert Comtesse, Besson, Godet, l'abbé Jeunet, Paux, Ch.-Eug. Tissot, etc.

L'ombre a déjà voilé la forêt, que le bruit de la fête y retentit encore et accompagne au loin, sur toutes les routes, les acteurs de cette belle journée.

A. BACHELIN.

CERNIER

Discours prononcé à Cernier, par M. Ch. CHATELAIN, pasteur, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 5 juillet 1878.

Appelé, comme président, à vous présenter, selon la coutume suivie depuis l'origine de notre Société, une monographie de la localité qui nous reçoit aujourd'hui, j'ai été, je l'avoue, assez embarrassé au premier abord. Que vous dire, en effet, qui pût vous intéresser, d'une localité qui, dans les siècles passés, n'a joué aucun rôle à part dans l'histoire de notre pays, d'une loca-

[1] Voir page 175.

lité qui, aux temps dont j'aurais à vous parler, a vécu de la vie toute simple d'un tranquille village agricole, et s'est développée lentement et paisiblement, chaque génération laissant toujours assez à faire à la suivante, d'une localité qui, en un mot, n'a pas eu d'histoire dans le sens que l'on donne à ce mot dans l'adage: « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. » Si encore j'avais à rechercher une origine perdue dans la nuit des temps et sur laquelle de vieux parchemins égarés dans les archives communales viendraient jeter quelques vagues lueurs, ou bien à vous présenter quelques débris romains nous faisant entrevoir à l'endroit où nous sommes toute une civilisation éteinte, ou enfin à vous conduire près de quelque pan de mur sur lequel votre imagination pût élever les tours crénelées d'un château du moyen âge; mais Cernier n'a rien de tout cela à vous montrer, à peine une pierre levée, dans laquelle l'un de nos anciens présidents a cru reconnaître un menhir, le Menhir de la Pouëte-Manche; aussi me suis-je demandé si après être monté à cette tribune pour ouvrir la 15me séance de la Société d'Histoire, je ne ferais pas mieux d'en descendre aussitôt pour laisser place à des travaux plus savants et plus intéressants. Cependant, permettez-moi de ne pas le faire et de vous entretenir quelques instants de Cernier, de Cernier du 16e au 19e siècle. Ce seront des détails forcément décousus que je vous présenterai, quelques épis glanés dans les archives de cette commune et dont la gerbe ne sera pas très bien liée, mais ils pourront du moins, je l'espère, nous faire connaître sous certains côtés la vie publique de ceux dont les restes reposent depuis longtemps autour de l'édifice dans lequel nous sommes réunis.

Le territoire de Cernier, dont le village occupe l'extrémité Sud-Est, s'étend au Nord jusqu'au sommet du chaînon, parallèle au Mont d'Amins, qui sépare le canton de Neuchâtel du Val de St-Imier; il comprend le plateau dit la montagne de Cernier, continuation du plateau des Loges, le Mont d'Amins, la Chaux d'Amins et la Grand'Combe. La population de ce dernier vallon, ou plutôt de cette combe, est actuellement tout à fait bernoise d'origine et de langue; elle l'était déjà, en partie, au commencement du 18e siècle. Quant à la Chaux d'Amins, est-ce le « Gratum apud amens quod vulgo Calcina dicitur » que Renaud de Valangin et son fils Guillaume donnèrent, en même temps que la vallée du Locle, à l'abbaye de Fontaine-André, vers 1150? Dans sa monographie du Locle, l'un de nos anciens présidents, M. L. DuBois-Dubois, place, quoique avec doute, ce domaine près du Locle. Cependant comme la Chaux d'Amins située sur le territoire de Cernier, est, si je ne me trompe, la seule localité de ce nom-là dans notre pays, je serais très-porté à pla-

cer là le pré donné à Fontaine-André, quoique les plus anciennes reconnaissances ne contiennent aucune mention de droits de propriété de l'abbaye dans ce vallon.

L'origine de Cernier, bien que ne pouvant être portée à une époque très-reculée, nous est inconnue. Le nom de Cernier est mentionné pour la première fois dans un acte de 1324, à propos d'une vente de dîmes au Val-de-Ruz faite par Perrod d'Engollon, domzel, et Henri et Perrin frères, seigneurs de Colombier. Cernier y est déjà désigné comme paroisse. Il ne faut chercher à ce village ni une origine gallo-romaine, ni une origine burgonde; son nom indique suffisamment son origine. La forêt descendait primitivement jusqu'au fond de la vallée; un sujet du Comte, un habergeant, à la recherche de terres à cultiver, vint sans doute un jour défricher une portion de cette forêt où les sources d'eau étaient assez abondantes (1). Il entoura cette clairière d'une clôture et y bâtit une maison; d'autres suivirent son exemple, et ainsi très probablement est né le village de Cernier. L'existence de la forêt qui l'entourait à l'origine, est rappelée par la dénomination des champs situés à l'Est et à l'Ouest: entre Cernier et Chézard, c'est la Taille; entre Cernier et Fontainemelon, le bois du Pâquier. Les premières maisons furent sans doute bâties dans la partie orientale du village actuel, le long du chemin qui descend de la forêt, sur le cours naturel des sources d'eau. Les plus anciennes constructions existant aujourd'hui ne doivent pas être antérieures au 16e siècle; elles n'offrent du reste rien qui mérite d'attirer l'attention. Une seule, appartenant à M. Jules Veuve-Tripet, mais elle ne date que du 17e siècle, a quelque chose de particulier dans sa construction : le rez-de-chaussée et l'étage sont complètement voûtés dans toute leur étendue. Quelle était l'importance de Cernier au 14e siècle, à l'époque où il est mentionné pour la première fois, nous ne le savons; cependant le fait qu'il y avait déjà là un lieu de culte, indique une certaine population. En 1453, lors de la visite d'Eglise faite par ordre de l'Evêque de Lausanne, Cernier comptait vingt et un feux, c'est-à-dire une centaine d'habitants; il en avait 145 en 1531; trois cents ans plus tard, en 1830, 364, et aujourd'hui sa population s'élève à 1135 âmes.

La condition de ces cent à cent cinquante habitants était celle de tous les autres sujets des seigneurs de Valangin: nous ne trouvons rien qui indique qu'elle fût pire ou meilleure. Aussi n'en parlerons-nous pas, puisque nous ne pourrions répéter que ce qu'ont dit Matile et Chambrier. Notons seulement que ce fut en 1508, que Claude d'Arberg, affranchit les habitants de Cernier

(1) Elles devaient être encore plus abondantes autrefois qu'actuellement, car un champ au sud de Cernier porte le nom de « Champ du Moulin ».

du droit de rude-bâton, cette expropriation d'alors pour cause d'utilité privée. En 1560, ces habitants payaient annuellement au Comte quatre cent trente émines d'avoine pour les tailles et cent quarante émines d'avoine pour les censes ordinaires. En 1700, Cernier qui comptait cent soixante-un propriétaires, dont soixante-quatorze étaient communiers du lieu, payaient à la Recette de Valangin deux cent soixante-quatre émines de froment et quatre cent soixante-neuf émines d'avoine ; plus, d'autres censes et redevances en nature et en argent; ils en payaient en outre aux Eglises de Cernier, de Fontaines et de St-Martin, ainsi que celles dues autrefois à Fontaine-André, au Prieuré du Vaux-Travers, au Chapitre de Neuchâtel et à la Confrérie du St-Esprit, à Neuchâtel.

Chacun connaît le fait attribué par la tradition à Guillemette de Vergy, de la réduction de la demi-dîme pour toute la portion du territoire de Chézard, dont cette comtesse, à l'âge de 80 ans, avait pu faire le tour en un jour et à pied. Il résulte d'une pièce des archives de Cernier qu'une portion au moins du territoire exonéré, les champs nommés « la fin des Vauldes » ne payaient déjà en 1494 que la demi-dîme. Matile ne se trompait donc pas lorsqu'il disait: « nous n'avons aucune raison de douter de ce fait (de l'exonération par circuition), seulement nous serions enclin à le transporter à une époque plus ancienne. » *(Hist. de la Seign. de Val.).* *(A suivre.)*

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Juin, page 171.)

C'était de ces petites choses-là que se composait maintenant le bonheur de la pauvre fille, il n'en fallait pas davantage pour illuminer cette existence si modeste et si résignée à laquelle elle s'était accoutumée peu à peu. La santé était revenue avec le travail, les stations que Marguerite faisait au jardin, pour aider Mme Ingold à planter ou à sarcler, combattaient ce que l'air vicié de la maison avait de pernicieux; le soleil, les courses, le vent du lac avaient hâlé son front; la jeunesse triomphait de la maladie; la force de sa race avait

reparu avec l'épreuve, force concentrée, bretonne, et peu apparente, faite de volonté et de patience difficile à lasser.

La mémoire renaissait aussi, les événements qui lui paraissaient si éloignés naguère se rapprochaient d'elle en perdant leur intensité triste; elle sortirait assurément un jour de la situation que le malheur lui avait faite, M. Fauche-Borel et le secrétaire Dardel le lui avaient promis, elle vivait avec cette foi dans l'avenir, et le présent lui paraissait moins amer, presque doux.

Il ne se passait pas de jour sans que le vieux cordonnier ne parlât de ses fils, de Pierre, l'aîné, surtout : c'était un « fameux » garçon, bon ouvrier, comme pas un, et qui en remontrerait à beaucoup. L'affection grandie par l'absence rendait le père d'une loquacité amusante, et Marguerite, qui écoutait avidement ces histoires, se figurait que pas un des seigneurs de Versailles ne pouvait égaler Pierre Ingold le menuisier.

* * *

Elle fut un peu surprise lorsqu'un jour un grand garçon, portant un sac de soldat sur le dos et un énorme bâton à la main, entra dans la maison en disant: Bonjour père, bonjour mère. Ce n'était point ainsi qu'elle se figurait Pierre, mais il y eut tant d'embrassades et tant de joie au logis que Marguerite se mit à l'unisson et fut heureuse du bonheur de tous. On alla ce soir-là chercher deux bouteilles de « rouge » au Cheval-blanc, et le souper fut d'une gaîté telle que les voisins, qui ne savaient ce qui se passait chez le cordonnier, vinrent tous, les uns après les autres, pour avoir le mot de l'énigme.

— Tiens! c'est toi Pierre, lui disaient-ils, te voilà revenu? Est-ce « à la toute? » Comme il a bonne mine votre garçon, père Ingold. Le cordonnier approuvait d'un mouvement de tête, il trinquait à droite et à gauche, riait aux éclats et passait de temps en temps un doigt entre son œil et ses bésicles pour enlever une larme qui perlait sur sa paupière et lui faisait voir trouble. « *Nous sommes plis heureux qué Mosié té Péville*, » répétait-il pour répondre aux félicitations.

— « Alors tu as comme ça beaucoup voyagé, disait-on à Pierre. Cette demande donna cours aux récits des aventures; il parla de la guerre, des troupes de la république, du général Bonaparte; il avait été jusqu'à Paris d'où il revenait après avoir travaillé à Toul, à Metz et à Nancy, en compagnie du charpentier François Prince et du serrurier Jean-Jacques Virchaux qui en avait aussi vu de toutes les couleurs; ils étaient revenus ensemble et on aurait du plaisir à les entendre; il mêlait toutes les histoires, passant de l'une à l'autre avec volubilité, parlant alternativement français et allemand, complé-

tant avec un geste énergique le récit des batailles, les coups de sabre et les coups de fusil, les mêlées et les déroutes.

Comme on l'écoutait! tout le monde se taisait, les femmes avaient des mouvements d'effroi, les hommes disaient: — Pas possible! Ah bas! Le cordonnier examinait chacun du regard, et semblait dire: C'est Pierre, c'est mon garçon!

Ce fut bien une des plus amusantes veillées qu'on eût eu de longtemps à St-Blaise, et ceux qui en entendirent parler disaient tous: Si j'avais seulement su, j'y serais bien allé aussi.

Au mot de Paris, Marguerite s'était rapprochée de Mme Ingold: Croyez-vous qu'il ait été à Versailles, lui dit-elle. La mère fit la demande à son fils, qui répondit affirmativement et se mit à décrire le palais, les jardins, les jets d'eau. — « C'est que mademoiselle est de là-bas, continua la mère en désignant Marguerite.

Depuis son arrivée Pierre se demandait qui pouvait être cette jeune fille, il n'avait pas encore trouvé l'occasion de s'en informer. — « Ah vous êtes de Versailles, lui dit-il, y a-t-il longtemps que vous l'avez quitté?

Elle réfléchit un moment et répondit: — « Oui bien longtemps, et retrouvant par un effort le souvenir de son départ elle ajouta: le roi vivait encore.

— Tout est bien changé depuis lors, reprit Pierre, vous n'y reconnaîtriez plus grand'chose, les nobles ont quitté leurs hôtels, on a vendu leurs biens. Il s'arrêta sur un signe de sa mère et reprit après un moment: L'ouvrage n'allait pas bien fort quand je suis parti; c'est comme à Nancy; la guerre n'est pas bonne pour ceux qui travaillent au bâtiment.

* * *

Le lendemain qui était un dimanche, Pierre Ingold, François Prince et Jean-Jacques Virchaux allèrent à l'église vêtus de leurs plus beaux habits; ce dernier avait un gilet rouge qui le fit beaucoup remarquer, les autres portaient fièrement leurs chapeaux à larges ailes relevées; on se montrait les jeunes gens en disant: Ils reviennent de Paris.

L'autorité crut de son devoir de les surveiller et le lieutenant Péter s'informa s'ils n'étaient point Jacobins. Les parents de Prince et de Virchaux déclarèrent que la chose était impossible; quant à Ingold on lui rappela qu'il n'était que toléré dans la commune et que son fils devait « bien se comporter » s'il voulait s'établir au village.

Ce jour-là on visita en corps les parents et les amis, Pierre entrait le dernier dans les maisons en sa qualité d'étranger; malgré cela on lui trouvait

bon air et il fut invité chez le justicier Prince où l'on but « du meilleur ». Comme les cloches sonnaient pour le catéchisme de l'après-midi, les trois amis se levèrent pour s'y rendre : Bah, leur dit-on, vous n'êtes plus des enfants, vous y irez une autre fois. Et l'on entama une nouvelle bouteille et de nouvelles histoires. La tournée chez les amis continua tout le jour, et lorsqu'à la nuit noire, Pierre rentra chez lui tout ému par l'accueil dont il était l'objet et émoustillé par le vin, il se jeta sur une chaise en disant: — C'est égal, il n'y a rien de tel que le pays.

* * *

Il arrivait à point, il fut embauché dès le lendemain, la besogne pressait: Comme ça tu nous resteras tout à fait, dit la mère, je commençais à avoir bien l'ennui de toi; plus cela allait, moins je me faisais à ton absence.

Pierre partait à l'aube et rentrait pour les repas; le soir, il arrosait le jardin en compagnie de Marguerite, d'autres fois il s'asseyait sur le banc devant la maison et racontait au père l'interminable histoire de ses voyages, la manière de travailler, la paie, le prix du pain et du vin; Marguerite le questionnait sur la révolution, sur les horreurs qu'on en racontait.

La jeune fille s'était habituée à cette nature d'ouvrier un peu rude d'extérieur mais cependant douce et sensible, elle aimait à parler avec lui parce que la conversation pouvait sortir du thème ordinaire et que souvent ils riaient tous les deux; lui de son côté, sachant que c'était une fille de ces nobles contre lesquels on avait fait la révolution, se trouvait troublé en sa présence, et la voyant si humble et si bonne, il se reprochait parfois d'avoir crié: Vive la république!

A peu de temps de là l'ouvrier dut interrompre son travail; blessé à la main par un éclat de bois, il s'y forma un abcès douloureux qui le retint plusieurs jours à la maison. La mère passait une partie de son temps auprès de son fils, occupée à lui préparer des bains pour adoucir le mal, à panser la plaie, à l'emmailloter de linges chauds; elle pria un jour Marguerite de l'aider un peu. La jeune fille s'en tira si bien et si facilement que Mme Ingold lui demanda de continuer ses soins. Il s'établit alors entre le malade et Marguerite une de ces intimités d'autant plus douces et plus charmantes qu'elles ont pour raison la reconnaissance et la charité.

Quand Pierre alla mieux il descendit à l'atelier de son père, il s'installait près de la fenêtre et regardait le va et vient de la ruelle; la fièvre l'avait fatigué et amaigri, il paraissait plus souffrant sous la pleine lumière qui arrivait du dehors. Marguerite, tout en travaillant, épiait ses mouvements, et, à la moindre apparence de malaise, elle se levait pour soigner le patient.

Quand il était soulagé et que de nouveau il souriait en la remerciant, elle se remettait à l'ouvrage le cœur gonflé de bonheur; rien ne trahissait ce sentiment qu'elle s'efforçait de cacher. La marquise de Kerkaradec avait regardé avec indifférence les brillants seigneurs de Versailles, transformée par le temps et la souffrance, Marguerite rêvait aujourd'hui de Pierre l'ouvrier menuisier, elle aurait voulu qu'il ne guérît point, car c'était ainsi qu'il lui plaisait le mieux; la force se tempérait par cet affaissement qui le rendait plus doux.

Pierre s'absorbait aussi dans l'affection qu'il éprouvait pour Marguerite; il en oubliait son mal et devenait silencieux. — Je sens bien que je l'aime, se disait-il, mais un beau jour on viendra la réclamer et il ne me restera que les yeux pour pleurer, il vaudrait mieux repartir tout de suite... A la douceur de cette amitié se mêlait déjà l'amertume d'un doute.

Avec la convalescence recommença la vie normale, les deux jeunes gens ne se virent plus qu'aux repas et le soir; il y avait cependant un peu plus d'intimité dans leurs relations, ils s'appelaient Pierre et Marguerite et c'était déjà du bonheur que cela. Leur secret ne devait point être caché bien longtemps.

* * *

Les vendanges sont encore aujourd'hui comme une fête des saturnales où l'on prend la liberté de faire impunément bien des sottises et de dire des vérites ou des crudités à son prochain; on travestit son visage, mais on dévoile son cœur.

— Marguerite faisait partie de la troupe des vendangeuses du secrétaire Dardel, Pierre en était un des « brandars. » Une grosse gaîté montait de partout avec le jour empourpré qui s'achevait, les plaisanteries volaient dans l'air entrecoupées par des rires sonores.

— Tiens, voilà la marquise de Carabas, cria un vendangeur en apercevant Marguerite!

— Si c'est tout ce que tu sais dire, c'est pas la peine de parler, riposta Pierre, passe ton chemin.

— Ah tu prends sa défense, tu as envie d'être marquis.

— N'insulte personne, cria Pierre, surtout elle, entends-tu, ou tu auras à faire à moi. Il fit tournoyer dans l'air l'échalas sur lequel il s'appuyait et jeta un regard si fier et si résolu autour de lui que toutes les plaisanteries cessèrent à l'instant. Marguerite heureuse remercia son défenseur par un de ces regards où les femmes savent mettre toute leur âme. Le soir on racontait partout dans le village que le menuisier Ingold s'était battu pour la marquise.

* * *

La série des bals de l'hiver devait commencer sitôt les vendanges terminées; Pierre avait été reçu de la Compagnie des garçons, ce qui était un grand honneur pour un étranger, et sa mère qui était allée porter des souliers à Françoise Gallandre, la fille d'un voisin, lui demanda si elle accepterait peut-être son garçon comme cavalier pour le prochain bal; celle-ci n'ayant pas trop mal accueilli cette proposition, la mère s'empressa d'envoyer son fils faire la demande lui-même. Il s'excusa d'abord, assurant qu'il n'osait pas, que les Gallandre étaient du village et gens fiers, que Françoise refuserait bien sûr. Au fond il craignait de s'engager avec une autre fille, sentant bien qu'il aimait Marguerite; mais comme sa mère insistait il ne voulut pas lui faire de la peine et promit d'aller le lendemain soir.

L'histoire de la vigne était déjà parvenue chez les Gallandre quand Pierre y arriva, aussi fut-il reçu moins bien encore qu'il ne supposait; Françoise, qui n'était point empruntée, le mit vite au fait de ses sentiments à son égard: Tu es seulement bien effronté de me demander, lui dit-elle, tu peux y conduire ta marquise à ton bal, il ne faut pas croire que je manque de cavaliers pour m'y accompagner.

Il n'en attendit pas davantage et rentra à la maison heureux de sa déconvenue, mais un peu confus cependant de son humiliation. Sa mère l'attendait impatiente.

— Eh bien, lui dit-elle, c'est convenu, elle accepte?

— Elle m'a traité comme un chien et m'a dit d'aller au bal avec la marquise.

— Avec la marquise? Tu n'y penses pas. Qu'as-tu répondu?

— Il n'y avait rien à répondre.

Il se retira, craignant une explication; c'était avec Marguerite qu'on l'envoyait au bal, il voulait que sa mère restât sous cette idée.

Ramenant ses prétentions à l'égard de son fils à des proportions plus modestes, Mme Ingold s'en alla dès le lendemain matin chez les Tribolet du « Haut-du-Village; » Ceux-là étaient tout aussi riches que les Gallandre et pas si fiers en leur qualité d'étrangers. Si tôt que la grande Madeleine entendit de quoi il s'agissait, elle se fâcha rouge et répondit que lorsqu'on savait si bien se battre pour les marquises, on ne devait pas inviter d'autres filles.

Ce début un peu cru amena des propos moins aimables, on s'excita de part et d'autre et Mme Ingold finit par dire que pour être si fière il fallait ne rien devoir à personne. Cela mit le feu aux poudres.

— Pour une misérable note de souliers qui ne valaient rien, cria Madeleine.

— Tu étais bien aise de les avoir, insolente, pour aller courir avec les garçons de la Coudre.

Le mot fut plus concluant qu'une poursuite de sautier et la mère Tribolet jeta à la cordonnière l'argent réclamé, celle-ci rentra exaspérée.

Pendant deux jours il y eut du malaise à la maison Ingold, le silence régnait pendant les repas, Marguerite, qui savait par Pierre qu'elle était la cause involontaire de ces ennuis, baissait les yeux en mangeant et craignait de rencontrer le regard de la mère; celle-ci semblait contenir une colère qui devait être d'autant plus terrible qu'elle était lente à éclater; enfin elle rompit ses écluses et déborda avec rage.

— Eh bien oui, s'écria-t-elle én s'adressant à son fils, oui tu iras au bal et tu y conduiras la marquise. C'était la première fois qu'elle se servait de ce mot pour désigner Marguerite, non par ironie, mais parce qu'elle répétait les paroles des Tribolet; Oui tu y iras, car elle les vaut bien, elle vaut même mieux que ces pimbêches, et elle sera plus belle que toutes, quand je devrais lui prêter ma robe de noces.

Le soir de ce jour Pierre et Marguerite s'endormirent grisés de bonheur et d'espérance.

* * *

Les Ingold ont les tailleuses, disait-on partout, elles font une robe à la marquise, il paraît qu'on lui a envoyé de l'argent et qu'elle va se marier avec le fils. Ces gens-là savaient bien ce qu'ils faisaient en la prenant chez eux, ils ont été plus rusés que nous.

On avait retrouvé une robe de soie blanche à bouquets brochés dans les effets de Marguerite ; elle était ample et traînante, on en rapetissa le jupon avec la doublure bleue duquel on confectionna une taille courte et collante; la mère trouva que cela était de bon goût et presque aussi bien que sa robe de noce, un peu jaunie et hors de mode.

(A suivre). A. Bachelin.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(Fin. — Voir la livraison de Juin 1878, page 131.)

1875.

Le 6 février, le bateau à vapeur, le « *Cygne*, » appartenant à la Société fribourgeoise de navigation, vient de subir une réparation notable. Tout le fond de la carène jusqu'à la flottaison a été refait à neuf, avec des tôles ayant de bas en haut, une épaisseur de 8^{mm}, 7^{mm}, 6^{mm} et 5^{mm}. Elle est ainsi presque entièrement renouvelée. — La chaudière, établie en 1868, est à haute pression et condensation; elle est traversée par 100 tubes chauffeurs de 2^{m} de longueur. La surface de chauffe est de 46^{m} carrés. Essayée à 6 atmosphères, on l'autorise à marcher à $4\,^{1}/_{2}$.

Le 19 février, M. Thiébaud, fabricant de chapeaux de paille aux Sablons, à Neuchâtel, met en activité une petite chaudière générateur en cuivre, de la contenance de 5 à 600 litres, construite par M. Grospierre, maître chaudronnier en cette ville. Foyer extérieur; surface de chauffe $1^{m},5$ carré. Pression 5 kil. Elle sert à chauffer les cuves pour le lavage des chapeaux de paille.

Le 5 avril, le permis de marche est accordé à une machine à vapeur demi-locomobile fixe de la Belleta près de Travers, servant à triturer et à broyer la roche bitumineuse. Elle vient d'être réparée par MM. Escher de Zurich, après avoir été endommagée par un incendie. C'est la même qui est mentionnée le 19 avril 1869. Elle a été construite par Chevalier à Paris, en 1868. La pression en marche ne doit pas dépasser 5 atmosphères.

Le 8 mai, même autorisation est donnée à MM. Berger et Cie, fabricants d'absinthe à Couvet, pour une chaudière générateur verticale, système Field, contenant 64 tubes, et dont la surface de chauffe est de plus de 14^{m} carrés. Constructeur Armand Girard, à la Villette, Paris. Timbre 6. Elle sert à chauffer les 12 grands alambics de ce bel établissement et à mettre en jeu une petite machine à vapeur de la force de 4 chevaux, destinée à divers usages et qui sort des ateliers de MM. Wyss et Studer, à Zurich.

Le 17 juin, M. Philippe Suchard, fabricant de chocolat à Serrières, reçoit le permis de marche pour une machine de la force de 4 chevaux, système Hermann Lachapelle, 2 bouilleurs; capacité 765 litres; surface de chauffe 4m,4 carrés. Pression en marche 6 ½ kil. Quand les eaux sont basses elle fait mouvoir des meules à broyer le cacao.

Le 5 juillet, M. Auguste Krieg, à Lignières, est autorisé à faire usage d'une machine à vapeur demi-locomobile, achetée de rencontre à M. Schneider, mécanicien à la Neuveville. Elle vient de Lyon. Chaudière tubulaire contenant 1000 litres; surface de chauffe 10m carrés. Timbre 5. Elle actionne les lames d'une scierie, lorsque les eaux du ruisseau sont basses.

Le 10 juillet, l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel reçoit l'autorisation de marche pour sa machine à vapeur qui a été déplacée et dont on a changé la chaudière installée autrefois entre les cornues de distillation. La chaudière est neuve, horizontale, à canon, avec deux réchauffeurs, construite par M. Legay, à Mulhouse; elle est placée dans un local attenant à l'atelier. Capacité 3275 litres; surface de chauffe 19m carrés, timbre 5. Elle appartient à la première catégorie, et fournit la force motrice à tous les appareils et machines-outils de l'atelier.

Le 10 juillet, le Conseil d'Etat autorise également M. Andreæ, pharmacien à Fleurier, à mettre en activité la chaudière générateur verticale, système Field, à 30 tubes, de la contenance de 700 litres, qu'il a établie dans un local voisin de sa maison pour chauffer des appareils à distiller et actionner une petite machine à vapeur de la force de deux chevaux; surface de chauffe 6m,25 carrés, timbre 6. Constructeur Armand Girard, à la Villette, Paris.

Le 23 août 1875, un bateau à vapeur, l'*Helvétie*, navigue pour la première fois sur les romantiques bassins du Doubs, des Brenets au Saut. Il est en fer, a 23m de longueur, 4m de largeur, 2 hélices; il a été construit à Bordeaux, et naviguait autrefois sur le canal du Rhône au Rhin. La chaudière a une capacité de 1968 litres; surface de chauffe 20m,25 carrés, timbre 5 atmosphères; force de 12 à 20 chevaux. La machine et la chaudière ont été construites à Lyon, en 1869, par Chevalier et Grenier.

Le 13 novembre, permis de marche accordé à M. Edouard Pernod, fabricant d'absinthe, à Couvet, pour une chaudière générateur neuve, horizontale, avec deux bouilleurs, première catégorie, livrée par la Société anonyme de construction de Dijon. Capacité 7168 litres; surface de chauffe 27m,4 carrés, timbre 5. Elle est employée à chauffer les alambics de ce magnifique établissement et à donner le mouvement à une petite machine à vapeur de la force de quatre chevaux, utilisée à divers usages pour épargner la main-d'œuvre.

Le 23 novembre, l'usine à gaz de Neuchâtel met en activité une chaudière générateur verticale à deux bouilleurs et foyer intérieur, contenant 5 ou 600 litres; surface de chauffe 3^m carrés; timbre 5. Constructeur M. Legay, à Mulhouse. Elle est établie pour fournir la vapeur à une sorte d'injecteur servant à extraire le gaz des cornues pour obtenir une fabrication plus rapide.

Le 10 décembre, la commune de Boudevilliers a établi dans le moulin à scier et battoir qu'elle possède à Bottes, sur le ruisseau la Sorge, une machine à vapeur de la force de dix à douze chevaux, qui ne marche que quand les eaux sont basses. La chaudière horizontale contenant 3800 litres, et qui est de la première catégorie, a été construite à Rives de Giers, près de Lyon; sa surface de chauffe est de 18^m carrés. Timbre 5. La machine horizontale a été fabriquée à Morges, par M. Louis Golay. L'établissement est loué à M. L'Eplattenier, banquier, aux Geneveys-sur-Coffrane.

1876

Le 22 février, permis de marche accordé à l'atelier de réparation de la gare à la Chaux-de-Fonds, pour sa machine à vapeur dont la chaudière a subi une réparation notable. Le bouilleur a été remplacé dans les ateliers du Central, à Olten. Cette machine, de la force de huit chevaux, est installée depuis 1856. Constructeur C. Kuhn, à Stuttgart. Chaudière horizontale à bouilleur; capacité 3000 litres, surface de chauffe 12^m carrés. Timbre 5. Elle fournit la force motrice aux divers appareils de l'atelier.

Le 8 mai, MM. Quadri frères, ont installé dans la tuilerie mécanique qu'ils possèdent sur la colline au sud du village de Couvet, une machine à vapeur neuve de la force de quinze chevaux, destinée à mettre en jeu leurs nombreux appareils. Chaudière horizontale contenant 5250 litres, première catégorie; surface de chauffe 22^m carrés. Timbre 5. Constructeurs de la chaudière et de la machine: MM. Sulzer frères, à Winterthur.

Le 27 mai, la Société anglaise des asphaltes, représentée par M. Walsh, à Travers, reçoit le permis de marche pour une machine à vapeur établie au fond de la mine, à environ un kilomètre de l'entrée et qui met en jeu une pompe d'épuisement. La chaudière tubulaire contient 1000 litres; la surface de chauffe est de 19^m $^1/_2$ carrés. Pression 6 atmosphères. Constructeurs MM. Hayward, Tyler et Cie, à Londres.

Le 20 juin, la machine à vapeur de M. J. Klaus, confiseur et boulanger, au Locle, a subi une réparation notable; l'ancienne chaudière (voir 1er septembre 1870) a été remplacée par une autre plus grande, horizontale, à canon,

avec un réchauffeur; capacité 2390 litres; surface de chauffe 9m carrés; timbre 5 kil. Elle sert plutôt de générateur de vapeur pour la cuisson des sirops, des pâtes pectorales, le chauffage, etc., qui constituent la principale industrie de M. Klaus. Elle met en jeu l'ancienne petite machine à vapeur de la force de quatre chevaux. Constructeurs de la chaudière: MM. Escher, Wyss et Cie, à Zurich.

Le 8 juillet, MM. Gobba et Reymond, à Landeyeux, près de Fontaines, reçoivent le permis de marche pour le puissant appareil à vapeur installé dans la tuilerie mécanique qu'ils viennent de fonder en ce lieu. La chaudière avec bouilleurs et réchauffeur, construite par Faucillon, à Dijon, a une capacité de 6508 litres, une surface de chauffe de 59m carrés, timbre 7 kil., marche à 6. Première catégorie. La machine sort des ateliers de MM. Bosshardt et Uhler, à Dijon, 1876. Force minimum quinze chevaux.

Le 5 septembre, M. Gustave Ulrich, brasseur à la Chaux-de-Fonds, transporte sa machine à vapeur (voir 3 février 1871 — 2 mai 1874) dans le local occupé autrefois par la brasserie de M. Th. Letsché, rue du Collége 8.

Le 2 octobre, autorisation accordée à M. Keller-Gindraux, monteur de boîtes à Fleurier, pour ùne petite machine à vapeur de la force de deux ou trois chevaux, destinée à mettre en mouvement ses tours. Construite en 1873, à la Coulouvrenière, à Genève, elle a travaillé pendant trois ans dans l'imprimerie Howard et Regamey, à Lausanne, puis a été transportée à Fleurier. Chaudière verticale; capacité 300 litres; surface de chauffe 3m,86 carrés; timbre 6. Machine verticale, indépendante.

Le 2 décembre, permis de marche à M. H. Touchon, pour la machine à vapeur, façon locomobile, de la force de six chevaux, établie dans l'usine à scier le sucre qu'il vient de fonder à Fahys. Construite par M. Damey, à Dôle, 1876, elle a été montée et mise en place par M. Arnold Sandoz, ingénieur, propriétaire de l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel. Chaudière horizontale contenant 679 litres; surface de chauffe 7m ½ carrés; timbre 6,5.

En 1876, visite générale des appareils à vapeur du canton de Neuchâtel.

Nombre des chaudières,		total	58
»	» machines à vapeur,	»	47
»	» bateaux à vapeur,	»	4

18 chaudières de plus qu'en 1874.

Ces chiffres se répartissent comme suit:

	Machines à vapeur.	Générateurs.	Bateaux.
1. District de Neuchâtel . . .	12	8	3
2. » de Boudry	—	1	—
3. » du Val-de-Travers .	7	4 dont 3 avec mach. à vap.	—
4. » du Val-de-Ruz . .	6	—	—
5. » du Locle	4 dont 1 sans emploi.	1	1
6. » de la Chaux-de-Fonds	14 dont 1 sans emploi.	1	—
Total. .	43	15	4

Ce qui représente une force de 430 chevaux pour les machines, et d'environ 100 chevaux pour les bateaux.

1877.

Autorisation accordée:

Le 21 avril, à l'usine à gaz de Neuchâtel, pour un second générateur servant à extraire le gaz des cornues. Chaudière verticale à deux bouilleurs, contenance 270 litres; surface de chauffe 3m carrés; timbre 5,5 kil. Constructeur: M. Legay, à Mulhouse. Avec ces deux appareils, l'usine en a toujours un disponible pour le service des cornues en activité jour et nuit.

3 juillet, à M. Louis Graziano, à la Chaux-de-Fonds, qui établit chez lui pour le service des bains la chaudière générateur de M. Léon Ducommun, teinturier. (Voir 16 mai 1874).

24 décembre, à M. Strüwer, architecte-entrepreneur, à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur de la force de douze chevaux, construite en 1877 par MM. Sulzer frères, à Winterthur. Chaudière horizontale, à foyer intérieur, capacité 4220 litres; surface de chauffe 9m,33 carrés; timbre 5. Elle met en jeu les appareils d'un atelier de menuiserie mécanique.

1878.

Autorisation accordée:

Le 18 janvier, à MM. Chavannes et Cie, fabricants de tabac, à Fleurier, pour une petite machine de la force de deux chevaux, servant à couper le tabac; chaudière verticale, contenance 300 litres; surface de chauffe 1m,70 carré; timbre 5. Constructeur: Glonai frères, Frankenthal, 1871; fournie par Jülg et Cie, à Bâle, en 1877.

Le 22 mars, à la Compagnie anglaise de la mine d'asphalte, représentée par M. Walsh, à Travers, pour une machine à vapeur de la force de trente-cinq à quarante chevaux, servant à écraser la roche bitumineuse. Chaudière verticale, de première catégorie; capacité 5000 litres; surface de chauffe 25m carrés; timbre 5. La machine est à double cylindre. Constructeur: Marschall sons et Cie, à Gainsborough, Angleterre, 1876.

Le 22 mars, à MM. Leuba frères, au Furcil près de Noiraigue, pour une chaudière générateur servant à fournir de l'eau chaude pour la fabrication du borax. Cette chaudière, construite par MM. A.-D. Marcuard, à Berne, en 1877, est horizontale; sa capacité est de 1030 litres, sa surface de chauffe est de 6m carrés.

Le 7 juin, à M. Philippe Suchard, fabricant de chocolat, à Serrières, pour une seconde machine à vapeur de la force de dix chevaux, système Hermann Lachapelle, à Paris, construite en 1877; chaudière verticale à six bouilleurs, capacité 1300 litres; surface de chauffe 11m,2 carrés; timbre 6,5. Cette machine ne travaille que dans les basses eaux de la rivière et sert à broyer le cacao.

Le 11 juin, à la Banque du Locle, représentée par M. LeGras, pour une machine à vapeur de la force de quinze chevaux, construite en 1877 par MM. Escher, Wyss et Cie, à Zurich, et destinée à actionner les divers appareils de l'atelier de laminage d'or, moulin à lavures, etc. La chaudière de première catégorie, contient 6750 litres, sa surface de chauffe est de 25m carrés; timbre 5 ½. Elle se compose d'un corps antérieur avec foyer intérieur, de deux corps de chaudière et de deux bouilleurs. Le foyer est muni d'un appareil fumivore, le seul qui existe dans le canton et qui paraît donner de bons résultats.

*
* * *

En terminant cette énumération, je dois faire observer que tous les appareils à vapeur qui y sont inscrits ne sont par demeurés en place, ou en activité; quelques-uns ont été vendus au dehors, d'autres se ressentent de la crise actuelle et chôment en attendant des temps meilleurs. Ce que je me suis proposé, c'est de présenter d'année en année l'accroissement de la force motrice pour suffire à une production industrielle et à un mouvement d'affaires que notre pays n'avait jamais connu antérieurement, et qui lui ont donné pendant un certain temps une prospérité exceptionnelle. L. FAVRE.

LA COMBE HORY.

(Planche.)

Dans son intéressante notice sur le chancelier Hory, M. F. Chabloz mentionne le chalet dans lequel cet homme d'Etat a passé les dernières années de sa vie. Nous croyons être agréable aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* en

donnant un dessin de cette métairie désignée encore maintenant sous le nom de Combe-Hory. Elle est située à la hauteur de la vallée des Ponts, sur le revers nord de la montagne qui domine Noiraigue et Brot-dessous. C'est la première maison que voit à sa droite le voyageur qui gravit la belle route de Rosières, au moment où, parvenu presque au haut de la rampe, il entre dans une sorte de petit vallon. De là, un dernier lacet le conduit près de Combe-Varin, dans la vallée des Ponts.

Selon M. Chabloz, il existe deux chalets de ce nom : la *Combette-Hory*, située en face de Miéville, un des quartiers de la Sagne, et la *Combe-Hory* du haut de la *Côte*. La Combette est un domaine qui doit avoir appartenu soit à Jonas, soit à Pierre Hory, frères du chancelier, qui habitaient l'un Boudevilliers, l'autre Valangin, soit à leurs fils. Mais on ne peut avoir de doute sur celui qui a servi de demeure à l'illustre exilé, car, après le supplice de sa femme, lorsqu'on voulut le déposséder et s'emparer de sa *montagne*, ce fut le seigneur de Travers, sur les terres duquel était la Combe-Hory, qui tenta cette confiscation. Tandis que la Combette-Hory, comprise dans l'ancien comté de Valangin, aurait été soumise à une autre juridiction.

Le lieu d'exil du chancelier n'était pas une demeure somptueuse, mais un chalet de montagne construit partie en pierre, partie en bois, couvert en bardeaux, et qui ne diffère des anciennes fermes de nos hautes vallées que par le pignon qui regarde le nord au lieu du midi. Cette disposition était commandée par l'inclinaison de la pente à laquelle il est adossé. Un pâturage l'entoure et un peu plus haut commence la forêt; au-dessous est la prairie qui descend jusqu'à la route. L'arbre qu'on aperçoit à gauche du dessin est un pommier, le seul qui existe bien loin à la ronde; il produit des pommes douces qui mûrissent dans les bonnes années et paraît fort âgé; peut-être a-t-il été planté ou greffé par le chancelier Hory. A droite est un grand tilleul qui dans les chaudes journées d'été, donne un bel ombrage et sert d'abri au bétail.

Avant l'établissement de la route actuelle, cette demeure devait être bien isolée, surtout en hiver, car l'ancien chemin, encore existant, de Noiraigue à Combe-Varin, prenait une direction toute différente à l'ouest et allait aboutir vers les *Emposieux*. Cette charrière, vrai casse-cou, est le sentier que prennent les piétons; il coupe la route aux deux tiers de la montée et continue à travers la forêt. L. F.





Dessiné et autographié par L. Favre. Lith. du Pénitencier.

La Combe Hory.

CERNIER

Discours prononcé à Cernier, par M. Ch. CHATELAIN, pasteur, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 5 juillet 1878.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'août 1878, page 182.)

Le comte de Valangin, Jean III, traitant ses sujets avec une excessive rigueur, ceux-ci s'étaient placés sous la protection de Berne. Heureuse de pouvoir s'immiscer légalement dans les affaires intérieures d'une seigneurie qu'elle convoitait depuis longtemps, Berne s'était empressée d'acquiescer à cette demande. En 1475, « en vertu de la singulière faveur et amitié qu'elle portait aux honorables paysans du Vaul-de-Ruz », elle avait fait avec eux un traité, décoré du nom de Combourgeoisie, par lequel elle promettait de les maintenir, protéger et défendre envers et contre tous, les taillables et les mainmortables en étaient seuls exclus; mais comme Berne ne faisait rien pour rien, les honorables paysans du Vaul-de-Ruz devaient payer un tribut annuel de 7 florins d'or du Rhin (fr. 35»20), et dans le cas où ils voulussent plus tard se soustraire à ce protectorat, une dédite de 200 florins. Chacune des communautés de la vallée était chargée à tour de rôle, pendant un certain nombre d'années, de recueillir ce tribut et de le transmettre à Berne sous sa responsabilité.

L'immixtion de Berne dans les affaires de la seigneurie en vertu de cette combourgeoisie et de celle qu'elle avait renouvelée avec Jean d'Arberg quelques années auparavant, se montra en particulier dans les démêlés qui eurent lieu au sujet de la réunion de Valangin au comté de Neuchâtel. Après la mort de Réné de Challant, ses deux filles, Isabelle et Philiberte, se disputèrent sa succession. En 1573, le comte d'Avy, mari d'Isabelle, se fit avec l'appui de Berne, prêter serment de fidélité par les habitants de sa seigneurie. Lorsque plus tard, en 1576, les Trois-Etats de Neuchâtel eurent adjugé Valangin à Philiberte et à son mari, le comte de Torniel, les habitants refusèrent de les reconnaître; c'est en vain que le Comte parcourut solennellement son Etat, accompagné du Procureur-général de Neuchâtel, et convoqua ses nouveaux sujets à Valangin et à Fontaines, « en mye-vaul, » puis à la Sagne, à la Chaux-de-Fonds et au Locle, ceux-ci lui refusèrent leur hommage. Berne qui

avait d'abord soutenu Isabelle dans l'espoir, sans doute, d'acheter de cette femme toujours à court d'argent, la seigneurie de Valangin, voyant qu'elle n'atteignait pas son but, se tourna du côté de Marie de Bourbon, suzeraine de ce comté. N'ayant pu se faire rembourser ni par les Avy, ni par les Torniel, les 40,000 ducats (fr. 460,000) pour lesquels elle avait une hypothèque sur cette terre, Berne en fut mise alors en possession par Marie de Bourbon, puis plus tard conclut avec celle-ci un traité par lequel la Duchesse de Longueville prenait à sa charge toutes les dettes des Challant et s'engageait à donner à Berne la préférence dans le cas où ce fief serait mis en vente.

Mais les sujets d'Isabelle n'avaient pas changé d'opinion comme Berne, ils étaient restés fidèles à la comtesse. L'affection qu'ils avaient pour les Avy qui avaient su gagner leur cœur, le serment prêté au comte en 1573, l'espoir aussi d'obtenir de nouvelles franchises de souverains qui habitaient au-delà des Alpes et qui avaient toujours besoin d'argent, enfin les vieilles rivalités entre Valangin et Neuchâtel qui se perpétuèrent longtemps encore, tout cela explique cette résistance à l'influence de Berne. Parmi les habitants du Val-de-Ruz, les plus zélés en faveur d'Isabelle paraissent avoir été les gens de Cernier. Aussi, déjà en 1579, l'Avoyer et Conseil de la ville de Berne écrivaient-ils « aux maire, gouverneurs et communaulté de la paroisse de Cernier, leurs combourgeois » pour leur exprimer « leurs regrets et leur esbahissement» de ce qu'ils refusent de se soumettre à la duchesse de Longueville, les menaçant, s'ils ne le font, de rompre la combourgeoisie ou d'employer d'autres moyens (6 mars 1579). Ceux-ci ne tinrent compte de ces menaces et restèrent en relations avec la comtesse qui, depuis le Locle où elle séjournait, soutenait leur résistance. Lorsqu'elle était absente, c'était son fils, Réné-Emmanuel de Madrutz qui leur écrivait et les tranquillisait au sujet des agissements de Berne. L'Avoyer et Conseil de la ville de Berne n'en adressaient pas moins « aux honorables, prudents, leurs très chers et féaulx bourgeois de la communaulté de Cernier » l'injonction de réfléchir encore quelques jours, les avertissant qu'ils ne pourront s'en prendre qu'à eux des maux qui en résulteront s'ils continuent à refuser de se soumettre à la duchesse de Longueville (20 mai 1584).

La diète de Baden ayant en novembre 1584 (¹) confirmé la sentence de la diète de Soleure de 1576, qui adjugeait à Marie de Bourbon la souveraineté

(¹) Boyve indique le 28 et Matile le 24 novembre, comme date de cette diète, mais il résulte d'une lettre de l'ambassadeur D'Amours à la Communauté de Cernier, en date du 22 novembre, que la diète de Baden avait eu lieu la semaine précédente; les dates indiquées par Boyve et par Matile sont donc erronées. Les Recèz des Diètes n'en font pas mention.

et la possession de Valangin, Isabelle se décida enfin à délier ses sujets de leur serment de fidélité et ceux-ci le prêtèrent alors à leur nouvelle souveraine, le 7 décembre de la même année.

* * *

En 1653, la communauté de Cernier, sur l'ordre de la Seigneurie et en vertu de la combourgeoisie avec Berne, mit sur pied des soldats pour aller au secours de cette ville menacée par la révolte des paysans. Des quatorze soldats qui partirent successivement de Cernier, les uns allèrent à Berne où ils tinrent garnison, d'autres à Neubrück et à Güminen, six autres, des mousquetaires, prirent part au combat d'Herzogenbuchsée [1]; nous ne savons s'ils y cueillirent beaucoup de lauriers, mais en tout cas, ils en revinrent tous en bonne santé, dit le document qui mentionne le fait. La commune dut entretenir à ses frais ses soldats, auxquels Messieurs de Berne n'allouaient par jour qu'un pain de munition de la valeur d'un batz.

En 1656, sept mousquetaires de Cernier partirent encore pour aller au secours des Bernois « à cause de l'émotion entre eux et les petits cantons, » nous ignorons s'ils se trouvèrent à la bataille de Villmergen.

* * *

Après la part assez active prise par les habitants de Cernier aux luttes qui précédèrent la réunion de Valangin à la directe, nous ne voyons plus cette localité se préoccuper beaucoup des événements politiques du pays; du moins les archives communales n'en ont-elles conservé que fort peu de traces. Tout ce qui ne touchait pas aux droits et aux franchises de la commune ou de la bourgeoisie de Valangin les laissait assez indifférents. Que leur importait en effet que ce fût tel ou tel souverain qui régnât sur eux, pourvu qu'il maintînt les droits acquis et les laissât s'occuper de leurs affaires locales suivant leurs idées et selon leurs habitudes. La cession de la principauté à Napoléon est le seul fait de ce genre que nous trouvions mentionné dans le journal de la commune, et encore cette mention n'indique-t-elle pas que les habitants de Cernier en aient été fort émus. Voici, en effet, le procès-verbal de la séance où fut annoncé cet évènement. « 12 mars 1806. Lecture ayant été faite du rescrit de Sa Majesté le Roi de Prusse par lequel il annonce qu'il remet sa principauté de Neuchâtel et Valangin à Sa Majesté Napoléon, empereur des Français, exhortant les peuples à rester soumis et obéissants et à ne pas s'attirer l'animadversion du nouveau gouvernement sous lequel nous allons être réunis, tous les bourgeois ont fait paraître une entière satisfaction

[1] Le musée de Cernier possède un boulet provenant de ce combat.

de même qu'à l'égard des avertissements du vertueux conseil de bourgeoisie de rester dans la subordination et la tranquillité. — Passé qu'on suspend d'ouvrir les chemins jusqu'à ce que le temps soit favorable. — Passé que ceux qui ont assisté à l'assemblée ont chacun dix batz. »

* * *

En 1813, lors du passage des Alliés, Cernier vit un soir de décembre arriver dans ses rues paisibles des hôtes inattendus, c'étaient vingt dragons du corps de l'archiduc Jean qui, par un malentendu, avaient pris Cernier pour Serrières où ils devaient être logés. Irrités sans doute de cette course inutile, ces impériaux se mirent à casser les vitres des maisons, à battre le gouverneur, et à réquisitionner du vin, de l'eau-de-vie, etc., menaçant de mettre le feu au village si on ne leur donnait pas tout ce qu'ils demandaient. On les satisfit aussi bien que possible et le lendemain matin on parvint à leur faire comprendre que Cernier et Serrières n'étaient pas la même localité.

Les dépenses que Cernier dut faire pour l'entretien des troupes alliées, s'élevèrent à la somme de 1740 Livres (fr. 2418»60).

Laissant maintenant de côté les relations de Cernier avec le dehors, revenons à sa vie intérieure et communale. La commune a été, chez nous comme ailleurs, le berceau des libertés modernes. Ces petites communes neuchâteloises, qui géraient elles-mêmes leurs affaires, qui prenaient leurs décisions à la majorité des suffrages de leurs membres, et élisaient chaque année leurs autorités locales, ces communes où le vote du plus pauvre avait la même valeur que celui du plus riche, et où chaque communier, quel que fût son rang social, était appelé à l'administration des affaires, représentaient vis-à-vis du principe monarchique le principe démocratique. C'est cette vie communale, à laquelle prenait part chaque habitant de la localité, qui a contribué à donner aux Neuchâtelois cet esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir du souverain, qui est un des côtés distinctifs de leur caractère politique et les a amenés à conquérir et à revendiquer lentement peut-être, sans secousses violentes, mais sans pas en arrière, leurs droits d'hommes libres. Parce que les formules de leurs hommages ou de leurs requêtes au souverain étaient obséquieuses, on en a conclu, souvent trop facilement, au servilisme; mais il suffit d'étudier de près l'histoire de nos communes, pour reconnaître que si nos ancêtres parlaient humblement, ils savaient parfaitement dire non et le dire sans céder. Sans doute cette vie communale a soulevé et entretenu parfois des rivalités mesquines, elle a développé souvent l'esprit de clocher, cet égoïsme local, mais n'oublions pas que cet inconvénient était contreba-

lancé par la nécessité de s'unir aux autres communes et par conséquent de faire plier l'intérêt particulier devant l'intérêt général, lorsqu'il s'agissait de défendre contre le pouvoir du prince les privilèges et les franchises de ces corporations. La commune d'autrefois a fait son temps, comme toute chose qui a rempli le but pour lequel elle existait; elle a été remplacée maintenant par une autre forme d'autonomie locale, plus conforme aux besoins de notre époque; mais rappelons-nous que c'est grâce à ces communes que, gouvernés d'abord par des seigneurs féodaux dont le bon plaisir faisait loi, puis par des princes français qui ne voyaient trop souvent dans leurs sujets que des bourses à exploiter, enfin par des princes prussiens, habitués chez eux à conduire leur peuple comme un régiment, placés en outre à côté d'une république puissante dont les sujets ne disaient pas toujours avec beaucoup d'enthousiasme: « Nous sommes de Berne, » les Neuchâtelois ont pu conquérir et conserver une position infiniment meilleure que celle de beaucoup de populations contemporaines.

Comme toutes les communes, celle de Cernier ouverte à l'origine à toute personne qui venait se domicilier sur son territoire, se ferma de bonne heure dès que des avantages civils et pécuniaires furent attachés à la qualité de membre de la commune. L'agrégation qui était votée par l'assemblée des maîtres de commune, c'est-à-dire des communiers ayant feu à part, était, il est vrai, dans les commencements du moins, facilement accordée; il suffisait pour cela que le postulant habitât la localité, qu'il y possédât une maison ou des terres, ou qu'il exerçât un métier qui lui fournît les moyens de subvenir à l'entretien de sa famille. De là vient que, jusqu'à la fin du 17e siècle, nous retrouvons souvent les mêmes noms de famille parmi les membres des différentes communes du Val-de-Ruz. La finance d'entrée était minime et le nouveau communier entrait immédiatement en jouissance de tous les droits attachés à sa qualité. En 1593, un Jacques Perrod, fabvre, est reçu communier de Cernier, lui et ses hoirs, à condition « qu'il fasse sa résidence personnelle au dict village et communaulté du dict Cernier sa vye durant et nous serve de son mestier de fabvre, autant le poure que le riche, en prenant salaire raisonnable de l'ouvrage qu'il fera. Et si le dict fabvre allait faire sa résidance durant sa vye hors du dict village de Cernier, le présent ouctroy et réception de communaulté sera et demourera cassé et de nulle valeur pour lui et ses hoirs. Et avons faicte la dite réception au dict fabvre de tract spécialle sans aucung entrage, réservé trois cestiers de vin [1] qu'il nous a donné pour le banquet de ceux de nostre dicte communaulté. »

[1] 91 litres.

Les anciennes familles de Cernier actuellement membres de cette commune, se retrouvent déjà comme telles au 15e et au 16e siècle, sauf celle des DeBély qui descend du premier pasteur de Fontaines et Cernier. Les Veuve et les Soguel sont déjà alors les plus nombreux. Quelques familles se sont éteintes, d'autres ont cessé d'être membres de cette commune. Au 15e siècle nous trouvons à Cernier des Perrod et des Coulon.

La révocation de l'Edit de Nantes paraît n'avoir amené ici aucune famille de réfugiés français.

Les assemblées de commune auxquelles devaient prendre part, sous peine d'amende, tous les maîtres de commune, se réunissaient chaque fois qu'il y avait ou une décision à prendre ou un travail à faire en commun. Les membres étaient convoqués « ajournés » par le gouverneur ou par son « consors » le vice-gouverneur. Pour les réunions importantes, qui avaient lieu au poële de la maison de commune, les communiers étaient tenus, si du moins ils avaient été cités la veille, ou le matin pour le soir, de se présenter en vêtements convenables et avec un chapeau. L'ordre, la tranquillité et la décence devaient régner dans ces assemblées; celui qui jurait comme celui qui parlait pendant qu'on demandait « le plus, » étaient punis d'une amende. L'ordre de préséance même était exactement déterminé. En 1726, « il est passé que le justicier Soguel doit être assis près du secrétaire qui est la première place des maîtres de la communauté. Outre les trois qui seront au haut de la première table, ceux qui les suivront doivent être assis l'un d'un côté, l'autre de l'autre, en commençant du côté de la paroy, et ainsi conséquemment pour ceux de la seconde table. » La liberté d'opinion et le droit de proposition n'étaient pas toujours, il est vrai, très entiers. En 1728, « il est passé que l'on doit écrire en édit que personne, soit gouverneur ou maître de commune, n'aye à proposer ny à parler en commune de vendre ny échanger la Prise à l'ours, parce qu'elle fait séparation par devers vent entre la communauté de Cernier et celle de Fontaines, sous peine à celuy qui sera assez hardy de le faire de le mettre hors du conseil de la communauté et estre repris de son serment et encore sera-t-il châtié suivant que la commune en ordonnera. »

Les assemblées ordinaires, qui étaient très fréquentes, avaient lieu tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, devant le four, aux champs, à la forêt, etc., suivant le but pour lequel elles étaient convoquées. Les femmes veuves, ayant feu à part et participant aux répartitions communales, devaient y assister et prendre part aux travaux faits en commun. C'étaient elles qui étaient chargées « d'épancher les ratières » (étendre les taupinières), de monter la

garde pendant le jour lorsque les hommes devaient la monter la nuit, de se tenir à l'issue des chemins aboutissant à la forêt pour avertir les passants lorsqu'on châblait le bois, etc.

A la tête de la commune était, ici comme ailleurs, un gouverneur et un sous-gouverneur, élus pour un an à la majorité des suffrages et astreints à accepter leur nomination. Des infirmités, l'âge avancé ou le payement d'une certaine somme fixée d'après la fortune de l'individu, pouvaient seuls les dispenser de ces fonctions qui étaient gratuites.

L'affermage des revenus publics qui, sous Frédéric-le-Grand, suscita de si grands troubles dans le pays, ne paraît pas avoir, un siècle et demi auparavant, soulevé à Cernier les mêmes craintes quant aux revenus communaux, car en 1617 un marché et accord est passé par devant notaire entre la commune et son gouverneur de l'année, Abraham Soguel, convention par laquelle celui-ci s'engage « de son propre bien particulier à payer et exempter la dicte communaultez de toutes les dettes quelle peult debvoir dès le jour et datte » et à subvenir à toutes les dépenses, de plus il s'engage à faire un banquet à tous les maîtres de la communauté et à donner à chacun un pot de vin et aux femmes veuves à chacune un demi-pot. En retour « la dicte communaultez lui laisse tirer et jouyr pour lui et ses hoirs de tout ce qu'on doit à la dicte communaultez dès le jour et datte. » Cette année-là probablement le budget des travaux publics ne s'éleva pas très-haut.

Parmi les dépenses auxquelles la commune avait à pourvoir, et il faut ajouter à sa louange, a toujours pourvu libéralement [1], se trouvaient les secours accordés aux nécessiteux, soit communiers, soit étrangers. En 1753, on fonda pour l'assistance des pauvres de la commune une Chambre de Charité. Les fonds en furent fournis en partie par la commune, en partie par des collectes faites annuellement chez les particuliers. Une de ces collectes n'ayant par rapporté suffisamment parce que quelques communiers n'avaient pas donné autant que leur fortune le leur permettait, suivant l'opinion de la majorité du moins, la commune ordonna à ses pauvres d'aller mendier régulièrement dans ces familles-là. Ce n'était pourtant là qu'un cas exceptionnel, car la mendicité était depuis longtemps formellement interdite dans le village; en outre, les enfants des assistés étaient tenus de fréquenter régulièrement l'école.

Cernier fut pendant très-longtemps un village à peu près complètement agricole. En 1772, lorsque l'Etat voulait abolir la vaine-pâture, les habitants

[1] En 1749 (année de disette?) la commune décida de nourrir ses communiers pauvres pendant 3 mois.

de Cernier se joignirent à leurs voisins pour protester contre cette mesure. L'un des motifs qu'ils mettaient en avant pour appuyer leur opposition, était que les familles riches de Neuchâtel dont plusieurs possédaient déjà des terres au Val-de-Ruz, n'attendaient que cet affranchissement pour en acheter en grand nombre, et que bientôt « les paysans tomberaient l'un après l'autre et qu'il ne resterait à leurs enfants d'autre parti à prendre que celui de l'émigration ». « Les quelques affranchissements précédents », disait la protestation, « ont déjà amené la décadence de l'agriculture au Val-de-Ruz, par l'exportation de centaines de chars de foin qui sont emmenés chaque année à Neuchâtel et dans le Vignoble. »

L'industrie était peu représentée à Cernier, nous trouvons seulement quelques armuriers, tisserands et graveurs; les forgerons seuls paraissent avoir été assez nombreux jusqu'au milieu du 18e siècle; une requête, présentée en 1761 au Conseil d'Etat pour l'acquisition d'une maison de forge, dit que « la commune n'a jamais eu de forge en propre, par la raison que plusieurs particuliers du lieu étant forgeurs, en avaient chez eux, mais qu'à présent ils sont morts et leurs forges démolies. » La maison mentionnée plus haut possède encore sa forge. L'horlogerie ne s'est introduite que tard à Cernier, nous ignorons à quelle époque, mais dans la première moitié du 18e siècle, nous ne trouvons mentionnés que deux horlogers, et encore leur profession n'était-elle pas très lucrative, car ils devaient recourir à l'assistance de leur commune.

En 1787, Cernier crut avoir trouvé une nouvelle source de revenus dans une mine de charbon qu'un certain Convert prétendait avoir découverte sur le versant de la montagne et qu'il obtint l'autorisation d'exploiter. Cernier en fut naturellement pour ses espérances déçues et pour les dégâts faits dans la forêt par les recherches de Convert (1).

* * *

La paroisse de Cernier qui, dès l'origine, faisait partie, comme annexe, de celle de Fontaines (elle en a été séparée en 1875 pour former une paroisse distincte), comprenait les trois villages de Cernier, Fontainemelon et Grand-Chézard, c'est ce qui explique la situation de l'église placée à l'extrémité est du village. Le Grand-Chézard en fut séparé en 1754 et réuni à la paroisse de St-Martin, mais ses habitants durent contribuer encore longtemps aux frais du culte de leur ancienne paroisse. Cernier adopta sans doute la réforme

(1) En 1798, la commune de Cernier ayant à réparer une conduite de fontaine, s'informe si les *tuyaux d'asphalte* sont d'usage et combien ils coûtent.

en même temps que Fontaines, c'est-à-dire vers 1531, son premier pasteur fut Jean DeBély, compatriote et ami de Farel; son souvenir est rappelé par le nom donné à un bloc de granit, la Pierre à Maître Jean, situé à mi-chemin entre Cernier et Fontaines, et sur lequel ce pasteur se reposait lorsqu'il venait à l'annexe.

L'église dans laquelle nous sommes réunis, fut construite très probablement dans le 15e siècle, elle était dédiée à Notre-Dame de l'Assomption. Les clefs de voûte du chœur, la seule partie de l'édifice qui soit restée à peu près telle qu'elle était primitivement, portent encore les trois mots: Maria. mater. Dei. Les fenêtres étaient ornées autrefois, dit-on, de vitraux peints, dont il ne reste plus que trois, l'un portant les armoiries de Claude d'Arberg, les deux autres celles de François Rognon et celles de Jonas Boyve, l'auteur des *Annales*, tous deux pasteurs de Fontaines et Cernier (1).

La porte principale de l'église fut restaurée en 1646, et la nef reconstruite en partie en 1734; on démolit alors la sacristie, on refit la muraille nord et on mura les fenêtres qui s'y trouvaient et dont les montants en pierre de taille servirent à l'agrandissement des fenêtres du sud. La tour du temple date de 1775, elle remplaça l'ancienne qui était plus étroite. Les cloches actuelles datent de 1782; la plus grosse succédait à une cloche qui avait été fondue en 1753 dans le cimetière derrière l'église et qui en remplaçait une autre de 1640 (2).

A Cernier, comme dans plusieurs villages du Val-de-Ruz, on ensevelit encore les morts dans le cimetière qui entoure le temple. Nous ne trouvons dans l'intérieur de l'église qu'une seule pierre tombale (3).

Cernier faisant, comme nous l'avons dit, partie de la paroisse de Fontaines, ses habitants payaient les émines de moisson au pasteur de cette paroisse et devaient contribuer à l'entretien de la maison de cure de Fontaines. En 1575, les paroissiens de Cernier, Fontainemelon et Chézard réclamèrent

(1) Ces deux derniers vitraux portent pour inscription, le premier : *François-Anthoine Rognon, Pasteur des églises de Fontaines et de Cernier 1689;* le second : *Jonas Boyve, Pasteur de St-Martin et Doyen de la vénérable Classe de Neufchastel et Vallangin. 1691.*

(2) Cette cloche de 1640, qui pesait 1100 livres environ et avait coûté, en argent, 162 1/2 livres faibles, portait pour inscription : *Petite j'ay été et plus grosse on m'a faicte pour par un son plus fort convoquer tous fidèles à venir en Sion chanter louanges à Christ, écouter sa parole, implorer son Esprit. Daniel Bonhoste, ministre de ce lieu. Vivez à Christ, vivez à Dieu, ouyr sa voix en ce sainct lieu. Faicte aux dépends de la Paroisse de Cernier. Jean Debely, Jaques Perroud, Jean Abram, Jean Mathey, gouverneurs de la Paroisse de Cernier, le 17me octobre 1640.*

(3) *Icy gist et repose le corps d'honorable Claude Soguel de Cernier, vivant bourgeois et conseiller de Vallangin, agé de 3 vingt 3 ans. 1630.*

auprès d'Isabelle de Challant contre Messire Daniel, leur ministre (1) parce qu'il leur faisait payer une émine de froment là où ceux de Fontaines et Geneveys-sur-Fontaines ne payaient qu'une *raze*. « Le dict ministre, disent-ils, se peut bien contenter à une raze, car sa prébende est assez bonne (2) et que d'ancienneté les dicts trois villages ne payaient qu'une raze. »

La question des réparations et de l'entretien de la maison de cure de Fontaines fut la source d'interminables démêlés avec la Seigneurie et les pasteurs. Les paroissiens de Fontaines et de Cernier prétendaient que ces dépenses devaient être à la charge de l'Etat et des pasteurs, parce que, disaient-ils, la cure avait été construite à l'origine et entretenue par l'abbaye de Fontaine-André, or l'Etat s'étant emparé à la Réformation des biens de cette abbaye, c'était à lui à entretenir la cure; malheureusement pour eux, ils ne pouvaient présenter aucun document probant; c'était en vain qu'ils envoyaient leurs gouverneurs compulser les archives de Cressier où, croyaient-ils, devaient se trouver des pièces concernant Fontaine-André. Aussi l'Etat les condamnait-il chaque fois; ils se soumettaient, faisaient les réparations, en 1601 même ils reconstruisirent complètement la cure, mais chaque fois aussi ils déclaraient que c'était de leur bon vouloir et sans conséquence pour l'avenir.

C'est sans doute cette question de l'entretien de la maison de cure par le pasteur, pour les petites réparations, qui amena le long conflit de la paroisse avec J.-J. Roy, son pasteur de 1757-1787. Les paroissiens se rendirent plusieurs fois auprès du doyen de la Vénérable Classe pour lui demander la déposition de leur conducteur spirituel. Les griefs qu'ils énonçaient contre lui étaient, il est vrai, d'une tout autre nature, ils se plaignaient qu'il prêchât assis, qu'il ne vînt pas faire les prières sur semaine à Cernier, et qu'il voulût contraindre les catéchumènes de ce village à aller au catéchisme à Fontaines, et enfin, accusation qui devait faire plus d'effet à Neuchâtel, d'avoir dit qu'il était capable de faire perdre le pays. (On était à l'époque des troubles occasionnés par les doctrines du pasteur Petitpierre.) Mais sous ces griefs et d'autres qui reviennent à chaque instant dans les procès-verbaux de la commune, on sent qu'il y avait en jeu une question d'argent. Ce pasteur Roy prit enfin, ou dut prendre des suffragants; ceux-ci satisfirent complètement

(1) Les cartulaires des Paroisses du Val-de-Ruz indiquent à cette date Pierre Simonier comme successeur de Jean DeBély et pasteur de Fontaines et Cernier de 1573-1582. Il y a donc là une omission; il faut intercaler entre ces deux pasteurs ce Messire Daniel.

(2) En 1698, dans une requête au gouverneur et au Conseil d'Etat, les paroissiens de Fontaines et Cernier disaient : « La cure de Fontaines est la meilleure de l'Etat, elle a du » revenu non seulement pour entretenir une maison, mais pour enrichir une famille, » aussi est-ce la récompense des anciens pasteurs qui ont vieilli dans le service. »

les paroissiens, car à plusieurs reprises la commune de Cernier leur vota des allocations « en considération de ce qu'ils étaient fort aimés, » mais à la condition que ces dons fussent tenus secrets.

*
* *

Nous ignorons à quelle époque remonte l'établissement d'une école à Cernier. Elle dut sans doute, là comme dans la plupart des villages du pays, son origine à la Réformation; mais la première mention que nous trouvions dans les archives de la commune ne remonte qu'à l'année 1649; Daniel Andrié, régent, s'engage à cette date « à tenir l'escole et à bien et fidèlement apprendre les enfants tant à lire qua escrire, comme aussy leur apprendre à prier Dieu tant qu'il luy sera possible et leur continuer à faire dire le catéchisme comme par ycy devant et mieux sy possible est, et il promet de faire et de donner des lesons es enfants tant qu'il pourra deux ou trois sy possible est et comme par ycy devant. » Il recevait pour salaire six batz de chaque enfant et de la commune vingt-cinq livres faibles (fr. 13»75) et son bois d'affouage. L'école était temporaire, elle durait du 5 novembre au 23 avril et se tenait dans la salle de commune ([1]).

En 1685, l'école devient pour quelque temps permanente. (Elle l'est définitivement à la fin du siècle.) A la lecture et à l'écriture s'ajoutent, comme branches d'enseignement, l'orthographe et l'arithmétique. Le régent doit les enseigner à ceux qui le désireront et en seront capables, au pauvre comme au riche, sans rien céler à personne. De plus il était tenu de donner trois fois par semaine, au soleil couchant, des leçons aux adultes qui voudraient y assister. Son salaire était porté à 200 livres faibles (fr. 110). Pour augmenter ses gains, la commune l'autorisait à prendre chez lui, à « manier » quelques pensionnaires, mais à la condition, « qu'ils eussent déjà de l'éducation » et ne fissent point de scandale dans le village.

La nomination du régent était faite pour un an. Le 1er janvier il devait aller présenter ses hommages à l'assemblée de commune à laquelle il adressait un petit discours et dont il recevait en retour une gratification plus ou moins considérable ([2]).

Les relations de Cernier avec les communes voisines ne nous présentent, à l'époque dont nous nous occupons, aucun fait particulier digne d'être mentionné.

([1]) La maison d'éducation actuelle date de 1856.

([2]) Cernier possède actuellement une classe enfantine, quatre classes primaires dont une supérieure avec cours secondaires, et deux écoles de quartier, dont l'une permanente; son budget scolaire s'élève annuellement à plus de 11,000 fr.

Les délimitations de territoire, la mise à gage de quelque pièce de bétail égarée sur le pâturage voisin, l'entretien des charrières et leur ouverture en hiver étaient les principales causes de conflits, qui se terminaient après maintes plaintes et contreplaintes par un accord à l'amiable ou un jugement de l'autorité supérieure. Les rivalités locales venaient parfois aigrir ces différends, mais lorsqu'il s'agissait de défendre contre le souverain les franchises et les libertés communales, tous se trouvaient bientôt d'accord. En 1753 les communes de Cernier, Chézard et St-Martin se plaignirent au conseil d'Etat de ce que les communes d'Engollon et de Fontaines avaient coupé par des fossés les chemins qui conduisaient aux moulins d'Engollon, de Bayerel et de la Borcarderie, ainsi qu'à Neuchâtel. Les justiciers, les pasteurs ainsi que tous ceux qui avaient affaire en ville, disait la plainte, ne pouvaient plus s'y rendre que difficilement. Le conseil d'Etat ordonna naturellement le rétablissement immédiat des chemins.

La sécurité des communications n'était pas encore très-grande au 18e siècle. Des ours et des loups parcouraient les montagnes qui entourent le Val-de-Ruz et la vallée était infestée par des bandes de vagabonds qui y pénétraient par le Pertuis et le Bugnenet. Les voyageurs étaient attaqués dans les forêts, et les maisons isolées pillées. A plusieurs reprises l'Etat dut prendre des mesures énergiques contre ces bandes des malfaiteurs. En septembre 1746, sur l'ordre de la seigneurie, la commune de Cernier ordonna que l'on ferait deux fois la semaine « la chasse des gueux ; » en 1749, 16 hommes armés de fusils, d'épées ou de sabres furent envoyés sur tout le territoire communal pour saisir les rôdeurs. On avait déjà dû en 1670 opposer une digue au flot envahissant des mendiants étrangers. Chaque commune reçut l'ordre de les expulser de son territoire, et s'il se trouvait parmi eux des jeunes gens en état de récidive, de les conduire à Neuchâtel pour être expédiés de là à Venise et à Bergame.

Ces chasses aux gueux et aux loups, faisaient sans doute, avec les exercices militaires qui avaient lieu chaque semaine, le dimanche, après le prêche du matin, diversion à la vie assez uniforme de cette époque. Lorsque les milices du district exerçaient ensemble, les soldats de Cernier étaient réunis à ceux de Savagnier, la commune accordait alors à ses officiers une allocation « pour boire un coup honnête » avec leurs compagnons d'armes. La discipline militaire n'était pas encore entrée bien profondément dans les habitudes de nos milices. L'autorité supérieure ayant changé le lieu d'exercices, le gouverneur de Cernier dut lui annoncer que les soldats refusaient d'y aller. La commune s'opposa de même formellement à ce qu'on « mêlât ses hommes par rang de hauteur, » (elle voulait qu'ils fussent placés par rang d'ancienneté) et à ce

qu'on leur imposât un uniforme. Elle consentit, il est vrai, plus tard, à l'achat de cinq bonnets de grenadiers en peau d'ours et autorisa ses soldats à s'en revêtir, mais en déclarant que c'était sans conséquence pour l'avenir.

Sans conséquence pour l'avenir, c'est avec ces mots que je terminerai, avec ces mots que nos pères ajoutaient si souvent à leurs décisions, petites ou grandes, minimes ou graves, lorsqu'elles dérogeaient à d'anciennes idées ou à de vieilles coutumes. « Sans conséquence pour l'avenir, » ils croyaient parfois pouvoir immobiliser le présent lorsque le présent leur donnait ce qu'ils avaient désiré, mais ils ne s'apercevaient pas qu'ils marchaient, qu'ils devaient marcher en avant en vertu de cette loi suprême, divine, qui veut que la plante produise son fruit, que tout ici-bas, le bien comme le mal, ait un jour ou l'autre ses conséquences. Voilà pourquoi, me semble-t-il, nous avons à étudier l'histoire du passé, non pas pour satisfaire une vaine et inutile curiosité, mais pour apprendre à connaître la route que nous devons suivre; et pour cela l'étudier, non pas seulement dans ses traits généraux, dans ses événements importants et grandioses, mais jusque dans ses détails, dans les particularités même de la vie de ceux qui nous ont précédés et dont nous sommes les descendants et les héritiers.

Je m'arrête ici, craignant déjà d'avoir trop oublié qu'un discours, s'il n'est bon, devrait du moins être court, craignant aussi de ne vous avoir présenté que trop de petits faits que beaucoup peut être ont trouvés sans valeur; cependant j'ai une excuse, c'est que je parlais d'un petit coin de la patrie, et vous le savez, on n'est pas toujours bon juge, lorsqu'on parle de ce que l'on aime.

Ch. Chatelain, pasteur.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'août, page 185.)

Il arriva enfin ce bal qui mettait tout en émoi, et les mères autant que les filles. Un fichu de mousseline croisé sur la poitrine et un voile à dentelles sur ses cheveux bruns et flottants, complétèrent la toilette de Marguerite.

La jeune fille pouvait avoir perdu le souvenir du passé, elle avait pu oublier son histoire et sa langue, elle était demeurée marquise par une cer-

taine grâce que le travail et les haillons avaient un moment dissimulée mais qui reparaissait sous les plis de sa robe de soie. C'est ce que chacun remarqua lorsqu'elle entra dans la salle du bal. Modeste, timide même au bras de Pierre, elle dansait avec une aisance et une grâce naturelle que les femmes ne lui pardonnèrent pas, on chuchota à son passage, on éplucha sa toilette, et lorsque d'autres jeunes gens vinrent la prier de danser avec eux, il y eut alors des mécontentements mal dissimulés et même des propos assez durs. Pierre avait offert à Marguerite de se rafraîchir et ils s'étaient installés dans une pièce contiguë à la salle de danse où plusieurs autres garçons étaient déjà réunis. François Prince et Jean-Jacques Virchaux y vinrent aussi, et comme ils s'attardaient un peu auprès d'une bouteille oubliant leurs danseuses, celles-ci vinrent voir ce qu'ils devenaient; elles les trouvèrent tournés vers la marquise à laquelle ils racontaient leurs voyages, et comme elle riait au récit de leurs aventures, elles interpellèrent Marguerite et les garçons si vivement qu'une dispute commença, vraie dispute de village où les éclats de voix tonnaient menaçants au bruit cadencé des cors et de la clarinette. Quand les instruments s'arrêtèrent la dispute se calma, Pierre en profita pour parler à son tour.

— Ceux qui ont à se plaindre de Mademoiselle ou de moi savent où me trouver, dit-il tranquillement, je leur répondrai demain. Il rentra dans la salle de bal en emmenant Marguerite. A partir de ce jour les deux jeunes gens furent fiancés par l'opinion publique.

* * *

Jacob avait servi sept ans pour obtenir Rachel, on suivait encore cette tradition au siècle passé dans nos villages; s'y soustraire eût été une légèreté qui eût déconsidéré les époux. Un événement vint cependant abréger les fiançailles de Pierre; trois ans après le bal que nous venons de raconter, Mme Ingold mourut.

Marguerite était allée annoncer son mariage à M. Fauche-Borel.

— Je savais, lui dit-il, qu'on avait vu des princes épouser des bergères, il fallait cette satanée révolution pour nous montrer des bergers épousant des princesses, et continuant à part lui: Ah! la révolution est plus forte que nous, mais elle trouve son maître aussi et nous aurons peut-être raison de celui-là. — Oui, ma chère enfant, la bonne cause est plus malade que jamais. L'aimez-vous votre berger?

Sur un mouvement de Marguerite il ajouta: Oui, eh bien alors, épousez-vous et soyez heureux, vous aurez au moins quelqu'un pour revendiquer vos droits quand le jour sera venu.

Je suis de la religion maintenant, avait dit Marguerite à son fiancé, parce que ceux qui la pratiquent ont été bons pour moi, c'est le pasteur seul qui nous bénira. La noce fut gaie, M. Fauche-Borel le seul invité du côté de la mariée, chanta des couplets qui firent rire et pleurer.

* * *

Quand on apprit la chose en ville et aux environs, ceux qui avaient vu ou entendu parler de la marquise de Kerkaradec n'en crurent pas leurs oreilles. C'est donc possible! disait-on, était-elle réellement marquise?

Elle l'était, mais arrachée au luxe elle avait appris la vie des humbles et y avait trouvé le bonheur, parce que nos sensations sont limitées et que la joie du pauvre et celle du riche sont égales, leur objet seul diffère; s'il faut beaucoup à l'un, peu suffit à l'autre.

Marguerite eût souri, sans doute, si on lui eût dit qu'elle inspirait de la pitié à tant d'inconnus; elle s'appuyait maintenant heureuse et confiante sur le cœur de son mari, sa taille s'était relevée, ses yeux regardaient joyeusement devant elle sans souci de l'avenir. Il n'y avait pas trop d'aisance, il est vrai, dans le logis, mais le travail y amenait le pain quotidien; puis Pierre était bon et dévoué, il avait la force, le courage et le trésor qui les contient tous, comme dit le poète, la jeunesse.

Le duc de Kerkaradec voulait que sa fille transmît son nom à son mari, elle ne lui donna que son titre et Pierre garda le surnom de marquis.

VIII

Pierre portait gaîment, fièrement même, son surnom de marquis, il était heureux et le bonheur avait mis un peu d'assurance dans cette nature humble et cependant forte et vaillante. Certaines plantes végètent parfois avant de s'épanouir, elles attendent le courant fécondant qui doit faire circuler la sève des racines aux extrémités, ce courant avait passé sur Pierre, et c'était plaisir de le voir travailler en chantant les refrains rapportés de son tour d'Allemagne et de France; son patron, qui faisait grand cas de lui, l'envoyait de préférence chez les bonnes pratiques du village pour les réparations.

— Aujourd'hui je suis chez le justicier Dardel, disait-il à sa femme, tu viendras m'y trouver, n'est-ce pas?

Elle répondait avec un petit air de doute et de malignité : On verra. Formule toute neuchâteloise qui n'affirme ni ne refuse, tout en restant dans l'impersonnalité : On verra, répétait Marguerite en souriant, et vite après le départ de son mari, elle s'apprêtait à aller au jardin d'où elle revenait plus

vite encore avec un panier de légumes. En rentrant au village, sous prétexte de demander une clé, elle montait dans la pièce où Pierre travaillait, on n'avait pas besoin de la lui indiquer, elle entendait une voix bien connue qui chantait en rabotant; elle ouvrait doucement la porte, passait furtivement la tête à l'intérieur : Tiens, tu es seul, quel bonheur! disait-elle, et pour mieux voir son mari, pour se repaître de sa vue, elle s'asseyait dans un coin; il souriait aussi de se sentir sous ce tendre regard, et poussait hardiment sa varlope de son bras nu jusqu'àu coude; de brillants copeaux, bien unis, bien blancs, longs de plusieurs pieds, sortaient en spirales de l'ouverture des fers.

— Comme c'est joli, disait-elle, on s'en ferait des rubans.

— Tu n'as pas besoin de rubans pour être belle, répondait-il, et après un moment de silence, il ajoutait : Attends un peu, tu vas voir la besogne; de quelques coups de scie, il abattait les angles d'une pièce de bois, et réunissant les morceaux épars autour de lui, il assemblait un soubassement dont le pourtour mortaisé joignait avec une merveilleuse précision.

— Et voilà! criait-il triomphalement; qu'en dis-tu?

Avant que Marguerite ait eu le temps de répondre, il appliquait la pièce contre la muraille : Tiens, puisque tu es là, tu vas m'aider, appuie de ce côté; bien, ça y est, et de quelques vigoureux coups de marteau il clouait la pièce sans bavure. Marguerite admirait l'adresse de Pierre : Comme il travaille bien, se disait-elle, comme cela est beau, et regardant alternativement l'œuvre et l'ouvrier, elle paraissait ravie. Comme elle était fière d'être la femme de cet homme; aurait-elle jamais cru qu'un pareil bonheur l'attendît, elle pauvre et misérable fille; et quelque chose comme un vertige passait en elle et mouillait ses yeux.

— Tiens, j'oubliais de payer mon ouvrier, disait Pierre, et enlaçant la taille de la jeune femme de ce bras vigoureux qui se faisait souple et doux, il appliquait un gros baiser sonore sur la joue rougissante de Marguerite. C'était le ciel ouvert que ce baiser presque volé qui mettait le mari et la femme en face l'un de l'autre avec un trouble d'amants surpris. Et vite elle reprenait son panier : — Je m'oublie ici, au revoir; tu ne rentreras pas tard, Pierre, n'est-ce pas?

Lui la guettait de la fenêtre pour la voir passer dans la rue et lui envoyer encore un signe d'amitié. Que ne ferait-on pas pour cette femme-là! se disait-il.

Marguerite préparait vite le repas du soir, il y avait autour d'elle comme un fluide de bonheur dans lequel elle semblait glisser, et les travaux du ménage, autrefois si pénibles, lui paraissaient maintenant une fête; elle ne comprenait pas comment ses voisines se plaignaient alors qu'elle était si joyeuse.

*
* *

Deux ans après Pierre était établi dans « la boutique » que son patron lui avait remise, il était maître à son tour et deux ouvriers travaillaient sous ses ordres. — Les ouvriers du marquis! c'était à ne pas y croire: Les étrangers ont bien de la chance dans le village, disait-on; ceux qui étaient plus franchement jaloux ajoutaient: Ils sont assez intrigants pour réussir. Quelle était cette intrigue? Pierre était actif, honnête, il ne demandait qu'un modeste salaire et l'ouvrage ne manquait pas, on savait aussi qu'il était bon fils et que son père, qui ne travaillait plus, était on ne peut mieux soigné dans le jeune ménage.

De temps en temps, quand tout était en ordre à la maison, Marguerite s'en allait, suivant son habitude, voir travailler son mari à l'atelier; elle avait maintenant un bel enfant dans les bras, et lorsque les dames le caressaient en passant et en félicitaient la mère, elle ne se sentait pas de joie, sa face, naturellement pâle, se colorait, et ceux qui l'avaient vue mourante, se disaient: Est-il possible qu'elle se soit remontée comme cela, c'est à ne pas y croire. Voir son mari à la besogne était toujours un de ses plus grands plaisirs, aussi ne manquait-elle jamais d'entrer à l'atelier toutes les fois que ses affaires l'amenaient de ce côté ou que ses loisirs lui permettaient de s'y reposer quelques instants. Elle aimait à voir les choses se créer sous la main de Pierre qui abattait gaillardement l'ouvrage d'une manière toute française, un peu brusque et retentissante, qui charmait la jeune femme et stimulait les ouvriers: Je le fais bien exprès, disait-il, cela leur donne du cœur au ventre; il n'y a rien de tel pour les encourager, d'ailleurs l'ouvrage presse, et il indiquait à sa femme à qui il était destiné et à quelle époque il devait être terminé, ce qu'il rapporterait. Ils avaient bien de la chance tout de même, on ne pouvait être plus heureux qu'ils ne l'étaient. Le contentement de l'esprit et le pain quotidien, peu d'ambition, le travail, la jeunesse et, par-dessus tout, l'affection leur donnaient autant de bonheur que peut en contenir l'âme humaine.

* * *

Si nous avions en main la plume des romanciers, nous filerions à Marguerite des jours où les pâles fleurs de sa jeunesse se changeraient en fruits dorés et abondants qui font oublier les alarmes qui précèdent la récolte; les âmes sensibles trouveraient que c'est justice pour la pauvre marquise que nous laisserions ici, tout entière à son bonheur, dans le paisible port de la famille, mais nous devons à la vérité de mener notre récit jusqu'au bout, dussions-nous y retrouver les tristesses des premières pages.

Marguerite n'entendit plus jamais parler de son père, de sa mère, ni de

Mme de Coëtlogon, ni de tout ce qui avait entouré son berceau et flatté les jours de son insouciante jeunesse; maladive plante arrachée au sol de France, elle avait repris racine dans un milieu où rien ne lui eût rappelé son passé si elle en eût conservé la mémoire. Un jour deux officiers du corps des grenadiers d'Oudinot vinrent frapper à la porte de Pierre, on leur avait parlé de la marquise comme d'une compatriote bretonne; naturellement timide elle eut peur de ces étranges visiteurs qui l'interrogèrent comme si elle eût été coupable et qu'on ne revit jamais. L'espoir de retrouver quelques bribes de la fortune de sa femme revenait parfois à l'esprit de Pierre, surtout depuis l'occupation du pays par les troupes françaises, parce que le travail n'allait plus et que les vivres étaient chers; cet espoir ne devait point se réaliser.

Un peu d'argent serait cependant arrivé à point dans l'humble ménage, le père Ingold était mort et son fils avait eu à régler bien des petites dettes, puis le frère de Pierre, qui s'était établi en Allemagne, réclamait maintenant la part de l'héritage paternel, c'est-à-dire la valeur d'un modeste mobilier qu'il fallut évaluer et dont Pierre s'engagea à payer la moitié, ce qui était bien dur. Les frais d'expertise et d'autres papiers coûtèrent cher aussi, parce que cette vilaine prose a toujours eu une grande valeur et qu'on ne peut s'en priver alors qu'on le voudrait bien. Il y avait aussi maintenant plusieurs enfants à élever, il fallait sans cesse de nouvelles culottes pour les garçons qui n'aimaient que les murailles à escalader, les arbres à grimper et qui seraient volontiers rentrés à la maison par les fenêtres sans la crainte des taloches paternelles; il fallait des robes pour les filles que la mère ne pouvait voir négligées, et pour tous de pleines marmites de pommes de terre, plus que le jardin n'en pouvait donner; c'eût été un véritable plaisir que voir disparaître toute cette nourriture dans ces robustes estomacs si le travail n'eût chômé si souvent.

— Je ne sais pas comment nous allons faire, disait le père, quand j'y songe longtemps il me semble que je vais devenir fou.

— Le bon Dieu est juste, répondait Marguerite, il nous aidera.

— Qui sait! répondait Pierre. Les mauvaises idées qu'il avait rapportées de Paris remontaient à la surface de ce cœur oppressé, il s'en allait tout triste. La pauvre femme ne pouvait suffire à tout maintenant; le travail s'accumulait dans son ménage qu'elle négligeait, les enfants, qui avaient été sa joie, étaient aujourd'hui un sujet de tracas; c'est par tant de fissures que s'écoula peu à peu le bonheur.

Quand la gêne était bien grande au logis, Marguerite faisait une tournée chez les pratiques auxquelles elle présentait leur note; c'était de petits comptes arriérés pour une porte de vigne, un raccommodage de chaise, un

carreau de lanterne et autres menues choses, car les gros travaux étaient rares, on ne bâtissait pas, on craignait toujours la guerre et il n'y avait plus de meubles à faire, parce qu'il y avait peu de mariages et que beaucoup de jeunes gens étaient partis pour le bataillon du prince Berthier. Et pour recueillir ce modeste pécule, il fallait aller loin, à la Coudre, au Maley et même jusqu'à Frochaux et Enges. La pauvre marquise était bien heureuse quand elle rapportait quelques batz sur lesquels on ne comptait pas; ce jour-là on riait un peu; Pierre redevenait le mari aimable d'autrefois, on retrouvait les doux épanchements du passé, et ces fleurs inespérées de l'automne avaient un charme qui enivrait un moment et réchauffait leurs cœurs.

* * *

Quand les choses allaient au plus mal, la marquise (on ne lui donnait plus que ce surnom maintenant), partait pour la ville où son ami Fauche-Borel trouvait moyen d'obliger sa petite protégée, comme il l'appelait toujours; il lui donnait une commande de tablettes pour la librairie, celle d'une armoire ou d'un autre meuble pour la cuisine, il avait soin d'y joindre un peu d'argent comme à-compte. Quand le libraire était absent, car après avoir conspiré contre la révolution, la république et le consulat, il conspirait aujourd'hui contre l'empire, Mme Fauche-Borel parlait adroitement des émigrés et d'une petite somme que son mari avait laissée pour eux, elle priait Marguerite de l'accepter, celle-ci tendait la main en rougissant, mais c'était de bonheur.

Voir venir la misère, la faim... en sentir déjà les cruelles atteintes, et, au moment où l'on désespérait, renaître subitement à l'espoir et au courage, grâce à un secours inattendu, à une aumône, c'était désormais la seule joie promise à ce pauvre ménage.

* * *

Les années passèrent ainsi avec leurs peines, leurs soucis du lendemain, un jour chassant péniblement l'autre, Pierre et Marguerite arrivèrent à la vieillesse; rien n'illumina plus leur vie qui s'agita dans le cercle étroit des préoccupations de l'estomac, rien ne venait rompre la monotonie de cette existence grise et terreuse comme leurs haillons, rien si ce n'est la douleur, les larmes. Elle en versa de bien amères, la pauvre marquise. Un matin du mois de septembre 1827, allant en ville, au moment où elle passait devant la grille de l'hôtel Fauche-Borel, elle entendit un bruit sourd, puis des cris, elle vit des gens qui couraient et les suivit instinctivement dans le jardin où ils entraient; sur une plate-bande, au milieu de fleurs et d'arbustes fraîchement brisés, gisait le corps d'un homme horriblement défiguré par les bles-

sures et le sang qui couvrait son visage; la marquise le reconnut cependant, c'était M. Fauche-Borel qui venait de mettre fin à ses jours en se jetant par une fenêtre de sa maison. Pauvre victime de l'ingratitude des princes, il avait cherché dans le suicide le remède à ses désillusions et à son désespoir. Ce défenseur de la monarchie qui avait tout sacrifié à une cause qui n'était pas la sienne, qui lui avait donné plus de trente années, qui avait joué sa vie et perdu sa fortune, tombait après la victoire, soldat méconnu et oublié de ceux qu'il avait servis. Seule une malheureuse femme, enfant égaré de la noblesse française, se désolait accroupie dans le jardin, même longtemps après qu'on eut relevé le cadavre.

Pierre vint à l'enterrement et la marquise aussi, elle suivait à grande distance, s'arrêtant pour sangloter, et personne ne comprenait quels liens pouvaient unir la pauvresse au défunt. Abandonné de tous, Fauche-Borel eut au moins cette consolation par delà la tombe, si c'en est une, quelqu'un l'avait pleuré.

* * *

Dix ans après cet événement, Pierre et Marguerite se trouvaient seuls en face l'un de l'autre; les enfants avaient tous pris leur volée, les garçons comme ouvriers menuisiers, les filles comme servantes; le logis était bien grand maintenant et bien cher surtout, on le quitta pour un plus petit. Il y avait dans une autre ruelle qui conduisait à la maison qu'on appelle encore Gibraltar, et où passe aujourd'hui la grande route, deux pièces contiguës à un rez-de-chaussée, ils s'y installèrent: l'établi eut la plus grande et la meilleure place, et comme il était près de la fenêtre, c'était là-dessus qu'on prenait les repas, et les gens qui passaient dans la ruelle pouvaient voir ce vieux couple à table devant le plus pitoyable des repas contenu dans une soupière de terre rouge; ils mangeaient dans des assiettes d'étain noirci.

Quand une voix amie leur criait : bon appétit, ils répondaient en chœur : à votre service, et le vieux se levait pour préparer un escabeau et ouvrir la porte ; quelquefois le passant entrait : Merci, leur disait-il, je viens de dîner, mais si vous voulez nous allons boire un coup, c'est moi qui régale; il s'en allait alors à la « Croix-Blanche » chercher une bouteille de vieux vin rouge et c'était un plaisir que de voir les yeux des vieillards s'illuminer et se mouiller d'attendrissement, la sève de la jeunesse passait un instant dans leurs veines et l'on entendait de bons gros éclats de rire sortir de ce taudis ténébreux. Le marquis levait son verre, et pour rendre hommage à la source de sa joie, il le regardait avec ce sourire débonnaire qu'ont si bien traduit

les peintres flamands : il est bon le vin rouge, disait-il, et, comme si le brave homme eût craint d'être ingrat, il se hâtait d'ajouter : et le blanc aussi !

Ce jour-là les vieux voyaient leur réduit tendu de rose, la marquise trottinait dedans et dehors, et le marquis chantonnait le refrain de la Carmagnole qui était pour lui la plus grande expression de la joie; la marquise reprenait le refrain en branlant la tête.

* * *

C'est là que se passa la dernière partie de la vie du pauvre couple auquel chaque année amenait une misère de plus. Un autre menuisier s'était établi au village, et l'on ne pouvait plus confier à Pierre un travail important, il était devenu faible et manquait de bois; il trouva cependant une ressource dans une spécialité; il fabriquait des crachoirs, de petits bancs, des règles et des boites en noyer pour serrer les plumes et les crayons; le jeudi, jour de marché, la marquise en chargeait un panier, autant que ses faibles bras pouvaient porter, et elle s'en allait en ville offrir sa marchandise; d'autres fois elle tournait autour du Gymnase allant d'un groupe d'écoliers à un autre, leur tendant humblement ces règles, qu'on appelle encore des carrés; elle était si misérable, son regard était si doux, si suppliant qu'on ne pouvait y résister; les plus espiègles garnements n'osaient rire et beaucoup achetaient à la marchande qui les remerciait avec un salut à la vieille mode, c'est-à-dire par une flexion rapide des genoux. Puis par le froid, le vent ou la pluie, elle retournait péniblement au village, heureuse de rapporter son petit pécule à son mari.

Ah ! c'était une vaillante femme que la fille des Kerkaradec; si le sort l'avait dépossédée de l'héritage paternel, il n'avait pu lui enlever l'énergique patience de sa race; le courage lent et obstiné qui sommeillait sous les atours de la marquise de Versailles, s'était réveillé sous les guenilles de la marchande de crachoirs.

On la trouvait toujours disposée à faire la besogne, même la plus ingrate, qu'on venait lui proposer, elle lavait aux lessives, charponnait, récurait, gardait les enfants; c'était le travail et la lutte qui soutenaient cette frêle nature dont la vie semblait toujours vouloir s'échapper et qui résistait aux durs hivers, à la peine, à la faim.

Elle souriait d'un air si débonnaire, elle était si reconnaissante du travail qu'on lui donnait à faire, que chacun aimait à l'employer; mais le lendemain des jours où elle était allée à Neuchâtel, la fatigue l'accablait et les ménagères trouvaient qu'elle ne gagnait pas sa journée, puis elle tremblait, et ce n'était plus maintenant que par charité qu'on la demandait.

La charité a des bornes, il n'y eut bientôt plus de travail pour la pauvre femme, et Pierre gardait le lit depuis plusieurs semaines. Il était vieux aussi et affaissé, il toussait sans s'arrêter, et la marquise s'en allait maintenant chez les voisines leur demander, en grâce, une tasse de lait ou une assiette de soupe. Quelquefois il y avait un « ballon » fumant qui l'attendait, c'était une consolation inespérée que celle-là.

* * *

Pierre mourut à temps; comme il n'était point du village on parlait de le renvoyer dans sa commune d'origine. Plus d'un vieillard dut subir autrefois cet exil et s'en aller, par la raison qu'il était pauvre, finir misérablement ses jours dans un endroit à lui inconnu et où il ne connaissait personne. Cette peine infligée à la pauvreté eût pu s'appeler celle de l'ennui, pas un n'y résistait.

La marquise suivra de près le marquis, disait-on; l'opinion publique eut une influence sur l'opinion communale et administrative et on toléra à Saint-Blaise la femme de feu Pierre Ingold; sans cette décision, « prise sans conséquence pour l'avenir, » la marquise eut été expédiée à Lauperswyl, un village bernois situé on ne savait où et dont elle était « communière » par son mariage.

* * *

Quand elle eut bien pleuré le défunt elle reprit un peu courage, tant qu'elle put, mais il n'y en avait plus beaucoup en réserve, elle courbait maintenant la tête et ne sortait qu'à la nuit pour ne pas avoir à parler aux voisins; sollicitée par son fils, marié depuis peu, d'aller demeurer chez lui, elle refusa obstinément, voulant rester là où Pierre était mort et d'où on l'avait emporté au cimetière; puis pourquoi changer maintenant, il fallait aller jusqu'au bout par ces jours qui lui paraissaient si longs.

Un matin qu'elle venait d'ouvrir sa fenêtre elle s'affaissa, les voisins entrèrent et la portèrent sur le grabat qui lui servait de lit; les copeaux de sapin s'échappaient de la paillasse usée. On courut chercher le ministre et le docteur. Celui-ci fit prendre chez lui une bouteille de vin étranger dont quelques gouttes seulement ranimèrent la malade.

Le pasteur était un vieillard aux manières un peu rudes qui aimait à tancer; il reprocha à la marquise de négliger ses devoirs religieux. Elle fit un mouvement d'épaules et lui montra ses haillons jetés sur une chaise, cela voulait dire : faisons-nous ce que nous voulons? les pauvres gens peuvent-ils aller à l'église depuis que les dames se parent pour s'y montrer. Il comprit : Ce n'est

pas une raison, dit-il, il faut s'humilier; puis se ravisant, parce que le mot sonnait mal dans cet intérieur de misère et de souffrance, il ajouta : il faut croire et espérer.

— Le bon Dieu est juste, répondit la marquise.

Le pasteur s'étonna de cette abnégation; alors que tant d'autres étaient mécontents de leur sort heureux, cette victime innocente s'inclinait avec humilité sous les coups de la main divine : Etrange chose que la justice de ce monde, se disait-il, un roi égoïste et corrompu écrase la France sous les impôts et pressure le peuple au bénéfice de courtisanes, c'est un successeur simple et bon, s'il en fut, qui expie pour lui. Les complices des crimes de la royauté ont payé bien chèrement leurs erreurs, mais cette femme, quelle faute a-t-elle commise? pauvre âme débonnaire! Ah si nous pouvions donner à chacun selon ses œuvres! Mais s'effrayant à l'audace de son idée : il faut se soumettre, ajouta-t-il, non la justice n'est point de ce monde!

Un soir la malade ferma doucement les yeux pour toujours; la nouvelle de sa mort ne fut pas même capable de défrayer la curiosité du village. On ne se souvenait plus du jour où elle était arrivée en robe de soie, jeune et souriante sous les dentelles de son capuchon, c'était si loin ce temps-là; un seul de ses fils suivait son cercueil, derrière lui quelques voisins parlant de la vigne et du marché. Au passage du convoi une femme s'écria: « Tiens, c'est la marquise, je la croyais morte depuis longtemps! »

Et la noble fille s'en alla ainsi qu'une pauvresse, à travers l'indifférence de tous, comme si la bonne femme n'eût jamais voulu faire pleurer quelqu'un.

A. Bachelin.

MISCELLANÉES

Ordonnance de René, comte de Challant, concernant les fonctions que doit exercer à la chapelle de St-Nicolas, à Savagnier, le curé Guillaume Gallon (1).

Le dit Curé sera obligé et ses successeurs advenir debvoir faire tout office parochial comment du pretery ascavoir les Dimanches cellebrer les messes parochiales ensemble les commandemens accoutumez parochial, item es

(1) Les Gallons étaient communiers de Savagnier. En 1655, nous trouvons un Abraham Gallon gouverneur de cette commune. Cette famille est éteinte.

faictes solennelles, icy faire l'office solennel comme du pretery le dit curé a faict et qu'il faict à ceux de Dombresson avec les charges accoustumées des sacrements debvoir exercer en la dicte Esglise et village de Savagnier le grand, Item es faictes icy après suivantes debvoir faire les offices a Icelles requis comme lever les croix le jour de la fête St-Marc et accompagnes les offices estre faict la procession jusques à la fontaine du dict village et il faire l'office requis a icelluy jour; secondement que le dict curé présent et advenir ou son commis debvra et sera entenu venir accompagner les croix et processions du dict Savagnier les 3 jours des Rogations depuis le dict Savagnier jusques au dict Dombresson. 14 juin 1526.

Tiré des archives du Grand-Savagnier.

Ch. CHATELAIN, pasteur.

VUE PRISE DU PONT DES PETITES BOUCHERIES

A NEUCHATEL. 1844.

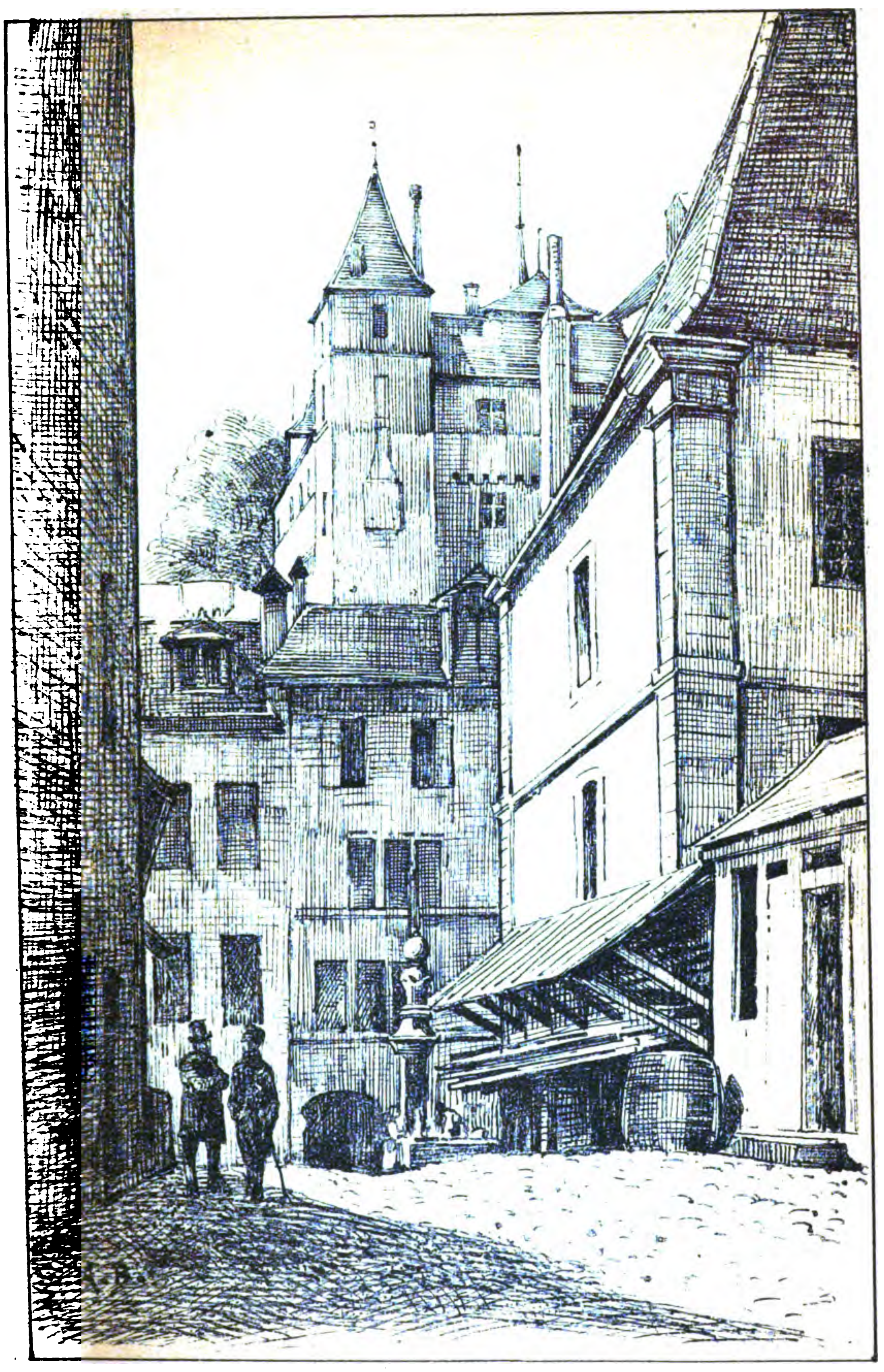
(Planche.)

Ce sont les images qui nous conservent le mieux le souvenir des monuments; les générations futures chercheront dans les œuvres de DuBois de Montpéreux, Lory, Moritz, H. Baumann, G. Grisel, etc., ce qu'étaient autrefois nos villes et nos villages.

Nous empruntons aujourd'hui à un zélé collaborateur du *Musée neuchâtelois*, M. C.-F.-L. Marthe, une vue d'un quartier de notre ville en 1844. La construction en bois, à droite, était établie sur le pont des petites Boucheries, disparu après le détournement du Seyon. Les maisons de la rue des Moulins ont été restaurées et élevées, le château ne les domine plus avec la même majesté.

A. BACHELIN.





VUE PRISE DU PONT DES PETITS BOUCHERIES à NEUCHATEL (1844)
D'apres C.F.L. MARTHE.

GEORGES QUINCHE [1]

Le Val-de-Ruz ayant été choisi cette année pour la réunion annuelle de la Société neuchâteloise d'histoire, il y a pour elle devoir de piété à accorder quelques instants au souvenir d'un Neuchâtelois de la vieille roche, de l'un des enfants de cette belle partie de notre pays qui lui ont été le plus dévoués, dont la vie entière a été employée à son service, de celui qui de tous en a peut-être le mieux recherché et connu l'histoire.

A ce titre seul, notre Société ne pourrait déjà pas, en un jour pareil, passer sous silence cet homme excellent; mais elle doit plus spécialement encore payer un tribut à sa mémoire, puisque M. Georges Quinche en faisait partie en qualité de membre honoraire, titre qui lui avait été conféré à la suite de la réunion de la Société à Fontaines en 1868.

Georges Quinche naquit à Valangin le 15 octobre 1805, et c'est dans cette toute petite capitale du comté de ce nom, dans cet ancien chef-lieu du Val-de-Ruz, qu'il a passé sa vie entière. A l'ombre des murailles couvertes de lierre de l'antique manoir des seigneurs de la contrée, tout près de l'église collégiale de Claude d'Arberg-Valangin, les souvenirs et les restes du passé, dès son jeune âge, attirèrent son attention, éveillèrent sa curiosité et suscitèrent en lui le désir d'en connaître l'histoire ; de même, les allures si originales et si régulièrement ordonnées du jeu des institutions communales et bourgeoisiales, sachant allier la plus grande somme de libertés politiques au plus grand respect de l'autorité et au plus vif attachement au Prince, institutions dont Valangin était l'un des principaux centres, enracinaient en lui l'amour de son pays et développaient un patriotisme du meilleur aloi.

Georges Quinche fut un autodidacte au premier chef. Il n'avait suivi que les écoles du bourg natal, écoles bien dirigées, il est vrai, comme elles l'étaient généralement dans notre pays; si l'on n'y apprenait que les choses les plus essentielles, on les apprenait bien; on en sortait non pas savant,

(1) Cette notice devait être lue à Cernier, à la dernière réunion de la Société d'histoire; mais l'abondance des communications n'a pas permis de la présenter. (*Réd.*)

mais l'esprit ouvert, l'intelligence formée et la mémoire exercée. Muni de ces instruments, le jeune homme désireux d'étendre le cercle de ses connaissances dans une branche spéciale y arrivait sans trop de peine par l'étude privée, la lecture et la réflexion. Beaucoup d'hommes qui ont marqué chez nous n'ont pas procédé différemment.

Il n'était âgé que de vingt ans, lorsqu'en 1825 il fut élu conseiller de la bourgeoisie de Valangin, poste dont il ne fut d'abord revêtu que pendant une année, ayant postulé et obtenu en 1826 les fonctions de sautier de la mairie, qui étaient incompatibles avec les premières. Il y trouvait une humble mais excellente école pour se former à la connaissance et à la pratique de notre droit neuchâtelois. Toutefois son caractère éminemment bon et bienveillant eut souvent à souffrir des rigueurs ordinairement inséparables de l'exercice de ces fonctions (1), qu'il résigna en mars 1833. — L'année suivante, en avril, il était nommé justicier, — il le fut jusqu'à la révolution de 1848, — et peu de mois après, il était élu de nouveau conseiller de bourgeoisie, puis maître-bourgeois de Valangin, et fut maître-bourgeois en chef de 1837 à 1840 et de 1843 à 1846.

Elu membre du Corps législatif en 1833, il en fit partie jusqu'en 1837.

Les fonctions que Georges Quinche a exercées le plus longtemps furent celles de secrétaire de la commune de Valangin et de la commission communale d'éducation, qu'il occupa pendant trente ans, de 1833 à 1863. On peut dire que durant cette longue période, il fut l'âme et la cheville ouvrière de la commune, qu'il administrait avec l'esprit de règle, le bon sens pratique et l'intelligence des affaires qui le distinguaient. Les archives, dédale où il se mouvait à l'aise comme dans un domaine qui lui était familier, furent mises par lui dans un ordre parfait; aussi, d'autres communes du Val-de-Ruz furent-elles heureuses d'avoir recours à lui pour qu'il leur rendît le même service.

Lorsqu'éclata la révolution de 1848, qui détruisait sans retour tout un régime politique que G. Quinche avait intimément aimé et loyalement servi, convaincu que cette alliance étroite d'institutions monarchiques et de libertés démocratiques faisait le bonheur de son pays, il en ressentit une profonde douleur; mais la modération naturelle de son caractère et son besoin de se rendre utile dominaient tellement toute sa conduite, que lorsque le gouvernement de la république l'appela à la charge de conseiller de préfecture et aux fonctions de juge suppléant à la cour d'appel, en juillet et septembre 1848, il se décida à les accepter. Cependant il avait trop présumé de ses

(1) Il lui est arrivé souvent de payer de sa bourse des amendes auxquelles étaient condamnés de pauvres gens.

forces, et il donna sa démission du premier de ces offices le 13 août 1849 et du second le 9 janvier 1850.

Le calice le plus amer qu'il lui restait à vider fut la dissolution de la bourgeoisie de Valangin en 1852. Pour lui, qui en avait été un des chefs les plus populaires et les plus influents, aimé et respecté, en qui l'esprit de cette puissante corporation s'était comme incorporé dans tout ce qu'il avait de plus sérieux et de plus utile, le décret du Grand-Conseil qui l'avait abattue, l'avait frappé du même coup au cœur. Dès lors, il y eut comme un voile de tristesse contenue et d'isolement dont il enveloppa sa vie extérieure, sans pourtant que le fonds de sérieuse sérénité, que ses convictions religieuses avaient placé à la base de sa vie intérieure, en fût altéré. Il se voua encore tout entier pendant onze ans à sa chère commune de Valangin, comme à la dernière survivante de toutes ces anciennes institutions neuchâteloises, auxquelles il avait en quelque sorte attaché le nerf de son existence; puis, en 1863, il rentra entièrement dans la vie privée, ne conservant que les fonctions de correspondant de la Caisse d'épargne et de secrétaire de la Chambre de charité.

Il est mort le 9 mars 1878.

Comme homme public, comme magistrat, Georges Quinche s'est distingué dans les multiples fonctions qu'il a remplies, dans toutes les charges qu'il a occupées, par sa droiture, sa modération, son impartialité, sa bienveillance, son complet désintéressement. Bon nombre d'entre elles étaient gratuites, et les honoraires des autres étaient d'une modicité qui ferait sourire les générations actuelles.

Comme homme privé, il laisse après lui le souvenir d'un homme de bien, toujours prêt à aider chacun de ses lumières, de ses conseils, de sa plume et de sa bourse, quoique sa fortune fût très modeste. Il n'était pas marié; son genre de vie était d'une simplicité austère, son premier abord était un peu froid, cérémonieux, et ce n'était qu'à la longue qu'il se mettait plus à l'aise.

Comme ami de l'histoire neuchâteloise, mais plus particulièrement de l'histoire de Valangin, de cette bourgeoisie, de cette commune, de ce bourg, il a énormément fouillé, recueilli, collectionné, copié; antiquités, monnaies, sceaux, empreintes, gravures, sa chambre était un musée. Il laisse des manuscrits en grand nombre, dont le plus intéressant est sans doute les *Promenades autour de Valangin* (1). Chose curieuse, cet homme si grave, si

(1) Autres ouvrages de M. G. Quinche : *Glossaire patois de Valangin*, manuscrit donné par l'auteur à la Société d'histoire, et divers récits en patois de Valangin, tels que : *Guillemette de Vergy, Isabelle de Challant, Marie d'Orléans, l'Enfant prodigue*, etc., précieux spécimens d'un idiome qui va disparaître.

sérieux, sèmblait changer de nature lorsqu'il avait la plume à la main. Tous ses écrits sont empreints d'une sorte d'humour bonhomique, villageois, très personnel, entremêlé de temps en temps d'anecdotes et de saillies d'une gaîté presque folâtre. Comme il recueillait tout, le très accessoire, même l'insignifiant, aussi bien que le principal, il y aurait sans doute dans ces volumineuses collections un choix à faire. Mais il y a là une mine abondante à exploiter.

Enfin, comme chrétien, Georges Quinche avait une foi positive et vivante, qui explique cette vie de labeur désintéressé, de modestie et de dévouement. Et à l'appui, nous ne pouvons mieux terminer cette courte notice que par les lignes suivantes, qu'il écrivait en 1874, dans une sorte de prose rimée dont il affectionnait l'emploi :

« Dieu veuille dans sa bonté m'être favorable,
Lorsqu'arrivera le moment inévitable,
Où, à son Tribunal j'aurai à comparaître,
Pour rendre un compte exact et sans en rien omettre
De toutes les actions de ma longue existence,
Durant laquelle j'eus de vertus l'apparence;
Tandis qu'aux yeux de Celui qui a tout connu
Je mériterais mille fois d'être perdu
Et condamné, si je n'avais pas un Sauveur,
Sans lequel mon triste sort ne serait qu'horreur;
Mais qui, pour son pauvre débiteur insolvable,
A désarmé le bras vengeur et redoutable
Du Dieu, dont les yeux sont trop purs pour voir le mal,
Et qui n'aurait, hélas, pour nous qu'un arrêt fatal,
Qu'il révoque en faveur du pécheur repentant,
Prosterné devant la croix de son divin garant.
Ah! c'est bien là mon seul et unique refuge,
Pour comparaître sans crainte devant mon juge.
Puisqu'il a charitablement payé pour moi,
Je puis attendre avec confiance et sans effroi
Le sort qui m'est réservé pour l'éternité,
Grâces à mon Sauveur à jamais adoré.
De mon cœur attendri, Jésus, reçois l'hommage.
Pour te bénir il faudrait un divin langage;
En prenant tout sur toi tu m'as tout pardonné,
Et devant tant d'amour je reste prosterné. »

De tels sentiments expliquent une telle vie.

Paix soit à la cendre de ce vieux Neuchâtelois, de ce citoyen dévoué, de cet homme de bien.

Ed. de Pury.

L'ÉCOLE DE PAROISSE DE SAINT-AUBIN

Nous l'avons déjà dit ([1]), c'est à la Réforme qu'il faut faire remonter la fondation de nos écoles, à la campagne du moins. Les Réformateurs s'appliquèrent à créer une école dans chaque paroisse. De son côté, le Conseil d'Etat les appuya fortement dans leurs efforts.

Ainsi, un arrêté ou ordonnance du 25 juillet 1553, s'exprimait comme suit relativement à la question scolaire: « Comme il y aurait grand danger à ce que les maîtres d'école sèment des erreurs contre l'Evangile ou fassent perdre leur temps aux enfants par leur ignorance ou nonchalance, ou qu'étant vicieux ils ne les remplissent de vices, il est expédient que nul ne soit admis en cette charge que premièrement il ne soit examiné de sa foi et de son savoir et qu'on n'ait témoignage de sa foi. »

C'est le 20 septembre 1531, dit-on, qu'eut lieu à la Béroche la votation qui prononça en faveur de la Réforme. Cependant ce n'est pas à 1531 qu'on peut faire remonter la fondation de l'école de Paroisse; il s'écoula une trentaine d'années encore avant que la Béroche eût son école.

Nous savons, par un procès que le seigneur de Gorgier avait avec ses sujets, qu'en 1554 ceux-ci réclamaient la fondation d'une école, mais sans succès.

Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Gorgier, ayant sécularisé les biens d'église et obligeant les Bérochaux à lui payer les dîmes et cens dûs à la cure de St-Aubin, ses sujets s'y refusaient en disant que « jamais, ni eux, ni « leurs pères n'avaient été astreints à payer au collateur de la cure, bichets « de moisson, corvées de charrue, et encore moins la dîme des nouveaux-nés, « ni autres choses dues à la dite cure, sauf la dîme du curé ([2]): aussi ne

([1]) *Musée neuchâtelois*, 1872, page 259, l'*Ecole de Motiers.*

([2]) « Chaque preud'homme qui a attelage doit 2 gerbes de blé au curé; s'il n'a qu'une bête, il doit 1 bichet; ceux qui n'en ont point lui doivent 4 deniers lausannois. » (*Charte de la Béroche.*)

« s'opposent-ils pas à payer au prédicant ce qui lui est dû, tant pour sa « nourriture *que pour dresser écoles* et pour faire aumônes. »

Les Bérochaux furent condamnés à reconnaître Lancelot comme collateur de la cure et à lui payer, en cette qualité, les cens, dîmes, rentes, prémices, corvées, etc. Ils furent donc dans la nécessité de laisser là l'idée de fonder une école, jusqu'en 1566, année où ils réussirent, avec l'appui des républiques de Berne et de Fribourg, à acheter de l'abbaye de St-Maurice en Valais, tous les droits de cette dernière sur la cure de St-Aubin, soit les biens d'église, pour 200 écus d'or (valant chacun L. 5, 4 s.). Entre autres clauses, l'acte d'acquisition portait que « *sur le revenu de la dite cure, il serait* « *pris une honnête, suffisante, annuelle et perpétuelle pension* (traitement), « *pour la nourriture et l'entretien d'un homme idoine, suffisant et savant, qui* « *tiendrait école à St-Aubin, pour l'enseignement et l'instruction de la jeu-* « *nesse, enfants des paysans et autres qui y seront envoyés.* »

C'est à teneur de cette disposition que fut fondée l'école de Paroisse, c'est la clause qui a permis à cette école de vivre et de traverser les siècles pour arriver jusqu'à nous. Car il faut remarquer que la disposition en question établissait en 1566 la *gratuité* de l'instruction, la gratuité, c'est-à-dire un principe que beaucoup d'Etats ont encore à introduire dans leur ménage scolaire.

C'est un fait important à noter, parce qu'il nous montre que le régime scolaire de la Paroisse, mis en regard avec ce qui existait ailleurs dans le pays, a eu quelque chose de tout spécial, que la jeunesse de la Béroche était au bénéfice de circonstances exceptionnellement favorables, qui lui permettaient de pousser, *sans frais aucuns*, son instruction aussi loin qu'il était possible de le faire alors. — En est-il de même aujourd'hui ?

Cependant l'école de Paroisse ne fut pas établie du jour au lendemain. L'acte d'acquisition des biens d'église ayant été attaqué par le seigneur de Gorgier comme entaché d'illégalité, l'affaire fut soumise à un tribunal arbitral qui mit les Bérochaux définitivement en possession de tout ce qui dépendait de l'église de St-Aubin, dans la seigneurie de Gorgier et dans la métralie de Provence, moyennant le paiement de 100 écus d'or. Quelques mois plus tard, par un acte (en date du 28 mars 1567) destiné à fixer ce qui formerait la prébende ou traitement du pasteur de St-Aubin, les paroissiens décidèrent « que le ministre G. Henry serait tenu de prendre sur sa prébende « et de délivrer annuellement au maître d'école que les Bérochaux *continue-* « *raient* à St-Aubin, pour l'enseignement de la jeunesse et pour servir au dit « ministre quand besoin serait, 3 coupes de froment, 9 coupes de moitié

« blé, 3 coupes d'orgée, mesure d'Estavayer ([1]), 1 muid de vin, mesure de « Neuchâtel ([2]), 15 florins, monnaie de Neuchâtel (60 batz) et une parcelle du « jardin de la cure ; le traitement en grain était payable le jour de la St-Mar- « tin, celui en vin en temps de pleines vendanges, en vin bon, sain, net et « refait *(vin vieux)*, et l'argent en quatre termes égaux à partir de la St-Jean. »

Pour se faire une idée de ce qu'était ce traitement, on doit comparer les prix des denrées remises en paiement au régent de paroisse en 1567, avec le prix moyen de ces mêmes denrées aujourd'hui, en tenant compte de la différence des mesures. Or, cela équivaudrait à fr. 350 de notre monnaie. Mais il faut remarquer que les céréales, par un concours de circonstances qu'il est inutile d'énumérer ici, sont celui des objets nécessaires à la subsistance qui a le moins augmenté de prix (il a simplement doublé) ([3]).

Donc en 1567, il y avait une école établie à St-Aubin ; elle recevait sur ses bancs les enfants des villages de Gorgier et Chez-le-Bart, St-Aubin, Sauges, Fresens et Montalchez. Nous ne savons rien de cette école pour le XVIe siècle, sinon qu'elle donna lieu à des démêlés entre les paroissiens et leur seigneur Claude fils de Lancelot, la plus profonde mésintelligence régnant entre celui-ci et ses sujets. Claude reprochait aux Bérochaux que bien qu'ils eussent pris l'engagement d'établir une école à St-Aubin aussitôt après l'acquisition des biens de cure, la Paroisse avait été quelque temps sans en avoir une, et que plus tard, lorsque la Vénérable Classe avait nommé et envoyé un maître d'école à St-Aubin, il n'avait pas été payé comme il en avait été ordonné.

([1]) La coupe égalait 4 quarterons.

([2]) Le muid, 192 pots anciens.

([3]) Pour établir le prix exact de l'argent à cette époque, il faut savoir que, à la Béroche :

Une vache se vendait	160 batz.	
Une paire de bœufs	320 »	
Un porc	32 »	
Un setier (20 pots actuels) vin rouge,	12 »	Il n'y avait eu que très peu de vendange et le vin était très cher.
Un setier » vin blanc vieux,	10 »	
Une gerle de vendange	24 »	
Une émine de moitié blé	12 »	
Une émine d'avoine	6 »	
Un fromage de Gruyère, à Neuchâtel	10 »	
Un dîner à l'auberge	1 »	
Une paire de souliers ordinaires	4 »	
Une paire de souliers forts	6 »	
Une aune de toile pour draps de lits	2 »	
Une journée de maçon	1½ »	
» de tailleur	2 »	(sans nourriture, en été).

(D'après les comptes des seigneurs de Gorgier).

Remarquons que c'était la Classe des Pasteurs qui avait la haute direction des écoles et la surveillance des instituteurs. Dans une ordonnance du 27 juillet 1564, elle disait: « Tous les ans, au temps le plus propre, certains « ministres seront élus par la Classe pour aller visiter les paroisses: ces visi- « teurs étant arrivés en l'église, le peuple sera retenu et interrogé de la vie « du maître d'école, en son absence, et lui au réciproque des devoirs du « peuple... Car il est très nécessaire qu'en chaque paroisse il y ait un maître « d'école auquel il soit donné un salaire médiocre, pour enseigner la jeunesse « en la crainte de Dieu et à lire et à écrire; il serait bon aussi qu'il y eût « une maîtresse d'école pour les filles, là où cela pourra se faire. »

La Classe élut d'abord comme régent de Paroisse maître *Etienne Chalier*, protestant français réfugié. Originaire de Mende (Lozère), il était, en août 1565, maître d'école à Valangin et subissait des examens avec les deux frères Besson, Jérémie et Esaïe, fils de Pierre Besson, pasteur à Boudry; ils reçurent tous les trois l'imposition des mains, selon l'usage, le 23 août. Au mois de mai 1566, il obtint de la Classe la permission de quitter l'école de Valangin et d'aller à Genève, pour y étudier pendant l'été, promettant de revenir lorsque la Classe le rappellerait. Il est, en effet, inscrit dans le « Livre du Recteur », de Genève, page 14, sous le nom de « *Stephanus Chalerius, diocesis mimatensis.* » Il n'y passa que l'été; en automne, il revint pour être suffragant du pasteur de St-Martin, Pierre Simonier, qui, par décision de la Classe, du 1er novembre, dut lui donner pour son traitement « demi-muid de froment, « deux pots de beurre et un fromage de neuf livres, à condition qu'il prêche- « rait alternativement à St-Martin avec le dit maître Pierre, d'ici à la St-George « prochainement venant. » Il ne resta cependant que deux mois à St-Martin. Le 2 janvier 1567, Jérémie Besson ayant été élu diacre et maître d'école à Valangin, Etienne Chalier fut nommé pour le remplacer comme maître d'école à Boudry. Peu après le 23 juin 1567, c'est-à-dire aussitôt que l'acquisition des biens de cure eut été régularisée, la Classe envoya à St-Aubin le régent de Boudry.

Mais cinq ans après, en août 1572, la Classe désigna maître Chalier pour l'école de Môtiers; cependant il n'y alla pas et resta à St-Aubin.

A la date du 1er jeudi de novembre 1579, le registre de la Classe contient ce qui suit:

« Le frère de Corcelles, Mre Jaques Fathon, a fait son rapport de la visite « de St-Aubin, touchant la pension du ministre et l'eschole et le temple et « le cimetière mal entretenus: le peuple se contente du pasteur et ils pro- « mettent de mieux entretenir le temple et le cimetière; et quant à l'eschole, « ils s'excusent sur leur povreté, ayant admodié le bien *(d'église)* pour 18 ans

« à un d'Estavayer. On en doit parler à M. le Gouverneur et à M. de Gorgier. »

A la suite de cette visite et d'une conférence infructueuse avec le Gouverneur de l'Etat, maître Chalier « étant pour lors assez mal entretenu, moitié « par le ministre, moitié par les paroissiens » quitta St-Aubin où il ne pouvait plus vivre et s'en alla outre lac, à Constantine, où on l'avait appelé.

Le registre de la Classe contient la mention suivante (7 janvier 1580): « Quant à l'école de St-Aubin, sur la requête faite par M. de Gorgier, de « maître *Jehan de L'espine* pour être là maître d'école, qu'on le lui octroye « par condition telle qu'on parlera à M. le Gouverneur et au Conseil *(d'Etat)* « à ce que, devant que de le remuer du lieu où il est, il fasse établir pension « suffisante pour son entretenement. »

La requête de la Classe fut efficace, car à la date du 18 février 1580, on trouve cette note dans les manuels du Conseil d'Etat:

« Sur la journée qui a été assignée aux gouverneurs de la Paroisse de « Gorgier, ils sont venus répondre sur le mandement de Mgr le Gouverneur « *en la saisie des biens de l'église de St-Aubin*, pour les fautes qu'on leur avait « fait entendre qu'ils avaient faites, de n'avoir bâti l'église et le cimetière (à « l'entour), de n'avoir payé la pension du ministre et de ne nourrir un maître « d'école pour instruire la jeunesse: entre autres choses ils ont répondu « qu'ils ne pensent pas que leur ministre ait eu l'occasion de se plaindre ou « qu'il se soit plaint, et qu'ils s'offrent de satisfaire à ce qui est contenu en « leur lettre d'acquis *(des biens d'église)*.

« Sur quoi il a été arrêté que l'on s'informera plus amplement de ce qui « est de ce fait en soi, pour en connaître la vérité, aussi le droit qu'ils avaient « à faire le dit acquis, et les conditions du dit acquis par lesquelles ils se « sont obligés; pour par après en ordonner. »

Cet examen fut-il défavorable aux Bérochaux ou ceux-ci craignirent-ils de voir remettre en question l'achat des biens fait de l'Abbaye de St-Maurice? Toujours est-il que le traitement de Jean de L'Epine fut porté à 64 émines de moitié blé, 2 muids de vin fait, 40 batz (soit L. 203 au lieu de L. 170 d'abord fixées) et une maison suffisante tant pour sa demeure que pour tenir école.

Le 4 mai 1581, Mre Huguenin Cloye, maître d'école à Bevaix, avait été élu maître d'école à Auvernier: mais comme il se trouva qu'il « ne savait pas chanter,» la Classe, dans son assemblée suivante du mois de juin, fut obligée de le changer; elle l'élut pour St-Aubin et nomma Jean de L'Epine à Auvernier.

Le poste d'instituteur à cette époque n'était qu'un acheminement à celui de pasteur. Le 5 juillet 1582, à l'instance de Mre Guillaume Henry, ministre à

St-Aubin, il était décidé en Classe « qu'on baillerait à Mre Huguenin, son maître d'école, à traiter le texte ordinaire des *Actes* et qu'en après il serait examiné des principaux points de la doctrine chrétienne. » En août, suivant ce qui avait été dit que le maître d'école de St-Aubin traiterait le texte et serait examiné pour savoir s'il était propre pour servir de diacre au dit lieu, la Classe l'appela « là où étant oui, il n'a été connu capable pour la dite charge; « par quoi il a été conclu qu'il doit encore demeurer en blanc. »

Le 3 octobre 1583, *Andrien Coulin* fut élu maître d'école à St-Aubin-le-Lac. Mais le 5 novembre suivant, la Classe, considérant que le dit Coulin s'était distrait de l'école de St-Aubin, pour servir un particulier, pourvoit à la dite école par le moyen d'*André Billodz*, de Mostier au Vauxtravers, « lequel ne fut non plus content des Bérochaux. »

Ces fréquents changements, très nuisibles à la bonne marche de l'école, provenaient d'abord du faible traitement du régent, ensuite de l'inimitié existant entre le seigneur de Gorgier et ses sujets; il suffisait qu'un maître d'école convînt à Claude III, pour qu'il déplût aux Bérochaux et vice-versâ. Comme les gens de la Paroisse avaient, pour vingt ans, remis à bail à Jean de Vevey, d'Estavayer, les biens qu'ils avaient acquis de l'abbaye de St-Maurice, — sous la condition qu'il prendrait à sa charge toutes leurs dettes (et elles étaient importantes), — J. de Vevey les avait sous-loués au seigneur de Gorgier. De là des démêlés pour le paiement de la prébende du pasteur et du traitement du régent d'école que Claude III avait augmenté de son chef. Ces démêlés ne purent se terminer que par arrêté du Conseil d'Etat. Les Bérochaux furent condamnés à rembourser à leur seigneur ce qu'il avait délivré en plus aux régents de Paroisse, durant les années 1580 à 1585: après qu'on eut coté au prix de la vente et de l'abri de ces années-là, le grain et le vin qui avaient été délivrés par Claude aux maîtres d'école (1), le tout montait à L. 445 $^1/_2$, c'est-à-dire que le baron de Gorgier avait augmenté de L. 74 $^1/_4$ en moyenne le traitement annuel du régent.

L'arrêté du Conseil d'Etat ne réglait pas seulement le passé, mais l'avenir. « Afin, portait-il, qu'il y ait ordre à l'avenir, au fait de la dite pension, d'autorité souveraine, nous ordonnons que les Paroissiens de St-Aubin seront tenus de recevoir pour maître d'école, celui qui aura été élu par la Classe, accepté et confirmé par nous, le Gouverneur *(de l'Etat)* au nom de S. A., et par le baron de Gorgier, lequel, soit qu'il veuille être présent, soit qu'il y envoie un de ses officiers, établira avec ses sujets, à l'amiable, une pension au maî-

(1) « Le 1er d'avril 1585, j'ai donné à maître André Billiod, une paire de souliers doublés » chevillés; pour ce, 20 gros. » (Comptes de Claude III.)

tre d'école, tant en blé et en vin qu'en argent, afin qu'il ait le moyen de s'entretenir et qu'il puisse tant mieux vaquer à l'exercice de sa charge et enseigner la jeunesse à la crainte de Dieu et aux bonnes mœurs; — nous réservant néanmoins qu'au cas où il y ait plainte sur l'insuffisance de cette pension, de pouvoir l'accroître ou diminuer. »

D'après cet ordre, le dit maître d'école devait être présenté au gouverneur de l'Etat et au seigneur de Gorgier, par la Classe, après bonne inquisition de sa vie, doctrine et suffisance, et après avoir signé et approuvé la doctrine contenue au catéchisme et en l'ordonnance de 1564. Il faisait serment au châtelain de vivre saintement et paisiblement, et d'exercer fidèlement sa charge. Il était censuré aux censures générales par la Compagnie des ministres. Si le cas advenait qu'il fût question de le déposer, il en devait être avisé par la Classe; et s'il était jugé indigne de continuer en sa charge, il devait être déclaré au châtelain, afin que celui-ci pût prononcer sa déposition; puis il devait être procédé à une nouvelle élection.

Mais estimant leurs droits lésés, les Bérochaux s'adressèrent à LL. EE. de Berne avec lesquelles ils avaient un traité de combourgeoisie (depuis 1561): « Nous avons pris un maître d'école, auquel nous avons constitué une honnête pension, après nous être enquis de ce que les maîtres d'école peuvent avoir pour s'entretenir, laquelle nous avons payée à tous ceux qui ont été reçus; et nous n'entendons pas que notre baron, *ni autres*, puissent établir et constituer pension à notre maître d'école; c'est un droit qui nous appartient comme collateurs de l'église de St-Aubin; et nous n'avons voulu avouer la pension faite par notre baron, pour les mauvaises conséquences qui en pourraient résulter; car si un maître d'école venait à lui plaire, il aurait la disposition de notre propre bien à sa volonté. Si le lieu n'a pas été pourvu ordinairement d'un régent, ç'a été la faute des maîtres d'école qui n'ont pas voulu se contenter de l'honnête pension par nous établie; mais dorénavant il s'en trouvera bien qui seront capables et qui s'en contenteront. »

Sur cela Berne écrivit au gouverneur du Comté: « Vous avez déclaré que nos combourgeois de St-Aubin seront tenus de recevoir tous les maîtres d'école qui leur seront donnés et présentés par les ministres de la Classe de Neuchâtel, et que le seigneur de Gorgier devra lui payer pension, vous réservant le pouvoir de l'accroître ou diminuer à plaisir; c'est chose que nous trouvons non-seulement contraire à l'acquisition que nos dits bourgeois ont faite de la collature de leur église, mais encore au droit de patronage que nous avons dessus, à cause de notre évêché de Lausanne, vu que cet acquis leur attribue cette faculté et les oblige d'ordonner cette pension, afin d'entretenir le régent d'école à enseigner la jeunesse. — Nous vous prions de laisser

les Communes jouir de leur acquisition, qu'elles puissent librement choisir leurs régents d'école, et établir telle pension qu'elles aient le moyen de continuer: à condition que ces régents soient présentés aux ministres de la Classe de Neuchâtel, pour y être examinés et confirmés, s'ils sont trouvés capables. »

Les désirs de la République de Berne étaient des ordres à cette époque. Le gouverneur Vallier s'entendit en conséquence avec la Classe. Dès lors ce n'est plus que par exception que le nom du régent de St-Aubin apparaît dans les registres de cette dernière. Les candidats au poste de régent de paroisse furent nommés par les six gouverneurs de Communes, après un examen public dans le temple, auquel procédait le pasteur, en présence des Anciens d'Eglise et de l'officier de la seigneurie (le châtelain ou son lieutenant). Le premier élu d'après ce mode, fut maître *Jean Suchant*, en 1586. Mais deux ans plus tard, le 21 mars 1588, il passait régent à Auvernier; il fut remplacé par maître *Henry*, de Cortaillod (peut-être un fils du ministre Guillaume Henry).

A partir de ce moment, les tiraillements cessèrent. Au reste il faut remarquer qu'à cette même époque, les Bérochaux étaient en graves démêlés avec la Classe, relativement à cette collature acquise par eux et qui leur donnait le droit, croyaient-ils, d'élire leurs pasteurs. A la mort de G. Henry, la Classe ayant voulu leur imposer Claude Berthoud, les Bérochaux le refusèrent obstinément « pour avoir tenu des propos piquants sur leur compte; » et il fallut admettre Antoine Royet, réfugié français que les Paroissiens avaient en grande affection: « Le 5 novembre 1583, les gouverneurs de la Perroisse de Gorgier, assistés de maître Antoine Royet, leur pasteur, sont venus *(en Conseil d'Etat)* pour regard de l'offense qu'ils ont faite publiquement en l'église pour empêcher maître Claude Berthoud, de monter en chaire, pour prêcher la parole de Dieu, et de ne vouloir recevoir la sainte cène de sa main, confessant avoir offensé et donné scandale, se soumettant à la déclaration de nous, etc.; Ordonnons qu'en premier lieu, les gouverneurs et le dit peuple demanderont pardon à Dieu, dimanche prochain, de l'offense et scandale à l'église de Dieu qu'ils ont faits, secondement à Madame, à la seigneurie et autres qu'ils pourraient avoir offensés et paieront entre les mains de la seigneurie 50 livres faibles [1]. »

Lorsque la Classe envoya Royet au Locle, les Bérochaux refusèrent de recevoir son remplaçant : « Quand le ministre Jaquet leur fut présenté, suivant élection de la Classe et confirmation de Madame (*la Princesse*) ainsi qu'au

(1) Manuel du Conseil d'Etat.

baron de Gorgier, par un ministre et conseiller d'Etat, en l'église même de St-Aubin, un jour de dimanche, le baron l'agréa, pour ce qui le concernait; mais ses sujets ne voulurent point le recevoir, au mépris de la dite élection et confirmation, et nonobstant toutes et amiables remontrances de recevoir le dit maître G. Jaquet qui est homme de bien et craignant Dieu, de bonne doctrine et érudition, capable et suffisant à la dite charge, ils se sont affectionnés de plus fort, jusqu'à déclarer opiniâtrement qu'ils ne le voulaient recevoir. »

Le procureur général les ayant cités en Conseil d'Etat, pour être punis et châtiés « comme rebelles, désobéissants et infracteurs de police » les Bérochaux s'adressèrent à Berne qui intervint encore ([1]). — Maître Bernard Gélieu fut élu.

« En générale tenue le 26 juin 1588: pour l'égard de maître Bernard Gélieu, nouvellement introduit à St-Aubin-le-Lac par élection, quelque réserve que lui puissent avoir faite les Paroissiens d'illec, pour lui vouloir retrancher de la pension accoutumée aux deux précédents, lui a été conseillé, pour bien de paix, de lâcher deux muids de moitié blé et un muid de vin, pour le maître d'école, et non plus outre. Et sera-ce seulement jusques à la fin de l'administration de M. le Baron *des biens achetés de l'abbaye de St-Maurice*. Là où la dite prébende devra être réintégrée, soit pour le ministre élu, ou bien pour son successeur ([2]). »

(A suivre). FRITZ CHABLOZ.

UN PROCÈS POUR CAUSE DE BLASPHÈME

EN 1702.

Autrefois il n'existait dans le canton de Neuchâtel ni constitution politique, ni code pénal, ni recueil de lois, œuvres de législateurs ou de jurisconsultes éminents, fruits de laborieuses discussions. Des us et coutumes remontant à diverses époques et des ordonnances rendues suivant les cas, formaient la règle qui servait aux juges à connaître des délits et à les réprimer.

([1]) Archives de la Béroche.
([2]) Registres de la Classe.

Parmi les délits, on en comptait d'une classe toute spéciale que nos mœurs plus larges en certaines matières et un sentiment de tolérance bien compris ont cru devoir supprimer : ceux qui sous la dénomination générale de *blasphèmes* attentaient à la Divinité, n'étaient pas considérés comme les moins graves. Le pouvoir, tout en ayant pour premier principe de créer parmi les masses une obéissance passive et une soumission absolue, avait eu soin d'édicter de nombreuses ordonnances dont le but était d'assurer un état au moins apparent de piétisme et de stricte moralité. Il avait sous ce rapport, dans le clergé, un auxiliaire puissant; car celui-ci, ami lui-même de la domination, savait qu'en secondant le pouvoir temporel il en serait soutenu à son tour et que leur influence mutuelle se maintiendrait forte et respectée à l'aide des pénalités nombreuses qui atteignaient les plus infimes contraventions. C'est pour cette raison que, jusqu'en 1848, la Vénérable Classe a exercé dans le pays une autorité considérable.

J'ai dit que les attentats contre la Divinité étaient l'objet des préoccupations de nos anciens gouvernants qui promulguaient à cet effet des règles extrêmement sévères. Pour les juger sainement, il faut avant tout tenir compte des idées et des mœurs de l'époque et du grand rôle que jouait la religion dans toutes les transactions politiques et sociales.

Peu après la Réformation, soit en 1539, la Chambre consistoriale de Valangin rendit des ordonnances pour prévenir certains faits délictueux et immoraux : le blasphème n'était pas oublié comme on va le voir :

« Touchant le blasphème il est ordonné que tous hommes et femmes, jeunes et vieux, prenant en vain le saint nom de Dieu en leur bouche, jurant par le sang, corps et plaies, chair, ou qui le renient ou autrement le blasphèment, que iceux soient entenus de se jeter à terre et icelle baiser. Et tous ceux qui orront tels blasphèmes seront entenus de les amonester à cela faire et si tels blasphémateurs donnent paroles injurieuses et ne veulent baiser terre, iceux doivent être mis en prison, puis après baiser terre et donner 60 sols de ban; et ils pourraient aussi faire de si gros blasphèmes qu'ils seraient châtiés plus rigoureusement. »

Les ordonnances ecclésiastiques rendues sous Jeanne de Hochberg en 1542 et les constitutions ecclésiastiques publiées en 1553 sous le gouverneur J. de Bonstetten, reproduisent les dispositions ci-dessus en des termes à peu près identiques.

Plus tard, un mandement de 1594 voulut préciser davantage les délits visés antérieurement, et pour mieux éclairer la conscience des juges il s'attacha aux détails que voici :

« Que nul de quelque qualité qu'il soit n'ait à jurer sa foi, son âme, saints ou saintes, ou proférer jurements profanes ni se donner soi-même, ni un autre au diable, ou faire imprécations à l'encontre de quelqu'un, de *chancre*, *peste*, *fièvre*, ou autre chose, et que nul n'ait à jurer le saint et sacré nom de Dieu .... que nul n'ait à déguiser de jurements ou blasphèmes comme ceux qui disent *ma figua* ou *ma figue*, *morbleu*, *sambleu*, *corbleu*, etc. »

Ce mandement fut confirmé le 7 avril 1630, à l'instance de la Compagnie des pasteurs (¹).

On le voit, des formules qui de nos jours sont d'un usage fréquent et courent les rues sans que personne y prenne garde, comme de dire: ma figue! ma foi! morbleu! etc., tombaient sous le coup des arrêts *de la justice* dont l'indulgence n'était pas jadis la vertu principale.

On comprend que des dispositions d'une nature aussi draconienne, à une époque où l'instruction et une belle éducation n'étaient l'apanage que de quelques privilégiés et où les mœurs étaient âpres et rudes, devaient trouver une application fréquente et donner une besogne suivie aux diverses Cours de justice du pays.

Les archives judiciaires de Valangin nous ont conservé entre autres une cause d'une certaine importance et qui par son originalité m'a paru valoir la peine d'être relatée. Le fait s'était passé à la maison de ville de Valangin et le prévenu était un nommé David Tissot-Vougeux, de Fontaines, justicier, et, paraît-il, chirurgien ou simplement rebouteur.

La cause fut introduite par une plainte portée tout au long dans le registre du Consistoire seigneurial, à la date du 2 septembre 1702 : en voici la citation textuelle : c'est le greffier qui parle :

Mesdits Sieurs du Consistoire Seigneurial m'ont donné l'ordre d'écrire à Monsieur Gaudot, ministre à Fontaines, la lettre suivante qu'ils m'ont eux-mesmes dictée :

Monsieur,

Monsieur le maire de Valangin ayant aujourd'hui fait entendre à Messieurs du vénérable consistoire seigneurial dud. lieu, qu'il a reçu ordre de prendre des informations contre le s^r justicier Tissot, vostre paroissien, touchant de certains propos blasphématoires qu'il doit avoir proféré ; cette affaire parroissant importante à mesdits sieurs du consistoire seigneurial, ils espèrent que vous n'admettrez pas le d. s^r Tissot à la communion avant la vérification du fait. C'est ce que ces Messieurs m'ont ordonné de vous écrire et de vous faire en mesme temps leurs complimens. Je vous asseure en particulier de mes respects et suis, avec soumission,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Valengin le 2 septembre 1702. » P. DUCOMMUN.

(¹) Pour toutes ces citations, voir *Boyve Ann.*, aux dates indiquées.

Cette pièce nous montre qu'un des moyens préventifs contre un accusé avant tout prononcé de jugement, consistait à le priver de la communion et à le mettre sous une espèce d'interdit: le procédé, inique en lui-même puisqu'il faisait d'emblée du prévenu un coupable, portait coup en lui créant une situation exceptionnelle que l'opinion publique jugeait très-sévèrement.

La plainte fut suivie de l'effet voulu, comme nous l'apprennent les manuels du Conseil d'Etat, à la date du 12 septembre 1702, en ces termes :

Sur ce que le Sieur Chambrier, mayre de Vallengin (1), a dit être chargé par le consistoire du dit lieu de représenter touchant certains discours impies et blasphématoires qu'on dit avoir été tenus par le justicier Tissot-Vougeux, de Fontaines, après avoir délibéré il a été dit que le dit sieur maire demandera par connaissance de justice de pouvoir faire enqueste et déposer des tesmoins en secret.

A l'audience civile du lendemain le maire en nantit à son tour les juges de la manière suivante:

Mondit sieur le mayre a représenté que Monseigneur le Gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat luy donnèrent hier avis qu'il leur seroit venu à notice que le sieur justicier Tissot, de Fontaine, en parlant il y a quelques jours de la cure qu'il avoit faite en la personne d'un certain Jonas Girard-Bille, se seroit tant oublié que de dire que ce miracle estoit aussi grand que ceux que nostre Seigneur Jésus-Christ faisoit du tems qu'il estoit sur la terre, paroles qui ne doivent pas être proférées par la bouche d'un chrestien, puisqu'on ne sauroit parler avec assés de respect et de soumission de la très sainte Divinité. C'est le sujet pour lequel mon dit sieur le maire receu ordre de Messieurs du Conseil d'Etat de faire déposer les témoins qui estoyent présens lorsque le d. sieur Tissot deut proférer ces paroles blasphématoires demandant à cet effet par connoissance de justice, que lesd. témoins que pour ce sujet il a icy fait citer soient entendu.

Sur cela s'est levé de sa place de juge le sieur justicier et maître-bourgeois Andrié et ayant demandé parlier (2), il a conjointement avec le sieur justicier et maître-bourgeois Besson représenté que comme il s'aperçoit que les informations que Monsieur le maire veut prendre par ordre de la Seigneurie vont et se font dans le secret et contre la franchise contre un bourgeois de Valangin, pour ce sujet lesd. sieurs maîtres-bourgeois au nom de la Bourgeoisie font proteste à ce que telles informations et sentences qui se rendront, ne puissent en façon ni manière que ce soit donner atteinte ni préjudicier aux droits et franchises de la Bourgeoisie, non plus que tout ce qui pourroit se faire après que les témoins auront été entendu, d'autant que c'est contre un bourgeois de Valangin qui est même justicier.

A esté connu que lad. proteste sera rédigée sur le manuel de la justice.

Mondit sieur le maire a contreprotesté contre lad. proteste, disant que ce qu'il

(1) Benoit de Chambrier, nommé le 26 novembre 1689.

(2) Personne chargée de porter la parole au nom d'une autre.

demande ne peut point préjudicier aux franchises de la Bourgeoisie, ne demandant rien icy que de juste et de raisonnable.

Connu aussi que lad. contreproteste doit être rédigée comme dessus.

Ensuite de quoy mondit sieur le maire persistant à faire déposer lesd. témoins par connoissance de justice, mesd. sieurs de la justice ayant eu avis par ensemble ont donné par sentence que, se trouvant en petit nombre (1), ils renvoyent à donner leur déclaration à une autre fois.

L'on remarque par la citation qui précède que le maire avait nettement articulé les faits du délit et cité la personne coupable; il s'agissait d'un simple propos de cabaret, d'une fanfaronnade par laquelle à propos d'une jambe remise ou de côtes raccommodées, un particulier, membre de la cour de justice, se vantait en plein cabaret d'être supérieur à Jésus-Christ. Mais il avait pour lui d'être un personnage, un des collègues de messieurs du tribunal dont il avait apparemment su gagner les sympathies; de plus il était bourgeois de Valangin, et il s'agissait d'empêcher en sa personne une atteinte à leurs franchises, dont tous les bourgeois étaient particulièrement jaloux: c'est ce qui serait arrivé par l'autorisation d'enquêtes secrètes, et sans que le prévenu fût entendu; de là l'incident de protestation et de contre-protestation et finalement un refus de connaissance juridique sous la raison ou peut-être mieux le prétexte que les juges n'étaient pas suffisamment nombreux à l'audience; ils tenaient sans doute à gagner du temps.

Cette décision constituait un échec pour le maire de Valangin; cependant il ne se tint pas pour battu et résolut de poursuivre hardiment le personnage incriminé; aussi trois jours après, dans une audience plus revêtue, puisque quatorze justiciers étaient présents, car l'affaire avait déjà eu un certain retentissement, il renouvela sa demande, mais cette fois d'une manière plus vague et en évitant avec soin de désigner le prévenu par son nom:

Monsieur le maire, dit le registre, a proposé qu'il seroit venu à notice à la Seigneurie que *quelqu'un* auroit été si mal avisé que de proférer des discours impies, attroces et profanes contre la très sainte Divinité: que sur cela il a receu ordre de Messieurs du Conseil d'Etat de faire et former une enqueste générale afin de vérifier qui peut s'estre tant oublié que de tenir de semblables discours, c'est pourquoy mond. sieur le maire demande par connoissance de justice que cette enqueste soit formée et marquée sur le manuel de la justice.

Le procédé ne manquait pas d'habileté; néanmoins la même opposition se produisit de la part des maîtres-bourgeois Andrié et Besson, assistés du commissaire Lépée, qui se levant déclarèrent:

(1) Ils étaient au nombre de sept.

Qu'ils s'opposoient à ce que lad. enqueste fut dressée pour raison que cela tendroit à donner atteinte aux franchises de la Bourgeoisie, si on faisoit une enqueste générale et secrette contre un bourgeois de Valangin, au lieu de le poursuivre par demande en justice afin de pouvoir se défendre.

Et, au lieu d'imiter la réserve évidemment calculée de leur supérieur, ils ajoutent :

Qu'on connoît assés la personne qui est soupçonnée d'avoir proféré les susdits discours, puisque Monsieur le maire la nomma déjà mécredy dernier, lorsqu'il voulut faire déposer des témoins contr'elle et que sur cela Messieurs de la justice, qui se trouvèrent pour lors en petit nombre, renvoyèrent cette affaire à une autre fois, outre que le sieur justicier Tissot qui est cette personne soupçonnée a dit qu'il estoit content qu'on luy forma demande et d'indiquer luy même les témoins pourveu qu'on agisse contre luy par les voies ordinaires et de droit.

Le maire réplique et développe sa thèse pour arriver à ses fins:

Des enquestes de cette nature sont autorisées tous les jours même pour des cas infiniment moindres : pour celui-ci qui est de la dernière conséquence puisqu'il y va de la gloire de Dieu qu'on est d'obligâon d'avancer de tout son possible, et quant à la demande ici présentée, elle ne touche en rien aux droits et franchises de la Bourgeoisie que la Seigneurie n'a pas l'intention d'enfreindre en quoi que ce soit.

Cette déclaration ne satisfait pas les opposants qui persistent, en sorte que le tribunal appelé à se prononcer sur l'incident, sentence:

Que d'antant que le prétendu accusé est assés connu et qu'il s'attend déjà à estre recherché, que mesme il en a parlé à des personnes de considération et qu'il a témoigné estre content qu'on luy forme demande et d'indiquer luy mesme les témoins pourvu qu'il soit présent et qu'on agisse contre luy par les voies ordinaires et accoutumées: d'ailleurs puisque cette affaire a déjà fait bruit en public et qu'elle a mesme été portée devant le consistoire, pour ces considérations mesd. sieurs de la justice ne trouvent pas qu'il y ait de la nécessité de faire lad. enqueste et ils prient Monsieur le maire de former demande à la personne en question, s'il trouve à propos de la poursuivre plus outre, afin que cette personne étant présente quand on agira contre elle, elle puisse récuser les témoins qu'on admettra pour ce fait, si elle en a de justes et valables raisons.

Priant monsieur le maire de croire que messieurs de la justice n'ont rien tant à cœur que d'avancer l'honneur et la gloire de Dieu.

Dans le registre, ces deux dernières lignes sont barrées par deux traits obliques et en marge est la mention suivante: « Les sieurs Soguel et Petremand n'en ont pas jugé. »

De pareils traits d'indépendance, dont on s'étonne lorsqu'on connaît les usages d'autrefois, n'étaient pas rares dans la magistrature neuchâteloise et

surtout dans la cour de justice de Valangin; le pouvoir avait tant de fois cherché à commettre des empiètements contre les droits et les franchises de la Bourgeoisie dont la puissance devait naturellement lui porter ombrage, que celle-ci, par l'organe de ses représentants, déployait toute l'énergie voulue pour résister aux idées dominatrices de messieurs du château.

(A suivre). Ch.-Eug. Tissot.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1878, page 137.)

Quoique la ville de Neuchâtel possédât plusieurs médecins et chirurgiens distingués, les mèges et les charlatans étaient nombreux, et ces derniers visitaient régulièrement les foires de Neuchâtel et vendaient leurs « *remèdes infaillibles.* » Quelques-uns de ces médecins nomades avaient fait des études sérieuses, et en parcourant les pays, en pratiquant la médecine d'une manière ambulante, ils ne faisaient que suivre l'exemple donné par les médecins du moyen âge. Quelques annonces tirées de la *Feuille d'Avis* de 1769 et 1770 nous donneront une idée du style et de la couleur du charlatanisme de l'époque. Ces annonces ne diffèrent pas beaucoup de celles des charlatans actuels. Dans tous les âges on se servira toujours du même langage lorsqu'on s'adressera à la crédulité des gens ignorants. On comprend aussi que cette industrie fut une de celles qui s'empressèrent de profiter des moyens de réclame qu'offrait la *Feuille d'Avis de Neuchâtel.*

Un certain Ducloud offrait à vendre en 1769:

— « L'*Essence merveilleuse*, célèbre stomachique. C'est un bon dissolvant, préservatif et corroborant; efficace pour dégager l'estomach et les intestins; guérit la phthisie, fièvres, défaillances, toux invétérées, dissenteries, etc. Prix 20 sols cour. ou 32 sols de France. »

— « Le *baume de vie.* L'un des plus excellents remèdes généraux que la médecine ait découvert, pour fortifier l'estomach, réparer les esprits vitaux, empêcher les obstructions de la rate et du foie, évacuer les humeurs acres et scorbutiques, guérir les plaies externes, etc. Prix 15 sols cour. ou 25 sols de France. »

— « Le *baume universel cordial,* spécialement propre à liquéfier le sang, fortifier la tête, guérir les maux de dents et de poitrine, plaies internes, abcès, faire sortir les vers, la pierre et la gravelle, excellent pour la brûlure, etc. Prix 12 sols cour. ou 20 sols de France. »

— « L'*essence anglaise de rhubarbe,* doux et précieux purgatif, spécial dans l'hydropisie, jaunisse, mélancolie, etc. Elle résout les obstructions dures, dissipe les humeurs gluantes et scorbutiques, etc. Convient aux personnes sédentaires. Prix 12 sols cour. ou 20 sols de France. »

— « L'emplâtre du sieur Pitara pour la guérison des vapeurs particulières aux femmes, n'est point de ces remèdes de mode, dont la vogue fugitive et précaire passe avec la curiosité du moment et l'attrait de la nouveauté. Un très grand nombre de guérisons opérées par cet utile topique, en ont constaté les bons effets et jamais ils n'ont varié. Tous les papiers publics ont parlé de ce remède avec éloge, parce qu'il est tout à la fois facile, innocent, peu dispendieux. Ainsi nous ne répéterons point ce que nous en avons déjà dit. Le prix de l'emplâtre est toujours fixé à L. 6. Il peut se conserver 10 ans, et s'envoyer dans une simple lettre, dont le port, comme celui de l'argent, est à la charge du demandeur. Le Sr Pitara demeure à présent Rue et Faubourg St-Martin près de la Grille à Paris (1769). »

A leur tour les médecins suisses et neuchâtelois offraient leurs remèdes au public.

Les « *remèdes secrets* » de cette époque provenaient en grande partie de l'Angleterre, ainsi que l'indiquent les annonces suivantes:

— « On trouve chez M. P.-L. Convert, marchand épicier à la Grand'rue, outre les articles de son commerce:

Le grand élixir pour le cœur et l'estomac du Dr Stongthon, dans la plus exacte préparation.

La teinture noire pour guérir le mal de dents; et la teinture rouge pour les conserver, aussi bien que des brosses pour leur usage.

Les tablettes pectorales et stomachales.

L'essence volatile d'ambre gris ou eau de Luce, le véritable taffetas d'Angleterre, pour les coupures, brûlures et autres blessures.

L'eau de perle pour le teint, pour enlever les taches de la peau et les verrues.

L'emplâtre écossais pour les cors aux pieds.

Tous ces articles viennent directement d'Angleterre. »

— « Un marchand de Berne, recommande les remèdes anglais suivants: La tinctura confortativa concentrata.

Pulvis prolificus — L. 3, 10 s. la bout.
Pillulae restaurantes — L. 2, 10 s. la boite.

Il promet que les personnes dont la santé se trouve altérée par les excès du vin et de tout autre genre obtiendront la guérison.

Cependant les Suisses savaient aussi exploiter la crédulité publique. Témoin l'annonce suivante:

— « Le fameux et bien renommé *médecin* Jean-Joseph Rohrer, natif du louable canton d'Underwald, (lequel a été bien examiné par de très doctes professeurs de l'université de Vienne en Autriche, aussi bien que de la faculté de médecine des louables villes et cantons de Berne, de Zurich et de Fribourg en Suisse) donne avis qu'il restera encore quinze jours dans cette ville. Ce médecin possède l'art de guérir, selon sa méthode, toutes sortes de maladies, tant intérieures qu'extérieures, par le moyen d'un grand nombre de secrets, sans la connaissance desquels plusieurs maladies resteraient incurables. Il offre au public: 1° Une poudre très subtile qui a la vertu admirable de faire cesser sur-le-champ la douleur des dents, sans les arracher. — 2° Le Baume turquesque qui a la vertu merveilleuse de guérir les plaies coupées ou percées, calmant très promptement les inflamations de gangrène; il guérit aussi les enfants privés de la faculté de marcher, de même que l'ancien décroissement des membres, leur clochement, crampe et rhumatisme, les vieux maux de reins, l'ardeur de l'urine; les anciens catarres, appaisant la colique dans l'espace d'un quart heure, et fortifiant l'estomac d'une manière merveilleuse; la demi-once du dit baume coûte 5 batz. — 3° Une teinture helvétique très efficace pour la purification du sang, guérissant immanquablement et à fond toute gâle et rogne, le sang scorbutique, les vieilles plaies du corps, le ver dormant, les lépreux et les maladies vénériennes, sans salivation. Outre ce que dessus, il guérit, avec ses secrets, tous les maux de crampes, convulsions, suffocations de la matrice, toutes les maladies de poitrine, rhumes, toux, difficulté de respirer, la pulmonie, la phthisie, etc. Il enlève les tâches de mine, l'eau jaune aux membres; il guérit de plus les faiblesse de l'estomac, les vieilles constipations du corps, l'épilepsie, à moins qu'elle ne soit de naissance; l'hydropisie, le scorbut, avec une eau très subtile, les cors aux pieds et la fièvre froide. Il a aussi une certaine poudre pour blanchir les dents et raccomplir les gencives, comme aussi une eau subtile pour embellir la peau du visage et en ôter les lentilles sans douleur.

Il est logé à l'Ecu-blanc. »

Une semaine plus tard on lisait dans la *Feuille d'Avis:*

— « Le sieur *J. Rohrer médecin*, donne avis qu'il restera encore ici la semaine prochaine, d'où il partira pour parcourir la Comté. »

S'il existait alors comme de nos jours des charlatans, il y avait aussi des médecins consciencieux qui croyaient à l'efficacité des remèdes qu'ils offraient en vente au public. A cette époque, du reste, la croyance à la vertu souveraine des substances pharmaceutiques était universellement partagée par les membres du corps médical. Dans la catégorie des médecins estimés de notre pays était David-Pierre Morthier, dont le souvenir est resté en honneur dans le Val-de-Ruz. Nous trouvons dans la Feuille d'Avis de 1769 l'annonce suivante :

— « Le Sr David-Pierre Morthier, médecin à Dombresson au Val-de-Ruz, ayant appris, il y a déjà un assez bon nombre d'années, d'un illustre savant, à composer un excellent baume appelé le Baume sympathique oriental et ne l'ayant pas voulu d'abord annoncer que s'il n'en eut fait lui-même l'épreuve; par l'expérience qu'il en a fait en différents cas, il a remarqué que le dit baume est très profitable pour plusieurs indispositions du corps humain et principalement pour toutes douleurs froides, matières gluantes et visqueuses, fluxions, enflûres aux jointures et autres semblables. On peut s'en servir avec fruit pour la sciatique, le rhumatisme, les nerfs affaiblis et même retirés, pour toutes sortes de plaies, rétention d'urine, l'asthme, points de côté, la surdité et plusieurs autres maux provenant de causes froides que l'on ne spécifie ici crainte d'ennuyer les lecteurs et que l'on trouvera décrites dans l'imprimé joint au dit baume. Il offre aussi un thé composé d'herbes, de fleurs et de racines très rares et qu'il prépare aussi lui-même. Celui-ci purifie la masse du sang, dégage la poitrine des glaires les plus tenaces, fortifie l'estomac, chasse les vents et charrie doucement par les urines; on peut s'en servir comme du thé ordinaire; le paquet coûte 2 piécettes.

(Dépôt chez Matthieu, apothicaire).

NB. Les phioles du baume aussi bien que les paquets de son thé seront cachetés de son cachet, qui est l'empreinte d'un mortier, pour que le tout ne soit contrefait. »

Après les médecins venaient les dentistes.

— « M. Pelletier, maître chirurgien dentiste, élève de feu M. Capron dentiste de S. M. le roi de France, membre de l'académie de chirurgie de Besançon, pensionné de la dite ville et y résidant pour l'ordinaire, doit arriver à Neuchâtel dimanche 5 de ce mois et loger chez M. Petitpierre, lieutenant de la garde. Il se flatte que tous Messieurs et Dames qui voudront bien l'honorer de

leur confiance seront très satisfaits. On trouvera chez lui des éponges fines préparées, de même que des racines aussi préparées pour la bouche, des opiats, poudres, eaux, liqueurs et élixirs propres pour la conservation et guérison des gensives et des dents qu'il nettoie, plombe et tire parfaitement; il les arrache autant que faire se peut aux jeunes gens quand elles sont mal arrangées, pose dans la dernière perfection toutes sortes de dents artificielles et donne tous les secours du conseil et de la main qui sont nécessaires pour embellir les dents et remédier aux maladies de la bouche. Il est toujours prêt à se rendre auprès des personnes qui ont besoin de lui, à telle heure que ce soit; et pour pouvoir le faire plus exactement, il les prie de lui envoyer sur une carte l'heure de leur commodité. »

— « Mallier *dentiste*, avertit que quelques malintentionnés ont répandu le bruit, qu'il demandait 1 écu neuf pour limer une dent, et qu'il se contente de ce qu'ils lui donneront suivant leurs moyens; traitera les pauvres gratis. »

— « Le Sr *Mallier*, *dentiste*, annonce qu'il s'est fixé pour toujours à Neuchâtel. Il avertit qu'il se renferme dans sa sphère et ne se borne exactement qu'à l'utilité et l'ornement de la bouche. Il a une pastille pour appaiser les maux de dents. Il promet de guérir *gratis* les pauvres nécessiteux. »

— « Le Sr Valance, *chirurgien dentiste*, à Lyon, après avoir pratiqué l'art de la chirurgie plusieurs années, dans les principales universités de France, ayant choisi la partie de la dentition, qu'il a exercée plusieurs années sous les yeux du Sr Louis Lécluze, chirurgien dentiste de Monseig. le duc de Villars, gouverneur de Provence, donne avis qu'il tire adroitement les dents, racines et chicots, nétoye proprement la bouche, plombe solidement les dents cariées, après toutes fois en avoir détruit la carie, sépare celles qui, étant cariées, peuvent gâter et carier les autres, remet au niveau celles qui penchent en dedans ou en dehors de la bouche, égalisent celles qui surpassent les autres par leur longueur et sans les ébranler aucunement, met des dents artificielles très ressemblantes aux naturelles, avec lesquelles on mange aussi bien qu'avec les naturelles. On trouve chez lui tous les remèdes pour les maladies de la bouche, et pour entretenir la blancheur des dents. Il est logé aux 13 Cantons. »

Citons, pour terminer cette catégorie d'annonces, les avis suivants:

— « Le Sr *Vigiral*, de Clermont en Auvergne, offre ses services pour enlever très adroitement et sans douleur les *cors de pieds* avec leurs racines. Il distribue aussi l'emplâtre pour les guérir radicalement. Il loge à la Galère. »

— « Derwin, serrurier, à Colombier, fait des bandages d'acier pour les hernies, 2 écus neufs, et un louis neuf pour hernie double. »

— « La femme Schmidt habitant Serrières, s'offre à faire passer le ver solitaire. »

— « Chez l'apothicaire Matthieu on vend l'emplâtre de feu Mlle Tribolet. » (Cet emplâtre est encore estimé de nos jours).

— « A St-Aubin, on recueille des herbes pour la préparation de l'eau de mère et de l'eau d'arquebuzade. »

— « Jaques Gourtzler vend du petit-lait tout frais, depuis 4 $^1/_2$ à 7 heures du matin, à la Croix-du-marché. »

— « Il offre aussi *sucre de lait* fabriqué dans les meilleures alpes de berne. L. 80 le quintal, (Voir *Journal helvét.* art. sucre de lait).

— « On offre à vendre: 26 à 30 bouteilles d'*eaux minérales de Spa.* »

— « Du *Petit-lait* à la Croix-du-Marché, à 6 crutz le pot. »

— « On demande, chaque jour, demi pot de *lait de chèvre* pour un enfant.

— « Le public est averti que ceux qui souhaitent de prendre du *petit-lait*, pourront commencer lundi prochain (4 juin 1769). »

(La fin prochainement.)

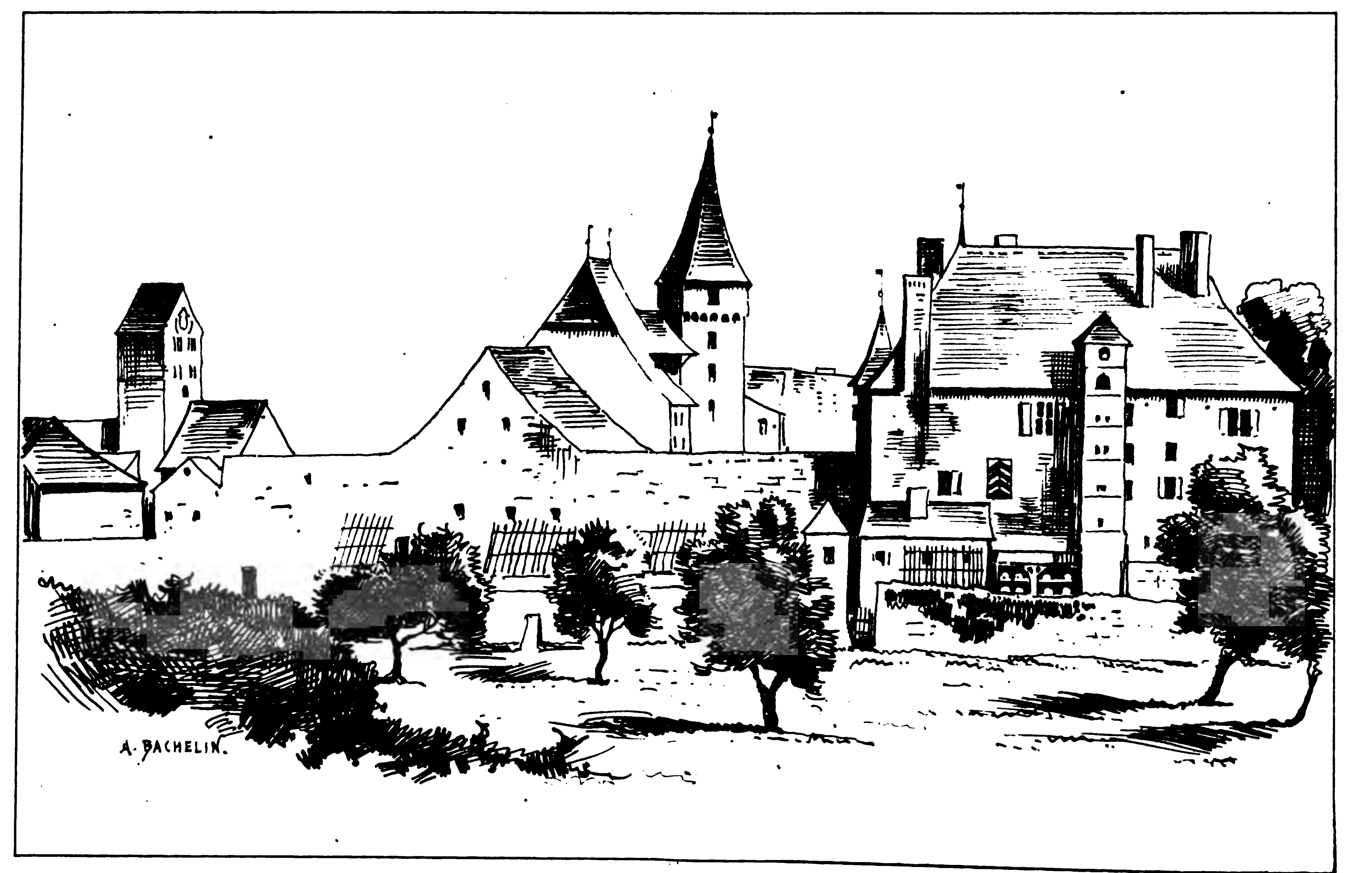
ANCIENNE VUE DU CHATEAU DE COLOMBIER

(Planche.)

Cette vue, dessinée dans les premières années de ce siècle, a été prise depuis l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la cour de l'arsenal. La forme générale du corps de bâtiment de droite a peu changé, tandis que celui de gauche a été complètement modifié par l'adjonction de la caserne. On aperçoit sur le même côté l'ancien temple démoli en 1828.

A. Bachelin.





Ancienne vue du Château de Colombier.

Dessin de A. Vouga d'après Isabelle de Gelieu

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

LÉOPOLD ROBERT

1794-1835

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1877, p. 269)

Quoique né à la Chaux-de-Fonds, l'artiste était originaire du Locle, et l'on comprend que cette localité ait tenu à voir ce fait mentionné par l'inscription de son tombeau. Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. H.-E. Sandoz à M. Paul de Meuron, secrétaire de la Société des Amis des Arts de Neuchâtel.

Locle, 12 Mai 1875.

« . . . Me serait-il permis, Monsieur, de vous dire que nous verrions avec plaisir que justice nous soit faite à l'égard du Locle, lorsqu'il s'agira de l'inscription à mettre sur ce mausolée et que l'on inscrira « *Léopold Robert, du Locle, né à la Chaux-de-Fonds,* » et pour lever tous les doutes sur la commune de Robert, je prends la liberté de vous relever son acte d'origine inscrit au registre n° 5, folio 609 du livre des communiers du Locle et conçu de la manière suivante :

« *N° 1334. Le 27 août 1831, il a été délivré un acte d'origine à Monsieur Louis-Léopold Robert, peintre et graveur, fils de feu Abram-Louis Robert, né en 1794, bourgeois de Valangin, domicilié à Rome.* »

« Du reste, Monsieur, vous savez que dans son testament Léopold Robert dit: « Je lègue à la Chambre de charité de ma commune du Locle et à l'établissement des jeunes filles de la Chaux-de-Fonds,» etc. Toute sa famille est aussi inscrite à ce même folio, et il n'a pour commune que celle du Locle. Il en est de même pour Alexandre Calame que certains biographes font passer pour Genevois.

« Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un certain nombre de localités savent fort bien nous renvoyer nos communiers malheureux, lorsque nous devons les assister, et que pour toutes ces familles notre Chambre de charité dépense en moyenne 33,000 francs par an, chiffre qui est plutôt dépassé et qui a même atteint la somme de 50,000 francs, et lorsque, de temps en temps, il se trouve quelques-uns de nos ressortissants qui se distinguent, dès-lors ils ne seraient plus du Locle? N'est-il pas bon de rectifier ces erreurs si répandues pourtant, quand l'occasion s'en présente. »

L'observation formulée par M. H.-E. Sandoz est fort judicieuse et nous nous faisons un devoir de la consigner ici; l'origine de l'artiste ne sera cependant pas indiquée sur son tombeau qui portera seulement cette inscription :

A LEOPOLD ROBERT
SES AMIS.
1794—1835.

Nous donnons ci-après la liste des pièces gravées et lithographiées par et d'après Léopold Robert.

Gravures de Léopold Robert.

Athalie interrogeant Joas. — Petite gravure, vers 1811.

Marie d'Orléans, duchesse de Nemours. — Gravure d'après celle de Drevet, inachevée. 1811.

Scène du déluge d'après Gérard. — Petite gravure. 1813.

Concours de gravure en 1814.

Portrait de Madame David d'après L. David. 1815.

Concours de gravure en 1816.

Portrait de Fréderic-Guillaume III d'après Gérard. —Petite gravure. — Répétition plus petite de ce portrait pour l'*Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*, par Sandoz-Rollin.

Jacques-Louis de Pourtalès d'après Boilly. — Cette gravure a été publiée de nouveau ces dernières années par la *Société des Amis des Arts* et donnée en lot aux sociétaires.

Toutes ces pièces sont pour la plupart assez rares aujourd'hui.

Lithographies par Léopold Robert.

L'Improvisateur. — *La Prédiction.* — *Le Repos du pâtre.* — *La Mère italienne,* qui a paru plus tard sous le titre de *Environs de Rome,* — *Une Suissesse.* — *Bergère suisse avec un enfant.* — *Brigand napolitain.* C'est celui qui a été reproduit précédemment (voir *Musée neuchâtelois*, janvier 1876).

On peut ajouter les douze planches lithographiées en collaboration par le prince Napoléon, la princesse Charlotte sa femme et L. Robert qui en dessinait les figures. Ces pièces ont été imprimées par la lithographie Salucci.

Gravures et lithographies d'après Léopold Robert.

Deux pèlerines. Léop. Robert pinx, 1823. Aurèle Robert del. et sculps. 1827. Petite pièce.

Pifferari. — Petite pièce gravée, sans signature et sans légende, attribuée à Léopold Robert; elle rappelle un peu la manière de Granet. Des pifferari

jouent sous une voûte à la lumière d'une lanterne. Composition en hauteur.

Un brigand et sa femme. Léopold Robert pinx. Maurin del. Bonnemaison dirext. Imp. lith. de Villain. — Planche folio; composition en hauteur. Un brigand à manteau apprête son fusil pour protéger sa femme et son enfant réfugiés dans le creux d'un arbre; le brigand fait face au spectateur.

Les Moissonneurs dans les Marais Pontins. — Petite gravure de P. Mercuri, la plus belle qui ait été exécutée d'après Robert, a été publiée par le journal l'*Artiste*. Des épreuves de cette pièce, rares aujourd'hui, se sont vendues 600 francs.

Les Moissonneurs. — Gravure au pointillé par Desclaux, 1844. 23 centimètres sur 26. Editée par Goupil et Vibert. Sur papier blanc, 8 francs, sur Chine, 12 fr. Epreuves d'artistes, 60 francs.

Les Moissonneurs. — Gravure à l'aqua-tinte par Z. Prévost. 81 centimètres sur 54. C'est la plus grande et la plus connue, belle exécution colorée et vigoureuse. Editée par Goupil. 60 francs.

Les Moissonneurs. — Petite gravure au trait par Joubert, 1852. Accompagne la *Notice* de Delécluze sur Léopold Robert.

Les Moissonneurs. — Gravée par Gautier. Imprimerie Goupil et Cie. Publiée par Goupil. Grande pièce en noir, un peu dure et molle dans certains parties. 52 centimètres sur 32. Prix 10 fr. sur blanc.

Les Moissonneurs. — A. Varin sc. 1845. A Paris, chez l'auteur, quai des Orfèvres, nº 56. Pièce de moyenne grandeur, gravée au burin, blonde, un peu à la manière allemande.

Les Moissonneurs. — Lith. par Duriez. Publié par Goupil et Vibert. Publié par Jeannin, 1845.

Die Schnitter. L. Robert. Ed. Schuler sc., Carlsruhe im Kunst-Verlag. — Pièce minuscule finement gravée.

Les Moissonneurs, par Léopold Robert. — Chromolithographie fol., publiée par le *Magasin des Demoiselles*, Paris.

Les Moissonneurs. — Lith. par Lafosse. Imp. par Lemercier. Paris, Eug. Jouy, éditeur. Planche double folio.

Les Moissonneurs dans les Marais Pontins. — *Los Segadores en los Marsales Pontinos.* — Grande lith. grossière, signée « Napon Thomas. » Paris, Veuve Gosselin, éditeur, Imp. R. St-Jaques, 1871.

Rœmische Ernte. — Lith. incolore. Verlag von W. Mœser, Berlin.

Les Moissonneurs. — Grandes figures lithographiées par Emile Lasalle. Pièces double-folio sur papier teinté rehaussé de blanc, publiées par Jeannin et par Goupil et Vibert, de 1843 à 1844; elles ont été exécutées comme modèles de dessin et rendent avec charme les beaux types de cette toile. *La femme*

à l'enfant, celle qui occupe le sommet de la composition. — *Le conducteur des buffles* — *Glaneuse* — *Moissonneur avec faucille* — *Femme à la cruche* — *Joueur de cornemuse* — *Moissonneuse assise* — *Moissonneur apprêtant les tentes* — *Le conducteur du chariot.* — *Moissonneuse chantant et portant du maïs* — *Moissonneurs* de l'arrière-plan — *Vieillard* assis sur le chariot.

Les Moissonneurs. — Planches folio, lithographiées par Pingot. Massard et Combette, éditeurs, à Paris, 1852. *Le Conducteur du chariot* — *Le Vieillard assis.*

Le retour de la fête de la Madone de l'Arc, à Naples. — Gravure de Z. Prévost, — à la manière noire rehaussée de burin. 54 centimètres de hauteur, 81 centimètres de largeur. Prix 60 fr. Edité par Goupil et Cie., à Paris.

La fête de la Madone de l'Arc. — Gravure d'Emile-Pierre Pichard, d'après Léopold Robert (Salon de 1852). 16 centimètres de hauteur, 23 centimètres de largeur. Prix 8 fr. sur papier blanc, 12 fr. sur papier de Chine, 24 fr. sur papier de Chine avant la lettre. Edité par Goupil et Cie., à Paris.

La fête de la Madone de l'Arc. — Gravure en noir par Gautier. Hauteur 35 centimètres, largeur 52 centimètres. Prix 10 fr. Edité par Goupil et Cie., à Paris.

Fête de la Madone de l'Arc, à Naples. — Lithographie par Duriez. Publiée par Jeannin. Publiée par Goupil et Vibert, 1845. Pièce double-folio avec teinte, d'une exécution un peu molle et pâle.

Fête de la Madone de l'Arc. — Lithographie par Lafosse. Imp. par Lemercier. Paris, Eug. Jouy, éditeur. Pièce folio.

La fête de la Madone de l'Arc, par Léopold Robert. — Chromolithographie folio, publiée par le *Magasin des Demoiselles,* Paris.

Fête de la Madone de l'Arc. — Planche grand folio, lithographiée par Emile Lassalle, 1844; représentant deux jeunes gens avec des instruments de musique.

La fête de la Madone de l'arc. — Petite gravure au trait par Joubert, accompagne la *Notice* de Delécluze sur Léopold Robert, 1852.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Gravure de Z. Prévost, à la manière noire rehaussée de burin. Hauteur 54 centimètres, largeur 81 centimètres. Prix 60 fr. sur papier blanc, 80 fr. sur papier de Chine avant la lettre. Edité par Goupil, à Paris.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Gravure au burin de Victor Desclaux. Hauteur 16 centimètres, largeur 23 centimètres. Prix 8 fr., épreuves sur papier de Chine 12 fr. et 24 fr. Edité par Goupil et Vibert, à Paris, 1844.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Gravé par Gautier. Imprimerie Goupil et Cie. Publié par Goupil. Grande pièce en noir qui rend bien l'original, mais avec un peu de froideur. Hauteur 35 centimètres, largeur 52 centimètres. Prix 10 fr.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Lithographie par Duriez, publié par Jeannin. Publié par Goupil et Vibert, 1846.
Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Première et deuxième composition. Petite pièce gravée par Joubert, qui accompagne la *Notice* de Delécluze sur Léopold Robert, 1852.
L'improvisateur napolitain. — Gravure de Z. Prévost, à la manière noire rehaussée de burin. Hauteur 54 centimètres, largeur 81 centimètres. Prix 60 fr. sur papier blanc, 80 fr. sur papier de Chine avant la lettre. Edité par Goupil, à Paris.
L'Improvisateur napolitain. — Gravure au burin de Victor Desclaux. Hauteur 16 centimètres, largeur 23 centimètres. Prix 8 fr., épreuves sur papier de Chine 12 fr. et 24 fr. Edité par Goupil et Vibert, à Paris, 1853.
L'Improvisateur napolitain. — Gravé par Gautier. Imprimerie Goupil et Cie. Publié par Goupil. Gravure en noir. Hauteur 35 centimètres, largeur 52. Prix 10 fr.
L'Improvisateur napolitain. — Lithographie par Duriez. Publié par Goupil et Vibert. Publié par Jeannin. Impr. Lemercier. Pièce double-folio, imprimée à deux teintes, 1845. Un peu pâle et froide.
La Famille affligée. — Gravure à la manière noire rehaussée de burin, par Z. Prévost.
La Famille affligée.—Lithographies grand folio, par Emile Lassalle, avec teintes, 1844. *La femme pleurant.* — *Le vieillard et le jeune homme.* — Publié par Jeannin. Publié par Goupil.
La Vedova. — Gravure de Mandel, à Berlin. Impr. de Chardon aîné. Belle pièce folio. Edité par Goupil et Vibert. Elle fut exposée au Salon de 1845 sous le titre: *La femme du pêcheur.*
Italienne pleurant sur les ruines de sa maison. — Lithographie double-folio, avec teinte par Emile Lassalle, 1844. Edité par Goupil et Vibert, à Paris.
La Pélerine. — Pièce moyenne, lithographiée vers 1830. Belliard del. Impr. lith. de Delpech, Paris.
Procida. — Grande lithographie folio. Hermann Eichens sculp. E. Altmayer impr., 1846. Le tableau, peint en 1824, représente une jeune fille de l'île de Procida, assise de profil à gauche, sa main droite s'appuie sur un tambourin posé sur le genou, le bras gauche en avant sur la jambe, la tête de face. La figure est coupée par le cadre au-dessous du genou plié.
Le Repos maternel. — Lithographie par Soulange-Teissier, 1844. Clément, éditeur, à Paris.
Pêcheur vénitien. — Lithographie aux deux crayons. Goupil, éditeur, à Paris.
Deux jeunes filles napolitaines se parant pour une fête champêtre. — Grande

pièce lithographiée par Ch.-Aug. Schuler, à Strasbourg. Le tableau exécuté en 1833, acheté par M. Deu, fut lithographié aux frais de la Société des Amis des Arts de Strasbourg, pour ses membres, ainsi que l'indique la légende. 1835—1836.

La Fuite en Egypte. — Eau-forte, grand in-4°. A. F. L. exc. Elle représente la toile ébauchée qui fait partie de la collection du Musée de Neuchâtel, mais l'artiste n'a pas rendu le vague de cette toile inachevée.

Jeune grec aiguisant son poignard. — Gravure en noir, que nous croyons être de Jazet.

La bibliothèque nationale des estampes, à Paris, conserve dans les volumes qui renferment l'œuvre de Léopold Robert, vingt-cinq eaux-fortes numérotées de format in-8° signées L. R., que l'on attribue à Léopold Robert; elles représentent des bateliers et des pêcheurs, rien n'indique que ces petites pièces soient de lui, elles nous paraissent être d'un artiste allemand, peut-être de Riedel.

Nous ne donnons pas ici l'indication d'innombrables vignettes, lithographies, gravures sur bois représentant des tableaux de Robert et qu'on trouve dans les *Magazine*, les Albums, et les publications illustrées de tous les pays, à partir de 1830, plusieurs sont cependant intéressantes: il faut citer dans ce nombre celles de la *Notice* sur Robert, dans l'*Histoire des peintres*, par Charles Blanc.

Le nombre relativement considérable de toutes ces pièces, prouve la popularité de l'œuvre du peintre. Qui eût osé dire au grand David que les héros de ses pages héroïques passeraient un jour et que les paysans de son élève Robert résisteraient au temps. Que sont devenus les dieux, les génies, les prophètes des Abel, des Pujol, des Caminade, des Drolling, des Gérard, des Girodet-Trioson et de tous ceux qui, suivant le drapeau du maître, sacrifièrent au goût académique. Que regardons-nous aujourd'hui parmi les œuvres de ces hommes de talent; quelles choses trouvent grâce à nos yeux épris de verité? Celles précisément, pour lesquelles ils crurent déroger à ce qu'on appelait le grand art, leurs portraits et les scènes historiques de leur temps.

Quoique entachées du style impérial, les toiles de Léopold Robert ne passeront point, parce que leurs personnages sont beaux et vrais, parce que l'on y cherchera toujours l'Italie de la première partie de notre siècle; le peintre des *Moissonneurs* pressentait le précepte des maîtres contemporains: « Soyez de votre époque ».

(A suivre). A. BACHELIN.

UN PROCÈS POUR CAUSE DE BLASPHÈME

EN 1702.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Octobre, p. 233.)

Informé de l'incident, le conseil d'Etat, dans sa séance du 26 septembre, comprit qu'il ne pouvait abandonner un des siens dans une circonstance aussi grave et que le moment était venu d'agir d'autorité; il décide alors « d'ordonner au sieur maire de faire venir en conseil d'Etat les justiciers qui ont rendu lad. sentence afin de dire les raisons d'un pareil jugement. Et d'autant que le justicier Andrié, moderne maître-bourgeois du dit Valengin, fit une proteste qu'on trouve irrégulière sur l'instance que fit le dit sieur maire afin d'obtenir lad. enqueste, il devra aussi comparoitre avec lesd. justiciers (1) »

Le 10 octobre, en conformité de l'arrêt précédent, les justiciers de Valangin qui avaient refusé au maire de Chambrier d'autoriser l'enquête, comparurent devant le conseil d'Etat:

On leur a demandé raison de ce refus et après les avoir entendus on leur a déclaré qu'on ne les trouvoit nullement fondés d'avoir agy de la manière qu'ils ont fait et on les a exhorté de prendre mieux garde à l'avenir sur leur conduite dans les jugements qu'ils rendront lorsqu'il s'agira d'enquestes pour des cas particuliers et aussi attroces que celuy dont il s'agit. Sur quoy après les avoir fait retirer on a ensuite ordonné aud. sieur mayre de faire citer par devoir et serment tous ceux de ladite justice qui pourront juger de ce fait et de leur demander de nouveau par connoissance de pouvoir faire enqueste pour prouver qui c'est qui a proféré les paroles impies et blasphématoires qui ont été raportées à la Seigneurie (2).

Cette leçon devait être suivie d'un effet immédiat: le maire tenait à prendre sa revanche. Le 14 octobre, il expose devant la cour qu'il avait de nouveau reçu l'ordre de dresser des enquêtes et de faire déposer des témoins « pour

(1) Manuel du Conseil d'Etat du 26 septembre 1702.

(2) Manuel du Conseil d'Etat du 10 octobre 1702.

prouver quelle est la personne qui a tenu des discours profanes et impies contre la sainte Divinité. Et pour cet effet il produit l'ordre qu'il en a, signé par Monseigneur le gouverneur en date du 10 du présent mois d'octobre; en conformité duquel ordre mon dit sieur le maire a demandé par connoissance de justice de faire la dite enqueste. »

La scène change, les protestations tombent : par crainte évidente d'aggraver le conflit ou d'encourir une destitution qui n'eût pas manqué d'intervenir après la sévère et sèche exhortation suivie de menace qu'ils avaient reçue au château quelques jours auparavant, messieurs de la justice font leur peccavi :

Ayant eu avis par ensemble, ils donnent par sentence qu'*ayant fait réflexion* à l'attrocité du fait en question qui va contre la *très sainte Divinité*, pour ces considérations ils connoissent que cette enqueste peut se faire et que monsieur le maire peut faire déposer des témoins pour ce sujet, *sans préjudice pourtant de la franchise.*

Ces derniers mots démontrent quelles étaient encore les préoccupations des juges, ils les avaient suffisamment développées dans les audiences antérieures; mais, aujourd'hui, toute protestation quelconque ne pouvait avoir d'autre valeur que sur le papier; le maire le savait bien et, résolu de marcher de l'avant, il ne comptait pas en faire un bien grand cas. Effectivement et sans perdre un moment « il a admis à témoins les sieurs Joseph Cordier, notaire, Henry Besson, maître-bourgeois, David Girard, commissaire, le jeune, tous trois justiciers, et Pierre Ducommun, greffier substitué de cette justice, lesquels après la traite qui leur a été faite et le serment qu'ils ont receu ont tous promis de donner leur déposition par écrit, à la réserve dudit sieur Cordier qui a dit avoir entendu dire à plusieurs personnes que le sieur justicier Tissot disoit qu'il avoit fait un miracle aussi grand que ceux que nostre seigneur Jésus-Christ faisoit pendant qu'il estoit en ce monde, *mais il ne l'a pas entendu dire aud. sieur Tissot.* »

Dans l'audience du 21 octobre « par extraordinaire en chambre close », les quatre témoins ci-dessus, y compris le justicier Cordier déjà entendu dans la précédente séance, remettent sur l'affaire leurs dépositions écrites, closes et cachetées, auxquelles se joint ensuite celle du juré Maumary, « Ces dépositions, dit le registre, contiennent : (Voir la liasse :) »

J'ai cherché avec une minutieuse attention dans les liasses, tant des pièces civiles que des pièces criminelles de l'année 1702, les témoignages rendus par ces divers témoins: j'aurais été curieux de m'assurer si leurs déclarations étaient concordantes et si le fait à la charge du pauvre justicier s'était simplement borné à la parole malencontreuse prononcée dans un moment d'amour-propre flatté. Mais toutes ces pièces font absolument défaut, de même

que toutes les autres de ce procès sans exception; il ne m'a pas été possible d'en retrouver la trace. Je ne puis donc que mentionner cette regrettable lacune en l'expliquant par l'hypothèse que voici. Le procès terminé et sa condamnation purgée, le justicier Tissot aura pris ses mesures pour faire disparaître ces pièces, et sans aucun doute ses collègues appelés bien malgré eux à témoigner contre lui, se seront prêtés de grand cœur à cette manœuvre de concert avec le greffier. Nos anciennes archives judiciaires ne manquent pas d'exemples de pareilles soustractions lorsqu'il s'agit de certains personnages ayant tout intérêt à détruire des preuves écrites qui pouvaient porter préjudice à leur réputation et à celle de leur famille. M. Chabloz cite ce fait dans son ouvrage sur *les Sorcières neuchâteloises:* nombre de procédures ont été anéanties après coup pour les raisons énumérées ci-dessus. Dans les causes criminelles du Val-de-Travers il se trouve à diverses reprises des lacunes de plusieurs années, sans que le tribunal ait été appelé à fonctionner, d'où l'on peut admettre que le même procédé avait aussi trouvé son application dans d'autres parties du pays.

Quoi qu'il en soit, dans sa séance du 23 octobre, le conseil d'Etat au vu des témoignages rendus, ordonne au maire de Chambrier de demander à la justice un décret de prise de corps contre l'inculpé « et de le faire conduire ès prisons du château de Vallengin, pour ensuite être procédé plus outre contre luy. »

Le surlendemain, le décret est demandé à la justice qui l'accorde dans les termes suivants:

Messieurs de la justice ayant veu en chambre de consultation les ordres de la Seigneurie dont monsieur le maire a esté chargé et examiné les dépositions des témoins qui ont été admis touchant ce fait, par lesquelles il se conste que le justicier Tissot s'est inconsidérément et malheureusement oublié jusques au point de proférer des paroles impies, blasphématoires et prophanes (*sic*), qui ne peuvent procéder que d'un fond de vanité et d'une (*sic*) détestable orgueil, en voulant en quelque façon se comparer à la très sainte Divinité, ont donné par connoissance que le dit juré Tissot peut et doit estre saisy au corps et conduit aux prisons fortes de S. A. S. dans son château de Vallengin, pour estre plus outre procédé contre luy, dans l'espérance pourtant que led. Tissot pourra pour lors apporter ses exceptions légitimes sur les dépositions des témoins admis pour ce fait.

Il paraît que devant le bruit occasionné par toute cette affaire et surtout à cause de la pénalité en perspective, l'inculpé avait jugé à propos de prendre le large. C'est ce qui explique pourquoi le registre judiciaire ne mentionne nullement son interrogatoire, mais sans en indiquer la raison; elle se trouve portée au manuel du conseil d'Etat à la date du 22 novembre comme suit:

Sur les très humbles supplications faites à Monseigneur le Gouverneur par les parents du justicier Tissot, de Fontaines, et la lettre que luy même luy a écrite aux fins de luy accorder un sauf conduit pour venir se justifier de ce dont il est accusé *et qui cause son éloignement,* après avoir délibéré il a été dit qu'on accorde au dit justicier Tissot un sauf conduit de quatre jours qui commencera lundy prochain et finira le jeudy suivant, pour se pouvoir présenter en Conseil d'Etat mardy prochain et y alléguer les raisons qu'il croira faire pour sa justification. En conséquence de quoy, nous ordonnons à tous les officiers de cet Etat de laisser aller et venir dans cet Etat le dit Tissot, pendant les dits quatre jours sans l'inquiéter.

Le 28 novembre, muni de ce sauf-conduit, il se présente au conseil accompagné d'une partie de ses parents et « suplie que la sentence rendue contre luy par la justice de Valengin soit révoquée et qu'il soit ordonné en mesme tems au sieur maire dudit lieu de cesser toutes poursuites contre luy, ou que si on ne peut luy accorder les fins de sa demande, il luy soit permis de faire un recolement des témoins qui ont été ouïs contre luy afin qu'il les fasse expliquer sur bien des choses contenues dans leurs dépositions » et conclut par demander à cette intention une prolongation de son sauf-conduit pour le terme de huit jours. Le conseil d'Etat lui accorde les conclusions de sa demande.

Le 5 décembre, le justicier se constitue prisonnier; le maire fait procéder à la confrontation des témoins avec l'accusé; malheureusement le registre se borne à citer le fait sans en mentionner les détails ni en narrer les incidents; puis et selon l'usage, c'est à dire sans même avoir donné à l'accusé un défenseur pour plaider sa cause, attendrir ses juges et tâcher d'obtenir d'eux au moins ce que nous appelons des circonstances atténuantes,

Il exhorte sérieusement le tribunal d'infliger aud. Tissot une peine proportionnée à la grandeur de sa faute.

Sur quoy Messieurs de la justice ayant imploré le secours de Dieu et ouy les dépositions des témoins et leur confrontation en présence dud. Tissot qui a confessé d'avoir proféré les paroles en question sous l'explication qu'il y a apportée tant verbalement que par un écrit qu'il a produit (¹), mesdits sieurs les justiciers considérant que nonobstant qu'il soit difficile de pénétrer dans quel esprit ni dans quelle pensée led. Tissot a proféré ces paroles, cependant comme on ne doit jamais parler de la Divinité qu'en des termes très respectueux et dans une profonde vénération, toutes comparaisons faites de sa Divine Majesté avec l'homme qui n'est que néant, sont odieuses et détestables; ils trouvent que led. Tissot s'est malheureusement et inconsidérément oublié en proférant ces paroles impies et profanes, pour cet effet ils le condamnent à six jours de prison au pain et à l'eau. Et comme ces paroles ont esté proférées en public, dans la maison de ville de Valangin, le dit Tissot sera tenu de

(¹) Cet écrit ne se trouve pas non plus dans la liasse des pièces probantes.

paroître en pleine justice et là demander pardon à Dieu à deux genoux et ensuite baiser la terre, en témoignage d'une profonde humiliation devant le grand Dieu qu'il a offencé. Et de plus, ils le condamnent aux frais survenus à la recherche de cette affaire, sauf en tout la grâce de Monseigneur le Gouverneur qui représente Son Altesse Sérénissime dans cet Etat.

Cette sentence avait été rendue par le lieutenant et les jurés Perret, Maridor, Pétremand, Evard, Bourquin, Perregaux, Mathey, Sanfin, Jacot, D. et J. Gretillat, Jeanfavre, Lorimier et Guyot.

Le 9 décembre, elle reçut son exécution.

Le juré David Tissot-Vougeux ayant esté amené depuis le château, a fait le devoir en justice conformément à la sentence rendue contre luy, Monseigneur le Gouverneur luy ayant fait grâce de deux jours de prison appert de l'arrêt porté au pied de la sentence dont du tout a esté fait lecture.

Après lequel devoir rendu à deux genoux par le dit, il a ensuite prêté le serment d'urphède accoutumé par attouchement au sceptre de justice.

Après l'humiliation restait la carte à payer; elle s'éleva à la somme de L. 456$^1/_2$ (fr. 255»65) somme considérable pour cette époque.

Par le serment d'urphède, le condamné prenait l'engagement formel et solennel de ne jamais chercher à tirer vengeance, ni des témoins qui l'avaient chargé ni des juges qui l'avaient condamné.

Telle est cette procédure qui, au point de vue de nos idées modernes, laisse après elle une pénible impression. En effet, voilà un honnête homme, du moins doit-on le considérer comme tel puisqu'il remplissait les hautes fonctions de justicier, qui après avoir guéri un malade et fait une cure remarquable pour l'époque, en prend occasion de satisfaire une puérile vanité; dans une auberge en prenant un verre de vin, il se vante d'avoir fait un miracle aussi grand que ceux de Jésus-Christ. Vite des empressés et, sans aucun doute, des jaloux et des envieux vont colporter le propos et en nantir l'autorité, et celle-ci sans le moindre égard au service rendu à un homme dangereusement malade, poursuit avec acharnement l'imprudent personnage et lui inflige une punition que de plus graves méfaits ne lui auraient pas attirée.

Les mœurs ont bien changé depuis la condamnation du justicier Tissot; de nos jours un propos comme le sien, tenu en plein cabaret, attirerait à peine à son auteur une observation bienveillante ou une légère réprimande.

Cette histoire nous offre encore un autre enseignement; elle nous montre l'attachement profond de nos pères pour leurs droits et leurs franchises, leurs efforts pour les mettre à l'abri de tout empiètement et les velléités d'indépendance de certains juges quand ils estimaient que l'autorité centrale abusait

de ses pouvoirs. Nous y trouvons enfin un exemple frappant des moyens mis en œuvre pour contraindre, dans certains cas, les défenseurs de la justice et de la loi à rendre, non plus des arrêts mais des services sous peine de déchéance.

Il paraît pourtant qu'une aussi sévère condamnation ne causa pas de tache à la réputation du justicier Tissot, car il continua à remplir des emplois publics et son nom se trouve sur la cloche de la bourgeoisie de Valangin, avec celui des autres maîtres-bourgeois qui fonctionnaient en l'an de grâce 1710.

Ch.-Eug. TISSOT.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE NOTRE PAYS

VERS 1769

Par le colonel Abram de PURY, conseiller d'Etat.

Les pages suivantes sont détachées d'un « Mémoire sur l'aménagement des forêts de la bourgeoisie », présenté aux conseils de la ville de Neuchâtel en 1769, par Abram de Pury (¹). Sans être forestier de profession, cet homme remarquable à plus d'un titre, avait mis à profit ses lectures et les observations qu'il avait faites durant ses voyages dans plusieurs parties de l'Europe; en sylviculture, il était incontestablement chez nous à la tête du progrès. C'était en outre un bon citoyen, au sens droit, au cœur sain.

Son mémoire de 78 pages traite d'abord des forêts en général, de la nature du sol, des essences que le sol comporte, puis il s'occupe d'une manière spéciale de chacune de ces essences: sapins, chênes, hêtres, sans oublier le châtaignier et le noyer. Il propose même un plan d'améliorations à apporter dans cette partie du grand marais du Seeland, naguère encore propriété de la commune de Neuchâtel, et qu'on nommait le *Chablais* ou *Rondet*. Enfin un dernier chapitre est consacré aux domaines des *Joux*.

Si ce mémoire ne contenait que des matières aussi spéciales, nous ne lui aurions fait aucun emprunt, malgré l'intérêt historique qui s'y rattache; car l'économie forestière a progressé depuis un siècle et, suivant le témoignage

(¹) L'auteur des *Lettres au cousin David;* il occupe un des premiers rangs parmi les écrivains neuchâtelois du siècle dernier.

d'un homme du métier, qui tient cependant Ab. de Pury en grande estime, certaines méthodes d'exploitation conseillées par l'auteur ont été abandonnées, d'autres, qu'il condamne, sont encore en usage, et rendent de bons services. Ainsi, on ne tient plus à cantonner chaque essence à part, et l'on se garde d'expulser le hêtre de tous les bons sols.

Mais, outre cette partie spéciale, le mémoire se termine par une *conclusion*, où quittant ce terrain restreint, il aborde des questions plus générales et peu à peu se laisse entraîner à faire un tableau curieux de la situation économique de notre pays, et des mœurs de ses concitoyens. Il accompagne ce tableau de réflexions qui ne sont pas sans actualité. Il y a quelques années, ses idées auraient fait sourire même les pessimistes tant elles auraient paru exagérées; aujourd'hui les événements leur donnent en partie raison et on ne peut s'empêcher de reconnaître la clairvoyance de l'auteur. L'invasion de l'industrie de *luxe*, comme il l'appelle, lui donne des inquiétudes à cause de son peu de stabilité et des habitudes de dépense que la prospérité entraîne inévitablement à sa suite. Le déclin qu'il prévoyait est malheureusement arrivé; la fabrication des dentelles et des toiles peintes, qui a fait entrer tant de capitaux dans notre pays, a disparu; l'horlogerie est sérieusement menacée, mais la charrue reste, seulement elle reste aux mains de ceux qui sont venus du dehors cultiver la terre abandonnée par ses anciens propriétaires. Il en est de même de la plupart des professions manuelles, en particulier de celles du bâtiment; elles ont passé à des étrangers qui font fortune. Habitants d'un sol pauvre, nous avons oublié que les sources de la richesse ne sont stables que dans une terre féconde exploitée par des bras intelligents et infatigables. Aucune concurrence ne peut prévaloir contre la production du pain, du vin, de la viande, de la laine, du coton, du fer, du bois, du charbon. Mais, lorsque, privé de tout cela, on ne peut compter que sur l'adresse de ses doigts, on devrait s'attendre à rencontrer tôt ou tard des rivaux, aussi intelligents, aussi habiles, qui entrent à leur tour dans le courant des affaires et en détournent une partie à leur profit. La conclusion du vieux colonel sera aussi la nôtre, tout n'est pas perdu si nous conservons la bonne foi, la simplicité, l'économie, l'amour du travail; un peuple est toujours assez riche s'il reste moral et s'il sait établir un juste équilibre entre ses ressources et ses désirs.

Nous laissons maintenant la parole à Abram de Pury :

* * *

Si, parmi les productions de la nature, le bois est l'une des plus nécessaires à l'homme, et si une sage prévoyance est inséparable d'une bonne administration, il semble que les forêts sont dignes d'intéresser l'attention publique, et

d'obtenir enfin dans ce pays une régie vigilante, trop négligée jusqu'à présent. Exercée avec intelligence, cette régie porterait ses regards vers une jouissance durable, en considérant à la fois le présent et l'avenir. Les besoins du moment ne lui feraient jamais perdre de vue les besoins des générations suivantes, et ses soins prévoyants prépareraient ainsi d'âge en âge des forêts, les unes naissantes, les autres en valeur, toutes en bon état, et véritablement précieuses.

Les forêts de la ville de Neuchâtel, une fois soumises au régime dont elles sont si facilement susceptibles, pourraient produire avec le temps un revenu annuel et considérable, tant par les coupes réglées du bois de chauffage, que par la vente du chêne et du sapin pour équarrisage, planches, engins et futailles.

De là naîtrait un autre avantage bien intéressant pour les citoyens, celui de ramener le prix du bois de toute espèce à un taux plus modique : ce prix augmente chaque jour au grand étonnement des étrangers qui, voyant le pays couvert de bois, se persuadent que nos forêts sont réellement boisées. Cette cherté doit ses progrès à une chose toute simple : la consommation augmente et le bois diminue; nous brûlons la chandelle par les deux bouts, expression vulgaire qui ne peut-être appliquée plus à propos.

Si les propriétés terriennes du public, chez les différentes nations, sont ordinairement les plus mal tenues, ainsi que je l'ai déjà fait observer en commençant, c'est un malheur pour l'Etat que la plus grande partie des forêts soient possédées par des corporations. Il serait donc bien satisfaisant, ce me semble, pour la ville de Neuchâtel, si, après avoir adopté de sages mesures, son exemple excitait par imitation une meilleure économie dans les forêts du pays, et contribuait à prévenir le mal funeste qui nous menace. Car c'est une maxime en politique que les pays de montagnes n'ont pas d'ennemi plus redoutable que le défaut de bois, et que si les défrichements, les extirpations peuplent et vivifient les contrées montagneuses, auparavant à l'état de forêts inhabitées, ces mêmes défrichements, poussés trop loin, détruisent immanquablement le fruit des premiers travaux.

Il est facile de concevoir en effet, comment par des défrichements successifs les héritages s'étendent, les colons se multiplient sur un sol couvert de bois : tel était encore au XIVme siècle celui de la plus grande partie de nos vallées et des hauteurs qui les dominent. On conçoit également qu'à mesure que ces coupes de bois à plein, ces abattis par extirpation, présentent le plus touchant spectacle, des hommes, des familles florissantes s'établissant à la place d'un bois inutile et désert; on a pu se persuader bonnement, d'âge en âge, que les forêts étaient inépuisables et que le bois ne manquerait jamais. Cependant sa diminution doit avoir un terme, au delà duquel le péril commence.

Il est un point d'équilibre entre les forêts restantes et la consommation.

Lorsque celle-ci l'emporte, la cherté se fait sentir, va en augmentant, et ses progrès annoncent une disette plus ou moins prochaine. Or, dans les montagnes, la disette du bois devient la cause de l'émigration. Il n'en est pas des pays élevés et montagneux comme des pays de plaines; ceux-ci sont dispensés, pour la plupart, de calculer leurs propres ressources en bois; il peut leur être amené de loin sur des routes aisées, par les rivières ou par la mer. Dans les pays de montagnes, d'un accès difficile, on consomme le bois indigène; l'âpreté du climat en fait employer davantage et il ne se reproduit que très lentement. Le bois descend de lui-même des montagnes, mais il n'y monte pas volontiers.

Bien des gens, je le sais, trouveront outré mon langage. Je me souviens que deux hommes d'un mérite distingué, qui avaient blanchi tous deux dans l'exercice des premières dignités de l'Etat et dont je vénérerai toujours la mémoire, furent étonnés que, jeune encore, j'eusse le coup d'œil des vieillards, que l'on accuse de voir tout en noir. Mon opinion leur paraissait mal fondée et formellement contredite par l'exemple du Locle et de la Chaux-de-Fonds, où on ne cesse de construire de vastes maisons et de faire une consommation considérable de bois de toute espèce, malgré le peu de forêts que les défrichements ont conservées dans cette contrée. Ils inféraient de là qu'il ne fallait pas une grande étendue de forêts pour balancer la consommation, et ils concluaient que ce pays était bien éloigné de perdre l'équilibre à cet égard, puisque la plupart des autres parties de l'Etat étaient bien plus abondantes en bois que celle-là, où cependant on en consommait le plus. Cette objection était frappante, mais comme elle était fondée sur des faits qui pouvaient n'être pas exempts d'erreur, j'eus la curiosité d'aller sur les lieux vérifier ces faits, observer et m'instruire.

Les deux villages du Locle et de la Chaux-de-Fonds, ou plutôt ces florissantes bourgades offrent, je l'avoue, un spectacle étonnant, un vrai prestige de féerie bien propres à éblouir ceux qui ne considèrent que les surfaces. Mais si ce peuple industrieux, intéressant et aimable excita d'abord mon admiration, cette première impression tout agréable, se convertit bientôt en un sentiment pénible, lorsqu'en observant cette brillante prospérité, j'aperçus tant de mobilité dans ses causes et tant d'inconvénients dans ses effets. Quoiqu'il en soit, et pour répondre à l'objection qui m'a été faite, il me paraît que l'exemple du Locle et de la Chaux-de-Fonds, loin de détruire mon opinion, lui sert bien plutôt de corollaire.

Il est très vrai que ces deux districts ont peu de forêts, et que néanmoins la consommation y est énorme. Mais il est également vrai que la plus grande partie du bois tant de construction que de chauffage, est importée par des

étrangers voisins limitrophes. Ceci m'a été attesté par les habitants mêmes. Or, à chaque instant, et par des causes de plus d'une sorte, la Franche-Comté comme l'Evêché de Bâle peuvent cesser de fournir du bois. Et dans ce cas, je le demande, croit-on que la petite étendue des propres forêts de la contrée pût suffire longtemps aux besoins d'un peuple nombreux dont l'étonnante industrie fait entrer beaucoup d'argent, je le veux, mais en même temps un luxe cancéreux qui multiplie la consommation en tous genres, et décuple celle du bois en particulier.

Car, il n'en est pas d'un peuple à la fois marchand et artisan, comme d'un peuple agricole et pasteur. Si, à l'exemple de leurs pères, les habitants du Locle et de la Chaux-de-Fonds avaient conservé la simplicité qui règne encore au Val-de-Ruz et à la Sagne, je crois que, malgré les extirpations trop étendues déjà, la contrée posséderait, peut-être, encore assez de bois pour ses besoins, si les forêts étaient bien tenues, et si pour les ménages on faisait usage de la tourbe que l'on trouverait, à coup sûr, en abondance dans plusieurs parties des Eplatures.

Il est à-propos d'observer que l'équilibre entre la production et la consommation, résulte moins de l'étendue des forêts que de leur bon état, et surtout de la quantité des colons. L'homme champêtre consomme peu de bois: de la tourbe, des broussailles, du bois mort suffisent pour son chauffage; il réserve les arbres en valeur pour rebâtir sa maison et tire parti des plantes superflues ou qui périclitent. Mais, lorsqu'au sommet du Jura, des villages se transforment en villes, que le commerce et les arts y font abonder le numéraire, que l'aisance y multiplie les besoins, et que des mœurs consommatrices ont fait disparaître cette simplicité primitive qui semblait inséparable du local, on comprend, sans effort, que de pareils colons consomment beaucoup de bois et que, perchés à cette hauteur, des émigrations successives seront les effets immanquables des premiers symptômes de la disette du bois.

Cette observation me conduit naturellement vers un objet important, et qui, je m'assure, ne paraîtra pas un hors d'œuvre à ceux qui considèrent le fond et non la superficie des choses. Chacun parle *population* aujourd'hui; ce mot, sans contredit, présente une idée bien intéressante; mais il m'a paru que dans son application, l'on prend assez souvent l'ombre pour le corps. Ce pays, dit-on, est très peuplé; rien n'est plus certain, si l'on peut compter sur la fidélité des dénombrements qui sont faits chaque année assez légèrement. D'après les dernières tabelles, la population de l'état aurait augmenté de $^1/_6$ depuis le dénombrement soigneusement exécuté sous le prince Henri II en 1657. En sorte qu'aujourd'hui elle donnerait un résultat de plus de 1100 âmes par lieue carrée, tandis que celle de toute la France, répartie en lieues carrées,

ne donne pas 500 âmes. La population de ce pays paraîtra plus étonnante encore, si l'on considère l'aridité de notre sol en général, les gorges, les rochers inhabitables, qui occupent une partie de la surface, et la vaste étendue des terrains que l'on honore du nom de forêts. Une pareille population occasionne une grande consommation de bois; mais il importe surtout de remarquer que c'est bien moins le nombre des habitants que la qualité actuelle de la plupart d'entr'eux qui influe sur cette consommation. J'en ai déjà dit, tout à l'heure, un mot en passant, je vais le développer.

Dans les commencements de ce siècle, il n'y avait ni marchands, ni artisans de luxe dans nos campagnes, surtout dans les vallées et les montagnes. Ce peuple, toutefois, industrieux et actif dans tous les temps, savait mettre à profit les longs intervalles que l'âpreté du climat ne permet pas d'employer à l'agriculture. La plupart des individus exerçaient les métiers les plus nécessaires, les plus utiles chez les hommes en société, métiers par cela même les plus estimables; les maçons entre autres, ainsi que les charpentiers abondaient alors, mais ils ne cessaient pas d'être colons cultivateurs. Ces hommes laborieux, après avoir ensemencé leurs terres, allaient par essaims exercer leur profession soit dans la partie basse du pays, soit à dix et vingt lieues chez nos voisins qui voyaient arriver avec plaisir les *hirondelles de la Comté*, dénomination qui n'était que flatteuse. A la fois ouvriers infatigables et colons dignes d'estime, ils se réservaient dans leur entreprise la liberté de revenir deux fois à leur foyer, durant la campagne, dans la saison des foins et dans celle de la moisson. Ils ne rentraient tout à fait qu'à la fin du mois de novembre, toujours avec de l'argent comptant gagné rondement à la sueur de leur front.

Il est bien aisé de juger que de pareils colons ne dégradaient pas leurs forêts, et que leur consommation, à cet égard, était celle de l'homme champêtre. *(A suivre.)*

L'ÉCOLE DE PAROISSE DE SAINT-AUBIN

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre, p. 227.)

Mais revenons à l'école. — Aucun enfant, fille ou garçon, ne pouvait être reçu à la sainte cène qu'il n'eût été examiné par le pasteur (quelques anciens étant présents), et jugé suffisamment instruit pour « s'éprouver soi-

même; » à cet effet, les enfants de l'école étaient présentés au catéchisme précédant la cène, pour être interrogés publiquement; ils devaient pouvoir rendre raison de leur foi, à l'âge de douze ans pour le moins. Les pères et les mères étaient invités à être soigneux de faire instruire leurs enfants; ceux qui ne le faisaient pas, étaient admonestés ou censurés ou même renvoyés au magistrat. — Un arrêté-mandement du 6 décembre 1594 ordonnait « à tous pères d'enseigner et tenir en discipline leurs enfants et famille, les admonestant souvent, les reprenant et les corrigeant quand ils auraient failli, afin qu'ils leur donnassent crainte et les amenassent à amendement; — surtout qu'ils fussent diligents de les envoyer à l'école pour apprendre la crainte de Dieu et les bonnes sciences, sans les laisser vagabonder çà et là. »

Maître *Jean Canoret* avait succédé à maître Henry.

Les Bérochaux ne paraissent pas avoir procédé à leurs choix d'instituteurs avec le soin le plus scrupuleux, au moins si l'on en juge par les mentions suivantes tirées des registres de la Classe.

« 5 novembre 1607. A été advisé que Mons[r] le Baron *(de Gorgier)* sera averti que ceux de Gorgier ont arrêté un certain passant et inconnu, pour enseigner leurs enfants, — afin qu'il commande aux dits de Gorgier, ses sujets, de congédier ce coureur; sinon Monsieur le Gouverneur en doit être averti.

« En la générale de décembre 1608. A été arrêté et résolu qu'on fera ici venir, le jeudi suivant, M. *Daniel Marchand*, maître d'école de St-Aubin, avec sa femme, pour savoir d'eux s'ils sont mari et femme, parce que ci-devant le dit Marchand a affirmé par plusieurs fois, étant maître d'école au Locle, au pasteur du lieu, qu'il n'était pas marié; ce qu'aussi il a affirmé devant cette Compagnie, qui a estimé et trouvé bon de savoir la vérité de ce fait, pour y adviser selon raison. — Lequel jour, si possible, M. Gélieu se trouvera aussi en l'assemblée.

« 2 février 1609. Le maître d'école de St-Aubin, nommé Daniel Marchand, de Montbelliard, ayant été ci-devant déposé, pour avoir trop impudemment et par plusieurs fois menti non seulement à des ministres en particulier, mais en l'assemblée générale d'iceux ministres, a été toutefois rétabli en sa charge, à la requête de plusieurs et spécialement du pasteur du dit lieu et des paroissiens qui voyaient que leur jeunesse perdait son temps; — ayant donc, la Classe, égard à ces raisons et à la repentance du dit Marchand, et spécialement craignant que sa femme ne retournât au bourbier duquel elle avait été tirée, ont accordé aux susdits paroissiens leur requête, et laissé le dit Marchand à leur école, pour enseigner leur jeunesse; aux conditions qu'il viendra en cette Compagnie et mettra les genoux à terre, criera merci à Dieu, et se comportera ci-après si bien qu'il ne baillera aucune occasion de plainte,

et qu'à la première faute qu'il fera il se tiendra pour déposé et indigne d'exercer telle charge, en ces comtés ni ailleurs, ce que lui-même signera sur le livre de la Classe.

« La générale de mars n'ayant pu être tenue en son jour ordinaire, à cause du temps fâcheux qui ne permit aux ministres se pouvoir trouver ensemble, fut remise au 16 du dit mois, en laquelle le susdit maître d'école de St-Aubin satisfit à l'arrêt de la Classe, et à ce qu'il avait été condamné à cause de ses lourdes fautes, comme il appert plus amplement par l'écrit mis au livre de la Classe signé de sa propre main. » — Cet écrit ne se trouve plus [1].

A la date du 4 juillet 1611, le registre de la Classe porte: « Maître Denis Demelays, de Genève, a été élu pour maître d'école à St-Aubin ». Mais le 26 mars 1612 déjà, il est désigné pour être « principal maistre d'escole en la ville de Neufchastel. » — Un fait qui prouve une fois de plus que les fonctions d'instituteur n'étaient qu'un acheminement à celles de pasteur, c'est que ce Demelays devint pasteur de Bévilard et Sornetan, au Val de Tavannes, en 1619.

Le 30 octobre 1617, maître *Joseph Vuisard* était élu comme maître d'école à St-Aubin, et la Classe chargeait M. Bisard, juré du colloque et pasteur de Bevaix, de le présenter le dimanche suivant à la paroisse.

Jusqu'alors les régents de paroisse avaient été des étrangers, non seulement à la localité mais le plus souvent au pays. Après Vuisard, les six gouverneurs (qui formaient Commission d'éducation pour les cinq villages), sous la présidence du châtelain assistant de droit aux délibérations des Communes, élurent maître *Guillaume Pernet*, de Montalchez. Nous ignorons la date de sa nomination, mais il y était déjà en 1638 et y resta jusqu'en 1663, année où il demanda son congé, disant qu'il était atteint des infirmités de l'âge. Il fut remplacé par maître *Jaques Bourquin*, de Gorgier, fils d'Abram-Henri, juré, qui resta vingt-huit ans à la tête de l'école de paroisse.

En 1691, Bourquin était devenu âgé; comme il refusait de donner sa démission, les gouverneurs des Communes, André Bourquin, Jean Junier, Etienne Junier, André Pierre-Humbert, Jean Banderet et Henri Pernet, vinrent déclarer en la maison de cure que, quoique satisfaits du service de maître Bourquin, ils étaient décidés à le remercier et à lui donner congé. Le ministre Rougemont voulut s'opposer à cette mesure et protesta, mais sans succès: le Comité d'éducation nomma régent de paroisse, maître *Jean-François Braillard*, jusque-là *régent de Gorgier*.

C'est la première mention d'écoles communales. A cette époque, c'est-à-dire à la fin du XVII[e] siècle, Vernéaz même avait son régent temporaire; il

[1] Nous tenons ces renseignements, pris dans les archives de la Classe, de l'obligeance de M. le pasteur Gagnebin.

recevait 15 livres ou 60 batz par hiver, dame Marguerite de Buren ayant donné à cette Commune, un fonds dont les intérêts devaient servir à fournir ce traitement. La population de la Béroche s'étant accrue, le local de l'école de paroisse n'avait plus suffi.

Maître Braillard fut vingt ans régent de paroisse. En 1711, il fut remplacé par maître *David Pierre-Humbert;* son examen ayant été jugé faible, il ne fut nommé que lorsqu'il eut promis de se fortifier de plus en plus dans la connaissance de la *religion*, de la *musique* et de l'*écriture*.

Voici le programme que lui fut imposé :

« L'école du matin commencera à 7 heures, la seconde à 10 heures, et la troisième à 2 heures jusqu'à 5. Durant le classe du matin, le régent fera dire à ses écoliers leurs leçons, et leur enseignera les principes de la religion chrétienne et les prières; à la seconde, il les fera écrire et chanter les louanges de Dieu; à la troisième, il fera leurs leçons suivant leur capacité et dictera des thèmes pour l'orthographe. »

En 1727 maître *Jean Collier* fut nommé régent de paroisse; maître *Pierre Pernet* lui succéda; il mourut en 1757. Maître *Jean-Pierre Barbezat* le remplaça jusqu'en 1788.

En ce moment, le traitement du régent de paroisse était de 126 francs, plus 72 quarterons de blé, 24 d'orgée, 200 pots environ de vin blanc à prendre en moût, les fruits des arbres du cimetière, une chenevière, un jardin potager et une maison pour son logement et pour l'école. — En échange il devait :

a) enseigner à l'école, du 1er novembre au 1er avril, de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures de l'après midi, — et du 1er avril au 1er novembre, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures;

b) lire la Parole de Dieu tous les dimanches matin et les prières quand il en était requis;

c) tenir le registre mortuaire;

d) maintenir l'église propre, sonner les cloches, gouverner avec intelligence l'horloge de la tour et en huiler les rouages (il lui était délivré ½ pot d'huile d'olive pour cela).

Il ne pouvait pas faire de la chambre de l'école un *poile* de ménage. Sa femme ou sa servante ne devaient point être introduites dans l'école, à moins que la femme du régent ne fût en état de donner quelques instructions aux enfants. — Le régent devait s'abstenir de fonctions non relatives à sa vocation, surtout ne jamais assister, à la justice du lieu, une personne plaidant contre un Bérochau, ni lui donner aucun conseil, ni faire aucun libelle ou requête au Conseil d'Etat contre qui que ce fût de la Paroisse. — Le régent devait être

docile et respectueux envers M. le pasteur et suivre ses ordres lorsqu'il s'agirait de services spirituels.

II

Qu'était l'école de paroisse aux temps où nous sommes parvenus, soit au commencement du XIXe siècle?

Les enfants pouvaient fréquenter l'école pendant toute l'année (tandis que les écoles communales n'étaient que temporaires); ils y étaient envoyés jusqu'à l'âge de leur première communion, au moins l'hiver; car lorsque les écoles communales se fermaient, les bancs de l'école de paroisse étaient envahis par une volée de bambins avec lesquels il fallait que le régent usât autant du tablier de *bonne* que de la férule du magister.

Les plus jeunes épelaient, les autres répétaient sous la direction de moniteurs les *passages* qu'ils devaient réciter le lendemain, les plus avancés apprenaient à lire dans les *histoires de la Bible* par Hubner et dans le *Nouveau Testament*. C'était au moyen du catéchisme d'Osterwald et du recueil de passages encore en usage aujourd'hui, que les moins avancés faisaient des mémorisations; les autres apprenaient l'*histoire de Bible* et quelques-uns la grammaire. Le manuel de grammaire (¹) avait une préface dans laquelle l'auteur, le régent Jacot s'exprimait ainsi:

« *Malgré que le public ait déjà un grand nombre de grammaires entre les mains, je me suis néanmoins proposé de donner celle-ci, qui, tout en travaillant pour mon utilité, le sera vraiment pour celle de tous ceux qui ont du goût pour les principes de l'orthographe françoise.* »

Ce spécimen peut donner une idée du français que l'on apprenait aux écoles et avec un pareil manuel. — Pour l'enseignement de l'orthographe, on dictait des thèmes tirés des *Réflexions d'Osterwald:* le maître donnait quelques règles usuelles combinées avec celles du manuel, et faisait procéder à une espèce d'analyse du thème. Toutes les explications étaient données en patois, cela va sans dire; on ne parlait à peu près que patois à l'école. — L'écriture était la branche d'enseignement la mieux soignée, celle à laquelle on consacrait le plus de temps, comme au reste dans tout le pays. — Quant à l'arithmétique, les écoliers de paroisse apprenaient les quatre règles simples et les fractions simples et complexes; les habiles poussaient jusqu'à la règle de trois et d'intérêt avec quelques calculs d'arpentage. — Enfin le chant consistait dans l'étude des psaumes à quatre parties, « suite de cris aigus

(¹) *Nouveau système de l'orthographe françoise*, par H.-F. Jacot, instituteur, au Locle. — Pontarlier, 1805.

et monotones que, sans l'habitude que nous en avons, je doute que nous puissions supporter et qui donne bien plus l'idée d'un chant de sauvages que d'un hymne chrétien (1). »

(A suivre.) FRITZ CHABLOZ.

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

I

De 1406 à 1531, extraites de la « Mairie de Neuchâtel », *par Sam. de Chambrier et de l'*« Indigénat helvétique ».

1406. Première trace d'armes à feu dans le canton. Avant cette date l'arme unique des Neuchâtelois était, paraît-il, l'*arbalète*, mais leur union plus particulière avec les Suisses amena dès lors quelques changements dans leurs armes et habitudes militaires. — Le militaire bourgeois devient distinct de celui du seigneur, ensuite d'un traité entre la république de Berne et la ville de Neuchâtel, ce qui n'empêchait pas de prendre en ville une bonne partie des officiers qui commandaient dans le reste du pays.

1415. On trouve déjà des Neuchâtelois dans les troupes suisses.

1437. Première trace de coulevrines dans le pays.

1444. Neuchâtel fournit soixante hommes à l'armée bernoise qui envahit l'Etat de Zurich. Cinquante Neuchâtelois se trouvaient à la bataille de Saint-Jaques. L'uniforme des troupes de l'Etat dut être rouge et jaune, soit les couleurs du seigneur.

1445. Les Neuchâtelois étaient avec les Bernois au siège de Rheinfeld.

1446. Berne demande trente hommes à Neuchâtel pour aller au secours de Mulhouse.

1468. Des Neuchâtelois faisaient partie du secours envoyé à la ville de Schaffhouse menacée par Sigismond, duc d'Autriche; il y avait un coulevrinier' douze arbalétriers, dix lanciers et des insarmes.

(1) *Mémoire sur les écoles de campagne*, par Villemin. — Neuchâtel, 1811.

1476. La bataille de Grandson, où étaient des Neuchâtelois, amena de notables changements dans l'armement des Suisses. La ville de Neuchâtel eut dès-lors son maître d'artillerie.

1499. Les grandes épées qui se suspendaient derrière le dos, sont remplacées par des haches meurtrières.

1513. Plusieurs corps de Neuchâtelois se rendent à Dijon avec les Suisses; ils combattirent à Novarre dans cette même année, et à Marignan les 13 et 14 septembre 1515.

1515. Le duc de Milan payait à ces soldats suisses la haute solde de $10^1/_2$ gros (48 centimes).

1531. Neuchâtel fournit cent cinquante hommes à Berne à l'occasion de la guerre civile provoquée par la réforme religieuse. Comme de coutume la ville fournit son contingent spécial.

II

De 1628 à 1730, extraites des Mandements de Seigneurie déposés aux Archives de l'Etat.

1628, 28 avril. Le gouvernement étant informé que depuis quelque temps des troupes de gens de guerre se voient sur les frontières de la Suisse, et voulant être prêt, à teneur des alliances, à se porter au secours des Confédérés, ordonne la levée d'une compagnie de trois cents hommes pour être à la disposition de LL. EE. de Berne. La baronie du Val-de-Travers fournira cent hommes au dit corps et à cet effet le châtelain du dit lieu choisira les plus idoines et capables, et parmi eux un sergent expérimenté et digne d'une telle charge. Le rôle sera prêt dans la huitaine et ordre sera donné aux communes de former pour cette fois un fonds bastant pour l'entretien des hommes qu'elles fourniront durant l'espace de trois mois.

1629, 4 juin. Défense aux sujets et habitants d'aller en guerre à moins d'une autorisation spéciale du Prince. Ordre en même temps de faire une visite générale des hommes en état de porter les armes dans la châtellenie de Boudry, ainsi que de leurs armes, assortiments et munition, d'en dresser le rôle et d'en faire prompte relation. Quant à ceux qui font partie de la compagnie destinée au secours dû aux Magn. S. de Berne, leur enjoindre spécialement de se pourvoir d'armes, poudre, plomb, mèches et autres assortiments requis; ordonner également aux communes et corporations de se pourvoir des mêmes objets pour mettre en magasin, et d'argent.

1629, 4 juin. Même mandement adressé au capitaine de Valangin pour les hommes de son ressort.

1630, 6 février. Considérant qu'il importe de retenir dans l'Etat les hommes capables de le défendre au besoin, le gouverneur et lieutenant général fait défense expresse à tout sujet ou habitant de s'engager, enrôler ou tirer en guerre, sous aucun prétexte et avec qui que ce soit, autre que colonels ou capitaines nommés et choisis en cette Souveraineté. En même temps défense est faite aux capitaines et autres officiers étrangers de soudoyer ou distraire les sujets et habitants, sous peine d'être saisis, eux et leurs biens, au profit de Son Altesse. Enjoint en outre aux sujets et habitants de se pourvoir des assortiments et des munitions nécessaires pour être toujours prêts à marcher au premier signal.

1632, 6 mars. Malgré les mandements précédents défendant de s'enrôler et d'aller en guerre avec des capitaines étrangers, le gouverneur voyant que ces abus commencent à reprendre pied, au mépris de toute autorité et que par là l'Etat se diminue d'hommes capables, tant à la tuition d'icelui qu'au recrutement des compagnies de milices, fait de nouveau défense expresse aux sujets et habitants de la Souveraineté d'aller en guerre sans permission et passeport, sous les mêmes peines que précédemment. — Ce mandement prend spécialement en considération les nombreux bruits de guerre, troubles et submersions d'Etats qui rendent les précautions de jour en jour plus urgentes. *(A suivre).*

CROQUIS D'APRÈS ROSE D'OSTERVALD

(Planche.)

Le nom de Rose d'Osterwald est connu déjà des lecteurs du *Musée*, c'est la fille de J.-F. d'Osterwald, l'éditeur, le cartographe, l'artiste, l'infatigable travailleur dont nous avons étudié la vie (voir 1877, mars, avril, mai, juin); éprise du beau, elle aussi, elle étudia la peinture et ses débuts faisaient augurer un brillant avenir, que la mort arrêta avant son éclosion.

Le croquis que nous donnons ici fera comprendre la nature de son talent aimable et facile; c'est un motif peint à Brienz, mis en scène avec un vrai sens du pittoresque. Nous étudierons prochainement la vie et les ouvrages de Rose d'Osterwald.

A. BACHELIN.

A. B.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

CH.-ROD. WEIBEL-COMTESSE

1796-1856

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1878, p. 247.)

On ne se doute pas aujourd'hui de l'influence qu'imprima au goût des arts et à la vulgarisation de l'histoire nationale l'*Album de la Suisse pittoresque;* publié à Neuchâtel de 1836 à 1845, il précédait l'*Album de la Suisse romane*, édité à Genève, et le *Schweizerischer Bilderkalender* par M. Disteli de Soleure; est-ce peut-être l'*Album de la Suisse pittoresque* qui donna naissance à ces publications? nous n'osons l'affirmer, mais ce qui est certain, c'est qu'il fut un des premiers livres populaires à images représentant des scènes de notre histoire, les sites les plus intéressants des Alpes et du Jura, des costumes, des portraits, etc.; publié en français et en allemand, il se répandit assez promptement et non sans succès; plus d'un de nos lecteurs se souviendra du charme que lui firent goûter ces dessins tous empruntés à la patrie suisse. Rendons hommage à l'auteur, travailleur modeste, qui ne recueillit pas de son vivant la récompense qu'il méritait.

Charles-Rodolphe Weibel, né à Berne le 7 février 1796, était originaire de Mühlberg dans le district de Laupen. Nous manquons absolument de renseignements sur les études de ses premières années, mais il est à supposer qu'il s'adonna de bonne heure à des travaux artistiques. Freudenberger, Kœnig, Aberli avaient su réveiller le sentiment du beau, et leurs nombreuses scènes répandues par la gravure et plus tard par la lithographie, devaient créer bien des imitateurs. Nous ne croyons pas nous tromper, et l'étude de son œuvre le prouve hautement, en disant que, jeune encore, C.-R. Weibel fut épris de la vue des beautés qui resplendissaient autour de lui; sans doute il eut, comme beaucoup, le désir d'être peintre, mais soit que des raisons

particulières l'en aient empêché, soit qu'il voulût se créer une vocation moins précaire, il se voua au dessin sur pierre qu'il étudia à Mulhouse dans l'atelier lithographique d'Engelmann.

L'hiver de 1829 à 1830 fut des plus rigoureux, le lac de Neuchâtel gelait au mois de février, un grand nombre de personnes passèrent à pied sur l'autre rive; l'espace compris entre l'ancien môle, la place du marché et l'Evole devint le théatre des patineurs et le rendez-vous des curieux; M. Prince-Wittnauer eut l'heureuse idée de conserver le souvenir de ce fait par une planche lithographiée; il s'adressa pour cela à C.-R. Weibel qui se trouvait en ce moment à Concise et qui se chargea de ce travail.

Neuchâtel en février 1830 (le lac gelé) est une pièce justement populaire qui rend avec sincérité les divertissements auxquels se livrent les habitants de notre ville sur la glace. Une autre vue prise du même point a aussi été dessinée sur pierre par A. Doudiet.

Le succès obtenu par l'artiste l'engagea à venir se fixer à Neuchâtel où l'appelait M. Prince-Wittnauer; celui-ci lui céda l'atelier lithographique dont il était directeur; C.-R. Weibel venait d'épouser dans le canton de Vaud, une Neuchâteloise, Mlle Comtesse; il prit alors le nom de Weibel-Comtese sous lequel il est connu comme dessinateur et comme éditeur.

Les têtes de notes, les étiquettes, les cartes d'adresse et les prospectus qui nous inondent aujourd'hui étaient alors un luxe et l'on comprend que ses débuts furent difficiles, surtout à côté de la concurrence que faisait au nouveau venu le « lithographe du roi » Gagnebin, dont l'atelier, situé à l'Ecluse, était voisin de celui de Weibel-Comtesse établi aux Bercles. Mais les travaux artistiques allaient lui ouvrir un horizon un peu plus vaste et, petit à petit, donner carrière à ses aspirations trop longtemps contenues.

Les événements politiques de 1831 lui fournirent les motifs de plusieurs compositions satiriques qui sortirent de son atelier, sinon de son crayon. Ces pièces au nombre de cinq ne sont pas signées. Depuis ce moment il publie successivement l'*Entrée de Son Excellence M. le général de Pfuel à son retour de la Chaux-de-Fonds* le 24 décembre 1831, — G. Schinz del. — *Fête du roi, célébrée au Mail* le 3 août 1832. Moritz del. — *Fête au Mail*, 3 août 1832, attribuée à F.-W. Moritz fils. — *Assemblée de générale bourgeoisie tenue à Valangin* le 1er juillet 1834 par A. Doudiet.

Quand l'effervescence causée par les événements de 1831 fut calmée, Weibel-Comtesse, qui ne pouvait oublier qu'il était Suisse, laissa de côté les scènes d'actualité et, regardant en arrière, trouva dans les pages de notre histoire des motifs plus sérieux et plus émouvants. W. Moritz père, composa et dessina pour lui plusieurs scènes qu'il reproduisit sur pierre, *Werner Stauffacher*

animé par sa femme à sauver la liberté de sa patrie. Grande planche, double folio, qui eut son succès. Ce thème dramatique, traité plusieurs fois déjà, est rendu avec un peu de froideur et son exécution laisse à désirer, on sent que l'artiste n'est pas à la hauteur d'un pareil sujet. On peut faire le même reproche à *Aloïs Reding et les milices de Schwytz prêtant le serment de vivre libres ou de mourir*, scène épique, s'il en fut, qui n'en est pas moins traitée avec talent. — *La ville de Zug devient suisse*, est une composition d'un arrangement plus heureux, à laquelle il faut cependant reprocher l'inexactitude des costumes qu'elle partage avec le plus grand nombre des pages historiques représentées à cette époque. *Le serment des trois Suisses*, composition lithographiée, en hauteur, eut aussi son succès.

Parmi les pièces originales de Weibel-Comtesse on doit citer les *Bergers d'Oberhasli*, pièce folio, en hauteur, avec *l'Orage* comme pendant; *la Place du tir fédéral à Beaulieu près de Lausanne* en juillet 1836; grande pièce folio éditée par le Bazar vaudois à Lausanne; cette dernière est surtout remarquable par son exactitude, ce qui est la principale qualité des œuvres de ce genre.

La tête du Christ dessinée d'après le tableau original du Guide, de grandeur naturelle, est un morceau très habile qui rend avec vérité l'expression douloureuse du martyr.

Les presses lithographiques comme les presses d'imprimerie ne peuvent pas chômer, Weibel-Comtesse le comprenait et il s'ingénia à les faire fonctionner sans relâche; à côté des travaux cités il publia *les dernières paroles de notre Seigneur Jésus-Christ*, grande pièce folio où le Christ en croix occupe le centre d'une page entourée de ses paroles sacramentelles gravées avec plusieurs genres de lettres; composition dans le goût de 1830, avec paraphes d'écriture par J.-H. Schäfer. Il publia aussi l'*Album du jeune dessinateur*, un recueil de tous les genres d'écriture, lettres ornées, un abécédaire et une quantité d'images, vignettes, etc.

L'apparition du *Magasin pittoresque* avait causé une grande impression dans le monde artistique et littéraire; comme toutes les natures actives, Weibel-Comtesse, pressé du besoin de produire, eut l'idée de créer pour la Suisse un recueil du même genre destiné à réunir ses sites et les scènes les plus intéressantes de son histoire; en 1836 paraissait sa première livraison, format in-4°, composée de 8 pages d'impression et contenant deux planches lithographiées, le *Château de Gessler*, au-dessus de Kussnacht, le *Combat du Speicher*, un dessin d'histoire naturelle l'*Ours brun*, le portrait de *Léonard Thurneiser* et trois vignettes intercalées dans le texte soigneusement imprimé par Petitpierre et Prince; l'impression lithographique de ces dessins nécessitait un double tirage.

On sait qu'à cette époque la presse neuchâteloise ne jouissait pas de toute la liberté qu'elle a conquise aujourd'hui, l'éditeur dut demander au Conseil d'Etat l'autorisation de publier son *Album* qui fut l'objet de l'arrêté suivant:

Du 18 août 1835.

Sur la requête du Sieur Weibel-Comtesse, lithographe à Neuchâtel, priant le Conseil de le dispenser des astrictions auxquels (sic) sont assujettis les éditeurs de journaux à teneur de la loi sur la presse, pour la publication d'un ouvrage intitulé *Album de la Suisse pittoresque* qui paraîtra par livraisons et dont le contenu ne comprendra que des notices historiques ou d'histoire naturelle, des descriptions, etc., le tout formant le texte d'une collection de dessins lithographiques, l'exposant joignant à sa requête la première livraison du dit ouvrage: Entendu le rapport du Département de Justice et Police et délibéré, le Conseil arrête: qu'il n'y a pas lieu à appliquer à l'ouvrage dont il s'agit les dispositions de la loi sur la presse relatives aux journaux et écrits périodiques pour aussi longtemps que l'exposant se conformera aux termes de sa requête et de son prospectus.

« ... Un pays pareillement situé, disait l'auteur dans son avant-propos, doit évidemment avoir une nature, une physionomie toute particulière et très originale; et c'est bien là le cas de la Suisse. C'est aux Alpes qu'elle doit ses mœurs, ses traditions, son histoire, ses institutions et cette innombrable quantité des sites qui font l'admiration de milliers d'étrangers.... Un grand nombre d'ouvrages ont été publiés sur la Suisse, mais presque tous ces recueils, malgré la manière pompeuse en laquelle ils sont annoncés, sont des produits de l'étranger, des compilations faites sans discernement : chaque page le dénote, chaque page est entachée de fautes et d'erreurs, partout, on y trouve des faits, des notions et des descriptions erronées. D'habiles artistes ont parcouru notre patrie, ils ont fait en quelques jours ce qui exigerait un travail de plusieurs années, ils ont produit des dessins intéressants et variés, il est vrai, ils ont donné des preuves de goût et de talent, mais non pas, le plus souvent du moins, des preuves d'exactitude; car c'est en vain qu'on cherche dans leurs productions la fidélité qui doit caractériser de pareils ouvrages, là où la nature n'a nul besoin d'être embellie par le talent de l'artiste.

« *L'Album de la Suisse pittoresque* n'a point la prétention de vouloir égaler en élégance fastueuse quelques-uns de ces ouvrages étrangers; son but est de livrer au public une production, non-seulement intéressante et amusante, mais surtout utile, un ouvrage consciencieux, un récit naïf de ce que notre patrie, si longtemps crainte et honorée, présente de plus saillant dans son histoire et dans ses mœurs, une peinture vraie et fidèle des sites nombreux et remarquables dont la vaste chaîne des Alpes nous offre sur tous les points une inépuisable collection. »

Le recueil tint bien consciencieusement les promesses du prospectus; il suffit pour s'en convaincre de citer quelques titres de ses nombreuses planches. *La nuit du massacre à Zurich*, 24—25 février 1530; — *le Château Majoria à Sion*; — *le mort de Wart*, émouvante composition où la veuve de l'assas-

sin de l'empereur Albert pleure sous le cadavre de son mari exposé sur la roue; — *la tour St-Michel à Payerne; — la sortie de l'Aar au lac de Brienz;* — *le Wellhorn et le Wetterhorn; — le château de Rotzberg*, dans la nuit du dernier jour de l'an 1307; — *l'Ochistein*, étrange et pittoresque rocher sur la route de la Grimsel; — *Neuchâtel* jusqu'au XIII[e] et XIV[e] siècle (plan); — *le retour de la bataille de Laupen*, scène patriotique à laquelle on peut cependant reprocher l'inexactitude des costumes; — *jeune fille d'Unterwalden*, intéressant costume qui n'est plus qu'un souvenir aujourd'hui; — *l'Avoyer Wengi* arrêtant l'effusion du sang confédéré par son héroïsme; — *Tell* refusant de saluer le chapeau de Gessler; — *le lac de Lauenen; — maison des environs d'Interlaken; — conspiration à Lucerne; — costumes de Schwyz; — Wolfenschiess; — faucheur des Alpes; — costume d'Uri; — le lac d'Oberalp; — costume d'Oberhasli; — la fontaine de St-Meinrad* sur l'Etzel au bord d'une route ombragée de sapins; — *Giornico; — Goldau* après l'éboulement du Rossberg; — *le Seigneur de Wildenbourg; — la chute de l'Aar à la Handeck; — costumes d'Appenzell; — les brodeuses à Appenzell*, composition intime et vraie; — *l'abbaye d'Einsiedeln; — les Autrichiens dans l'Engadine*, épisode de la guerre de Souabe où la femme du village de Schlins met en fuite par sa présence d'esprit un parti autrichien; — *Valangin, — costumes de Fribourg; — les chasseurs de chamois; — les femmes d'Appenzell à la bataille du Stoss*, couvertes de blouses de bergers elles marchent à l'ennemi; — *la grande horloge à Berne; — le Wildkirchlein* dans le canton d'Appenzell, rendu avec une finesse d'exécution supérieure aux premières planches de l'album; — *le château de Vanel; — les Suisses à Yverdon*, etc.

Ces planches au moment de leur apparition eurent un véritable succès, elles développèrent le goût des beautés naturelles et celui des voyages, elles charmèrent la jeunesse surtout et plus d'un peintre est sorti de cet intéressant recueil.

Il est toujours fort difficile de déterminer et d'indiquer la valeur relative d'un artiste; on peut cependant dire que Weibel-Comtesse n'a pas une manière originale à laquelle on puisse le reconnaître, qu'il est de son époque, c'est-à-dire qu'il voit les choses comme les peintres qui florissaient au moment où il commença à étudier; il met les sites en scène avec un certain talent, il recherche les vues de préférence à des motifs pittoresques; son dessin, un peu petit, rend avec précision les montagnes, les glaciers qui forment les fonds de ses paysages; les premiers plans sont en général froids, académiques, construits comme des coulisses de théâtre; il craint l'imprévu et n'est pas frappé par l'accent particulier à la nature qu'il représente; les proportions restreintes de ses planches lithographiées contribuent un peu à

diminuer la grandeur de ses sites. Mais il faut le dire aussi, l'artiste travaille pour un public dont l'idéal ne s'élève point encore bien haut et qui préfère la vignette agréable à toute autre chose, il le sait si bien que dans la quatrième année de la publication de l'*Album de la Suisse pittoresque* (1845) il en encadre les planches dans des entourages plus ou moins heureux, tirés avec une teinte, et qui n'ajoutent rien à leur valeur. Cette manière était du reste à la mode (voir le *Magasin universel* 1839, l'*Album neuchâtelois* de Nicolet et Thez 1840, etc.).

Et malgré les côtés faibles de cette œuvre, nous ne pouvons feuilleter aujourd'hui sans émotion ces pages qui parlèrent les premières de la patrie suisse dans notre pays, et dans lesquelles nous éprouvions l'avant-goût des impressions que la nature alpestre devait éveiller en nous. Ce n'est même pas sans une certaine admiration, que beaucoup comprendront, que nous revoyons ces vues de sites, de villes, de monuments aujourd'hui bouleversés ou détruits par l'impitoyable main du temps. Et quand on saura la vie de ce modeste travailleur, s'en allant à pied, le sac au dos, dessiner bien au loin les motifs qu'il reproduisait ensuite sur pierre, puis écrire lui-même, dans une langue qui n'était point la sienne, les nombreux articles qui accompagnent ses planches, on s'attristera à l'idée que ce labeur, loin de conduire l'artiste, sinon à la fortune, ne lui ait pas même donné cette « médiocrité dorée » que désirait le poète.

L'Album de la Suisse pittoresque paraissait aussi en allemand sous le titre *Die Schweiz historisch, naturhistorisch u. malerisch Dargestellt;* elle était imprimée à Berne par C.-A. Jenni. Cette publication était une véritable peine pour Weibel-Comtesse; le succès des premiers jours s'était éteint, elle arriva à ne pas couvrir les frais considérables qu'elle nécessitait. L'art pour l'art est une chimère que peu seulement peuvent réaliser, l'auteur-éditeur s'arrêta au milieu de la quatrième année de la publication de l'*Album* (1845) que reprirent MM. Convert et Heinzely à la Chaux-de-Fonds. La suite de l'ouvrage ne répondit pas à ses commencements; l'infériorité des planches se fit vivement remarquer et les éditeurs abandonnèrent cette publication avec le quatrième volume.

Le travail excessif de Weibel-Comtesse altéra ses forces, sa santé et son courage; il succomba dans la lutte qu'il soutenait pour la cause du beau, de l'art et des lettres. La récompense de nos peines n'est pas toujours de ce monde, la foi du travailleur peut seule lui faire trouver moins amères les amertumes de la défaite.

Dans un autre temps et un autre milieu, entouré d'un public plus sensible aux jouissances artistiques, il eût sans doute atteint à un succès qu'il désirait, assurément plus pour sa famille que pour lui. Pendant plusieurs années il

partagea son temps entre la direction de son atelier et l'enseignement du dessin dans les écoles publiques de notre ville. Il mourait le 25 juin 1856 pendant un séjour qu'il faisait à Chamounix.

La plupart de ses études et dessins ont disparu, plusieurs représentaient des sites, des villes, des monuments et auraient un réel intérêt aujourd'hui. M. Ch. Weibel, son fils, possède deux aquarelles, la *Vallée du Rhône*, et une grande vue représentant *le Wetterhorn, le Wellhorn et le glacier de Rosenlaui;* sa manière précise, un peu sèche, ne rend pas parfaitement le mystère dont l'Alpe sait toujours se voiler à sa base ou à son sommet; ce sont les deux seules pièces originales que nous conaissions de lui et notre jugement ne pourrait être absolu.

Beaucoup, avec nous, rendront hommage à cet artiste dont l'œuvre eut son influence bienfaisante chez nous et dépassa même au loin les limites de sa patrie d'adoption.

(A suivre.) A. BACHELIN.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE NOTRE PAYS

VERS 1769

Par le colonel Abram de PURY, conseiller d'Etat.

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre, p. 258.)

Aujourd'hui, tout a changé de face. Dans une grande partie de l'Etat, loin de fournir comme autrefois des maçons et des charpentiers à nos voisins, nous commençons à en manquer nous-mêmes. Plus de journaliers; les champs et les vignes trouvent à peine des bras pour les travailler. Je connais des villages où le nombre des charrues a diminué de moitié depuis 1746. Sans les métayers étrangers, une partie de nos propriétés en montagne resteraient en friche. En échange, tout fourmille de marchands et d'ouvriers à l'usage des fabriques d'indiennes, de dentelles, ou des différentes parties de l'horlogerie. Dans un grand nombre de villages peu de paysans, beaucoup de Messieurs. Combien d'héritages d'une petite étendue, mais sur chacun desquels un sage

laboureur, à la fois maçon et charpentier, vivait gaîment avec une nombreuse famille, qui ne présente maintenant que de maigres prairies ou de tristes pâturages, avec les ruines d'un grande nombre de maisons rasées. J'en pourrais compter plus de 20 dans les seuls environs de la chaumière que j'habite, durant les chaleurs de l'été, sur les montagnes du Val-de-Travers.

Que sont devenus les colons de tant d'habitations abandonnées? Les enfants en renonçant à l'état de leurs pères se sont entassés successivement dans les villages; tous veulent être fabricants de montres ou d'indiennes. Que résulte-t-il de cette fatale transformation? Un échange très désavantageux pour l'état.

Je m'exprime ici d'après le sentiment d'un homme habile et respectable. Il observait, en parlant de cette multitude d'ouvriers, qui par milliers désertent et dédaignent le très honorable mais pénible travail de la terre, et préfèrent une profession plus lucrative en apparence et surtout plus commode, il observait, dis-je, que ces corps frêles et dégénérés, des mœurs licencieuses et les autres vices qui procèdent du luxe, ne tarderaient pas à remplacer les corps sains et robustes, les mœurs religieuses et châtiées, la simplicité frugale et modeste des anciens laboureurs. La vérité de cette observation n'est déjà que trop sensible; elle me frappe chaque fois que parcourant sur le Jura les contrées voisines de mon ermitage, je compare les mœurs des montagnards qui ont sagement conservé leur premier état, avec celles qui règnent dans les lieux où l'horlogerie et les indiennes font abonder leurs ouvriers. Divers montagnards, mes voisins, entraînés par le torrent, destinaient leurs enfants à des professions de ce genre; je leur conseillai d'en faire des maçons ou des charpentiers laboureurs; quelques-uns m'ont écouté et ne s'en repentent pas.

En appliquant maintenant les effets de cette transformation à ma matière principale, je ne craindrai pas de répéter qu'il en résulte une consommation de bois de tous genres, dix fois plus considérable. Actuellement cinq ou six fabriques de toiles peintes consomment, elles seules, plus de bois qu'il n'en faudrait pour le chauffage de 4 à 500 chefs de familles agricoles, et cette consommation tout énorme qu'elle est, ne regarde que la fabrication et non les ouvriers qui, la plupart, ont feu et lieu dans les environs. Les progrès du luxe que le commerce et les arts amènent à leur suite, ont tellement multiplié les cheminées de chambre, même dans les villages, qu'il y en a cent peut-être d'allumées aujourd'hui pour une où l'on faisait du feu, au commencement du siècle. Je me borne à ces deux indications entre vingt autres que je pourrais citer, toutes à l'appui de mon assertion.

Les préconiseurs du commerce et des arts de luxe, et les enthousiastes de notre population ne seront pas, à coup sûr, de mon avis; ils avanceront leurs arguments ordinaires tirés de l'abondance du numéraire, de l'aisance

générale qui en résulte, des grandes fortunes qui se multiplient, de l'accroissement de la population, preuve de la prospérité de l'état, en sorte que la cherté du bois ne mérite aucune attention, vu que la circulation des espèces que produisent le commerce et les arts fournira toujours assez d'argent pour le payer, etc.

Je réponds aux premiers que si les fortunes de quelques individus étaient la preuve des avantages résultant pour l'état des divers genres d'arts et de commerce introduits dans le pays depuis 50 ans, je devrais en chanter les louanges plus que personne, puisque, les bras croisés, et seulement pour avoir fourni quelques fonds à une fabrique d'indiennes, mon argent a travaillé avec un succès si étonnant qu'il me paraît à peine croyable.

Mais, certes, comme citoyen, et moins encore comme membre de l'administration de l'état, je ne m'aviserai pas de juger une question politique interne d'après mes circonstances particulières. L'intérêt public est toute autre chose que l'intérêt individuel; celui-ci doit toujours être subordonné à celui-là: doctrine élémentaire qui est le fondement de toute société, mais que les maximes mercantiles semblent méconnaître; car ceux d'entre les marchands et artistes pour qui le luxe et ses redoutables progrès sont la source de leur gain, s'inquiètent peu du sort de la multitude; ils s'occupent de tout autre bilan que de celui de l'état, et tant qu'ils gagnent de l'argent, ils trouvent que tout est sur le meilleur pied possible dans le pays; la cherté du bois leur paraît une bagatelle, et la crainte d'en manquer un fantôme.

En m'exprimant de la sorte, je ne pense pas à déprimer le commerce et les arts en général; personne au contraire, ne prise, ne vénère plus que moi les genres de commerce et les arts et métiers qui procurent à la société une foule d'objets d'autant plus utiles et agréables qu'ils sont véritablement nécessaires. Les négociants, les artisans de ce genre me paraissent si dignes d'estime, que ceux-là qui se distinguent devraient, à mon avis, jouir de certains honneurs publics. Ainsi donc, je réponds uniquement ici à ces louangeurs qui célèbrent sans distinction les merveilles du commerce et des arts, qui chantent sans cesse les artistes et jamais les artisans, et dont les éloges fanatiques regardent précisément cette gangrène que j'appelle *industrie de luxe;* j'entends par ce mot les branches du commerce et les arts dont la principale destination consiste à fournir sans cesse de nouveaux aliments au luxe, qui fleurissent à proportion de son accroissement et qui trouvent leur bien particulier dans le mal général.

L'industrie de luxe, il est vrai, fait circuler beaucoup d'argent dans ce pays, mais, quoi qu'en disent les louangeurs de cette circulation, je suis bien éloigné de penser qu'il en résulte une plus grande aisance générale dans l'Etat. Les

individus qui ont des denrées à vendre en tirent un meilleur parti, je le veux; et à mesure que les négociants se multiplient ou qu'ils étendent leur commerce, les rentiers, les corporations ont la facilité de placer de plus grosses sommes sous leurs yeux; l'intérêt à 4 p. °/₀ leur est payé régulièrement; moyen très commode, sans doute, trop commode quelquefois. Mais que ces avantages sont payés chèrement par l'énorme accroissemeut du prix de la main d'œuvre, du salaire des journaliers, du bois et de la plupart des comestibles! renchérissement qui est tout à la charge de la multitude.

Que l'on interroge à la ville et à la campagne ceux à qui l'industrie de luxe est étrangère, qui ne sont ni marchands ni faiseurs de dentelles, de montres ou d'indiennes, tous attesteront que dans les mêmes circonstances d'état et de fortune, ils étaient d'une bonne moitié plus à leur aise il y a trente ans. Que l'on interroge surtout ces familles anciennes et honorables qui, depuis longtemps, ont si bien mérité de la patrie pour leurs services soutenus; elles diront que leurs rentes plus que suffisantes avant les progrès rapides et rongeurs de l'industrie de luxe, peuvent à peine faire face, aujourd'hui que le prix de la plupart des choses nécessaires à la vie hausse progressivement et d'une manière effrayante.

Loin donc, que l'industrie de luxe et l'abondant numéraire qu'elle fait circuler répandent une plus grande aisance générale parmi nous, comme bien des gens, échos les uns des autres, l'assurent sur parole d'autrui, l'on sait assez qu'à l'exception de quelques matadors marchands, fabricants ou artistes, qui, plus habiles ou plus heureux amassent de l'argent, des milliers d'ouvriers ne sont pas plus à leur aise au bout de l'année, quoique leur gain journalier soit plus considérable que celui qui procéderait de la charrue, de la hache ou du marteau. La facilité du gain facilite la dépense; des besoins qu'ils auraient ignorés leur deviennent habituels: ouvriers du luxe, ils en sont les premières victimes.

Et sans parler de plusieurs désastres opérés sous nos yeux par les mêmes genres d'industries qui conduisent quelques-uns à la richesse, les observateurs politiques, ceux-là même qui sont le plus favorables à l'industrie de luxe, conviennent que les états républicains ou mixtes n'ont pas de plus cruels ennemis que le luxe et ses ateliers, et ils ne les admettent que dans les grandes monarchies, admission qu'ils appuient de raisons, à mon avis, bien frivoles, et notoirement démenties par l'histoire des plus puissants empires.

Ceci me rapelle qu'en 1755 un homme de poids, bien instruit des intérêts des divers états de l'Europe et qui a été, dès lors, ministre d'état en France, me témoigna son extrême surprise de ce que dans une partie de la Suisse, notamment à Zurich, Bâle, St-Gall, Neuchâtel et Genève, on se vouait à l'in-

dustrie de luxe. Il demanda s'il était vrai qu'à Zurich et à Bâle les principaux de l'état fussent à la tête des ateliers, ne comprenant pas qu'une nation réputée sage ne craignît point les funestes suites d'une introduction tôt ou tard destructive de la prospérité républicaine. Il ajouta ces mots: « Colbert eût travaillé bien plus sûrement aux vrais intérêts de la France s'il se fût attaché à faire fleurir l'agriculture, au lieu d'arracher cent mille paires de bras au travail de la terre pour les vouer à des ateliers de luxe. Mais Colbert dut penser et agir ainsi sous un règne qui fut celui des brillantes erreurs. »

Maintenant, que dire d'un petit état mixte de la Suisse, cantonné dans les montagnes du Jura, qui par ses circonstances physiques et politiques n'a de vraies et solides ressources que dans la modération et la frugalité de ses habitants, et que l'on voit aujourd'hui couvert de clinquant, asservi par le luxe à mille besoins factices, dont la consommation, énorme déjà, s'accroît chaque jour; qui, par là, se met de plus en plus dans la dépendance de ses voisins, libres de l'affamer, et dont la surface, au lieu de charrues, n'offrira bientôt que des ateliers de luxe, comme s'il avait du pain de reste? Je me borne à répéter le mot que dit en plein parlement, sur un sujet analogue, le célèbre Anglais Pitt, comte de Chatam: « On ne voit nulle part autant de misères et de vices qu'autour des grosses fortunes individuelles. »

. . . .

Il paraîtra peut-être étrange qu'à propos des forêts de la ville de Neuchâtel, je disserte si longuement sur des questions qui m'écartent de mon sujet. Toutefois, il m'a paru que pour rendre plus sensibles les symptômes qui nous menacent d'une disette de bois, il était nécessaire de rechercher les causes de l'excessive consommation que nous faisons de ce précieux produit. Car si la moderne introduction de l'industrie de luxe a métamorphosé la vocation et les mœurs d'une bonne partie des habitants de ce pays et si elle influe sur sa population quant au nombre et à l'espèce, il est facile d'apprécier les effets qui résultent d'une pareille cause.

Différentes vallées comparées entr'elles serviront à prouver ce que j'avance. Dans le Val-de-Ruz et la Sagne, les forêts ne sont pas soumises à une meilleure régie que dans le reste de l'état, mais elles sont généralement moins dégarnies, ensorte qu'aussi longtemps que ce peuple agriculteur et, comme tel, peu consommateur, conservera son heureuse simplicité et ne s'adonnera pas à l'industrie de luxe, les forêts de ces deux vallées pourront suffire aux besoins de leurs colons, pourvu que l'on renonce à toute extirpation nouvelle, et à l'exportation du bois en planches hors de l'état.

Le Val-de-Travers offre un spectacle bien différent, car tandis que la charrue y tombe de plus en plus dans le discrédit, et qu'en échange l'horlogerie

et les dentelles y font abonder les marchands et les ouvriers, les forêts se dégarnissent à vue d'œil. Leur dépérissement est si sensible, que cette agréable vallée sera probablement des premières à ressentir les cruels effets de la rareté du bois. On ne fait nulle part un abus plus criant du commerce des planches et autre bois de scie. L'esprit mercantile gagne toutes les têtes; une nouvelle classe de marchands fait ouvertement ce commerce destructeur sans nul égard pour les mandements; c'est maintenant un objet de spéculation; de nouveaux moulins à scier ont été construits à cet usage, et la religion du serment n'est plus un frein pour empêcher de transporter hors du district le bois que la plupart des communautés tirent annuellement de leurs forêts pour le remettre soit en don, ou à un prix modique, soit par enchères aux membres de la corporation. La quantité de planches, liteaux et autres bois de scie qui sortent sans cesse de la vallée est incroyable. Une bonne partie est versée dans les cantons de Berne et de Fribourg. Ces républiques, plus sages que nous, voient avec plaisir entrer notre bois, à mesure qu'elles ont la prudence d'interdire la sortie du leur. Un pareil trafic, si contraire aux règles de la plus commune police, est avantageux, sans doute, pour le moment, aux individus qui l'exercent, mais il est ruineux pour l'état. Et, s'il était vrai, comme le prétendent certains bourgeois de Valangin, que la pleine liberté de ce fatal commerce fait partie de leurs franchises; s'il était vrai que l'autorité d'un gouvernement vraiment paternel ne pût pas arrêter un abus qui intéresse, plus qu'on ne le croit, le salut de l'état, certes une pareille franchise serait le présent le plus funeste que les Seigneurs de Valangin eussent pu faire à leurs sujets.

Tout à l'heure, j'ai dit en passant, que la plupart des communautés distribuent annuellement du bois aux individus qui les composent, sous l'engagement solennel de n'en point distraire hors du district. Cette règle est sage, sans doute; mais outre qu'en bien des lieux l'engagement est mal observé, et que par la pernicieuse coutume de *jardiner* les forêts, ces distributions occasionnent chaque année la perte d'une foule de plantes brisées par la chute et la sortie des sapins abattus, il serait plus sage encore que les corporations, propriétaires d'une si grande étendue de forêts, les soignassent si bien que tout en conservant des *réserves* suffisantes pour faire face à des événements malheureux, chacune d'elles pût, sans inconvénient, non-seulement continuer les distributions annuelles, mais de temps en temps faire des coupes au profit de la bourse commune. Ce serait une ressource précieuse que la plupart pourraient se procurer, si elles consentaient à adopter les procédés simples, faciles, indiqués dans cet écrit pour chaque genre de forêt.

Tandis que la rareté du bois de toute espèce devient sensible, on aura droit de s'étonner que les extirpations puissent encore avoir lieu. Malheureusement, il n'est rien de plus vrai. On extirpe dans ce pays, on détruit, non d'inutiles broussailles, mais des forêts en valeur non pour les renouveler, mais pour les anéantir, comme si le bois surabondait. Diverses communautés coupent des cantons de forêts pour les convertir en de misérables pâturages communs; vieille et funeste maladie aussi ancrée dans nos campagnes que la peste l'est en Turquie. Dans le Val-de-Ruz même, je connais une communauté qui vient de détruire un vaste et beau canton de sapins pour en livrer le sol à ses bestiaux. Grand nombre de particuliers diminuent l'étendue de leurs forêts, les uns pour faire de l'argent, vu le haut prix du bois, les autres pour augmenter la pâture du bétail, à la grande satisfaction des métayers, tandis qu'il vaudrait beaucoup mieux rendre aux forêts une partie de ces tristes communs. Ce terrain mis en *deffend* (1) offrirait bientôt, au lieu d'un chétif herbage, la riche reproduction d'un bois nouveau.

C'est ainsi que par tous les côtés possibles, nous nous hâtons d'atteindre le fatal équilibre dont j'ai parlé tantôt. Il est évident que l'état actuel des choses et notre manière de faire accéléreront cette critique époque, si l'on ne prend pas, sans délai, le parti salutaire de soigner les forêts avec toute l'attention qu'exige leur importance. Nous n'avons pas un moment à perdre, le remède est dans nos mains.

Bien que cet écrit soit très défectueux, je n'hésite pas à le présenter au Conseil; il voudra bien le recevoir comme un tribut du zèle que tout citoyen doit s'empresser d'acquitter lorsqu'une tâche lui est imposée. Si je m'étais borné à considérer uniquement les domaines de la ville de Neuchâtel, j'aurais évité des longueurs, mais je ne pouvais rester insensible et muet à l'égard de ceux de l'état en général. Une patrie intéressante, le coin peut-être le plus fortuné du globe, le séjour de la liberté, de la paix et du bonheur méritait bien que je donnasse l'essor à mon souci. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à m'occuper de cette question: le chancelier Georges de Montmollin, cet homme d'état supérieur, a dit dans l'avant-propos de la 2e partie de ses Mémoires politiques: « J'ai grande peur que ce pays ne périsse un jour par défaut de bois (2). »

L. F.

(1) A ban, c'est-à-dire que l'entrée du bétail y serait interdite.

(2) Nous devons la communication de ce manuscrit à l'obligeance de M. Ed. de Pury-Marval. (Notes de la Réd.)

L'ÉCOLE DE PAROISSE DE SAINT-AUBIN

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre, p. 263.)

L'école de paroisse continuait à être dirigée par une Commission d'éducation composée des six gouverneurs des Communes, sous la présidence du Châtelain ou à défaut de son lieutenant. Vaumarcus et Vernéaz ayant été réunis en 1812 à la paroisse de St-Aubin (ces Communes appartenaient avant cela à celle de Concise), elles obtinrent le droit d'user du temple et du cimetière, contre le paiement d'une petite somme annuelle, et tacitement celui d'envoyer leurs enfants à l'école de paroisse et plus tard de participer à son administration. La Commission d'éducation fut dès lors (et jusqu'à aujourd'hui) composée de neuf membres.

Les élèves qui voulaient fréquenter l'école de paroisse n'étaient astreints à aucun minimum d'instruction : y venait qui le trouvait bon. Et si l'école de paroisse n'avait pas été gratuite, nul doute qu'elle n'eût été tout à fait délaissée au profit des écoles de communes qui se tenaient sur le même pied et qui même lui étaient parfois supérieures.

Ce qui nuisait aux écoles de ce temps, c'est que ceux qui les dirigeaient cherchaient en général à tout rapporter à la religion, et l'instruction, pour beaucoup de gens, paraissait n'être que le moyen de former des hommes religieux.

Citons par exemple un mémoire répondant à la question : *Quelle serait la meilleure manière d'instituer les écoles de campagne pour remplir le but de leur fondation?* — mémoire recommandable, selon le pasteur Chaillet, par l'excellence des intentions, l'unité des vues, l'originalité de plusieurs idées et une connaissance réfléchie et profonde de l'état et des mœurs des gens de la campagne. Voici son opinion sur l'enseignement de l'écriture (1811) :

« Nous ne l'envisageons pas comme d'une utilité générale au village: nous pensons même que les inconvénients de ce genre d'instruction l'emportent, pour le commun des villageois, sur les avantages qui peuvent en résulter.

« Le paysan peut abuser de l'écriture. On se plaint souvent dans les villages que ceux qui savent écrire font des notes, s'ils sont dans l'aisance, établissent des comptes à l'ignorant qui, dans son indigence, est forcé de recourir aux premiers pour emprunter du numéraire ou acheter d'eux quelques denrées. Le paysan instruit abuse alors facilement de l'inaptitude de ceux qui ont recours à lui; il enfle ses comptes, il nie ce qu'il a reçu, soit en totalité, soit en partie. Si l'écrivain est un tavernier, et s'il n'a pas de la délicatesse, l'abus qu'il fait de son talent est encore plus dangereux; car, dans l'ivresse, le paysan occupé tout entier du plaisir de se livrer à cet excès, ne compte pas ce qu'il demande; il reçoit et ne s'embarrasse point alors de ce qu'on lui comptera et qu'on lui fera payer quelque jour, en prenant pour base des demandes, les notes faites contre lui.

« Un autre danger de l'écriture, tel que l'on en voit chaque jour de tristes effets au village, c'est qu'elle facilite au paysan les engagements qu'il est porté à contracter. On connaît l'attrait du vin pour tout villageois; il en est peu dont on n'obtienne ce que l'on désire, en favorisant ce penchant général. Un paysan a-t-il besoin de trouver une caution pour une somme qu'il emprunte? Il choisit celui de ses concitoyens dont les ressources peuvent rassurer le prêteur; il mène le premier au cabaret; là, commencent les protestations d'amitié et les offres de service, les confidences qui semblent naître de l'abandon le plus entier; et lorsque la liqueur ajoute à la vivacité de ses sentiments, l'adroit paysan propose à son convive de signer un cautionnement que celui-ci n'est plus en état de refuser. On a du papier et tous les moyens de lier sans retour le complaisant buveur, et l'acte est signé sans examen. C'est ainsi que des faits semblables et souvent réitérés ruinent fréquemment des familles, et que la douleur et les regrets sont le seul dédommagement que le facile signataire recueille de ses engagements funestes.

« Enfin l'écriture tourne encore souvent en piège au villageois auquel il est facile de faire signer ce qu'on veut. Le paysan ne lit pas facilement l'écriture à la main; cette lecture fatigue son intelligence. Lorsqu'il s'agit de conclure un marché ou de s'engager par un compromis, l'on va au cabaret: celui qui sait écrire, qui est aussi fréquemment le plus adroit, trace les conditions du marché; et parmi les pots et les verres, l'on n'y regarde pas de près. Le paysan signe sans qu'on lui lise le marché ou seulement sur une lecture rapide faite par l'écrivain; on s'en rapporte à sa bonne foi, car encore ici la confiance est entière. Il en est de même du compromis; le villageois qui doit se lier ne demande pas qu'on lui relise les conditions arrêtées; il ne les lit

pas lui-même; tout cela fatigue ses yeux ou sa conception: il boit, il signe et tout est dit.

« Tels sont quelques-uns des dangers de l'écriture. Nous nous bornons à ceux-ci qui sont pris dans la nature des choses. Que l'on réfléchisse mûrement sur ce que nous venons de dire et que l'on décide lequel vaut le mieux : ou d'enseigner l'écriture à tous les paysans, ou de se borner à ceux dont le caractère annonce assez d'intégrité pour que cet art puisse leur être utile sans exposer leurs concitoyens aux dangers que nous avons décrits. »

Après lecture de pareilles doctrines, peut-on encore s'étonner de ce que nos aïeux n'aient pas eu, en principe, une très-haute idée des écoles et de leur utilité?

Au commencement de 1824, le besoin d'une réforme dans l'école de Paroisse se faisait tellement sentir, que la Commission d'éducation décida (le 24 avril) qu'on prierait M. Courvoisier de donner sa démission, comme on l'avait fait en 1691 pour le régent Bourquin. Selon le fonctionnaire que l'on parviendrait à nommer, il y aurait lieu de voir quels changements on introduirait dans les rouages de l'école et de les fixer par l'adoption d'un règlement. — De même qu'en 1691, le pasteur protesta contre ces décisions de la Commission d'éducation et s'adressa à la Classe. Il réclamait pour lui la présidence de la Commission, en lieu et place du Châtelain ou du lieutenant, et demandait que les membres de la Commission d'éducation ne fussent plus les gouverneurs des Communes, mais les anciens d'église : première trace dans nos affaires scolaires de l'antagonisme de l'élément laïque et de l'élément ecclésiastique.

La Classe envoya des délégués à St-Aubin. Mais les demandes de M. le pasteur Vaucher furent écartées et l'ancienne Commission d'éducation maintenue sous la présidence du lieutenant Guinchard; il était entendu cependant que le pasteur pouvait visiter l'école et qu'il présiderait les examens annuels comme d'ancienneté.

Bientôt la Commission nommait régent de paroisse M. *Gonet* et mettait l'ancien instituteur au bénéfice d'une pension viagère de 4 louis d'or. M. Gonet était un maître distingué, l'école s'en ressentit immédiatement. Mais pour qu'une classe chemine bien, il faut, à côté de l'instituteur, une bonne Commission d'éducation. M. le lieutenant Guinchard avait plusieurs des qualités du pédagogue. Le 12 novembre 1825, la Commission décidait sur sa proposition, que l'école de paroisse serait composée de garçons âgés de douze ans au moins tirés des écoles communales, à la suite des examens annuels faits à la fin de l'hiver, examens dans lesquels on indiquerait les élèves ayant le degré d'instruction requis pour faire partie de l'école de paroisse, laquelle

passait ainsi au rang d'école supérieure. Cette décision reçut son exécution de la part des Communes, car le 26 mars 1826, on trouve indiqués comme promus des écoles communales à l'école de paroisse, 74 garçons et 49 filles.

Cette promotion de *filles* à l'école de paroisse était le résultat d'une innovation proposée par le lieutenant Guinchard et à demi admise par la Commission d'éducation. Dans la séance du 7 décembre 1825, le président avait proposé l'admission à l'école de paroisse, des filles ayant les connaissances requises. Il y eut des objections à cette manière de voir; car la décision prise, au lieu de revêtir une forme positive, porta : qu'on s'en tiendrait pour le moment au règlement mentionnant que l'école de paroisse était établie spécialement pour les jeunes garçons; — que cependant, si l'expérience justifiait, que pendant l'été ou même au commencement du printemps le régent n'avait pas assez d'élèves pour l'occuper suffisamment, le Comité d'éducation aviserait au moyen d'utiliser convenablement son temps.

Lorsqu'on constate que les listes de promotion portaient les noms de 74 garçons, on se demande comment il venait à la pensée de la Commission que l'instituteur pût avoir des loisirs. Mais il faut rappeler un fait important dans l'organisation de l'école de paroisse; nous avons dit qu'elle était permanente dès son origine (1567 au moins); seulement l'année scolaire était coupée en deux semestres, l'un commençant en novembre pour finir en mars, l'autre comprenant le reste de l'année. Or, l'examen ayant lieu à la fin du semestre d'hiver, à la même époque que l'examen des écoles communales, beaucoup d'élèves de l'école de paroisse suivaient l'exemple des enfants des écoles de communes, et ne rentraient en classe qu'aux premières neiges, — l'instruction étant *gratuite* à l'école de paroisse, mais la fréquentation demeurant *facultative*.

Ce fait nous explique comment, à côté d'un registre matricule portant le nom de plus de 100 écoliers, on pouvait encore songer à en créer un comptant 49 écolières.

Cependant il paraît que malgré les défections du printemps, il y eut réellement encombrement dans l'école de paroisse, en cette année 1826. On sait que habituellement balai neuf balaie bien; la décision sur les promotions avait versé de la vie dans l'école. Au moins le 5 août, la Commune de St-Aubin annonçait-elle à la Commission d'éducation de paroisse qu'elle avait décidé d'ouvrir chez elle une école particulière, et qu'elle était disposée à laisser participer à l'instruction qu'on y donnerait, la jeunesse de toute la paroisse pendant les mois où il n'y a pas d'écoles dans les Communes.

Par ces décisions, le régime scolaire de la Béroche se trouvait, à cette époque, être celui-ci:

En hiver, des écoles de communes, mixtes, appelées aussi *petites écoles*; — au-dessus d'elles et recrutée chez elles, une école de paroisse, ou *grande école*, à St-Aubin, pour les garçons seulement;

En été, à St-Aubin, une école inférieure mixte destinée à tous les enfants de la paroisse, payée par la Commune de St-Aubin; — de plus une école supérieure mixte, payée par la caisse de paroisse.

Cette idée d'établir une école mixte supérieure n'avait pas plu à tout le monde et l'école de paroisse avait des détracteurs. On se fera une idée de ce que ces derniers pouvaient objecter à l'existence d'une école mixte, par ces lignes sur l'éducation des filles, tirées du mémoire dont nous avons déjà cité l'opinion quant à l'enseignement de l'écriture:

« Au village, comme chez les peuples qui ne sont pas civilisés, les enfants des deux sexes vivent ensemble dans une familiarité qui a quelquefois de fâcheuses conséquences. Ceci regarde plus particulièrement les filles. Accoutumées dès la naissance à vivre avec leurs parents dans une chambre ordinairement assez petite, à les suivre presque dans toutes leurs actions que rien ne dérobe à leur vue; confondues plutôt qu'élevées avec leurs frères, vivant à tous égards sans contrainte, rien ne les distingue en ceci des animaux: la décence est incessamment blessée. Comment des filles qui, dès leur bas âge, n'ont connu d'autre loi que les impulsions de la nature, dont le voile de la pudeur n'a jamais couvert les yeux, concevront-elles ce que la décence exige de leur sexe? Comment la modestie, cette fleur qui ajoute tant de charmes à la beauté, colorera-t-elle des joues que rien n'a jamais fait rougir? Comment enfin des bouches accoutumées dans leur gaîté à proférer, sans scrupule, les plus grossières obscénités, dans un idiôme dissonnant *(le patois!)* seront-elles retenues par la crainte de s'avilir en s'abandonnant à de semblables propos?...

« Telle est, dans bien des villages, la turpitude générale et les dangereux effets qui en résultent relativement à la jeunesse. Osons proposer des moyens d'arriver à une réforme indispensable pour frapper de mort des abus aussi criants:

. . . .

« 3° Il faut séparer les enfants des deux sexes, dès l'âge où naît la connaissance, et aussi promptement que la demeure de leurs parents peut le permettre, en évitant de les laisser habiter trop longtemps la même chambre que ceux-ci.

« 4° Il importe de donner aux filles, des femmes pour institutrices, dès le plus bas âge, plutôt que de confier leur éducation à des régents. L'éducation

des filles n'exige pas, comme nous l'avons dit, le même degré d'étendue que celle des garçons. Ainsi l'écriture ne paraît pas aussi nécessaire aux filles de la campagne qu'aux garçons; on pencherait même à croire qu'elle entraîne, pour les premières, plus d'inconvénient que d'utilité. Il ne s'agit pas de faire des jeunes paysannes des savantes, ni de les mettre en état d'entretenir des correspondances dont le danger est plus apparent que les avantages qui pourraient en résulter. Il suffit qu'une fille sache lire correctement. C'est tout ce qu'il en faut pour le plus grand nombre: il suffit qu'elle apprenne son catéchisme et qu'elle soit en état de suivre le chant des psaumes. C'est à cela que doit se borner son éducation pour ce qui concerne l'instruction proprement dite. »

L'opposition se manifesta, à la fin de l'hiver 1827-28, par une proposition des Communes de Montalchez, Fresens et Sauges, celle de revenir à l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire de permettre l'entrée de l'école de paroisse, en été aux jeunes enfants qui avaient été envoyés l'année précédente à l'école communale de St-Aubin. Dans la séance du 28 mars, la Commission d'éducation examina la chose, et, sur la proposition de son président, l'admit. De sorte qu'à la rentrée du semestre d'été, l'école de paroisse se rouvrit aux aînés et aux cadets, et que le régent de paroisse dut redescendre en partie au rôle de bonne d'enfants.

Un des vices de l'organisation scolaire de la Béroche, c'est que la Commission d'éducation de paroisse n'avait aucune influence sur les Commissions d'éducation communales (bien qu'il semble que le poste de gouverneurs de communes pût en donner à ses membres individuellement). Si bien que les Commissions communales qui auraient dû agir de concert avec la Commission de paroisse, ne faisaient rien pour soutenir celle-ci, comme le constatait le lieutenant Guinchard, dans la séance du 12 novembre 1829, et que même quelques-unes agissaient dans le sens contraire.

Aussi ne faut-il pas être étonné si, en 1830, l'instituteur offrait sa démission et cela après un examen qui venait de donner de très beaux résultats.

M. *Justin Grellillat*, régent de Gorgier et très bon instituteur aussi, fut appelé à le remplacer. Durant sa tenue, soit de 1830 à 1837, il ne se passe aucun changement notable dans le régime scolaire de la Béroche. Les mêmes obstacles renaissent; ils sont surmontés avec la même peine; chaque année la liste des filles capables de suivre la *grande école*, est dressée dans chacune des Communes; tous les ans, les garçons, petits et grands, envahissent le local de paroisse et les filles sont renvoyées jusqu'à ce que le flot retiré permette de les recevoir.

En 1837, M. Gretillat fut nommé instituteur à la Chaux-de-Fonds. Ce ehangement de personnel en perspective parut à M. Guinchard le moment favorable pour réviser le règlement de l'école de paroisse, et pour mettre fin une bonne fois à cet état de choses qui chaque année empêchait d'admettre les filles à l'enseignement primaire supérieur.

Le Comité discuta et admit un projet qui posait en principe:

a) parallèlement à l'école supérieure pour les garçons, la création d'une école pour les filles de douze ans au moins, ayant les connaissances requises;

b) la permanence de cette école;

c) la gratuité de l'instruction jusqu'à l'âge de la première communion;

d) enfin, la direction de l'école supérieure des filles par une institutrice (ce qui devait clore la bouche à beaucoup des crieurs), le régent de paroisse ne donnant plus qu'une heure de leçons par jour aux filles.

Comme il ne s'agissait pas d'une révision de règlement pure et simple, mais de la création d'un établissement scolaire pour lequel il fallait un budget spécial, l'affaire devait être soumise aux Communes. Celles-ci nommèrent une commission de huit membres (un par Commune) pour examiner ce projet.

Cette commission se montra favorable à l'idée de créer une école de paroisse pour les filles. Elle aurait même voulu aller plus loin, c'est-à-dire faire des deux écoles des garçons et des filles de paroisse, une école réellement supérieure : « Il serait même à désirer, disait-elle en son rapport, que l'école constituée avec des enfants de tous les degrés n'existât plus, ce qui aurait lieu si les Communes pouvaient prolonger leurs écoles toute l'année; mais comme il ne semble guère probable d'autant obtenir, il est urgent du moins de faire ses efforts pour diminuer le mal de tout son pouvoir; *dans son principe l'école de paroisse doit être une école supérieure*, et ce n'est que par force qu'elle consent à être un certain temps la remplaçante de nos écoles communales. »

Le rapport fut soumis aux assemblées générales de Communes. St-Aubin vota la première l'innovation. La Commune de Sauges adopta aussi le projet à l'unanimité. Gorgier, que le désir d'avoir chez elle une école de filles avait d'abord empêché d'adhérer aux conclusions du rapport, s'y rattache après une seconde délibération et son vote compte pour deux voix. Mais Frésens et Montalchez s'abstinrent, prétextant leur éloignement de St-Aubin : prétexte égoïste. Les opposants à la création d'une école de filles s'armaient aussi du texte de l'acte d'acquisition des biens d'église, et affirmaient que cet acte n'ordonnait l'entretien que d'un régent de paroisse : c'est vrai, mais l'acte de 1566 ne pouvait tout prévoir; ainsi il consacre l'institution d'un seul pasteur à St-Aubin, et cependant nous en avons deux depuis plus de trente ans.

L'affaire en resta là, car le 2 mai 1837, dans une assemblée de la Commission d'éducation où l'on examinait les papiers des postulants à l'école de paroisse (garçons), avant de procéder à l'examen, la discussion du règlement ayant été remise sur le tapis, on prit connaissance des délibérations des Communes. « Or, dit le procès-verbal, comme elles se trouvent *partagées* dans leur opinion (Vaumarcus et Vernéaz se seraient donc aussi prononcées négativement?) le Comité a suspendu toute délibération *de sa part* jusqu'à nouvel ordre, pour prendre la séance destinée à l'examen et au concours fixé à ce jour, et dont l'heure est arrivée. »

L'examen a lieu sous la présidence du pasteur Guyenet, comme c'était l'usage. M. J.-L. Pingeon est nommé et il entre en fonctions, l'école restant constituée sur les anciennes bases, c'est-à-dire inférieure en été.

Le projet d'école supérieure est ainsi enterré et M. Guinchard rentre sous sa tente, fatigué de voir ses intentions si peu ou si mal comprises par ses concitoyens. Il n'y a point de séance de la Commission d'éducation jusqu'au 7 novembre 1837, c'est-à-dire jusqu'au moment où il s'agit de fixer l'entrée du semestre d'hiver ou de l'*école d'hiver*, et c'est M. le suffragant Guyenet qui préside.

Dès lors M. Guinchard n'assiste plus aux séances comme lui en donnent le droit ses fonctions de remplaçant du Châtelain. Si le 9 septembre 1844 il y reparaît, c'est pour remettre la présidence de la Commission d'éducation à M. le pasteur Bersot. Cependant il profite de cette occasion pour demander que la question de la création d'une école supérieure des filles soit reprise. Sans doute mis au courant des faits, M. Bersot répond en exprimant le vœu « de voir *des* écoles de filles s'établir avec plus de succès dans la paroisse de St-Aubin. » . . . Et l'idée Guinchard fut définitivement abandonnée, au moins jusqu'à nos jours, où il a été question de réorganiser l'école de paroisse, Gorgier ayant entre autres décidé sa transformation en école secondaire.

F. C.

MILICES NEUCHATELOISES

1845

(avec une planche.)

L'époque des uniformes que nous reproduisons est trop près de nous pour que nous écrivions l'histoire des milices qui les portaient, et cependant rien de cette belle tenue ne subsiste aujourd'hui; à ces uniformes, un peu français et un peu prussiens, a succédé la période du haut képi et de la tunique, puis celle du képi actuel et de la tunique courte avec brides remplaçant l'épaulette et le hausse-col comme signe distinctif des grades.

En 1845 les milices neuchâteloises étaient à l'apogée du costume ; nous laissons de côté la question pratique : il est évident qu'en donnant à notre armée un uniforme monochrome, en supprimant les coiffures évasées, les épaulettes et le hausse-col, on en diminuait le prestige. Beaucoup de nos lecteurs se souviendront encore de la belle tenue de nos officiers, dans l'uniforme d'été surtout, alors que le pantalon de coutil blanc tranchait si agréablement avec l'habit bleu de roi de l'infanterie et de l'artillerie; le shako galonné d'argent, le cordon vert de la cornette, les parements rouges des manches égayaient encore cet ensemble brillant déjà.

Les médecins portaient l'habit gris bleu clair à parements de velours noir et ornements d'or, leur chapeau, comme celui des officiers supérieurs, était de mode française; la casquette plate à bord rouge et à visière venait de Prusse où elle est encore portée en petite tenue.

A l'époque dont nous parlons, la mode des têtes rasées de la Restauration tombait en désuétude et l'homme reprenait celle plus mâle de la moustache; il fallait un peu de roideur, presque de la fierté pour bien revêtir ces habits serrés qui accusaient les formes, et limitaient la liberté des mouvements; nous pouvons dire qu'ils furent portés avec beaucoup d'élégance.

A. Bachelin.



Ph. Yves & Barret

MILICES NEUCHATELOISES 1845.

Chirurgien (grande tenue). Officiers de chasseurs (petite et grande tenue d'été).

Dessin de A. Bachelin.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XV (ANNÉE 1878)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

SEIZIÈME ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER.

1879

A NOS LECTEURS

Au milieu de l'averse de publications étrangères de tous les genres que la librairie et les journaux répandent parmi nous, et dont nous reconnaissons les séductions, comment oser parler du *Musée neuchâtelois?* N'est-ce pas faire preuve d'une assurance quelque peu démesurée?

Pourtant, le Comité de rédaction n'hésite pas à le faire, non poussé par une présomption aveugle, il sait mieux que personne qu'il ne peut lutter avec ces écrits ni pour la renommée des auteurs, ni pour la richesse des illustrations, ni pour l'attrait des sujets, mais parce qu'il doit garder une place acquise par seize ans d'efforts soutenus. Ce qui lui donne confiance et courage, c'est qu'il vient parler de la patrie neuchâteloise à des Neuchâtelois, et que dans l'hospitalité large et généreuse que nos concitoyens accordent aux lettres, nous avons droit à la place, si petite qu'elle soit, qu'on donne aux enfants de la maison.

C'est cette place à part, ce coin du foyer auprès des cœurs animés de l'amour du sol natal, que nous revendiquons et qui est notre raison d'être. Lorsque ce dernier asile nous manquera, emporté par l'envahissement de l'esprit cosmopolite, nous n'aurons plus qu'à plier bagage et à rentrer dans le néant. Mais ils sont nombreux encore, grâce à Dieu, ceux qui s'écrient avec le poète:

« Soyons de notre pays. »

Nous en avons la preuve en voyant les rangs serrés, les figures joyeuses, de ceux qui accourent aux fêtes annuelles de la Société d'histoire pour s'entretenir de l'activité et des coutumes de nos pères et réveiller de chers souvenirs.

C'est à eux que nous nous adressons, en leur rappelant que le *Musée neuchâtelois* commence sa 16me année, et qu'il a besoin de leur bienveillante sympathie pour vivre et prospérer. La régularité de sa marche en 1878 est la preuve des efforts qui ont été faits pour contenter le public et mériter ses encouragements. Le plus efficace serait une augmentation du nombre de nos

abonnés, par une propagande entreprise par nos amis et par les membres de la Société d'histoire, dans le Canton et parmi les Neuchâtelois établis au dehors. Avec un sérieux accroissement de ressources, nous pourrions réaliser des progrès que nous désirons depuis longtemps, en particulier, pour nos planches, la substitution de la gravure sur bois, ou les procédés similaires, à l'autographie soumise, comme l'on sait, à tant de hasards. Un essai tenté dans le numéro de décembre dernier (voir la planche) montre le perfectionnement que l'on pourrait obtenir.

Nous rappelons aussi à nos lecteurs que nous ne nous considérons pas comme les écrivains attitrés du journal, mais que nous faisons appel à tous ceux, dans quelque partie du pays que ce soit, qui auraient des communications intéressantes à nous adresser. Nous les accueillerons, comme toujours, avec reconnaissance, et nous faciliterons de tout notre pouvoir les auteurs dans la publication de leurs manuscrits ou de leurs dessins. C'est ainsi que beaucoup de documents curieux ont été recueillis et ont pris leur place dans les quinze volumes parus jusqu'à présent.

Une tâche qui s'impose à nous cette année, par son actualité, c'est d'enregistrer les objets d'antiquités que l'abaissement des eaux de notre lac a mis à découvert, ou a permis d'exhumer, surtout dans l'ancien lit de la Thielle, qui a livré un grand nombre d'outils, de monnaies, de poteries appartenant à l'époque romaine, et dans un état de conservation qui en augmente l'importance. D'ici à quelques années, ces trouvailles qui, pour la plupart, se dispersent dans des collections privées, ne seront plus qu'un souvenir. Aussi, notre devoir est-il d'en conserver quelque image soit par des dessins, soit par des descriptions faites par des hommes autorisés, et qui seront utiles à ceux qui, plus tard, écriront l'histoire de nos origines.

Enfin nous continuerons la série de nos études commencées sur divers sujets, nous y joindrons les travaux provoqués par la réunion de la Société d'histoire à Rochefort, ainsi que les échos de cette fête, qui promet de n'être en rien inférieure à celles qui l'ont précédée.

Neuchâtel, janvier 1879.

Le Comité de rédaction.

UN SOLDAT

Souvenir du rassemblement de troupes de 1878.

Le soldat que je vais essayer d'esquisser est un type qui n'est point rare; la première Division de l'armée fédérale en fournirait abondamment, car nos bons amis vaudois ont à un haut degré l'enthousiasme militaire; ce type, il faut l'avouer, devient moins commun dans le canton de Neuchâtel; l'industrie, la spéculation, les affaires enfin, nous amollissent-elles? la froideur positiviste, plaie de notre époque, nous a-t-elle envahis? je ne sais et ne discuterai point la question.

Ce soldat m'a ravi, je dois le dire, il m'a fait passer un courant d'électricité patriotique dans les veines, il a éveillé en moi des images grandioses, des tableaux de Suisse armée pour sa défense, des batailles, des victoires, — pourrions-nous rêver autre chose sur ce thème, — des scènes de dévouement et d'héroïsme.

C'est au rassemblement de troupes de la deuxième Division que je l'ai rencontré; il était grand, blond, un peu sanguin; il portait de fortes bottes sur son pantalon, une vareuse de chasseur et un chapeau de paille; à un sac de voyage en bandoulière était accroché un paletot, il s'était coupé une canne dans la forêt et la maniait en tambour-major. Je l'avais remarqué, je ne sais trop pourquoi, au moment de l'inspection à Grolley; il était le centre d'un petit groupe de spectateurs d'où partaient des manifestations admiratives chaleureuses.

L'admiration était expansive chez lui, il la communiquait à ses voisins. J'étais moi-même sous le charme du spectacle grandiose qui s'agitait au-dessous des gradins de verdure où nous nous trouvions; heureux de trouver cette chaude communauté de sentiments, je m'arrêtai.

— Eh bien, cela donne à penser quand on voit cela, disait-il, c'est tout de même respectable une telle armée; et dire qu'il y en a huit ainsi au service de ceux qui voudraient nous embêter!

— Sans oublier la landwehr, ajoutai-je.

— La landwehr et le reste, continua-t-il, car si jamais, par malheur, la danse commençait chez nous, ce serait un branle-bas comme on n'en aurait jamais vu nulle part.

— D'accord.

— Tenez, regardez donc, y a-t-il quelque chose de plus beau que cela!

Dans une vaste plaine un peu mamelonnée, ouverte et se perdant à l'horizon d'un côté, bornée de l'autre par des forêts, avec des fermes rustiques et des arbres fruitiers, s'étend toute la division: l'infanterie au centre, la cavalerie sur une aile, l'artillerie sur les hauteurs; ici l'artillerie de parc, le génie, les ambulances; bien au loin on aperçoit les voitures de l'administration. Du ciel finement voilé et tacheté de nuages clairs tombent par instant des rayons de soleil qui illuminent tantôt l'horizon, tantôt la scène. La troupe est immobile, seuls quelques officiers passent au galop dans tous les sens, quelques guides au panache blanc contiennent la foule. Les tambours battent au champ, les trompettes leur répondent, l'inspection a commencé. L'état-major circule lentement dans le dédale de ces rangs nombreux. Il y a là plus d'un chef bien connu dans notre armée, des officiers étrangers dont le brillant uniforme contraste avec le nôtre; l'homme indique leurs noms à ses voisins. Après l'inspection, le défilé; les bannières flottent au vent; chaque corps a sa dignité à conserver, celle du pays, représentée par le brassard, et celle du canton dont il porte la cocarde. Au passage des bataillons neuchâtelois l'admiration redouble.— « Ah voilà le 19! bravo! bravo! le 20! Tiens, le petit capitaine..., sa compagnie ne va pas mal, ils défilent bien, ce n'est pas que je tienne beaucoup au fond à un alignement, en guerre on ne songe pas à ces choses, mais cela prouve la discipline. » Toutes ces observations frappaient juste, elles ne tarissaient pas, on les écouta jusqu'à ce que le dernier homme eût passé et que les tambours eussent cessé de battre. — Les troupes qui avaient défilé se massaient maintenant dans la plaine et, si loin que l'œil pouvait voir, on apercevait leurs groupes isolés dans les prairies.

Tout à coup il y eut un mouvement parmi les spectateurs, les têtes étaient tournées vers un point où s'agitait un flot d'hommes et de chevaux; c'était l'artillerie qui revenait en arrière en défilant au galop devant l'état-major; les batteries passèrent rapides et bruyantes et firent une conversion au bout du champ de manœuvres; ce tumulte terrible dans sa régularité, ces chevaux excités et emportés sous le fouet et l'éperon et conservant leur alignement,

ce bruissement de roues, de fer, de voix, de sabres fit éclater l'enthousiasme contenu jusqu'ici, les acclamations, les bravos, les hourras partirent de toute part excitant cavaliers et chevaux et les accompagnant bien au loin comme un salut patriotique.

C'était le bouquet, le dernier acte de cette brillante journée. La foule se dispersa à la suite des troupes regagnant leurs cantonnements; l'homme au chapeau de paille était resté à sa place comme absorbé; je ne sais si je vis bien, mais il me sembla qu'il passait une main sur ses yeux comme s'il eût voulu essuyer une larme.

* * *

Fribourg présentait depuis plusieurs jours l'aspect le plus animé, c'était non l'image de la guerre, car la guerre attriste et enfièvre et ici tout était gai; dans ses rues tantôt montantes et tantôt descendantes, sur ses places, dans ses ruelles sombres comme des recoins du moyen âge, respectés par le progrès moderne, passait et repassait une foule de soldats et d'officiers à pied et à cheval, des promeneurs citadins et campagnards, des femmes dont la beauté et la coquetterie s'étaient avivées pour la circonstance; les hôtels, les cafés, les auberges regorgeaient d'une foule parlant haut dans une communauté parfaite de sentiments exprimés en français et en allemand; les angles de toutes les différences de canton, de langue, de religion, d'opinion s'étaient émoussés dans une fraternité sans nuage.

Ah! ce n'est jamais en vain que la patrie déploie son drapeau, c'est le palladium qui rallie tous ses enfants, on dirait que la concorde descend de ses plis.

* * *

Le lendemain les troupes cantonnées à Fribourg partaient dans la direction de la ligne des manœuvres; devant les casernes, les baraquements de la boulangerie militaire, les hôtels où les guides attendaient le départ du colonel-divisionnaire et des officiers étrangers, devant le collège où le lazaret avait été établi, devant le poste de gendarmerie, partout enfin où résonnaient les tambours et les trompettes et où l'on voyait un uniforme je retrouvai l'homme au chapeau de paille; quand le dernier bataillon quitta la ville il partit à sa suite.

* * *

Je ne songeais plus à lui lorsque, quelques jours après, le hasard nous remit en présence; c'était sur les bords de la Singine; la division se massait aux environs de Neueneck, j'avais à grand'peine trouvé une auberge où l'on

voulût bien me servir à manger; il était assis à la table où je m'installai et me tendit la main.

— Nous nous sommes vus déjà, me dit-il, à Grolley, à Fribourg; vous suivez donc la troupe?

— Comme vous voyez, répondis-je, et vous aussi à ce qu'il parait.

— Moi aussi... Que voulez-vous! la Confédération n'a pas voulu de moi et je suis venu quand même.

— Ah! je ne comprends pas qu'elle ait refusé le service d'un soldat tel que vous.

Je voulais avoir le mot de l'énigme; à la fin du repas je pressai un peu mon commensal, il était trop expansif pour cacher longtemps ses sentiments.

— Je suis sergent dans un bataillon neuchâtelois, me dit-il.

— Je me remets maintenant, oui en effet, votre nom m'est connu, je sais même un peu votre histoire, car dans ce cher canton de Neuchâtel nous nous connaissons presque tous du Vignoble à la Montagne.

Son histoire la voici:

* * *

Ulysse-Henri était en effet sergent et des meilleurs; depuis longtemps on disait: Pourquoi n'est-il donc pas officier? Ce n'était point le goût qui manquait, mais les écoles sont longues et coûteuses, puis il faut faire comme tous les autres, c'est-à-dire comme ceux qui dépensent beaucoup et il avait une famille qui vivait de son travail quotidien et pas de fortune; il avait donc arrêté son ambition au grade modeste qu'il remplissait avec un zèle exemplaire.

A l'appel des troupes neuchâteloises, il était arrivé joyeux au rendez-vous, bien serré dans sa tunique qui mettait en saillie son buste large aux épaules; le drap un peu terni, même usé à certains endroits, disait le frottement de l'arme, les manœuvres de tir un genou en terre, les nuits de garde où l'on se retourne courbaturé sur les planches du poste, les ondées et les coups de soleil qui mangent l'éclat des couleurs; mais toutes les pièces de cuir et de métal lustrées et polies jetaient leurs rayons.

Quelle franche et joyeuse figure que celle du sergent avec sa moustache et son impériale blondes, son nez en bec d'aigle et sa coloration sanguine, luisante sous la sueur; on l'acclamait de partout; et quelles bonnes poignées de mains sonores à tous les camarades, quels francs propos badins pleins de fraternité.

— Eh les invincibles! — Tiens te voilà, vieille guerre! S'adressant à un soldat négligé: — Tu es aussi là, Bourbaki. — Santé! lieutenant, c'est du

sérieux, cette fois ça va rouler. Dans tous les groupes c'était la même gaîté, les propos allaient *crescendo*, c'était un murmure compacte, de loin on eût dit un tumulte,

Dans cet ensemble joyeux résonnaient cependant quelques notes moins gaies, c'était des militaires en général négligés qui se passaient de main en main des certificats de médecin, des déclarations de chefs d'ateliers ou de conseillers municipaux indiquant une mauvaise santé, les conséquences fatales d'une absence pour un chef de famille dans la gêne, etc. Quelques-uns, robustes cependant et bien équipés, réclamaient hautement contre l'absurdité des rassemblements de troupes, ils avaient des affaires qui valaient mieux que de jouer au soldat, surtout dans un moment où les commandes arrivaient, ils ne savaient pas pourquoi on ennuyait le pays avec tout ce remue-ménage de troupes; mais il fallait bien qu'on les renvoyât bon gré mal gré, sans cela ils ne se gêneraient pas de partir, ils avaient du reste prévenu la Direction militaire.

Et, comme l'antithèse est partout, il y avait à côté de ces mécontents des soldats sans tournure, qui écoutaient gravement les discours de ces beaux parleurs; ils regrettaient bien de ne pas avoir, eux aussi, des commandes qui leur donneraient le droit de réclamer et de parler haut; mais ils n'avaient que les soucis d'un ménage pauvre, des enfants et une femme à laquelle on n'avait laissé comme pécule que les promesses de débiteurs douteux. Ils étaient venus sans argent dans la poche et ne pouvaient fraterniser avec les camarades qui buvaient : — C'est égal, disaient-ils, quand il faut aller, il faut aller.

Et, triste fatalité humaine, personne ne comprenait autour d'eux cette patriotique abnégation qui s'effaçait inconsciente d'elle-même.

Ailleurs, c'étaient des officiers qui parlaient du service, des capitaines qui s'inquiétaient à l'avance de leurs compagnies et notaient les noms de leurs sous-officiers pour bien encadrer leurs sections; l'un d'eux disait: Ulysse-Henri est là, ça marchera bien.

L'assemblée battue par les tambours arrêta les conversations et au cri de : « Avos rangs », chacun rejoignit sa compagnie que quelques-uns cherchaient à droite alors qu'elle était à la gauche; c'était un pêle-mêle comique où dominait la voix de jeunes officiers plus zélés que d'autres. Ulysse-Henri se fâchait aussi en alignant les hommes de sa section, il interpellait les retardataires : Ah! vous êtes de la troisième, et vous croyez qu'elle va vous venir dans la main? il ne connaît pas encore la couleur de son pompon! — Au cri de: Silence! répété plusieurs fois, le calme se fit et l'appel commença, appel long et pénible qui constate les mutations, les absences, les morts.

C'était le commencement des ennuis de toute entrée au service, ennuis que la routine a conservés et qui indisposent le meilleur soldat. Le nombre d'hommes présents dépassait de beaucoup l'effectif réglementaire, on pouvait donc renvoyer ces trop nombreux soldats à réclamations qni sont la plaie d'une troupe lorsqu'on les y maintient. On passa ensuite au renvoi des plus âgés et de temps en temps un éclat de voix, un *you* retentissant éclatait sur la ligne, c'était un soldat licencié. — Il y eut une rumeur dans une des compagnies dont les rangs se rompirent un moment, on entourait un homme qui partait; l'étonnement et même un peu de tristesse se lisaient sur les visages. Comment, tu t'en vas! Ulysse-Henri, tu ne restes pas avec nous! disait-on, ça fait de la peine, cré nom! On se réjouissait de se retrouver avec toi. Tout cela accompagné de poignées de mains. Et le sergent répondait: Que voulez-vous, on est trop vieux, quoi! et se hâtant de se dérober à ces témoignages d'amitié, il ajoutait: Je suis bien content. — Il partit sans se retourner; des auberges où s'installaient les licenciés on le hélait au passage, mais il ne répondait pas et ne s'arrêta que lorsqu'il fut en pleine solitude sur la route du village.

Il était bien content, avait-il dit; pauvre garçon! pouvait-on mentir de la sorte. Ecoutez un peu.

* * *

Du jour où le rassemblement de troupes de la deuxième Division avait été décidé, Ulysse-Henri en avait rêvé, il avait commencé par mettre à part chaque semaine une petite somme dont une partie était destinée à l'entretien du ménage en son absence; avec l'autre il pourrait renouveler quelques pièces de son équipement et partir avec un peu d'argent de poche pour régaler les camarades, car il savait que le soldat qui n'a que sa paie n'est pas toujours heureux et que rien ne fait plus plaisir qu'un verre de vin offert à point. En économisant sur les dépenses habituelles et en travaillant davantage, il avait amassé une assez jolie somme, aussi le mois de septembre venu, comme sa femme lui demandait ce qu'il lui laisserait, il lui répondit assez crânement, car plus le moment du départ approchait plus il se sentait joyeux et fier: N'aie pas peur, tu auras plus d'argent qu'il ne t'en faut, les affaires vont bien.

— Tiens, dit-elle, j'entends dire le contraire partout.

— Le contraire! C'est les mauvaises langues qui chantent cela, tiens!

— A la vue des pièces d'or et d'argent qu'il lui jeta gaîment, elle ne put comprimer son étonnement: Mais ce n'est pas possible, d'où cela vient-il?

— C'est la Confédération qui paie d'avance pour être sûre d'être bien servie.

— Oh toi, on te connaît ! Tu n'as pas besoin d'être payé pour être bon soldat, et si je ne te voyais si content je te chicanerais un peu de me quitter aussi gaîment.

— Que veux-tu, répondait Ulysse-Henri, c'est plus fort que moi; la patrie avant tout!

En outre, il avait racheté un képi, un pantalon de rechange, inutile de dire que tout était brossé et lustré; quant au Vetterli, il était clair comme un cristal à l'intérieur, sombre et mat à l'extérieur. Avec quel soin tout avait été préparé et aménagé à la longue, avec quelle exactitude les effets étaient placés dans le sac avec les brosses et le cirage, l'huile, la graisse, le fil et les aiguilles; il y avait mis le soin méticuleux de l'ouvrier horloger et chaque chose s'y emboitait comme les roues d'une montre.

Et depuis bientôt trois mois, toutes les fois qu'il rencontrait Charles-Edouard, un caporal de sa compagnie, ils parlaient longuement des beaux jours que leur promettait la mise sur pied de la Division, ils ne se lassaient pas d'en faire le compte, de supputer le chiffre des batteries et des escadrons, des bouches à feu et des chevaux, puis ils discutaient la valeur et la supériorité de chaque unité tactique, celle des officiers, tout « l'Annuaire militaire » y était passé en revue et ce tribunal improvisé ne ménageait personne. A chaque nom prononcé le jugement tombait raide comme balle. — Un tel!... bon. — Celui-ci, — pas mauvais. — Celui-là, — fameux. — Un autre... — ce n'est rien du tout.

Il avait collé à la muraille, près de son établi, la carte du pays des manœuvres et toutes les fois qu'il se reposait en bourrant une pipe, il l'étudiait et se mettait dans la tête toute la configuration géographique de la Broye à la Sarine et à la Singine. Il s'était fait aussi son petit plan de campagne et essayait des combinaisons stratégiques, des fausses attaques et des mouvements tournants. Charles-Edouard venait aussi, à ses heures, étudier la carte et parler des manœuvres qui rayonnaient dans leur esprit comme un but suprême auquel tout convergeait et où tout s'arrêtait.

Avec quelle joie il salua l'aube du départ; quoique serrée dans son ceinturon, sa large poitrine respirait à l'aise, sa moustache fièrement retroussée dépassait de beaucoup sa face et sous la visière de son képi brillait son œil bleu humide d'émotion. Il embrassa ses enfants et sa femme et descendit dans la rue où se formaient des groupes de militaires prêts à partir. Quel beau garçon qu'Ulysse-Henri! disaient les femmes; quel gaillard, quel crâne soldat! disaient les hommes: Il fait peur et pourtant plaisir à voir, eût dit le chanoine de Pierre.

Comme il était le plus ancien sous-officier, les camarades lui avaient dit de prendre le commandement de la petite troupe.

— Si vous voulez, garçons, avait-il répondu.

Et la colonne était partie en rangs; pendant trois heures le sergent ne s'arrêta pas de chanter, tout le répertoire de la caserne et de l'atelier y passa, la chanson, l'hymne patriotique et les refrains bêtes; la joie n'est pas difficile dans le choix de son expression.

On arriva au rendez-vous du bataillon; et maintenant vous savez le reste et vous comprenez la tristesse d'Ulysse-Henri. — Il a fait plusieurs écoles déjà, il doit faire place à d'autres qui ont à apprendre.

Ah! ce fut bien un des plus grands chagrins de sa vie, et jamais tristesse plus poignante n'a envahi cette vaillante nature. Il se remit cependant au travail, mais mollement et personne ne reconnaissait en lui le diligent ouvrier d'autrefois; sa femme s'en attristait aussi et un jour, avec la tendresse d'une épouse aimante : Pourquoi n'irais-tu pas avec les autres, lui dit-elle, il y en a qui partent demain pour Fribourg, pourquoi ne serais-tu pas des leurs?

— Tu es une bonne femme, lui dit-il, et au bout d'un moment, il ajouta : J'irai, seulement j'irai seul.

Il partit donc à pied, suivant les routes où avait marché son bataillon, s'arrêtant dans leurs cantonnements, s'informant de ce qu'avaient fait les camarades et reprenant gaîment sa marche lorsqu'on lui disait qu'ils s'étaient bien conduits.

* * *

— Je sais bien qu'on me reproche d'être toujours prêt à quitter femme et enfants quand il s'agit « du militaire, » me disait-il en terminant sa confession, j'ai peut-être tort pour quelques-uns, mais sacrebleu! c'est pourtant quelque chose que de bien faire son devoir de soldat. N'est-il pas vrai, Monsieur? Il s'échauffait visiblement et frappait du poing sur la table : Voyons, continuait-il, chacun ses petits défauts... mais je ne suis cependant pas un enfant...

— Calmez-vous, lui dis-je, on doit au contraire vous admirer et je le fais ici bien sincèrement. Je vais vous dire pourquoi vous quittez femme et enfants si facilement, c'est qu'au-dessus de la famille, vous placez la patrie, la patrie que vous aimez à servir comme soldat, parce que vous êtes jeune et que vous y trouvez l'occasion de développer vos forces qui s'affaibliraient dans le travail de l'atelier; parce qu'enfin vous vous sentez homme et citoyen sous l'uniforme et le brassard, et que vous comprenez plus profondément qu'un autre l'honneur qu'il y a à être un défenseur de la Suisse!

— Oui c'est cela, s'écria-t-il, sacrebleu c'est cela! je ne pouvais le dire comme vous le dites, mais c'est cela, je paie le café!

Il avait trouvé quelqu'un qui le comprenait et il s'abandonnait à ses enthousiasmes et à ses regrets, mais le bruit d'une fusillade l'arrêta net au milieu d'une phrase, il se leva, se hâta de payer et saisit son bâton qu'il brandit comme une arme.

Allons! me dit-il, et il prit les devants dans la direction du combat en ligne droite, marchant à travers les prés, les terres labourées, crevant les haies d'un coup d'épaule pour s'y faire un passage; rien ne l'arrêtait, ni les taillis qu'il traversait aussi facilement qu'une route, ni les fourrés où il s'enfonçait comme un sanglier poursuivi, ni les escarpements, ni les descentes, ni les fossés; de temps en temps il se retournait: Cela chauffe, cela chauffe, me disait-il; je le suivais électrisé, courant comme lui, haletant et prêt aussi à lui dire comme Sancho: Mais, seigneur, est-ce donc bonne règle de chevalerie que nous allions ainsi par ces montagnes comme des enfants perdus! Son allure m'excitait et la grande voix du canon qui dominait la fusillade semblait lui donner des ailes, il ne marchait plus, il courait; arrivé au milieu de la fumée, il s'arrêta et parut respirer avec bonheur l'odeur de la poudre; après avoir échangé un mot avec un soldat, il reprit sa course à travers une forêt, tout à coup il s'arrêta et serra la main d'un officier qui lui indiqua une direction qu'il prit immédiatement.

Sur une fumée blanche se détachaient les silhouettes de tirailleurs; c'était un crépitement terrible de coups de feu, un roulement prolongé répercuté par l'écho des gorges; il s'enfonça dans le bruit et j'entendis des voix qui l'appelaient par son nom. Il était au milieu de sa compagnie déployée sur un espace assez vaste; ce qu'il cherchait, c'était l'ami Charles-Edouard le caporal, il l'a deviné parmi la foule et va droit à lui, d'un mot, d'un signe ils se sont compris.

— Passe-moi ton fusil, lui dit Ulysse-Henri.

— Tiens et dépêche-toi, répond Charles-Edouard, vide le dépôt, je fais le guet.

Le sergent au chapeau de paille se dissimula derrière un pli de terrain et un buisson, pas un officier n'eût pu le voir, il épaula son arme, visa un instant un ennemi réel ou imaginaire, et tira.— Touché, cria-t-il; d'un coup sec il fit tomber la douille et épaula de nouveau. — Touché encore; il continua ainsi jusqu'à la dernière cartouche et remit le fusil au caporal.

J'arrivais à ce moment, Ulysse-Henri transformé, grandi, l'œil plein de rayons, vint à moi en agitant les bras.

— Eh bien! avez-vous vu? j'ai fait le coup de feu, je suis heureux! enfoncé l'ennemi!

A. Bachelin.

DANIEL STERN

(Mme D'AGOULT)

née bourgeoise du Landeron.

En février 1797, le Conseil d'État de Neuchâtel recevait la requête suivante :

A M. le président et MM. du Conseil d'Etat,

Sophie-Elisabeth Huguenin, fille de Moïse-François Huguenin, né communier du Locle, bourgeois de Neufchâtel et Valangin, et d'Elisabeth Guldimann, bourgeoise de Soleure, a l'honneur d'exposer à Vos Seigneuries :

Qu'étant née sujette de l'Etat, elle aurait perdu cette qualité par son mariage avec feu Gratien-Jean-Baptiste-Louis, vicomte de Flavigny, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel en France ; que pour faire recouvrer à ses enfants la qualité de Suisse à laquelle elle tenait infiniment, elle fut avec son époux s'établir à Genève, où elle donna le jour à un fils unique, nommé Alexandre-Victor-François de Flavigny, qui, par le lieu de sa naissance, acquit de fait et de droit cette qualité.

Qu'elle eut tout lieu dans la suite de s'applaudir de cette mesure, puisqu'elle a procuré à son fils l'avantage d'obtenir comme Suisse une place d'élève au collége des Quatre-Nations ; et que depuis la révolution française il n'a point été envisagé comme émigré malgré sa rentrée en Suisse.

Que tenant toujours à sa patrie et à celle de ses pères, elle vient supplier Vos Seigneuries de lui rendre le bien qu'elle a perdu par son mariage, en lui accordant pour elle et son fils des lettres de nationalité ; persuadée qu'aucune raison politique ne contrariant la faveur qu'elle sollicite, Vos Seigneuries daigneraient avoir égard à sa position et à la notoriété des faits allégués qui sont connus de la plupart des membres de cet illustre gouvernement.

Elle se permettra de rappeler à Vos Seigneuries le souvenir mêlé de tendresse et de vénération qu'on conserve ici pour feu son oncle paternel le chancelier Huguenin, l'amitié qu'on y a eue pour son frère, Casimir Huguenin, officier aux Gardes-Suisses, qui, réformé en 1763, obtint une reconnaissance de sa qualité de sujet et bourgeois dans cet Etat.



Mme D'AGOULT (DANIEL STERN).

« Quand tous les périls seraient dans la liberté, toute la tranquillité dans la servitude, je préférerais encore la liberté; car la liberté c'est la vie, et la servitude c'est la mort. »

PRÉFACE DE L'*Histoire de la Révolution de* 1848.

Enfin, elle ose mettre en avant son attachement invariable pour la patrie de son père, sentiment aussi naturel que légitime, et dont elle ne parlerait point, si elle ne l'eût manifesté dans des temps heureux, par le désir de s'en rapprocher après son veuvage en 1784, désir toujours contrarié par de fâcheuses circonstances, mais qu'elle voit aujourd'hui la possibilité de satisfaire, si Vos Seigneuries, ainsi qu'elle l'espère de leurs bontés et de leur équité, lui accordent la grâce qu'elle sollicite avec instance en se répandant en vœux pour leur constante prospérité.

A Neufchâtel, le 5 février 1797. Signé: Sophie-Elisabeth Huguenin,
vicomtesse de Flavigny.

Voici la réponse que fit, *dès le lendemain*, le Conseil d'État. Je ne transcris de cette pièce, fort longue, que les passages essentiels:

Nous Charles-Guillaume d'Ivernois, moderne président du Conseil d'Etat, en l'absence de noble et généreux seigneur Louis-Théophile de Béville, chevalier, etc., savoir faisons à tous ceux qu'il appartiendra, que Sophie-Elisabeth Huguenin, fille de feu, etc., veuve de Gratien-Jean-Baptiste, vicomte de Flavigny, etc., nous ayant exposé par une très-humble requête, etc., nous, d'après les rapports avantageux qui nous ont été faits de la suppliante et de son fils, et eu égard à sa descendance d'une bonne et ancienne famille du pays, avons, ensuite de l'avis de messieurs du Conseil d'Etat, permis et octroié au nom de S. M., comme par les présentes nous permettons et octroions à la dite S.-E. de Flavigny, née Huguenin, ainsi qu'à son fils, A.-V.-F. de Flavigny, tant pour lui que pour les siens, nés et à naître en loyal mariage à perpétuité, de demeurer et s'habituer dans cette souveraineté de Neufchâtel et Valangin, en tel lieu de la partie catholique de la souveraineté que bon leur semblera, sans que cependant la dite S.-E. de Flavigny, ni le dit A.-V.-F. de Flavigny, soit les siens, puissent en vertu des présentes ni des dits réglements prétendre jouir des bénéfices portés dans les concessions des abris, et de la dixme de la pose, et sans que le dit A.-V.-F. de Flavigny, ni aucun des siens déjà nés, puissent prétendre à aucun emploi civil, militaire ou ecclésiastique de cet Etat, non plus qu'à aucune des compagnies militaires avouées de cet Etat dans un service étranger, lesquels emplois et compagnies ne pouvant être possédés que par des naturels nés sujets et régnicoles de cette souveraineté, etc.... Laquelle présente naturalisation nous leur avons ainsi accordée moyennant le serment qu'ils prêteront d'être fidèles et loyaux à S. M., notre souverain prince et seigneur, d'être soumis aux lois et à la constitution de cet Etat, etc., etc., moyennant en outre qu'ils paieront à S. M., en sa recette des parties casuelles, une fois pour toutes, la somme de cent vingt livres tournois, et enfin que dans le courant d'une année à compter de ce jour, ils se procureront la qualité de bourgeois ou communiers dans quelque corps de bourgeoisie et de communauté ressortissant de la partie catholique de cet Etat... Donné en conseil tenu au château de Neufchâtel, le sixième février mil sept cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé: Ch.-Godef. Tribolet.

Reçu la finance mentionnée cy-dessus, due à Sa Majesté.

A Neufchâtel, le 9 avril 1797.

Signé: Ch.-Auguste de Perrot.

Mme de Flavigny-Huguenin satisfit à la condition qui lui était imposée, en acquérant, pour elle et son fils, la bourgeoisie du Landeron. Née d'une mère catholique, elle appartenait comme son fils au catholicisme, ce qui explique l'obligation où elle se trouvait placée, de se procurer un acte de bourgeoisie dans la partie catholique du pays. D'ailleurs, en acquérant la bourgeoisie du Landeron, elle bénéficiait de l'alliance particulière qui existait entre cette petite ville et la république de Soleure, patrie de sa mère, où elle avait une nombreuse parenté.

Aujourd'hui troisième avril mil sept cent quatre-vingt et dix-sept, a été présentée en Conseil d'Etat la lettre de bourgeoisie du Landeron, qu'en obéissance à l'astriction portée dans les présentes, Madame de Flavigny a sollicitée et obtenue pour elle et pour son fils. La dite lettre datée du 6 mars dernier, et expédiée sous le sceau de la bourgeoisie et la signature du secrétaire d'icelle.

Signé : Ch.-Godef. TRIBOLET.

Après ces textes officiels, voyons maintenant de plus près nos nouveaux compatriotes.

Mlle Sophie-Elisabeth Huguenin avait épousé en 1768 le vicomte Gratien de Flavigny, chevalier de Saint-Louis et colonel de dragons. M. de Flavigny n'était pas seulement un homme d'épée, mais un lettré qui a laissé divers écrits, et correspondait avec M. de Choiseul. Il appartenait à une antique famille, d'origine bourguignonne, qui se plaisait à retrouver ses traces dans la *Bible* de Guyot de Provins, jusque par delà le treizième siècle ([1]). « La fortune n'avait eu grande part de côté ni d'autre, » dans le mariage de M. de Flavigny avec Mlle Huguenin qui était fort belle, d'une beauté héréditaire dans sa famille, car sa mère, Mme Huguenin-Guldimann, de Soleure, était elle-même, s'il en faut croire un portrait de Latour, « l'une des plus ravissantes femmes du siècle passé. » Surtout Mlle Huguenin était spirituelle : sa petite-fille, qui devait s'y connaître, nous l'assure : « Je ne crois pas, dit-elle, qu'il soit facile d'avoir plus d'esprit, ni d'une qualité meilleure. » Qui pourrait s'étonner, après cela, de la passion qu'elle inspira à M. de Flavigny ?

Ce n'était pas sans doute un simple sentiment de piété envers sa patrie neuchâteloise qui avait engagé sa veuve à solliciter auprès du Conseil d'État

([1]) La famille de Flavigny paya sa dette de sang à l'échafaud de la Terreur. « Le 5 thermidor (quelques jours à peine avant la chute de Robespierre), un mandat d'amener, signé Fouquier-Tinville, traduit à la barre du tribunal révolutionnaire A.-L.-J. Flavigny, ex-comte, né en 1754 à Craonne en Laonnais, lieutenant en second au ci-devant régiment des gardes françaises, et la femme Flavigny, ex-comtesse des Vieux, en compagnie d'une Laval-Montmorency, ex-abbesse de Montmartre, âgée de quatre-vingt-quinze ans, et d'un jeune Maillé, fils de l'ex-vicomte, âgé de dix-sept ans. » (*Mes Souvenirs*)

des lettres de naturalité. Son fils, A.-V.-F. de Flavigny, né à Genève, comme on l'a vu, en 1770, et pourvu, « dès l'âge de douze ans, » du brevet de sous-lieutenant au régiment de Colonel-Général de l'infanterie française, avait émigré et rejoint à Coblentz, avec une partie de son corps, l'armée de Condé. En cette même année 1797, il se trouvait à Francfort. Le prince Louis de la Trémoïlle, qui avait commission de l'Angleterre de lever un régiment en Allemagne pour l'armée royaliste, était lié étroitement avec M. de Flavigny; il l'avait fait nommer lieutenant-colonel, et l'avait chargé d'organiser ce régiment. Les événements qui survinrent, et la conclusion du traité de Campo-Formio, devaient mettre ordre à ces tentatives. Le colonel de Flavigny, sur ces entrefaites, s'éprit d'une très-jeune veuve, appartenant à la famille Bethmann. Pour couper court à toute velléité de mariage entre une protestante richissime et un émigré, catholique et sans fortune, cette puissante famille réussit à faire mettre en prison M. de Flavigny, dont le passeport n'était pas en règle. C'est sans doute à cette occasion que sa mère se hâta de venir dans son pays d'origine, afin d'y acquérir pour son fils la qualité de sujet du prince de Neuchâtel et la protection du roi de Prusse. Cette précaution ne fut peut-être pas inutile, mais c'est, avant tout, l'obstination de la jeune Francfortoise qui eut raison de tous les obstacles. Il y eut là un véritable roman qui commença dans une prison, et se termina par un mariage. L'opulente famille Bethmann finit par se résigner de bonne grâce à redorer le blason du vicomte de Flavigny.

C'est de ce mariage que naquit à Francfort, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1805, Marie de Flavigny, *ein Mitternachtskind*, comme elle tient à le remarquer en rappelant avec complaisance, dans ses *Souvenirs*, la superstition allemande relative aux Enfants de Minuit. — Ses tableaux d'intérieur de la vie de famille dans l'antique maison du Baslerhof, ce qu'elle raconte de « l'oncle Maurice, » de « l'oncle Hollweg, » et surtout de sa grand'mère maternelle, « la vieille dame Bethmann, » Catherine Schaaf, citoyenne bâloise, si différente de son aïeule paternelle, la vicomtesse de Flavigny-Huguenin, tout ce récit est piquant par autre chose encore que ses contrastes, et nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter.

Marie de Flavigny passa à Francfort ses premières années. Plus tard ses parents l'amenèrent en France où ils s'établirent, à Paris, et dans une terre qu'ils avaient acquise en Touraine. En France, elle retrouva sa grand'mère de Flavigny-Huguenin, qui s'était mariée en secondes noces avec un personnage bien connu, M. Lenoir, lieutenant-général de la police du royaume avant la Révolution; Mme Lenoir, redevenue veuve en 1807, ne quitta plus son fils et sa petite-fille. L'influence qu'elle exerça sur le caractère et l'esprit de cette dernière, semble assez marquée.

La jeune fille, qui avait été baptisée à Francfort selon le rite protestant, échappa en France à l'autorité de la vieille dame de Francfort, « qui haïssait les catholiques, » et fut rendue à la religion de sa famille paternelle. Elle perdit son père en 1819, et le regretta avec la vivacité passionnée qu'elle apportait dans toutes ses affections. Son éducation se fit au Sacré-Cœur. Elle eut là sa période de dévotion catholique, moins profonde pourtant que celle de George Sand au couvent des Anglaises. Ses révélations sur le régime du Sacré-Cœur sont des plus curieuses, mais ce récit n'a pas tout le charme que l'auteur de *Valentine* a répandu sur l'histoire de sa première jeunesse.

Marie de Flavigny était une riche héritière, et a pu parler dans ses *Souvenirs* de « sa valeur matrimoniale. » Succédant à une lignée de beautés féminines, elle était belle sans doute, d'une beauté à la fois allemande et française, comme son esprit était un mélange de la décision française et de la rêverie allemande. Ses contemporains ont rendu justice comme elle-même à sa magnifique chevelure blonde et à l'éclatante blancheur de son teint (¹). Un mot qu'elle ne sut pas prononcer au moment décisif, le mot *restez!* qu'attendait le comte de Lagarde, expira sur ses lèvres, et cet incident changea toute sa destinée. Elle n'a cessé, paraît-il, de regretter avec amertume cet instant d'hésitation qui l'empêcha de donner sa main à l'homme qui aurait pu la guider à travers les difficultés de la vie. Peu de temps après cette première crise de sa jeunesse, on la maria au comte Charles d'Agoult, colonel de cavalerie et neveu du premier écuyer de la Dauphine. Le roi Charles X, et tous les princes et princesses du sang, branche aînée et branche cadette, signèrent au contrat. C'était deux ou trois ans avant la révolution de Juillet.

Ici s'arrêtent les mémoires de Marie de Flavigny, auxquels nous avons emprunté ces détails, ainsi que les pièces officielles qui les précèdent et qu'elle a reproduites textuellement dans son livre, comme pour montrer le prix qu'elle attachait à ses origines, neuchâteloise et suisse. Ceux qui n'ont pas lu ce volume, et qui nous ont suivi jusqu'ici, auront reconnu cependant dans Marie de Flavigny, l'*Arabella* des *Lettres d'un Voyageur* de Georges Sand, et de la *Course à Chamouny* de M. Adolphe Pictet, — Daniel Stern, l'auteur de

(¹) « Rossini, dans un bal où je me trouvais à Milan, avec la belle mais un peu noire comtesse Somaïloff, s'écriait en passant devant nous avec quelques jeunes gens : « Voyez, » messieurs les Italiens, la différence qu'il y a entre le cuir de Russie et le satin français ! » Ce qui dominait dans l'impression que l'on paraissait recevoir de moi à première vue se traduisait invariablement par des exclamations où s'exprimait la sensation de lumière. Je crains bien qu'on ne m'accuse ici de fatuité. Il me semble, quant à moi, que je ne suis pas trop blâmable de garder, comme toutes les vieilles femmes, quelque complaisance pour le souvenir de la beauté passée. » (*Mes Souvenirs*.)

l'*Histoire des Commencements de la République aux Pays-Bas* (1581-1625),— de l'*Histoire de la révolution de Février* 1848,— de l'*Essai sur la Liberté*, — des *Dialogues sur Dante et Gœthe*, sans parler de *Nélida* et de bien d'autres écrits.

Ces mémoires (¹) ont été publiés l'an dernier, presque en même temps que l'auteur disparaissait de ce monde. Comme je l'ai dit, Daniel Stern n'a pas voulu poursuivre ses récits au-delà des premières années de son mariage: la curiosité de ses lecteurs peut le regretter, tout en appréciant le sentiment de délicatesse qui lui a imposé le silence, car ce n'est pas à la mort de l'écrivain qu'il faut attribuer cette lacune. La seconde moitié du volume renferme des croquis rapides, pris dans le monde royaliste et légitimiste, dans les salons des douairières et des mères ou des *Commères de l'Eglise* (le mot est de l'abbé Deguerry), dans ceux du monde de la littérature et des arts, bref dans tous les milieux qu'a traversés la jeunesse de l'écrivain. De sa vie intellectuelle elle ne parle guère, et ne raconte pas les transformations successives qui ont fait une démocrate de la grande dame des cercles les plus exclusifs du faubourg Saint-Germain, et de la jeune dévote du Sacré-Cœur une adepte de la religion de Gœthe, — Gœthe, dont la main olympienne avait reposé un jour à Francfort, comme une bénédiction, sur sa blonde tête enfantine. — Mais si son histoire, depuis son mariage, manque au volume des *Souvenirs*, on la trouve en raccourci dans la prédiction que lui fit en 1834 Mlle Lenormand, la même qui avait promis autrefois la pourpre à Mme de Beauharnais. Frappée de ce que lui avait dit un de ses amis de la puissance d'intuition de la devineresse, elle était allée la consulter, comme lord Wellington en personne l'avait fait en 1818, pour être mis sur la voie de l'homme qui avait voulu l'assassiner. Elle raconte qu'en sortant du taudis de la rue de Tournon, où Mlle Lenormand rendait ses oracles, elle avait écrit le résultat de la consultation, et elle le donne en ces termes:

Un changement total dans votre destinée se fera d'ici à deux ou trois ans. Ce qui vous semblerait, à cette heure, absolument impossible, se réalisera. Vous changerez entièrement de manière de vivre. Vous changerez même de nom par la suite, et votre nouveau nom deviendra célèbre, non-seulement en France mais en Europe. Vous quitterez pour longtemps votre pays. L'Italie sera votre patrie d'adoption; vous y serez aimée et honorée. Vous aimerez un homme qui fera sensation dans le monde et dont le nom fera grand bruit. Vous inspirerez de vifs sentiments d'inimitié à deux femmes qui chercheront à vous nuire par tous les moyens possibles. Mais ayez confiance; vous triompherez de tout. Vous vivrez vieille, entourée de vrais amis, et vous aurez sur beaucoup de gens une influence heureuse. Faites attention à vos rêves qui

(¹) *Mes Souvenirs*, 1806—1833, par Daniel Stern (Madame d'Agoult). Paris, Calmann Lévy, 1877.

vous avertiront des dangers que vous courrez. Défiez-vous de votre imagination qui s'exalte facilement et vous jettera en bien des périls, dont vous ne sortirez que par grand courage. Modérez votre bienveillance qui est aveugle. Comptez que votre esprit, qui est indépendant et sincère, vous fera beaucoup d'ennemis et que votre bonté sera méconnue (1). »

Pour venir d'une sibylle, tout cela est bien précis; il suffirait, en effet, de quelques noms propres pour changer la prophétie en une esquisse assez exacte de la vie de Daniel Stern. Mais nous n'avons pas le droit d'insister. Seulement nous sommes sûr à l'avance que nos lecteurs trouveront comme nous que ces détails biographiques avaient très-naturellement leur place marquée dans le *Musée neuchâtelois*.

Ch. B.

CHÉZARD ET SAINT-MARTIN

ESSAI HISTORIQUE

Communiqué à la réunion de la Société d'histoire cantonale, à Cernier, le 5 juillet 1878, par James CORNU, pasteur à Saint-Martin, et maître à l'école secondaire de Cernier.

C'est en 998 que nous trouvons le nom de St-Martin et en 1143 celui d'Esser ou de Petit-Chézard, mentionnés pour la première fois. Rodolphe, seigneur bourguignon, assigne comme dotation à l'abbaye de Bevaix qu'il venait de fonder, des terres à Bevaix, à Brot, et l'église de St-Martin-ès-Epines, avec le village du même nom qui probablement existait depuis quelque temps. Esser ou Chézard est mentionné dans l'acte de fondation de l'abbaye de Fontaine-

(1) Mme d'Agoult signale quelque part, dans ses *Souvenirs*, comme l'*un des traits persistants* et *des périls de sa vie*, « la promptitude à braver le *qu'en dira-t-on*; le défi imprudemment jeté et sans calculer mes forces, aux injustices de l'opinion et de la fortune. » Et elle ajoute en note : « Une de mes filles, faisant un jour allusion à ce penchant qui dégénérait parfois en manie et me jetait à l'aveugle en mille embarras, me disait avec enjouement : « Maman, que n'écrivez-vous sur la porte de la maison : *Secours aux blessés !* »
Cette fille de Mme d'Agoult est peut-être celle qui a épousé M. Emile Ollivier, le ministre libéral, et si profondément malheureux, du second empire.

André, fondation autorisée par Rodolphe et Mangold, seigneurs de Neuchâtel. La population de St-Martin, comme celle des autres villages de la seigneurie, était bien peu nombreuse; la vallée était encore couverte en grande partie de buissons et de forêts et ce n'est que sous Rodolphe II (1132—64) qu'elle commença à être défrichée. Nous savons par le rapport de François de Fuste, évêque de Grenade, et de l'abbé Henri d'Albertis, chargés en 1453 par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, de procéder à une visite des églises du diocèse, que le village de St-Martin ne comptait que onze feux soit à peine soixante habitants. Le cartulaire de Lausanne mentionne, en 1228, la paroisse de St-Martin comme une des six paroisses du Val-de-Ruz, elle se composait des villages de St-Martin et d'Esser (Petit-Chézard); le village du Grand-Chézard faisait déjà partie de la paroisse de Fontaines.

St-Martin, Esser et Chézard se trouvaient sur la voie romaine qui conduisait du Val-de-Travers au Val-de-St-Imier. C'était à Chézard que se trouvait, d'après Boive, le château de Battoncourt qui, comme ceux de Hocquincourt à Villiers, de Bacchontour près de Savagnier et de la Salette à Saules, était habité par un receveur chargé de percevoir les péages, de loger et de protéger les voyageurs.

Cette route était reliée à la branche de la Vi detra qui passait par Fenin et Savagnier et à la route qui de Valangin conduisait en Bourgogne par un chemin qui partait de Chézard et passait par Engollon, le plus grand village de la vallée. C'est au bord de ce chemin, qui existe encore, que l'on a trouvé il y a quelques années, en ouvrant un champ, les ruines d'une maison que M. le colonel de Mandrot dit être une villa romaine. En 1874 on pouvait encore voir les dalles en marbre blanc de la chambre des bains et les conduites d'eau. C'est encore sur ce chemin, mais une centaine de mètres plus rapprochée du village, que les ruines dont nous venons de parler et qui portent le nom de château des Morgiers, que se trouve une des plus anciennes maisons de Chézard, de lugubre mémoire, parce que la famille des Favre, dont nous reparlerons plus tard, est censée y avoir commis plusieurs meurtres.

La paroisse compta, vers la fin du treizième siècle, un nouveau village, celui des Geneveys sur St-Martin. Boive nous apprend que des Genevois chassés de leur ville par un incendie, vinrent s'établir au Val-de-Ruz et reçurent, avec la qualité de francs-habergeants, les terrains nécessaires à leur établissement au-dessus des villages de Coffrane, de Fontaines et de St-Martin. Les Geneveys sur St-Martin portent maintenant le nom de Vieux-Prés et appartiennent aux deux municipalités de Chézard-St-Martin et de Dombresson. Les maisons actuelles des Geneveys ne sont point anciennes, elles datent de la fin du dix-septième siècle. Il existe une tradition dans la localité, d'après laquelle les

Geneveys ont été détruits et incendiés dans un combat qui eut lieu près du village; un monticule assez considérable et qui nous paraît être fait de main d'hommes, porte encore le nom de « guerre d'Arras ».

Aucune fouille n'a encore été exécutée, bien que la pioche du laboureur mette au jour de la chaux et des briques. Nous croyons avoir trouvé, directement au-dessous de cette colline artificielle, la place où l'on a pris la terre pour la former. Les vieilles gens racontent que toutes les maisons ont été détruites, à l'exception d'une seule reconstruite il y a quarante ans et qui portait et porte encore le nom de Maison blanche.

Le document le plus ancien des archives de Chézard, qui nous donne quelques renseignements sur la localité, est du 10 avril 1465. C'est un acte par lequel Jean III, comte d'Arberg, donne aux communiers de Chézard-St-Martin l'autorisation de mener paître leur bétail de derrière Pertuis à l'Embossu. Cette pièce est intéressante, parce que nous y trouvons les noms des familles Esvarre, Girard l'Allemand, Mayot, Labran, Cordier, Vallot, Berthod, Chollet, Amiet, Trippet, Mauley et Quinche, qui, à part les Mayot et les Vallot, existent encore. Boive mentionne d'autres familles; il y avait d'après lui, en 1400 à *St-Martin :* Borquin-des-Epines et Perronet fils bâtard de Renaud-des-Epines, curé de St-Martin, les Fornare, les Clerc, les Reynaud, les Jaquet, les Blandenier, les Morel, les Pury et les Huguet; *à Chézard et à Essert*, les Mayor, les Gallon, les Miquin et les Vallin; enfin, *aux Geneveys sur St-Martin*, des familles dont quelques-unes nous rappellent des noms genevois : les Ogier, les Berthier, les Chacirata, et les Trippet.

Toutes ces familles vivaient du travail des champs qui, déduction faite des impôts qu'il fallait payer au seigneur, ne produisait en somme que fort peu. On se souvient sans doute de la comtesse Guillemette qui, séjournant à Chézard, diminua la dîme de moitié, grâce aux supplications des femmes de la localité, dans tout l'espace dont elle put faire le tour en un jour. C'est ainsi que, soutenue par une femme robuste, elle affranchit, malgré ses quatre-vingts ans, deux cents poses de champs. Brave et digne comtesse, son souvenir s'est conservé dans le village et l'on aime encore à croire que la pierre remarquable qui forme le linteau d'une fenêtre d'une des plus anciennes maisons de Chézard, faisait partie du château de Guillemette. Les pères ont sans doute à chaque moisson, alors qu'ils ne devaient plus donner que la 22e gerbe, rappelé à leurs enfants la parole de ce paysan de Chézard à la noble dame, qui regrettait au soir de cette belle journée de n'avoir plus ses jambes de vingt ans : « Si vos jambes sont vieilles, Madame, votre cœur est jeune et vous nous l'avez bien montré. »

Ce n'est que dans le milieu du dix-huitième siècle que nous trouvons les

premières traces d'industrie, des horlogers appelés dans les actes « horlogers à petit volume », une tannerie et une teinturerie. C'est le 20 mai 1715 que la veuve Labran et ses fils, secondés par le maître-bourgeois Deluse, établirent au Grand-Chézard une blanchisserie et fabriquèrent les premières toiles peintes dans le pays. Ce n'est que onze ans plus tard, en 1726 que fut fondée dans la principauté une seconde fabrique de toiles peintes, à la Poissine, près Cortaillod. Les Labran ont quitté depuis longtemps la commune et leurs successeurs habitent maintenant la ville de Mulhouse.

Une fabrique était à Chézard dans une position peu favorable, surtout à cette époque où les routes étaient peu nombreuses et bien mauvaises. Nous lisons dans un manuscrit d'un aubergiste de St-Martin, Abram Mauley, justicier et maître-bourgeois de Valangin, manuscrit commencé en 1772, que lors du mariage de son fils, époux et amis étaient allés à cheval à Fontaines. Il fallait pour les chemins de la vallée le char solide du paysan. Celui-ci conduisait son foin et son bois à Neuchâtel comme il le fait encore maintenant. Plusieurs paysans d'ailleurs étaient fermiers de nobles familles et devaient conduire en ville le foin de prés, qui de nos jours portent encore les noms de leurs anciens propriétaires, les de Chambrier, les de Merveilleux et les d'Osterwald.

Abram Mauley descendait souvent au vignoble de St-Blaise ou à Hauterive pour acheter du vin; ses courses très-nombreuses prouvent que les communiers de Chézard-St-Martin savaient déjà apprécier dans une large mesure les produits de la vigne. D'ailleurs, cette disposition à boire était commune à tous les villages de la vallée, car de Chambrier l'envisage comme la principale cause de la grande pauvreté des habitants du Val-de-Ruz.

Nous croyons que chaque village de la paroisse vécut d'une vie indépendante jusqu'en 1500. Avant cette époque nous voyons, comme en 1465, les seigneurs accorder la mise de prés ou de forêts aux particuliers dont nous avons déjà cité les noms. Le premier acte dans lequel nous ayons trouvé la mention de la commune de Chézard-St-Martin date de 1516; Claude d'Arberg cède à la communauté pour le prix de 312 liv. faibles un morcel de pré, dit « Cernil à la vache ». Nous avons d'ailleurs un document qui confirme notre opinion, c'est « l'acte d'association », rédigé avec l'autorisation de René de Challant, le 18 février 1531. Il porte pour titre ces mots: « Accord entre » les deux villages de Chézard d'une part et celui de St-Martin d'autre part, » pour la jouissance en commun de toutes les reprises, forêts et pâturages » qu'ils ont reçus de leurs redoutés seigneurs ».

Comme on le voit, l'association n'était encore que partielle; elle fut complétée dans la suite, ainsi en 1622 les deux Chézards et St-Martin font un accord pour le fournage, en 1629 pour la maintenance de leurs « charrières, »

en 1782 pour les fontaines. Nous reparlerons d'ailleurs de ces contrats en mentionnant les luttes qui les ont produits.

C'est le comte René qui fit à la communauté les cessions les plus considérables. Le 19 mai 1547 il cède « tous les pâquiers, pâturages bons et mauvais, » lieux qu'ils tiennent en commun rière leur brevardie, pour la cense annuelle » et perpétuelle de 33 sols 4 deniers faibles et moyennant 100 écus de bon or » que pour ce ils ont donné et délivré pour une fois d'entrage, sauf huit faux » réservés au dit seigneur que les dits habitants doivent tenir clos, faucher » et fener bien dument quand requis et haberger en la maison de mon dit » seigneur au Pré-Royé, le tout à leurs dépends parmys qu'ils auront le second » fruit et records y croissant pour pâturer comme bon leur semblera et par- » mi aussi qu'ils sont tenus eux aider à charrier bois, pierre chaux, arraine » pour une fois pour aider à *maisonner la maison que mon dit seigneur pré-* » *tend faire au dit pré Royer.* »

A cette époque, c'est-à-dire au milieu du seizième siècle, la population de St-Martin avait diminué. En 1453 elle était de près de soixante habitants, en 1543 elle n'est plus que de trente personnes, tandis que les Chézards comptent cent-dix habitants.

Les communiers veillaient avec un soin jaloux à l'administration des affaires communes. Ils s'assemblaient, soit après le prêche le dimanche au temple, soit dans le « poële » de la maison de commune au Petit-Chézard. Le premier jour de l'an, tous devaient paraître de bonne heure en communauté pour entendre la lecture des comptes du gouverneur « sous peine de perdre la moitié de ce que la communauté trouvait bon d'accorder à chaque communier à l'issue de l'assemblée. »

Il paraît du moins, d'après les procès-verbaux que nous avons lus et qui remontent à l'année 1591, que les assemblées étaient souvent tumultueuses, car nous trouvons plusieurs articles ayant trait aux démentis, aux injures, aux querelles et aux batteries en communauté. « Chaque communier, est-il dit, devra être modeste et retenu soit en faits, paroles et comportements, » obéir à ce qui lui sera prescrit par les gouverneurs sans aucune rébellion » et si quelqu'un hausse sa voix plus qu'il ne doit et ne se voulant taire sera » amendable pour chaque fois trois gros.

» De plus si quelqu'un jette des démentis dans l'assemblée, sera châtié pour » chaque fois de 12 gros. »

Un demi-siècle plus tard, soit le 1er janvier 1649, il est passé que « si un » communier était assez téméraire pour proférer des paroles injurieuses il » sera tenu de payer pour chaque faute savoir, quand ce sera contre les gou-

» verneurs, brevards et forestiers quatre batz et contre un particulier de six » gros. »

Le 8 janvier 1748 la générale communauté a voté « que toute personne se » querellant en communauté, dans le poële ou sur la place de la maison, en- » trée et sortie, seront châtiables de dix batz sans en revenir. »

Ces règlements n'étaient point superflus, car par la position des trois villages, tout devenait malheureusement sujet d'envie ou matière à chicane. Les deux Chézards, plus rapprochés l'un de l'autre que le petit Chézard ne l'est de St-Martin, prétendaient avoir des droits que ce dernier contestait. Nous voyons toujours les deux Chézards d'accord, lorsqu'il s'agit d'une contestation avec le village de St-Martin; ils se considèrent comme ne formant qu'un seul village. St-Martin de son côté ne reste pas en arrière et sait aussi à l'occasion méconnaître les droits des deux autres hameaux. Les chicanes portaient sur les sujets les plus futiles. Le four du Grand-Chézard était-il endommagé, ceux de St-Martin ne voulaient pas que la réparation se fît aux frais de la communauté et prétendaient que cela ne regardait que le Grand-Chézard. St-Martin avait-il un régent, les habitants de Chézard voulaient comme de juste en avoir aussi un, prétendaient même que c'était à Chézard qu'il devait demeurer, vu l'écartement de leur village; les mêmes querelles et les mêmes arguments se reproduisaient pour les fontaines, les chemins et les issues, et les choses allaient parfois si loin, que le gouverneur et le Conseil d'Etat étaient obligés d'intervenir pour calmer les esprits. *(A suivre.)*

UNE DÉCORATION ROMAINE

(Planche.)

Parmi tous les objets intéressants trouvés au pont romain de Thielle, et qui feront le sujet d'une étude plus étendue, nous présentons aujourd'hui la décoration, ou une des décorations militaires d'un soldat romain, qui, après de nombreux combats où sa valeur avait attiré sur lui l'œil de ses chefs, passa un beau jour à Thielle et, pour la plus grande joie d'un zélé piocheur, laissa choir dans le sable, où il se reposa pendant 18 siècles peut-être, le signe de sa bravoure ou de son audace.

Cette décoration, « phalera » est une plaque de bronze, dorée d'un côté et recouverte d'un petit amour en argent, lequel s'avance d'un pas léger entre un petit autel à sa gauche et une colombe près de son pied droit. Sa

main gauche, élevée à la hauteur de la tête, tient une écharpe légère décrivant derrière lui une courbe gracieuse jusqu'à sa main droite, qui la retient à la hauteur de la poitrine. Son dos porte un carquois dont on ne voit que l'extrémité supérieure. Le revers présente quatre agrafes, destinées à fixer la décoration sur le milieu de la poitrine à l'aide de deux courroies se croisant à angle droit, comme le montre la petite figure ci-jointe (n° 3) représentant un centurion en uniforme, d'après une sculpture qui orne son tombeau.

Ce genre de décorations, qui faisait partie des « dona minora » distribués aux soldats, appartenait dans l'origine exclusivement aux nations étrangères à Rome; mais les Romains l'empruntèrent à l'Etrurie, et sous les empereurs on les décernait aux centurions, sous-officiers et simples soldats, en compagnie des armillæ (bracelets) et des « torques » (colliers).

Les « phaleræ » servaient aussi à des harnais de luxe pour les chevaux.

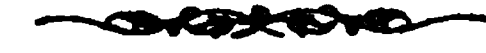
Les figures en relief que portent celles que l'on a retrouvées, représentent d'ordinaire la tête d'un dieu, l'image d'un roi ou d'un empereur ou quelque emblême. Des phalères de ce genre en argent ont été retrouvées à Hauerforst.

Pourquoi notre guerrier du pont de Thielle fut-il décoré d'un amour en grande tenue? c'est ce que nous ignorons; quoi qu'il en soit, l'auteur de ces lignes bénit sa mémoire, mais encore plus la négligence ou le coup de sabre qui lui fit perdre son insigne dans les flots tourbeux de la Thielle.

Neuchâtel, 3 décembre 1878. W. WAVRE.

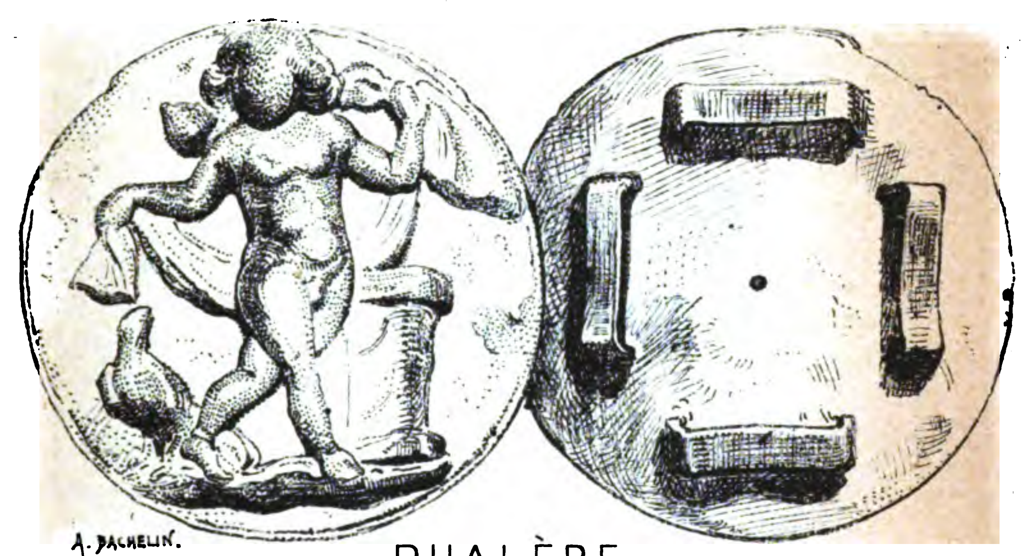
Quelques citations ayant rapport aux « phaleræ ».

Comme ornements du casque :	Homère, *Iliade* V, 743, XVI, 106.
Comme ornements du harnais :	Hérodote, I, 215 fin.
	Sophocle, *Œdipe à Colonne,* 1068.
Ornements de la tiare du grand roi :	Eschyle, *Perses*, 668.
Comme ornements placés sur le front ou le poitrail des chevaux :	Tite-Live, XXX, 17. XXXII, 52.
	Enéide, V, 310.
des éléphants :	Gellius, N. A., 5.
Distinctions militaires portées sur la poitrine des soldats :	Salluste, *Jugurtha*, 85.
	Florus, 1, 5.
	Silius Italicus, XV, 255.
	Tite-Live, XXXIX, 31.
	Id. IX, 46.
	Enéide, IX, 458, 359.
	Suétone, *Néron*, 30.





1



PHALÈRE

Décoration militaire romaine, trouvée dans la Thièle







2.

Nº 1 & 2. Guerriers romains portant des phalères



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1878, p. 271.)

ROSE D'OSTERWALD

1795-1831

Voici une poétique figure, un peu pâle, peut-être, à côté de quelques-unes de celles que nous avons étudiées jusqu'ici, mais dont la vie, la lutte et la fin précoce inspirent un intérêt particulier.

Bien des femmes ont possédé, à un haut degré même, le goût du beau, un grand nombre ont rêvé d'art, mais peu ont développé le germe de leur talent. L'art est long, il se complique pour la femme d'une foule d'obstacles, difficiles à surmonter; les devoirs domestiques, les usages, les conventions mondaines l'arrêtent sans cesse dans sa marche; elle ne peut impunément rompre avec le courant normal et se dégager des préjugés bourgeois pour s'isoler dans le travail et la lutte; le monde ne cède pas volontiers ces transfuges qui cherchent leur idéal loin de lui, il les ramène en égoïste au grand chemin battu.

Au commencement de ce siècle une femme peintre passait facilement pour une étrangeté, pour une dépaysée, mais Rose d'Osterwald était née dans un milieu où l'art était honoré et cultivé. Son père, Jean-Frédéric d'Osterwald (voir *Musée neuchâtelois*, mars, avril, mai, juin 1877), dessinateur, cartographe, amateur d'art, vivait au milieu des tableaux, des dessins et des gravures; devenir peintre fut pour la jeune fille la voie normale, elle n'aspira à aucune autre et s'y laissa aller, emportée naturellement par le courant des idées qui s'agitaient autour d'elle. Quoique d'une nature un peu froide et réfléchie, elle écoutait de préférence les gens qui parlaient de voyages, de pays lointains, de sommets neigeux ou de vallées ombreuses, des côtes de la mer ou

de rives de lacs, d'Orient, de Grèce et d'Italie; les planches gravées, les aquarelles qui encombraient la maison paternelle complétaient les descriptions et les récits, ses rêves de jeune fille furent des rêves d'artiste, d'instinct elle avait pris un crayon.

* * *

Née en 1795, Rose était l'aînée de quatre enfants, quatre filles, qui grandissaient dans ce milieu intellectuel où trônait leur père, aimable Mécène de l'art et de la science. J.-F. d'Osterwald aima sa fille d'autant plus qu'elle partageait ses goûts; il la dirigea lui-même dans ses premières études et ses lettres nous prouvent avec quelle sollicitude il constatait ses progrès. — Le 18 octobre 1813, il écrivait à son ami le peintre Max. de Meuron:

« Ma fille Rose a fait des progrès, ses premiers essais d'après la nature me surprennent par la facilité de son dessin et la vérité des caractères des arbres. Je vais la faire beaucoup travailler cet hiver, elle commencera à manier le pinceau et la sépia pour apprendre à avoir la main légère, après quoi je la mettrai ce printemps à la gouache pour dessiner d'après nature des études sur papier brun rehaussé en couleur, puis à l'huile, et à votre retour je vous prierai de la diriger. Je crois qu'elle réussira et sera digne d'être votre écolière; j'espère que votre amitié pour le père fera que vous voudrez bien qu'elle prenne un jour ce titre. »

Le peintre s'empressa de répondre aux vœux de son ami; la jeune fille travailla donc quelque temps sous la direction de Max. de Meuron auquel J.-F. d'Osterwald adressait la lettre suivante, le 17 novembre 1814:

« Les conseils que vous donniez à ma fille m'ont fait grand plaisir; elle a travaillé cet été d'après nature, elle a quelquefois réussi; elle a du coup d'œil, beaucoup de prestesse dans la main et de hardiesse pour rendre ce qu'elle voit, les grandes masses surtout, j'ai des contours de grandes chaînes de montagnes, saisis en un quart d'heure, qui ne seraient point indignes du crayon de Moritz ou de Lory; mais lorsqu'il faut arrêter un trait avec une grande précision, tirer des lignes, placer des fenêtres ou des colonnes, elle ne vaut plus rien, son trait est lâche et incorrect, elle ne se donne pas la peine de faire, mes remontrances sont sans effet. En l'appliquant beaucoup à des détails minutieux, je crains de la dégoûter, j'ai tenté d'y remédier en lui faisant dessiner beaucoup de contours de mains, de pieds, de têtes en grand et d'après l'antique; je ne remarque pas que cela ait produit grand effet. Que feriez-vous? donnez-moi vos conseils; je serai bien aise de les lui lire et de m'autoriser de vous ou de me diriger moi-même.

« Meyer, jeune artiste neuchâtelois (?) et d'une force égale, à ce qu'il me semble, à celle de Moritz, vient travailler chez moi; elle dessine avec lui huit heures par jour. L'hiver et le printemps se passeront ainsi, j'espère qu'elle maniera l'aquarelle après

cela avec assez de facilité pour trouver un nouveau plaisir à travailler d'après nature lorsque la saison le permettra.

« Je lui conseillerai encore la gouache pour faire des études sur des papiers de couleur, ce genre est facile et fort expéditif pour rendre les arbres; les plantes, les eaux ou les rochers, l'huile sera réservée pour votre retour, mon cher Maxi, car, si elle développe un peu ses apparences de dispositions et montre du goût et le sentiment du bon, je vous la recommanderai, mon cher ami, et je vous prierai de la diriger. Je m'estimerai heureux si je puis lui procurer le moyen de cultiver les arts, c'est l'occupation qui donne les jouissances les plus vraies, les plus pures et les plus durables de toutes celles après lesquelles on court dans ce monde. Dans son cabinet comme dans la campagne, l'artiste, le pinceau à la main, n'est jamais seul, il ne peut connaître l'ennui. »

Il y a un cœur de père et une âme d'artiste dans ces lignes et l'on comprend que, soutenue, encouragée par cette main intelligente et amie, la jeune fille ait travaillé avec toute l'ardeur de ses dix-huit ans. Elle prit enfin la palette sous la direction de Max. de Meuron ; mais le paysagiste, toujours un peu errant, ne pouvait lui donner ses conseils que par intermittences, elle avait recours alors à ceux de Lory fils et de F.-W. Moritz, aussi peu stables que le premier. Elle copia les études de ces maîtres et c'est à cette cause qu'on peut certainement attribuer le manque d'individualité de ses œuvres.

La copie était anciennement un procédé d'étude, procédé facile pour le professeur, détestable pour l'élève qui s'exagérait facilement ses mérites, tombait dans la manière et la routine, puis se sentait des plus embarrassé en présence de la nature. Il est à présumer que la jeune fille n'eût développé aucune de ses qualités, si les circonstances ne fussent venues l'arracher à l'inutile et ingrat travail de la copie. Son père, esprit plus poétique que positif, s'occupant d'industrie et de négoce en rêvant d'art, avait quitté Neuchâtel pour aller chercher à Paris la réalisation de tout ce qui s'agitait dans son esprit aventureux ; sa fille l'y accompagna et put entrer dans l'atelier du peintre Jules Coignet qui imprima une direction normale à ses études. C'est là qu'elle fit la connaissance de mademoiselle Lemaire, de Lyon, qui étudiait aussi la peinture ; une communauté de sentiments les réunit bientôt par une étroite amitié. Eprises du paysage et de l'inconnu, elles partirent toutes les deux pour Lyon où elles explorèrent les sites pittoresques de ses environs. Cette vie indépendante, cette recherche continue du beau dans les choses de la nature, le charme du travail en plein air grisèrent ces deux têtes, on voulut voir autre chose que l'horizon de la Saône et du Rhône, et les voilà parties à travers la France. Elles s'arrêtèrent en Auvergne, où l'étrangeté

des montagnes, des constructions et des habitants leur fournirent d'abondants sujets d'étude.

* * *

J.-F. d'Osterwald, associé d'abord à son frère aîné, avait repris lui seul la direction de cette maison qui porta son nom et édita de si remarquables ouvrages d'art; il mit là sa vie, son âme, sa fortune aussi. Tout ce qui tenait un pinceau, un crayon ou un burin, était le bienvenu auprès de cet homme enthousiaste qui communiquait à tous ses instincts généreux et comprenait si bien ceux des autres. Sa fille qui jusqu'ici n'avait travaillé que pour le seul plaisir de l'art, sans but déterminé, voulut s'associer aussi au mouvement qui s'agitait autour d'elle, aider son père dans son œuvre, l'encourager aux jours de défaillance, collaborer avec les nombreux artistes qui s'excitaient mutuellement à la création de tant de belles choses, mêler enfin son nom à celui de tant d'hommes de talent; elle comprit que là devait être désormais sa tâche et son but. Elle dessine la *Cascade de Pissevache*, que Falkeisen grave pour le livre de Sauvan: *Le Rhône* (*description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer*. 1 vol. grand in-4°, 1829). La vue dessinée par Rose d'Osterwald est prise au clair de lune, elle est d'un effet assez fantastique, presque fantaisiste. Les planches du *Rhône* sont l'œuvre de Lory fils, Max. de Meuron, F.-W. Moritz, etc., l'élève se trouvait là réunie à ses maîtres.

La Suisse était alors à la mode, d'innombrables vues de ce pays furent reproduites par la gravure; Rose d'Osterwald prit le chemin de l'Oberland bernois, d'où elle rapporta plusieurs études et tableaux; les suivants ont été reproduits par la gravure:

A Untersee, canton de Berne, gravé par Falkeisen: pièce grand in-4°. Deux chalets à droite sur le bord du chemin; à gauche, au second plan, deux autres chalets, dans le fond les Alpes. Cette vue a été lithographiée par Muller, impr. Lemercier à Paris, dans une collection de petites vues suisses.

A Brienz, canton de Berne, gravé par Falkeisen. Maisons rustiques sur la gauche, la façade de celle du second plan est pittoresquement envahie par la vigne; au premier plan un chemin, dans le fond le lac et son horizon de montagnes. C'est la planche dont nous avons donné un croquis (voir *Musée neuchâtelois*, nov. 1878). La mise en scène, cette première condition d'une toile, est trouvée avec talent, le dessin en est sincère et délicat.

Chalet à la Handeck, canton de Berne, gravé par Salathé. Ici l'immense nature alpestre écrase l'artiste qui ne donne pas à ce site son caractère

âpre et sauvage. Hâtons-nous de dire que les peintres redoutaient en général le côté grandiose et terrible de la montagne, ils en développaient de préférence le riant et la grâce et créèrent une Suisse idyllique et paisible à l'usage des gens du monde et des natures sentimentales. Quelles sont les vues de cette époque qui nous donnent un peu de l'impression que nous fait éprouver la réalité? Rose d'Osterwald partage ce défaut avec la plupart des paysagistes ses contemporains, il ne faut point lui en vouloir de parler la langue de son temps. — Les trois pièces ci-dessus sont tirées avec un ton de sépia, elles furent rééditées par Rittner qui reprit plus tard la suite de la maison de J.-F. d'Osterwald. Ceci explique pourquoi elles portent le nom de cet éditeur.

C'est principalement dans le grand ouvrage de *La Grèce, vues pittoresques et topographiques* par le baron de Stackelberg que Rose d'Osterwald apporta un concours sérieux à l'œuvre éditée par son père; elle étudia le travail lithographique et exécuta d'après Stackelberg les planches folio suivantes:

La Vallée de Némée. Au pied d'une longue suite de plans de montagnes court une large vallée qui évoque le souvenir d'Hercule combattant le lion.

Le grand port d'Egine et restes du temple de Vénus. Au loin la mer et des îles; vaste premier plan avec ruines et moulins à vent. L'exécution fort habile de cette planche manque encore de simplicité. Les figures sont dessinées par Wattier.

Monastère de Megaspileon. Vignette qui sert de frontispice au chapitre « Achaïe. »

Mégare. Le soleil rayonne derrière une colline couverte de ruines qui s'élève au bord de la mer. Effet vrai et saisissant.

Champs rhariens près Eleusis, où l'on devine la grandeur du site.

Scopelus. Au loin la mer et la silhouette d'une ville; au premier plan, de vastes terrains couverts d'une végétation rabougrie au milieu de laquelle court un chemin qui se perd dans le fond.

Tout cela est rendu avec conscience, la main y prend de l'habileté et l'exécution, un peu féminine, se soutient à côté des pages signées Villeneuve, Chapuy et Deroy.

* * *

Cette vie de travail et de dévouement avait son charme, la jeune femme savait maintenant son métier, elle vivait dans un monde cultivé, planant au-dessus du terre-à-terre banal, elle se plaisait dans ce milieu sans le laisser paraître cependant. Les ouvrages édités par son père et les enthousiasmes chaleu-

reusement exprimés par les peintres aiguillonnèrent en elle le désir qui couve au cœur de chaque artiste, voir l'Italie; malheureusement les ailes lui manquèrent au moment où elle eût pu réaliser son projet. De toutes les affaires qu'il avait si généreusement entreprises, J.-F. d'Osterwald ne recueillait que beaucoup d'honneur et point d'argent, il y avait même englouti une brillante fortune. Puis, comble de malheur pour son cœur de père, il ne pouvait réaliser le rêve de sa fille.

Quoique d'une nature froide, Rose d'Osterwald avait une volonté énergique et ne pouvait renoncer à un projet si longuement caressé, elle accepta la proposition de se joindre à une famille anglaise, ou américaine, en route pour l'Italie. La jeune femme se trouvait en ce moment à Neuchâtel et quoique fatiguée, malade, elle voulut partir malgré les craintes que son état inspirait à sa famille; un homme l'accompagnait à la diligence qui allait l'emporter; à sa sollicitude, à ses recommandations on l'eût pris pour son père, c'était son maître, le peintre Max. de Meuron.

Le rendez-vous était à Lyon, le temps était mauvais, l'hiver sévissait; elle arriva plus souffrante encore. Un peu de cordialité eût réchauffé ce cœur épris d'idéal, un mot tendre eût rasséréné cette âme qui avait besoin de lumière et d'Italie; elle ne trouva chez les gens où elle était attendue que froideur et dignité. Ah! qu'elle était loin des amis artistes de Paris, combien elle regrettait maintenant leurs expansions bruyantes, leurs propos pittoresques et leur communicative gaîté; pourrait-elle bien s'en aller ainsi, même au pays du soleil, entourée de ces brumes britanniques? Non! Il est triste de voyager avec ceux qu'on n'aime pas!

Elle les laissa donc partir, et quand ils furent loin, elle songea alors qu'elle était seule dans cette ville, seule et sans ressources, sans connaissances, malade, presque découragée. Une rencontre imprévue la sauva; des compatriotes, des amis lui offrirent leurs soins et les moyens de retourner au pays où elle arriva bien triste et bien affaissée. Un mal sourd la minait et malgré la souffrance elle songeait à son père luttant seul contre la mauvaise fortune elle ne pouvait et ne voulait l'abandonner. Au printemps de l'année 1831 elle quittait Neuchâtel pour retourner à Paris.

L'été fut pénible pour la malade, les murs brûlants de la grande cité ont une tristesse profonde pour ceux qui ont connu la fraîcheur de nos vallées et l'air de nos lacs; l'artiste oppressée de nostalgie, de tristesse, de fièvre, avait comme un pressentiment de sa fin prochaine, la soif de la nature et de l'espace la dévorait; son amie, Mlle Lemaire, l'emmena à Fontainebleau où elle reprit la palette. Elle était sous le charme de la grande forêt séculaire dorée par l'automne et qui semblait lui redonner un peu de joie et de

vie, quand elle s'affaissa sur elle-même à la rupture d'un anévrisme, le 30 septembre; son père, mandé en hâte, n'eut pas même la consolation de recevoir son dernier adieu.

* * *

Il est bon et utile de connaître la vie et les luttes des artistes, elles nous apprennent au prix de quels efforts, de quelles peines souvent, se réalisent des œuvres faites pour charmer, elles rendent nos jugements moins sévères et moins absolus.

Rose d'Osterwald avait en elle de véritables qualités de peintre; son dessin consciencieux et sa recherche du détail prouvaient l'amour des sites qu'elle rendait; ses dernières études ont le sentiment des masses et de l'effet, sa couleur, débarrassée des tons conventionnels, était arrivée à la justesse; ce qui lui manquait au moment où la palette tomba de ses mains c'était un peu plus de parti pris, un faire moins timide et l'abandon qui résulte de la difficulté vaincue. Elle a laissé plusieurs études et tableaux, des vues prises à Bel-Air, ancienne propriété de Max. de Meuron, des sites de l'Auvergne, de l'Oberland, du Grand-duché de Baden, etc., qui sont la propriété de Mesdames Leuba-d'Osterwald et de Meuron-d'Osterwald ses sœurs; un grand nombre malheureusement ont disparu. Le Musée de Neuchâtel possède d'elle un *Lavoir dans l'Oberland;* ce motif, heureusement trouvé, aux tons gris et fins, ne suffit pas cependant pour donner une idée bien juste de ce talent fauché dans sa fleur.

(A suivre.) A. Bachelin.

UNE COLONIE SUISSE

DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

Par le général A.-L. Chetlain, de Chicago (1)

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR MADAME ***.

Les guerres du premier Empire, terminées par la bataille de Waterloo, eurent, au point de vue économique, des résultats déplorables pour la plupart des nations de l'Europe. Les pertes dans les batailles, les maladies avaient désorganisé et appauvri les peuples de ce continent, et, pour comble de misère, les pluies incessantes de 1816 firent craindre une famine générale. Les difficultés des transports renchérirent les choses nécessaires à la vie; le grain s'éleva à un prix sans précédent et les pauvres manquèrent de pain.

En Suisse la misère fut plus grande que dans les autres parties de l'Europe centrale; aussi la population, fatiguée de ses efforts inutiles, écouta avec empressement la description d'un pays situé au delà des mers que l'on disait plus prospère et plus heureux.

(1) A la fin de novembre dernier, le Conseil municipal de Neuchâtel reçut un numéro de la *Chicago Tribune* contenant l'article dont nous donnons ici une traduction. Le Conseil voulut bien me le remettre pour être communiqué aux lecteurs du *Musée neuchâtelois*. Le récit de cette singulière odyssée les intéressera sûrement et aura peut-être pour résultat de faire retrouver, à quelques-uns de nos compatriotes, des parents absents depuis près de 60 ans.

Parmi les noms cités, plusieurs paraissent s'être corrompus dans le milieu anglais où ils sont depuis un demi-siècle. Ainsi *Chetlain* doit évidemment être Châtelain, famille dont une branche est bourgeoise de Neuchâtel et une autre du Jura bernois; *Chouteans* pourrait être Chautems du Vully fribourgeois; les Monnier, Descombes, Quinche existent encore chez nous.

Si, comme il y a tout lieu de le croire, le souvenir de cette émigration s'est conservé chez quelques-uns de nos concitoyens, nous serions heureux de publier les renseignements qui nous seraient adressés.

J.-H. Bonhôte.

Quelques années auparavant, Thomas Dundas, comte de Selkirk, noble écossais fort riche, avait acheté de la Compagnie de la Baie d'Hudson un grand territoire dans l'Amérique anglaise. Ce territoire s'étendait vers l'ouest depuis le lac des Bois et la rivière Winipeg sur une longueur de 200 milles, et des lacs Winipeg et Manitoba jusqu'à la frontière des Etats-Unis. Une partie de cette contrée est maintenant comprise dans la province de Manitoba, sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine. Elle faisait autrefois partie de la terre de Rupertland, ainsi nommée en mémoire du prince Rupert, ou Robert de Bavière, cousin du roi Charles II et un des principaux fondateurs et directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'étendue de la terre de Rupert était presque égale à celle des Etats-Unis avant les adjonctions qui suivirent la guerre du Mexique.

Lord Selkirk s'efforçait d'amener des colons dans ses terres. En 1811 et en 1815 il y établit une colonie de presbytériens d'Ecosse qui se retirèrent plus tard au Canada à la suite de débats entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie de Montreal. Cet essai n'ayant pas réussi, lord Selkirk tourna son attention vers la Suisse. Il prépara et fit publier en français et en allemand une description quelque peu exagérée de sa colonie, de son climat, de son sol et de ses productions. Il offrait pour trois ans, et gratuitement, aux chefs de famille et aux célibataires âgés de plus de 21 ans, des terres, des semences, du bétail et des instruments aratoires.

Ce prospectus fut répandu dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève et Berne. Plusieurs jeunes gens et des hommes dans la force de l'âge, fatigués de l'état des affaires chez eux, se décidèrent à émigrer dans les terres de Lord Selkirk pour y fonder une colonie. Ils convinrent de partir pour l'Amérique au printemps de 1821. La colonie se composait d'environ 200 personnes, dont les trois-quarts étaient d'origine française et parlaient cette langue. Ils étaient protestants et quelques familles descendaient des huguenots français. La plupart d'entr'eux possédaient une bonne éducation et quelque fortune, mais tous jouissaient d'une bonne santé et d'une robuste constitution qui les rendaient particulièrement aptes aux travaux qui les attendaient dans le Nouveau Monde.

Parmi les chefs de famille, les plus considérés et les plus influents dans leur localité, étaient Monnier, Rindesbacher, Dr Ostertag, Chetlain et Descombes, et parmi les célibataires Schirmer, qui fut pendant de longues années principal bijoutier à Galena, Quinche et Langet. Il y avait peu d'enfants âgés de moins de 12 ans.

*
* *

Dans le mois de mai 1821 les émigrants se rassemblèrent dans un petit village sur le Rhin, près de Bâle. Il paraît un peu étrange que Bâle n'ait pas été choisi comme lieu de rendez-vous; plus tard les colons comprirent que les agents craignaient de les rassembler dans une grande ville, parce qu'ils auraient pu y recevoir des renseignements défavorables à leur entreprise et apprendre que lord Selkirk n'avait pas réussi dans son premier essai de colonisation.

Embarqués dans deux grands bateaux, ils se mirent à descendre le Rhin, le cœur plein d'espérance et de douces illusions, et en dix jours ils arrivèrent dans le voisinage de Rotterdam où un grand vaisseau, le *Lord Wellington*, était prêt à les transporter en Amérique. Peu après avoir mis à la voile, ils découvrirent que la qualité de la nourriture était bien inférieure à celle qu'on leur avait promise en Suisse; l'eau était aussi très mauvaise et en quantité insuffisante. Les réclamations qu'ils adressèrent à ce sujet au capitaine du vaisseau n'amenèrent aucun changement.

Arrivés dans la baie d'Hudson, au 62e de latitude nord, le *Lord Wellington* rencontra deux vaisseaux anglais qui se rendaient au Fort York, à l'embouchure de la rivière Nelson. Ils étaient chargés de marchandises et d'approvisionnements pour les garnisons des forts et pour les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le détroit était couvert de glaces flottantes qui les arrêtèrent pendant trois semaines, et enfin après un voyage de quatre mois ils débarquèrent au fort York.

Peu après leur arrivée ils se mirent à remonter la rivière Nelson, conduisant à la rame leurs bateaux lourdement chargés contre un fort courant. Vingt journées fatigantes les amenèrent au lac Winipeg où de nouvelles difficultés les attendaient. La saison était avancée, le temps des orages avait commencé et leur marche, le long des rives d'un lac de 260 milles de longueur, était lente et pénible. Après avoir ramé pendant tout un jour, souvent contre des vents contraires, la flotille se mettait à l'ancre dans un endroit abrité où les pauvres voyageurs, le plus souvent mouillés jusqu'aux os ou transis de froid, allumaient des feux et s'arrangaient aussi confortablement que possible pour la nuit. Outre tous ces désagréments, leurs provisions commencèrent à manquer et les quelques poissons qu'ils parvenaient à prendre suffisaient à peine à les empêcher de mourir de faim.

Au bout de trois semaines, ils arrivèrent exténués à l'embouchure de la Rivière Rouge où ils constatèrent, à leur grande consternation, que les sauterelles avaient passé à travers le pays l'été précédent en détruisant toutes les récoltes. Ce fut avec des cœurs bien tristes qu'ils continuèrent à remonter la rivière pendant 35 milles, jusqu'au fort Douglas, (situé à l'ouest de la

rivière, près du site actuel du fort Garry,) qui était alors le quartier-général de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

* * *

La cordiale réception du gouverneur Alexandre Mac Dowell et des autres officiers de la Compagnie, qui s'empressèrent de pourvoir à tous leurs besoins, réjouit leurs cœurs et contribua à leur faire oublier tous les maux qu'ils avaient soufferts pendant leur long voyage.

Les provisions du fort Douglas ne permettant pas de nourrir tous les colons, on résolut d'envoyer 75 des plus jeunes et des plus forts à Pembina ([1]) sur la Rivière et près de la frontière des Etats-Unis. On supposait que les buffles, les élaus et les cerfs étaient abondants dans cette localité, située à 60 milles de distance, et que l'on pourrait s'y procurer facilement de la viande et du pemmican des Indiens. Ces prévisions ne se confirmèrent pas entièrement, l'hiver fut long et rude, le thermomètre descendit souvent à 45° au-dessous de zéro, les buffles étaient rares, le poisson ne pouvait être pris qu'à travers des trous percés dans la glace, et les colons finirent par être bien heureux lorsqu'ils parvenaient à tuer un chien des prairies qu'ils mangeaient de très bon appétit. Au printemps, ils se nourrirent de glands et de mûres sauvages qu'ils apprêtaient avec de la graisse de buffle.

Quelques années avant l'arrivée de la colonie suisse, les employés de la Compagnie du Nord, dans leur opposition aux projets de lord Selkirk, attaquèrent à main armée une colonie d'Ecossais, installés près du fort Douglas, et en tuèrent vingt parmi lesquels se trouvait le gouverneur Robert Semple. A la nouvelle de ce massacre, lord Selkirk s'embarqua pour le Canada et là il obtint des autorités une centaine de soldats du régiment de Meuron ([2]) et

([1]) Cette colonie de Pembina existe encore, et, suivant le journal le *Tour du Monde* du 4 janvier 1879, « trente familles canadiennes sont allées s'ajouter à la colonie de la montagne de Pembina »

([2]) Le régiment de Meuron fut levé en 1781 pour le service hollandais, à propos de la guerre que la France et la Hollande firent contre l'Angleterre à la suite de la révolte des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Son premier colonel fut le comte Charles-Daniel de Meuron, officier aux Gardes-suisses, mort à Neuchâtel en 1806. Dès lors et jusqu'à son licenciement, ce régiment fut toujours commandé par des officiers du nom de Meuron et composé en grande partie de troupes enrôlées en Suisse et surtout dans le canton de Neuchâtel. Ce corps séjourna successivement au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde et à Ceylan. En 1795 il passa au service de l'Angleterre, fit de nombreuses campagnes dans l'Inde et assista entr'autres au fameux siège de Seringapatam: Transporté ensuite au Canada, il y fut licencié définitivement en 1816.

quelques volontaires avec lesquels il se rendit à la colonie de la Rivière Rouge où il rétablit la paix et la tranquillité.

Lors du licenciement du régiment de Meuron une partie des soldats de ce corps s'établirent sur les terres de lord Selkirk qui leur fournit à crédit du bétail, des provisions et des instruments aratoires. La fortune favorisa ces anciens soldats, et à l'arrivée des nouveaux colons c'étaient en général de riches fermiers. Ces fermiers (ou Meurons comme on les nommait) étaient tous célibataires à l'exception de quelques-uns qui avaient pris pour femmes des Indiennes ou des Sang-Mêlés. Bon nombre de jeunes filles arrivant de l'Europe trouvèrent là des maris, et malgré les circonstances difficiles où se trouvaient les nouveaux venus on réussit cependant à célébrer ces mariages avec un éclat relatif. Le gâteau de noce était fait de grossière farine, obtenue de blé moulu dans un moulin à café, et on y ajoutait un peu de graisse de buffle et de sel. Il y avait aussi des violons et les pieds des danseurs se mouvaient aux airs de la Suisse.

* * *

Au printemps de 1821 les colons s'installèrent sur les terrains concédés à « La Fourche », ou jonction de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine. Le sol était fertile, mais par suite de la mort de lord Selkirk, arrivée avant leur départ de la Suisse, on ne leur fournit ni les semences, ni les outils aratoires qui leur avaient été promis. La bêche ordinaire et la pioche furent donc les seuls instruments avec lesquels ils durent labourer les terres qui devaient recevoir la petite quantité de semences qu'ils avaient pu obtenir des colons canadiens. A la fin de l'année, un troupeau composé surtout de vaches arriva de l'Etat de Missouri et fut distribué aux colons suisses, ce fut la seule chose qu'ils obtinrent de tout ce qui leur avait été promis en Europe.

Bien que leur première récolte ait été très satisfaisante et qu'ils eussent passé confortablement l'hiver, une partie des colons, mécontents des procédés des héritiers de lord Selkirk, se décidèrent à partir pour les Etats-Unis, et au mois de novembre ils arrivèrent sans accident au Fort St-Antoine (depuis Fort Snelling) situé à l'embranchement du Mississipi et de la rivière St-Pierre. Avec le consentement du commandant, le colonel Josias Snelling, ils demeurèrent dans le Fort pendant l'hiver et au printemps suivant ils s'établirent autour, cultivèrent la terre et en vendirent les produits à la garnison.

* * *

Au printemps de 1823, treize nouvelles familles se décidèrent à partir pour les Etats-Unis avec l'intention de s'établir dans l'état de Missouri, dont les

conducteurs de bestiaux avaient fait une magnifique description. Ils louèrent des voitures pour transporter leurs bagages jusqu'à la rivière St-Pierre (à présent Minnesota) près du lac Travers. Ces voitures étaient entièrement en bois et les roues cerclées de lanières de cuir frais. Elles sont encore connues aujourd'hui sous le nom de voitures de la Rivière Rouge et on s'en servit jusqu'à l'ouverture du chemin de fer du Pacifique.

Dans leur voyage ils rencontrèrent des Indiens Sioux, qui sans être complètement hostiles ne les traitèrent cependant pas d'une manière amicale; ils réussirent à s'en débarrasser momentanément au moyen de cadeaux de munitions, de vivres et de bimbeloterie. Toutefois, avant la fin du trajet, les Indiens leur volèrent leurs ustensiles de voyage et leurs provisions.

Le nombre de leurs voitures, à peine suffisant pour le transport de leurs bagages, ne permettait ni aux femmes ni aux enfants de s'en servir et souvent on vit des mères de famille marcher pendant vingt milles avec un enfant sur les bras. Les hommes étaient tous armés et servaient d'escorte au convoi.

Après un voyage de 400 milles, ils arrivèrent au lac Travers où ils campèrent et de là renvoyèrent leurs voitures. Ils commencèrent immédiatement leurs préparatifs pour descendre la rivière St-Pierre en abattant des cotonniers avec lesquels ils construisirent des canots, contenant seulement deux personnes. Ce travail long et pénible fut rendu particulièrement difficile par suite du manque d'outils convenables. Le camp était gardé pendant la nuit par les femmes afin que les hommes pussent prendre quelque repos. Une vieille dame, âgée aujourd'hui de 79 ans, et qui n'avait que vingt ans lors de son départ de la Suisse, a raconté à l'auteur de ce récit qu'elle avait souvent monté la garde, armée d'un fusil, de neuf heures du soir au lever du soleil. Cette dame est maintenant la seule personne survivante de la colonie.

Les canots terminés, les émigrants s'embarquèrent et se laissèrent couler au fil de l'eau: ils durent cependant à plusieurs reprises traîner ou porter leurs embarcations pour éviter des rapides ou traverser des bancs de sable.

Ce fut au mois de septembre qu'ils arrivèrent au Fort St-Antoine où ils furent cordialement reçus par les officiers de la garnison et joyeusement acclamés par leurs compatriotes qui les avaient précédés deux années auparavant. Après quelques semaines de repos, ils se préparèrent à descendre le Mississipi jusqu'à St-Louis, lieu de leur destination. Le commandant mit à leur disposition deux petites barques qui servaient au transport des approvisionnements du Fort et en outre il leur donna des vivres pour leur voyage.

Ils descendirent le fleuve sans fatigue et sans difficultés, mais, par suite de leurs durs travaux d'été, quelques-uns furent atteints, au commencement de l'automne, de fièvres et de refroidissements. M. Monnier, le plus âgé des

émigrants tomba malade, mourut et fut enterré près de la prairie du Chien. Bientôt après sa fille aînée le suivit. Avant d'arriver à Rock-Island, M. Chetlain fut atteint de délire et de fièvre et on décida de le laisser, avec sa femme et son enfant, au Fort Armstrong où il fut placé à l'hôpital du poste et soigné avec autant de bonté que de savoir. Les autres émigrants continuèrent leur voyage et arrivèrent à St-Louis à la fin du mois de novembre. M. Chetlain et sa famille les rejoignirent le printemps suivant.

A l'arrivée des émigrants à St-Louis, cité d'environ 6000 habitants, ils furent reçus d'une façon très hospitalière par les Chouteaus, Soulard et Gratiot d'origine franco-suisse et par d'autres familles parlant français qui connaissaient leur étrange histoire. Ils louèrent des terres près de la ville et les cultivèrent, mais le climat de cette région ne leur fut pas favorable et la plus grande partie tombèrent malades. Aussi après deux ans de séjour, ils décidèrent de reprendre leurs pérégrinations et de chercher un climat plus sain et plus frais.

La découverte des mines de plomb dans l'ouest leur fournit l'occasion désirée. M. Chetlain et quelques autres avec leurs familles se joignirent au colonel Henri Gratiot, nouvellement nommé agent pour les Indiens Winnebago, et s'embarquèrent sur le vapeur *Mexico*, un des premiers bateaux qui remontèrent le Mississipi au delà de l'embouchure de l'Illinois. Ils se rendaient à La Pointe, sur la rivière Fiever, ou est maintenant située la ville de Galena. Ils y arrivèrent le 14 avril 1826 et quelques mois plus tard MM. Schirmer, Langet et d'autres les suivirent et s'occupèrent d'agriculture ou de l'exploitation des mines de plomb.

* * *

Le printemps de 1826 fut remarquable par la hauteur des eaux du Mississipi et de ses tributaires. La Rivière Rouge et l'Assiniboine s'élevèrent si haut qu'elles inondèrent les terres de La Fourche et que les colons furent obligés de se réfugier sur des terrains plus élevés avec leur bétail et leurs ustensiles de ménage. Les pertes qui en résultèrent furent très grandes et aucun effort ne put les réparer, aussi presque tous les colons suisses, qui s'étaient établis à La Fourche avec quelques Canadiens, étant tout à fait découragés, résolurent de partir immédiatement pour les Etats-Unis.

Ils abandonnèrent leurs terres, vendirent leur bétail et leurs instruments aratoires pour ce qu'ils purent en tirer, puis ils louèrent des voitures pour transporter leurs bagages et leurs provisions et partirent pour le Fort St-Antoine en suivant la même route que leurs prédécesseurs jusqu'au lac Travers, et de là par terre jusqu'à leur destination où ils arrivèrent au commence-

ment de l'automne. Le gouverneur Mac Dowell et les autres officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tout en regrettant profondément leur départ, leur donnèrent généreusement des provisions pour le voyage, un interprête et une escorte de 45 hommes armés.

Quelques semaines après leur arrivée au Fort St-Antoine ils furent assez heureux pour se procurer un petit bateau à vapeur, qui avait servi à transporter des provisions pour les troupes, et sur lequel ils s'embarquèrent pour les mines de plomb où ils avaient décidé de se fixer. A leur arrivée à La Pointe, ils furent très bien reçus par leurs compatriotes qui les y avaient précédés. Quelques-uns s'établirent dans ce lieu, mais la plus grande partie s'en allèrent à l'établissement de Gratiot's Grove où ils s'engagèrent comme mineurs où fermiers.

Six ans après, et lors des troubles des Indiens qui finirent par la guerre connue sous le nom de « guerre de l'Epervier noir », on appela des volontaires et presque tous les colons suisses, jeunes et vieux, s'engagèrent. Comme ils étaient d'excellents tireurs, ils rendirent dans cette occasion de grands services à leur patrie d'adoption.

Les descendants de ces colons sont nombreux et on les trouve disséminés à travers tout le Nord-Ouest, la plus grande partie dans la région des mines de plomb. Beaucoup d'entre eux sont de riches fermiers et des éleveurs de bestiaux; d'autres sont entrés dans le commerce ou ont adopté d'autres professions. Tous sont des citoyens sobres, industrieux et observateurs des lois.

CHÉZARD ET SAINT-MARTIN

ESSAI HISTORIQUE

Communiqué à la réunion de la Société d'histoire cantonale, à Cernier, le 5 juillet 1878, par James CORNU, pasteur, à Saint-Martin, et maître à l'école secondaire de Cernier.

(Suite. — Voir la livraison de janvier 1879, p. 22.)

La querelle la plus sérieuse et la plus ancienne, car elle date de 1622, concerne le fournage et l'école. Les communiers des deux Chézards se plaignaient fort au sujet du fournage, d'abord parce qu'ils en sont, est-il dit dans leur défense, « beaucoup plus chargés que ceux du dit St-Martin qui sont

» presque autant de feux, ménages, que ceux du dit Chézard et que la plupart » des manans et résidans au dit St-Martin sont été sortis de l'origine du dit » Chézard ». Nous pouvons voir combien l'argument concernant la population était peu solide, puisque les Chézards comptaient à la fin du seizième siècle soixante-dix personnes de plus que St-Martin; aussi les habitants de ce dernier village ne se trouvèrent point convaincus et répondirent » qu'ils refusaient » de payer au Prince plus qu'ils n'avaient payé depuis passé trente années et » déclarèrent qu'ils voulaient jouir des revenus de leur four, eaux, creux et » autres revenus de leur village comme du passé et que ceux de Chézard fas- » sent des leurs aussi à leur volonté ».

Chaque partie persistant dans sa manière de voir, la querelle s'envenima et s'étendit à d'autres points et en particulier à l'école. « Les dits de Chézard, » est-il écrit, alléguaient que le maître d'école pour les dits deux villages » devait ordinairement faire résidence au dit Chézard, d'autant plus que même » le Conseil et assemblée de communiers s'y tient déjà.

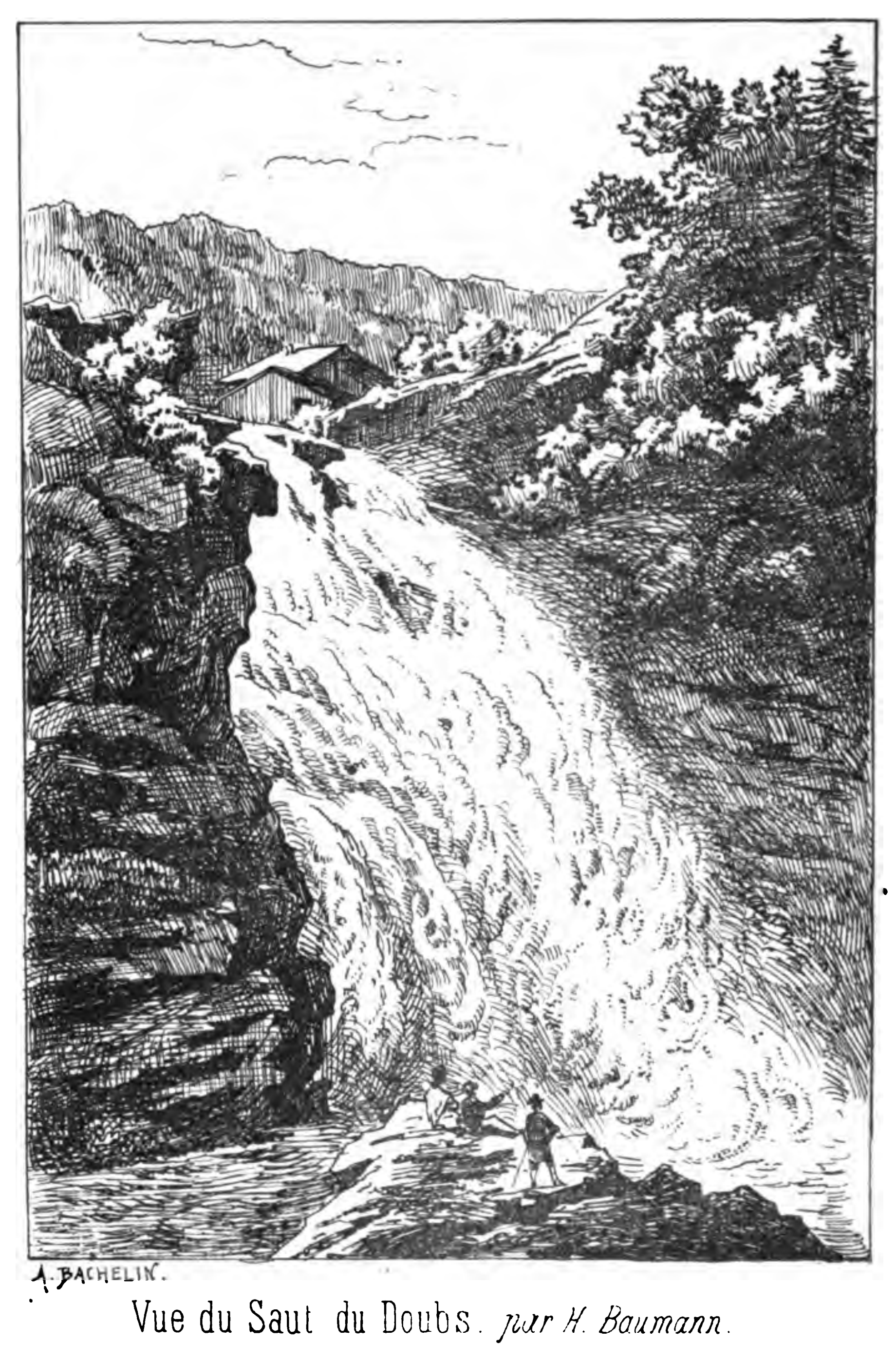
» A ce répondent les dits de St-Martin qu'ils veulent avoir un maître d'école » aussi bien qu'eux et qu'ils ne sont tenus envoyer leurs enfants au dit Ché- » zard avec plusieurs autres disputes et discords que les parties avaient l'une » contre l'autre »..

Cette querelle nécessita plusieurs voyages des gouverneurs à Neuchâtel. Monsieur le gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat prirent l'affaire en main et » remontrèrent sérieusement les délégués de la commune, prêchèrent » et avertirent des dangers, mais, pertes, dommages, intérêts et grandes mis- » sions que de la dite difficulté en pouvait en suivre et sortir veu qu'elle con- » siste entre un seul corps de commune, frères et proches parents. »

La communauté de Chézard-St-Martin prête à se diviser en deux communes, écoute les avis et bons conseils de Messieurs du Conseil d'Etat et règle le fournage de la manière suivante: « Le fournage des deux villages se payera » de bien commun, les biens, revenus, montes, fours, creux, eaux et autres » biens communs quelconques, le tout se montera et appliquera au profit, » chevance et avancement de la générale communauté ». Pour l'école ils conviennent que chaque village pourra prendre un maître d'école à » telle condi- » tion qu'il sera donné des biens communs à chacun maître d'école quinze » livres faibles monnaye par an, lesquelles trente livres se prendront de l'ar- » gent de la dite communauté ».

* * *

Trente-sept ans plus tard, en 1659, nouveau conflit concernant « la main- » tenance des chemins et charrières rière la communauté dont il serait » arrivé des frais de côté et d'autre. »



Vue du Saut du Doubs. *par H. Baumann.*

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Février, p. 29.)

HENRI BAUMANN

1801-1858

Voici encore un peintre que nous pouvons revendiquer à juste titre, quoique étranger à notre pays par sa naissance, mais il passa chez nous la plus grande partie de sa vie et consacra son talent à la reproduction des vues de notre ville, de ses environs, des villages et des principaux monuments du canton.

Henri Baumann était né en 1801 à Wollishofen, dans le canton de Zurich; c'est dans cette ville qu'il suivit les leçons d'un des Fuessli et qu'il se voua à l'étude du dessin et de la peinture de paysage; il compléta plus tard ces leçons sous la direction de Lory fils et de F.-W. Moritz.

La vocation de paysagiste était alors fort à la mode, comme le témoigne l'immense quantité de vues gravées et lithographiées dans la première partie de ce siècle; on partait allègrement en campagne, le sac au dos, en quête d'un site au goût du jour: entrées de vallées, horizons de montagnes lointaines, fonds de lacs vaporeux, villes et villages, bourgs et chalets à treilles, le tout encadré de massifs d'arbres comme un décor de théâtre; à l'occasion on resserrait ou l'on élargissait le cadre du paysage, et l'âpreté sauvage de plus d'un motif s'égaya par des pins et des chênes d'emprunt; la nature sans apprêt n'était point d'assez bonne compagnie pour le public qui achetait son image, il fallait un peu d'ordre dans les fouillis alpestres, de la méthode et de la symétrie dans les massifs, des tons ambrés sur le gris froid des rochers, du gris sur les tons trop chauds; on n'était pas loin encore de la poudre et du fard, ce qui en restait dans l'air retombait sur le paysage pour en atténuer

les duretés; l'impression que causait un site se discutait avec des théories, des partis-pris, des conventions, et cela s'exécutait avec de petits moyens propres et lisses qui étaient une des qualités de cet art particulier. L'influence de Gessner se faisait encore sentir et les élèves de Freudenberger, de Kœnig et d'Aberli suivaient la tradition des maîtres; elle devait se continuer jusqu'au jour où l'influence de Maximilien de Meuron, de Diday et de Calame, allait raviver le paysage suisse. Jusqu'à ce moment, l'aquarelle triomphait et les Lory, Meyer, Juillerat, Birrmann, F.-W. Moritz devaient laisser dans ce genre des œuvres remarquables; à côté d'eux gravitaient dans chacune de nos villes une quantité d'artistes qui, sans sortir du thème admis, se vouaient à la reproduction des vues de leur pays; leur idéal ne le dépassait pas et le plus grand nombre de leurs productions a le même principe de mise en scène, la même exécution systématique.

H. Baumann est un des soldats de cette nombreuse légion qui nous a laissé tant de souvenirs du passé de nos villes, de nos bourgs et de nos monuments, souvenirs que nous consultons aujourd'hui avec la curiosité de l'archéologue et qui nous en disent autant, sinon davantage, que bien des pages de livres.

* * *

Quelles furent les premières années de l'artiste, comment arriva-t-il chez nous? C'est ce que nous ignorons; nous savons seulement que, vers 1821, il était à Neuchâtel, et qu'en 1825 il s'associait avec F. Jeanneret (voir *Musée neuchâtelois*, 1876), qui venait de créer un magasin d'objets d'art dans notre ville; ce magasin, établi rue de l'Hôpital, au rez-de-chaussée de la maison Heinzely (et non au bâtiment du Trésor comme nous l'avons dit par erreur), fut le berceau de nos expositions neuchâteloises. F. Jeanneret et H. Baumann y réunirent quelques œuvres originales qui attirèrent l'attention du public: l'année suivante, le 26 juin, appuyés du concours de la *Société d'émulation*, ils ouvraient au premier étage de la même maison, une exposition où figuraient les œuvres suivantes :

H. Baumann : *Vue du Château de Neuchâtel. — Vue de Valangin.*

Ferd. Gallot : *Le pont de Serrières,* d'après un nouveau procédé lithographique.

L. Grosclaude : *Les joueurs de cartes. — Tête de vieillard. — Etable à vaches. — Groupe de buveurs. — Le buveur.*

Max. de Meuron : *Vue du lac de Bienne et de l'île de St-Pierre. — Le Wetterhorn.*

Hurlimann : *La chapelle de Guillaume Tell,* gravée d'après Lory.

Junod : *Carte du territoire cédé à la principauté de Neuchâtel,* réduite à l'échelle d'Osterwald.

F.-W. Moritz : *Vue de Turin. — Vue de Lugano.*

Lory fils : *Vue du palais de l'Ulmo sur le lac de Côme.*

Mlle d'Osterwald : *Vue de la vallée de Meyringen. — Vue d'une maison de paysans, à Stein.*

Léopold Robert : *Vue de l'Eglise de St-Paul hors les murs, après l'incendie. — Procession de pèlerins. — La religieuse malade.*

A la fin de cette exposition, un jury fit un choix de tableaux qui furent expédiés à Berlin. On y ajouta des émaux de Henri Benoit, des Ponts, dit le *Messager boiteux,* mais il ne paraît pas que tous ces tableaux et en particulier ceux de Léopold Robert aient fait le voyage de Neuchâtel à Berlin, à en juger par ce rapport de la *Société d'émulation :*

« Les jugements les plus honorables ont été portés sur les ouvrages de nos artistes; on a distingué surtout ceux de MM. Maximilien de Meuron et Grosclaude. Aussi Sa Majesté a-t-elle acheté deux de leurs tableaux; le prince Henri, frère du roi, un troisième; le comte de Bernstorff, deux ouvrages de M. Baumann, et le Ministère du roi, la carte du Cerneux-Péquignot. De quinze tableaux envoyés par la Société à l'exposition, huit sont restés à Berlin, et l'Académie, sur la recommandation de M. le conseiller Dubois, a bien voulu se charger de tous les frais d'expédition pour l'aller et le retour. »

*
* *

Une seconde exposition neuchâteloise fut offerte aux regards du public pendant le mois de juillet 1828. La collection de tableaux, dessins, gravures, était peu nombreuse, mais choisie. A côté d'artistes déjà célèbres, figurèrent des noms nouveaux qui étaient pleins de promesses. « Un comité d'examen » fut chargé de désigner sept ou huit compositions comme particulièrement » distinguées et propres à paraître honorablement au concours de Berlin. » Après l'exposition nationale, l'exhibition à l'étranger. Les connaisseurs choisirent trois tableaux de Grosclaude, un de Max. de Meuron, deux de Mlle d'Osterwald et deux morceaux de Jaquemot, jeune graveur de grande espérance.

L'opinion avantageuse des Neuchâtelois fut confirmée par les lettres particulières de la capitale de la Prusse, et la gazette officielle de Berlin, des 4 et 8 novembre, rapporta le jugement de l'académie même, qui était des plus flatteurs pour MM. Meuron et Grosclaude

H. Baumann peut donc partager avec Fréd. Jeanneret l'honneur d'avoir

réuni, pour la première fois, les œuvres de nos artistes et posé le principe des expositions qui devaient être définitivement fondées par Max. de Meuron.

* * *

Une fois fixé à Neuchâtel, H. Baumann parcourt notre pays où il peint et dessine une grande quantité de vues que la gravure a multipliées; nous citerons dans ce nombre la *Vue de Neuchâtel* prise de la route neuve, C. Rordorf sc., effet orageux. — *Vue d'une partie de la Ville depuis le Môle*, J. Sperli sc., *le pont de Serrières*, J. Sperli sc. — *Le Saut du Doubs*, planche de petit format, gravée par Hurlimann. C'est celle que nous reproduisons ici. — *Vue de Valangin*, C. Rordorf sc. — *Vue de Colombier*, planche de petit format gravée par J. Sperli. — *Vue de Neuchâtel prise au Rocher*, le château apparaît lumineux sur un ciel sombre; *Vue de Fleurier*, J. Sperli sc. — *Vue du Locle*, Iselin sc. — *Source de l'Areuse à St-Sulpice*, J. Sperli sc. — *Vue de Neuchâtel* depuis le Mail; *Vue sur le Doubs prise du saut*, Iselin sc. — *Moulin au-dessus du saut du Doubs*, J. Sperli sc.

Ces pièces, pour la plupart de format in-4°, se vendaient en général aux étrangers qui visitaient la Suisse; ce genre aujourd'hui disparu a cédé la place à l'envahissante photographie. H. Baumann a laissé aussi un grand nombre de vues de Suisse, les principales sont *Neuveville*, J. Sperli sc. Belle pièce représentant la vue générale, avec les ruines du Schlossberg, le lac de Bienne et les Alpes à l'horizon. — *Vue d'Interlaken*, J. Sperli sc. — *Thoune*, Schiess sc. — *Lac de Brienz*, Hurlimann sc. — *Vue de Riggenberg* sur le lac de Brienz, Hurlimann sc. — *Vue du lac de Thoune*, J. Sperli sc. — *Vue de la Jungfrau et du château d'Unspunnen*, J. Schiess sc. — *Bienne*, Sperli, sc. — *Chute du Rhin*, J. Sperli sc. — *Berne* vue de la route de Thoune, J. Sperli sc., petit format. — *Fribourg*, J. Sperli sc. — *Sion*, Sperli sc. — *Lausanne*, Sperli sc. — *La Jungfrau*, petit format.

Il faut ajouter à cela quelques *Vues de Neuchâtel et des environs*, dessinées sur pierre par Werner, en 1845, des croquis lithographiés comme modèles de dessin, *la Favarge, une Porte au Landeron, la Maigrauge*, ancienne maison de St-Blaise aujourd'hui démolie, *St-Maurice*, etc. Ces pièces sont signées H. B.

Comme pièces in-folio citons l'*Hôtel du Faubourg*, l'*Hôtel des Alpes*, cette dernière gravée par Burkhard.

Deux grandes pièces firent le succès de l'artiste et lui assurent à jamais notre reconnaissance : *Le Panorama de Chaumont*, représentant l'immense espace situé du Weissenstein au Creux-du-Vent; il est imprimé sur quatre feuilles gravées en noir; il a aussi été colorié. Chaque sommet, chaque lo-

calité y sont indiqués par leurs noms avec une grande exactitude. Ce panorama, qui date de 1835, a été reproduit plusieurs fois depuis. *Le Panorama de Neuchâtel* depuis le Crêt-Taconnet, 1845, gravé par Sperli jgr., est aussi une pièce des plus intéressantes, qui nous prouve aujourd'hui les changements considérables qui se sont opérés dans notre ville depuis cette époque. L'aquarelle originale de ce panorama était exposée à Neuchâtel en 1842. Dans cette même exposition figuraient deux autres aquarelles de H. Baumann : *Etude des gorges du Seyon*, *Vue du château de Cerlier au lac de Bienne.* En 1846 il exposait un *Panorama d'Interlaken*, une *Vue de la grande Scheideck*, une *Vue de la Jungfrau* prise d'Unterseen au coucher du soleil, une *Vue prise aux environs de Neuchâtel*, coucher du soleil; en 1853, un *Panorama de Chaumont.* Ces vues sont exécutées à l'aquarelle.

*
* *

L'association Jeanneret et Baumann ayant pris fin, ce dernier fonda un magasin d'objets d'art. Le peintre était maintenant attaché à notre ville par des liens plus intimes, il avait épousé une Neuchâteloise et se voyait entouré d'une famille pour l'éducation de laquelle il désirait autre chose que les modestes revenus de son pinceau; il devint maître d'hôtel. Il y a loin de l'allure libre du paysagiste aux exigences de l'approvisionnement d'une table d'hôte et à la comptabilité; il ne faut point avoir respiré l'air des vallées suisses ni avoir laissé courir son crayon en face des paysages, pour se rompre à cette besogne âpre et ingrate. H. Baumann ne pouvait oublier les jours passés, il y avait en lui un sentiment trop artiste pour réussir dans une tentative de ce genre; il revint bientôt à ses pinceaux avec plus de courage.

C'est dans cette seconde période qu'il exécuta les meilleures vues qu'il ait laissées, entre autres le *Panorama de Neuchâtel* cité plus haut; il dessina aussi une collection fort intéressante aujourd'hui, celle *des Eglises du canton de Neuchâtel.* Il reprit la vie du passé, les voyages et les stations dans les sites alpestres dont il rapportait de nombreuses études. Il s'était entouré d'élèves, et ce n'est point sans un sincère sentiment de reconnaissance que nous traçons aujourd'hui ces lignes en souvenir de celui qui, le premier, nous fit admirer et aimer les beautés de la nature.

Le besoin des images, des vues, des tableaux et des gravures n'était point aussi général qu'aujourd'hui; en 1850, une œuvre d'art était un luxe que peu osaient s'accorder, les artistes furent trop souvent les victimes de cette indifférence; comme les Moritz, G. Grisel, Bonjour et d'autres, H. Baumann souffrit de ce préjugé que la *Société des Amis des arts* n'avait point encore déraciné et, une seconde fois, le peintre dut déposer son pinceau pour demander

un peu plus d'aisance à un autre travail. Nous le retrouvons à l'ancien hôtel de Chaumont.

Là, au moins, l'air frais et fortifiant de la montagne, l'immense horizon, les pâturages et le mystère des bois de sapins purent adoucir les ennuis d'une vocation qui n'était point celle de son choix. Des amis, des élèves venaient souvent serrer la main du peintre, qui conservait un certain humour et ne se plaignait jamais; c'est là que la mort vint le trouver en 1858.

Madame Baumann, sa veuve, et M. H. Baumann son fils, à Fleurier, possèdent un grand nombre d'aquarelles, sépias, esquisses et études de cet artiste parmi lesquelles nous citerons encore une *Vue de la Neuveville*, *Vue d'Untersec*, une quantité de *Vues de Chaumont*, *Vues d'Interlaken*, d'*Anet*, de *Corcelles*, de *Valangin*, *Vue du château de Neuchâtel*, etc. L'impitoyable main du temps a changé, détruit même ces sites et ces monuments; celle de l'artiste en conserve le souvenir; c'est un des privilèges de sa mission, une consolation par delà le tombeau.

(A suivre). A. BACHELIN.

SÉJOUR DE M. LE COMTE DE SOISSONS A NEUCHATEL

1626

Appelé récemment, dans l'intérêt d'une recherche historique, à consulter la correspondance des ambassadeurs du roi Louis XIII en Suisse, j'ai eu la curiosité de lire jusqu'au bout la pièce annexée sous n° 1 (voir plus loin p. 61), dont la dernière phrase de la suscription avait éveillé mon attention.

Les sommaires des documents de cette époque, conservés aux Archives du ministère français des Affaires étrangères, sont parfois en désaccord si complet avec leur texte, grâce à l'ignorance ou à la négligence des secrétaires chargés du classement, que je n'ai été nullement étonné en constatant que deux lignes à peine du mémoire étaient consacrées au voyage du chevalier Wack.

Cette lacune paraît au premier abord incompréhensible, d'autant plus qu'un grand nombre de pièces de ce même manuscrit (*Suisse*, n° 24, année 1626) traitent longuement des négociations du résident anglais pour rattacher les cantons protestants à la cause des princes réformés allemands et de la république de Venise.

Il s'agit probablement, — et cette explication me paraît la plus plausible, — de l'extrait d'une note adressée à l'ambassadeur de France, Robert Miron, par un pensionnaire de S. M. T. C., en mesure d'être bien renseigné sur la situation intérieure à Neuchâtel.

Miron lui-même, dans ses dépêches au roi, ne reconnaît-il pas avoir envoyé quelques-uns des siens « espier » les faits et gestes du comte de Soissons ? Pourquoi ne pas admettre que l'ambassadeur de France ait détaché de la dépêche de son agent ce qui pouvait plus particulièrement intéresser son souverain ?

Or, Louis XIII avait été profondément irrité du départ subit de son cousin : « Vous n'ignorez pas, — lui écrivait-il, en date du 20 septembre de cette » même année 1626 (¹), — vous n'ignorez pas que ceux de vostre qualité » sont plus obligez qu'aucuns autres de ne sortir pas de mon royaume sans » congé. » M. le Comte avait été chargé peu de temps auparavant du gouvernement de la bonne ville de Paris, pendant une absence du roi. Ce fait rendait la désobéissance plus grave aux yeux de Louis XIII.

Louis de Bourbon, comte de Soissons, beau-frère de Henri II de Longueville (ce dernier avait épousé en 1617 sa sœur Louise), appartenait en ce moment au parti dit « des Princes » dont il était un des chefs les plus influents. Marchant sur les traces des Condé, des Conti, des Bouillon, des Mayenne, et autres « mécontents par principe » qui, après avoir provoqué la chute de Concini, travaillaient à celle de Richelieu, M. le Comte prétendait avoir de nombreux motifs de ressentiment contre le premier ministre.

Mais la véritable cause de son brusque départ doit être cherchée dans le fait que les affaires de « MM. les Princes » allaient de plus en plus mal. Le maréchal d'Ornano, gouverneur de Gaston, venait d'être mis à la Bastille. Le mariage du duc d'Orléans avec Mlle de Montpensier devenait de plus en plus probable, malgré les efforts de la cabale dont l'âme la plus virile était celle de la séduisante duchesse de Chevreuse, qui elle, du moins, fut constante dans son opposition. Les deux Vendôme attendaient à Amboise le bon plaisir du roi. Le procès de Chalais avait mis en lumière bien des scandales et

(¹) Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, tome II, p. 264.

dévoilé les germes de nombreuses conspirations contre la vie du cardinal.

Le comte de Soissons doit-il être classé parmi ces girouettes politiques qui n'eurent pas même le courage de leur opinion et qui ne purent trouver assez d'expressions au lendemain du triomphe définitif de Richelieu pour protester de leur fidélité à son égard ?

Non ! Bien que sans grande portée politique, Louis de Bourbon-Soissons était d'une volée bien supérieure à celle de ses amis les Condé et les Vendôme, tour à tour conspirateurs sans énergie et plats courtisans.

Le comte de Soissons eut le courage de charger sans ménagement le cardinal, lors du procès de Chalais. C'était s'exposer à des représailles certaines. Le comte préféra ne pas les attendre, bien que le roi lui eût fait porter les paroles les plus rassurantes.

Il partit vers la fin d'août pour ses terres de Bretagne et de là passa dans la principauté de Neuchâtel en suivant l'itinéraire indiqué dans la pièce annexe II.

Une fois en lieu sûr, Soissons désireux de se ménager une porte de rentrée à la cour, écrivit de Neuchâtel à Louis XIII, le 8 septembre, pour lui demander l'autorisation de continuer son voyage dans la direction de l'Italie. Le roi répondit que cette demande lui paraissait assez superflue, mais laissa le comte libre d'agir comme il l'entendrait.

Le 12 décembre enfin, Soissons quitta Neuchâtel pour se rendre en Savoie chez le prince de Carignan son parent, et de là à Rome, suivant en cela l'exemple donné quelques années auparavant par le prince de Condé.

Deux ans plus tard, avec la retraite des Anglais de devant la Rochelle, tombait pour les princes leur dernier appui à l'étranger.

Le comte de Soissons obtint son pardon de Louis XIII, et put rentrer en France où il trouva le roi assiégeant cette ville de la Rochelle dont la révolte lui avait causé autrefois, à lui Soissons, une si grande joie.

La réconciliation put paraître sincère, mais vers la fin du règne de Louis XIII, M. le comte trempa dans une première intrigue avec Cinq-Mars.

Il commandait l'armée qui vainquit le 6 juillet 1641 le maréchal de Chatillon à la Marfée, mais sa mort survenue à la fin de cette brillante journée priva les rebelles du seul homme « qui eût pu poursuivre les conséquences de cette victoire [1]. »

E. Rott.

Neuchâtel, le 22 juin 1878.

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, XI, p. 648.

PIÈCES ANNEXES

I

Mémoire sur le passage par la Suisse du chevalier Wack, ambassadeur d'Angleterre, et par les Grisons, pour se rendre à Venise, et de ce qui se passe à Neufchastel (1)

« On a rapporté de Neufchastel qu'à la foire de la dicte ville des marchans de Bourgogne ayant désir de veoir Monsieur le Comte, auroient esté au chasteau où chacun aborde, et ne l'ayant peu voir qu'à la messe, ils l'y auroient suivy. De quoy le peuple de la dicte ville a esté grandement esmeu par les ministres et ne veullent souffrir que d'autres que de la maison dudict S[r] Comte (2) voyse à la messe audict chasteau, le conseil de la ville, s'est-à-dire les Quatre-Ministraux et leur suitte qui sont comme les eschevins de France, auroient fait appeler les dits Bourgoignons et faict mettre en prison disant qu'ils avoient aporté du scandalle au peuple d'avoir esté à la messe du dict comte, et les ont fait remballer leur marchandise qu'ils avoient estallée. Et de là les dicts ministraux sont allez faire une plaincte fort ressentie audict S[r] Comte d'avoir admis les dicts Bourguignons en la chappelle dudict chasteau, de quoy le dict Comte s'est excusé sur son portier qui est du lieu mesme.

» Et aussy tost a esté mis en prison. Ledict S[r] Comte est fort peu visitté des dicts de Neufchastel, n'y allant que le lieutenant et mayre Hory frères, les autres disans qu'il se lève trop tard et ne disne pas assez tost à leur gré.

» On raporté que depuis trois sepmaines le S[r] de Seneterre (3) a esté à Pontarly tout seul avec un homme on ne scait pour quel subjet, aucuns ont pensé que ce fust pour y faire préparer les logis de M. le Comte, qu'il estoit bruict de s'y vouloir retirer, s'ennuyant au dict Neufchastel. Depuis est venu au dict Pontarly et y est encores à présent un Gésuitte qu'on appelle père Martin de Paris, qu'on dit estre le confesseur de M. le Comte qui l'a envoyé quérir pour la feste de Thoussaints. Le dict père Martin n'a voulu venir au dict Neufchastel disant que ceux de sa profession n'y estoient pas bien venus et dit on qu'on le fait venir à Cressière, bourg catholicque, pour administrer les sacremens au dict S[r] Comte cette bonne feste, pour de là passer avec le dict S[r] Comte en Italye dans peu de jours avec petit train, et croit-on qu'il passera par le pais de Berne pour gaigner Genève et Savoye et qu'il envoye son train à une sienne terre à la frontière de Bourgougne vers la Bresse et qu'il le pourra reprendre dans trois mois. »

(1) Cette pièce et les suivantes sont données dans l'ordre de leur classement.
(2) Conformément à l'arrangement de 1532. (Note de l'auteur.)
(3) Le premier conseiller du comte de Soissons.

L'exactitude des faits énoncés dans cette pièce est du reste confirmée par un rapport que Thomassin de Mercey, plus connu sous le nom de Président de Dôle (du parlement de), envoyait en date du 5 novembre à l'archiduchesse Isabelle à Bruxelles.

Nous y lisons (Berichten von Bürgundischen Agenten in der Schweiz, 1619-1629. mittgetheilt von A. Rivier. Archiv für Schweiz: Geschichte, t. XX):

« Le comte de Soissons est tousjours à Neufchastel, ville de tout hérétique; mais » les habitants luy permettent de faire lire la messe dans le chasteau, où il est logé » pour ce qu'il appartient, et la ville aussi, au Ducq de Longueville son beau-frère, » sans qu'ils veullent permettre à ceux qui ne sont pas domestiques du dict prince, » d'ouyr la dite messe, tellement qu'aucuns merchants de nostre pays receurent » dernièrement un grand affront à la foire du dit Neufchastel par les habitants pour » ce qu'ils alloient ouyr la messe au dit chasteau. L'on avoit dit que le dit Comte de » Soissons avoit fait sa paix; mais j'en doute, pource qu'il continue son dessein de » passer à Rome par la voye de Milan, comme je scay par le moyen d'un père jésuiste » son confesseur, qui arriva hier en cette ville attendant la sortie du dit prince, autant » que les dits de Neufchastel ne l'ont pas voulu souffrir dans leur ville ny permettre » de dire la messe au dit Chasteau, pour la grande hainne que les hérétiques portent » à cette ordre. Le dit ducq de Longueville (qui est leur souverain) n'auroit pas plus » d'auctorité ni de crédit s'il estoit en propre personne. »

II

Lettre de Miron à Louis XIII.

Soleure, 8 septembre 1626, soir.

Sire,

Ayant esté présentement adverty de l'arrivée du jour d'hyer au soir de [1] (M. le comte de Soissons à Neufchastel) luy douziesme seulement, j'ay eu crainte de faire faute si je manquois d'en donner aussy tost advis à V. M. par courrier expres qui est l'un de mes secrétaires que j'ay pensé pouvoir faire plus de diligence (que?) nostre ordinaire, ne pouvant passer de cinq jours. (Le dict Sr Comte) à ce qu'on a sceu (des siens) mesme est (party de Blandes le 6me) ayant envoyé autres (six à Besançon) est venu par villages et chemins détournez jusques à (Langres) puis à (Gray) première ville de la (Franche-Comté), de là au dict (Besançon) où il a esté recognu et a joint ces (six) autres gens de cheval, et ayant rencontré à une journée de (Neufchastel le cappitaine Guy) qui s'en alloit en France veoir Monsieur (de Longueville), il en a donné promptement advis (aux officiers du Comte) qui se sont assemblez le mieux qu'ils ont peu, selon que le temps leur a peu permettre, et l'ont (esté recevoir) à l'entrée du dict (comté) et partout faict tirer le canon; les dicts officiers l'ayant trouvé en ce petit esquipage et luy faisans leurs complimens avec excuse d'avoir esté seur-

[1] Tout ce qui se trouve entre ( ) est chiffré dans l'original.

pris pour ne luy pouvoir rendre les honneurs qu'ils eussent désiré, luy ont dict qu'ils s'estonnoient de ne le trouver en l'estat digne de sa qualité et qu'ils seroient très marris que ce fust pour aucun funeste accident qu'il seroit receu de la sorte. Il leur a respondu qu'il venoit se resjouir avec eulx et passer un peu de mélancholie, qu'il s'estoit mis en chemin en ce petit train pour se haster davantage et se moings ennuyer par la campagne et que son train venoit après luy; qu'il n'y avoit rien autre chose qui l'amenoit n'ayant aucun mescontentement de la Cour, et qu'il estoit très humble et très obéissant serviteur de V. M.; quelqu'un des siens a dit à un de (mes gens que j'avois) envoyé secrètement sans se faire cognoistre sur le bruict de sa venue que (le dict seigneur comte) estoit un peu fasché de n'avoir pas (eu sa maistresse ([1]), qu'il veut essuyer cet ennuy par la demeure au dict lieu pour tout l'hyver qui vient et a parlé d'avoir des ballons et brassartz pour passer son temps. On n'a sceu me spécifier de toute sa troupe que (le Sr de Mesière) et un jeune qu'on appelle baron dont on n'a rapporté le nom, n'ayant que jeunes gens sinon trois qui portent barbe, est logé dans le chasteau, a esté recherché pour donner grace à une criminelle, ce qu'il a faict. On a remerqué qu'il n'y a personne des gens de (M. de Longueville) à sa suite. Je suis délibéré de luy envoyer l'interprète Wallier pour le saluer de ma part avec excuse de n'y pouvoir aller moy mesme sur quelque indisposition pour après faire entendre à V. M. ce qui me sera rapporté et ce qu'on pourra recognoistre au dict lieu digne d'estre mandé à V. M., remettant à y aller moy mesme quand V. M. me le commandera avec les ordres qu'il luy plaira prescrire à ce sujet; il a desia escrit de toutes parts son arrivée audict lieu, je ne scay pas si les Suisses feront quelque compliment ou non, j'estime qu'ils en doivent attendre l'advis de V. M. laquelle je prie Dieu ([2]),

Sire, etc.

([1]) Mlle de Montpensier.

([2]) Nous trouvons d'autre part aux archives d'Etat à Venise, une dépêche du résident Girolamo Cavazza, faisant part au Sénat de la Sérénissime République de l'arrivée du comte dans la principauté de Neuchâtel. Cette pièce corrobore les informations qu'avait pu recueillir Miron, et nous en donnons un extrait à titre de curiosité :

Zurich, 20 septembre 1626.

(Frari dispacci degl' ambasciatori veneziani. Svizzera, filza 22, pag. 36.)

« Il conte di Soisson arivo mercordi li 16 a Neosciatel sul confine de Bernesi, contado del » duca di Longavilla suo cognato, il quale gl'ha spedito corriere con exhibitione pienissime, » et con ordine a suoi officiali che lo servino, come se fosse la persona di lui medesimo, » Il conte gionse con soli sei, o sette de suoi, a guisa di chi si salva da qualche *borasca*. » veniva pero arrivando il suo treno, numeroso di 140 cavalli, spargendosi, habbia di- » mandato licentia al Re di far un viaggio in Italia, et in effetto si stima passerà tosto in » Piemonte, credendosi potra forse quel signor duca approfitarsi della congiontura, in » venir a capo del suo dissegno, di dargli in moglie una figliola. »

Dans la même lettre du 14 octobre 1626 (filza 22, p. 84), Cavazza dit de Soissons :

« Intanto egli se la passa in piacere, co suoi gentil'huomini. »

III

Lettre de Miron à Louis XIII.

Soleure, 12 septembre 1626.

Sire,

N'ayant peu pour la haste du suject employer la course vers S. M. de celuy qui luy a porté ma depesche du 8e de ce mois, a autre nouvelle qu'à celle de la subite arrivée de monsieur le comte de Soissons à Neufchastel, je dois encore response aux lettres de V. M. du 22 du passé apportées par le courrier du Chesne, en remerquant qu'elle a eu bien agréable l'impression que j'ay donnée icy et alieurs comme je continue tous les jours, de l'utilité que revient aux Grisons et à toute la Suisse du traicté de la Valteline . . . .
. . . . . Et pour donner compte à V. M. de ce qui s'est passé depuis l'envoy de mon secrétaire au sujet de la venue de monsieur le Comte, je diray à V. M. que je l'ay envoyé saluer par le Sr interprète Wallier que j'ai jugé plus propre pour faire ce compliment, et luy ay donné un mot de lettre dont je jointz icy copie. En mesme temps et avant le retour dudit Wallier, le Sr de la Falaise parent de ma femme, qui m'a appris estre comme domestique dudit seigneur comte, m'est veneu veoir avec son congé et m'a dict qu'il luy avoit commandé de me faire entendre que je ne m'estonnasse point de ce qu'il faisoit séjour à Neufchastel, que c'estoit chez son beau-frère et qu'il ne pensoit point estre hors de France puisqu'il estoit en la maison d'un sujet de V. M., pour y attendre le congé qu'il luy avoit envoyé demander pour passer en Italie et que sitost qu'il l'auroit il se mettroit en chemin et qu'il n'avoit autre dessein que de s'aller promener. Je n'ay répondu autre chose sinon que monsieur le Comte me faisoit beaucoup d'honneur de me faire part de ses intentions et de m'envoyer ses recommandations, que je le ferois entendre à V. M. selon le deub de ma charge. Depuis le dict Sr Wallier est retourné avec la réponse ci-jointe et m'a dict avoir trouvé le dict seigneur comte fort taciturne, et ne luy avoir parlé d'aucune chose sinon qu'il a dict (les officiers s'entretenans en sa présence de l'affaire du comté de Vallangin) que monsieur le duc de Longueville estoit fort obligé à V. M. d'une si particulière protection de ses intérestz, comme j'ay faict encores entendre audict Sr Duc le commandement précis que V. M. m'avoit faict, par ses dernières lettres pour avoir l'œil sur ses affaires, et n'a le dict sr Wallier reconnu autre chose au dict lieu sinon qu'il a remarqué que mon dict Sr le Comte a près de luy et qui mange à sa table le Sr de Seneterre et deux de ses enfans, et le Sr de Mesières. Je continueray à considérer ce qui se passera d'important au service de V. M. à ce sujet, pour l'en tenir soigneusement advertye comme de tout ce qui regarde les affaires de ces quartiers où j'estime bientost veoir monsieur de Chasteauneuf.....

IV

Lettre de Miron à d'Herbaut (1).

Soleure, 23 septembre 1626.

Monsieur,

..... « Il ne se passe rien de nouveau en ce voysinage, monsieur le Comte estant tousjours au chasteau de Neufchastel et croy qu'il ne changera pas de demeure, la maison de Coulombiers s'estant trouvée trop petite pour tant de train...... »

V

Du même au même.

Soleure, 26 septembre 1626.

Monsieur,

..... « Je n'ay rien de nouveau à vous escrire sinon que le train de monsieur le Comte arrive près de luy y ayant bien maintenant 6 ^{20} (2) chevaux. On s'entretient icy de cet object diversement, mais surtout M. le nonce Scapy (qui tesmoigne certes une grande et passionnée affection à tout ce qui est pour le contentement et service du Roy comme il me le dénonce continuellement par ses lettres) se trouve en anxiété de ce qui s'en dict, et me mect comme à la question pour me faire parler au delà de ce que je scais et puis cognoistre; d'autres, comme les ministres de Venise, y meslent un dessein de mariage en Italie, bref c'est l'entretien des contemplatifs de ces quartiers, où je ne veoy rien plus de nouveau qui ne soit dans la lettre que je joindray icy (affaire de la Valteline)........ »

VI

Extrait d'une lettre de Wallier à Miron.

Neufchastel, 2 octobre 1626.

..... Quelques-uns de ce comté icy disent que le Roy a escrit à monsieur le comte de Soissons de sa main propre, luy aiant tesmoigné estre content de ce qu'il s'estoit retiré aux terres de son beau-frère, luy donnant congé de faire un voyage en Italie, ladmonettant aussy d'avoir soing de sa personne. Il arrive encore journellement des gens du train du dict seigneur comte, mais personne de qualité relevée; s'il se passe quelque chose de nouveau je ne manqueray de vous en donner advis......

(1) Reymond-Phelyppaux d'Herbaut, successeur de Puysieux comme secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, avait les ligues suisses et grisonnes dans le ressort de son département. (Note de l'auteur.)

(2) Six vingts. Boyve parle de 150 chevaux.

VII

Lettre de Miron au Roi.

Soleure, 3 octobre 1626.

Sire,

J'ay appris par le retour de mon secrétaire qui m'a rendu les lettres de V. M. du 22 du passé, ses sentiments pour la despesche qui luy a esté portée de ma part sur l'arrivée de monsieur le comte de Soissons à Neufchastel, asseurant V. M. que les choses se sont passées jusqu'à présent en ces lignes à ce suject, selon qu'il paroist qu'elle désigne et ordonne par ses dictes lettres, et ce qu'il semble que j'y avois faict au delà par la visite du S[r] interprète Wallier (prévenue neansmoing par celle que j'ay receue de cette part d'un gentilhomme qui a esté vers moy avant que le dict Wallier se fust rendu à Neufchastel) paroistra plus tost une observation et s'il faut dire ainsy un honneste espiionnage pour le service de V. M., qu'un compliment assez ordinaire en telles occasions, de quoy j'ay donné compte particulier à V. M. par mes despesches subsequentes, comme n'ayant autre but que son service............. les choses se passant à Neufchastel dans les exercices ordinaires de jeux et de promenades selon que le pais le peult porter, et ne voy pas encores préparatifs pour le voyage d'Italye qu'on publie que V. M. a permis.

VIII

Du même au même.

Soleure, 17 octobre 1626.

Sire,

M'ayant esté commandé par les dernières lettres de V. M. d'observer ce qui se passe en ce voisinage, j'ay eu soing comme je doibtz de m'en informer de ceux qui vont et viennent à Neufchastel et èz environs à l'occasion de leurs vendanges qui sont toutes en ces quartiers là. Et comme on ne peult pas penettrer plus avant que de recueillir ce qui se dict et paroist extérieurement, j'ay remerqué aux occasions ce qui m'a esté rapporté l'ayant mis en ung mémoire à part. (Ce mémoire manque).

IX

Lettre de Miron au roi.

Soleure, 7 novembre 1626.

Sire,

Les despesches que j'ay faictes à V. M. et à M. d'Herbaut depuis mes lettres du 2 du passé, ausquelles il lui a pleu respondre par celles du 20[e], ont peu faire cognoistre ma conduite envers le comte de Soissons qui a esté si ponctuellement reservée dans l'ordre des commandemens de V. M. que je n'ay depuis faict paroistre aucun office de ma part en son endroit, comme je n'ay veu aucun des siens, vivans tous à ce que j'apprens dans une grande retenue sans aucune hantise de ceux de dehors le comté et fort peu de ceux mesmes qui sont de Neufchastel. . . . .

Je feray scavoir à V. M. le chemin qu'aura pris monsieur le comte de Soissons que j'apprens d'estre party le jour d'hyer du comté de Neufchastel pour son voyage d'Italye....

X

Lettre de Miron au Roi.

Soleure, 14 novembre 1626.

. . . .

. . . . . C'est, Sire, ce qui paroist de plus considérable en ces quartiers où je joindray une très humble supplication de me pardonner si par l'ordinnaire précédent j'ay donné advis à V. M. du départ de M. le comte de Soissons de Neufchastel, aussy avoit-on rencontré partie de son train à cheval qui en effect est sorty dudict compté et pour le dict seigneur il y est encore, je ne scay s'il s'y est arrêté pour attendre la venue de quelques officiers de monsieur le Duc de Longueville, qui y sont arrivez au subject de l'installation d'un nouveau gouverneur au dict comté, et à présent le bruict est que le dict seigneur comte ne doit partir que le 20 de ce mois, ce que je seray soigneux d'observer pour en donner aussy les nouvelles asseurées à V. M........

XI

Lettre de Miron à d'Herbaut.

Soleure, 14 novembre 1626.

« .... On dict qu'il (1) passera par icy pour prendre le chemin de Lucerne, d'Ury et le mont St-Godart, désirant scavoir si je le doibs attendre en cette ville sans aller au devant ou l'aller saluer après son arrivée, ne scachant aussy si je luy doibs offrir quelque chose ou le traicter et me mettre en peyne de luy trouver logis, ce qui est difficile à faire en cette ville qui n'a point accoustumé tels hostes ne voyant pas que ceux de Soleure, sinon que le Roy leur fist savoir sa volonté, luy facent autre accueil que de commettre quelques-uns pour l'aller saluer en son logis comme ils font tous les seigneurs quand ils sont advertiz de leur passage. J'eusse creu qu'il eust voulu eviter ce rencontre et ne scay s'il est avancé par quelques-uns des siens pour nous faire parler, mais je me tiens soit en paroles ou en démarches dans les ordres qui m'ont esté donnés par S. M. »

XII

Lettre de Miron à d'Herbaut.

Soleure, 21 novembre 1626.

.... Il me semble que l'installation du s^r cap. d'Affry au gouvernement de Neufchastel (que le Roy me commande par voz lettres d'appuyer de son auctorité et de mes offices) en donne subject qui n'a pas esté trop bien preveu (de nouveauté)

(1) Le comte de Soissons.

depuis 3 ans que le gouverneur Wallier est décédé. Et quoy que la personne du s[r] d'Affry soit agréable à tous comme doué de toutes les qualitez propres à cest office, on luy a neanmoing communiqué un serment à faire à l'entrée de cette charge, qu'il dict avoir déclaré à M. de Longueville ne pouvoir prester comme très contraire à la conscience du prince et à la sienne. Et que ses supperieurs ausquels il en doibt donner compte pour avoir congé d'accepter cette charge n'agréeront jamais, ternissant trop ouvertement la religion catholicque, qu'il jureroit d'empescher estre exercée aux maisons et chasteaux de son maistre et en aucun lieu qu'en deux bourgs où elle est et encore qu'il ne fust à propos d'entreprendre autre chose pour cette heure, si est-il impie et impertinent de le jurer, sinon qu'il en eust dispence du pape pour éviter un plus grand mal et pour en effect procurer en temps et lieu tout le contraire de ce qui auroit esté juré, et quoy qu'on puisse craindre Berne pour le support de ceux de Neufchastel si a-t-on aussy M. le nonce Scapy et tous les cantons catholiques pour la résolution contraire dans laquelle il sembleroit que S. M. pour son autorité, reputation et service peust affermir ledict Duc qui a alliance et combourgeoisie avec les trois principaux cantons catholicques capables de contredire Berne s'il s'en vouloit mesler trop avant.

«.... J'adjouste pour reste de nouvelles que monsieur le Comte est encores en nostre voisinage et ne parle on plus quand il s'en doibt aller, se disant qu'il attendra les grandes gelées pour le passage des montagnes, que les neiges qui paroissent desja seront affermies, qui sera un mauvais temps neanmoins pour un prince de ce titre encore jeune et délicat... »

XIII

Lettre du roi à Chateauneuf et à Miron.

7 janvier 1627.

.... L'advis que vous m'avez donné du partement de Neufchastel de mon cousin le comte de Soissons, pour passer en Italie, estoit desia parvenu en ces quartiers. J'apprends qu'il n'entrera point dans le Piedmont et qu'il passera droict à Rome, je désire que son voyage soit heureux pour sa personne; si vous apprenez quelques autres particularitez dignes de ma cognoissance, j'auray à plaisir que vous m'en faciez part....

XIV

Lettre de Miron à d'Herbaut.

Soleure, 27 février 1627.

...... Dalieurs je crains une grande disette en plusieurs endroictz où Messeigneurs de Berne ont merqué les estappes pour les gens de cheval, qui est par Bienne et Neufchastel et la suite des lacs où il y a plus deaue que de terre, et pourtant pas assortis de ce qui est nécessaire aux chevaux, racourcy encores par le séjour de M. le comte de Soissons en ces quartiers là.

CORRESPONDANCE

A M. Auguste BACHELIN,

Voici, cher monsieur, la date sinon de la construction de la Porte du Château dont vous venez de donner le croquis dans le *Musée*, au moins du moment où cette construction fut décidée par les conseils de la ville. Je trouve cette date dans de vieilles lettres écrites par un M. de Hennezel, d'Yverdon, à son ami Du Terreaux, du Val-de-Travers [1]. Il lui mandait, le 14 novembre 1775 :

Enfin, mon cher ami, me voici dans mes foyers. Il en était bien temps. J'ai été retenu à Neuchâtel par les plans de deux maisons de campagne qui me sont survenus l'un après l'autre, au moment que je me disposais à partir. J'ai eu aussi à tracasser autour de cette Porte de Ville; ces Messieurs ne savaient ce qu'ils voulaient : quand plusieurs têtes raisonnent, sans avoir de principes assurés, celui qui parle avec le plus d'assurance, ou qui a le plus fort organe, est souvent celui qui l'emporte, déraisonnât-il d'ailleurs. Enfin je leur ai fourni une idée mâle et fière dans le genre d'une Porte de Ville: tous ont donné leur applaudissement, et on s'y tient....

Me voici actuellement, poursuit M. de Hennezel, — et je recueille ce détail relatif à l'établissement typographique fondé à Yverdon par le réfugié napolitain Bartolomeo de Felice, et qui acquit pour un temps une importance presque européenne, —

[1] Les nobles de Hennezel étaient venus de Lorraine en Suisse, pour cause de religion, dans la seconde moitié du seizième siècle. Ils devinrent dès cette date maîtres de forges à Vallorbes, et avaient acquis, dans le voisinage d'Yverdon, une des innombrables petites seigneuries du Pays de Vaud, la seigneurie d'Essert-Pittet, qui avait appartenu successivement avant eux à deux Neuchâtelois, Jean Jaquemet et Jonas Merveilleux. Les Hennezel gardèrent la seigneurie d'Essert jusqu'à la révolution. — La famille Du Terreaux ou du Terraux était neuchâteloise et vaudoise, et l'ami de M. de Hennezel, tout en résidant à Couvet, était lieutenant baillival de Provence, bailliage de Grandson. Cette famille très ancienne s'est éteinte dans notre pays, il y a un demi-siècle, en la personne de M. Du Terreaux de Dantzig, officier au service de Prusse. C'est ensuite des relations de parenté qui existaient entre ma famille maternelle et M. Du Terreaux, lieutenant de Provence, que les lettres ci-dessus sont entre mes mains.

me voici enfoncé dans la littérature, les imprimeries, les manuscrits, les vignettes, les préfaces, etc. Nous avons une Société typographique qui a pris consistance et qui commence à se faire connaître; elle a de très bonnes correspondances à Paris et dans l'étranger, et elle a jugé que je pourrais lui être utile; mais bien entendu que l'utilité sera réciproque. Je vais encore mettre en train ma Feuille d'Avis. Voilà mes occupations et mes plaisirs de l'hiver. Je ne me soucie pas plus que toi des assemblées où l'on ne fait que jouer et je ne joue point.... Je regretterai la Chambre de Neuchâtel où j'allais souvent lire les journaux et les papiers publics....

L'année suivante Hennezel écrit de Neuchâtel même à Du Terreaux. Ce n'était pourtant pas pour « tracasser autour de cette Porte de Ville, » qu'il y était revenu, mais pour des constructions particulières, « en partie pour des plans que le trésorier d'Ivernois me demande pour le bâtiment qu'il doit construire dans la rue du Château. » N'importe, j'emprunte à cette lettre quelques passages qui nous apprennent ce qu'était un hiver neuchâtelois, il y a cent ans.

5 février 1776. Tu me crois sans doute à Yverdon; point du tout, je suis à Neuchâtel depuis deux jours. Madame de Luze venant de Genève, passant par Yverdon, m'a offert une place dans son carrosse: je n'ai fait que mettre un habit dans ma robe de chambre, je suis entré dans le carrosse et nous voilà partis. Je suis logé chez elle; c'est une dette agréable que j'avais contractée avec elle l'année passée. Tout fourmille ici de plaisirs; on danse toutes les semaines deux fois à la salle du Concert; j'y ai vu M. le colonel Pury, et Madame du Peyrou qui dansait comme quatre. Aujourd'hui, une grande partie de traîneaux avec un fracas extraordinaire, des panaches, des postillons, des claquements de fouets.... Je voudrais bien que ces comédies eussent quelque attrait pour toi, mon cher ami, et t'engageassent à venir faire une course à Neuchâtel; elles me feraient bien plus de plaisir, si je le partageais avec toi...

Puis vient une de ces histoires de jeu comme il n'en manquait pas chez nous à cette date, un officier prussien, le capitaine Pellet, qui gagne un soir à la Chambre six cents louis, et les déplorables incidents qui s'en suivirent. Mais nous voilà bien loin de notre point de départ, et je me hâte d'y revenir.

Il y avait dans les combles de cette Porte du Château, un petit logement qui faisait envie à plus d'un étudiant de mon temps, courant la ville pour chercher à se caser. Qu'on eût été bien là, dans cette solitude élevée, en face de la plus belle vue du monde, pour étudier et pour rêver ! Mais Messieurs les Quatre ne louaient pas à des étudiants ce belvédère qui n'avait que deux fenêtres, l'une s'ouvrant sur Chaumont et l'autre sur les Alpes. Ils y logeaient une famille d'artisans, comme dans cette Porte d'une petite ville bernoise, où commence l'un des plus charmants récits de Bitzius, *la Veuve du pasteur*.

Quand on la fit démolir, il y'a vingt-cinq ans, bien des personnes la regrettèrent comme un souvenir du Neuchâtel d'autrefois. Elle était pourtant toute moderne, et n'avait subsisté que trois quarts de siècle. D'ailleurs elle était devenue sans objet, et si beaucoup de passants s'y arrêtaient un instant, c'était assurément pour toute autre chose que pour rendre hommage à *l'idée mâle et fière* du pauvre M. de Hennezel.... Somme toute, elle ne méritait pas les très justes regrets qu'a excités naguère la malencontreuse destruction de cette Porte des Chavannes que la Société neuchâteloise d'histoire a vaillamment défendue jusqu'au dernier moment contre les démolisseurs.

*
* *

Je saisis l'occasion que m'offre cette lettre pour relever en passant un jugement inexact que je viens de rencontrer dans la *Bibliothèque Universelle* du 1er février, et qui se rapporte à la très-intéressante brochure, *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois*, publiée l'an dernier par M. Alphonse Petitpierre. Comme cette brochure a paru d'abord dans le *Musée*, c'est dans le *Musée* qu'il convient de dégager Rousseau du reproche qui lui est fait, et par M. Petitpierre et par l'écrivain de la *Bibl. Univ.* « On voit, dit ce dernier, à quels mensonges le pauvre Jean-Jacques doit recourir pour ne pas s'aliéner une âme fière et pure que la connaissance de certains côtés de sa vie aurait fait reculer effarouchée [1]. » Cette inculpation est gratuite. Pour s'expliquer le prétendu mensonge de Rousseau quand il parle à Isabelle d'Ivernois de ses relations à Motiers avec Thérèse, il suffit de lire l'une des premières pages du douzième livre des *Confessions*, qui commence ainsi: « Il faut tout dire. Je n'ai dissimulé, etc. », et puis de comparer ce passage avec la lettre que Rousseau écrivit de Bourgoin (31 août 1768), à M. Laliaud, pour lui annoncer son mariage avec sa gouvernante. On s'apercevra alors que *s'il n'a pas tout dit* à Isabelle d'Ivernois, *il ne lui a dit*, cependant, *que la vérité.* Ce qui n'empêche pas, je le reconnais, que, — malgré le *vitam impendere vero,* — un peu de duplicité ne se soit glissée ici dans le langage de Rousseau.

Cette lettre est déjà longue. Je ne veux pas la finir, cependant, sans vous remercier de votre dernière étude sur l'art et les artistes neuchâtelois. Mlle Rose d'Osterwald vous a des mieux inspiré. Après avoir lu cette très-attachante biographie, on voudrait voir le portrait de l'artiste. Donnez-nous ce portrait dans l'un des prochains numéros du *Musée.*

Adièu, cher monsieur, je vous serre la main.

G., 2 février. C. B.

[1] *Bibliothèque Universelle,* 1879, tome I, page 365.

CHÉZARD ET SAINT-MARTIN

ESSAI HISTORIQUE

Communiqué à la réunion de la Société d'histoire cantonale, à Cernier, le 5 juillet 1878, par James CORNU, pasteur, à Saint-Martin, et maître à l'école secondaire de Cernier.

(Suite. — Voir la livraison de Février 1879, p. 43.)

Nous avons déjà cité les noms de quelques pasteurs de Saint-Martin, c'est maintenant le moment d'en donner la liste complète.

St-Martin dépendit de l'abbaye de Bevaix jusqu'en 1517, époque à laquelle cette église fut incorporée, par Guillemette de Vergy, à la collégiale de Valangin. La réformation y fut prêchée à peu près en même temps qu'à Fontaines et à Cernier, car nous savons que Claude de Bellegarde, lieutenant de Guillemette, chassa le prédicant Simonin de St-Martin en 1532, parce qu'il avait baptisé un enfant d'Engollon selon les rites de l'Evangile. Quatre ans plus tard, les paroissiens eurent de grandes inquiétudes au sujet de leur église. Les Brenets qui avaient échangé les images des saints de leur chapelle contre deux bœufs, désiraient avoir un prédicant. Berne appuyait leur demande et avait requis Challant d'y pourvoir. Celui-ci voulut affecter dans ce but les revenus de la cure de Saint-Martin, mais les réclamations des paroissiens engagèrent Challant à pourvoir autrement au culte des Brenets. St-Martin put donc former une paroisse. Son premier pasteur fut Pierre Simonin qui entra en fonctions le 1er janvier 1538; nous voyons dans Matile, qu'il était en 1536 pasteur d'Engollon et de Boudevilliers. Les successeurs de Simonin sont: Esaïe Besson, Claude Berthoud, Tite Veluzat, Dominique Falcon, Prosper Roux, Jacques DeBelly le père, Jacques DeBelly fils du précédent, Blaise Hory, Jacob Boive, Abram Perrot fils de Jacob, Abram Perrot fils d'Antoine, Jonas Boive, Abram Baillod, Frédéric Osterwald, Frédéric Rognon, Frédéric Grellet, Jacob Bergeon, Charles Brun, Jean-Frédéric Morthier, Henri Junod, Paul Gallot et James Cornu.

Messieurs Brun et Morthier prêchèrent la parole de Dieu dans l'église de Saint-Martin, le premier pendant quarante-cinq ans, le second pendant quarante-sept ans.

L'église est mentionnée, comme nous l'avons vu, en 998 dans l'acte de fondation de l'abbaye de Bevaix, et en 1453 lors de la visite des églises du diocèse de Lausanne par l'évêque de Grenade. Un acte presque illisible, qui est intitulé « acte on partage de la dépouille et des habillements de l'église » de St-Martin », et qui date du 4 avril 1536, a sans doute rapport au règlement des traitements des ministres qui, selon Matile, eut lieu cette même année. Le temple actuel a été construit en 1684, la tour n'a été achevée qu'en 1685. L'horloge fut faite en 1712 par les deux frères Isaac et Abraham Brandt dit Grierin, habitant la Chaux-de-Fonds.

L'église renferme les tombeaux des pasteurs Jacob Boive et Rognon. Les pierres sont encore très bien conservées et portent toutes deux les armes du défunt.

Le ministère de M. Morthier est rappelé par un beau marbre noir portant les vers suivants dus à la plume du ministre et professeur Pétavel :

Philosophe chrétien, sans vouloir le paraître,
Cinquante ans vers Sion, il dirigea nos pas.
A temps, il sut, docile à la voix de son maître,
S'arracher d'un troupeau qu'il laissait dans ses bras.

Un autre marbre placé contre la façade méridionale du temple, conserve le souvenir du pasteur Brun dont les vieillards aiment encore à parler.

Outre ces pierres sépulcrales, le temple possède encore un vitrail très-remarquable et portant les armes de la bourgeoisie de Valangin, il date de 1693. Il y avait encore, il y a trente ans, plusieurs autres vitraux ; il est malheureux que l'autorité communale n'ait pas été assez bien inspirée pour les conserver précieusement. Nous lisons dans les procès-verbaux de la commune, que le vitrail portant les armoiries de la famille de Tribolet a été vendu, en 1837, au maire Tribolet, pour dix louis. M. Auguste de Montmollin ayant demandé, en 1841, le vitrail portant les armes de sa famille, la commune consent à le céder au prix que l'acheteur voudra bien faire ; les mêmes conditions sont faites à ceux qui réclament les vitraux et armoiries des Chambrier, des Boive et des d'Affry. Ce dernier vitrail a été acheté par M. de Perregaux.

Il est fort heureux qu'un représentant de la bourgeoisie de Valangin n'ait pas suivi l'exemple de Messieurs Tribolet et de Montmollin, car la commune n'aurait pas hésité, pour quelques batz, à sacrifier encore ce dernier ornement de notre temple

La tour qui, comme le dit Boive, est « toute de gros quartiers de roc blanc extrêmement dur » renferme trois cloches, dont la plus ancienne date de 1640 ; les deux autres ont été fondues par A.-L. Peter, bourgeois de Neuchâtel, en 1748. Elles portent les inscriptions suivantes :

La grosse cloche :

« Ma destinée est par mon son de frapper l'oreille des mortels, pour les in-
» viter à se rendre dans la maison de l'Eternel, pour recevoir la manne
» céleste qui est la nourriture des fidèles, annoncée par Frédrich Grellet, pas-
» teur, construite à St-Martin, par ordre de la communauté, lannée 1748. »

La seconde cloche :

« Je touche par mon son tant seulement l'oreille,
» Cest l'esprit qui d'en haut pénètre dans les cœurs;
» Donne-nous, Eternel, d'en suivre ta parole,
» Pour vivre à toi ca-bas et régner dans les cieux.

» Jacques Debelley, pasteur à St-Martin, en l'an 1640, 27 oct. Jonas Esvaïre,
» P. (¹), fils de feu Gaspard Quinche, gouverneur de la communauté. »

La petite cloche :

« Venez, prosternez-vous devant la face de Dieu,
» Adorez-le dans son temple.

» Anno 1748, Fréd. Grellet, pasteur, sous la gouvernance de Daniel Tripet et
» David Favre, Abram-Henri Cordier, communier, receveur et greffier. »

Elles répandirent, hélas, souvent la terreur dans les âmes, car il est peu de villages dans le pays qui aient été autant et si souvent éprouvés par le feu que Saint-Martin. *(A suivre.)*

VARIÉTÉS

Cérémonial qui doit s'observer pour l'exécution des criminels condamnés à mort par le Juge de Travers (²), 1746.

Le châtelain du Val-de-Travers est informé que la Justice de Travers se donne de grands mouvements pour abolir ou tout au moins diminuer les formalités qu'elle est obligée de faire auprès du dit châtelain, lorsqu'il est question de lui demander l'exécution des sentences de mort par elle rendues. Elle fonde sa prétention sur l'acquisition que le prince a faite de la terre de Noiraigue; elle prétend que par là cette seigneurie est consolidée au domaine direct et qu'ainsi elle peut à juste titre être dispensée des formalités de la présentation des criminels au châtelain du Vauxtravers, puisqu'il serait ridicule que le prince se rendît un hommage à lui-même.

(¹) Lettre initiale probablement de Pierre.

(²) Arch. de la Chancellerie, liasse S, n° 160

1º Mais il est de fait que quoique la seigneurie de Noiraigue soit réunie au domaine direct, le roy la jouit cependant de la même façon et de la même manière que Madame de Noiraigue, son auteur, la jouissait.

2º Il est de fait encore qu'il a été réservé dans l'acte de vente qu'elle a passé au prince, de la dite terre, que les coutumes, usages et pratiques concernant la dite terre, seraient conservés.

3º Quant à l'exécution des sentences de mort commises par l'acte d'inféodation de 1413, au châtelain du Val-de-Travers, il n'y a point été dérogé; les choses quant à cet objet n'ont point été changées; nonobstant la dite réunion, le roy n'a point fait ériger de fourches patibulaires à Travers; il a laissé au juge de ce lieu le simple droit de condamner à la mort et au châtelain du Vauxtravers, celui de faire exécuter la sentence; d'où il résulte que cet article reste et demeure sur l'ancien pied, nonobstant la réunion ci-dessus opposée et que conséquemment toutes les anciennes formalités doivent être observées sans difficultés.

4º Enfin il convient de faire attention que ces formalités sont suivies et respectées depuis passé 300 ans, de la façon la plus exacte et la plus scrupuleuse, que le peuple y est accoutumé, qu'il les regarde avec vénération, qu'elles ont beau paraître comiques et burlesques, qu'également il les révère et les honore par ce penchant que les hommes ont à être enchantés des usages anciens de leur patrie, quoique mauvais et corrompus, en sorte que si cette formalité était négligée dans le moindre de ses points, on crierait à l'inconstance et à l'irrégularité.

Les formalités avec lesquelles un criminel, condamné à mort par le juge de Travers, doit être présenté au châtelain du Vauxtravers, ne sont point verbalisées sur les registres criminels de Travers et du Val-de-Travers. Mais il est annexé au présent mémoire une note que feu M. Jean Petitpierre, précédent maire des Verrières, a faite à ce sujet. Elle est d'autant plus digne de remarque qu'il était homme rompu dans la pratique et les usages, qu'il avait été trente ou quarante ans justicier du Val-de-Travers et que surtout Monsieur Meuron, conseiller d'Etat et ancien commissaire général, peut attester de la fidélité et de l'exactitude de cette formalité, telle qu'elle est rapportée par mon dit sieur l'ancien maire des Verrières, vu qu'il l'a vu pratiquer lors de l'exécution du *faux Pellaton*, condamné à mort par la justice de Travers et présenté au châtelain du Vauxtravers.

Couvet, ce 13 septembre 1746. S. DE ROY.

Remarques sur l'acte de l'inféodation de la seigneurie de Travers du vingt-un jour du mois de mars l'an 1413, faites par Monsieur Jean Petitpierre, vivant maire des Verrières (¹).

Sur le 4e article, dans lequel il est dit que si le criminel est condamné à la mort, on l'amènera la corde au col et en chemise devant le château du Vauxtravers pour ensuite recevoir dernière exécution de Justice; on doit remarquer qu'il ne convient pas de prendre à la lettre ce mot de *chemise*,

(¹) Arch. de la Chancellerie, liasse S, nº 159.

car on ne les y mène jamais en cet état; mais bien dans un sens de figure, pour signifier et faire entendre que les biens du criminel étant confisqués au profit du seigneur vassal, celui-ci n'est tenu que de rendre simplement le corps et non les biens, lesquels lui demeurent.

Cette chemise ainsi expliquée, il ne s'agit plus, sur cet article, que de savoir les formalités qui s'observent pour la production et exécution du criminel. Ce qu'on fera par un récit autant succinct qu'il se pourra.

Le jour pour l'exécution étant fixé par la seigneurie, le châtelain du Vauxtravers se rend avec la Justice au château. Le maire de Travers, accompagné de quelques justiciers, vient ensuite à la porte du château avec les sergents qui amènent le criminel, lié, corde au col et procédure en main; le maire ayant frappé à la porte qui est fermée, le châtelain avec la Justice sur le derrière de la cour, vis-à-vis de la salle de Diesse, envoie le concierge à la dite porte pour demander: *Qui va là?* — Et le maire de Travers s'étant fait connaître et lui ayant répondu qu'il désirait de parler, au nom du seigneur, son maître, à Monsieur le châtelain, soit à son lieutenant en cas d'absence, le concierge lui vient faire le rapport de cette réponse. Ce qu'on fait ainsi jusqu'à la troisième fois; après laquelle le châtelain, suivi de la Justice, étant allé à la porte qui doit être alors tout ouverte, le maire de Travers lui adresse un discours, selon son génie, pour lui faire connaître le sujet de son arrivée; le châtelain ayant répondu selon le sien, il ordonne à ses sergents de se saisir du criminel. Après quoi, ceux de Travers reprennent leurs cordes et se retirent.

Cette formalité ainsi observée, le châtelain et ses justiciers se rendent devant les halles, dans un parquet où le criminel étant amené, et lecture faite de sa procédure, aussi bien que des ordres de la seigneurie, le châtelain demande par connaissance que le criminel soit mis et rendu à l'exécuteur de la haute justice pour subir la peine que son crime mérite. Ce qu'ayant publiquement été rapporté, l'officier en ordonne l'exécution, en faisant remettre le criminel entre les mains de l'exécuteur. Après quoi le criminel est conduit et mené au lieu du supplice, où l'officier et la justice doivent aussi se rencontrer. Car, comme un criminel est en droit de revenir de sa confession jusqu'à l'extrémité de sa vie, en disant qu'il s'est fait tort, il faut en ce cas suspendre l'exécution et le remettre en prison jusqu'à ce qu'il ait confirmé sa confession ou qu'il se soit justifié.

Mais on demande sur cet article, ce qu'un officier du Vauxtravers ferait si un criminel amené de Travers revenait de sa confession, après avoir été reçu de l'officier de ce lieu, soit dans le parquet, ou au lieu du supplice: on croit qu'il n'agirait pas mal de demander en ce cas par connaissance que ce criminel fût gardé aux dépens de qui il appartiendra, jusques aux ordres de la seigneurie. Mais il paraît aussi que le seigneur de Travers ayant la confiscation des biens du criminel, il est obligé de le rendre confessant, puisque sans cela on ne peut sans autorité en venir à l'exécution, et qu'ainsi un officier agirait encore convenablement de demander par connaissance à ce que ce criminel soit incessamment renvoyé devant le juge qui lui a déjà fait son procès. »

(*Communiqué par F. C.*)



GABRIEL LORY FILS
d'après une lithographie publiée par Orell Füssli

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Mars, p. 53.)

GABRIEL LORY

1784-1846

(AVEC PORTRAIT)

On est frappé, à la vue du portrait de G. Lory, de l'air de satisfaction aimable et bienveillante qu'exprime son visage; sa tête, aux plans larges et harmonieux, indique le contentement de soi-même, sans fierté toutefois; le front est vaste; le nez, osseux et suffisamment charnu, s'incline vers une bouche fine dont l'arc remonte jusqu'à la fossette qui la termine; cette fossette, qui apparaît d'autant plus nettement que la face est entièrement rasée, indique une finesse native et cultivée, celle qu'il mettait dans sa touche d'aquarelliste. L'œil regarde avec persistance, il creuse et devine les mystères des brumes ou des horizons; le plein air, le soleil et l'étude, lui ont donné une physionomie particulière: le muscle qui surmonte la paupière supérieure s'est affaissé et la recouvre; on reconnaît là un des caractères de l'observation. Les cheveux sont abondants, quoiqu'il ne les porte point longs. La coloration doit être sanguine, fraîche et carminée.

Cette tête, plus allongée que ronde, est serrée dans une cravate de soie façonnée, roide et sans nœud, d'où s'échappent les deux lames d'un col de chemise à la mode de nos pères, mode ridicule dont on riait hier et que nous suivons aujourd'hui.

Ce personnage en habit noir, irréprochable dans sa tenue bourgeoisement correcte et qu'on prendrait pour un académicien ou un diplomate, c'est un peintre. Son portrait est cependant exécuté en pleine époque du roman-

tisme, au moment où les moustaches se redressaient hérissées et menaçantes, où les cheveux flottaient au vent, et où peintres et sculpteurs s'abritaient du feutre à larges bords et se drapaient dans leurs manteaux à l'espagnole. Mais le souffle violent qui secouait alors le monde artistique parisien n'arrivait en Suisse que comme un tiède zéphir, incapable de faire tourner les têtes; la tempête s'était brisée aux sapins du Jura.

Ce peintre avait parcouru à pied la Suisse et l'Italie, il s'était arrêté en face des plus beaux sites des Alpes, au bord de nos lacs, dans nos villes, nos bourgs et nos villages, sur les sentiers de la montagne et près des chalets roussis égrénés au pied de nos glaciers. Hâlé par le soleil et la pluie, vêtu d'une blouse grise, le sac au dos, Lory résistait comme un paysan à toutes les intempéries de l'air; à son retour, il dépouillait cette tenue ternie et fatiguée par la marche et redevenait le monsieur correct de tout à l'heure.

Ce dualisme se retrouve dans son œuvre, et les pages qu'il signe en habit noir n'ont pas l'accent imprévu et libre de celles qu'il brosse sous la blouse du touriste à l'inspiration âcre et vivifiante de la nature.

G. Lory fut un des heureux artistes de ce monde; à la satisfaction que lui donna son art s'ajoutèrent les succès, les honneurs et la fortune; il semble que toute sa vie ait dû être une fête éclairée de cette aimable lumière qui illuminait ses paysages, et qu'un bon génie le conduisait par la main pour que son pied ne posât jamais autre part que sur le sentier du bonheur. Enfant gâté du caprice et de la mode, il put, dernière joie de sa vie dont il ne sut apprécier tout le prix, s'en aller sans songer seulement que sa gloire pouvait avoir un lendemain; il s'éteignit en plein succès, souriant à ce qui l'entourait.

* * *

Gabriel Lory naissait à Berne le 21 juin 1784; l'enfant paraissait fait pour une heureuse destinée, il était beau et bien doué, adoré de ses parents qui reportaient sur lui toute l'affection qu'ils donnaient naguère à une jeune fille prématurément enlevée; il gagnait aussi le cœur de tous ceux qui l'entouraient. Son père, Gabriel Lory, plus généralement connu sous le nom de Lory père, était un paysagiste distingué qui suivait les traditions de Freudenberger, de Rieter et d'Aberli, et a laissé une quantité considérable de vues suisses. Le Musée de Neuchâtel possède de lui une belle aquarelle, malheureusement ternie par le temps, le *Bouveret au lac de Genève*. C'est au milieu des tableaux et des gravures que s'ébattait l'enfant, ses jouets furent des pinceaux et des couleurs, les parois de l'atelier paternel, tapissées de vues de tout genre, furent son premier horizon, son œil, qui refléta tout

d'abord des ciels, des lacs, des arbres et des rochers peints, put juger plus tard si la nature leur ressemblait.

Heureuse destinée que celle de ces fils d'artistes qui héritent des goûts paternels, ils ignorent la lutte, les tâtonnements, les doutes; le métier leur arrive petit à petit au bout des doigts et, un beau jour, ils continuent la tradition commencée sans plus de difficulté que l'oiseau, frais échappé de son nid, n'entonne la chanson maternelle.

Tel fut Lory fils; enfant, sa facilité de dessin étonnait chacun; à dix ans, il donnait des leçons, à quatorze ans il pouvait vivre de son travail, car son père, qui combinait l'art et la prose, lui avait donné des leçons commerciales que son élève n'oublia point. — En revanche, triste compensation, l'enfant fut complètement négligé sous d'autres rapports : il ignora l'école, la discipline, et regretta plus d'une fois les lacunes de son intelligence. Considérant l'instruction comme superflue, Lory père croyait que son fils arriverait plus vite au but en n'étudiant que son art exclusivement; les dispositions naturelles du jeune homme rachetèrent heureusement les conséquences de cette malheureuse éducation.

Si à quatorze ans l'enfant était déjà en état de subvenir à son existence, hâtons-nous de dire que c'était comme coloriste des planches gravées d'après son père.

Un négociant de Hérisau, Walser, avait fait dessiner au peintre français Lagrange des vues de Moscou et de St-Pétersbourg qu'il voulut faire graver pour une publication sur la Russie; c'est à Lory père que fut confiée la direction de l'affaire à laquelle travaillaient dix artistes, entre autres F.-W. Moritz. C'est dans la maison de Walser, à Hérisau, que demeurait cette colonie d'un genre particulier encore inconnu aux paisibles habitants de l'Appenzell. Quand Lory père y arriva avec son fils, on se préoccupait fort peu de la Russie et de la publication projetée, les peintres et graveurs montaient un théâtre et répétaient des rôles; ce n'est point sans peine qu'ils tempérèrent leur effervescence dramatique.

On était aux tristes jours de 1798, et l'envahissement de la patrie par l'étranger mit un peu de sérieux dans ces esprits par trop folâtres. Mais les paysans, qui ne s'expliquaient point l'indifférence et les allures étranges de leurs hôtes, les prirent pour des espions et leur firent subir des vexations telles que peintres et graveurs abandonnèrent la place et se rendirent à Biberach où ils continuèrent leurs travaux, puis à Lindau, d'où ils revinrent enfin à Hérisau quand la guerre fut terminée; mais fatalité, la nouvelle de l'assassinat de l'empereur de Russie Paul Ier, arrêta subitement la publication de l'ouvrage.

C'est de cette époque que date l'étroite amitié qui unit Gabriel Lory et F.-W. Moritz, ils devinrent les élèves les plus zélés de cette académie ambulante qui allait établir ses résidences temporaires dans les plus beaux sites de la Suisse, sous la direction de Lory père.

Le maître pouvait à juste titre être fier de son élève qui, à l'âge de treize ans, envoyait à l'exposition de Zurich une aquarelle représentant un *Lanceur de pierre.* On connaît le jeu national de la pierre pratiqué par nos gymnastes; au commencement de ce siècle il était tout local encore, et c'est Lory qui le fit connaître dans le canton de Berne, en amenant à Interlaken un athlète appenzellois qui s'y fit remarquer dans cet exercice.

Une autre œuvre du jeune artiste est la *Vue de Lindau* qui a été gravée.

Lorsque l'entreprise de Walser eut été abandonnée, Lory, répondant à l'invitation de F. d'Osterwald, vint à Neuchâtel où il fut amicalement accueilli par tous ceux qui entouraient cet homme distingué à tant de titres. C'est là qu'il fait la connaissance de Maximilien de Meuron avec lequel il part pour visiter la Haute-Italie. A ce moment Napoléon faisait construire la route du Simplon; Osterwald eut l'idée de la faire connaître par une publication ornée de planches dont il chargea Lory père et fils, elles furent gravées par Lory père avec le concours de Höferlin. Telle est l'origine du bel ouvrage in-folio publié à Paris en 1811, *Voyage pittoresque de Genève à Milan.*

Recommandé par d'Osterwald, G. Lory se rend en 1808 à Paris où il est cordialement accueilli et où de nouvelles commandes lui permettent de vivre sans souci du lendemain. En 1811, nous le voyons en Italie visitant Rome et Naples en compagnie de son ami Max. de Meuron. Ce voyage allait avoir une influence immense sur son talent. De nouvelles lignes, une couleur plus chaude, la vue des chefs-d'œuvres et l'émulation que donne la société des artistes stimulèrent son enthousiasme; il travailla avec une ardeur folle; se laissant aller à sa verve naturelle, il abandonna la manière un peu minutieuse de son père et s'en créa une plus large, plus colorée.

* * *

C'est à Neuchâtel qu'il revient à son retour d'Italie; la société de cette ville l'attirait, le lac, les environs le charmaient; puis il avait rencontré là précédemment une jeune fille, Mlle Louise Meuron d'Orbe, dont l'aimable souvenir était demeuré frais au cœur du peintre; il la retrouva et obtint sa main en 1812. G. Lory s'établit alors tout-à-fait dans notre ville qui devint bientôt pour lui une seconde patrie; il habitait la maison située près du port, actuellement propriété de M. le commandant E. Henriod. Ni le Gymnase, ni le

quartier de la Place d'Armes n'étaient construits et, des fenêtres du peintre, la vue embrassait l'immensité de notre lac.

Lory vécut chez nous de 1812 à 1832, son amabilité autant que son talent l'avaient rendu sympathique à tous; il commença par donner quelques leçons à des amateurs; son enseignement était fort goûté et, peu après, il était nommé professeur de dessin de nos écoles. Nous pouvons donc, non sans raison, revendiquer cet artiste; s'il ne nous appartient pas tout-à-fait, il y aurait ingratitude à ne pas signaler à la reconnaissance de nos concitoyens l'influence heureuse qu'il exerça parmi nous.

Le séjour de notre ville lui fut favorable; c'est là qu'il signa ses plus belles pages, c'est là aussi que ses ouvrages commencèrent à être appréciés et achetés par plusieurs amateurs neuchâtelois. Il publia en collaboration avec F.-W. Moritz, une *Collection de costumes suisses* avec texte explicatif par son ami le professeur Monvert. En parcourant aujourd'hui cet ouvrage, un des plus exacts qui aient été faits sur cet intéressant sujet, on est douloureusement affecté à la vue de tant de beautés pittoresques aujourd'hui perdues, mortes sans retour, remplacées par la banalité la plus triste, et l'on se surprend à maudire ce progrès moderne que Théophile Gautier eût aimé refouler à coups de canon. Le même sentiment vous oppresse en feuilletant un autre ouvrage fait encore en collaboration avec F.-W. Moritz, le *Voyage pittoresque dans l'Oberland bernois*, Paris 1822; on s'y sent loin encore des hôtels et des pensions qui ont poussé sur ce sol comme des champignons, nous allions dire vénéneux. La suite de cet ouvrage fut publiée sous ce titre: *Les Souvenirs de la Suisse*, 1 vol. Berne et Neuchâtel.

En 1815, l'artiste visite, en compagnie de sa femme, l'île de Guernesey où vivait son beau-père comme officier en retraite du service anglais. Il rapporte de ce voyage de nombreux témoignages d'estime et plusieurs commandes. Le comte Frédéric de Pourtalès-Castellane fut pour Lory un véritable Mécène; non content d'aquérir ses œuvres, il se l'était attaché en qualité de peintre dans les voyages qu'il faisait en Italie.

C'est le cas de s'écrier aujourd'hui: O temps! ô mœurs! Où sont les Mécènes d'autrefois, emmenant des peintres à leur suite. — Heureux Lory! Le bon génie semblait ne point le quitter et toute sa vie est un succès non interrompu; une fois, cependant, il oublia son protégé, dont les deux uniques enfants furent enlevés subitement par la mort en 1819.

Ce coup inattendu brisait sa vie, il alla se recueillir et se reposer aux environs de Berne, d'où il revenait à Neuchâtel avec les mauvais jours de l'automne.

Le temps apporta son apaisement à cette douleur et le peintre reprit ses

travaux avec la verve du passé. En 1828, il séjourne à Paris où il est invité aux soirées des Tuileries; le roi Charles X lui fait la commande de plusieurs vues. En 1832, Lory quittait Neuchâtel pour aller se fixer définitivement à Berne; il emportait de notre ville les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

A partir de ce moment il marche de succès en succès; après quelques excursions alpestres faites dans l'année 1834, il part pour Berlin à la fin de l'automne; il est reçu à la cour et fêté par le roi et les princes; ceux-ci s'éprennent d'aquarelle et deviennent les élèves de Lory qui est nommé professeur extraordinaire à l'Académie des Arts.

Il quitte Berlin au printemps pour y revenir l'hiver suivant. Mais le climat du nord l'éprouvait et nous le retrouvons en 1842 et 1843 à Nice, où le littoral de la Méditerranée lui fournit d'abondants motifs pittoresques.

Pendant l'été de 1846 il visite les bords du Rhin et séjourne quelque temps à Francfort. A son retour à Berne, il eut une attaque subite du mal qui le menaçait depuis longtemps et, le 25 août, il succombait entre sa femme et son ami Max. de Meuron qui venait d'arriver pour l'embrasser.

* * *

L'œuvre de l'artiste est considérable, ses aquarelles se comptent par centaines; toutes les collections particulières possédaient quelque vue signée de son nom, on peut en voir plusieurs dans nos musées. Il avait envoyé à la première exposition de la Société des Amis des Arts, à Neuchâtel, en 1842, les ouvrages suivants: Le *Mont Cervin*, pris au-dessus de Zermatt en Valais, le *Château de Monaco*, le *Couvent de St-Pont* près de Nice, les *Castelli de Canero* sur le lac Majeur, la *Petite Chapelle de St-Pierre* à Nice, la *Chapelle de St-Pont* près de Nice, une *Vue du lac de Bienne* prise du Roc, au-dessus de Cornaux, le *Bourg et le rocher d'Esa* près de Nice, la *Rade et le port de Villefranche* près de Nice, *Rocabruna* sur la route de la Corniche, dans la principauté de Monaco, *Iseltwald* sur le lac de Brienz, le *Lac de Brienz et la vue d'Iseltwald*, *Vue de la ville et du château de Nice*.

En 1844, fidèle à Neuchâtel, il y expose le *Château et le rocher de Monaco*, *Maison près de Domo-D'Ossola*, la *Blumlisalp et le lac d'Oeschenen* près de Kandersteg, le *Mont Cervin;* en 1846, *Fluelen*, au lac des Quatre-Cantons: cette grande aquarelle était offerte au Musée de notre ville par M. de Coulon-Meuron; Madame Lory lui faisait aussi don de deux études vigoureusement brossées, le *Pont du Diable* et la *Madone del Monte;* ce n'est certes point suffisant pour représenter dignement cet artiste qui passa de longues années

parmi nous et dont le talent popularisa bien au loin les beautés de notre pays; mais le patriotisme des amis des arts est toujours vivace, il comblera certainement les lacunes de notre collection de peintures.

Le Musée de Berne possède de lui une *Vue prise près d'Albano*, une *Vue prise à la Cava*, près de Naples, le *Pont du Diable* et la *Vue de la ville et du château d'Esa*, chemin de la *Corniche*. — A l'exposition qui eut lieu à Neuchâtel en 1826, chez Jeanneret et Baumann, figurait le *Palais de l'Ulmo* sur le lac de Côme. Citons encore, prises un peu au hasard parmi ses nombreuses aquarelles, une *Vue de Lausanne* — *Ancien costume de Morat* — *Vacher bernois* — *Porte d'Aarberg à Berne*, avant sa démolition en 1823. — *Porte de Genève à Berne*, avant sa démolition. Ces deux vues ont été gravées dans le format grand folio. — La *Chapelle de Guillaume Tell*, gravée par Hurlimann. Le *Passage de la Tête-noire* gravé par Himely. — Dans l'ouvrage le *Rhône* de Sauvan, édité par J.-F. d'Osterwald, figurent les vues suivantes : *Vallée d'Obergestelen* gravé par Salathé — *Mont Rosa* — *Sion* — *St-Maurice* — *Aigle* — *Château de Chillon*, ces cinq vues ont été gravées par Falkeisen. Le *Bouveret* gravé par Callow.

Quelle place faut-il attribuer aujourd'hui à ce peintre dont les succès furent si grands de son vivant qu'il lui aurait été permis de se croire un maître dans le sens le plus absolu du mot ? Comme ses aquarelles, auxquelles le temps a enlevé leur éclat primitif, la gloire de Lory a pâli, elle n'est plus qu'un souvenir qui s'efface et que nous essayons de raviver un peu. Cet oubli est-il justifié, étudions-en les causes.

(A suivre.) A. Bachelin.

CHÉZARD ET SAINT-MARTIN

ESSAI HISTORIQUE

Communiqué à la réunion de la Société d'histoire cantonale, à Cernier, le 5 juillet 1878, par James CORNU, pasteur, à Saint-Martin, et maître à l'école secondaire de Cernier.

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1879, p. 72.)

Les luttes que les pasteurs avaient à soutenir avec les communiers, n'empêchaient pas ceux-ci de fréquenter assidûment le temple et de veiller à ce que tout dans le culte se passât avec ordre. La jeunesse était surtout l'objet de la vigilance des gouverneurs, et nous tenons à dire à l'honneur de la localité qu'elle chercha toujours à favoriser l'instruction. Nous avons vu qu'en 1622 Chézard et St-Martin conclurent un accord en vertu duquel chaque village pouvait avoir son régent. Un siècle après, il y avait trois écoles dans la commune, deux écoles d'hiver à St-Martin et au Grand-Chézard et une école permanente au Petit-Chézard. Plus tard, on établit encore dans ce dernier village une école permanente de filles. Les trois régents se présentaient régulièrement à l'assemblée du Nouvel-an pour offrir leurs hommages à Messieurs les communiers. Ils recevaient en échange une gratification d'un louis d'or, auquel on ajoutait vingt à trente batz pour celui qui avait porté la parole. Si la commune payait les régents, c'était le père de famille qui devait fournir le bois, ainsi nous voyons que, le 17 juin 1765, « l'honorable communauté a passé que tous ceux qui auraient des enfants à envoyer aux écoles devront charier chacun une charge de bois pour les dites écoles s'ils ont des bêtes, et devront charier d'abord pour leur village, et quand il y en aura assez à un village on devra mener le dit bois à un autre village. »

La direction des écoles appartenait au pasteur et aux gouverneurs, mais il paraît que ceux-ci abandonnaient facilement leur tâche au premier, car la communauté arrête « que lorsque le pasteur trouvera à propos de procéder à la visite des écoles, les deux gouverneurs alors en charge devront y assister, lesquels auront pour leurs journées chacun quatre batz tant le pasteur que les dits gouverneurs. »

Cette surveillance s'étendait aussi hors de l'école et particulièrement à l'instruction et à la conduite des enfants à l'église pendant le sermon et le catéchisme. Le 17 mai 1798, il est passé « que les garçons, soit les enfants qui » ne sont pas adultes, ne doivent pas sortir du temple avant les enfants fe- » melles, de même qu'avant les femmes et cela par chaque Dimanche. »

L'école permanente du Petit-Chézard, appelée la grande école, se remettait chaque printemps, c'était ordinairement celui qui l'avait tenue pendant l'hiver qui en était chargé, si toutefois il avait rempli ses fonctions d'une manière convenable. L'autorité pouvait dans ce temps poser des conditions et veiller à leur strict accomplissement; c'est ainsi que nous voyons la commune confier, le 1er mai 1802, la grande école à « l'ancien régent Favre, sous la con- » dition d'être plus matineux à l'avenir que du passé pour échauffer le four- » neau et qu'on baliera le poile de deux jours en deux jours, qu'il fera faire » plus de silence dans son école et que le dimanche il ira avant le catéchisme » avec les enfants à l'école de Saint-Martin, et si ceux qui n'y iront pas ne » devront pas répondre ce dimanche-là et où qu'on les mettra les derniers. » On lui impose encore l'obligation de ne parler que français avec ses élèves, quoique le patois fût la langue du plus grand nombre.

Chose curieuse, l'esprit de rivalité qui animait les gens de Chézard et ceux de St-Martin, se retrouvait chez les enfants et certainement à un degré excessif puisque la commune est obligée de rendre un arrêté à cet égard. « Les » enfants qui sont en état d'interroger les autres dans le temple, » lisons-nous dans un procès-verbal de 1798, « devront interroger à tour de rôle sans dis- » cuter si c'est un des Chézards ou de St-Martin à demander un dimanche: » Pourquoi vous dites-vous chrétien? et un autre dimanche après: A qui » adressez-vous vos prières? et ainsi alternativement chaque dimanche. »

Les quatre écoles existèrent jusqu'en 1860, époque à laquelle les écoles du Grand-Chézard et de St-Martin furent transportées au Petit-Chézard qui, dès lors, compta trois classes permanentes.

Nous terminerons ce qui a rapport à l'instruction, en mentionnant le refus de la communauté, en date du 2 juillet 1836, d'allouer une certaine somme au fonds des régents. Cette décision est motivée par le fait qu'elle a à sa charge trois régents et une institutrice de même que l'entretien des pauvres.

* * *

La communauté, dont la vie était assez monotone, fut mise en émoi au commencement de ce siècle par deux événements : l'un qui sema la terreur dans ces âmes tranquilles, l'autre qui fut un sujet de distraction et de fêtes,

nous voulons parler de la découverte des cadavres mutilés de la Pouète-Mantche en 1802 et de notre incorporation à l'empire français en 1806.

Nous dirons d'abord quelques mots du premier de ces événements: deux cadavres ayant été trouvés au fond d'un précipice près duquel passe le sentier qui de Cernier conduit à la Chaux-de-Fonds, ce double meurtre fut attribué à la famille de Joseph Favre qui habitait le village de St-Martin depuis peu de temps. Le crime avait été perpétré au Grand-Chézard, dans son ancienne demeure qui existe encore et porte le nom de « tannerie ». Nous avons cherché à compléter le récit historique que nous avons entre les mains par des renseignements que deux vieillards bientôt nonagénaires ont bien voulu nous donner.

Depuis plus d'une année, on cherchait à découvrir un vieux marchand italien, qui avait disparu assez subitement et dont on avait pu suivre les traces jusqu'à l'un des villages voisins du creux de la Pouète-Mantche. Les filles de Joseph Favre firent planer sur leur famille les plus graves soupçons, car elles, qui étaient pauvres, avaient depuis un certain temps colliers et bracelets de verroterie, foulards et fichus; elles en offraient même à vendre à leurs amies. Aussi, dès que les cadavres de l'italien Famé et du savoyard Bouquet eurent été reconnus, la culpabilité des Favre fut établie de suite dans l'esprit des habitants de la commune. Quelques-uns prétendaient d'ailleurs qu'on avait parfois rencontré Joseph Favre et ses fils portant à la montagne quelque chose dans des sacs, et ce quelque chose ne pouvait être dans l'imagination du peuple que les corps des deux colporteurs. C'est sur ces indices que le gouvernement fit saisir le père, la mère et les deux fils aînés. Ceux-ci purent s'enfuir, mais, notons ce détail, vinrent se constituer prisonniers quelques jours après, parce que, disaient-ils, ils ne voulaient pas laisser « pourrir » leur père dans un cachot.

Pendant sept mois on ne put tirer aucun aveu de leur part, et « l'on ne » put obtenir les lumières nécessaires pour les condamner au dernier supplice » qu'en leur appliquant la torture. » Ce dernier renseignement nous donne à réfléchir et en tout cas fait naître quelques doutes dans notre esprit sur la culpabilité de cette malheureuse famille. Le père Favre se suicida dans sa prison, la mère et le fils aîné eurent la tête tranchée, le second des fils fut pendu.

Les enfants qui restaient furent la source de nombreux ennuis pour la commune. Dès que la torture eut arraché des aveux aux parents, les gouverneurs furent chargés de séparer les enfants et de les mettre en pension. L'inventaire des hardes et du linge est dressé par une commission de onze membres et copie en est donnée à Josué Gallon chez lequel les garçons sont

placés. Dès que les têtes des coupables furent tombées, la communauté pensa aux défroques des malheureux, et n'osant les réclamer ouvertement, elle chargea Messieurs les justiciers « de pressentir Monsieur le maire et autres si » la seigneurie veut bien se relâcher des linges et habits des Favre. »

Les deux fils cadets quittèrent le canton au bout d'un certain temps et allèrent se fixer, l'un à Paris, l'autre dans le canton de Fribourg. Joseph Favre écrivit de Paris en 1823 à la commune pour obtenir un acte de naissance et l'extrait mortuaire de ses parents. L'assemblée de commune accorda le premier mais refusa le second. « Considérant, est-il écrit, la mort ignominieuse » qu'ont subie ses père et mère, la communauté pense qu'un acte pareil pour- » rait plutôt lui être nuisible qu'avantageux. »

Auguste Favre recourut plus souvent à la commune que son frère Joseph. Il avait passé au catholicisme, et comme il voulait se marier avec une Fribourgeoise, il demanda à la commune de Chézard-St-Martin qu'elle voulût bien lui donner un acte d'origine.

La communauté réunie repoussa cette demande pour ce motif: « Il était à » craindre que les descendants de Favre, ayant une autre religion que celle » des autres communiers, ne devinssent par la suite la cause de nombreuses » difficultés. » Favre revint à la charge. Les gouverneurs descendirent à Neuchâtel pour consulter le Conseil d'Etat. Cette autorité donna le conseil d'accorder à Auguste Favre la déclaration qu'il demandait, « parce que les » deux religions étant également respectées dans l'Etat, le fait que Favre était » devenu catholique ne pouvait le priver de ses droits de communier de » Chézard et St-Martin. » Le roi de Prusse avait autorisé Favre à changer son nom contre celui de Talbach et un acte d'origine fut délivré à Auguste Talbach. Talbach épousa Reine Sudan, de Fribourg, et mourut peu de temps après la naissance d'une fille, qui devait comme sa mère faire l'objet de nombreuses délibérations communales.

La veuve Talbach désirant se remarier, demanda à la commune un don de quatre louis d'or. Pour obtenir cette somme, elle dut écrire bien souvent et menacer de venir s'établir à Chézard avec son enfant. Le secrétaire de la communauté, le notaire Evard, lui adressa une lettre si originale que nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer une partie:

Madame,

« En réponse à votre lettre du 26 écoulé, je suis chargé de vous annoncer, Madame, que notre communauté n'a pas les facultés de prêter des secours semblables à ceux dont vous réclamez, d'autant qu'à peine elle peut suffire aux besoins de ses indigents.

» Sans doute que la délicatesse que vous manifestez pour tâcher de faire sans l'intervention de votre futur la somme qui vous est nécessaire a été sentie de la part de notre communauté, mais d'un autre côté elle pense aussi que dans la position où vous vous trouvez, vous ne devez pas craindre de le prier à vous tendre la main dans le but de pouvoir réaliser vos vœux respectifs. Vous lui prouverez par là toute la sincérité qui vous anime à son égard et loin d'éteindre ses amitiés, cette ingénuité de votre part ne servira qu'à les fortifier davantage......

» Votre lettre nous apprend que vous avez un enfant de votre premier mariage, l'on aurait désiré savoir si c'est une fille ou un garçon.

» Je termine par faire bien des vœux pour que Dieu donne un heureux succès à vos saintes entreprises et vous comble de ses bénédictions. »

L'unique fille de Reine Talbach, Catherine, ayant demandé en 1841 un secours de deux louis d'or pour pouvoir se marier, elle ne le reçut que sur la menace de mettre à la charge de la commune l'enfant qui allait naître. Elle épousa un David-Samuel Moccard et dès lors il n'est plus fait mention de la famille Favre dans les « Plumitifs. »

(A suivre.)

LES GENS D'OUTRE-AREUSE

I

A la suite d'une critique assez vive qu'il avait faite de mes ***Recherches sur la Béroche*** (1867), M. le colonel de Mandrot ayant eu l'obligeance de me prêter l'***Etude sur les cours colongères de l'Alsace***, de l'abbé Hanauer, professeur à Colmar, je constatai avec un étonnement sans égal, que les institutions, les coutumes, les mœurs dont M. Hanauer parlait comme ayant été celles des Alsaciens pendant le moyen-âge, offraient une frappante analogie avec les mœurs, les coutumes, les institutions d'une partie de l'ancien comté de Neuchâtel, de la contrée comprise entre l'Areuse et le torrent de La Vaux, qui descend des pentes au-dessous de Provence sur Vaumarcus.

J'examinai la chose avec soin, et je vis qu'en écrivant mes « Recherches sur la Béroche, » j'avais fait complètement fausse route, — en ce sens que j'avais envisagé les libertés réclamées à ses seigneurs par le peuple bérochau, comme des conquêtes à faire sur un état barbare, tandis qu'elles n'étaient, comme en Alsace, que des revendications. La partie du pays de Neuchâtel soumise à l'antique maison d'Estavayer m'apparut alors comme une espèce d'état constitutionnel, dont la charte, recueil de coutumes immémoriales, avait, dans quelques-unes de ses parties, le caractère d'une *transaction*, mais qui n'avait dans aucune celui d'une *concession*, différant donc du tout au tout des chartes de Neuchâtel, du Landeron, de Boudry ou de Valangin. Le pouvoir judiciaire résidait essentiellement dans la communauté; le pouvoir exécutif appartenait à plusieurs fonctionnaires, dont quelques-uns représentaient le souverain de ce petit état, mais dont les autres étaient avant tout des délégués du peuple.

Au moyen-âge, on désignait sous le nom de *colonge*, une agglomération plus ou moins considérable de colons, régis par une loi commune, dépendant d'un même seigneur et formant ensemble un tribunal dont les attributions étaient très variées. Chez nous, c'est-à-dire dans la Suisse romande, le système colonger, au lieu d'être la règle, comme en Alsace, n'a été que l'exception. Une preuve à l'appui de cette opinion, c'est que partout où une colonge a existé, le fait peut être constaté encore aujourd'hui par le nom même de la chose, devenu nom propre : si l'organisation colongère avait été générale, il n'y aurait pas eu plus de raison de désigner une localité par le nom propre *Colonge* que d'appeler nos bourgs du nom propre *Village*. Nous trouvons une localité portant le nom de *Colonge*, près du fort de l'Ecluse, dans l'Ain; nous en avons deux en Savoie, sur la frontière genevoise, près de Combessières et près d'Etrembières, ainsi qu'un hameau du nom de *Colongette*, sur la côte savoisienne du lac Léman; nous en trouvons une dans le canton de Genève, une dans celui de Vaud, une dans celui du Valais; nous retrouvons le nom de *Colonge* dans la désignation attachée à certains hameaux, à certains parchets, etc. : *Colonge* et *Petit-Colonge*, près de Lausanne, *bois de Colonge* près de la Conversion, *En Colonge*, parchet de vigne près de Lutry, *A la Colonge*, dans la commune des Planches, *l'Haut de Colonge*, au versant est de la Dent de Morcles, — et il est probable que ce nom se retrouve en d'autres endroits. Quant aux terres outre Areuse, le mot de *Colonge* est mentionné dans deux actes de 1282 et 1311 : dans le premier [1], Pierre de Vauxmarcus en vendant à Girard d'Estavayer l'avouerie de Wermondens et de Pontareuse se réserve

[1] Archives de Fribourg, tiroir d'Estavayer, n° 102.

« Pierre de Warmondens et ses quatre frères, ainsi que leurs biens, plus » deux mas de terre dont l'un contenant neuf poses est appelé *de Colonge* et » l'autre aussi de neuf poses, de Tresvaux. » Dans le second ([1]), Pierre d'Estavayer déclare que « Guillaume fils de Rodolphe fils de Dogne Aimon, » lui doit quatre sols quatre deniers pour huit poses de terre *du fief de* » *la Colonge* et un pré d'une faux. » — Je reviendrai là-dessus.

Chaque colonge avait une constitution particulière. Pour celles d'Alsace, il n'y a, suivant Hanauer, que deux ou trois textes antérieurs au XIIIe siècle; la plupart de ces documents sont du XIVe et du XVe. Mais, dit Hanauer, il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de ces dates; nulle part on ne voit que les règlements créent une condition nouvelle; nulle part il n'est question d'une *concession* ou d'un octroi de privilèges jusqu'alors inconnus. Il en est de même de la constitution ou charte de la Béroche, et c'est en quoi, je l'ai dit, elle diffère entièrement de celles de Neuchâtel, du Landeron, etc.

Ces constitutions de l'Alsace, même les plus anciennes, sont toutes unanimes à déclarer que la situation qu'elles constatent, existe depuis un temps immémorial. Dans la plupart, une préface nous apprend que la constitution est le résultat d'une enquête, une déposition de témoins : le même fait se présente pour les constitutions de Bevaix et de la Béroche. Le plus souvent, les représentants des colonges ont seuls la parole; seuls ils constatent la nature et l'étendue soit de leurs droits, soit de leurs obligations, et leur déposition se borne à exposer une organisation très-ancienne, fondée sur des traditions immémoriales. L'origine des constitutions colongères, quant à leurs dispositions essentielles, se confond sans aucun doute avec celle des localités elles-mêmes et remonte jusqu'à l'époque de l'invasion des Burgundes : les Germains étant si peu paperassiers, il est facile de comprendre pourquoi ces constitutions sont restées aussi longtemps simplement traditionnelles. Ce n'est guère qu'au moment où les changements de seigneurs devinrent fréquents, soit aux XIIIe et XIVe siècles, qu'on songea, pour éviter d'incessants conflits, à confier au parchemin la défense des droits les plus importants ou des intérêts les plus exposés aux contestations des différentes parties.

Rédigées sous de telles inspirations, ces constitutions devaient nécessairement être incomplètes; aussi en appellent-elles souvent à la coutume non écrite ou réservent-elles un délai dans lequel les colongers avaient le droit de réparer les omissions; celle de la Béroche le faisait en portant « qu'au » jour de la Toussaint, tous les preud'hommes devaient être à l'église et » rapporter au seigneur toutes leurs coutumes et usances, en protestant

([1]) Grandes archives, Y 2/23.

» qu'au cas où ils auraient oublié quelque chose, dedans huit jours ils le » pussent mettre et montrer. »

Afin de pouvoir signaler tous les points qui, dans les constitutions des gens d'Outre-Areuse, rappellent de près ou de loin l'organisation colongère si bien décrite par Hanauer, il est nécessaire de transcrire le texte de la charte de Bevaix (1268) et celui de la charte de la Béroche (1340).

Le texte de la constitution de Bevaix est en latin(¹); j'en donne ici une traduction; l'original a été publié par Matile dans ses *Monuments*, pages 139 à 141. Le texte original de la constitution de la Béroche n'existe plus; celui que je publie est emprunté à une copie du XVe ou du XVIe siècle (²); l'orthographe de ce document a pu subir quelques altérations, mais son authenticité ne saurait être contestée; d'autant plus qu'il se trouve confirmé en plein par le texte de la charte de Bevaix. Le texte beaucoup trop tronqué que j'ai publié dans mes *Recherches sur la Béroche*, provient des mauvaises copies qui se trouvent dans les archives communales de Montalchez, Fresens, etc.

Les fragments en note sont extraits des chartes colongères, des « rotules colongers » que M. Hanauer a découverts si nombreux en Alsace.

« Que tous présents et futurs sachent que comme ci-devant il s'était élevé un débat entre Renaud, prieur de Bevex, et la dame Sibille veuve de Jaques co-seigneur d'Estavayer, et le seigneur Girard de Rochefort, et le seigneur Pierre d'Assnens, chevalier, et cela sur les droits de l'avouerie de Bevex, le différend, du consentement des parties, fut soumis au prononcé de Guillaume, seigneur d'Estavayer, et d'autres qui furent désignés pour cela. Cependant, sur le même sujet, de nouvelles discussions ayant été réveillées par Jaques d'Estavayer et Jaques de Collombier et Renaud son frère, et Hermann fils du dit Pierre chevalier d'Assnens aux temps du susdit prieur Renaud, — par eux-mêmes il fut arrêté à l'amiable et du consentement de chacun, qu'ils observeraient fidèlement ce qui aurait été dit sous la foi jurée et reconnu par serment par la dame Sibille mère du dit Jaques d'Estavayer, par le dit Pierre chevalier d'Assnens, Nicolas curé de Bevex, Lambert de Bevex, prêtre, Pierre convers de Bevex, Jean et Pierre de Curtinal, frères, Ulrich dit le Clerc, Girod de Sombacord, Etienne dit Pischard, Etienne dit de Chinal, Guillaume dit Lombars et Amaudry, pêcheur.

« Or, ils ont reconnu par serment prêté que:

« L'avoué de Bevex, qui seul et unique doit être en la *villa* de Bevex, des trois qui ont le droit de l'être tour à tour par année, a les corvées de charrue; ces corvées ne peuvent pas être réclamées par l'avoué pour être faites hors du ter-

(¹) Grandes archives, O 2/11.
(²) Grandes archives. A 3/19.

ritoire de la dite *villa*, et les charrues doivent être conduites au champ de l'avoué comme elles étaient attelées le samedi précédent.

« Item, chaque famille doit à l'avoué une gerbe aux moissons, un pain à Noël, un chapon en Carême, ou deux sols lausannois si elle ne possède pas de chapon (¹).

« Item, l'avoué a le *chânet* dont la limite s'étend par le vieux chemin jusqu'au *chargier* de Fontanelles, et de ce lieu jusqu'à d'autres *chargiers*, et de là jusqu'au *chargier* de la Combe-des-Osches par l'ancienne route sous le chânet. Dans lequel chânet les gens de la dite *villa* ont leur propre usage, et le droit de couper tous bois pour leurs chariots, chars et voitures, pour la construction de leurs maisons, et pour l'usage de leurs foyers, à l'exception du poirier *(biaissonnier)*, du pommier *(bouetsenier)*, de l'épine blanche et du chêne(²).

« Item, l'avoué perçoit comme droit de paissonnage dans le dit bois, deux sols lausannois pour chaque porc qui y est mené.

« Item, le forestier ne doit pas gager dans les chemins publics qui descendent de la montagne, ceux qui charrient du bois de chêne, à moins qu'il ne puisse montrer le tronc du chêne coupé ; ni hors de la forêt, pourvu que, conduisant leur bois, ils se soient éloignés assez pour que une hache ne puisse être jetée de la lisière de la forêt jusqu'à eux (³).

« Item, le gage pour un chêne coupé dans le dit bois, ne doit pas excéder trois sols lausannois, lorsqu'on peut perforer le chêne avec la tarière sans prendre relâche; et la plainte sera portée à l'avoué.

« Item, s'il y a plainte pour les chemins embarrassés, obstrués ou gâtés, la plainte doit être portée à l'avoué qui y pourvoit selon l'avis des preud'hommes du lieu; mais avant plainte portée ou réclamation faite, le délinquant peut être gagé et puni d'une amende par le prieur ou par le curé de Bevex (⁴).

(¹) Outre une part dans les amendes et un droit de gîte destinés à payer l'intervention extraordinaire de l'avoué pour la justice criminelle, les exécutions, etc., une espèce de capitation assurait à chaque paysan sa protection spéciale : « A *Huningue*, chaque maison donne à l'avoué deux poules, l'une au carnaval, l'autre en automne, et un boisseau d'avoine; celui qui ne remettra pas d'avoine, paiera quatre deniers. »

(²) « Dans la Marche de l'*Uffriet*, personne ne pourra, sans l'autorisation du seigneur, défricher les pâturages des bois et les *almend*, ou couper les quatre arbres fruitiers qui poussent hors des haies (le chêne, le hêtre, le poirier et le sureau). »

(³) A *Hochstatt*, « si le colonger, après avoir coupé le bois, s'éloigne du tronc aussi loin que la hache peut être lancée, sans avoir été surpris, il ne sera tenu à aucune amende » — A *Ohnenheim*, « quelque bois qu'un homme coupe dans la forêt, s'il arrive avec sa charge au delà du *Schachweg*, on n'a pas de gage à lui demander; mais si on peut le retenir sur le chemin par le derrière de la voiture, il en donnera. »

(⁴) « Dans la Marche de l'*Uffriet*, quand un paysan empiète en labourant, en moissonnant ou en faisant des haies, sur les champs, prés, jardins, *communaux*, etc., l'amende qui en résulte s'appelle *eynung*: lorsque la plainte arrive en justice ou autrement au *Schultheiss*, lorsque les *merker* la confirment et que l'eynung est reconnue ou convenue, elle appartient à notre gracieux seigneur seul, en sa qualité de légitime seigneur du tribunal et du ban. »

« Item, les plaintes des hommes de la maison de Bevex doivent être portées par devant le prieur de la maison de Bevex, afin que, si un duel était nécessaire, le prieur puisse fixer le jour du combat: dans ce cas le prieur aura les deux tiers de l'amende, et l'avoué l'autre tiers (¹).

« Item, si un homme du susdit prieur a été convaincu de meurtre ou de vol, tous ses biens sont dévolus au prieur, et le corps est remis à l'avoué (pour l'exécution) (²).

« Item, si une plainte de quelque homme du prieur était présentée à l'avoué, celui-ci pourrait régler l'affaire, pourvu qu'elle n'eût pas trait aux terres du prieur, car alors elle devrait être réglée par le prieur lui-même.

« Item, s'il arrive que l'avoué vienne une ou deux fois à Bevex avec sa suite ordinaire de gens à cheval, il a le droit de faire quérir par son valet du pain, de la viande, des chapons, du fromage, des œufs, de l'avoine et autres choses nécessaires qui pourront se trouver dans la dite *villa*; et ceux qui ne fourniront rien de tout cela devront donner le vin (³).

« Item, le prieur et l'avoué sont tenus de ne recevoir dans la *villa* de Bevex, personne qui soit obligé à un autre seigneur.

« Item, l'avoué est tenu de suivre et aider les hommes et choses de Bevex jour et nuit, d'abord dans leurs dépens propres, ensuite dans les dépens pour lesquels il pourrait être appelé à travailler ailleurs (⁴).

(¹) A *Marmoutier*, « les amendes qui proviennent des grands délits appartiennent pour deux tiers à l'abbé et pour un tiers à l'avoué; mais celles qui sont dues pour négligence dans le paiement des cens, reviennent exclusivement à l'abbé. » — A *Kirchheim*, colonge qui appartenait au prévôt de Haslach: « dans les amendes qui seront imposées par l'avoué, il prendra un tiers, et le prévôt, deux tiers. » — A *Gewenheim* : « sur les amendes, l'avoué remettra deux tiers à l'abbesse et gardera le troisième. » — A *Oberhagenthal*: « en vient-on à un combat judiciaire, le combat aura lieu sous les yeux de l'avoué et du prévôt; l'avoué prendra les deux tiers de l'amende, et le prévôt un tiers. »

(²) « Lorsque les voleurs et les autres malfaiteurs auront été condamnés, on les présentera à l'avoué, pour qu'il les punisse par le fer et autres tourments, décapitation et pendaison. » (Rotule de *Bœrsch.*)

(³) Au *Niederhof* de *Sierentz*, chaque maison donne à l'avoué une poule de carnaval; il reçoit en outre le tiers de la taille et *deux* dîners, comme à Bevaix: à la mi-février, pour lui, son lieutenant, un écuyer, un valet, trois chiens de chasse et un faucon, — une écurie sèche, de la paille fraîche, des navets, du bœuf et du vin rouge, plus une poule pour le faucon; — à la mi-mai, du lard, de la viande de chèvre et du vin blanc.

(⁴) « Un homme de l'évêché vient-il à être attaqué dans son corps ou dans son bien, il doit s'en plaindre à l'avoué, qui courra jusqu'à la troisième nuit pour faire rendre à cet homme ce qui lui appartient. » (Rotule de *Sierentz.*) — « Si l'un des colongers vient à être pris, l'avoué doit aussitôt monter à cheval, même les pieds nus et le cheval non sellé; s'il a un pied chaussé, il ne doit pas prendre le temps de mettre l'autre soulier, mais il courra sans délai après le prisonnier pour le délivrer. » (Rotule de *Haslach.*) — « Si un colonger invoque l'appui de l'avoué, celui-ci doit l'assister avec tant d'empressement, que, dût-il n'avoir qu'un pied chaussé, il doit prendre l'autre botte à la main, et

« Item, dans aucun cas l'avoué ne peut traîner en cause un homme du prieur, ailleurs que dans la *villa* de Bevex.

« Et tous les droits susdits qui sont dus à l'avoué de Bevex, par la *villa* de Bevex, le dit avoué ou bien son messager doit en prendre possession et les recevoir dans la *villa* de Bevex.

« Pour rendre plus sûres les déclarations ci-dessus transcrites, moi Jaques co-seigneur d'Estavayer et moi Jaques domzel de Collombier avons apposé nos sceaux au présent écrit; et moi, le dit Pierre d'Assnens, chevalier, n'ayant pas de sceau propre, ai prié que l'on y appesât le sceau de Renaud, co-seigneur d'Estavayer.

« Dont acte public, au cloître de Bevex, aux octaves de Pâques, année 1268, au mois d'avril (le 15).

Remarquons, comme je l'ai dit déjà, que les auteurs des dépositions plus haut rapportées ne rédigent pas une sentence arbitrale et ne donnent pas un droit nouveau. Non, ils n'inventent, ne concèdent ni ne décrètent rien; ils se contentent de déclarer par serment ce qu'ils ont vu mettre en pratique d'aussi vieux qu'ils se souviennent; loin d'innover, ils répètent ce que leur ont appris leurs devanciers et racontent ce qu'ils ont vu eux-mêmes. Et ici, la qualité des témoins est une sûre garantie que la vérité n'a pas été travestie: une dame noble âgée, un vieux chevalier, le curé, un prêtre, un frère convers, un clerc, trois hommes libres et quatre preud'hommes; voilà une réunion en laquelle on peut avoir toute confiance, lorsqu'on la voit formulant d'un commun accord une déclaration qui touche à leurs intérêts ou à ceux de leurs proches, intérêts différents et même opposés.

Maintenant à quelle date faut-il faire remonter l'état de choses constaté par l'écrit de 1268? A l'époque de la fondation du prieuré de Bevaix évidemment; et voici pourquoi. Lorsque le premier prieur eut été établi à Bevaix, le noble homme Rodolphe sentit la nécessité de régulariser la position de l'avoué: « Je veux, portait la charte de fondation de l'abbaye de » Bevaix, que l'un de mes héritiers, à savoir celui que j'aurais choisi à cet » effet, ait, après mon décès, l'avouerie de ce *lieu* (1), et qu'il le gouverne et » dirige d'après la volonté de l'abbé Odilon et de ses successeurs et des » moines qui habitent là. Je veux aussi que, par la suite des temps, ce soit tou-

voler à la défense du droit.» Burckardt, page 163. — « L'un des hommes de la cour vient-il à être fait prisonnier, ou bien attaque-t-on injustement son corps ou ses biens, l'avoué ne doit rien négliger pour les délivrer; il poursuivra sans botte et sans selle le ravisseur pendant une nuit et un jour. » *Kirchheim*.

(1) Ne pas oublier que *locus*, *lieu*, est souvent employé dans les chartes antérieures au XIe siècle, pour désigner un monastère ou une abbaye.

» jours quelqu'un de ma race qui ait l'avouerie de ce lieu, pourvu qu'il sache et » puisse, selon la volonté de Dieu, ordonner l'avouerie du dit lieu à l'hon- » neur de l'abbé et des moines. » — En 998 donc, la condition des gens de Bevaix se trouvait telle que l'ont décrite, 270 ans plus tard, les nobles, les hommes d'église et les preud'hommes dont nous avons cité les noms; car il serait difficile d'admettre que l'acte de 1268, résultat d'une enquête, de dépositions faites sous la foi du serment, ait enregistré, en présence des parties intéressées et sans opposition de leur part, des coutumes imaginaires ou tombées en désuétude. Des pratiques ou des choses qui n'ont lieu que tous les dix ou vingt ans peuvent être oubliées et racontées de différentes manières par ceux qui les ont vues; mais des faits de tous les jours, ce qui était la vie même du peuple ne pouvait prêter à erreur ou à omission. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de constater qu'au moyen-âge, le peuple était attaché à ses traditions, qu'il conservait avec une ombrageuse sollicitude le texte de ses lois, la lettre de ses règlements, et qu'il y tenait encore quand, depuis plusieurs siècles, ces prescriptions n'avaient plus d'application possible.

On voit d'ici l'importance de ce point. Il ne s'agit rien moins que d'ajouter deux siècles et demi à l'histoire des gens d'Outre-Areuse. Au moyen de la charte de fondation de l'abbaye de Bevaix et de l'acte de 1268, nous connaissons la vie que, durant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, les preud'hommes de Bevaix ont eue, leurs impôts, leurs usages, leurs coutumes judiciaires, etc.; nous ignorons les noms de ceux qui ont vécu pendant ces trois cents ans, mais que nous diraient ces noms de plus que l'exposé simple et naïf rédigé par les vieillards de 1268? — Et lorsqu'on voit la plupart des usages indiqués dans l'acte de 1268, rapportés dans la charte de la Béroche, n'est-on pas autorisé à conclure que celle-ci ne fait qu'expliquer la charte de Bevaix, en la confirmant et en narrant plus au long les us et coutumes qui, depuis des siècles, ont fait la vie du peuple qui habite entre l'Areuse et le torrent de La Vaux, — car, remarquons-le, la première disposition de la charte de la Béroche est une déclaration portant que le territoire sur lequel ont force de loi les us qui vont être transcrits « dure dès la rivière de l'Areuse jusqu'au ruz de « Vaumarcus. »

(A suivre). Fritz CHABLOZ.

VARIÉTÉS

MÉLUSINE, *Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* publié par MM. H. Gaidoz et E. Rolland. Paris, librairie Viault, 42, rue Saint-André-des-Arts, 1877 et 1878. — *Faune populaire de la France, les Mammifères sauvages* (Noms vulgaires, Dictons, Proverbes, Contes et Superstitions), par Eugène Rolland, Paris, Maisonneuve, 1877.

Un écrivain qui s'était fait connaître d'abord par une Etude sur le patois du pays messin et un recueil d'énigmes populaires (1), M. Eugène Rolland, a conçu le projet de grouper dans des publications successives toutes les informations qu'il pourrait réunir sur le passé des pays de langue française au point de vue des superstitions nationales, de la mythologie populaire, des usages locaux, du langage et des costumes. Il ne s'agissait pas seulement pour lui de rassembler les renseignements de ce genre qui sont épars çà et là dans des ouvrages de toute espèce, mais d'obtenir des faits et des détails inédits, des textes originaux, chansons patoises, contes, proverbes, etc. Le moment de les recueillir est venu, on peut même dire que la onzième heure a sonné. Il suffit de remarquer combien, dans notre propre pays, le passé s'efface, quelles difficultés on rencontre quand il s'agit, par exemple, de restituer un texte patois, de se rendre compte de certaines expressions parfaitement intelligibles il y a deux ou trois générations seulement, et devenues obscures pour nous. Ce qui a lieu chez nous se reproduit plus ou moins partout. Attendre davantage serait compromettre les principaux résultats qu'on peut espérer encore aujourd'hui de cet inventaire du passé.

La *Mélusine*, que M. E. Rolland a publiée en collaboration avec M. H. Gaidoz, le savant directeur de la *Revue celtique*, renferme sur les mythes populaires, les superstitions, les coutumes, les idiomes locaux, une foule de renseignements précieux, et, en fait de textes, une série de contes, de légendes, de chansons (celles-ci parfois avec la musique), de dictons, de formules, de devinettes,

(1) *Devinettes ou Enigmes populaires de la France,* par Eugène Rolland, avec une Préface par M. Gaston Pâris, membre de l'Institut. Paris, 1877.

dont plusieurs ont un charme véritable, surtout dans leur forme primitive qu'on a été trop souvent forcé de remplacer par la version française et moderne [1]. Malheureusement la Suisse romande ne tient aucune place dans ce livre. Certains articles consacrés aux parties de la France qui nous avoisinent, comme le pays de Gex et la Franche-Comté, semblaient devoir offrir matière à quelques rapprochements que j'y ai inutilement cherchés [2]. Il n'en sera pas de même dans les volumes que prépare maintenant M. Rolland, pour peu que l'appel que j'adresse en son nom à ceux de nos compatriotes qui s'occupent de l'étude de notre passé, trouve auprès d'eux quelque écho. Le premier de ces volumes, *la Faune populaire*, a paru en 1877. Tandis que la *Mélusine* était destinée à recevoir les renseignements et les textes sans les grouper sous des chefs déterminés, il n'y a et il n'y aura plus de trace de cette absence de méthode dans la *Faune* et les ouvrages qui suivront. Voici quelques mots de la préface de M. Rolland, qui permettent de se faire une juste idée du but qu'il poursuit :

Le petit volume que je présente aujourd'hui au monde savant, forme la première partie d'une série d'études sur l'histoire naturelle dans ses rapports avec la linguis-

[1] Voyez, par exemple, ces *devinailles* en patois du Velay : *N'a vio que tous lous pas que faye perd un mourcé de sa quo? — L'oeille penden que couson.* — Une chose qui tous les pas qu'elle fait perd un morceau de sa queue? L'aiguille quand on coud. — Et celle-ci qu'il est à peine besoin de rendre en français :

L'ai vegu viou, l'ai vegu mô,
L'ai vegu courre après sa mô?
Una folio d'abre.

Je l'ai vue vivante, je l'ai vue morte, je l'ai vue courir après sa mort? — Une feuille d'arbre. — Encore un exemple de ces vieux textes (celui-ci en français), les seuls que je puisse recueillir ici à cause de leur brièveté : « Je suis né d'une bête morte, — je porte ceux qui me portent, — je vais par les bois — jusqu'à la maison des rois? — Le soulier. »

[2] A propos des superstitions relatives à *la mauvaise herbe* sur laquelle on a marché le matin, à celle qui fait perdre son chemin au voyageur, à celle qui coupe le fer, il est fait mention quelque part dans la *Mélusine* de l'herbe *déferra tsavô* (qui déferre les chevaux), et du « trèfle à quatre feuilles » que les joueurs allaient cueillir sous le gibet pour avoir de la chance, l'un et l'autre étant rapportés au canton de Fribourg. — Je rencontre aussi dans un article sur les superstitions médicales de la Franche-Comté, notre mot *orvale* ou *orval* qui, chez nos voisins, désigne ou désignait, à ce qu'il paraît, les ouragans causés par les *orvals*, esprits qui agissent dans l'air et sur les eaux. Malheureusement, l'étymologie de ce mot pour lequel on n'a proposé que des explications sans valeur, reste obscure. Nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il existait dans le bas-latin. Du Cange le donne comme suit : « Orvalium, infortunium, quidquid adverso casu destruitur in ædificiis. » De cette vieille acception, limitée aux dommages qui atteignent les bâtiments, le mot en a reçu successivement d'autres, mais qui toutes se rattachent à l'air et à l'eau, sinon aux esprits de l'air et des eaux.

tique et la mythologie. La suite de cet ouvrage comprendra les oiseaux, les reptiles, les poissons et les insectes, les animaux domestiques; et si le public veut bien m'encourager dans cette voie, je me propose de faire pour la flore française ce que j'aurai fait pour la faune.... Si l'on voit cet espoir se réaliser, de grands services seront rendus à la science linguistique et surtout à la science mythologique; M. Benfey, dans son *Pantchatantra*, et M. de Gubernatis, dans sa *Mythologie zoologique*, ont déjà fait voir quel rapport intime existait entre la zoologie populaire et la mythologie.

L'esquisse du plan de M. Rolland ne serait pas complète, si je n'ajoutais ici, d'après ses informations personnelles, qu'une sorte d'*Anthropologie*, dressée selon la même méthode que sa *Faune* et sa *Flore*, doit continuer ou plutôt couronner son travail. Je n'ai pas sous les yeux son premier volume; aussi je crois bon de citer ici, pour le faire connaître de plus près, quelques lignes de l'article que M. A. Darmesteter a consacré à cet ouvrage dans la *Revue critique*.

Le premier volume de la *Faune populaire* est un modèle d'exposition lumineuse. L'auteur étudie successivement les divers mammifères sauvages connus en France, dans l'ordre de la classification linnéenne. Il consacre à chaque espèce animale un chapitre qu'il divise régulièrement en deux parties. La première contient les noms vulgaires avec l'indication des localités où ces noms sont en usage, et souvent leur explication étymologique, les termes de chasse, les dictons, les proverbes généraux qui se rapportent aux animaux; la seconde renferme les croyances, les superstitions dont ils sont l'objet, les contes dont ils sont les héros, les dictons, les proverbes qui font allusion à ces superstitions et à ces contes. Un index bibliographique fort étendu, et qui donne une idée de l'immense lecture qu'a dû entreprendre l'auteur, complète ces indications... Le livre est un recueil de faits classés avec méthode; l'auteur se montre aussi peu que possible, et se cache derrière les faits qu'il laisse parler.

M. Darmsteter ajoute que, dans ce premier volume, quarante-cinq individus sont l'objet de monographies, dont les plus étendues sont celles de la chauve-souris, du lièvre, du cerf, du renard, et surtout du loup, « le trésor de l'ouvrage ». Messire loup (à tout seigneur, tout honneur) occupe à lui seul près du tiers du livre. « Chaque page donne matière à réflexion, à comparaison : formes inconnues de mots, étymologies nouvelles, légendes ou superstitions curieuses, bizarres, amusantes. »

Assurément, si le tableau projeté par M. Rolland est vaste, le cadre en est ingénieusement choisi. C'est une sorte d'encyclopédie où viendront se ranger à leur place des détails disséminés ailleurs et destinés à se perdre. Dans cette encyclopédie, M. Rolland voudrait faire à notre Suisse romande une place aussi large que possible. De l'Evêché de Bâle au Valais et aux montagnes de

Savoie, il lui faudrait des collaborateurs dont les contributions grandes ou petites, suivies ou intermittentes, seraient pour lui d'un grand prix. Le *Musée neuchâtelois*, qui poursuit un but analogue à celui de M. Rolland, ne peut que s'intéresser à son entreprise, et bénéficiera lui-même de l'appui que trouvera chez nous l'écrivain français.

Ch. B.

SENTENCES & INSCRIPTIONS DE QUELQUES MAISONS

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

Beaucoup de personnes, en lisant les inscriptions, versets et sentences de la Bible, avec lesquels les montagnards oberlandais aiment à décorer leurs chalets, ne se doutent pas que cette coutume existait aussi chez nous au siècle passé, du moins dans quelques parties des Montagnes neuchâteloises. Ces sentences étaient généralement placées au-dessus de la porte dans un encadrement dont l'ornementation est presque toujours la même, soit entrelacement de feuilles et d'ornements accompagnés des initiales du ou des propriétaires. La planche ci-jointe reproduit une de ces inscriptions qui, tendant de plus en plus à disparaître, sont intéressantes à conserver, puisqu'elles nous donnent une idée des mœurs et usages de nos ancêtres.

Voici quelques-unes des plus remarquables d'entre elles, auxquelles je conserve le même arrangement de mots et leur orthographe.

Maison Hainard au Valanvron :

CRAINT ________ DIVE ET
GARDE CEST COMMANDEMANT
PAIX SOIT EN CET MAISONT

JE SUI LE CHAPI
TOUX POSEZ SUR
DEUX COLONE

EN
SOUS MOY PAS
SE LES HOMME

Aux Eplatures :

LE NoM DE LETERNEL E• VNE FoRTE ToUR

Aux Foulets :

DIEV SOIT CY

Aux Bulles :

LE SEIGNEUR EN TOUTE SAISON
VEILLE BENIR CEST MAISON

Aux Reprises :

QVOI QVE TU DIES
QVE TV FACES QVILLE
TE SOVVIENE DE LA FIN
•X TV NE PECHE PAS
JAMAIS

Au Bas-Monsieur :

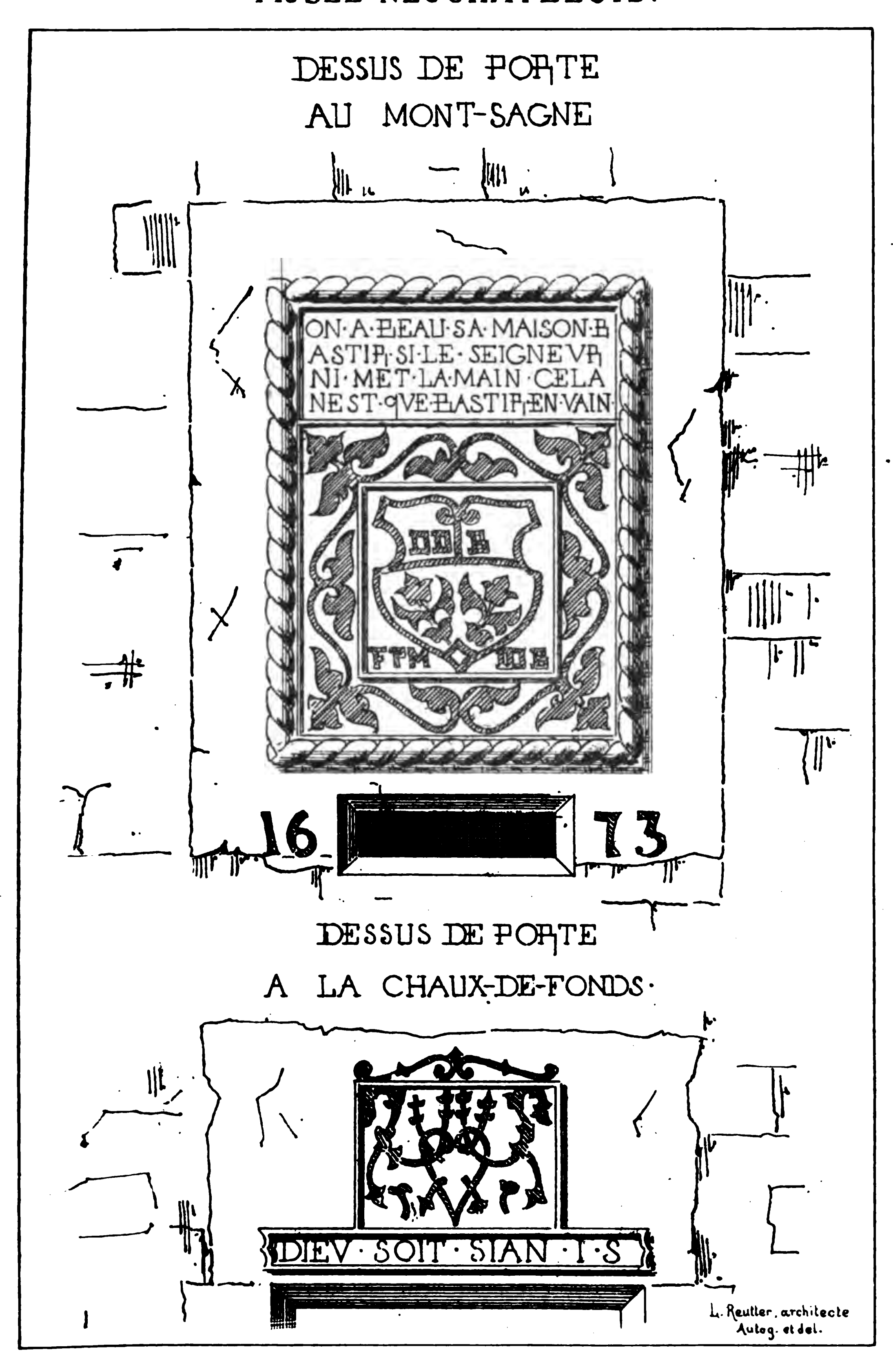
LE SEIGNEVR EN
TOVTE SAISON
WIELLE BENIR
CESTTE MAISON

Aux Reprises :

DIEV SOIT SEYEN
LA PAIX DE DIEV
SOIT EN SEIT MA
ISON ET SUR TOVT
CEVX QVI HABI
TE EN ELLE (M R)

Chaux-de-Fonds, février 1879.

L. Reutter, architecte.


DESSUS DE PORTE
AU MONT-SAGNE
ON · A · BEAU · SA · MAISON · B
ASTIR · SI · LE · SEIGNEUR
NI · MET · LA · MAIN · CELA
NEST · QUE · BASTIR · EN · VAIN
16 73
DESSUS DE PORTE
A LA CHAUX-DE-FONDS.
DIEV · SOIT · SIAN · I · S
L. Reutter, architecte
Autog. et del.

A. BCH.

Etude par G. LORY FILS

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

GABRIEL LORY

1784-1846

(Suite. — Voir la livraison d'Avril, p. 77)

(Avec une planche.)

Les aquarellistes suisses du commencement de ce siècle ont dans leurs œuvres des caractères communs. C'est d'abord une mise en scène quelque peu théâtrale où l'on sent une influence du style impérial avec un souvenir du XVIII[me] siècle; les horizons s'encadrent volontiers d'arbres de premier plan comme un décor; c'est généralement la représentation de sites immenses dont ils semblent vouloir faire comprendre les côtés topographiques avant tout; ce sont des panoramas, ce que le public appelle encore des points de vue; des successions de montagnes et de vallées, des bourgs, des villes, des massifs de constructions dont on montre tout l'ensemble avec une sincérité qui ne laisse rien d'indécis. Il y a là une conscience qui n'omet rien et déteste le mystère, un arrangement systématique de premiers plans dont les masses arrondies propres et régulières font songer aux massifs peignés des jardins bourgeois; l'exécution est généralement lisse et correcte, toujours contenue et cravatée, avec des allures de liberté.

On dirait, que la nature de nos aquarellistes attend du monde chez elle, on a émondé les branches folles et coupé les rameaux secs, ratissé les gazons et balayé les rochers; les visiteurs peuvent arriver, le parc est sablé et la meilleure compagnie peut circuler dans les massifs, à la rigueur elle trouvera où s'asseoir, les terrains des premiers plans sont appropriés. Si quelque personnage, berger ou paysanne, passe sur le chemin, soyez sans crainte, ils ont mis leurs costumes du dimanche et sont discrets, le bétail même est

convenable. Tout cela est peint avec des préoccupations de propreté, d'élégance, avec un faire systématique qui a quelque chose de machinal et de froid, quoique très habile. Au lieu de développer les caractères du paysage on les atténue, et une nature toujours un peu modifiée remplace la réalité. Le monde pour lequel on prépare ces sites ne demande que des émotions tempérées; au pittoresque, à l'étrange il faut mêler beaucoup de distinction, des adoucissements de forme et de couleur, des effets coupés d'ombre et de soleil. C'est le public qui est donc la cause de cet art où le talent s'allie à la banalité. C'est pour la fashion anglaise et la gentilhommerie française que tant d'artistes travaillent; il faut flatter le goût de l'amateur, beaucoup y sacrifient leurs sentiments intimes, les autres suivent la tradition; de là cette absence presque complète d'originalité.

Ajoutons que l'exécution est petite, les moyens en art sont généralement en rapport avec la conception, ils sont ici sans largeur.

En étudiant l'immense quantité des productions artistiques suisses du commencement de ce siècle à Lory, et même plus loin, on est frappé de cette communauté de manière, les individualités ne se reconnaissent souvent qu'à la signature.

Si nous mettons en regard un paysage contemporain, nous comprendrons vite pourquoi l'œuvre de nos aquarellistes a vieilli. Vérité, simplicité, voilà ce qui frappe dans les maîtres d'aujourd'hui; la nature, avec ses allures infinies, ses aspects de chaque heure et de chaque saison apparaît dans leurs toiles débarrassée de tout l'apprêt du passé.

La nature, voilà l'unique principe, on peut même dire, l'unique secret de tant de belles œuvres ; ajoutez à cela plus de concision; le paysagiste contemporain enserre moins de choses dans les limites de son cadre, et l'œil se fixe plus facilement sur le point qu'il veut montrer ; sans négliger les finesses du détail il lui préfère cependant l'aspect général et l'impression première ; l'exécution s'inspire du sujet, elle est ferme, souple, transparente, rugueuse ou lisse selon les choses ; l'ombre conserve ses mystères et il ne viendrait à l'idée de personne d'élaguer les fouillis des premiers plans ; loin d'atténuer les rudesses, l'imprévu, les tournures excessives, l'artiste les accentue, il les souligne et les rend plus visibles à tous les yeux. Sa brosse a ses caprices et ses appétits d'exécution, craintive ici et là emportée, elle ne traduit pas de la même manière tous les éléments dont se compose un paysage, elle a ses sympathies et caresse ce qu'elle aime avec plus d'amour.

Dans les aquarellistes suisses au contraire, rien n'est sacrifié, et ce n'est point là qu'on trouverait ces morceaux si savamment lâchés, selon le mot des peintres, et qui donnent tant de charme aux parties soignées ; Lory, comme

ses nombreux collègues, a une exécution si nette, si égale partout, que l'œil se fatigue de ce bien fait systématique.

La perfection, surtout dans le paysage, est un but qui a son écueil, la monotonie; nos aquarellistes ignoraient encore le secret de l'éviter. Lory cependant, avait dû voir les maîtres anglais, si larges dans leur manière ; peut-être ce genre nouveau ne lui fut-il pas sympathique, sans doute aussi était-il trop convaincu pour modifier quoi que ce soit dans ses sentiments d'artiste. Puis à quoi bon changer alors que les grands seigneurs, les princes et les rois payaient si chèrement ses œuvres.

* * *

Si le temps a jeté un peu d'oubli sur la gloire du maître, c'est que le temps a marché, amenant avec lui des idées nouvelles; il avait renversé les temples antiques et les grottes idylliques de Gessner, il allait semer les ronces et les herbes folles dans les parterres si bien aménagés par Lory; mais de ces broussailles allait sortir une poésie plus vivifiante; les épines de ces ronces, il est vrai, pouvaient peut-être barrer la route, blesser même ceux qui essayaient de les franchir; mais de nouveaux horizons allaient s'ouvrir à ceux qui osaient s'aventurer au-delà; l'air pur des sommets alpestres, celui que Maximilien de Meuron respirait auprès du *Grand Eiger,* devait fortifier la jeune génération qui s'avançait et l'initier à ce vrai beau, répandu partout, à différents degrés, et que les peintres ont la mission de faire aimer.

Ces marches, ces reculs, ces tâtonnements sont une des nécessités du progrès humain ; il y a des périodes où il s'avance hardiment dans une voie facile qui semble le mener droit à l'idéal, puis il perd la piste et s'arrête ; il faut alors que quelques pionniers frayent de nouveau la route sur laquelle d'autres chemineront gaîment jusqu'à un nouvel arrêt.

La période de nos aquarellistes, depuis le commencement de ce siècle, ressemble à une douce quiétude contemplative ; on cherche au sortir de la révolution et des sombres jours de 1798 et 1799, un apaisement dans l'admiration de la nature ; la vallée ombreuse et calme, le chalet dans l'alpe, le lac mirant les glaciers dans ses eaux bleues deviennent, pendant les guerres de l'empire, l'oasis rêvée par ceux que la gloire militaire n'a point grisés. Lory fils occupe une des premières places parmi les hommes de talent de cette époque, il s'y distingue par une heureuse mise en scène, par une couleur claire et blonde, une excessive facilité; cette dernière qualité est commune à tous les maîtres de l'aquarelle ; ce genre spécial perd du reste tout son charme s'il n'est traité avec liberté et délicatesse.

Lory avait aussi étudié la figure et les animaux qu'il rendait avec une naïveté qui n'est point sans charme; il a laissé plusieurs scènes alpestres et de nombreux dessins de costumes. On comprend vite pour quel public il travaillait, ses modèles ont revêtu les habits de fête, ils manquent de cette allure imprévue que leur donnait le peintre Kœnig. En 1809 Lory avait publié, en collaboration avec son père, les *Principes de paysage pour apprendre à dessiner et à colorer à l'aquarelle.* (Cahiers folio, à Paris chez Bance aîné, marchand d'estampes.) C'est une suite de planches gravées et coloriées ; le même sujet est représenté dans trois feuilles; la première est telle que le dessin doit être préparé à l'encre de Chine; la seconde donne les couleurs locales comme elles doivent être posées, la troisième est entièrement terminée. A ces planches étaient jointes des directions pour le travail. En les lisant aujourd'hui on comprend qu'il y avait quelque chose de systématique et d'absolu dans ces procédés qui font songer à une recette économique ; la préparation à l'encre de Chine devait nuire à la fraîcheur du ton. Alors même que l'œuvre de Lory ne satisfait plus entièrement notre goût épris d'une réalité moins édulcorée, nous n'en sommes pas moins émus de reconnaissance envers cet artiste qui a chanté la patrie. Moins idyllique, il aurait sans doute été moins compris de son époque plus éprise de la sentimentalité de Rousseau et de Bernardin de St-Pierre que de l'admiration un peu emphatique de Châteaubriand. On est vite dépaysé si l'on ne parle pas la langue du milieu dans lequel on vit, et Lory était devenu le peintre des cours et des salons ; il flattait, sans s'en douter, bien sûr, les sentiments un peu énervés de ce monde factice qui ne goûte la nature que des coussins capitonnés d'une berline ou des salons des hôtels élevés sur nos sommets alpestres. S'il sacrifia à cette tendance malsaine, s'il traduisit le paysage pour les gens du monde, comme les auteurs du XVIIme siècle écrivaient « à l'usage du Dauphin » c'est que, nous l'avons dit, le peintre était doublé d'un homme excessivement pratique qui, des nuages étincelants et de l'azur de ses ciels, savait se courber sans effort sur le chapitre du doit et de l'avoir.

* * *

Nature facile et souple, il se pliait aux exigences de son temps ; bien constitué pour les excursions pittoresques, il cheminait gaîment, le sac au dos, sous le soleil et les intempéries de l'alpe, à la recherche du beau à offrir au monde spécial de ses admirateurs, comme le botaniste en quête de certaines espèces. A l'aise au chalet comme au salon, il savait se faire aimer de tous ceux dont il s'approchait et vivait en meilleurs termes avec les bergers des Alpes chez lesquels il séjournait souvent pendant plusieurs semaines ; sa po-

litesse, son amabilité sont demeurées dans le souvenir de ceux qui l'ont connu. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel avait fait don à Lory d'une lettre de naturalisation, sans même qu'il la demandât. Cette faveur exceptionnelle lui prouvait l'estime que l'on faisait, dans notre pays, de l'artiste, du professeur et de l'homme.

L'étude de son œuvre, disséminée partout, mais dont de nombreuses pièces ont été gravées, est un intéressant sujet d'observation ; à côté des qualités de mise en scène, d'élégance, de fraîcheur et d'habileté qui firent le succès de ces paysages, il y a là aujourd'hui un côté réellement précieux, ils nous montrent les transformations de nos villes, de nos villages, même de sites sur lesquels on ne croirait pas que l'action du temps puisse avoir son effet. Hilaire Sazerac, auteur d'un volume folio, *Un mois en Suisse*, avec planches lithographiées par E. Pingret, s'exprime ainsi au sujet de l'artiste :

« Les arts sont cultivés à Berne et protégés par une Société d'encouragement. Parmi les peintres habiles dont cette ville s'honore, je nommerai MM. Lory, qui m'ont ouvert leur riche portefeuille avec l'empressement le plus obligeant. Il serait difficile de trouver en Suisse un site pittoresque qui n'ait pas exercé leurs pinceaux. Il n'est guère possible de reproduire avec succès les lieux qui ont été l'objet de leurs études. Tous leurs ouvrages joignent au mérite de la plus stricte vérité celui de la plus suave harmonie. »

Là est peut-être le secret de ce retour de l'opinion, le « suave » nous laisse froid aujourd'hui et c'est la vérité vivante et âpre qui est pour nous l'harmonie.

(A suivre.) A. Bachelin.

LES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison d'Avril, page 88.)

Maintenant, voici la charte de la Béroche.

« Ce sont les bonnes coustumes et usances de la Perroiche de Sainct-Aulbin, seigneurie de Gourgier, escriptes et faictes à la relation de Jehannod Rognon de Montalechiez, par son serment pour ce donné sur les saincts Evangiles de Dieu, — du consentement et de l'expresse voulonté de tous les preud'hommes des dites Perroiche et

seigneurie, — et rappourtées à moy, Vuillesme Mentey, clerc de Gransson, commissaire sur ce députez et expressément envoyez par Jaques de Pierre, donzel, lieuthenant de noble homme et puissant François de Collombier, seigneur de Vuillierens et chastellain de Gransson pour le très excellent prince et seigneur notre très cher monseigneur comte de Savoye,en la main duquel la dite Perroiche et seigneurie de Gourgier estait pour le temps ci-dessous escript.

« Et premièrement, a rappourté le dit Jehannod Rognon, au nom que dessus, à moi, le dit Vuillesme, aussi au nom que dessus :

« Que la seigneurie de Gourgier dure dès la rivière de l'Areuse jusque au ruz de Vaulmarcus.

« Item, — que ils ont usé et accoustumé que tout homme qui ferait ou commettroit gros ban, dès le Pommier dict Amiet jusques au chasteau de Gourgier, il serait, envers le seigneur des dites Perroiche et seigneurie, pour lx (soixante) sols lausannois; — et qui le feroit ou commettroit dès le dessus dit pommier jusque au Perrier dict Chenillard, il serait tenu au dit seigneur, en xxx (30) sols lausannois ; — et qui le ferait ou commettrait dès le dessus dict Perrier Chenillard jusques en la ville de Sainct-Aulbin, ou en la dite ville, il serait entenu au dit seigneur, en lx (60) sols lausannois.

« Item, — que toute femme faisant ou commettant le dict gros ban, ou aultres bans quel que ce soit, non est entenue envers le dict seigneur, sinon en demi-ban tant seulement.

« Item, — que en la dite seigneurie sont trois ports jurés pour passer le Lac, c'est assavoir : le port de Argillier,le port du Raffort de Sainct-Aulbin et le port dict Contier. — Et ont usé et accoutumé que si aulcung larre, traicteurs, ou aultres quel que ce soit, venait au portanier de l'un des dessus dicts ports, pour trapasser le lac ou aultre part, menant avec soy aulcunes choses emblées, robées ou aultrement mal prises, si le dict malfaicteur requiert le dict portanier qu'il le mène aulcune part, le dict portanier doit entrer en sa nez et ferir d'une palanche trois coups sur le lampeur de sa nez pour voir si nul suivoit le dict malfaiteur, — et où au cas que nul ne viendrait avant que le dict portanier heust empendu sa nez, il doibt mener, et le peut faire sans rien mesprendre, le dict malfaiteur là où le dict malfaiteur voudra, — nonobstant que le dict portanier congneust bien le dict malfaiteur et sceut qu'il avait emblé la chose qu'il mènerait. (1)

« Item, — ont usé et accoutumé, pour le plaict *duton*, que le messager du seigneur doibt crier devant la porte de l'église de Sainct-Aulbin, le dit plaict duton, le dimanche devant la Toussainct, et aussi la veille de la Toussainct, (2) — auquel jour

(1) « Si un malfaiteur quelconque se retire dans la ville de *Rougemont*, il doit y trouver asile et paix ; quand il veut ensuite partir, on l'escorte pendant un jour et une nuit »

(2) « Le devoir du messager de *Sigolzheim* est de convoquer les colongers aux quatre plaids ; en retour, il a en bénéfice, comme d'antiquité, une pièce de vigne sur le Ratolzberg. » — « Le messager de *Rosheim* ira de maison en maison pour inviter les colongers aux plaids de la mi-février et de la mi-mai ; quant à celui de la St-Martin, on n'y convoque pas. » — Le plaid *duton* est appelé aussi plaid d'Auston, d'octon ou plaid d'automne.

ceux qui doibvent les émenèdes, doivent venir en la dicte église, et appourter les émenèdes qu'ils doibvent, et mettre sur un banc, et redoubler la traillie de laquelle la dicte émenède soit couverte, sur la dicte émenède, mettre son cutel ou aultres gaiges par dessus, en protestant que en cas que la dicte émenède ne seroit suffisante, que la traillie, ou cutel, ou gaige qui serait par dessus, reffit le deffault, au dict et à la ourdonnance des jurés sur ce depputés ou des preud'hommes de la dicte Perroiche et seigneurie.

Item, — ont usé et accoutumé que, au dict jour, tous les preud'hommes de la dicte Perroiche et seigneurie doibvent estre à l'église et rappourter au seigneur, toutes leurs coustumes et usances (1),— en protestant que au cas que, en rappourtant leurs dictes coustumes et usances, il fauldrait riens, que dedans huit jours ils le puissent mettre et monstrer, — et au cas que ils auraient riens mis qui ne y deust estre, que dedans le dict terme, ils le puissent houster sans riens mesprendre (2).

« Item, — ont usé et accoustumé, pour la passion des bois, que le curé de la dicte Perroiche peult paistre franchement et quictement les porcs de son mazel, en la passion des bois de la dicte Perroiche et de la dicte seigneurie, — et doibt avoir son affoyage, quicte pour le giette qu'il doibt au dict seigneur.

« Item, — le prieur de Bevays peult paistre quictement, en la dicte passion, les porcs lesquels il nourrit à son auge, pour son mazel, pour le giette qu'il doibt au dict seigneur, c'est à savoir : que si le dict seigneur avait ung cheval malade, il le peult envoyer en la dicte prioré de Bevays jusques il soit guéri ; et le dict prieur doibt soigner le dict cheval et le varlet qui gouvernerait le dict cheval; et si le dict prieur ne vouloit donner ou laisser donner au dict varlet, assez viande (3) pour lui et le dict cheval, le dict varlet peult, de sa propre autorité, rompre le lieu où seroit la viande de lui et du dict cheval, et prendre suffisamment pour lui et le dict cheval ; — et pour ce giette, il peult amener ses dicts porcs en la dicte passion dès la St-Michel jusque à la St-Martin en hiver.

« Item,— ont usé et accoustumé que tous hommes des dictes Perroiche et seigneurie peult paistre en la dicte passion, ses porcs propres, c'est à savoir, le porc dict patez pour quatre deniers lausannois par porc, et l'énesier pour deux deniers lausannois, et les leiton que on aurait veus aleyter une fois en mays ès dicts boys, tout pour néan (4);

(1) « Pour les sept villages du *Hatgau*, le *jarspruch* (déclaration annuelle, constitution proclamée tous les ans) doit se faire tous les ans, le mercredi après l'Epiphanie, à moins qu'une fête ne s'y oppose. »

(2) « A *Heimsbrunn*, on reconnaît que l'on doit avoir trois plaids, l'un à la suite de » l'autre, à 15 jours de distance, pour que, si un colongèr avait oublié de dire quelque » chose d'important, il pût d'un plaid à l'autre réparer cet oubli. » (Stoffel, page 92.)

(3) *Viande* ici signifie tout ce qui se mange.

(4) « Tous les habitants de *Rougemont* peuvent envoyer leurs porcs dans les bois de ce ban, et pour cela chaque porc paiera à Mgr d'Autriche 4 deniers, à l'exception des truies et des petits qui accompagnent la truie. » — Dans la Marche de *Marmoutier*, « les années

— et ceux qui suivent le plaict duton le peuvent paistre pour la moytié de moins que les aultres dessus dicts preud'hommes de la dicte Perroiche et seigneurie ([1]) ; — et peuvent, les dicts preud'hommes de la dicte Perroiche et seigneurie, mener leurs porcs ès dicts boys sy toust comment ils y peuvent faire leur profict, et tenir jusques à la St-André, pour le prix dessus dict.

« Item, — ont usé et accoustumé qu'ils peuvent paistre leurs dicts porcs, dès la St-André à la St-Michel, pour un denier lausannois, lequel est deu au forestier.

« Item, — que nul porc estrangier ne dheust venir en la dicte passion, devant la St-Michel, et n'y doit demeurer maisque jusques à la St-Martin d'hiver ; — et au cas que les pasteurs ou aultres personnes quelles que ce soit, mèneraient ès dicts boys nuls porcs estranges devant la St-Michel ou après la St-Martin d'hiver, celui qui les y mènerait soit, envers le dict seigneur, pour neuf sols lausannois ; — et si nul des preud'hommes des dictes Perroiche et seigneurie y pouvoit trouver les dits porcs estranges, que les dicts pasteurs ou aultres les y eussent menés ainsi comme dict est, ou que ils y fussent allés de par eux-mêmes, cy dessus dicts preud'hommes qui les y trouveraient les pourraient prendre et mener en la taverne ou là où mieux leur plairait, et despendre sur le dict porc jusques à la valeur d'icelui, sans rien meffaire.

« Item, — ont usé et accoustumé que le seigneur ne peult ne doibt mestre forestier ès dict boys, sans les dicts preud'hommes ; — et s'il ne leur plaisait et s'il y avait, nul forestier qui ne leur pleust, ils doibvent venir vers le seigneur, et dire lequel il ne leur semble pas être souffisant, ni idoine, et qu'il y leur en pourvée de ung aultre nonobstant que le dict forestier y heusse demeuré longuement ; et le dict seigneur, à la requête des dicts preud'hommes, les doibt changer à un aultre à leurs élections ([2]).

« Item, — ont usé et accoustumé quel qui trouverait au bois du dict seigneur, un des dicts preud'hommes taillant ung bleteron que un chert peust mener, il soit envers le seigneur, pour soixante sols lausannois et le gaige perdu ; — et sy le bleteron était tel que le chert ne le peust mener il ne serait que pour trois sols lausannois et le gaige perdu ; — et quel le trouverait dessus ung chasne, taillant ung branche, il seroit pour neuf sols lausannois et le gaige perdu ; et sy il avait toutes taillées les dictes branches et chargées sur son chert, il ne seroit que pour neuf sols et le gaige perdu ; — et sy celui qui aurait taillé le dict bleteron ou embranché le dict chasne, s'étoit logniés du tronc où il auroit taillé, tant que le forestier

où les glands réussissent, les forestiers doivent l'annoncer à tous les *hommes de St-Martin*, avant la St-Michel. Chaque porc qui va à la paisson paie pour dîme 4 deniers, sur lesquels l'abbé prend deux tiers et l'avoué un tiers. »

([1]) « Dans la colonge de *Grendelbruch*, les jurés ne sont payés de leurs peines que par une immunité judiciaire qui s'étend jusqu'à leurs domestiques. Mais quand ils rendent quelque service extraordinaire, ils reçoivent 4 pots de vin. »

([2]) « A *Osthausen*, quand le seigneur visite la colonge, il présente aux colongers trois hommes sur lesquels ils prennent deux *banwarten*, chargés de garder le ban. » — « Le maire d'*Ohnenheim* doit investir le garde-champêtre, et présenter un troisième candidat, si on repousse les deux premiers. »

ne peust jeter sa destraulx jusques au tronc où il aurait taillé, ou sy qui l'aurait taillé estoit venu en la charrière publique, il ne serait pour rien (1).

« Item, — ont usé et accoustumé qu'ils peuvent tailler, sans rien meffaire, ès dessus dict boys, tout marrin de chert, de charrue, d'erces, de luge et tout aultre boys qui porte sa seigne sans licence de nul; — et ne peuvent ni doibvent tailler aultre boys sans licence du messager du seigneur (2).

« Item, — ont usé et accoustumé quel qui trouverait un des dicts preud'hommes taillant ung foz, il seroit pour trois sols lausannois envers le seigneur et le gaige perdu; — et qui le trouveroit monté sur un foz, qu'il ne heust point de pied à terre, il n'est que pour le gaige tant seulement (3).

« Item, — ont usé et accoustumé qu'ils peuvent prendre, ès dicts boys, tout boys mort: — et sy orvalle y venoit qui abattit ung arbre ou mays, ils le peuvent prendre pour leur, laissant premièrement au forestier trois pieds devers la fonde sy le dict arbre était en raciné; mais sy n'étoit en raciné, ils le peuvent tout prendre sans nulles offenses (4).

(1) *Rougemont:* « On ne coupera pas de chêne, de hêtre, de sureau et de poirier, dans les forêts de ce territoire, sous peine de 30 sous d'amende pour Monseigneur et de 5 sous pour le garde; mais si le coupable s'éloigne du tronc à une distance d'une jetée de hache, avant que le garde ne le voie et ne le surprenne, il ne paie rien. » — « Si quelqu'un va dans le *Kastenholz* ou traverse cette forêt, on n'a pas à le gager, à moins qu'il n'y coupe du bois; s'il coupe du bois il paie l'amende et on lui prend un gage quand il est saisi dans l'intérieur de la forêt, ou si on peut l'y ramener en le tirant par derrière; mais dès qu'il a dépassé la limite avec sa voiture, son chariot ou sa charge, on ne doit plus le gager. » — « Lorsque quelqu'un va de nuit dans la forêt et coupe du bois, s'il est surpris, il paie l'amende comme d'ancienneté; mais s'il crie quand il coupe, s'il attend quand il charge, s'il arrive ensuite à la limite, personne n'a le droit de le gager. »

« A *Andolsheim*, les forestiers auront soin de gager ceux qu'ils trouveront dans les bois; s'ils les trouvent à la coupe, ils leur prendront les chevaux et les bœufs; s'ils font résistance, le bailli de Horbourg les gagera comme il pourra par rapport à la résistance, sans empêchement d'aucun privilége. Si le délinquant fait autant que de quitter l'endroit où il a coupé, les forestiers se mettront par derrière auprès du char, et en tireront autant de bois qu'ils pourront, et le poursuivront de même jusqu'à la sortie de la forêt, où ils le quitteront et le laisseront en aller. »

(2) Chaque collonge avait un messager qui remplissait les fonctions de nos huissiers et appariteurs: « Celui qui veut assigner un étranger devant le maire, donne au messager quatre deniers par mille. » (Hanauer, page 106.)

(3) *Guémar:* « Le bois de Weidenau appartient à la cour, et les *huebers* peuvent y couper toute sorte de bois, le chêne excepté; si un hueber veut y charroyer, la veille d'une fête, pour la dite fête, y avoir bois, il demeurera sur son siège et ira d'arbre à autre pour couper le bois qui lui sera nécessaire; s'il descend à terre, le forestier le mettra à l'amende, et si la hache lui tombe des mains, la laissera au dit forestier. »

(4) A *St-Jean des Choux*, « on reconnaît que si les pluies ou le vent faisaient tomber des arbres dans la forêt, tout habitant des deux villages dépendant de Madame, peut les abattre; personne ne l'en empêchera; chacun coupera ce qu'il peut atteindre avec sa hache. »

« Item,— ont usé et accoustumé que si le forestier trouvoit un des dicts preud'hommes au boys du Chasnet auquel le dict seigneur a le tiers et l'aultre seigneurie par tout, et que le dict preud'homme est sy fort que le forestier ne le puisse gaiger, il n'est pour rien; et si le forestier le gaige par aventure, il perd son gaige tant seulement (1).

« Item, — ont usé et accoustumé que nul ne peult ni doibt entrer ès communailles de la dicte ville de St-Aulbin, feurs la dite Perroiche, et si nul estrange y venoit et sy les preud'hommes le trouvoient ou aulcun d'iceux, ils le pourroient gaiger, et sy ils le trouvoient taillant ou qu'il y eust riens taillé, perdroit le dict homme étrange son gage tant seulement; — et sy il estait feurs des boys et qu'aulcung des dicts preud'hommes se pourroit apercevoir qu'il heust riens tailliés en leurs dictes communailles, et sy il le trouvoit sur la dicte seigneurie, il se pourroit clamer de luy et faire esmender l'offense qu'il auroit faicte.

« Item, — ont usé et accoustumé que si leur seigneur ne veult mettre un fornier en ses dicts fours, il leur doibt les dicts fours maintenir en état, et chacun feu doibt au dict seigneur, une fois l'année, ung bichet de blé; — et sy le dict seigneur y mettoit fornier, ils ne devraient rien, sinon au fornier.

« Item, — ont usé et accoustumé que chacun des dicts portaniers doibt mener et remener ung chacun preud'homme de la dicte seigneurie, chargé de la pesance de trois bichets de froment, et une femme de la dicte seigneurie, chargé de la pesance de une coppe, c'est à savoir à Estavayer, au marchier ou à jours de foire, un chacun de eulx, pour ung denier lausannois (2).

« Item, — ont usé et accoustumé que si aulcung des dicts preud'hommes se clamoit d'ung aultre et sy il se vouloit retraire devant demande faite, il n'y aurait point de clame, sinon qu'il eust accourdé apartier, et en ce cas, il seroit pour la clame; et sy il nyoit l'accord, le seigneur peult avoir son serment tant seulement.

« Et *pour toutes cestes coustumes et pour la franchise des aigues*, ung chacung feu doibt au dict seigneur, le lendemain de Noël, un denier lausannois lequel ont accoustumé de recueillir les forestiers, — et le jour de Caresmentrant ung chapon ou une genille, et celui qui n'auroit ni chapon ni genille, ou ne auroit que ung pau ou une genille, il debvrait au dict seigneur, pour son chapon, trois deniers lausannois tant seulement.

(1) « Ceux de *Greudelbruch* ne peuvent se passer de forêt; ils ont peu de champs et de prés. Leurs forêts sont trop éloignées; d'autres sont plus rapprochées, comme celles de *Bærsch*, de *Rosheim*, d'*Obernay* et le *Steinwaldt*; ils risquent leurs gages et y vont parfois. Quand un homme coupe, il crie; quand il charge, il attend; s'il peut sortir du bois, il ne donne rien à personne. Si le forestier veut le gager lorsqu'il peut jeter sa hache au delà du ruisseau, on le laissera aller. Le forestier le surprend-il et lui enlève-t-il sa hache, il ne fera pas autre chose. Le délinquant refuse-t-il le gage, le forestier ne doit ni le frapper ni le blesser, mais le suivre à *Greudelbruch* chez le *heimburge* qui lui donnera la hache ou quelque chose de meilleur. »

(2) « A *Honau*, Messieurs de Rhinau doivent entretenir toujours et sans interruption, pour le passage du Rhin, un bac et trois nacelles; ces bateaux seront moitié à leurs frais, moitié à ceux du bannvogt. »

« Item, — ne doibvent au dict seigneur, pour son charroy, sinon trois journées l'année, et les doibt songner, le dict seigneur, faisant les dictes trois corvées.

« Item, — que toutes charrues doibvent aussi, en chacune saison, une courvée; et que ung chacun gaigneur doibt, au moyten de une chacune saison, semondre au dict seigneur sa courvée; — et s'il ne la vouloit prendre et se perdoit, elle serait perdue pour le dict seigneur; — et si le dict seigneur la vouloit vendre, ce qu'il aurait part à la charrue la peult retenir pour le prix que ung aultre en donneroit, devant tout.

« Item, — ont usé et accoustumé que si aulcung des dicts preud'hommes trouvoit riens qui vallit oultre quatre deniers lausannois, dès le Lay jusques à la Montagne, il le peult garder quarante jours, pour voir si nul le recongnoit; et si dedans le susdit temps, nul ne le recongnoit, celui qui l'auroit trouvé, le doibt remettre au seigneur. (1)

« Item, — ont usé et accoustumé qu'ils doivent seiger leurs banderet à leurs dépens, ung jour et une nuit, et non plus, sinon pour leurs sols. (2)

« Item, — ont usé et accoustumé que le curé de la dicte Perroiche ast son affoyage ès boys du seigneur au moins mal; et si par aventure, le dict seigneur ne lui voulait laisser son affoyage en ses dicts boys, le dit curé doibt avoir son affoyage ès bois Genzoz; — Et le dict curé doit au dict seigneur, pour son affoyage et pour ses porcs paistre en la dicte passion, des giettes mengier; et doibt être, le dict seigneur, en chacun des dits mangiers l'année luy tiers.

« Item, — ont usé et accoustumé que ung chacun gaigneur qui peut faire son joug, doibt au dict curé, une gerbe de blé communaul; — et s'il n'avoit qu'une beste, il ne doibt qu'un bichet de blé; — et ceux qui n'ont point de beste doivent au dict curé quatre deniers lausannois.

« Item, — ont usé et accoustumé que, pour changement de seigneur quel qu'il soit, ils ne doibvent nulles reprises.

« Par la forme et manière que dessus, l'a rappourtée le dict Jehannod à moy, je le dict Vuilliesme, commissaire dessus nommé, et, par son dict serment, affirmé estre vrai, du consentement des dessus nommés preud'hommes, en protestant sy comment est accoustumé de protester, en la présence de Junodz, Fabvre, Humbert, Collon et de Jacques Cornu.

« Donné en la présence des dessus nommés le dimanche devant fête Saint-Martin d'hiver, l'an de grâce mille trois cent quatre-vingt et dix-huit (4 novembre).

(1) Dans l'*Uffrieth*, au seigneur reviennent les biens volés ou trouvés, et les abeilles que l'on peut rencontrer (en essaims) hors des maisons ou des clôtures, quand personne ne les réclame. »

(2) A *Odern*, *Greuth* et *Felleringen* : « De droit, nous ne devons pas aller plus loin avec nos seigneurs, soit pour plaidoyer, soit pour guerroyer, qu'à une distance qui nous permette de rentrer le même jour; avant le coucher du soleil, le timon de notre char et nos gens seront, à leur retour, en face de la montagne ou colline qui s'appelle vulgairement le Spitz. » — « Ceux de *Dambach* ne sont pas tenus d'aller en guerre au delà de la journée, ensorte qu'avant le coucher du soleil, ils puissent rentrer chez eux. »

Plus tard, j'aurai à reprendre en détail les dispositions de ce code rustique, ses précautions méticuleuses, ses caprices bizarres, ses singulières fantaisies et ses formules écho des vieilles mœurs germaniques (d'après Grimm); mais à l'appui de ce que j'ai dit de l'antiquité des usances des gens d'Outre-Areuse, on pourrait faire remarquer la disposition qui porte que chaque année, au jour de la Toussaint, tous les preud'hommes de la seigneurie étant réunis à l'église, les coutumes doivent être rapportées au seigneur.

L'acte cité ci-dessus qui relate les us et coutumes des gens d'Outre-Areuse porte la date du 4 novembre 1398 : il y en avait un plus ancien et revêtu du sceau du baron Louis de Vaud. Cet acte est aujourd'hui perdu, mais il existait encore en 1570, car, à cette date, les Bérochaux le produisirent devant les Audiences, à Neuchâtel, dans un procès qu'ils avaient avec leur baron.

A l'avénement de chaque nouveau seigneur, celui-ci jurait devant le peuple réuni dans l'église de St-Aubin « d'être leur bon et fidèle seigneur, de les » traiter comme un bon seigneur est obligé envers ses bons hommes et sujets, » comme aussi *de leur conserver et défendre leurs bons us et anciennes cou-* » *tumes, franchises et libertés, écrites et non écrites, et de les garder comme* » *ils ont usé par ci-devant.* » — Telle était la formule qui nous a été conservée ([1]).

Tant que la terre de Gorgier resta un franc-alleu, la confirmation des seigneurs de la maison d'Estavayer suffisait ; mais lorsque ces derniers furent entrés dans la vassalité de plus puissants qu'eux, la confirmation du suzerain fut jugée nécessaire. C'est du moins ce que l'on peut inférer du fait que le premier texte écrit des franchises remonte à l'an 1340. Car cette date de 1340 est celle où Pierre d'Estavayer vendit son indépendance à la maison de Savoie : les sujets de Gorgier demandant la confirmation de leurs franchises, le baron Louis de Vaud voulut probablement savoir ce qu'il avait à confirmer ; il ne pouvait se rendre à l'assemblée de la Toussaint, dans l'église de St-Aubin et demanda donc à avoir les us bérochaux par écrit. Il est aussi à remarquer que la Savoie a été de tout temps un pays de *droit écrit* par opposition aux pays de *droit coutumier*. Certain est-il qu'en 1340 « illustre prince Louis de Savoie, baron de Vaud, accorda sa ratification, laudation, consentement et approbation aux franchises et coutumes des gens d'Outre-Areuse ([2]).»

En 1398, c'est-à-dire l'année où, par la mort de Wilhelm d'Estavayer,

([1]) Serment de Claude-le-Vieux, en 1487. (Archives de la Béroche.)

([2]) Archives de la chancellerie, liasse S, n° 46.

Jean d'Estavayer, son frère, devint seigneur de Gorgier, ses sujets s'adressèrent de nouveau au suzerain, le comte Amédée VIII de Savoie, pour la confirmation de leurs franchises. Le préambule de l'acte indique la manière de procéder en pareil cas : un « clerc » était délégué pour entendre la relation des us et coutumes et puis les coucher sur le parchemin. La Toussaint étant le 1er novembre et l'acte ayant été signé le 4, il avait fallu trois jours au clerc Menthey de Grandson pour le rédiger, ce qui n'a rien d'étonnant ; l'acte était ensuite transmis au suzerain qui le ratifiait, en témoignage de quoi il y apposait son sceau.

Depuis 1344, époque où Gorgier était devenu un fief relevant de la maison de Neuchâtel, les Bérochaux auraient dû demander à cette dernière la ratification de leurs franchises ; ils ne l'ont jamais fait, on ne sait trop pourquoi. La seule fois où l'on voit les comtes de Neuchâtel intervenir en ce domaine, c'est après les guerres de Bourgogne, lorsque Rodolphe de Hochberg mit la main sur les seigneuries de Gorgier et de Vaumarcus : « noble » Antoine de Colombier, au nom et comme gouverneur et lieutenant-» général de monseigneur Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, icelui » étant sur le cimetière de Saint-Aubin-le-Lac, prit le serment de fidélité et » hommage des dits hommes et habitants, et en après leur promit, jura et » *confirma leurs dites usances, libertés et coutumes* (1). »

En 1499, le seigneur de Gorgier ayant soulevé des difficultés au sujet des usances, se refusant à les envisager comme ayant force de loi, ses sujets prirent le parti d'envoyer des députés munis de l'acte de 1398 auprès du duc de Savoie Philibert II qui se trouvait à Genève, pour le prier de vouloir bien confirmer leurs bonnes coutumes comme l'avait fait cent ans auparavant son bisaïeul Amédée VIII, alors seigneur suzerain de Gorgier, et de reconnaître l'acte de 1398 comme authentique ; — ce à quoi le duc de Savoie consentit, approuvant les franchises de la Béroche par un acte daté du 3 août 1499. — Cette intervention força la main au seigneur de Gorgier qui les ratifia également, le 6 septembre 1499, moyennant le paiement de la somme de 200 florins de Savoie.

Toutes ces approbations et confirmations, données les unes après les autres, émanant de divers seigneurs, de plusieurs maisons souveraines, indiquent que nous avons affaire ici à un acte qui mérite la plus entière confiance, dont l'authenticité est aussi bien démontrée que la haute antiquité.

(A suivre.) Fritz CHABLOZ.

(1) Archives de la chancellerie, S, n° 46.

CHÉZARD ET SAINT-MARTIN

ESSAI HISTORIQUE

Communiqué à la réunion de la Société d'histoire cantonale, à Cernier, le 5 juillet 1878, par James CORNU, pasteur, à Saint-Martin, et maître à l'école secondaire de Cernier.

(Suite. — Voir la livraison d'Avril 1879, p. 84.)

Nous avons dit que l'incorporation de la principauté de Neuchâtel à l'empire français fut le signal de fêtes et de distractions. En effet, les villages ordinairement si tranquilles de Chézard et St-Martin allaient avoir, pendant près de cinq mois, à loger une compagnie de soldats français. On sait que le général Oudinot, à la tête de sept mille hommes, entra à la Chaux-de-Fonds le 16 mars 1806, et le 18 à Neuchâtel. C'est deux jours après, que Chézard reçut le premier détachement. « L'arrivée de la cavalerie française, lisons-nous, a eu lieu le 20 mars 1806, environ les trois heures de l'après-midi, soixante chevaux, cinquante-trois hommes, trois bas officiers et un officier en chef. La première nuit, ils ont été à la charge des particuliers qui les ont logés. » Dès ce moment, l'assemblée de commune se réunit trois et quatre fois par semaine, il fallait répartir les soldats d'une manière égale entre tous les feux-tenants, acheter de l'avoine, du foin, de la paille, préparer des corps de garde et pourvoir à l'ouverture des chemins et en particulier de la route des Loges. Que d'ouvrage sur les bras! Le 17 mars, vingt hommes sont chargés de se rendre à la Vue des Alpes « pour ouvrir le chemin au passage des Français, » le 18 mars, soixante hommes de Chézard sont chargés de la même besogne; le jour suivant l'assemblée de communauté décide « qu'on ira tous aux reutes » des neiges du côté de la Chaux-de-Fonds pour ouverture des neiges et faci- » liter les chemins pour le passage de l'armée française. » Le 20 mars, quarante hommes retournent à la même route pour faciliter le passage de l'artillerie française. Le 21 mars, la communauté réunie arrête que vingt soldats

seront logés au Grand-Chézard, dix-neuf au Petit-Chézard et vingt à St-Martin.

Messieurs les cavaliers français faisaient la joie des aubergistes, aussi la communauté décida-t-elle qu'aucun cabaretier « ne devrait souffrir aucun » soldat ni gens du lieu après les huit heures du soir pour y donner du vin, » faute de quoi ils seront dénoncés à qui de droit. »

Dans la même séance, on prend la résolution « de numéroter les maisons, » afin de pouvoir assigner sur le même numéro à la faveur des noms des » particuliers occupants les hommes et chevaux à portions égales, ce qui ne » peut donner lieu à confusion. »

Après tant de travaux, il est naturel que la fête officielle qui devait être célébrée dans chaque commune fût bienvenue. Le secrétaire de commune nous raconte les préparatifs et la fête elle-même dans des termes que nous nous garderons de changer :

« Le 28 mars 1806, on a fixé le mode à célébrer la fête aujourd'hui à midi, concernant les démonstrations de joie à donner de ce que nous avons le bonheur d'être sous la puissante et juste domination de Sa Majesté l'empereur des Français, roy d'Italie. 1° Dispose qu'on fera lecture de la proclamation y relative. Que les officiers de justice, gouverneurs, secrétaires, anciens d'église, autres brevetés, habillés en noir, les officiers de milice en uniforme, et répéter cette proclamation aux trois villages. Pour cette cérémonie, elle sera accompagnée de : Vive l'empereur des Français, Roy d'Italie : outre qu'on invitera à cette cérémonie l'officier en chef et ses deux maréchaux de logis ainsi qu'à dîner, outre qu'il y aura illumination générale ce soir. On mettra à la maison de commune quatre chandelles aux fenêtrages du midi, deux à celui du vent et partout où il en faudra, de même qu'à la tour, savoir quatre chandelles. On fera trois feux à l'opposite de chaque village. »

« La fête, lisons-nous encore, s'est célébrée avec beaucoup d'ordre, de joie et d'allégresse. Vingt-quatre soldats ont formé l'avant-garde du cortège, ils étaient commandés par leur capitaine, un lieutenant et un bas officier. La communauté leur accorda à chacun dix batz. Ceux qui ont fait usage de l'enclume reçoivent chacun huit batz, les assistants adultes sept batz et à chacun des trente-six qui ont fait les feux une bouteille de vin et « un reute. » Chaque soldat français reçut encore une bouteille de vin. »

Ce premier détachement quitta la localité le 1er avril, mais fut déjà remplacé le 4 avril. « Les soldats sont entrés en notre endroit environ les deux » et trois heures de l'après-midi du 4 avril 1806 : Un capitaine, un lieute- » nant, un sergent-major, deux sergents et soixante-six carabiniers qu'on a » répartis sur-le-champ et ils s'en sont allés le 12, à quatre heures du matin. »

Le 12 mai, les officiers et les soldats d'élite de la communauté nommés

pour aller au-devant de « notre nouveau Prince, supplient le conseil de fixer » leurs journées de vacations à cette commission autant intéressante qu'at- » tendue avec impatience. » Le conseil accorda vingt-cinq batz à chaque soldat et trente-cinq batz aux officiers.

Le 16 mai, arrivée d'un nouveau détachement composé de quarante-cinq soldats et d'une femme.

Le 3 juin, vingt-deux chevaux et quinze hommes remplacent les précédents et ne quittent la localité que le 24 juillet. Quinze jours plus tard, les derniers soldats que la commune eut à loger arrivèrent, c'étaient, dit le procès-verbal, trente-sept carabiniers piémontais.

Cette occupation coûta extrêmement cher à la localité et celle-ci dut recourir à plusieurs emprunts. Non-seulement il fallait nourrir les chevaux aux frais de la commune, mais encore payer les particuliers qui logeaient des soldats, et ces frais étaient peut-être surpassés par les nombreuses vacations des communiers. Ce qu'un homme eût pu facilement faire, quatre et cinq hommes le faisaient à peine. L'esprit de rivalité qui existe entre les villages, fait nommer un même nombre de délégués pour chaque village et les batz s'ajoutaient ainsi trop facilement aux batz. Nous citerons quelques faits à l'appui de notre dire : David-Pierre Gallon et David Quinche, régent, reçoivent chacun quatre batz « pour avoir mouché les chandelles de la réjouissance. » David Favre, régent, reçoit six batz pour avoir attendu la journée les cavaliers français. S'agit-il de faire un emprunt, soit à la Sagne soit à Neuchâtel, on délègue à cet effet gouverneurs, boursiers et secrétaires, qui recevront chacun huit batz et dépenseront en plus aux frais de la commune, trente-deux batz. Nous pouvons dire que la commune était une bonne vache à lait et que les notables de l'endroit en ont obtenu bien des écus. Le même esprit de dilapidation des deniers de la commune reparaît d'une manière toute particulière en 1813 et en 1814, lorsqu'elle dut loger des troupes autrichiennes. Les plus petites courses sont payées huit et seize batz et ce sont toujours des commissions de six à douze membres qui sont nommées. Il est certains notables qui, grâce à leurs emplois, aux voiturages qu'ils faisaient, aux inspections dont ils étaient chargés, tiraient chaque année de la commune un millier de batz, aussi ne sommes-nous point étonnés que la communauté, réunie le 23 février 1814, soit obligée de « suspendre les donnes » des communiers jusqu'à nouvel ordre, vu les circonstances pénibles où on » se rencontre. »

* * *

Le retour de la principauté sous la domination prussienne fut accueilli avec joie et la communauté décida de célébrer l'arrivée du roi de Prusse dans le pays. Deux escouades de vingt hommes sont chargés « de vaquer à » l'élévation et construction en bois et matières combustibles de deux feux de » réjouissance sur cet heureux événement, l'un dans le bas et l'autre sur le » Crêt-Ferran. On décide de plus que si le passage de Sa Majesté avait lieu » dans le sein de cette communauté, nos jeunes demoiselles lui présenteront » un bouquet avec nos vœux en signe de nos sincères et respectueux hommages. »

Quelques jours plus tard, le 11 juillet, la communauté décide encore d'élever un arc de triomphe à proximité de la maison de commune. Les divertissements furent encore plus nombreux qu'en 1806, car la communauté toujours généreuse de ses batz, accorda huit batz à chaque garçon et quatre batz à chaque fille « pour se divertir pendant la soirée, mais cela n'est attribué » qu'à ceux qui danseront. » La commune nomme encore un joueur et lui donne quarante-deux batz et un pot de vin. Le 12 juillet, jour de l'entrée de Frédéric-Guillaume III, à Neuchâtel, fut donc un jour de réjouissances qui resta longtemps gravé dans le souvenir des communiers. Inutile d'ajouter qu'il y eut le soir illumination aussi générale qu'en 1806. Dès ce moment, les communiers de Chézard-St-Martin se sont distingués par leur attachement et leur fidélité à la couronne de Prusse. Le mouvement insurrectionnel du 13 septembre 1831, fut réprouvé par l'unanimité des communiers qui, au nombre de 177, présentèrent au commissaire de Pfuël une adresse de dévouement. « Si la communauté, lisons-nous, a à déplorer la conduite reprochable » de quelques-uns de ses membres qui ont fait partie de la bande des rebelles, » elle peut attester qu'aucun d'entre eux n'est domicilié dans l'endroit si ce » n'est un jeune étourdi qui était rentré depuis quelques semaines seulement » et que l'on n'a pas revu depuis. »

La commune eut dès lors des jours agités; le touchant accord qui s'était manifesté lors de l'adresse au roi ne dura pas longtemps, mais cette question sort du cadre que nous nous sommes imposé, et nous n'avons plus maintenant pour terminer notre tâche qu'à étudier les rapports que les villages de Chézard-St-Martin ont soutenus avec le pays et en particulier avec les villages voisins, Dombresson, Fontaines et surtout Cernier.

* * *

C'est naturellement avec Bevaix que St-Martin eut d'abord les relations les plus fréquentes; le prieur envoyait sans doute ses hommes cultiver les terres de St-Martin et ceux de ce village lui en portaient chaque année les produits.

Une famille de la commune, la famille Mauley, a conservé la tradition qu'elle est originaire de Bevaix; en effet nous trouvons ce même nom dans cette dernière commune.

Le prieuré de St-Pierre, à Môtiers, possédait aussi des terres considérables dans le Val-de-Ruz. Le prieur avait reçu, en 1296, du seigneur de Valangin, le droit de convoquer chaque année un plaid général où l'on jugeait des contestations qui pouvaient s'élever entre ses tenanciers. Ce plaid, nous dit de Chambrier, appelé plaid de St-Pierre, devait se tenir tous les ans, le vendredi de la Trinité, deux années de suite en Esser (Petit-Chézard), et chaque troisième année à Boudevilliers. Le seigneur de Valangin était avoué, l'abbé de Fontaine-André, les prieurs de Bevaix et de Corcelles, et le curé d'Engollon prenaient séance avec les jurés et les preud'hommes, puis après mangeaient ensemble le produit des clames. Repas joyeux, que francs-habergeants et taillables contemplaient sans doute d'un œil d'envie !

L'histoire de Chézard et St-Martin, dans ses rapports avec le pays, se confond avec l'histoire de la bourgeoisie de Valangin. Membre fidèle de cette corporation, la communauté s'associe à toutes ses entreprises. Nous n'avons donc que peu de faits à mentionner se rapportant à Chézard en particulier.

En 1651, la communauté vota neuf pistoles pour don gratuit au prince Henri II de Longueville, pour son élargissement de Vincennes; en 1668 elle contribua pour une somme de 700 livres faibles au voyage du comte de St-Pol en Candie. Nous voyons encore la communauté voter diverses sommes en faveur de malheureux, comme en 1736 pour la ville de Pontarlier. De son côté elle reçut aussi des secours des contrées voisines, lorsqu'elle fut éprouvée par le feu, notamment en 1796. La ville de Berne envoya dans cette occasion un don de 300 livres

* * *

Nous ne prolongerons pas ces citations et nous passerons maintenant aux rapports que la communauté soutint avec les villages voisins.

Nous avons déjà vu que les mousquetaires de Chézard-St-Martin avaient renoncé à se rendre au prix de Dombresson, « à cause du grand nombre de gens qui s'y trouvaient et des batteries et querelles qui s'y suscitaient. » Dès-lors les deux communes entretinrent à quelques bien rares exceptions près des rapports amicaux. Il y eut bien parfois quelques désaccords au sujet du droit de vaine-pâture derrière Pertuis, au pré des Sauges sous St-Martin et aux petits Pâquiers de Pré-Royer, mais le conflit durait peu de temps et s'oubliait bien vite. Le droit de vaine-pâture au Pré-Royer fut la cause des dernières difficultés que les deux communes eurent entre elles. Les brevards

de Chézard-St-Martin ayant mis à l'amende les gens de Dombresson qui avaient mené paître leur bétail au Pré-Royer, il en résulta un procès. Chézard fut condamné et dut accepter les bornes qu'une délégation du tribunal vint elle-même poser.

C'est surtout avec Fontaines et avec Cernier que la communauté eut le plus de relations, parce que le village du Grand-Chézard faisait partie de la paroisse de Fontaines-Cernier. Le Grand-Chézard comme les autres villages de cette grande paroisse devait labourer les terres de la cure de Fontaines et fournir sa quote-part des matériaux nécessaires aux réparations de la demeure du pasteur.

Chézard-St-Martin furent moins sévères pour les pasteurs de Fontaines que pour ceux de St-Martin. Ainsi nous voyons la communauté s'engager en 1755 à supporter sa quote-part de tous les frais qui résulteront des réparations et des labours de la cure de Fontaines; déjà en 1740 elle montre sa bienveillance pour cette paroisse en faisant don d'une voiture de bois au ministre Favarger. Notons en passant qu'elle refusait à la même époque au pasteur Rognon, même la part de bois à laquelle chaque communier avait droit.

Une seule fois, nous voyons la communauté ne pas vouloir délier les cordons de sa bourse pour la paroisse de Fontaines et cela avec raison, c'est quand il s'agit d'indemniser le pasteur Racle pour son «débagagement» de la Côte-aux-Fées à Fontaines en 1796. La paroisse de Fontaines-Cernier réclamait de Chézard la $^1/_8$ partie de six louis d'or, frais du déménagement. L'affaire alla devant la Classe et devant le Conseil d'Etat qui tous deux condamnèrent Chézard-St-Martin à payer ses trois écus neufs. Ce n'est qu'en 1844 que la communauté ainsi que les autres villages de la paroisse de Fontaines-Cernier s'adressèrent au Conseil d'Etat pour être libérés des obventions relatives à la cure de Fontaines.

* * *

Les rapports de Chézard avec Cernier furent si fréquents et si peu agréables qu'il y aurait de nombreuses pages à écrire sur ce sujet. C'est la lutte de deux enfants remplis d'eux-mêmes qui croient toujours avoir raison et veulent que chacun obtempère à leurs désirs. Jamais questions n'ont été plus vivement débattues, jamais arguments plus vifs et plus caractéristiques n'ont été employés. L'étude de cette longue lutte de Chézard et de Cernier nous a vivement intéressé, car nous avons été frappé de voir combien un village, semblable à une famille, conservait à travers les ans ses opinions et ses préjugés, comme l'esprit des pères se retrouvait chez les arrière-petits-neveux;

jamais nous n'avons mieux reconnu la vérité de cette parole : « Le passé est le miroir de l'avenir. »

Avant de faire l'histoire de quelques-uns des conflits, qui ont divisé les deux communautés, nous mentionnerons un accord conclu entre les deux paroisses de Cernier et de Chézard-St-Martin, le 18 mai 1595, au sujet des lépreux. « Que quand du vouloir et permission de Dieu, y est-il dit, il adviendrait une personne lépreuse rière notre communauté, que nous tous les communiers manants et résidants en icelle tant de ceux qui vont à l'église à St-Martin que à celle de Cernier, seront tenus tous ensemble bâtir, construire et dresser maison, aisances, dépendances et appartement. »

Il existe encore maintenant à Cernier et au-dessous de St-Martin un endroit que l'on nomme « Maladière. »

C'est le seul acte, le seul document pacifique concernant Chézard et Cernier, que nous ayons trouvé dans les archives de Chézard; toutes les autres pièces ont rapport aux luttes qui provenaient de contestations au sujet du droit de pâturage à la sagnette Carel, à la grande Berthière, aux Prises de Chézard, au Prélet et à la charrière de Sompicieux ou de dissentiments à l'égard du chantre de Cernier, de l'église et du cimetière de ce village.

Nous commencerons par les querelles herbeuses et terminerons par le conflit ecclésiastique qui eut pour conséquence la réunion du Grand-Chézard à la paroisse de Saint-Martin.

Quatre fois dans l'espace de quatre-vingts ans, Chézard dut par jugement faire valoir ses droits de vaine-pâture menacés par la commune de Cernier. Le 20 mai 1532 les brevards de Cernier sont éconduits de la sagnette Carel, le 15 octobre 1550 une sentence met à néant les prétentions de Cernier sur les Prises de Chézard au Prélet, enfin en 1560 et en 1615 nouveaux conflits et nouvelles sentences prononcées contre Cernier touchant le Prélet et la charrière de Sompicieux.

Cernier n'acceptait pas facilement les sentences et maintenait quand même sa manière de voir, en particulier pour la sagnette Carel derrière Pertuis. Chézard ne voulait pas renoncer à son droit de pâture et ne trouvait rien de mieux que de faire accompagner son bétail par des hommes armés. Nous lisons que le 11 août 1703 « quatre-vingts communiers de Chézard-St-Martin armés de haches et de bâtons vinrent sur la montagne avec presque tous les bœufs des dites communautés, et voulurent entrer par force et violence pour en manger les regains, tellement que leurs vachers furent obligés pour conserver leur herbe de leur donner jusqu'à une pistole. »

Cernier protesta, il y eut un procès qui dura deux ans et dont l'issue fut une délimitation des lieux en litige. Les plaidoieries furent longues et parfois

acerbes; on jugera d'ailleurs de la tension des esprits par ces quelques lignes que nous empruntons au plaidoyer de Chézard: « Ce droit de vaine-pâture, » cet usage, cette possession de son droit établi par des titres invincibles et » des témoins irréprochables aurait été mis au jour d'une manière plus évi- » dente et plus continuée si ceux de Cernier avaient agréé l'offre qui leur a » été faite de laisser déposer dix de leurs communiers, mais ils se sont tou- » jours opposés à la lumière, crainte que la vérité ne venant dans tout son » jour, leur condamnation n'en fût d'autant mieux assurée. »

(A suivre.)

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNION D'HIVER 1879

Ensuite d'une décision de l'assemblée générale, tenue à Cernier le 5 juillet 1878, la Société d'histoire a eu à Neuchâtel, le 17 avril, sa réunion annuelle d'hiver, qui avait surtout pour objet la reddition des comptes et la liquidation de certaines questions administratives et intérieures qui ne peuvent, sans quelques inconvénients, être traitées dans une assemblée publique comme l'est celle de l'été.

M. Louis Favre, président de la Société, ouvre la séance à 10 heures; une vingtaine de membres ont répondu à la convocation. Il compte sur des assemblées plus nombreuses lorsque ces réunions seront mieux entrées dans nos habitudes.

M. Ferd. Richard, caissier, présente les comptes de l'année, qui sont approuvés avec remerciments; la vérification détaillée en est renvoyée au bureau. Il résulte de ces comptes que l'actif de la Société, au 31 décembre 1878, s'élève à fr. 2543»86. Les membres de la Société sont actuellement au nombre de 336.

La publication du *Messager boiteux* ayant occasionné un déficit de fr. 140, une discussion s'engage sur l'utilité qu'il peut y avoir à faire paraître à l'avenir cet almanach, mais l'assemblée décide à l'unanimité de maintenir cette utile et intéressante publication qui, commencée en 1805, n'a eu d'interruption qu'en 1832 et en 1876, et encore cette dernière lacune a-t-elle été en partie comblée par le numéro de 1877. C'est du reste, comme chacun le sait, une mine unique et inépuisable pour l'histoire de notre pays pendant le XIX[e] siècle; c'est dans ce recueil que sont conservés une foule de détails historiques, biographiques et statistiques que l'on chercherait vainement ailleurs. Il est donc du devoir de la Société d'histoire de soutenir cette publication, de la développer, tout en lui conservant toujours son caractère essentiellement neuchâtelois.

Les travaux exécutés en 1878 dans le lit de la Thielle, ayant mis à découvert des objets romains et lacustres qu'il importait de recueillir à bref délai, le Comité vota un crédit de fr. 200 et chargea de cette tâche M. W. Wavre, professeur, à Neuchâtel. M. Wavre rend compte de sa mission et présente de fort beaux objets, tels que haches, scies, couteaux, vases, médailles, etc., trouvés soit dans la Thielle, soit dans la station d'Auvernier et dans celle d'Hauterive qu'il a eu la chance de découvrir récemment.

Emporté par l'amour de la science, M. Wavre a dépassé de fr. 136 le crédit alloué, mais la Société approuve la dépense faite et vote à M. Wavre des remercîments bien mérités par sa patience et son dévouement. En revanche on décide de ne plus s'occuper de fouilles, à moins que des circonstances tout à fait exceptionnelles ne se présentent. Dans ce cas, le Comité est autorisé à faire une dépense qui ne pourra pas dépasser fr. 300.

A propos des objets trouvés dans la Thielle et ailleurs, M. le président fait remarquer que la Société n'a point de local pour les déposer, et que ne pouvant songer à créer un musée, ils doivent rentrer dans une collection publique. Or, pour qu'une collection soit réellement utile à l'enseignement et aux études, elle doit être aussi complète que possible, et, seul dans le canton, le musée de la ville de Neuchâtel remplit cette condition.

Après discussion, on adopte ces propositions et l'on décide que les objets appartenant à la Société seront remis au musée de Neuchâtel, munis d'une étiquette indiquant leur provenance. Les doublets pourront être remis aux musées existant dans les autres districts du canton, mais aucun échange ne pourra être fait sans un accord préalable avec le Comité de la Société d'histoire.

M. Adolphe Borel, à Bevaix, a réussi à retirer du lac deux pirogues antiques, dont l'une, déposée au musée de Neuchâtel, paraît remonter à l'âge

de la pierre. La seconde, au musée de la Chaux-de-Fonds, plus grande, plus élégante de formes, mieux conservée, creusée aussi dans un seul tronc d'arbre, ne doit remonter qu'à l'âge du bronze ou à l'époque gallo-romaine; certaines pièces ajoutées au fond indiquent l'emploi d'outils relativement perfectionnés. L'assemblée exprime à M. Borel toute sa reconnaissance pour ses recherches et leur heureux résultat.

Les *Fragments d'architecture neuchâteloise* de M. Reutter paraîtront dans le mois de juillet; on sait que nous avons souscrit pour un nombre d'exemplaires égal à celui de nos membres qui recevront gratuitement cet ouvrage, probablement pour l'époque de la réunion générale d'été.

M. Louis Favre ayant publié récemment une excellente notice sur Louis Agassiz, et l'auteur voulant bien y consentir, un tirage à part en sera fait, et comme d'habitude distribué aux sociétaires.

Le *Musée neuchâtelois* n'ayant pas fait usage du crédit voté dans la réunion de Cernier, notre caisse n'a eu aucun paiement à faire pour la publication de l'organe de notre Société. Cette situation, aussi heureuse que rare, ne peut que nous encourager à travailler tous au développement et à la prospérité de notre journal.

Le Comité demande un crédit pour faire des fouilles sous les ruines du château de Rochefort. Il serait intéressant de s'assurer si les parties actuellement découvertes ne sont point peut-être seulement les parties supérieures de l'édifice, incendié vers 1412 par les habitants de Colombier et des villages voisins. Une simple tranchée horizontale conduirait, à peu de frais, soit au roc vif, soit aux parties inférieures du château, qui pourraient avoir été voûtées et supporteraient dans ce cas là les décombres des étages ruinés. La commune de Rochefort nous ayant gracieusement autorisés à faire les fouilles, on accorde pour cet objet un crédit de fr. 200.

L'abaissement du niveau du lac devant avoir pour résultat de faire disparaître une grande partie de nos stations lacustres, il serait utile de faire, dès aujourd'hui, lever le plan des plus importantes. M. de Mandrot, qui s'est déjà occupé de ce travail, sera prié de le continuer; les planches avec notices seront publiées dans le *Musée neuchâtelois*, et la caisse de la Société paiera la dépense occasionnée par ces travaux.

Un libraire de Neuchâtel demande une subvention pour réimprimer l'*Armorial neuchâtelois*, qu'il s'engage à nous livrer au prix de fr. 10 l'exemplaire. D'après l'usage suivi jusqu'à présent et qui ne pourrait être modifié sans de graves inconvénients, nous devrions souscrire pour un nombre d'exemplaires égal à celui de nos membres, soit de 350 à 400, ce qui porterait la dépense à fr. 3500 ou fr. 4000. Indépendamment d'autres motifs exprimés par divers

orateurs, on décide que la Société ne peut entrer dans cette voie dont le premier résultat serait de nous forcer à emprunter la somme nécessaire à la publication de ce travail.

La séance d'été devant avoir lieu à Rochefort, un sociétaire habitant cette localité, M. Béguin-Bühler, exprime le désir que cette réunion se fasse au commencement de juillet. Le bureau de la Société est chargé de faire le nécessaire à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

J.-H. BONHÔTE.

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

(Suite. — Voir la livraison de Février 1879, p. 51.)

1635, 8 décembre. David Favargier, procureur-général, est nommé intendant-général des gardes frontières, pour remplacer le baron de Gorgier, en cas d'absence.

1637, 23 juin. Ensuite d'ordres précédents qui enjoignent aux communes de fournir un certain nombre d'hommes armés pour la garde des frontières de Bourgogne et de l'urgence des occurrences actuelles, il est requis des dites communes un nombre d'hommes double du précédent (deux tiers de mousquetaires et un tiers de piquiers), lesquels devront partir immédiatement et être relevés au bout de huit jours par une nouvelle élection de même nombre.

1639, 26 février. Le prince de Saxe-Weimar se plaint que les Bourguignons réfugiés dans l'Etat en sortent furtivement pour rentrer en Bourgogne, où rencontrant ses soldats et cavaliers isolés, ils les assassinent, puis se retirent derechef dans l'Etat de Neuchâtel; que si ces faits continuent, Sa dite Altesse viendra faire la guerre à ces réfugiés dans le pays même.

En conséquence le gouvernement écrit au maire du Locle d'ordonner expressément aux Bourguignons réfugiés de se tenir à une distance d'au moins trois lieues en arrière des frontières de leur pays, tant et aussi longtemps que l'armée du prince de Saxe-Weimar sera dans le voisinage. Défense est en même temps faite aux sujets de l'Etat de loger ces réfugiés dans le même espace du pays. *(A suivre.)*



Henri le Lion reçu par Amaulry roi de Jérusalem.

(1171) Bas-relief du Monument de Brunswick par C. Iguel.

UN BAS-RELIEF

DU MONUMENT DU DUC DE BRUNSWICK

Par M. C. IGUEL

(Avec planche.)

Si nous donnons ici un croquis d'un des bas-reliefs qui doivent orner le sarcophage du duc de Brunswick à Genève, c'est que le *Musée neuchâtelois* ne peut demeurer étranger aux productions artistiques de nos concitoyens. Depuis quelques années, nos expositions bisannuelles ont pris une importance notable : Neuchâtel est aujourd'hui une des villes qui consacrent le plus d'argent à l'achat d'œuvres d'art; le goût du beau s'est répandu, s'est épuré, il est devenu pour beaucoup une nécessité de la vie, il est entré dans nos mœurs et n'est plus un luxe discuté; nos intérieurs se font aimables et sympathiques par les tableaux et sculptures; nos places et nos monuments se décorent de statues élevées aux frais des citoyens. Nous pensons que le *Musée neuchâtelois* doit suivre ce mouvement et consacrer une place à l'art contemporain dans notre pays, comme il le fait pour l'art du passé; nos peintres, si nombreux aujourd'hui, nous seconderont certainement dans cette œuvre profitable à tous.

*
* *

Le statuaire dont nous reproduisons une composition est un de ceux dont notre pays peut s'honorer; son œuvre est considérable déjà, nous avons donné précédemment la liste de ses travaux en France (voir *Musée neuchâtelois*, 1871). A Neuchâtel il a signé le *Fronton du Collége industriel*, les statues de la *Science* et de la *Littérature,* celles du *Chanoine de Pierre*, du

Chancelier de Montmollin, de *J.-F. d'Osterwald* et d'*Emer de Vattel*, qui décorent les façades nord et sud du Gymnase; c'est à lui enfin que nous devons la statue du réformateur *Guillaume Farel*. Ces titres nombreux promettaient à l'artiste une part dans les travaux de sculpture du monument du duc de Brunswick, il fut donc un des premiers dont le concours fut assuré à l'exécution de cette œuvre colossale qui sera l'une des plus importantes qui aient été réalisées depuis la Renaissance.

En institutant, par son testament du 5 mars 1871, la ville de Genève sa légataire, le duc Charles de Brunswick y ajoutait le codicille suivant: « Nous voulons que notre corps soit déposé dans un mausolée au-dessus de la terre, qui sera érigé, par nos exécuteurs (*sic*) à Genève, dans une position proéminente et digne.

» Le monument sera surmonté par notre statue équestre et entouré par celle de notre père et grand-père de glorieuse mémoire, d'après le dessin attaché à ce testament, en imitation de celui de Scaligeri à Vérone; nos exécuteurs feront construire le dit monument *ad libitum* des millions de notre succession en bronze et en marbre par les artistes les plus renommés. »

Cette clause simplifiait beaucoup la question, mais le tombeau des Scaligeri, entassé dans une petite rue de Vérone, ne donnait que le type dans lequel le monument devait être élevé, car il était évident que le fastueux duc n'entendait pas se contenter d'une copie de ce tombeau aux proportions exiguës et dont les statues sont d'un art plus que naïf. Il s'agissait de développer le thème, de lui donner un véritable cachet monumental; c'est ce que M. Franel a su faire avec un remarquable talent; sa conception porte l'empreinte de la grandeur et, si elle rappelle le modèle qui lui était imposé, c'est avec une allure plus élancée, plus libre, plus jeune, tout en restant dans les lignes archaïques. Secondé par les « artistes les plus renommés » l'architecte aura le bonheur d'attacher son nom à une des œuvres les plus grandioses de notre époque.

Le sarcophage, avec ses huit bas-reliefs et la statue couchée du duc sera tout entier l'œuvre de M. Iguel. C'est la partie principale du monument, celle pour laquelle s'élèvera cet ensemble immense où les statues se superposeront jusqu'au sommet que surmontera la figure équestre du prince.

Les côtés allongés du sarcophage seront ornés chacun de trois bas-reliefs, les deux petits côtés, d'un bas-relief; là se déroulera l'histoire de la maison de Brunswick représentée par une série de faits marquants du XIme au XIXme siècle. Nous les donnons ici dans leur ordre chronologique.

1. *Le Mariage de Cunégonde*, héritière de la première maison des Guelfes, avec Aron II, prince d'Italie, duc d'Este, en 1040.

2. *Henri le Lion à Jérusalem*, en 1171.
3. *Othon l'enfant et Frédéric Barberousse*. 1228.
4. *Ernest le confesseur et l'empereur Charles-Quint*, à Augsbourg, 1530.
5. *Le prince Auguste* et les savants de son temps. XVIIme siècle.
6. *Le prince Léopold de Brunswick*, mourant dans les flots de l'Oder, à Francfort, en voulant sauver deux hommes du peuple pendant l'inondation de 1785.
7. *Le duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick* frappé mortellement à la bataille d'Iéna, 1806.
8. *Le duc Frédéric-Guillaume de Brunswick*, tué à Waterloo. 1815.

* * *

Le bas-relief que nous reproduisons représente Henri le Lion, le plus puissant prince de la maison des Guelfes, reçu à Jérusalem par Amaulry, roi de cette ville, en 1171. « Henri, ayant résolu d'aller visiter les lieux saints, écrit Mallet dans son *Histoire de la maison de Brunswick*, son cortège fut celui d'un grand prince, il déploya là toute la magnificence alors connue et laissa le gouvernement de ses états de Saxe à l'archevêque de Magdebourg..... Ses vœux furent enfin exaucés et il vit cette sainte cité, profanée par tant de crimes, cette terre si célèbre, si aride et si follement disputée. Dès qu'il fut près d'y arriver, les Templiers et les Hospitaliers allèrent au-devant de lui en grand cortège, le conduisirent dans la ville où le clergé vint le recevoir en chantant des hymnes. Amaulry, roi de Jérusalem, ne lui fit pas un accueil moins distingué. »

C'est de ce passage que l'artiste s'est inspiré pour son bas-relief, mais le champ de la sculpture est généralement restreint, elle doit dire bien des choses avec des moyens limités, surtout en bas-relief, et l'éloquence laconique est un de ses mérites. La peinture eût trouvé dans un sujet pareil des motifs éminemment pittoresques: la suite des deux princes, les cavaliers, les pages, les lances et les bannières, la pompe religieuse, le ciel et les murs de la ville sainte lui eussent fourni un thème de mise en scène théâtrale, de lumière et de couleur. Mais faisons la part des choses, les bas-reliefs en question n'ont ici qu'une place secondaire, car, malgré leur importance comme sujet et comme exécution, leur rôle est explicatif et décoratif, ils raconteront l'histoire de la maison dont le chef reposera sur le sarcophage. Il y a ici le même rapport qu'entre la mélodie et l'accompagnement et, sans préjuger d'une manière trop absolue d'une œuvre qui est encore en cours d'exécution, nous pouvons affirmer à l'avance qu'il y aura harmonie parfaite entre cet

institutions capitales de l'empire romain. Le trait le plus caractéristique de la politique d'Auguste, et ce qu'on peut appeler la pensée impériale par excellence, avait été de séparer l'ordre militaire de l'ordre civil. Non-seulement il avait rendu les armées permanentes, mais il les avait mises loin de tout contact avec la population; les soldats vivaient absolument en dehors de la vie civile. Soldats pendant vingt années, puis vétérans, rarement ils redevenaient paysans ou bourgeois. Ils n'étaient pas logés dans les villes; ils habitaient toute l'année dans des camps et des cantonnements dont ils finirent par faire une sorte de villes, mais de villes qui n'étaient occupées que par eux et par leurs familles. Les armées impériales ne se recrutaient guères dans la population; celle-ci ne devait le service militaire que sous forme d'impôt. Les armées se perpétuaient de père en fils, car l'empire tendait à établir l'hérédité dans la profession de soldat. L'armée formait une sorte de caste, qui avait ses habitudes, ses mœurs, son langage, ses lois particulières. Des barrières infranchissables la séparaient de l'ordre civil; le curiale n'avait pas le droit de se faire soldat.

Ces armées ainsi constituées furent pour les princes un embarras autant qu'un soutien; elles firent durer l'empire, mais elles renversèrent souvent les empereurs. Un temps vint où le gouvernement impérial aima mieux avoir pour soldats des étrangers que des Romains; on enrôla des Barbares. Remarquons qu'à cette époque on appelait Romains tous les habitants de l'empire, et Barbares tous les étrangers.

Ce qui est assez curieux, c'est qu'on ne changea presque rien à l'organisation militaire qui était en usage. Les soldats étrangers vécurent dans des cantonnements séparés, comme avaient fait les légions. Leur solde leur fut payée en terres, suivant une coutume qui avait prévalu dans les armées impériales. La jouissance de ces terres leur fut donnée à la condition d'être soldats de père en fils, suivant la loi qui était déjà imposée aux légionnaires. Les règles et les usages qui s'étaient établis depuis deux siècles dans les armées romaines se prêtaient merveilleusement à l'adjonction des soldats barbares.

Les Germains affluèrent en foule au service de l'empire. Les fonctionnaires impériaux essayèrent d'abord de les recruter individuellement et de les distribuer parmi les troupes romaines; mais ce procédé présentait des difficultés insurmontables qui le firent abandonner. Il fallut faire de ces Germains des corps spéciaux. Une troupe était ordinairement composée d'hommes appartenant à une même tribu; elle obéissait à un chef de son pays et le gouvernement impérial lui laissait le plus souvent le droit d'élire elle-même ce chef. Ces corps de troupes s'appelaient *fédérés* en latin, et *lètes* en langue germanique.

On les distinguait entre eux par leur nom d'origine et l'on disait lètes suèves, lètes francs, lètes burgondes, etc. Chaque troupe sous son chef élu gardait sa langue, ses usages, ses lois; elle n'était astreinte qu'à l'obligation de combattre pour l'empire. Elle formait sur les frontières, quelquefois même dans l'intérieur du pays, un véritable établissement. Elle cultivait son canton; elle y vivait avec ses femmes, ses enfants, ses vieillards; elle labourait et combattait tour à tour. Elle était à la fois une garnison et une colonie, ainsi qu'avaient été les légions impériales de l'époque précédente.

On lit dans la *Notitia dignitatum*, espèce d'almanach impérial de l'an 400, qu'il y avait des lètes teutons à Chartres, des lètes suèves à Coutances et en Auvergne, des lètes bataves à Arras et à Noyon, des lètes francs à Rennes, à Tournay et près du Rhin, des lètes sarmates à Paris, à Poitiers, à Valence, des lètes de différentes nations germaniques à Reims, à Senlis, à Bayeux, au Mans. Toutes ces troupes étaient aux ordres de l'empire et tenaient lieu des légions. La population civile était gauloise et presque toute la population militaire était germaine. Les contemporains ne voyaient en cela rien qui les étonnât, habitués qu'ils étaient à la séparation absolue de l'ordre militaire et de l'ordre civil. Les lètes ne leur paraissaient pas fort différents des légionnaires, et personne ne pensait à les regarder comme des conquérants.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait jamais eu d'invasion. L'empressement des Germains à se mettre à la solde de l'empire était plus grand qu'on n'eût voulu. Le courant d'émigration allait croissant en intensité et en vitesse; la Germanie envoyait plus d'émigrants que l'empire ne pouvait occuper de soldats. Un jour (en 370), l'empereur Valentinien demanda quelques milliers de Burgondes : il en vint 80,000 et on jugea prudent de les renvoyer chez eux. Les solliciteurs, en nombreuses bandes armées, se pressaient à la frontière, tendant les bras pour qu'on les admît sur l'autre rive. Il arriva naturellement que ceux qu'on refusait, poussés par la faim plus que par la haine, et se sentant nombreux, entrèrent de force. Faute d'être acceptés comme soldats de l'empire, ils se firent, comme pis-aller, soldats contre l'empire. C'est pour cela que l'on vit, durant tout le IVe et le Ve siècle, une moitié des Germains défendre la Gaule et l'autre moitié l'envahir.

Ces deux catégories de Germains eurent des destinées bien différentes. Ceux qui se présentèrent en ennemis firent beaucoup de ravages, brûlèrent et saccagèrent beaucoup de villes, mais ne réussirent jamais à s'établir dans le pays. On peut compter ces envahisseurs, et l'on reconnaîtra qu'ils ont passé sans avoir rien laissé derrière eux. Il ne resta rien de ces Allemannes qui en 259 ravagèrent la Gaule (Aventicum saccagé en 260) et passèrent ensuite en Italie, où ils disparurent; rien de ces autres Germains qui profitèrent de la

mort d'Aurélien pour piller la Gaule, mais furent ensuite exterminés par Probus; rien de ces 60,000 Allemannes qui furent vaincus par Constance Chlore près de Vindonissa; rien de toutes ces bandes qui détruisirent 45 villes et firent un désert de l'Alsace, mais furent à la fin repoussées par l'empereur Julien; rien de ce qu'on appelle la grande invasion de 406, puisque les Vandales et les Suèves, après de grandes dévastations, quittèrent enfin la Gaule pour passer en Espagne et en Afrique, où ils n'eurent pas une longue destinée. — Les Germains qui s'établirent en Gaule et chez nous, et y purent laisser quelque chose de leur sang et de leurs mœurs, furent seulement ceux qui y entrèrent à titre de soldats de l'empire.

Les Burgondes s'étaient présentés d'abord en ennemis. Ils avaient franchi le Rhin en 406, à la suite des Alains et des Vandales. Pendant sept ou huit années, à la faveur des désordres de l'empire et des luttes entre les compétiteurs, ils avaient parcouru et ravagé le pays; puis ils avaient obtenu du gouvernement impérial la permission de s'établir dans la contrée qui est située entre les Vosges et le Rhin, à des conditions que les historiens ne nous disent pas, mais qui semblent avoir été les mêmes qui étaient imposées à toutes les troupes barbares. Peu d'années après, le gouvernement impérial les punit de quelques incursions en massacrant une partie de leurs bandes et en en confinant d'autres dans le pays qu'on appelait la Sabaudie, c'est-à-dire chez nous. Ces Burgondes, sous un chef qu'ils nommaient roi, étaient une armée au service de l'empire. Leurs rois, en véritables fonctionnaires, portaient des titres de dignités romaines; Gundioc était *magister militiæ*, Gondebaud était patrice, Sigismond écrivait à l'empereur : « Mon peuple est votre peuple, je vous obéis en même temps que je lui commande; je parais roi au milieu des miens, mais je ne suis que votre soldat. »

Les Francs étaient dans les mêmes relations avec l'empire que les Wisigoths et les Burgondes. Ils n'avaient reçu de lui des terres que pour le servir.

* * *

Les contemporains ont distingué la période où les chefs germains ont gouverné comme délégués des empereurs de celle où ils régnèrent comme souverains indépendants. La première, si l'on prend pour point de départ l'invasion de 406, eut une durée d'environ 130 années; elle se prolongea sous les rois wisigoths et burgondes, sous Clovis et ses fils. Ce fut donc une suite de quatre ou cinq générations d'hommes qui, après l'entrée des Germains, se crurent encore sujets de l'empire, et le furent en réalité dans une certaine mesure. Assurément ces quatre ou cinq générations ne se sont pas

fait des événements dont elles ont été témoins l'idée qu'on s'en est faite depuis. Elles n'y ont pas vu une conquête. Elles en ont sans doute beaucoup souffert et beaucoup gémi, elles ont été victimes d'une foule de désordres, de convoitises et de violences; mais elles ne se regardèrent jamais comme une race vaincue sous la main et sous le joug d'une race victorieuse; ce n'est pas sous cet aspect que les faits se présentèrent à elles.

Les nouveaux-venus, qui étaient entrés comme soldats au service de l'empire et qui n'avaient guère combattu qu'entr'eux, ne purent pas avoir même la pensée d'asservir la population indigène. Il est bien vrai qu'il y eut des violences individuelles; plusieurs villes refusèrent d'obéir aux ordres impériaux qui leur enjoignaient d'ouvrir leurs portes, et il dut arriver plus d'une fois ce que Grégoire de Tours raconte d'une ville d'Auvergne « où les Burgondes massacrèrent les hommes et réduisirent les femmes et les enfants en esclavage. » Mais entre de tels actes, si nombreux qu'on les suppose, et un asservissement en masse de la population gauloise, il reste encore une incalculable distance. Croire que les Germains réduisirent les Gallo-Romains en servage serait croire une chose qu'ils n'avaient ni le droit, ni la pensée, ni le pouvoir d'accomplir. D'innombrables documents attestent que la population gauloise resta dans les mêmes conditions où elle se trouvait avant l'arrivée des Germains; ceux qui étaient hommes libres demeurèrent libres; ceux qui étaient esclaves ou colons demeurèrent dans la servitude ou dans le colonat. Rien ne fut changé aux anciennes distinctions sociales.

Ni l'esclavage, ni le servage de la glèbe ne datent de l'invasion; ils sont infiniment plus anciens qu'elle. Il y avait des esclaves chez les Gallo-Romains; il y en avait de même chez les Germains. Les esclaves de la Germanie appartenaient si complètement à leur maître que celui-ci pouvait les vendre et qu'il pouvait même les tuer impunément. Quant au servage de la glèbe, forme adoucie de l'esclavage, il était également en vigueur des deux côtés du Rhin. Les Germains avaient, dès le temps de Tacite, outre leurs esclaves proprement dits « une espèce particulière d'esclaves qui, placés à demeure sur un champ, devaient à leur maître une redevance déterminée en grains et en bétail. » Ils appelaient ordinairement ces hommes du nom de *lites*. Quand les Germains entrèrent en Gaule, ils amenèrent derrière eux leurs lites et leurs esclaves. Leur établissement n'eut pour effet ni d'asservir les hommes libres gallo-romains, ni d'affranchir les serfs germains. Les codes germaniques eux-mêmes parlent des esclaves barbares et des lites, et nous les montrent soumis aux mêmes conditions à très peu de choses près que les esclaves et les colons d'origine gauloise, car le colonat, à cette époque, n'était pas autre chose que le servage de la glèbe: un colon était attaché à un champ

pour toute sa vie, il ne pouvait s'en éloigner « même une heure; » les lois impériales l'appellent *servus terræ*. — De même qu'il y eut des hommes libres dans les deux populations indifféremment, il y eut aussi des esclaves de l'une et de l'autre. Le servage de la glèbe n'est pas le résultat d'une conquête; il n'a pas non plus pesé exclusivement sur la race gallo-romaine.

* * *

Les guerriers germains ont-ils dépouillé les Gallo-Romains de leurs terres? Il est hors de doute que ces guerriers n'étaient venus en Gaule que pour acquérir des terres. Cependant, comme ils entraient à titre de soldats de l'empire, on ne voit pas bien quel prétexte ils auraient eu pour s'emparer des terres des habitants. Aucun historien contemporain ne mentionne le fait, qui ne pouvait passer pourtant inaperçu. Jornandès n'en dit rien. Sidoine Apollinaire et Salvica montrent bien qu'il y a eu des actes de cupidité et des violences brutales; mais ils ne parlent point d'une spoliation générale et systématique. Ils décrivent la vie intime de leur époque et sont fort loin de dire que leur race ait été réduite à la misère.

Et pourquoi ces nouveaux-venus auraient-ils pris aux particuliers leurs terres? L'empire possédait d'immenses domaines qui depuis deux siècles étaient spécialement destinés à rémunérer les services des soldats, soit qu'ils fussent légionnaires, soit qu'ils fussent barbares. Les soldats francs, burgondes, wisigoths, obtinrent naturellement la concession de ces terres, et ils n'étaient pas tellement nombreux qu'elles ne fussent très suffisantes à les enrichir tous. Les Francs établis dans l'empire à titre de *lètes*, cultivèrent tranquillement pendant deux siècles leurs terres *létiques*. Leur chef devint plus tard le maître de la Gaule; il n'y a pas un mot dans les chroniqueurs qui permette de croire qu'ils aient profité de leurs victoires pour s'emparer des terres des Gaulois.

On croit que les Burgondes s'emparèrent des deux tiers des terres. Deux chroniqueurs disent en effet qu'ils partagèrent le pays avec les habitants; mais ils disent cela après nous avoir appris que ces mêmes Burgondes avaient été écrasés par Aétius, que leur race avait été presque anéantie, qu'il n'en restait plus que des débris, et que c'était le gouvernement impérial lui-même qui leur assignait leurs cantonnements et qui leur enjoignait de « partager la terre » avec les habitants du pays. De quelque façon qu'on entende ce « partage, » il est difficile d'admettre que ce fût un fait de conquête et de violence, et qu'il se soit opéré aux dépens de la population. Un article du code des Burgondes qui fut écrit soixante années après ces événements,

explique la nature de ce partage; la législation rappelle « qu'autrefois des » propriétaires ont invité des hommes de naissance barbare (c'est-à-dire des » Burgondes) à s'établir à demeure sur leur propriété, et qu'ils ont spontané- » ment, volontairement *détaché de leurs domaines des lots de terre pour les » donner à habiter à ces barbares.* » Il s'agit donc d'une sorte de partage qui a été voulu par la population indigène elle-même. Quelles en furent les conditions? Nul ne l'apprend; mais la suite des événements montre bien qu'elles furent onéreuses pour le Burgonde. Il était sur ce lot de terre un cultivateur, un travailleur, une sorte de métayer. Il « partageait » le lot avec son propriétaire en ce sens qu'après l'avoir cultivé, il en partageait les fruits. Il n'était pas appelé colon, parce que ce mot désignait alors une sorte de servitude; mais il était appelé *hôte*, et ce terme prit alors un sens qu'il conserva ensuite pendant tout le moyen âge, celui d'homme domicilié, de cultivateur, de fermier assujetti à redevance.

A regarder de près le code des Burgondes, on y peut voir ce que devint la condition de ces hôtes dans les soixante années qui suivirent l'établissement. Le Burgonde qui était laborieux et qui aimait la terre, cultiva son lot ou le fit cultiver par des serfs, jouit des fruits, mais ne remplit pas toujours les conditions qui lui avaient été imposées. La société était pleine de désordres, l'autorité ne tarda pas à passer aux mains des chefs burgondes; il n'était facile au propriétaire gallo-romain ni de se faire payer du Germain, ni de se débarrasser de lui. Il y eut alors une série de conflits annuellement renouvelés entre ces propriétaires qui s'efforçaient d'éloigner ces hôtes, et ceux-ci qui s'obstinaient à rester. Les rois finirent par décider que le Burgonde conserverait la possession de son lot à titre d'hôte, et qu'il aurait pour sa part le tiers des serfs qui cultivaient ce lot et les deux tiers des fruits. Ils fixaient ainsi à un tiers du produit brut le prix du fermage qui devait continuer à être payé à l'ancien propriétaire (¹). C'est à partir de ce temps que le mot *tiers* ou *tierce* fut fréquemment employé pour désigner le prix du fermage ou la redevance annuelle. Une autre loi du roi Gondebaud décida que si cette redevance du tiers restait impayée pendant quinze ans, le lot du Burgonde, en vertu du principe de prescription, en serait à tout jamais dégrevé. Dans l'un et l'autre cas, le Burgonde acquérait une garantie de jouissance sur son lot; sans en être propriétaire, il en était hôte héréditairement. Il avait droit de vendre sa jouissance; seulement il ne pouvait la vendre qu'à l'ancien propriétaire gallo-romain. On voit que cet ensemble de transactions n'a rien

(¹) C'était un contrat assez semblable à celui qui fait de certains vignerons des *moiteressiers* : ils gardent la moitié de la récolte pour prix de leur travail et de leurs fournitures.

de commun avec ce que ferait un peuple conquérant qui s'emparerait de toutes les terres d'un pays et se les partagerait.

Le même code mentionne des Burgondes qui ne sont pas seulement hôtes, mais qui sont propriétaires; leurs propriétés viennent toutes d'une source unique « les largesses des rois », ce qui signifie qu'elles viennent toutes du domaine fiscal, dont les rois ont distribué une partie à leurs soldats, à leurs amis ou à leurs fonctionnaires. Jamais il n'est fait mention de propriétés acquises en vertu de la conquête et par un partage du sol des vaincus.

En s'établissant dans le pays, les Germains ne firent que ce qu'il était naturel qu'ils fissent; leurs chefs, par cela seul qu'ils succédaient aux préfets du prétoire, et à tous les agents de l'autorité romaine, prirent pour eux toutes les terres du fisc. Le partage, s'il y en eut un, ne put porter que sur ces terres-là; elles ne furent même pas distribuées toutes aux guerriers germains. Les chartes et les diplômes du temps prouvent qu'une très grande part en fut donnée aux églises. Le reste fut concédé peu à peu à des particuliers, Gaulois ou Germains. Quant aux terres qui étaient, au temps de l'empire, propriétés privées, rien ne fut changé à leur condition. Sauf des violences isolées que le désordre de l'époque explique suffisamment, elles demeurèrent aux mains de leurs anciens maîtres. Une foule d'anecdotes rapportées par les chroniqueurs, un grand nombre d'actes de donation et de testaments qui ont été conservés, prouvent que les habitants du pays restèrent propriétaires. Leur droit fut formellement reconnu et inscrit dans les lois; les codes germaniques qui furent rédigés à cette époque assurèrent les mêmes garanties et la même protection légale à la propriété du Gallo-Romain qu'à celle du Burgonde.

On ne peut donc pas admettre comme une vérité historique, qu'un grand déplacement de la propriété foncière se soit opéré par l'effet de l'invasion germanique.

*
* *

Cela dit, comment expliquer la présence dans le territoire d'Outre-Areuse, durant le moyen âge, des mêmes institutions qu'en Alsace? Peut-être par les raisons suivantes:

Nous avons vu plus haut que l'Alsace ayant été réduite en désert, les Burgondes obtinrent de l'empire l'autorisation de s'y établir et qu'elle se trouva ainsi repeuplée presque en entier avec du sang germain. Nous avons vu également qu'à la suite de désordres d'une partie de leurs bandes, ces dernières ou leurs restes avaient été confinées dans la Suisse romande et dans la Savoie du nord. Or, il est fort probable que les terres qui les premières

leur furent attribuées, furent celles qui appartenaient au fisc et qu'ils s'y établirent en nombre. La position des terres qui s'étendent entre l'Areuse et la Vaux présente des qualités naturelles pour la défense, qui peuvent avoir engagé les Romains à réserver cette contrée à une fraction de légion; on a découvert aux sources du torrent qui coule dans la profonde coupure de la Vaux, sur la voie romaine de la Vy-de-l'Etraz, soit tout auprès, une *redoute* élevée par la main de l'homme et où devait stationner une troupe romaine. Quoi qu'il en soit, l'existence dans les terres d'Outre-Areuse, de coutumes toutes pareilles à celles de l'Alsace et toutes différentes de celles du reste du pays, me ferait croire que ce territoire était un domaine de l'empire et qu'il fut occupé en totalité par des Burgondes. Peut-être y aurait-il témérité à prétendre que partout ou le nom de *Colonge* est resté fixé au sol, on devrait voir dans ce fait une preuve d'établissement purement burgonde; c'est cependant une idée qui ne saurait être repoussée tout uniment. Que la contrée d'Outre-Areuse ait été occupée entièrement par des immigrants germains, on en peut retrouver un indice dans les noms des hommes libres et des serfs qui habitent Bevaix en 998: les Ayroald, Raynulf, Teudin, Leudmann, Aldevald, Aldoen, Mainbald, Ingeltrude, Richilde, Ermengarde, Berchilde, Aldedrude, sont évidemment des Burgondes; il ne saurait y avoir de doute à ce sujet.

A l'appui de l'opinion que j'émets ici, on peut recueillir d'autres indices, ajouter d'autres faits; j'essaierai d'y arriver dans un prochain article.

(A suivre.) Fritz CHABLOZ.

CHÉZARD ET SAINT-MARTIN

ESSAI HISTORIQUE

Communiqué à la réunion de la Société d'histoire cantonale, à Cernier, le 5 juillet 1878, par James CORNU, pasteur, à Saint-Martin, et maître à l'école secondaire de Cernier.

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mai 1879, p. 114.)

Mais que sont ces luttes à côté de celles que nous avons nommées luttes *ecclésiastiques*.

Le village du Grand-Chézard formait avec Fontainemelon et Cernier la paroisse de Cernier, tandis qu'il faisait partie de la commune de Chézard-St-Martin. La position du Grand-Chézard était des moins enviables, car toutes

ensemble de bas-reliefs, où se meuvent près de soixante-dix figures y compris les anges qui formeront les cariatides des angles, et la statue couchée du duc Charles. Cette partie du monument aura donc une grande unité dans sa variété, unité de conception, unité d'exécution; tout morcellement eut été nuisible à cette condition classique qui sera toujours la base de la sculpture monumentale. On ne peut que féliciter l'habile direction qui a compris que le sarcophage, avec sa statue, devait sortir de la même tête et de la même main.

M. Iguel n'eut pas été embarrassé d'agrandir sa scène en rapetissant ses personnages, comme il l'a fait avec une prodigieuse habileté dans des bas-reliefs qu'il n'a point signés, mais il a préféré la sobriété; le sujet s'explique de lui-même, sans effort; la cordialité des deux princes est un peu comprimée par les formes de l'étiquette, mais il a su briser la froideur générale de l'ensemble par les deux figures de pages qui ferment et encadrent la composition à droite et à gauche. L'un d'eux, celui de Henri le Lion, ne résiste pas à la curiosité que lui inspire, non le roi de Jérusalem, mais un jeune suivant oriental, nu, coiffé d'un casque à turban et qui se tient à genoux derrière son maître en serrant des deux mains son écu. Cette note de jeunesse, ces formes élégantes donnent à cette scène un cachet plus intime, elles reposent des austères visages des évêques, des Hospitaliers et des Templiers massés autour des souverains, elles attireront plus d'un regard en le charmant, et ce sera le cas de dire une fois de plus:

Gioventu, primavera dell' anno!

Mais il est des jours où l'on doit comprimer même son admiration; la nôtre serait anticipée, attendons que d'autres l'affirment, alors que ce bijou de marbre, de granit et de bronze étincellera sur les bords du bleu Léman, monument royal sur un sol libre, dernière volonté d'un prince déchu qui lègue ses millions à une république en lui demandant un tombeau.

A. Bachelin.

LES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Mai, page 105.)

II

Avant de reprendre les chartes de Bevaix et de la Béroche et d'examiner par le menu ce qu'était la condition des gens d'Outre-Areuse au moyen âge, qu'on me permette une digression qui, on le verra, se rattache d'une manière très étroite au sujet dont le titre figure en tête de ce travail.

Seulement, et avant d'aller plus loin, je dois dire que dans les pages ci-après, je ne fais que suivre ou plutôt que transcrire Fustel de Coulanges, Emile de Laveleye, Hanauer, etc., c'est-à-dire tout ce qui, dans ces historiens du jour, m'a paru pouvoir s'appliquer à notre pays, — (ceci expliqué pour qu'on ne m'accuse pas de plagiat pur et simple).

* * *

On se représente ordinairement au début de notre histoire, une grande invasion germaine; on se figure l'Helvétie romaine vaincue, conquise et asservie. La féodalité est représentée comme le règne des conquérants, l'affranchissement des Communes, comme le réveil des vaincus. — C'est une erreur. Les anciens chroniqueurs qui étaient contemporains de ce que nous appelons l'invasion germanique, mentionnent sans doute beaucoup de ravages et de dévastations; mais jamais ils ne parlent d'une conquête, c'est-à-dire d'une race vaincue et assujettie, d'une invasion qui aurait substitué une population à une autre et aurait changé les destinées du pays.

Comment s'est opéré le singulier événement qu'on appelle l'invasion des Barbares? Pour l'apprendre, tâchons de le voir tel qu'il a été vu par les hommes de ce temps-là.

La plupart des Germains qui entrèrent dans l'empire y arrivèrent à titre de soldats (1). Ce fait qui surprend d'abord, est expliqué par une des

(1) Je ne parle pas ici de ceux qui y furent amenés après les victoires des généraux romains, à titre de *colons* attachés à la glèbe.

« Messieurs de Cernier veulent encore que le sonneur soit chargé de repren-
» dre les enfants de Chézard et de les recevoir chez lui, refusant ainsi
» le logement aux enfants de Chézard quoique la communauté de Cernier ait
» une maison de village où personne n'habite que le régent. »

« Or, c'est aux yeux de Chézard un mauvais trait de plus de ces messieurs, car il est de notoriété publique que dans toutes les mères églises du pays où il y a des enfants de divers villages qui viennent y répondre dans l'église, qu'il y a un lieu dans lequel on les reçoit. Mais il semble que ces messieurs de Cernier ont envie d'expulser ceux de Chézard de leur église par leur difficulté qu'ils suscitent, à quoi ceux de Chézard n'auraient pas bien de la peine à se déterminer. »

La plaidoierie de Chézard se termine par la demande que le Conseil d'Etat joigne le chant des Psaumes et la sonnerie, en un mot « toutes les fonctions d'un maître d'école à celui de Cernier moyennant que Chézard donne à perpétuité sa part des 22 écus petits, sans qu'à l'avenir ils puissent plus être
» recherchés pour quoi que ce soit si ce n'est pour leur part, car ces mes-
» sieurs de Cernier serrent leur bourse tandis qu'ils veulent faire ouvrir celle
» de leur voisin. »

Chézard ajoute encore deux raisons pour appuyer sa demande, c'est « que
» lorsqu'il s'agit de passer un plus, ceux de Cernier sont d'un même avis,
» comme ils sont en plus grand nombre que ceux de Chézard et Fontaine-
» melon, ils l'emportent toujours sur les deux communautés de sorte qu'il
» serait en leur pouvoir par ces plus qu'ils pourraient faire passer d'accabler
» ceux de Chézard. »

Le 2d motif se trouve dans le fait « que la communauté de Chézard-St-Martin a déjà trois régents à payer, dont le moindre a autant de fixe que celui de Cernier, elle est donc extrêmement chargée et trouve déraisonnable qu'on lui fasse payer pour le chant de psaumes et les cloches à Cernier autant que si toute la communauté y allait. »

Les arguments de Chézard eurent gain de cause, et l'arrêté du conseil d'Etat rendu en décembre 1721 porte qu'à l'avenir le chant des Psaumes et la sonnerie des cloches du dit Cernier seront annexés à la régence d'école du dit lieu avec le gage de 24 écus petits par année, dont le $^1/_4$ sera à la charge de Chézard. Le régent « aura de plus pour ses fonctions de sonneur
» la rosée du cimetière et d'un pré dessous de Chézard et cinq émines de
» froment qu'il retirera du sieur pasteur du lieu pour le pain et le vin de la
» Ste-Cène. »

Le Conseil d'Etat voulant encore prévenir les nombreux conflits qui s'élevaient entre les dites communautés lorsqu'il s'agissait de prendre des délibé-

rations pour faire faire quelques réparations à l'église, à la tour et au cimetière du dit Cernier, ordonna « qu'à l'avenir les gouverneurs avertiront » un dimanche à la fin de la prédication les paroissiens que le dimanche » suivant on proposera l'affaire dont il s'agira et le dit dimanche étant arrivé, » la dite affaire sera derechef proposée et passée à la pluralité des voix de » ceux qui s'y trouveront. » Les frais du règlement, fixés à la somme de 32 livres faibles et six gros, sont mis à la charge de la communauté de Cernier.

Voici maintenant les articles du règlement que Chézard avait imposé à messieurs de Cernier :

Le maître d'école, chantre et sonneur devra :

1° Lire les commandements de Dieu les dimanches comme aussi lire en chaire les jours de communion et les jours de jeûne.

2° Faire les prières sur semaine et les dimanches à défaut du pasteur.

3° Catéchiser les enfants de la paroisse dans une maison à Cernier et les reprendre à l'église comme du passé.

4° Faire les discours funèbres et lire les mandements de la seigneurie.

5° Sonner toutes les fois qu'on ira à l'église et aussi pour enterrer les morts.

6° Engraisser les chapes des cloches et où il en sera nécessaire et avoir soin de la clef de la dite église.

7° Fournir le pain et le vin de la sainte communion.

8° Ouvrir et fermer les portes et les laudes de l'église comme aussi les portes du cimetière à cette fin que quelque déshonnêteté ou mal n'y arrive par sa négligence.

9. Recevoir le ministre, ouvrir le chemin du cimetière en temps d'hiver, balier toutes les fois qu'il sera nécessaire.

10. Avoir le soin de la Bible, des deux calices, du plat, de la nappe et de la serviette, de quoi il devra donner caution suffisante.

* * *

Nous tenions à citer malgré leur longueur les arguments des deux localités, car ils nous dépeignent exactement l'esprit des deux communes, et sans doute que messieurs de Cernier, en entendant la défense de leurs pères et les accusations des paroissiens du Grand-Chézard, auront été heureux de pouvoir constater qu'ils ont travaillé, continuateurs fidèles d'un passé bien remarquable, à la séparation de l'école et de l'église, séparation que notre pays a réalisée il n'y a que bien peu de temps, plus d'un siècle après la lutte que nous venons de dépeindre.

La paix allait donc régner entre les deux communes, mais comme toute paix imposée elle ne pouvait jeter de profondes racines. L'idée d'une séparation du Grand-Chézard de la paroisse de Cernier, soulevée déjà dans la plaidoierie de Chézard, fera désormais son chemin et chaque nouveau grief ne fera que la fortifier.

Des griefs, hélas, ils ne seront que trop fréquents malgré toutes les précautions du gouvernement et se renouvelleront même une fois la séparation consommée.

C'est d'abord à la vénérable Classe que le Grand-Chézard s'adressa pour pouvoir se réunir à la paroisse de St-Martin. La Classe qui comprend la position pénible du Grand-Chézard, répond le 3 juillet 1753 qu'elle verrait avec plaisir que cette séparation eût lieu comme tendant à la paix et à l'union, comme elle verrait aussi avec plaisir celle de la paroisse de Fontaines et des Hauts-Geneveys, mais que l'agrément de la Seigneurie est nécessaire. Le Grand-Chézard s'adressa alors au Conseil d'Etat qui rendit le 4 décembre 1753 l'arrêté par lequel la requête de Chézard « tendant à la réunion » des esprits qui n'ont que trop été divisés, était acceptée, à la condition toute- » fois que les gens du Grand-Chézard demeureraient astreints à toutes les » charges auxquelles ils sont tenus actuellement et avant que d'être associés » à la paroisse de Chézard et de St-Martin. »

Le Grand-Chézard était donc dès maintenant membre d'une même communauté et d'une même paroisse. La communauté de Chézard-St-Martin remplit fidèlement ses engagements; elle paya sa quote-part du dîner offert à Cernier à monsieur le pasteur Roy lors de son installation le 20 août 1758 et consentit même à se charger du $^1/_4$ des frais résultant de la reconstruction complète de la tour. Il est vrai qu'elle le fit avec peine, car nous trouvons dans une plaidoierie d'un avocat Godet en faveur de Chézard, lorsque cette communauté refusait d'indemniser le pasteur Racle pour son déménagement, la phrase suivante : « Jusqu'en 1774 la communauté de Chézard-St-Martin » ne s'est refusée en rien à sa quote-part, ce fut seulement alors qu'au » lieu d'une continuité d'entretenir conjointement comme auparavant la dite » tour encore facile à rendre solide, que la communauté de Cernier sans » alléguer le principe qui pouvait la mouvoir, voulut qu'on construisît une » tour remarquable en hauteur et pierres de tailles. »

La tour ayant coûté une assez forte somme, la communauté de Chézard-St-Martin résolut de se libérer de toutes « charges et maintenances » à l'égard du temple, des cloches et du cimetière de Cernier. Les villages de Cernier et de Fontainemelon y consentirent et, dès le 1 avril 1774, moyennant une indemnité de 48 louis, la communauté de Chézard-St-Martin ne pouvait

plus être recherchée que pour la $^1/_8$ partie des frais provenant des labours des terres et des réparations de la cure de Fontaines, charge dont elle put se libérer en 1844.

Dès ce moment nous ne trouvons plus trace de conflit entre les deux communautés, elles vivent en paix, mais je crois que Chézard craint toujours un peu son ancienne église « capitale, » car nous lisons quelque part dans les procès-verbaux de la commune que l'on se décide à hisser le drapeau de la république au sommet de la tour de St-Martin parce que « ceux de Cernier » menacent de venir eux-mêmes en placer deux. »

* * *

Arrivé au terme de cette étude sur une des plus anciennes localités de la vallée, il ne nous reste plus qu'à formuler le désir de voir les trois villages qui composent la communauté et la paroisse de Chézard-St-Martin s'inspirer des leçons du passé, pour repousser l'esprit de rivalité qui ne se manifeste que trop souvent et pour les choses les plus futiles. Les progrès qui sont encore à réaliser dans la commune ne sont possibles que par l'union de tous ceux qui l'habitent.

ISABELLE DE CHALLANT (*)

Le récit en patois du Val-de-Ruz, que nous donnons aujourd'hui, est dû à la plume de feu G. Quinche, de Valangin. L'idiome qu'ont parlé nos pères étant près de s'éteindre, on nous saura gré d'en conserver d'une manière durable les fragments qui pourront en perpétuer le souvenir et qui, comme tels, deviennent de précieux documents historiques.

Nous nous sommes appliqué, dans l'orthographe de cet idiome sans grammaire, à tenir compte à la fois de l'étymologie des mots et de leur exacte prononciation. La version française, imprimée en regard du texte patois, permet au lecteur d'en suivre la traduction littérale.

I sai qu'vos z'anmâ les vîllés z'histoires du teimps passâ; ass'bein i sérai z'eu gros ébahi, è n'y a ret à dire, s'vos z'avi reubiâ d'me démandâ çla d' Philiberte et poui d'Isabelle. Sta-ci étai éna pouëtte

Je sais que vous aimez les vieilles histoires du temps passé; aussi j'aurais été bien étonné, il n'y a pas à dire, si vous aviez oublié de me demander celle de Philiberte et puis d'Isabelle. Celle-ci était

(*) Communiqué par M. Ch -Eug. Tissot, à qui nous devons la traduction de ce morceau.

f'male, Dieu m' pardené. Mâ, acuta, vos orrez.

Por aqmincie è faut dire qu' Réné d'Challant lieu père avai fai d'vant d'mouéri, on testâmenne; par stu testâmenne el avai baillie la Comtâ à çla qu'avai à nom Philiberte, et poui à l'autre d'l'ardget, dès terrès, et poui dès tschatés en France dé la Savoie, i n' sai piet ivouët, d'façon qu' l'Isabelle n'étai pas à piaindre, liouin d'cet; mâ tot parie ell' n'foue pas contette, elle étai orgollieuse; elle avai adé z'eu évite d'la Comtâ; ell' gllîve d' l'avai, el la lli faillai, voueille non voueille, et poui ell' l'oue; mâ sâtet-vo q'met?

Vouais, mon Dieu! cè fâ to a réfressenâ; on peut bein dire q'met d'zai mon grand-père: Croûyets dgets, bouenne tchance! Sta pouëtta fenne d' nâni évia on djor on valet tchî Gueliame Grosourdy qu'étai ci-toquet à Vauledgin greffî d' la Djustize, por lli mandâ qu'el oûsse à v'ni lli prêdgî. L'poûre greffî foû gros ébahi d' sta commission, mâ è n'y avai ret à ron-nâ; è s'dépatchâ d'allâ u tchaté et poui cet foû bon.

Alors d'célaique quan è foû d'vant Madame elle l'éteurprenia d' totet lès manîres; elle lli d'zâ qu'elle avai piet d' drai à la Comtâ qu' sa sœur, qu'elle n'compreniai pas qu' le père oûsse poui la lli baillie, qu'elle n' l'attédai pas daisse. Poui atchî d'on poû elle d'za tot utre qu'è faillai qu'è fisse enn' autre testâmenne, qu'on lli baillerai gros d'ardget, qu' djamâ è n'lli manquerai ret daisse et daisse totet sortet d'bai discours.

L'greffî Grosourdy qu'étai on brave homme foû épantâ, q'met quoui derai, terbi d'oyî on tau discours, et d'za qu' sa conchoince n'lli permettai pas éna taule bésogne. Mâ, el oû bai dire, préyî, piorâ, s'tchampâ è pies d'la princesse, è n'y oû ret à faire; sta cass'roûde s'corrossa qu'cet porte peur, elle démanda dès valets qu'apougnîre l'greffî, on ouvressa la f'nêtre, çlà qu' boûte du fianc du Seyon,

une vilaine (méchante) femme, Dieu me pardonne! Mais, écoutez, vous entendrez.

Pour commencer il faut dire que René de Challant leur père avait fait avant de mourir un testament; par ce testament il avait donné la Comté à celle qui s'appelait Philiberte, et à l'autre de l'argent, des terres et des châteaux en France, dans la Savoie, je ne sais plus où, de manière qu'Isabelle n'était pas à plaindre, loin de là; mais tout également elle ne fut pas contente; elle était orgueilleuse; elle avait toujours eu envie de la comté; elle grillait de l'avoir, il la lui fallait, bon gré mal gré, et elle l'eut, mais savez-vous comment?

Hélas! Mon Dieu! Cela fait tout frissonner; on peut bien dire comme disait mon grand-père: « Méchantes gens, bonne chance! » Cette vilaine femme de rien envoya un jour un domestique chez Guillaume Grosourdy qui était ici même à Valangin greffier de la Justice, pour lui faire dire qu'il eût à venir lui parler. Le pauvre greffier fut grandement surpris de cette commission, mais il n'y avait pas à murmurer; il se dépêcha d'aller au château, et... ce fut bon.

Ensuite de cela quand il fut devant Madame, elle l'entreprit de toutes les manières; elle lui dit qu'elle avait plus de droits à la Comté que sa sœur, qu'elle ne comprenait pas que leur père ait pu la lui donner (à celle-ci) et qu'elle ne l'entendait pas ainsi. Puis au bout d'un moment elle dit tout outre (sans autre) qu'il fallait qu'il fît un autre testament, qu'on lui donnerait beaucoup d'argent, que jamais il ne manquerait de rien, ainsi et ainsi toutes sortes de beaux discours.

Le greffier Grosourdy qui était un brave homme fut épouvanté, comme qui dirait décontenancé d'entendre un tel discours, et dit que sa conscience ne lui permettait pas de faire une pareille besogne. Mais il eut beau dire, prier, pleurer, se jeter aux pieds de la princesse, il n'y eut rien à faire; cette sorcière se fâcha que cela portait peur (d'une manière épouvantable); elle demanda des

tot à l'haut du tchaté, mè d' cent pies de haut.... vouais, mon Dieu! poui elle d'za qu'è n'y avai qu'à l'rotchî avau s'è n'vlai pas obéi....

Peinse bein quan el oyïa on tau discours qu'è foû f'ri q'met s'on assonnâve on bœu; è comprenia qu'è n'y avai ret à faire, et d'za tot pianet: « Mon Dieu! qu' i-ai poret peur! » Mado! è faut dire qu'el y avai d'quet grulâ, ass'bein quan on assaita de l' bussâ, l'poûre homme qu' avait fenne et éfants, oû enna taule dégueuille qu'è cria: « enne aide! enne aide! por l' nom d' Dieu! lassî-me, i cheu prêt à écrire cet qu'on vouédeurr. »

Mâ, tot parie el assaita oncoret d'vouégnî, d' lambinâ, d' barguegnî, crebin qu'è peinsâve: « S' te peux t' èd' allâ d'ci t' corrètrai lavi. » El essaita d' dire qu'è fallai qu'el allisse à l'hoteau q'ri sn'entrain por écrire; mâ Madame avai z'eu trop d' mau d' l'amenâ por l' lassî corre; elle d'za qu'elle avai tot ce qu'è faillai, qu'è n' sortètrai pas du tchaté d'vant que l' testâmenne n' fousse aloyï bein q'met è faut. On alla q'ri du papî, d' l'intche, enna pionme, et poui Monsieu Grosourdy qu'étai piet mort qu' vi acqmeinça sa bésogne.

El écria steu mots: « Au nom de Dieu, amen! » oûtet-vo? au nom d' Dieu! adonc qu' el allâve écrire totet sôrtet d' menntet! I n' sai pas à stu moment q'met l' tnîre n' tcheza pas d'sus l' tchaté; nédontet vo que l' bon Dieu est gros pachoët. Mâ por trossâ u cort l'malheureux testâmenne foû fai dè quauque mnutet. Quan el oû fini la cass'roûde foû gros contette; elle vla poret lli baillie i n' sai combein, mâ l'greffî n' vla paîret pas on crutche, et poui è s'd'alla â d'zet qu' el avai fai laique on gros petchî, mâ qu'el espérave que l' bon Dieu le lli pardœunnerai por cet qu'è n' l' avai pas fai d' bon cœur. Madame feut sébiant d' rire, et

domestiques qui empoignèrent le greffier; on ouvrit la fenêtre, celle qui regarde du côté du Seyon, tout au haut du château, à plus de cent pieds de haut.... hélas! mon Dieu! puis elle dit qu'il n'y avait qu'à le précipiter en bas s'il ne voulait pas obéir.

Je pense bien que quand il entendit un pareil discours il fut frappé, comme si l'on assommait un bœuf; il comprit qu'il n'y avait rien à faire et dit tout doucement: « Mon Dieu, que j'ai pourtant peur. » Ma foi! il faut dire qu'il y avait de quoi trembler; aussi quand on essaya de le pousser, le pauvre homme qui avait femme et enfants eut une telle frayeur qu'il s'écria: « Au secours! au secours! pour le nom de Dieu laissez-moi! je suis prêt à écrire tout ce qu'on voudra! »

Mais tout également il essaya encore d'attermoyer, de lambiner, de barguigner; peut-être pensait-il: « Si tu peux t'en aller d'ici, tu courras loin. » Il essaya de dire qu'il fallait qu'il allât à la maison chercher son matériel à écrire; mais Madame avait eu trop de peine à l'amener pour le laisser courir; elle dit qu'elle avait tout ce qu'il fallait, qu'il ne sortirait pas du château avant que le testament ne fût conditionné (littéralement: arrangé) bien comme il faut. On alla chercher du papier, de l'encre, une plume et puis Monsieur Grosourdy qui était plus mort que vif commença sa besogne.

Il écrivit ces mots: « Au nom de Dieu, amen! » entendez-vous: au nom de Dieu! alors qu'il allait écrire toutes sortes de mensonges! Je ne sais pas comment à ce moment-là le tonnerre ne tomba pas sur le château; n'est-ce pas que le bon Dieu est bien patient? Mais pour en finir (littéralement: pour couper court) le malheureux testament fut fait en quelques minutes; quand il eut fini, la sorcière fut très contente; elle voulait pourtant lui donner je ne sais combien, mais le greffier ne voulut pas seulement un cruche, et il s'en alla en disant qu'il avait commis là un gros péché, mais qu'il espérait que le bon Dieu le lui pardonnerait puis-

poui elle lli souhata l' bondjor â lli d'zet qu' s' el avai l'mâlheur d' lèvâ la lègue, el y airai pidî à liu.

I n' sai pas trop cè qu'étai ècrit d'sus stu faux testâmenne, mâ cè qu'el y a d' sûr c'est qu'avoué stu tonnerre d'papî, Dieu m'pardenai! la poûre sœur Philiberte dévai vri let talons; elle couda pru s' défédre; n' l'ienne n' l'autre det douët sœurs n' vlai abandenâ enne s'balle heurtance. On s'corroçâ, on piaidéya gros longteimps, et poui finalamet la djustize q'met vo peutet craire, n'oû paîret pas on momet la peinsîre qu' Madama ousse poui djamâ s'avesî de deveni enna faussaire; elle djudgea que l' derrie testâmenne étai l' bon, d' façon qu' l' Isabelle foûsse r'qniusse princesse d' la Comtâ.... d' la Comtâ qu'elle avai robâ q'met enna boûgra d' larnesse qu'elle étai!

Mâ, l' bon Dieu qu'étai derrie perméta quauque ans après qu'on décœurvessisse sta pouéta bésogne, vo dire q'met, i n'è sai ret; mâ è foû provâ asse tiâr que l'djor qu' l'Isabelle avai robâ sa sœur; l'greffî foû éprisenâ, è n'assaita paîret pas on momet d' névouâ. On a z'eu dai qu'è piorâve q'met èn' éfant u brie adonc qu'è r'conta tot cet qu' s'avai passâ adonc qu'el écria stu malheureu testâmenne; et poui è démanda d' pouai écrire éna lettre â la Comtesse qu'étai alayië démorâ det la Savoie à Tchambéry, qu'i crèye. Mâ la sorcîre n' répongna pas; et poui e vo faut dire qu' det stu teimps la djustize n' corréyîve qu' tot d'juste; tchacon piaingnai l' poûre greffî, mâ on lli reprodgîve d'être z'eu mouët q'met on pesson d' sorte qu'è foû djudgië, on dévai lli taillî la man draite et poui la tête. Tot son sang lli bâilla l'tor quan el oïya la sentence; è démanda en grâce qu'on attédisse d' lli bailliè la môrt djusqu' el oûsse poui écrire oncoret on viâdge à la Comtesse; on lli d'za qu'ouaïe; alors d' célaique el évia son boûbe, on bai djouveunne compagnon d'veigt ans, avoué èna lettre s'balle qu'elle airai fâ à piorâ on

qu'il ne l'avait pas fait de bon cœur. Madame fit semblant de rire, et lui souhaita le bonjour en lui disant que s'il avait le malheur d'en lever la langue, il y aurait pitié à lui.

Je ne sais pas trop ce qui était écrit dans ce faux testament; mais ce qu'il y de sûr c'est qu'avec ce tonnerre de papier, Dieu me pardonne! la pauvre sœur Philiberte dut tourner les talons; elle essaya bien de se défendre; ni l'une ni l'autre des deux sœurs ne voulait abandonner un si bel héritage. On se fâcha, on plaida bien longtemps et puis finalement la justice comme vous pouvez croire, n'eut pas seulement un moment la pensée que Madame eût pu jamais s'aviser de devenir une faussaire; elle jugea que le dernier testament était le bon, de manière qu'Isabelle fut reconnue princesse de la comté... de la comté qu'elle avait volée comme une b..... de voleuse qu'elle était.

Mais le bon Dieu qui la surveillait (littéralement: qui était derrière), permit quelques années après qu'on découvrît cette vilaine besogne, vous dire comment, je n'en sais rien; mais il fut prouvé aussi clair que le jour qu'Isabelle avait volé sa sœur: le greffier fit mis en prison; il n'essaya pas même un instant de nier; on a eu dit (raconté) qu'il pleurait comme un enfant au berceau quand il raconta tout ce qui s'était passé, alors qu'il écrivit ce malheureux testament; et puis il demanda de pouvoir écrire une lettre à la comtesse qui était allée demeurer dans la Savoie, à Chambéry, je crois, mais la sorcière ne répondit pas; et puis il faut vous dire que dans ce temps-là la justice ne plaisantait que tout juste; chacun plaignait le pauvre greffier; mais on lui reprochait d'être resté muet comme un poisson de sorte qu'il fut jugé; on devait lui couper la main droite et la tête. Tout son sang lui donna le tour quand il entendit la sentence; il demanda en grâce qu'on attendît de lui donner la mort jusqu'à ce qu'il eût pu écrire encore une fois à la comtesse; on lui dit qu'oui. Ensuite de cela il envoya son fils, un beau jeune compagnon

tigre; mâ la lârnesse avai l' cœur piet du qu' la rotche; elle n' vla pas è démârâ, l'poûr djouv'ne homme n'fza pas piet d'avance qu' s' el étai restâ à l'hoteau. Isabelle d'za qu'on la lassisse â repoû, qu'on n'lli praîdgisse piet d' st'affaire, qu' cet l'énoïyve, qu' cet lli bâillive l'mau; peinse bein qu' sa conchoinse lli r'mordgeai; an attédet è n'y ou por l'poûre greffî n' grâce n'miséricôrde; on l' conduïya à Ntchaté por exécutâ la sentence. I-ai oïy dire qu' sa poûra fenne vnia cure; mado! el y avai d'quet s' vrî la tête, vraimet.

de vingt ans, avec une lettre si belle qu'elle aurait fait pleurer un tigre; mais la voleuse avait le cœur plus dur que le rocher, elle ne voulut pas en démarrer (changer d'idée); le pauvre jeune homme ne fit pas plus d'avance que s'il était resté à la maison. Isabelle dit qu'on la laissât en repos, qu'on ne lui parlât plus de cette affaire, que cela l'ennuyait et lui donnait le mal; je pense bien que la conscience lui remuait; en attendant il n'y eut pour le pauvre greffier ni grâce ni miséricorde; on le conduisit à Neuchâtel pour exécuter la sentence. J'ai entendu dire que sa pauvre femme devint folle; ma foi! il y avait de quoi perdre (littéralement: se tourner) la tête, vraiment!

Ora, quet ditet-vo d'sta poison d'Isabelle? c'est a lli qu'on airai dû gaillard taillî la tête ou bein l'étranliâ; n' trouvâ-vo pas qu'elle airai méritâ d'alla dso let fortchet; i vo djouërre qu'i l'lli airai q'vi q'met on bouégnet à ma gôrdge et poui qu'è n' m'èd' airai pas fai maubein deu qu'elle airai criâ oncoret pie qu'enne pattîre.

Maintenant que dites-vous de cette poison d'Isabelle? c'est à elle qu'on aurait dû bravement couper la tête ou l'étrangler; ne trouvez-vous pas qu'elle aurait mérité d'aller sous les fourches (le gibet)? je vous assure que je le lui aurais souhaité comme un beignet dans ma bouche, et puis qu'il ne m'en aurait pas fait de peine lors même qu'elle aurait crié encore plus fort qu'une marchande de chiffons.

NOTE SUR UN VASE LACUSTRE

DE LA STATION DU BRONZE A AUVERNIER

(Avec planche.)

Grâce aux dispositions prises par l'autorité cantonale, nous pouvons espérer la conservation dans nos collections publiques des principales localités du pays, de quelques-uns de ces vestiges de l'industrie primitive ensevelis sur les rives du lac de Neuchâtel.

C'est ainsi que le musée du Locle doit à une recherche de quelques jours, entreprise par M. Banderet, professeur à l'école secondaire, la possession de divers objets en bronze et d'un grand nombre de vases plus ou moins entiers, parmi lesquels il en est un qui appartient à un type absolument nouveau pour notre pays. Le dessin que nous en donnons, de grandeur naturelle, nous dispense d'entrer dans de longs détails sur sa forme et sur son

ornementation. Toutefois il est quelques points que nous croyons devoir signaler à l'attention des personnes qui s'occupent de ce sujet si intéressant de l'art préhistorique.

Et d'abord, disons que, malgré sa forme élégante et régulière, notre vase, comme tous ceux de l'époque, n'a point été façonné sur le tour. Les dessins élégants dont il est orné, à l'intérieur comme à l'extérieur, ont été exécutés au moyen de deux poinçons différents; l'un à pointe arrondie en forme de spatule, a servi pour les cercles concentriques de l'intérieur et les lignes droites parallèles du pied et de l'intérieur, tandis que les dents de loup sont produites par une pointe aiguë.

Deux caractères distinguent notre vase, nous dirions volontiers notre coupe, de tous les autres spécimens de poterie lacustre: la forme du pied, presque aussi large que la partie supérieure, et l'évasement de celle-ci. Evidemment il ne pouvait être destiné à contenir un liquide. Nous serions tenté d'y voir un ustensile destiné à recevoir en dépôt les menus objets de parure d'une femme, anneaux, bracelets, fibules, etc. Ce qui corroborerait notre supposition, c'est que, parmi les objets recueillis par notre collègue, M. le professeur W. Wavre, il se trouve plusieurs fragments qui accusent l'existence de pièces d'une circonférence plus grande, revêtues d'une ornementation analogue. Le fragment représenté fig. 2, qui a aussi été recueilli par M. Banderet, appartient également au même type, mais aucun d'eux n'aurait suffi pour autoriser une restauration aussi satisfaisante que celle de notre original fig. 1.

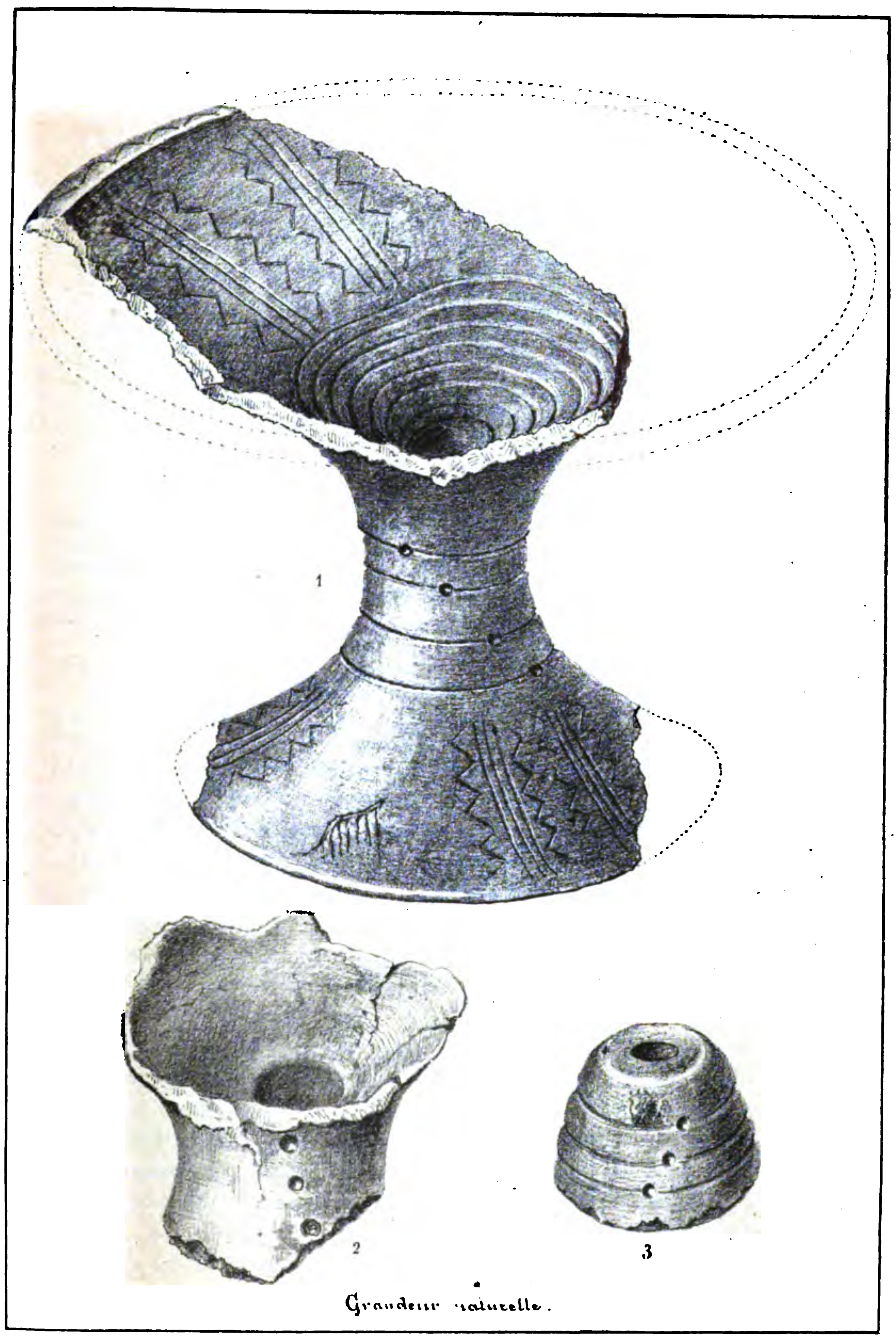
Maintenant, que dirons-nous des quatre trous en diagonale placés dans l'étranglement de notre échantillon principal? Evidemment, s'ils se fussent présentés seuls, nous eussions renoncé à en parler. Mais voici que dans une fusaïole de la même station, fig. 3, nous retrouvons ces mêmes trous, au nombre de trois, correspondant à autant de sillons ou lignes parallèles. Puis voici notre fragment de vase, qui montre encore une disposition analogue; seulement ici les trous sont en série verticale ou légèrement oblique. Le trou supérieur communique avec l'intérieur du vase qui, plus grossier, n'est pas orné comme le premier. Celui du milieu traverse de part en part, enfin l'inférieur s'arrête à un centimètre de profondeur.

Enfin, nous venons de découvrir un fragment de pot, du type ordinaire, à fond conique, portant pour toute ornementation deux sillons profonds, correspondant également à des trous très petits.

La profondeur des sillons dans tous ces objets nous porterait à croire, qu'ils ont été remplis par des bandes ou fils métalliques, produisant une espèce de damasquinage. Les trous auraient servi à fixer les extrémités de la bande métallique. En observant attentivement les objets déjà réunis dans les collections, on pourra probablement s'assurer qu'il en est beaucoup qui présentent ces caractères (¹).

Nous laissons au lecteur le choix d'une interprétation; il nous suffit d'avoir attiré l'attention sur ces objets, et de provoquer des observations qui ne manqueront pas de jeter de nouvelles lumières sur les pratiques et l'industrie des habitants de nos stations lacustres. A. JACCARD.

(¹) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons eu le plaisir de découvrir dans les objets recueillis par M. Wavre, une bande métallique qui confirme nos suppositions, car elle conserve même l'empreinte des dessins ou dents de loup de l'intérieur du vase sur lequel elle était appliquée.



Grandeur naturelle.

Autographié par L. Favre. d'après l'K.

UNE BROUILLE

LA NEUVEVILLE ET NEUCHATEL

1758

Nous devons à l'obligeance de M. le notaire Bourguignon, par l'aimable intermédiaire de M. Rével, pasteur à la Neuveville, la communication d'un manuscrit très détaillé qui nous a permis d'étudier ici un côté fort intéressant des mœurs du XVIII[e] siècle ; nous leur en témoignons notre profonde reconnaissance. A. B.

*
* *

Dans l'automne de 1758, il y avait grande préoccupation à la Neuveville: la jolie petite cité s'agitait dans ses murailles antiques, le Conseil rendait des arrêts, les ouvriers pressés, surexcités, travaillaient avec une ardeur inaccoutumée; on battait le fer, on façonnait le bois, on taillait des habits, on cousait des uniformes. Dans le port on radoubait des barques et des bateaux; dans les rues des maçons, des peintres replâtraient les vieilles façades, traçaient à l'ocre jaune les chambranles des portes et fenêtres, passaient en couleurs vives les volets et les boiseries extérieures; les recoins sombres et délabrés voyaient leurs mystères disparaître sous le badigeon au lait de chaux et les coups de balai.

Les femmes prenaient aussi leur part de cette excitation qui croissait de jour en jour; mesdames les « Conseillères » discutaient des nuances, palpaient des étoffes et demandaient des avis sur les rubans qui assortiraient le mieux avec leurs belles étoffes de brocart où brillaient des bouquets de fleurs aux tons gais, comme un printemps. « Quel dommage qu'il ne soit point venu en été, » disaient-elles. Elles eussent pu porter alors des robes claires à falbalas de couleur, avec leurs jolis mantelets en gaze et des fichus de mousseline ou de linon. Les bourgeoises montaient des casaquins et des caracos ; celles

qui ne pouvaient se donner le luxe d'une robe neuve se confectionnaient des tabliers garnis.

A la vie de chaque jour, dont toutes les heures coulaient naguère encore si paisiblement, avait succédé une fièvre bruyante qui transformait la ville; chacun se mêlait à ce remue-ménage subit; les ouvriers poêliers des Landolt et des Racle avaient quitté leurs ateliers et travaillaient comme compagnons à cette transformation générale: les bras faisaient défaut, il fallait bien se prêter à la chose. Dans les auberges, cependant, il ne manquait pas de monde, et les propos des buveurs retentissaient au dehors; la vendange, ce souci du vigneron, et tout le monde n'est-il pas un peu vigneron des rives du du lac de Neuchâtel aux coteaux du lac de Bienne, la vendange qui s'approchait était presque oubliée, c'est dire, en un mot, que la Neuveville était en révolution.

Quelle tarentule avait donc piqué ce peuple pacifique? Quel événement avait subitement remplacé sa quiétude par la fièvre des grandes capitales? Ecoutez les conversations, les paroles qui s'échangent hâtivement dans la rue, un nom y revient sans cesse, c'est le mot de l'énigme, — le Prince!

* * *

Au mois d'août 1758 le bruit se répandit que Son Altesse Eminentissime et Illustrissime, le gracieux Prince et Souverain Joseph-Guillaume de Rineck de Baldenstein, se proposait de venir recevoir l'hommage de ses sujets de Bienne, de la Neuveville et d'Erguel. Avant que l'avis officiel ne fût arrivé, le Conseil de Neuveville pensa qu'il était prudent de prendre les « précautions » nécessaires et de faire les préparatifs les plus essentiels pour la réception du Souverain. M. le pasteur Gibollet fils ayant dressé un plan de tout ce qui devait être fait à cette occasion, un arrêté du 12 septembre en ordonna la réalisation.

C'est à partir de ce moment que commence la fièvre dont nous avons indiqué la première phase.

Une tribune, ou théâtre, destinée à la cérémonie de la prestation des serments, sera construite par « le sieur Abram Himeli; » ce point essentiel étant réglé, « le commandant des canons reçut l'ordre de les faire mettre en bon état et de les faire éprouver, aussi bien que de se choisir une compagnie convenable de canonniers. » Ceux-ci s'habillèrent à leurs frais d'un sarreau de toile noire à parements rouges, « mais le magistrat leur procura, à ses frais, des faux bords d'or pour le chapeau. »

L'auteur du mémoire de la cérémonie que nous allons esquisser ajoute en note : « Il ne faudra point oublier dans la suite de faire bien éprouver

et visiter ces canons de bonne heure, car, dans l'occasion dont il s'agit, il est sauté trois fauconneaux, au reste et Dieu merci, sans qu'il en soit arrivé grand mal à personne. »

Pour donner l'exemple des réparations à faire aux maisons, l'édilité neuvilloise ordonne « que la Maison-de-Ville fût peinte à neuf, tant en dedans qu'en dehors. » Les sautiers vont quérir chez les bourgeois les chaises nécessaires pour l'usage de la Maison-de-Ville ainsi que des lanternes.

La grosse question est celle du banquet et du traiteur, ce dernier n'est point facile à trouver, ceux de Soleure, de Berne et du Pays de Vaud avec lesquels on cherche à s'arranger, ont des prix trop élevés; « enfin on s'aboucha et on conclut avec le sieur Meuron, hôte *aux Treize Cantons*, à Neuchâtel. »

Un autre point aussi important est celui des vins, une commission spéciale en fait un choix judicieux, elle décide « que le vin ordinaire qui se boira à la table de S. A. et autres sera uniquement du bon vin vieux de la Neuveville, et quant aux vins étrangers elle se procura environ cent bouteilles de vin rouge de Bourgogne, un trentaine de bouteilles de vin rouge de Neuchâtel, une quarantaine de bouteilles de vin de Champagne et une trentaine de vin de Malaga;» le chroniqueur ajoute dans sa note: «cela a suffi, il en est même resté. »

La prudence, la circonspection semblent être des vertus neuvilloises, les autorités prévoient tout et entrent dans des détails d'organisation, qui ont leur raison, paraît-il.

Le vin peut facilement s'égarer et disparaître dans le chemin de la cave à la table de Monseigneur, « les domestiques et autres » peuvent se tromper sur l'adresse de son destinataire... On décide alors que M. le conseiller Sigismond Petitmaître sera chargé de distribuer ces bouteilles dans la cave même, et on choisit dans la ville quatre ou cinq bourgeois, « non sujets au vin » auxquels il remettra lui-même les bouteilles et qui les porteront eux-mêmes sur les tables.

Les troupes seront sous les armes; on ne peut renouveler toutes les parties de l'équipement, mais le conseil fait don à chaque milicien de faux bords de chapeau ou galons. Dans les manœuvres on répéte un mouvement particulier celui de « se reposer sur les armes, la main gauche au fusil et le chapeau sur la garde de l'épée, » mouvement qui doit s'exécuter pour la cérémonie du serment. Les troupes de la Montagne de Diesse sont aussi convoquées par un mandement. Un corps de grenadiers choisis, s'exerce à lancer des grenades; enfin, pour que rien ne manque à cet apparat, Mon-

seigneur sera escorté par une garde d'honneur composée de huit hommes armés de pertuisanes.

De tradition, le Prince-Evêque arrivait toujours en bateau lorsqu'il visitait ses sujets de la Neuveville, les magistrats allaient au-devant de lui jusqu'auprès de Gléresse, il fallait donc monter une flotille; « ce fut un article assez dispendieux, écrit le chroniqueur, il a coûté entre deux et trois cents écus. » Il est vrai qu'il faut aménager des barques, les planchéier, les couvrir de tentures, de pavillons, de flammes, il faut habiller les bateliers, les uns « à la matelotte, les autres en habits de Mores, » ajoutons à cela les musiciens de la cathédrale de Fribourg, qu'on fit venir au nombre de huit, « auxquels on paya à chacun quarante-deux batz par jour pour nourriture et pour tout. »

C'est cher, c'est vrai, mais l'auteur l'oublie vite en songeant que cette flotille « peut faire honneur à la ville et témoigner son respect pour S. A. » Il ajoute : « c'est à quoi l'on réussit assez bien, cette flotille ayant été admirée de tous les étrangers et ayant réellement été ce qui parut le plus dans cette occasion. »

Mais comme la flotille aura à son bord des gens armés et que la souveraineté du lac appartient à LL. EE. de Berne, il faut aussi prendre ses précautions à cet égard. Une lettre adressée aux « Illustres, Magnifiques, Hauts et Puissants Seigneurs de Berne » demande de pouvoir naviguer sur le lac et sollicite leur « gracieux consentement. » La réponse est affirmative.

La distribution du pain et du vin à offrir aux Bourgeois et aux « gens de la montagne de Diesse, » le logement de Monseigneur, ceux des seigneurs de sa suite, les mandements, les chandelles pour l'illumination, les mesures de police, les gants blancs glacés pour Messieurs les Conseillers, l'ordre du cortège pour entrer en ville, le rang de chacun et les discours et les santés occupent encore le Conseil et les Commissions. Vous voyez que nous avions raison de dire que la Neuveville était presque en révolution.

* * *

Enfin il arriva ce jour vers lequel tous les esprits étaient tendus haletants, anxieux..., c'était le 8 novembre 1758, tout était prêt, chacun était à son poste. La flotille, composée de dix grands bateaux, était partie à deux heures du matin à la rencontre du prince.

A deux heures du matin, en novembre ! cela rafraîchit rien que d'y songer.

On s'arrête à Rechberg, où le cortège de Monseigneur arrive à sept heures et demie ; échange de compliments, vivats à Son Altesse, salves de grenadiers, rien ne manque à ce prologue de la journée ; le Prince monte

sur le bateau qui lui est réservé, le commandant de la flotille lui demande les ordres du départ, et l'on s'avance à force de rames avec une régularité que rien ne vient troubler; le bateau princier est précédé de celui qui porte la musique et flanqué de ceux des grenadiers; les notes rauques du porte-voix du commandant Gibollet, la trompette qui donne les signaux, complètent l'impression que cause ce spectacle.

Voyez-vous dans la brume argentée d'un matin de novembre ce cortège nautique, sillonnant les flots du lac de Bienne, et l'Evêque de Bâle, mollement assis dans son fauteuil, déjeûnant tranquillement dans la plénitude du contentement. C'est un prince et chacun s'incline, et les rameurs costumés en esclaves nègres, étrange allégorie, se courbent sur leurs rames, et lorsque les députés de la Neuveville, venus à la rencontre de Son Altesse, se trouvent en sa présence, les deux bateaux qui les portent abaissent à un signal les banderolles aux couleurs de la ville pour en arborer aux couleurs du prince. Bercé par les eaux, bercé par les plus douces mélodies, habitué aux hommages, cet évêque chemine comme un monarque, mais silencieux, presque passif. A quoi songe-t-il? Courbé par l'âge déjà, il n'a pas les expansions qui font naître les sympathies soudaines, il n'attire point à lui les natures qui ne demandent qu'à se livrer, il est digne, et son maintien trace autour de sa personne un cercle mystérieux fait de réserve et de respect, chacun garde son rôle et demeure dans les lois de l'étiquette; la cordialité n'est point de la fête, peut-être est-elle encore assoupie, comme le soleil, dans les brumes du matin. Est-ce habitude, est-ce fatigue, ou sentiment qu'on lui doit tout et qu'elle ne doit rien, Son Altesse ne sort point de son calme.

Vus à la distance de plus d'un siècle, cet homme et ce cortège nous paraissent étranges et non sans raison.

* * *

« Entre la confédération, la France et l'Allemagne, écrit l'historien Monnard, un Etat bizarre, l'Evêché de Bâle, réunissait les complications constitutionnelles de la Suisse toute entière. Sous un sceptre en forme de crosse et terminé en lame d'épée, obéissaient ou gémissaient ou se remuaient de petites provinces unies et divisées par la diversité de leurs rapports. »

L'écrivain national du Jura bernois, M. A. Quiquerez (1) compléte ainsi le tableau : « Le souverain relevait de l'Empire d'Allemagne pour la politique et de la cour de Rome pour l'ecclésiastique. D'une main il portait l'épée, et de l'autre il s'appuyait sur une crosse. Il se coiffait d'une couronne de prince

(1) A. Quiquerez: *Histoire des troubles dans l'Evêché de Bâle en 1740.* — *Pierre Péquignat.*

et d'une mitre. Il avait le droit de faire la guerre et le devoir de prêcher la paix.... Prince et prêtre catholique, il nommait des ministres réformés. »

La Neuveville, protestante et combourgeoise de Berne, se trouvait sous l'autorité de l'Evêque de Bâle, la Montagne de Diesse relevait de la bannière de la Neuveville.

* * *

Bigarrée, chargée de tentures et de pavillons, la flotille s'avançait régulièrement comme une escadre, et, à la vue de ce spectacle brillant et nouveau, on oubliait combien la crosse-épée des évêques de Bâle avait été dure et cruelle; les salves des canons et des grenades, la musique et les vivats chassaient bien loin le souvenir de patriotes ajolais décapités en 1740, et celui des condamnés qui erraient à l'étranger ou ramaient sur les galères du roi très-chrétien.

Six ans après les événements que nous racontons, un autre bateau, monté par un seul homme, s'en allait « à la merci de l'air et de l'eau, » suivant les promontoires de l'Ile de St-Pierre, s'approchant du rivage et s'en éloignant; parfois il allait de la grande à la petite île, y stationnait quelques heures et ne rentrait au port qu'après le soleil couché. C'était le bateau de Jean-Jacques, resté immortel comme lui. Qui se souvient aujourd'hui de la flotille du Prince-Evêque ?

* * *

On touche terre, décharges des grenadiers et des mousquetaires, salves de canon, les tambours battent « aux champs, » les drapeaux saluent; le clergé en robe, le Conseil, en habit noir avec l'épée, attendent Son Altesse à laquelle le pasteur Gibollet au nom des fidèles sujets de la Neuveville, adresse un respectueux compliment de bienvenue en le saluant « comme le meilleur et plus juste de tous les princes. » Puis les cloches sonnent à toute volée et le cortège s'avance à travers une double haie de soldats jusqu'à la maison du baron de Gléresse où le logement du Prince était préparé.

Une heure après on se remet en marche. Sur une tribune adossée à l'église s'élève, sur deux marches, une manière de trône recouvert d'un dais, le Prince y prend place, ses pages sont debout derrière lui; à droite et à gauche s'installent les seigneurs du haut Chapitre, les seigneurs et gentilshommes de la suite, les pasteurs, le Conseil, les gardes d'honneur. — Constant dans son rôle passif, Son Altesse confie au conseiller Billieux, lieutenant de St-Ursanne, le soin de haranguer l'assemblée. « On n'a point de copie du discours qui fut prononcé, dit le chroniqueur, mais il roula en général sur l'antiquité, la justice et la nécessité de la subordination, sur l'utilité et les

avantages qui résultent pour toute la société de l'observation de ce devoir.... La conclusion fut de requérir la prestation d'hommage. Il ne fut point répondu à ce discours, Son Altesse avait gracieusement déclaré à l'avance que dès que l'hommage serait prêté, elle ferait remettre au magistrat la Lettre de confirmation des privilèges telle que d'ancienneté. »

Le serment prêté au Prince, puis à la bannière, dans les formes connues de cette époque, celui-ci rentra à son quartier avec la même solennité; alors commencèrent les audiences.

* * *

On ignora longtemps à la Neuveville comment LL. EE. se feraient représenter à la cérémonie, mais continue l'auteur de la notice, « on fut beaucoup mieux instruit et de très bonne heure de ce qui regardait la députation de Neuchâtel. M. le trésorier le Chambrier, qui en devait être le chef, écrivit plusieurs semaines à l'avance à M. le pasteur Gibollet le fils, pour l'informer de tout et même pour le prier que de la part de Messieurs de la Commission on eût la bonté de donner des ordres pour que cette députation de Neuchâtel trouvât une chambre vide et une écurie pour leurs chevaux, et c'est à quoi l'on eut soin de pourvoir aussi bien que de leur offrir une fenêtre à portée pour voir la cérémonie de l'hommage, observant de ne les point mettre dans la même maison que MM. les Baillifs de Berne, afin d'éviter tout conflit entre eux sur le rang. Ces Messieurs les Députés de Neuchâtel qui étaient M. le trésorier le Chambrier de Travanet, M. le commissaire-général Meuron, M. le procureur-général d'Ivernois, ayant pour accompagnants M. le lieutenant-colonel Morel, M. Pury, maire de la côte et M. Meuron, fils de M. le commissaire-général, ces Messieurs, dis-je, avaient été également avertis à l'avance que Son Altesse ne donnerait audience qu'après la prestation d'hommage ; ils furent alors les premiers qui se firent insinuer (introduire) par les livrées de l'Etat et les premiers aussi qui furent admis auprès de Son Altesse. M. le trésorier le Chambrier portant la parole parla en ces termes :

Monseigneur !

Le Gouvernement établi par S. M. le Roi de Prusse dans la Principauté de Neuchâtel, informé que Votre Altesse Révérendissime et Illustrissime s'était rendue sur la frontière de ses Etats, a cru devoir profiter de ces heureuses circonstances pour avoir l'honneur de vous assurer, par notre ministère, Monseigneur, qu'il se prêtera toujours, avec le plus grand empressement, à ce qui sera agréable à Votre Altesse Révérendissime et Illustrissime.

C'est avec le même zèle, Monseigneur, que le Gouvernement concourra, dans tous les temps, à ce qui pourra contribuer à entretenir un bon voisinage, une heureuse

intelligence et une parfaite harmonie entre les deux Etats. Ces sages et salutaires dispositions nous ont été dictées dès longtemps, Monseigneur, par les ordres très exprès du Roi notre auguste Souverain; s'il nous fallait d'autres motifs pour nous les inspirer, nous les puiserions, Monseigneur, dans cet esprit de justice, d'équité, de bienfaisance, de générosité et dans cette magnanimité qui sont le caractère de Votre Altesse Révérendissime et Illustrissime, et qui brillent d'une manière si éclatante dans toutes ses actions, vertus qui seules font le grand homme et encore plus essentiellement le grand Prince.

Pénétré de ces vérités, Monseigneur, Messieurs mes collègues et moi serions infiniment flattés si nous osions nous promettre quelque part à l'honneur de ses bonnes grâces et à sa haute bienveillance; c'est la faveur que nous lui demandons humblement.

Mylord Maréchal d'Ecosse nous a chargés, Monseigneur, de présenter à Votre Altesse Révérendissime et Illustrissime ses très humbles respects, sentiments qui vous sont si justement dus, Monseigneur, par toutes les personnes qui ont l'honneur d'approcher de Votre Altesse Révérendissime et Illustrissime, sentiments que le cœur inspire, que l'esprit avive et qui par cela même sont empreints du sceau de la vérité. Agréez, Monseigneur, que nous les couronnions par les assurances de notre très respectueuse vénération. »

Le Prince accueillit ces hommages sans trop d'humilité et invita les députés de Neuchâtel au dîner officiel; il donna aussi audience à MM. les baillis bernois, puis à une autre députation, venue également de Neuchâtel, celle de la famille Chambrier; ceux-ci, invités à dîner, n'y assistèrent pas; notons encore MM. les curés du Landeron et de Cressier qui vinrent présenter leurs hommages à Monseigneur.

Quelles difficultés existaient alors entre le gouvernement de Neuchâtel et LL. EE. de Berne? Quel nuage avait passé sur les relations d'alliance et d'amitié des deux Etats, nous l'ignorons, mais les députés de la Principauté avaient fait des réserves sur ce point, ils ne voulaient pas loger sous le même toit que ces messieurs.

L'heure du dîner arriva, c'était dans l'après-midi; malgré un aménagement longuement combiné, l'Hôtel-de-Ville se trouva trop petit pour contenir les invités qui s'y pressaient. Au moment où Son Altesse entrait dans la salle à manger, deux conseillers lui présentèrent, l'un un grand bassin d'argent et lui offrit de se laver avec l'eau d'une aiguière qu'il s'apprêtait à verser, l'autre tenait une serviette; le Prince « n'accepta point, mais passa en témoignant sa sensibilité pour cette marque de respect et de devoir. »

« Il y avait trois tables de maîtres dressées pour le dîner, dit l'auteur, mais toutes réputées tables de Son Altesse puisqu'elle fut partout représentée par quelqu'un de sa cour. »

Les députés de Neuchâtel, retardés pour on ne sait quelle raison, n'arrivèrent pas à l'heure indiquée, les places qui leur étaient réservées avaient été occupées par d'autres invités et trois membres de la députation de la Principauté, seulement, purent trouver place à la table du Prince, les quatre autres durent forcément passer à la troisième table.

Telle est la cause d'une brouille qui vint troubler les bons rapports des Neuchâtelois avec la Neuveville. Nos ancêtres, paraît-il, étaient fort scrupuleux sur les convenances hiérarchiques, on ne pouvait traiter de la sorte les députés d'une Principauté sujette de l'illustre Frédéric II; certainement il y avait là-dessous une intention vexatoire. La mauvaise humeur des quatre dépossédés allant croissant, plusieurs conseillers se rendirent à leur table et leur exprimèrent tous les regrets qu'ils éprouvaient du fait de les voir placés à un rang inférieur à celui auquel ils avaient droit. Ces excuses, courtoises et publiques, furent agréées, et pour que Messieurs les députés de Neuchâtel ne partissent pas dans la journée, comme ils avaient manifesté l'intention de le faire, on leur offrit même, de la part de la Commission, des logements en ville qu'ils acceptèrent.

L'orage paraissait calmé lorsque les députés de la première table s'aperçurent que leurs voisins étaient des baillis bernois. Nouvelle colère que l'on étouffe, que l'on concentre et qu'on a cependant beaucoup de peine à dissimuler, même en présence de Son Altesse Révérendissime et Illustrissime.

Mais l'atmosphère des banquets est conciliante, les chaudes émanations des viandes et du vin, le bruit, la musique, les salves du canon dilatent les cœurs et rapprochent les esprits les plus opposés, l'optimisme se dégage de ces buées chargées d'aromes, on s'abandonne volontiers à l'expansion. Monseigneur lui-même n'y résiste pas, tout en gardant cependant une passivité dont il ne peut ou ne veut se départir. Seule la députation neuchâteloise n'est point satisfaite, c'est un coin d'ombre que la gaîté générale n'illumine point.

Mais la série des santés a commencé, le major de table les prononce solennellement, c'est une formule qui ne varie pas, précise comme un commandement militaire, froide comme une chose officielle; à chacune d'elles on répond par des vivats, et les canons par des salves dont le nombre a été déterminé à l'avance.

« Messeigneurs et Messieurs, j'ai l'honneur de vous inviter à solenniser la santé de Son Altesse Révérendissime et Illustrissime notre très gracieux Prince et Souverain Seigneur. Vive Son Altesse ! »

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous inviter à solenniser la santé de Nos Seigneurs les révérendissimes grand Prévôt, grand Doyen et grands Chanoines du très illustre et haut Chapitre de la cathédrale de Bâle. »

Arrivent ensuite les santés des seigneurs députés du Chapitre de la cathédrale de Bâle, de l'illustre maison de Rineck de Baldenstein, du baron de Gléresse et de la suite de Son Altesse.

Voici le rang assigné hiérarchiquement aux députés de Neuchâtel, écoutons!

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous inviter à boire la santé de Monsieur l'Abbé de Bellelay, de Messieurs les Baillis et Députés des Républiques et Etats voisins. »

Ce fut le comble. L'abbé de Bellelay et les baillis bernois passant avant les députés de la Principauté! Le nom de Neuchâtel n'avait pas même été prononcé, c'était à croire à une mystification, le meilleur parti était de la subir sans murmurer et de rentrer au logis pour y pester à son aise.

On remarquera que, pendant le repas, Son Altesse garda le même silence qu'à la prestation du serment d'hommage.

La nuit venue l'illumination commence, et tandis que le Prince parcourt les rues pour se rendre à son quartier, une foule se presse à l'hôtel de ville. Le rôle des dames a été un peu effacé jusqu'ici, il commence à cette heure tardive, mais la fête avive la jeunesse et la beauté, et plus d'une charmante Neuvilloise, exténuée de fatigue, trouva des forces suffisantes pour danser « jusque sur les trois heures du matin, » comme dit le chroniqueur.

Le lendemain matin le Prince s'embarquait sur le bateau qui l'avait amené et la flotille de la veille l'accompagnait jusqu'à Rechberg.

Le mécontentement des Neuchâtelois avait été trop apparent pour qu'il ne donnât pas lieu à une nouvelle démarche conciliatrice, M. le pasteur Gibollet fils et M. le banderet Imer se rendirent auprès d'eux et leur témoignèrent encore leurs regrets à propos de toute cette affaire; les députés se déclarèrent satisfaits, « ils témoignèrent alors toute sorte de contentement » dit le chroniqueur.

*
* *

Les fêtes de la Neuveville étaient déjà un souvenir dont on se rappelait, dans les conversations, les douces impressions et les épisodes de toute nature, lorsque le bruit se répandit que les Neuchâtelois étaient gravement offensés de la manière dont ils avaient été traités à la cérémonie du 8 novembre; les rapports de bon voisinage s'altéraient, une malheureuse question de préséance et de vanité avait tout gâté, une amertume se mêlait à la joie. Les gens grincheux, dont l'espèce ne manque nulle part, trouvaient, à la Neuveville même, que sans doute on n'avait pas agi avec tact, qu'on eût pu faire autrement, et que ceci et que cela, et bien d'autres choses encore eussent pu être mieux organisées.

*
* *

Pauvre nature humaine, toujours petite et personnelle, le Conseil te connaissait bien, il savait que la vanité est chose qu'il ne faut point froisser, et pour éviter des désagréments pareils à celui que nous racontons il avait, dans un mémoire envoyé en Cour, posé une quantité de questions auxquelles il priait humblement Son Altesse de bien vouloir répondre ; nous y trouvons celles-ci :

« Il n'y aura peut-être point de députés étrangers que ceux de Neuchâtel, nous l'ignorons, mais en supposant à cet égard tout ce que l'on peut supposer, on demande : Est-ce le Major des santés de la ville qui portera les santés des Etats étrangers ou de leurs députés, ou bien ces santés serontelles portées par un de MM. les officiers de Son Altesse ?

Réponse de la Cour : — « Elles seront portées par le Major des santés de la ville. »

« Si c'est le Major des santés de la ville qui doit les porter, est-ce à la prospérité des Etats qui envoyent des Députés, ou bien la santé des Députés eux-mêmes qu'il faut boire ?

Réponse de la Cour : — « On se conformera à ce qui aura été observé à Bienne. »

(L'Evêque devait passer par cette ville pour en recevoir le serment d'hommage).

« En supposant qu'on boive la santé des Etats, quel titre faut-il donner à Berne, quel titre faut-il donner à Neuchâtel ? »

La Cour prudente ne donna aucune réponse sur ce point.

« Nous avons le rang dans lequel on boira les santés de Son Altesse et Seigneurs de sa Cour, mais comme il y aura sans doute des Députés étrangers, leurs santés ou celles des Etats qu'ils représentent ne seront-elles pas entremêlées. Dans ce cas on demande :

1° Quel sera le rang de la santé de Berne ?
Quel sera le rang de la santé de Neuchâtel ?

2° Combien de coups de canon pour Berne ?
Combien de coups de canon pour Neuchâtel ? »

La Cour ne répondit point à ces dernières demandes.

« Le Magistrat a fait inviter avec la gracieuse permission de Son Altesse, MM. les Baillis de Nidau, Cerlier et Saint-Jean.... et l'on sait à l'avance que depuis Neuchâtel il y aura trois députés du gouvernement et quatre accompagnants ; suivant cela et pour éviter la confusion, dans une aussi petite maison que notre Maison de Ville, ne serait-il pas possible de régler soit à l'avance, soit lorsqu'on sera arrivé à la Neuveville, quelles personnes assisteront à la première table, quelles à la deuxième, quelles à la troisième ? »

La Cour répondit: « L'on arrangera le tout sur les lieux, n'étant pas possible de le faire à présent. »

« On supplie très humblement, derechef et à l'avance Son Altesse de daigner gracieusement ordonner deux choses. La première, que les rangs à table soient réglés par un des MM. ses officiers, la deuxième, que tous les étrangers que l'on jugera à propos soient invités de sa part. Mais on prend la liberté d'observer: 1° Que dans ces invitations on supplie très humblement de faire attention au nombre de places que nous avons; 2° Que s'il y a des places assez et si tel est le bon plaisir de Son Altesse, le Magistrat de la Neuveville souhaiterait que MM. les banderet et colonel le Chambrier qui, à ce que l'on a appris, seront députés de leur famille pour rendre leurs très humbles devoirs à Son Altesse, fussent invités. »

La Cour répondit: « Cet article passera si la place le permet. » On se souvient que la députation de la famille Chambrier n'accepta pas l'invitation à dîner.

On a dit et non sans raison: C'est le théâtre qui fait l'homme grand ou petit. Certes, les conseillers de la Neuveville sont maîtres en diplomatie et ne seraient point déplacés dans un plus vaste milieu; voyez-vous leurs méticuleuses précautions et dignes d'un meilleur sort, hâtons-nous de le dire; ils ont tout mûri, tout pesé, tout discuté et les casuistes les plus subtils ne leur rendraient pas des points. Une difficulté se présente.... Vite, référons-en au Prince-Evêque, retranchons-nous derrière son autorité, nous aillons dire son infaillibilité. Malheureusement le Prince ne répond pas à tout, lui aussi se retranche derrière l'autorité neuvilloise qui encourra la responsabilité de ses actes.

Mais, sous les mièvreries de la petite cité, il y a, on le devine, un louable respect de l'ordre et des convenances, un sentiment de justice qui veut mettre toutes choses en leur place et surtout ne froisser personne, aussi nous irritons-nous, à cent vingt ans de distance, des prétentions exagérées de nos députés auxquelles on aurait de la peine à croire aujourd'hui si elles n'étaient affirmées par le passage d'une lettre de M. le Chambrier à M. le pasteur Gibollet fils.

« Lorsque nous nous mîmes à table, lui écrit-il, il fut malheureux que ni moi ni mes collègues, ne connussions pas personnellement Messieurs vos Baillis voisins, car nous nous serions retirés tout de suite; nous avons eu un désagrément sensible par le rang qui leur a été donné à table et par la manière dont cette santé a été bue. Cet événement, consigné dans les registres du Gouvernement, servira de boussole à nos après-venants, et je crois qu'ils ne vous seront pas à charge; je doute même que les gens sensés à Berne approuvent les prétentions de ces Messieurs lorsque nous pri-

mes nos places; je crus que l'on avait fait un mélange pêle-mêle afin de terminer cette difficulté; ce ne fut que la conversation avec eux et les santés qui me dévoilèrent notre affront dont tout le public même ici est très blessé.

Voilà comment il arrive quelquefois que les meilleures intentions n'ont pas un heureux effet, mais c'est une affaire finie sans remède, n'en parlons plus, cet article ne demande aucune réponse de votre part, je n'ai voulu que vous faire connaître que nous n'étions pas insensibles. »

La charge des Baillis bernois était-elle donc si inférieure pour que ceux-ci fussent tenus en si pauvre estime par les Députés de Neuchâtel ? Nous ne pouvons comprendre, à une époque éprise d'égalité, ces susceptibilités ridicules des temps passés, mais elles étaient une des conséquences du système aristocratique alors à son apogée.

Comme on le voit, cette vétille prit les proportions d'une affaire d'Etat, on la consigna dans les registres du gouvernement; vous pensez si l'on en parla et si la situation fut tendue du lac de Neuchâtel au lac de Bienne.

Il n'y eut pas de réponse à cette pièce, MM. les Conseillers pensèrent, et avec raison, que les explications verbales avaient été plus que suffisantes et qu'il n'y avait pas lieu de pousser plus loin le débat; on informa cependant la Cour de tout ce qui s'était passé pour qu'elle décidât elle-même ce qu'elle jugerait convenable. « seulement, croit-on devoir répéter ici, comme un article très important, qu'il sera toujours très à-propos que la ville supplie Son Altesse de faire inviter et d'ordonner les rangs. Messieurs de la Commission, dans l'occasion dont il s'agit, avaient pris des précautions infinies à cet égard, » et pour en donner une idée à la postérité, le chroniqueur cite à l'appui le mémoire envoyé en Cour dont nous avons noté plus haut quelques passages.

* * *

Et voilà comment, pour avoir manqué l'heure du dîner, les députés de Neuchâtel nous brouillèrent avec nos bons voisins de la Neuveville. Mais le temps est un juge impartial, il condamne ou il absout, parfois même il éclate de rire à l'ouïe de certaines causes portées à son tribunal, rions avec lui.

Hâtons-nous de dire cependant que tous les Neuchâtelois n'emportèrent point de la Neuveville une si fâcheuse impression. Le repas avait été irréprochable, le sieur Meuron, traiteur, en reçut des compliments avec quatre louis d'étrenne, « à condition, dit le chroniqueur, comme il avait été exigé de la part de M. le conseiller Billieux, que le dit sieur Meuron remettrait à M. le pasteur Gibollet, pour être envoyé en Cour, un menu ou détail exact de la manière en laquelle la table de Son Altesse avait été servie, et c'est ce qui a été exécuté. »

A. Bachelin.

LES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Juin, page 129.)

III.

En s'établissant dans le pays, et surtout lorsqu'ils purent le faire sur des terres du fisc, les Burgondes apportèrent avec eux leurs institutions et entr'autres les communautés de villages avec partage périodique des terres.

Chez les Burgondes, d'après M. de Laveleye, chaque habitant du village avait droit à une part de terre assez grande pour suffire aux besoins de la famille. Sauf pour les chefs. qui obtenaient un lot plus grand, cette part devait être égale pour tous (en ce sens que la part de terre dépendait de l'importance de la maison, du nombre d'hommes composant le *feu*, car il arrivait souvent qu'un seul frère se mariait et que les autres vivaient avec lui). Afin d'arriver à une égalité complète, on formait dans chaque partie de la superficie arable autant de lots qu'il y avait de co-partageants, et ces lots étaient ensuite tirés au sort. Quand, avec le temps, les parts étaient devenues inégales, celui qui avait moins que les autres pouvait réclamer un nouveau mesurage, afin que l'égalité primitive fût rétablie. Dans la loi des Burgondes se trouve un texte qui se rapporte à cet usage : « On ne peut jamais refuser aux co-partageants l'égalisation des parts dans le territoire commun. »

Le sol arable avait été divisé en territoires séparés, en *fins;* chaque fin était entourée d'une clôture en bois ou haie, ou d'un fossé à l'entretien desquels tous devaient concourir. Le chef du village convoquait à cet effet tous les habitants à certaines époques déterminées, et ce travail était l'objet d'une fête populaire. On retrouve des traces de cette division du territoire en fins dans les noms locaux actuels: la Fin-sur-Sagne et la Fin-de-Baulet, rière Bevaix, la Fin-Dessous en vent de Gorgier, la Fin-de-Praz, à l'est de St-Aubin, la Fin-Dessous près de Montalchez, les Fins-Dessus et Dessous, rière Fresens, la Fin-Dessous près Provence [1].

[1] Dans la Gruyère, on appelle *fin* une certaine étendue de plaine, consistant en terrains de première qualité, et généralement divisée en lopins assez nombreux pour que la plupart des familles en aient leur part. (P. *Sciobéret.*) — A la Béroche, le mot *fin* a la même acception que celui de *parchet* appliqué aux vignes ; c'est une certaine étendue de terres que sa situation entre des chemins, des cours d'eau, des bois, des ravins, etc., dé-

Quand l'assolement triennal s'introduisit (ce qui a dû avoir lieu avant Charlemagne [800], car dans les capitulaires il apparaît comme parfaitement établi), on distingue la fin ou champ d'hiver, *winterfeld,* le champ d'été, *sommerfeld*, et le champ de la jachère, *brachfeld*. Chacun de ces territoires ou fins était alternativement emblavé de seigle, puis d'avoine, et en dernier lieu laissé en repos pendant un an. — Ce système est indiqué par Chambrier comme suivi chez nous encore longtemps après que la propriété se fut fixée, au XVe siècle et même plus tard : « L'agriculture était soumise à des lois absolues, qu'aucun cultivateur ne pouvait enfreindre; tous étaient assujettis à l'assolement triennal. Les champs de chaque commune étaient divisés en trois parties à peu près égales que l'on nommait *fins* ou *pies*. Chaque année l'une des fins était ensemencée en blé d'automne, la seconde en blé de printemps, et la troisième restait en jachère. En outre toutes les terres devaient rester ouvertes depuis la St-Martin à la St-Georges (11 novembre, 23 avril); c'est ce que l'on appelait *la vaine pâture.* »

Chacune de ces fins était divisée en longues bandes aboutissant toutes d'un côté au chemin d'exploitation; ces parcelles s'appelaient *lots*. Les traces de ce mode de faire sont encore bien visibles; il suffit de parcourir le pays (le Bas) pour voir ces longues bandes de terrain cultivé s'étendant parallèlement les unes à côté des autres, suivant une ligne arrondie souvent, tandis que dans les parties du pays qui n'ont été occupées que longtemps après l'arrivée des Burgondes, à la Sagne, à la Chaux-du-Milieu, aux Eplatures, etc., rien de pareil ne se remarque.

Les parcelles, dans chaque fin, devaient être cultivées en même temps, consacrées au même produit et abandonnées à la vaine pâture vers la même époque, d'après la règle de la culture obligée. Les habitants se réunissaient pour délibérer sur tout ce qui concernait la culture, pour régler l'ordre et le temps des différentes opérations agricoles (1).

limite ou sépare du reste du territoire. C'est ainsi qu'on dira : dans une telle fin (bien que le nom propre de Fin manque) les foins ou les blés ne sont pas beaux cette année,— au lieu de dire : dans une telle partie du territoire communal.

(1) « Dans la Grande-Russie, cette vaste contrée occupée par le Russe pur sang, la campagne est divisée en communes, en cantons et en districts. Le village russe est une association de paysans qui a quelque rapport avec le couvent. Ils vivent sur leurs propres terres, sont gouvernés par des chefs qu'ils ont élus et par des coutumes immuables. La propriété proprement dite n'existe pas. La terre est divisée en autant de lots qu'il y a de familles, et, le nombre des ménages variant sans cesse par suite des mariages et des décès, une nouvelle répartition a lieu tous les trois ans. Chaque feu a sa part de la terre arable, de la forêt et du terrain potager. Cette répartition se fait en assemblée générale; on tient compte de la qualité de la terre et de l'éloignement du centre. Tous les chefs de famille

Il y avait tirage au sort des parts à distribuer. D'abord les parts s'appelèrent en allemand *loosgut*, ce qui fut traduit par le mot *sors*. Dans la loi burgonde, les mots *sors* et *terra* sont synonymes. Ceux qui possédaient des lots dans la même communauté de village s'appelaient *consortes*. C'est de cet usage du tirage au sort que vient notre mot *lot*, qui désigne aujourd'hui simplement une parcelle de terrain.

Pour les Germains, comme pour tous les peuples primitifs, la propriété de la terre, ou plutôt le droit d'en occuper une part, était le complément indispensable de la liberté. Sans propriété, point de vraie liberté. L'homme libre devait pouvoir subsister des fruits de son travail, et, comme l'unique travail qui pût procurer de quoi vivre était la culture du sol, il fallait lui en attribuer une part. Permettre qu'il perdît cette part ou la refuser à une famille nouvellement formée, c'eût été leur enlever les moyens d'exister, les condamner à se vendre comme esclaves. La seule façon d'assurer constamment à toutes les familles de la tribu, la subsistance et l'indépendance, c'était donc de faire de temps à autre entr'elles un nouveau partage des terres, et toutes ayant le même droit, il fallait recourir à la voie du sort pour assigner à chacun sa part. La liberté, et par suite la propriété d'une partie indivise du fonds commun égale pour tous, tels étaient, dans le village germanique, les droits essentiels et pour ainsi dire inhérents à la personnalité. L'histoire des faits économiques nous montre que primitivement la propriété était considérée comme un droit naturel, complément nécessaire des autres droits, tellement inhérent à la personnalité humaine qu'on n'en refusait l'exercice qu'à l'esclave, qui en même temps était privé de sa liberté.

ont les mêmes droits. Ils élisent eux-mêmes leur maire, le *starosta*, se réunissent en assemblées, débattent leurs intérêts et prennent des décisions qui ont force de loi dans les limites de leur commune. Tous exercent une autorité absolue sur chacun ; ils peuvent déposer leur starosta quand bon leur semble et le remplacer par qui leur plaît. Il est rare cependant qu'il soit cassé. L'élection a lieu par acclamation, et, lorsque l'individu choisi, généralement l'un des plus riches de la commune, a accepté par un signe de tête, on se porte en masse dans les cabarets ; là on s'embrasse, on se serre la main, on boit aux frais du nouveau starosta. Son mandat est de trois ans, et pendant cette période il est revêtu d'un pouvoir presque illimité. L'assemblée de la commune se réunit régulièrement une fois par an pour traiter des intérêts généraux. Chacun peut y prendre la parole et faire une proposition que le starosta met aux voix. Les taxes impériales, les levées d'hommes, les chemins, les droits forestiers, la pêche, les patentes pour la vente des spiritueux, font l'objet des discussions. » C. Cailliatte. — Tel est le système communal actuel des Russes, tel était ou peu s'en faut, le système communal des Burgondes, au moment où ils s'établirent chez nous.

La demeure de l'homme libre s'appelle, dans le latin des anciens documents, *curtis*, *hoba*, *mansus* (1), et, dans les dialectes germaniques, *hof*, *tompt*, *bool*. La part indivise de la terre arable qui y était attachée était ordinairement désignée par le mot *pflug*, charrue, parce qu'elle avait l'étendue qu'on labourait habituellement au moyen d'une charrue (2). Cette part devant suffire aux besoins d'une famille était d'autant plus grande que la terre était fertile. Une certaine étendue du terrain, la meilleure et dans le voisinage immédiat du village, était divisée en lopins, un par maison; c'était le jardin potager et la chenevière, et il est facile, encore aujourd'hui, de retrouver le *jordil* (3) de chaque village; il y avait en outre l'*ouche*, terrain rapproché des maisons, entouré d'une haie et planté d'arbres fruitiers, mais qu'on ne labourait pas.

Aujourd'hui il est généralement admis que les Germains groupaient leurs demeures. Les fermes isolées ne se rencontrent guères que le long des forêts jurassiques, et les noms qu'elles portent (*Prises*, *Essarts*, etc.) indiquent une origine relativement récente. Les maisons sont concentrées en un groupe occupant le milieu du territoire : c'est une remarque qu'on peut faire sur chacun des villages outre Areuse. Le village était entouré d'une clôture, d'une haie vive souvent, avec des barrières se refermant d'elles-mêmes (clédar) comme on en rencontre entre les pâturages, sur le haut Jura. La même remarque que nous avons faite plus haut au sujet du morcellement du terrain, se renouvelle relativement aux villages : les bourgs du bas pays occupé par les Burgondes sont construits d'une manière ramassée; à la Sagne, aux Eplatures, à la Chaux-du-Milieu, à la Brévine, etc., localités relativement modernes, le contraire a lieu; chaque nouvel occupant construit sa maison attenante à son domaine. C'est une chose qui frappe les yeux quand, du haut d'une sommité du Jura, de Tête-de-Ran, par exemple, on regarde vers le lac ou du côté des *joux*.

(1) *Mansus* à Bevaix, en 998, d'après l'acte de fondation du prieuré. — Le mot qui avait servi à désigner la demeure de l'hôte burgonde était l'*hoteau*, mot qui, dans le patois des gens d'Outre-Areuse, désigna plus tard (et encore aujourd'hui) la demeure de l'homme d'une manière générale : *l'hoteau* est *la maison*.

(2) C'est pour des raisons du même genre que les mesures agraires ont été : *la faux*, l'étendue de pré qu'un homme peut faucher en un jour, *la pose*, celle qu'il peut faucher avant le repos de midi ou d'une demi-journée, *l'ouvrier* ou *l'homme*, l'étendue de vigne qu'il peut fossoyer en un jour, etc.

(3) *Jordil*, nom servant à désigner le territoire à jardins : ce mot se retrouve comme nom propre en beaucoup d'endroits, à Bevaix, à Yverdon, à Lausanne, etc.; *jardin* et *jordil* viennent de l'allemand *gert*, branche qui sert à enclore.

Dans la Germanie, la communauté de village avait pour fondement des relations de famille provenant d'une origine commune. Comme le *clan* écossais ou la *gens* romaine, les habitants du *dorp* conservaient la tradition qu'ils descendaient d'un même ancêtre. L'ancien groupe familial, qui constitue l'unité sociale chez les peuples nomades, s'était conservé après que la tribu s'était assise sur le sol pour s'adonner à l'agriculture. Il en résultait que la communauté exerçait un droit de domaine éminent, même sur ce qui était propriété privée. Nul ne pouvait vendre son bien à un étranger sans le consentement des associés, et ceux-ci avaient toujours un droit de préférence. La loi burgonde prouve que, dans notre pays, des Germains et des Gallo-Romains formaient une communauté agricole par suite de la possession en commun d'un territoire indivis; le Gallo-Romain pouvait exercer le droit de préférence : *Terram quam Burgondio venalem habet, nullus extraneus Romano hospiti præpanatur, nec extraneo per quodlibet argumentum terram liceat comparare* (¹).

La partie du territoire commun destinée au pâturage du bétail s'appelait *mark* ou *marke*, *marca* en latin du moyen-âge. Comme le pâturage comprenait de beaucoup la plus grande partie du terrain, ce terme s'appliquait aussi à l'ensemble des terres cultivées, des terres vagues et des bois. Quand une tribu occupait une vallée, c'était celle-ci tout entière qui formait la marke. Les limites de la marke étaient indiquées par des pierres, des pieux ou des arbres plantés en grande cérémonie. Les gens d'Outre-Areuse occupaient, entre le ruz de La Vaux et l'Areuse, une étendue de terres qui était une vraie marke; nous aurons l'occasion de le voir plus tard.

Chez les Germains, les rapports juridiques et économiques étaient très peu nombreux. L'hérédité ne s'appliquait qu'à la maison, avec l'enclos attenant, l'ouche et le jardin, qui étaient dévolus à l'aîné. Souvent les frères restaient avec lui et formaient ainsi une famille patriarcale habitant sous le même toit; on voit encore parmi nous, à l'heure qu'il est, des exemples de ce mode de faire. Parfois on construisait pour les frères qui se mariaient des habitations séparées dans l'enclos commun. Quant aux femmes, elles n'héritaient pas de la « terre salique. »

Comme il n'existait aucune division du travail, les échanges étaient presque nuls. L'homme libre ne payait ni impôt, ni rente. La chasse, les troupeaux, le produit de la terre qui lui était assignée, lui fournissaient les aliments et

(¹) Lex Burg. tit. 84, c. 2. « Qu'aucun étranger ne soit préféré à un hôte romain pour l'achat d'une terre qu'un Burgonde veut vendre, et qu'il ne soit pas permis à un étranger, sous aucun prétexte quelconque, d'acheter la dite terre. »

matières premières pour le vêtement, lequel était préparé par les femmes au foyer domestique. Les plus aisés avaient des esclaves; mais l'artisan libre, vivant uniquement de son travail, n'existait pas encore. Ces barbares avaient cependant un intermédiaire des échanges; c'était le bétail. Chaque famille possédant du bétail et en consommant, elle est en mesure d'en livrer et satisfaite d'en recevoir. Comme elle peut disposer du pâturage commun, si on lui donne quelques moutons, cochons ou bœufs en payement, elle n'en sera pas embarrassée.

Ainsi à l'époque dite de l'invasion, nous voyons en Germanie, en Alsace et chez nous, des associations de paysans égaux et libres. A la fin du moyen-âge, on trouve dans ces pays une aristocratie féodale plus lourdement assise sur le sol et une population rurale plus asservie que celle de l'Angleterre par exemple. Par suite de quels changements dans l'organisation agraire, cette transformation s'est-elle opérée ?

J'essaierai de l'indiquer dans un prochain article.

(A suivre.) Fritz CHABLOZ.

ÉTAT DE NOTRE INDUSTRIE

VERS 1822.

Les pages suivantes, communiquées par M. J. Bonhôte, bibliothécaire, paraissent avoir été écrites vers 1822 pour répondre à un sujet mis au concours par la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel pour l'année 1823. Le sujet est ainsi proposé : « *Notice historique sur l'industrie exercée dans nos Montagnes, et qui fera connaître son origine, ses progrès et son état actuel.* » Comme il est d'usage en pareil cas, l'auteur n'a pas signé son mémoire; son nom devait être renfermé dans un pli cacheté, ayant pour épigraphe les lignes qui se trouvent en tête du manuscrit : « *La lumière de la vérité ne blesse que des yeux affaiblis : j'ose donc la dire sans déguisement.* »

L'auteur nous est donc inconnu, mais il nous paraît être un montagnard bien renseigné, qui, sans être horloger lui-même, ainsi qu'il le dit dans son introduction, est néanmoins au courant de la fabrication des montres et des horloges, des procédés et des outils employés de son temps. Il est de plus un homme très clairvoyant, qui remarque déjà à cette époque des symptômes menaçants et qui possède assez d'indépendance de caractère pour

les signaler en poussant un cri d'alarme prophétique. Ses observations ne furent pas accueillies, elles parurent même exagérées et acerbes; pour ne blesser personne, la Société patriotique ne publia pas ce travail qu'elle trouva, disent ses procès-verbaux, incomplet et ne répondant pas au but qu'elle s'était proposé.

Ces scrupules n'existent pas pour nous, plus de cinquante-sept ans se sont écoulés dès lors, et notre industrie horlogère, après avoir atteint son point culminant, est malheureusement menacée de déclin. C'est aux hommes bien au courant de cette question que nous proposons la lecture de ces pages; elles nous ont paru intéressantes non-seulement par les renseignements historiques qu'elles contiennent, mais par leur tour original, et par l'indépendance et la hardiesse des idées qui y sont exprimées. Peut-être les réflexions faites par ce montagnard, sur la manière de conduire la fabrication et le commerce de l'horlogerie, ont-elles encore leur actualité, et contribueront-elles à expliquer certaines particularités du malaise dont nous souffrons. Cela dit, nous laissons parler l'auteur.

C'est une époque remarquable pour une peuplade indigente, que celle qui la voit sortir comme d'un long sommeil pour cultiver les arts et étendre un commerce, jadis borné à quelques échanges, ou à la vente de quelques pièces de bétail.

Le génie, dans ces circonstances heureuses, s'évertue et enfante des bienfaits pour plusieurs générations: l'indolence fait place à l'activité; le désir d'apprendre occupe les loisirs, autrefois consacrés à des niaiseries, et l'étude, par degrés, adoucit les mœurs rudes, change des caractères à demi-sauvages et leur fait succéder une société polie et cultivée.

Il n'a fallu qu'un siècle et demi pour opérer cette transformation de nos Montagnes; ce résultat serait à peine croyable s'il n'était attesté par les récits des vieillards et les traditions que leurs pères leur ont transmises.

Aujourd'hui l'industrie des Montagnes ne s'étend que sur deux branches, abstraction faite des travaux agricoles, savoir: la fabrication de l'horlogerie et la dentelle. Les métiers de première nécessité y sont exercés pour les seuls besoins des habitants, et la plupart par des artisans étrangers.

Il n'en était pas ainsi autrefois; les habitants, comme entassés sur un sol étroit et peu fertile, se répandaient au dehors avec d'autant plus d'avantage qu'ils étaient accoutumés dès leur enfance à une vie dure et laborieuse, à une nourriture grossière et sans apprêts, telle que la donnait le pays. Les enfants des pauvres, placés comme petits domestiques, souvent dès l'âge de sept ans, avaient à supporter des travaux plus pénibles que leurs forces ne

semblaient le permettre, surtout à nous, plus compatissants que les gens de ces temps grossiers. Les produits du labourage rapportaient fort peu, en comparaison de ce que nous voyons maintenant, et sans remonter au-delà des premières années du siècle dernier, nous pouvons juger de la différence.

Une mesure d'orge coûtait environ 7 batz (1 franc).

L'orgée trois piècettes (75 cent.),

La viande de vache 3 creutzers (10 cent.),

Le pot de lait, demi-batz et demi-creutzer (8 à 9 cent.),

Une livre de beurre, une piécette (7 creutzers ou 25 cent.),

La journée d'un cordonnier, dix creutzers (36 cent.),

Celle d'une lingère trois creutzers ou un batz (11 à 15 cent.) et toutes choses dans cette étroite proportion.

Dans ces temps si rapprochés de la simple nature, pour les habitants de nos Montagnes, on cultivait déjà le bel art de l'horlogerie en Angleterre, à Paris et dans quelques contrées de l'Allemagne, sans doute d'une manière imparfaite, comme font les hommes dans leurs premiers essais, tandis que nos pères ignoraient même le nom des machines propres à mesurer le temps. Ce ne fut qu'en 1630 que les communiers du Locle firent construire une grosse horloge, pour la tour de leur église, par Abram Perret, dit Tornarre, de Renan, pour la chétive somme de 500 livres faibles (environ 300 fr.) avec une gratification. Cette horloge dut, sans doute, servir de modèle aux petites faites dans la suite, ou tout au moins fournir quelques idées aux premiers qui se livrèrent à ce genre de travail.

Les traditions des vieillards portent que le premier qui construisit une horloge dans nos Montagnes. pour son usage seulement, fut un Ducommun, dit Boudry, fabricant de faulx, au Valenvron, rière la Chaux-de-Fonds. Cette horloge marquait le cours du soleil et de la lune, et quatre automates, sous la forme des apôtres, frappaient les quarts, etc. Cette pièce fit sensation et, dans la suite, cette famille fut distinguée vulgairement par le surnom *des apôtres chez Boudry*.

On fait remonter ces premiers essais au-delà d'un siècle, et ce fut vers ce temps-là que Pierre Matthey-Guenet, de la Brévine, fit une horloge dont toutes les pièces étaient en bois. C'était un essai entrepris à l'insu de son père. Il la plaça contre la grande cheminée de bois sur les planches de laquelle les marteaux frappaient les heures. Du grenier à foin, la pièce fut tirée par le père qui l'admit pour l'usage de la maison, et il permit au jeune homme de suivre cette carrière nouvelle. La grosse horloge de la tour de la Brévine est de sa façon, cent fois trop bien faite, suivant les moyens qu'il avait à sa disposition; il ne faudrait pas faire une dépense bien grande pour

la rendre très bonne. Quant aux horloges de clocher de Tramelan, de Cortaillod, de Boudry, de St-Blaise, qui sont l'œuvre de M. Phinée Perret, à la Chaux-de-Fonds, elles peuvent passer pour des modèles.

L'on fit donc en bois dur les premières horloges mues par des poids; mais dans la suite on fit les roues de bois et les pignons à fuseaux en fil de fer. Le premier perfectionnement fut d'employer le fer pour les roues, les pignons et la monture; plus tard l'expérience démontra que les pignons en fer se détruisent par le frottement, et on lui substitua l'acier trempé au degré reconnu le meilleur. Les roues en fer firent reconnaître que la rouille attaque les parties frottantes, lorsque ce métal travaille sur l'acier. Pour y remédier, on fit usage du cuivre comme on le pratique encore de nos jours.

L'invention des ressorts, pour faire marcher les horloges ne nous appartient pas; peut-être s'est-elle faite à Paris, où on les employait il y a plus de cent trente ans, et l'on regarde comme le premier qui ait fait des pendules à ressort dans nos Montagnes, Josué Robert à la Chaux-de-Fonds. D'armurier il se fit pendulier, sans avoir eu de maître, et l'on raconte que ce fondateur de la maison Robert, Courvoisier et Cie porta sur son dos jusqu'à Genève une pendule de sa façon.

Un peu plus tard, Daniel Brandt et un mauvais ouvrier qui travaillait *sur le pont* près le village, furent les confrères de M. Josué Robert, père de feu M. le capitaine Robert, pendulier renommé, et savant pour le temps dans cette partie. L'on voit dans le Traité d'horlogerie de M. Thiout des cadratures de l'invention du dit capitaine Robert.

Le mauvais ouvrier de *sur le pont* fut le maître d'apprentissage de M. Jaquet-Droz, dont nous parlerons en son lieu, lequel ayant fait un séjour à Paris, y acquit la perfection de la main-d'œuvre et les connaissances théoriques, car rien n'a plus contribué au rapide accroissement et au progrès des travaux d'horlogerie parmi nous que les voyages faits par les premiers horlogers dans cette capitale, siège des arts.

(A suivre.)

UNE STATUETTE ROMAINE

A AUVERNIER

(Avec planche.)

Les antiquités romaines de quelque valeur ne sont pas trouvaille commune dans notre canton, aussi un véritable intérêt s'attache-t-il à celle que fit, en 1864, un vigneron défonçant une vigne au « *Lerhin* » territoire d'Auvernier, près de la ligne du Franco-Suisse. En cet endroit, la couche de terre ne recouvre guère que d'un pied et demi à deux pieds le rocher dont la surface présente des reliefs et des dépressions assez variables. C'est là que le dit vigneron trouva les fondements d'une construction d'environ trente pieds carrés, encadrés dans le roc même, et formés « d'une pierre comme du ciment, » dont la pioche avait peine à se rendre maître. Dans un coin était un puits, soit citerne, comblé par le temps.

La statuette gisait à peu près au milieu de la maisonnette « avec quantité de carrons, tuiles, etc., et enfin des clous bronzés, vides dedans et très cassants. » Ces menus objets ont été en partie rapportés à Auvernier, en partie laissés sur place et rentrés dans les fosses; le bronze en revanche fut dès sa mise au jour l'objet d'une vive sollicitude, et, quoique méconnu, traité avec les égards dus à son rang, à peu de chose près. La statuette fondue en deux parties se disloqua dans les mains du vigneron; d'un côté, le pallium recouvrant l'avant-bras gauche avec le bras, de l'autre, le reste de la statuette. La main gauche relevée tenait encore, au dire du vigneron, « une sorte de bâton avec un rouleau de papier entortillé dans le bout, comme ceux des gardes-voie. » La main droite étendue ne portait rien.

La première impression de celui qui s'exprime ainsi fut qu'il avait trouvé un sénateur romain dans la pose d'un de nos orateurs populaires, disant: Citoyens, voilà nos lois! Notre sénateur montré aux notables de l'endroit, dont le mieux disposé en faveur du Musée était malheureusement malade en ce moment, devint bientôt la propriété d'un ingénieur de notre ville. Il fut baptisé tour à tour du nom d'Hercule, de Saturne, de Neptune, sans que le malheureux pût protester, lui dont le poète a dit:

Annuit, et totum nutu tremefecit Olympum.

et bien nous en a pris; car qu'eût-ce été s'il eût témoigné sa désapprobation?

Mais examinons la statuette d'un peu près, et sans crainte de lui manquer de respect, commençons par les pieds, en constatant qu'elle est parfaitement équilibrée et se tient debout sans aucun appui.

Tout le poids du corps repose sur la jambe droite et sur l'extrémité de l'orteil du pied gauche. La plante de celui-ci est percée d'un trou, sans que l'on puisse voir dans l'état actuel, si c'est un défaut de la fonte, ou plutôt l'endroit par où la statuette était fixée à la base. Toute la partie du corps recouverte par le pallium est finie avec autant de soin que le reste du corps et ne présente aucun point d'attache; par contre l'aisselle est percée d'un trou de 15 millimètres, au bas duquel correspond dans le tissu du pallium une petite coche triangulaire, où devait se loger le support qui reliait les deux parties de la statuette.

Le pallium (grande draperie plus ou moins légère en forme de carré long), pend depuis l'épaule et ne devait pas, dans la liaison primitive des deux parties de la statuette, cacher le côté gauche du corps; seul l'avant-bras gauche est complétement couvert, tandis qu'un des coins du pallium, rejeté autour du coude, pend par derrière. La main gauche relevée à la hauteur de l'épaule, est percée d'un trou circulaire, l'index tendu en avant, tandis que le pouce rejoint les trois autres doigts. C'est dans cette main que se trouvait un bâton au moment de la trouvaille.

Mais la main droite étendue en avant attire notre attention : l'intérieur n'en est point fini; le pouce légèrement soulevé surplombe la main toute lisse, sur laquelle on voit encore quelque trace de soudure. Sans doute elle supportait un attribut caractéristique.... Mais nous allons arriver à la tête, qui parle assez toute seule. Remarquons en passant que l'extrémité des seins est d'un métal plus clair, incrusté dans le corps de la statuette, ainsi que les lèvres; les yeux sont en métal blanc et percés d'un petit trou, où s'enchâssait quelque pierre de couleur.

L'expression du visage est majestueuse et calme; le front qu'une ride partage en deux, dénote un esprit pénétrant en même temps qu'une énergique volonté; les cheveux qui se relèvent en boucles luxuriantes par dessus le bandeau qui les contient, la forme particulière de la barbe, bref, l'impression générale que produit cette tête de souverain font vite reconnaître le maître des dieux et des hommes dans la statuette d'Auvernier.

Nous pouvons dès-lors restituer dans sa main gauche celui de ses attributs qui se prête le mieux à la pose de la main, à savoir une petite Victoire, les ailes étendues; et, le bâton devenant un sceptre, nous aurons un Jupiter Nicéphore, tel qu'on le voit si fréquemment sur les monnaies anciennes.

Remercions, en terminant, M. Ritter de l'obligeance avec laquelle il nous a communiqué sa statuette. W. Wavre.





Statuette de JUPITER trouvée à Auvernier.
(Grandeur de l'original).

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A ROCHEFORT

LE 7 JUILLET 1879

En 1412, au dire de la tradition, les gens de Colombier, Boudry et autres lieux circonvoisins, montaient, un beau matin, en armes, à Rochefort, parce qu'il y avait là «un repaire de brigands», et détruisaient de fond en comble l'ancienne demeure du bâtard Wauthier; en 1879, le 7 juillet, les gens des lieux circonvoisins et autres arrivaient aussi en grand nombre à Rochefort, mais ils étaient animés de tout autres dispositions que leurs devanciers, aussi trouvèrent-ils un village orné, décoré, pavoisé jusqu'aux maisons les plus éloignées et une population en fête qui les accueillit avec la plus aimable hospitalité. La Société cantonale d'histoire et d'archéologie venait tenir dans cette localité historique sa 16me réunion générale. Les comité et sous-comités locaux d'organisation de la fête, présidés par MM. Béguin-Bühler, ancien préfet, de Bellefontaine et Monvert, pasteurs, et secondés avec le plus grand empressement par toute la population de Rochefort, n'avaient rien négligé pour que les membres et les amis de la Société d'histoire n'eussent pas à regretter d'avoir méprisé les menaces pluvieuses d'un temps jusqu'alors fort inclément. Ils ont pu se convaincre qu'ils avaient parfaitement réussi et que, grâce à eux, la Société d'histoire pouvait compter une belle et bonne journée de plus, une de ces fêtes où nulle note discordante ne se fait entendre.

Après avoir fait honneur à une collation offerte aux arrivants dans l'Hôtel de Commune, on se rendit en cortège, la musique des Emigrés de Colombier en tête, au temple où s'ouvrit à 9 $^1/_2$ h., au milieu d'une nombreuse assistance, la séance générale sous la présidence de M. le professeur Louis Favre.

Grâces à la décision prise l'année dernière de traiter la plupart des affaires administratives dans une séance générale d'hiver, la première partie de l'ordre

du jour put être rapidement épuisée — 25 candidats sont admis comme membres titulaires actifs; ce sont:

MM. Bachelin, Léopold, étudiant,	Neuchâtel.
Berthoud, Aug.-Henri.	id.
Bitzer, Louis, architecte,	Chaux-de-Fonds.
Borel, François, professeur,	Grandchamp, près Boudry.
Calame-Colin, Louis,	Chaux-de-Fonds.
Colin, Théophile,	Corcelles.
Courvoisier-Sandoz, Louis,	Chaux-de-Fonds.
Courvoisier, Paul, pasteur,	Fontaines.
DeBrot, Henri, fils,	Cormondrèche.
Eberhardt, Fritz,	Chaux-de-Fonds.
Girard-Gallet, Louis-Constant,	id.
Godet, Philippe, avocat,	Neuchâtel.
Grezet, Numa	Ponts.
Guyot, Ulysse,	Neuchâtel.
Jacot-Guillarmod, Auguste,	Chaux-de-Fonds.
Matthey-Colin, Charles,	Corcelles.
Nicolet, Oscar, négociant,	Chaux-de-Fonds.
de Perregaux, Samuel,	Neuchâtel.
Petitpierre, Paul-Gustave,	Couvet.
Philippin, Jules, conseiller d'Etat,	Neuchâtel.
Richard, Henri, étudiant,	id.
Sandoz-Hess, Fritz,	id.
Thorens, J.-F., juge de paix,	St-Blaise.
Vouga, Paul, docteur,	Neuveville.
Vuilleumier-Parel, Paul,	Chaux-de-Fonds.

Sur la proposition du comité, Cressier est ensuite désigné comme lieu de réunion en 1880, et par un vote à main levée M. le prof. Daguet nommé président et le comité réélu en bloc. Le comité pour l'année 1879-1880 se trouve donc composé comme suit:

Président: M. Daguet.
Vice-présidents: MM. L. Favre et Ch. Châtelain.
Caissier: M. Ferd. Richard.
Secrétaire: M. J.-H. Bonhôte.
Assesseurs: MM. A. Bachelin, Dr Guillaume, F. Berthoud, L. DuBois-DuBois, E. Desor, Gust. de Pury, Alph. de Coulon, A. de Mandrot et J. Breitmeyer, (M. L. Pernod n'a pas accepté sa réélection).

M. Bachelin présente de la part de M. A. Quiquerez, le dernier volume de ses « Antiquités du Jura », précieux recueil où cet infatigable travailleur consigne le résultat de ses recherches dans les domaines de l'histoire et de l'archéologie du Jura.

M. l'abbé Ræmy, représentant, à notre fête, de la Société fribourgeoise d'histoire, fait don de plusieurs exemplaires de sa notice, publiée dernièrement: « le Chevalier d'Appenthel, tableau de la société à la fin du XVIII[e] siècle. » M. L. Pernod remet en don à la Société un ustensile de bronze, d'usage inconnu, et une monnaie d'argent des Antonins, trouvés sous la tête d'un squelette que des fouilles de bâtisse ont fait découvrir à Pontarlier. M. L. Reutter, architecte, présente ses « Fragments d'architecture neuchâteloise aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles », ouvrage publié sous les auspices de la Société d'histoire qui en fera don à chacun de ses membres. Une carte du territoire de l'ancienne mairie de Rochefort et un plan des ruines du château, dressés par M. de Mandrot, à la demande du comité, sont distribués aux personnes présentes.

M. le président monte alors à la tribune et ouvre la seconde partie de la séance par un excellent travail qui est, selon l'usage, la monographie de la localité où est réunie la Société. M. Favre retrace avec beaucoup de talent et d'esprit l'histoire de Rochefort, en rappelant en passant la dramatique destinée de l'un de ses anciens seigneurs, le bâtard Wauthier. Cette monographie, semée de détails charmants, est écoutée avec le plus vif intérêt.— M. Bachelin raconte très spirituellement dans « Une ambassade du Val-de-Ruz à Paris, » les péripéties de la mission de quatre délégués de la bourgeoisie de Valangin envoyés auprès du prince Berthier, en 1808, pour réclamer contre un décret sur le « Parcours. » Le talent du peintre se retrouve chez l'écrivain, tout particulièrement dans le portrait, si parfaitement tracé, du prince de Neuchâtel, ce soldat enorgueilli. — M. le professeur Daguet lit un chapitre de la nouvelle édition de son Histoire de la Confédération suisse; ce « tableau de la civilisation suisse au XVIII[e] siècle » témoigne de la vaste et consciencieuse érudition du savant historien. — M. William Wavre, qui, l'année dernière, à la demande du comité, avait fait des fouilles au Pont-de-Thielle, sur l'emplacement d'un ancien pont romain, rend compte du résultat de ses intéressantes recherches, en énumérant et en décrivant les objets les plus importants découverts par lui ou antérieurement par d'autres personnes. Les monnaies romaines trouvées dans cet endroit indiquent une période de 380 ans (an 30 av. J. C. — 361 ap. J. C.).

A midi et demi la série des travaux étant épuisée, le président lève la séance et chacun se rend à l'Hôtel de Commune, dans l'ancienne salle de justice de

la mairie de Rochefort, où 160 convives prennent place autour des tables abondamment servies. La salle est décorée, pour la circonstance, de fleurs, de guirlandes, de drapeaux et des écussons des cantons confédérés au milieu desquels les anciens écussons neuchâtelois ne font point mauvaise figure. Sur la proposition du président, un télégramme de salutations est adressé aux tireurs suisses réunis en ce moment à Bâle. Dans toute réunion suisse le premier toast est toujours le toast à la patrie, vieille et bonne coutume à laquelle la Société d'histoire n'a garde de manquer, aussi est-ce à la patrie que M. Favre, dans un langage élevé, porte le sien. Comme l'a si bien rappelé l'orateur, « sur ce chapitre nous n'avons jamais tout dit, nous n'en avons jamais assez, » nous sommes comme les amoureux qui ne se lassent pas de se répéter les » mêmes choses. » A M. Favre succèdent MM. Béguin-Bühler, Daguet, l'abbé Ræmy, Diacon, Fritz Berthoud, G. Sandoz. Tous ces discours qui parlent de la patrie, de la Société d'histoire, de Rochefort, du progrès, etc., sont accueillis par les applaudissements unanimes des auditeurs.

L'intervalle entre les toasts est rempli par les accords de la musique des Emigrés de Colombier qui a bien voulu prêter son concours à la fête. Mais l'heure de la promenade aux ruines du château a sonné, et les membres de la Société, accompagnés de toute la population, se dirigent, musique en tête, vers l'emplacement de l'antique manoir; à leur arrivée sur la colline du château, ils sont accueillis par les chants des enfants des écoles, groupés dans une clairière. M. Daguet adresse à ces jeunes exécutants quelques cordiales paroles de remerciements. — La Société d'histoire ayant fait faire quelques fouilles afin de déterminer exactement, si possible, l'enceinte du château et de s'assurer si quelques portions de l'édifice n'existaient point encore enfouies sous les décombres, M. le colonel de Mandrot qui avait dirigé ces fouilles, expose alors à l'assistance les résultats de ces travaux, les découvertes faites et les conséquences qu'on en peut tirer. Malheureusement ce qui reste de ces ruines est fort peu de chose et l'on ne peut guère que faire des conjectures sur l'importance et sur le plan de ce vieux manoir, dont bien des pierres ont roulé dans les Gorges de l'Areuse ou servi à la construction de maintes maisons de Rochefort; mais ce dont chacun des membres de la Société a pu du moins se convaincre, c'est de la beauté du site qu'avait choisi le fondateur inconnu de cette demeure féodale.

Mais pendant que l'on écoute, conjecture, devise et admire, le temps s'écoule et il faut songer au départ; le cortège se reforme et l'on rentre à Rochefort où, après une dernière poignée de mains, chacun reprend le chemin de ses foyers en emportant le meilleur souvenir de la 16me réunion de la Société d'histoire.

Ch. Chatelain.

ROCHEFORT

Discours prononcé à Rochefort par M. L. FAVRE, professeur, président de la Société cantonale d'Histoire, dans sa séance générale du 7 juillet 1879.

Messieurs et chers collègues,

Appelé pour la seconde fois à la présidence de la Société d'histoire, je dois commencer par vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait, et qui me procure le plaisir de vous souhaiter pour la seconde fois la bienvenue dans une contrée qui m'est chère à plus d'un titre. Il y a neuf ans, c'était à Boudry, ma bourgade natale, gardienne du passage de l'Areuse, siège d'une des quatre grandes bourgeoisies du pays; aujourd'hui c'est dans le pittoresque village de Rochefort, caché parmi les arbres de ses vergers comme dans un nid de verdure, au pied des rudes escarpements de la Tourne, en face de l'arête sauvage de la montagne de Boudry.

Vous avez déjà remarqué, Messieurs, la situation heureuse de Rochefort, au point de vue de notre réunion générale; c'est un lieu central entre le Vignoble, ce jardin qui s'étale à nos pieds, et les montagnes dont nous sentons la fraîche haleine descendre des rochers de Tablettes; entre le Val-de-Ruz, qui vient expirer au défilé de l'Engollieu, et le Val-de-Travers, qui nous tend la main à travers ce magnifique passage ouvert entre Noiraigue et les ruines du château. Trois chemins de fer passent dans le voisinage et relient ces quatre régions. Déjà dans les temps anciens plusieurs routes se croisaient ici, et leurs traces subsistent encore soit à l'état de sentiers, soit comme charrières presque impraticables, car les pionniers inconnus qui les ont construites n'étaient pas difficiles sur le tracé, et s'inquiétaient peu des courbes et des pentes. C'est vers Colombier que toutes ces routes se dirigeaient; ce devait être un lieu important du temps des Gallo-romains; la carte exacte de ces anciennes voies de communication fournirait des renseignements précieux.

Quant aux belles routes modernes de la Tourne, de la Clusette, elles ont subi des réparations et des corrections importantes dans la première moitié de ce siècle. Le *Musée neuchâtelois* contient sur ce sujet des notices de MM. le Dr Guillaume et G. de Pury, ancien ingénieur des ponts et chaussées.

Enfin un motif d'intérêt et d'attraction pour la Société d'histoire ce sont les ruines de ce château mystérieux, perché au sommet d'une butte admirablement choisie pour la défense des gorges de l'Areuse. Celui qui en a décidé la construction n'était certes pas le premier venu, et vous serez tous d'accord avec moi pour rendre hommage à sa science et à son goût. Il est vrai qu'on en peut dire autant de la plupart des anciens châteaux et des monastères, dont l'emplacement est d'ordinaire le plus beau site d'une contrée. Tout a été dit sur le château de Rochefort, et cependant il reste une énigme que nous ne parviendrons peut-être jamais à résoudre. Personne ne peut nous dire qui l'a construit, quelle a été son histoire; aucun dessin ne nous a été conservé pour nous renseigner sur le développement de ses remparts, la silhouette de ses tours. Nous savons la tragique histoire de Vauthier, la démolition de son castel; après lui, il ne resta que des décombres, et ces ruines maudites, retraite des oiseaux nocturnes et des bêtes sauvages, se couvrirent de broussailles et repoussèrent le voyageur.

J'espérais qu'un de mes collègues se chargerait de vous faire l'histoire de Vauthier de Rochefort, non pas dans le but de diminuer ma tâche, mais pour faire ensorte que le président ne porte pas trop longtemps la parole, ce qui devrait être considéré comme une règle. Personne ne l'ayant fait, je suis bien obligé de vous rappeler en quelques mots la vie agitée de ce fils du dernier seigneur de Neuchâtel. Tant que son père vécut, personne n'osa rien entreprendre contre lui; mais à la mort du comte Louis et déjà sous le gouvernement de sa sœur Isabelle, les tribulations commencèrent. Vauthier était encore mineur; sous prétexte de tutelle, sa sœur s'empara de ses biens et de ceux de son frère Jean. Ce fut encore bien autre chose à la mort d'Isabelle en 1395; son neveu, Conrad de Fribourg en Brisgau, qui lui succéda, était un homme altier, fougueux, entreprenant, dont les façons *tudesques* contrastaient avec la bonhomie des anciens seigneurs. Vauthier de Rochefort vit avec déplaisir ce neveu étranger s'emparer avec tant de raideur de l'autorité souveraine; il sentait dans ses veines couler le vieux sang des Neuchâtel, et malgré la barre de son écu, se croyait l'héritier légitime. La jalousie, l'ambition entrèrent dans son cœur; ne pouvant lutter ouvertement, il employa l'astuce et fabriqua de faux actes pour dépouiller Conrad d'une partie de ses prérogatives. Il avait réussi à mettre de son côté le duc de Bourgogne qui devait être Jean sans peur, et le prince d'Orange, Jean de Châlons, qui le prirent

sous leur protection. Mais lorsque convaincu de faux, Vauthier voulut se retirer en Bourgogne, le duc le fit saisir et incarcérer à Besançon. Après une détention de neuf mois, et avoir subi la torture jusqu'à treize fois en un jour, comme il n'avait fait aucun aveu, il fut mis en liberté. Mais Conrad de Fribourg parvint à l'atteindre, le fit arrêter, conduire à Neuchâtel et exécuter le samedi 19 février 1412, la veille des Brandons. Vauthier eut la tête tranchée. Ces démêlés avaient duré dix-sept ans, depuis la mort d'Isabelle, et Vauthier devait avoir cinquante ans. On ne sait trop ce que devinrent sa veuve, Françoise de Colombier, et ses enfants; il existe à cet égard plusieurs traditions.

Cette histoire du baron de Rochefort semble tirée des annales des cours d'assises, et ne nous édifie pas sur les mœurs du temps. Un maire de Rochefort dont le nom m'est inconnu, raconte ce drame à sa façon, mais dans son intérêt, dans une pièce sans signature et sans date renfermée dans les archives du village; elle a pour but la revendication à son profit du produit des amendes pour *mésus* de bois, et paraît être du milieu du siècle dernier.

On prouve, dit-il, non-seulement que toute la montagne de Plamboz a toujours été concentrée dans la juridiction de Rochefort, mais qu'elle a même été du domaine des barons du dit Rochefort, nommément les prés de la Cour, ou du dit seigneur baron, que l'on fauche trois jours devant les autres en la saison des foins. Que l'on consulte encore l'histoire tragique de Walther ou Vautier, bâtard de Neuchâtel. Son père, le comte Louis, qui l'aimait tendrement, l'ayant légitimé avant sa mort en 1373, l'inféoda de la baronnie de Rochefort et de la seigneurie des Verrières avec tous les droits de seigneur haut-justicier. Il avait son châtelain ou maire, qui administrait la justice en son nom dans son château, où étaient ses prisons, et il avait des fourches patibulaires, car il jugeait sur le sang, c'est-à-dire que sa juridiction était mixte, ou civile et criminelle tout ensemble. La tradition porte qu'il avait été bien élevé, qu'il était considéré pour son extraction, et qu'il était habile au maniement des affaires. C'est pourquoi il fut fait lieutenant de tout le comté de Neuchâtel. La comtesse Isabelle à sa mort, en 1395, institua son neveu Conrad de Fribourg en Brisgau son héritier universel. Ce seigneur s'étant croisé et étant revenu de la Palestine dans son comté de Neuchâtel, de fâcheuses insinuations contre son oncle Vauthier, le portèrent à instruire son procès en 1412, et lui fit trancher la tête; après quoi, il fit lacérer et mettre en pièces ses armes, fit bannir sa mémoire des monuments, documents et actes publics, fit raser son château, détruire ses prisons, fit abattre les lieux patibulaires, confisqua tous ses biens, et réunit la baronnie de Rochefort au comté de Neuchâtel. Il réduisit la châtelainie de Rochefort en juridiction purement civile et il transféra le criminel à Boudry.

Ce seigneur qui était d'un tempérament fort prompt et vif et inexorable, ne *survequit* que de quelques années à une si violente exécution.

Dès lors, le maire de Rochefort administra la justice civilement dans toute sa

juridiction; au nom des comtes de Neuchâtel immédiatement, et non plus sous celui d'un arrière-vassal, comme était feu le baron de Rochefort.

En quoi les droits de sa juridiction ont été fortifiés, et maintenant que Sa Majesté est elle-même baron de Rochefort, comme souverain prince de Neuchâtel, le maire de Rochefort, ayant l'honneur de rendre la justice au nom d'un si grand roi, se voit dans un état d'un certain relief au-dessus de tous ses devanciers.

Laissons ce brave maire savourer sa gloire et revenons aux ruines du château.

Il a fallu l'esprit d'initiative de notre collègue, M. Lardy, ancien pasteur de Rochefort, pour révéler au public, en 1862, ce lieu si remarquable, le rendre accessible par des sentiers charmants, et lui donner de l'intérêt en mettant à découvert les restes d'un mur et d'une tour. N'oublions pas qu'il a été secondé dans son entreprise patriotique par la population de Rochefort à laquelle je témoigne ici, au nom de la Société cantonale d'histoire, toute notre reconnaissance.

Dès-lors, les ruines du château sont devenues un but de promenade, et certes elles en valent bien la peine; nous ne pouvons qu'encourager le public à les visiter, à s'asseoir au sommet de ce belvédère unique et à contempler les tableaux si variés et si intéressants qui, par une belle journée, se présentent aux regards ravis. D'un côté le vignoble avec ses cultures régulières, ses beaux villages qui brillent au soleil, depuis Bevaix avec l'abbaye et son châtelard, jusqu'aux tours de la Collégiale qui pointent comme deux aiguilles d'or au pied de la cime arrondie de Chaumont. Au delà, le lac et sa nappe limpide: plus loin, dans le bleu, les riantes campagnes de Berne, de Fribourg, de Vaud; plus loin enfin, les Alpes avec leurs cimes hardies et leurs neiges éternelles. D'un autre côté, c'est la gorge sauvage où gronde l'Areuse au pied des escarpements sombres de Trémont et de la Tourne, les hameaux perdus de Fretreules, du Champ-du-Moulin, le cirque grandiose du Creux-du-Van et la terrasse des Oeillons qui ferme le défilé. Notons en passant que les Oeillons, la tour de la Molière au-dessus d'Estavayer, le châtelard de Bevaix et le château de Neuchâtel s'imposent à l'esprit et commandent l'attention. Enfin, vers le Nord, le regard est ramené vers le petit bassin de Rochefort, avec ses annexes les Grattes, dominé par la Tourne et la Pouète-Combe, et encadré dans un cercle de montagnes et de forêts qui s'étendent jusqu'à la cime de Chasseral dont la voûte brisée se dessine dans un lointain bleuâtre.

Je laisse à l'un de mes collègues plus autorisé, le soin de vous exposer ses vues sur le castel du baron Vauthier, et le résultat des recherches que nous

avons tentées récemment, dans le but de déterminer l'assiette et l'étendue de cette construction. N'attendez pas de moi, Messieurs, une étude approfondie sur Rochefort; il m'aurait fallu pour cela des loisirs que je n'ai pas; c'était la tâche d'un habitant de la localité, au courant de la tradition, des usages, pouvant consulter chaque jour les archives. Mes informations, bien incomplètes, hélas! je les dois à l'obligeance de M. le pasteur Châtelain qui a fouillé les archives de Rochefort, de M. Ch.-Eug. Tissot qui a consulté les archives de l'Etat, de M. Bonhôte qui m'a ouvert la Bibliothèque de Neuchâtel, de M. Béguin-Bühler, de M. le pasteur de Bellefontaine, de M. Henri Béguin, instituteur et de mon vieil ami H.-L. Otz, directeur du cadastre. Je leur en témoigne ici toute ma reconnaissance.

On pourrait me reprocher à moi, professeur de Neuchâtel, homme de cabinet, n'ayant que des notions imparfaites sur la contrée, de venir vous entretenir de choses qui me sont étrangères. Ce serait une erreur, et vous allez voir comment j'ai fait connaissance avec les bois, les champs, les prés, les sentiers, les bornes et les limites de Rochefort. Vous me permettrez bien ce souvenir personnel. Il y a plus de quarante ans, la commune avait fait lever les plans de son territoire par les géomètres Peseux père et fils. La vérification de ce travail important fut confiée à M. le prof. Ladame, qui me choisit pour son aide. Comme il était l'exactitude même et que cette opération lui plaisait, il fit la chose en conscience, et pendant quinze longs jours d'été nous couvrîmes d'une triangulation exécutée au théodolite l'espace compris entre le château de Rochefort et l'Engollieu, la Pouète-Combe et Chambrelien. Il n'en fallait pas plus pour savoir par cœur l'ensemble et les détails et en garder le souvenir.

La commune avait délégué deux de ses membres, le justicier Renaud et l'ancien Roquier, pour nous servir de guides et pour nous aider à porter nos instruments. On ne parcourt pas du matin au soir un coin de pays pendant une quinzaine de jours sans rencontrer des choses qui éveillent la curiosité. A qui appartient ceci, qui a bâti cela? A qui les sentiers, les routes? A qui les forêts, les rochers, à qui l'église, l'école, les fontaines, et qui les entretient? La conversation avec les paysans, quoique moins brillante que celle des salons, est autrement plus intéressante; avec eux on apprend toujours quelque chose, parce que n'ayant pas été soumis au grand niveau de la mode, ils ont conservé leur originalité native et leurs libres allures.

Rochefort était alors beaucoup plus animé qu'aujourd'hui, il y régnait un mouvement, une activité, une vie qui ont disparu avec l'établissement des chemins de fer. Tout le roulage de Pontarlier en Suisse se faisait par là: à chaque instant on voyait passer des convois de chariots couverts d'une bâche

de toile, traînés par un vigoureux cheval couvert d'une peau de mouton bleue; au sommet du collier bourdonnait un énorme grelot; les conducteurs en blouse bleue, coiffés d'un bonnet de coton bariolé dont la pointe ornée d'une houppe pendait glorieusement sur l'épaule, suivaient à pied ou étaient assis sur le brancard, les pieds sur une planchette soutenue par des ficelles. C'est ainsi que se faisait le roulage du Havre ou de Marseille à travers la Suisse, et que nous recevions les vins de France, les grains et les denrées coloniales. Ces voituriers s'arrêtaient dans les auberges bien tenues, faisaient de la dépense et apportaient de l'argent dans le pays. Et puis les diligences passaient tous les jours, bourrées de voyageurs, et les voitures, et les piétons; la circulation n'était jamais interrompue. L'autre jour, je suis resté trois heures au sommet des ruines du château, et pendant ce temps j'ai vu sur la route du Val-de-Travers deux voitures de marchands d'écuelles, un homme et un chien.

Trouverez-vous superflu de mentionner aussi parmi les causes d'activité et de gains, les blessés, les estropiés, qui venaient en foule, non-seulement de notre pays, mais des cantons voisins, réclamer les soins d'Abram Durig, le *rebouteur*, connu bien loin à la ronde, et dont un nombre assez considérable résidaient comme pensionnaires aux Grattes et à Rochefort. Cet art lui avait été enseigné dans sa jeunesse par la vieille *Fanchette*, domestique de la famille de Pierre, à Trois-Rods, où il était berger. Fille d'un chirurgien vaudois, elle savait réduire les fractures, les luxations, guérir rapidement les entorses, et fabriquer des onguents merveilleux dont son père lui avait transmis le secret. Chaque fois qu'elle avait une opération à faire, elle appelait à son aide le jeune Durig, qui la secondait avec intelligence et ne tarda pas à la remplacer. Il s'établit aux Grattes où il passa environ vingt ans. Sa retraite à Bôle priva la contrée d'une ressource qu'on savait apprécier.

* * *

Messieurs, distinguons soigneusement la seigneurie de Rochefort, la mairie et la commune.

Lorsque Rochefort existait comme mairie, celle-ci formait la septième juridiction du comté de Neuchâtel. Son ressort, qui comprenait toute l'ancienne baronnie de ce nom, était fort étendu. Ses limites commençaient un peu au-dessus de Bôle et de Trois-Rods au midi, et se prolongeaient jusqu'aux frontières de la France. De Rochefort, cette mairie s'élevait sur la montagne de la Tourne, descendait dans la vallée des Ponts, dont ce village dépendait; elle traversait la montagne des Joux-de-Martel, la vallée de la

Chaux-du-Milieu, sur une largeur de treize mille pieds anciens, ou plus de quatre kilomètres, enfin descendait dans la vallée du Locle où elle comprenait le Crozot, les Combes, les Calames, le Cul-des-Roches et se terminait au rocher de la Rançonnière, au lieu appelé les *Trois-Ecussons.*

Ce territoire correspond à peu près aux donations faites par le comte Louis de Neuchâtel à ses deux fils naturels, Jean et Vauthier, qu'il avait eus de Perreton de Ravine, de St-Ursanne, et qui constituaient la seigneurie de Rochefort. L'acte de donation du 1er mai 1372 porte, d'après Matile (acte 690):

Nos Loys, cons et sires de Noufchastel, facons savoir ad toutz que nous et nos hoirs havons donez et donons à Jehan et à Wauthier frères, nostres bastars nez de Pereton, fille jadis de Borquin de Ravine, près de St-Ursanne.... nostre chastel de Rochefort et toutz les homes extant et demorant en la chastellanie dou dit chastel de Rochefort, de quelque condition que ils soient, toutes les terres, soient champs, prez, osches, boys, aygues, descors daygues, ensemble censes de froment..... c'est à savoir : dis la charore deu Crous des Moles, tendent par devers bise de Montmolens, par dessus le bois ou priour de Corcelles, tendent vers la fontaine de Burgot, et dès en tendent tanque à la charrere dessus le bois de Colombier, tendent la charrère à la Comba Warnier, et dès la combe tendent per la combe dou Synole en descendant vers l'Oureuse, demorentz ly cours de la dicte rivere par devers les dicts Jehan et Wauthier et leurs hoirs, tanque à l'endroit de la Clusette, c'est à savoir dou gros foulz devers bise de la Clusette, de dessoubt le chemin de la Clusette, et dès enqui en montant sur la montagne ver la fontaine Chardet de Broch dessus la Clusette, deis enqui par la grand Seignie, et deis enqui tendent tout le droit en Martel, tanque en haut de Martel par devers ventz de la pute Combe et vers le haut de Martel tout l'arestel par dessus le pendent de la grant Seignie, tanque eis rayz entre nos et li seignour de Valangin, et deis enqui tendentz per nostre rayz tanque à la Seygniole, et deis tendentz a une boine de pierre extant au lieu que l'on dit Bernens ou prez de ces de Montmolens et deis enqui tendentz ou crous des Lovatières, et deis tendentz arrier au crous deis Moles.

Cette vaste juridiction subsista jusqu'en 1821; c'est alors qu'on en détacha les parties les plus éloignées: le Cul-des-Roches, les Combes, les Calames, le Crozot furent donnés à la juridiction du Locle, d'où les habitants dépendaient déjà comme paroissiens et communiers; on donna à celle de la Brévine tout ce que Rochefort possédait dans la vallée de la Chaux-du-Milieu. En 1832, cette juridiction fut supprimée; de la partie supérieure on forma la mairie des Ponts, et ce qui restait à partir du bord du rocher de la Tourne fut réuni à la châtellenie de Boudry.

Et d'abord, une question se présente: le village de Rochefort est-il contemporain du château qui s'élevait jadis à l'entrée du défilé du Val-de-Travers;

lequel des deux a donné son nom à l'autre? Dans sa *Description de la Principauté et canton de Neuchâtel et Valangin*, écrite en 1841, M. Huguenin, maire de la Brévine, s'exprime ainsi :

Ce village paraît devoir être très ancien. Il se trouve sur le seul passage qui conduisait, par le Val-de-Travers, de Noïdenolex en Séquanie et formait une étape. Son château situé sur un mamelon, au couchant, et à une certaine distance du village, commandait la route qui passe entre ce mamelon et la montagne de la Tourne. On croit qu'il appartenait à cette suite de forteresses que l'on trouvait sur cette route et sur plusieurs autres, construites dans le déclin de l'Empire en occident. Du reste, on ne connaît point exactement l'origine de ce château. Ce que l'on a pu dire de sa construction en 1225, ne paraît reposer sur aucun monument historique auquel on puisse ajouter foi. Il est probable qu'il existait déjà du temps, et même avant les Bourguignons ; que sous les derniers rois de la Transjurane, il y avait des vassaux qui portaient le titre de barons que cet ancien fief a conservé, et qu'ils passèrent à l'inféodation du pays sous la relevance des comtes de Neuchâtel, ou qu'ils y entrèrent par quelques circonstances qui ne sont pas encore connues ; car ce fort était d'une grande importance pour eux, puisqu'il fermait leurs possessions du côté du couchant, le Val-de-Travers dépendant encore du baron de Grandson. Du reste, avant le XIII[e] siècle, les barons de Rochefort sont inconnus ; dans le XIII[e] siècle on parle d'un Girard qui ne laissa qu'une fille, laquelle épousa Pierre d'Agnant; celui-ci ne laissant point de postérité, ce fief revint à la directe vers 1262. Il en fut détaché en 1373 par le comte Louis en faveur de ses fils naturels Jean et Wauthier; ce dernier l'eut en son pouvoir pendant quarante ans.

D'autre part, M. le pasteur Châtelain, à qui je dois de précieux renseignements, ne partage pas cette opinion. D'après la tradition locale, le plus ancien endroit habité, dans les environs du château, doit avoir été la *Grata*, actuellement le hameau des Grattes-de-vent. La situation de ce hameau lui paraît plus naturelle que celle du village de Rochefort; son aspect général semble confirmer la tradition. Une maison portant le nom d'Hôtel neuf, d'où le nom de Renaud de l'hôtel neuf, passe pour avoir été anciennement une chapelle; on y voit encore, dit-on, les restes d'un bénitier en pierre, qui n'a guère, il est vrai, que la forme d'une auge, ainsi que deux statues de saints encastrées dans un mur, où elles seraient entrées comme matériaux, lors d'une réparation. Les champs situés au-dessous des ruines du château sont appelés : les *champs de la chapelle;* le bois qui les sépare du château est le bois de la chapelle. On dit aussi *vers chez Renaud.* Ces champs, ont-ils été accensés pour l'entretien de l'autel neuf des Renaud? Aux Grattes de bise est une maison contenant une salle voûtée, servant actuellement de cuisine; les arceaux sont supportés par quatre colonnes basses à chapiteaux. Au-dessus d'une fenêtre sont sculptées en relief une croix, et une espèce de fleur de lis

semblable à celle qu'on voit à Dombresson au-dessus de la fenêtre d'une maison qui passe pour être l'ancienne cure catholique. A côté est un écusson en relief portant une faucille.

Le village de Rochefort paraît à M. Châtelain trop éloigné du château pour qu'on puisse lui attribuer une origine contemporaine; il pouvait bien y avoir là quelques maisons habitées par des gens au service du seigneur, mais la Gratta était probablement pour le château de Rochefort la localité principale, comme Engollon, par exemple, pour le château de Valangin. Plus tard, des sujets attirés peut-être par les avantages que pouvait leur offrir la grande route du Val-de-Travers, seraient venus s'établir plus près de l'habitation du seigneur et auraient fondé le village même de Rochefort. Il faut reconnaître qu'ici les habitations ont une physionomie plus moderne et sont évidemment de construction récente. D'après la tradition locale, plusieurs maisons du haut du village, du côté de l'ouest, auraient été construites, ainsi que le grand réservoir au centre du village, avec des matériaux provenant du château. La coupe des pierres, facile à reconnaître, semblerait confirmer cette tradition, conforme, du reste, à ce qui s'est pratiqué ailleurs, les villes en ruines et les châteaux démantelés ayant partout servi de carrières à ceux qui bâtissaient dans le voisinage.

Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, rien n'empêche de les accepter l'une et l'autre; chacune de ces localités ayant sa raison d'être, la Gratta sur la route du Col de la Tourne et le passage de la Pouëte-Combe, Rochefort sur celle qui conduit au Val-de-Travers. On a dû s'établir de bonne heure dans ce bassin mignon abrité par une forteresse contre les entreprises des ennemis, bien pourvu d'eau de source, et sur un sol qui n'est plus le calcaire aride du Jura supérieur, mais les graviers glaciaires et le blond néocomien, riche en marnes, et favorable à l'agriculture. La Gratta de bise me paraît faire exception. Son nom indique un sol mince qu'il suffit de gratter pour trouver la roche; il y avait autrefois des citernes, c'est là que, il y a quarante-cinq ans, j'ai bu pour la première fois de l'eau de cuve; je la trouvai mauvaise. C'était chez Abram Durig, qui venait de me *rebouter* un bras cassé.

Une observation générale que je tiens de mon savant ami M. Desor, c'est qu'au milieu des forêts plus ou moins dévastées qui recouvrent les pentes de nos montagnes, tous les paliers, terrasses, petits bassins, où se trouvent des marnes et des sources, ont été défrichés dès longtemps et sont devenus des centres d'exploitation agricole, ainsi Fretreules, le Pré-Punel, Pointbeuf, la ferme des Robert au Creux-du-Van, même le pré de Trémont, celui de Clées, comme les Ruillères et les Plamboz.

Oui, Messieurs, nous sommes sur le néocomien et sur le parcours des

eaux qui descendent du plateau de la Sagneule et des Cœuries par la Pouète-Combe, et dont le trop plein forme un joli ruisseau, le Merdasson, jadis abondant et peuplé de truites, mais qui dans sa lutte contre trois chemins de fer et contre la civilisation a été battu, gâté, anéanti. Son nom même, dont la tournure gauloise avait de la verdeur, est devenu odieux, *inexpressible*, comme disent les Anglais; s'il est conservé, ce sera aux dépens de sa signification, et par un euphémisme, comme le *Col*-des-Roches et le *Creux*-du-Van. Autre temps, autre langage; pour exprimer leur pensée, nos pères, sans y voir de mal, prenaient le chemin le plus court.

* * *

Quant à Rochefort, nous trouvons qu'en 1369, le comte Louis de Neuchâtel concède aux habitants de ce village le droit d'ohmgeld, pour le prix de cent cinquante florins, « pour ce que le dit leuf tout jour se publait de gens. » Malgré cette assertion, on pourra juger de l'importance relative de Rochefort comparé au Landeron et à Boudry, par le fait que pour la même concession, les deux bourgs payèrent l'un 740 et l'autre 560 florins (*Monum.* de Matile, acte 566). Un acte de 1373 mentionne un Jeannenot de Rochefort, chambrier de Louis de Neuchâtel, auquel ce seigneur lègue quinze florins (Matile, acte 702).

Dès l'origine la seigneurie de Rochefort faisait partie de la paroisse de Pontareuse; les habitants payaient à l'église de St-Pierre à Pontareuse, pour les prémices dix-neuf émines, vingt-un pots de froment. Le curé venait sans doute officier quelquefois à la Gratta. La Réformation survenue en 1532, grâce au ministère de Christophe Fabry, n'apporta aucun changement à la circonscription de cette paroisse, et les habitants de Rochefort continuèrent à aller au culte, à faire bénir leurs mariages, à baptiser leurs enfants et même à ensevelir leurs morts à Pontareuse. Le pasteur qui avait remplacé le curé vint faire quelques services religieux à Rochefort où la population était devenue plus nombreuse.

Environ un siècle plus tard, en 1628, les gouverneurs de Rochefort exposent au Conseil d'Etat que « comme le peuple s'étant, par la bénédiction de Dieu, augmenté et accru dans leur communauté, voyant que pour lors que le sieur ministre de Boudry y vient pour prêcher la parole de Dieu, ils n'ont aucun lieu capable de les contenir à cause de la multitude, ils ont délibéré désigner un *auditoire* à quelque petit bâtiment pour y loger un maistre d'eschole, à l'instruction de la jeunesse. »

Réponse favorable du Conseil d'Etat du 14 janvier 1628: « Sur la requette des gouverneurs de Rochefort on leur a permis d'achepter une place de terre

au dit lieu, pour bastir et construire une mayson servant pô ung auditoire et loger un mês d'escholle, à la charge qu'il ne se fera rien contre les droits et authorités de Son Altesse ny de l'aultruy.» Le petit auditoire paraît avoir été construit sur la maison de commune en 1644. La maison de commune était bâtie sur le « grand pré » qui devait au prieuré de Bevaix une cens de huit livres de fromage.

Le 25 août de la même année, une requête est adressée au gouverneur de l'Etat pour demander l'autorisation de construire un cimetière à Rochefort. « Il leur est grandement incommode, » lit-on dans cette pièce, « de continuer d'ensevelir les corps morts au lieu accoustumé, qu'est proche l'église paroissiale de Pontareuse, non-seulement en temps d'hyver par les grandes neiges qui tombent, remplissant les chemins, et pour porter les dits corps outre la rivière qui y passe, en danger parfois d'en laisser tomber dedans. » L'acte d'acquisition d'un cimetière est du 3 mars 1642.

Quelques années plus tard, les paroissiens de Bôle et de Rochefort réclamèrent la création d'un poste de diacre à Boudry, dont le titulaire remplirait les fonctions pastorales à Bôle et à Rochefort. Boyve indique 1639 comme date de la création de ce poste. Les archives de Rochefort contiennent une lettre d'établissement du diacre de Boudry pour prêcher à Bôle et à Rochefort, du 12 février 1644. Cette lettre indique comme motifs de la création de ce poste que: « les habitants forains se trouvaient grandement incommodés à se transporter durant la saison d'hyver au lieu de Pontareuse, où se faisaient les assemblées de l'église, y porter leurs enfants, etc., eu égard au mauvais et périlleux passage de la rivière près de la dite église.»

Les paroissiens de Bôle et de Rochefort cédèrent alors à Boudry, en toute propriété, l'église de Pontareuse, son cimetière, ses cloches, ses calices, etc., et Bôle s'engagea à fournir un logement au diacre.

En 1648, la question du cimetière de Rochefort reparaît au Conseil d'Etat qui accorde « accensissement d'une petite pièce de terre qui leur avait esté desia accordée en l'an 1625 pour ensevelir leurs morts, moyennant la cense annuelle et perpétuelle de cinq sols à la recepte des quatre mayries, veu qu'elle devait le terrage, dont la première eschera à la St-Martin de l'année.»

Il paraît cependant que les habitants de Rochefort n'étaient pas unanimes dans les vœux qu'ils formaient pour avoir un lieu de culte plus convenable à leur usage. On trouve dans les manuels du Conseil d'Etat, à la date du 4 juillet 1648 : «Les pauvres communiers de Rochefort, requerants ordonner que les gouverneurs et autres communiers ayent à se depporter de faire un nouveau bâtiment pour une chapelle, et se contenter de celluy qui a desia esté basti à ce subiect, sans s'en servir d'hottelerie comme ils font. —

Le faict a esté renvoyé jusques à ce que toute la communauté soit contente de faire construire le dit nouveau bastiment, et lors s'ils en demandent la permission, il sera advisé d'en ordonner ainsi qu'il sera trouvé à propos. »

En 1654, une petite tour carrée avait été ajoutée à l'auditoire du côté de joran ; construite par David Perrin, de Noiraigue, elle se fendit et l'ouvrage ne fut pas accepté.

En 1662, les paroissiens de Bôle, Rochefort et Brot, demandèrent que leur pasteur ne fût plus seulement diacre de Boudry, mais pasteur en titre et qu'on les érigeât en paroisse distincte. Le 11 février de la même année, le ministre Marquis est installé en qualité de premier pasteur de la paroisse de Bôle et Rochefort.

En 1680, les paroissiens de Rochefort demandent au Conseil d'Etat de pouvoir construire un temple. Cette autorisation, qui leur est accordée avec permission de quêter, paraît n'avoir pas eu de suites. Il n'en est pas de même de celle d'établir une boucherie qui est octroyée la même année moyennant un cens.

Bien qu'en 1628, les habitants de Rochefort eussent décidé de construire « un auditoire, pour y loger un maistre d'eschole, à l'instruction de la jeunesse, » il paraît que jusqu'en 1705 Rochefort n'eut point d'école, « à cause de la pauvreté de la communauté » dit une pièce des archives. On avait essayé, il est vrai, d'en établir une, alternant entre Rochefort, les Grattes, Montmollin et Chambrelien (nommé Chambrillan en 1769); mais l'essai n'avait pas réussi. Ce n'est qu'en 1819, que la maison d'école actuelle fut érigée; on l'adossa à la partie rurale de la maison de commune, idée regrettable au point de vue hygiénique et à bien d'autres égards.

Le 16 décembre 1707 il est question d'établir une école à Rochefort. Nous trouvons à cette date dans les Manuels du Conseil d'Etat : « Sur la requête de la communauté de Rochefort aux fins qu'il plaise à la Seigneurie de luy aider à établir une échole pour l'instruction des enfants; après avoir considéré que ce que la dite commune se propose est louable, fait réflexion aux favorables intentions de S. A. S. dans des cas de cette nature, et délibéré, on accorde à la dite commune une somme de trois cents livres faibles (180 fr.) de laquelle il lui sera fait ordonnance dans la suitte, et dont l'intérêt montant à quinze livres (fr. 9) devra estre par elle appliqué au gage d'un maistre d'échole, sous cette réserve expresse que le dit intérêt ne pourra être appliqué à aucun autre usage et que l'établissement du dit maître d'échole venât (sic) à cesser, la dite commune sera obligée à la restitution des dits trois cents livres de fond en capital.» — La bourgeoisie de Boudry vota également un subside.

En 1833 l'école fut partagée en deux classes, l'une composée des garçons, l'autre des filles. On y ajouta une école enfantine en 1851.

En 1869, on divisa l'école en trois classes, dont l'inférieure seule était mixte.

Enfin, une nouvelle idée prévalut en 1872, et les trois classes devinrent mixtes.

De 1755 à 1793, les régents furent F. Roulier, Ab. Béguin, notaire, F. Borrel, notaire. — Rappelons que leur salaire en 1753 était de vingt-huit écus petits (84 fr.), plus deux pots de froment et deux pots d'orge par lieutenant ayant enfant, et moitié par les autres.

En 1794, Dd-Ls Béguin est nommé régent à l'âge de seize ans, à la condition de compléter son instruction chez M. Gaullieur, à Peseux, où il se rendit chaque jour durant neuf mois. Il est le premier qui parvint, mais avec beaucoup de peine, à obliger ses élèves à *parler français* à l'école. Ce détail intéressant nous donne la mesure des limites de l'enseignement.

De 1806 à 1879, les instituteurs furent MM. J.-P. Renaud, Eugène Veuve, greffier, Ab. Soguel-dit-Picard, J.-J. Comtesse, Julien Guyot, qui dirigea l'école pendant trente ans avec beaucoup de succès, Hermann Evard, Alcide Descombes, et Henri Béguin, l'instituteur actuel.

Dès l'année 1850, l'école de Rochefort a fourni au pays et à l'étranger un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices. Les élèves les plus avancés, qui désirent continuer leurs études, profitent avec avantage du voisinage de l'école secondaire de Colombier.

* * *

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, Rochefort revient au dessein d'ériger un temple. Dans une requête présentée à cette époque au gouverneur de la Principauté, on trouve indiquées les raisons qui portaient les fidèles à désirer un lieu de culte plus convenable que celui mis jusqu'alors à leur disposition : « Le temple se trouve sous le même toit qu'est le cabaret, l'école et la boucherie, ce qui est cause qu'il y a peu d'actions où M. le pasteur et l'assemblée ne soient scandalisés par les bruits qui blessent la majesté du lieu où s'exerce la dévotion. »

En 1747, ils envoyèrent Abraham Bovet, de Fleurier, architecte, lever le plan du temple de la Chaux-du-Milieu, sur le modèle duquel ils désiraient construire le leur, ce qu'ils firent en effet. Ce nouveau temple fut terminé en 1755. La maçonnerie fut confiée à « honorable Henry Matthé masson, du Locle, » habitant Peseux, à raison de 49 batz (7 fr.) la toise. Le coq seul a coûté 100 batz soit 14 fr. Les tuiles provenaient de Grandson ; rendues à

Auvernier elles coûtaient fr. 14 le mille. — On fit fondre cette même année une cloche qui coûta 454 écus. Une collecte faite dans le pays, pour aider à la construction de ce nouveau lieu de culte, rapporta 1183 Livres tournois 19 sols 2 deniers, soit 1776 fr., dont 470 Livres, soit 705 fr. de la seule ville de Neuchâtel. La part de contribution de Brot fut de 400 Livres faibles, soit 200 et quelques francs.

C'est le temple actuel qui a été réparé en 1844. — L'horloge a été établie en 1802, ainsi que nous le verrons plus loin. L'harmonium en 1875.

Le 1er janvier 1757, sept jeunes gens de Rochefort, après avoir obtenu l'autorisation de la Vénérable Classe, demandent à l'assemblée générale de la commune de pouvoir faire une collecte dans la localité pour acheter des instruments « afin de s'instruire pour chanter dans l'église avec des trompettes, hautbois et bassons. » Cette demande leur est accordée à la condition *très expresse* qu'ils continueront leur concert mélodieux pendant toute leur vie, à moins d'avoir excuse légitime. »

C'est en 1855 que la maison de cure a été édifiée. — En 1861, Bôle fut réuni à Colombier. La nouvelle paroisse de Rochefort comprend : Rochefort, les Grattes, Chambrelien, Montezillon, les Tournes, les Vernes, Fretreules, Brot-dessous et le Champ-du-Moulin.

M. Henri Junod, installé en 1852, a été le dernier pasteur de Bôle et Rochefort, et M. James Lardy, premier pasteur de Rochefort et Brot, a été installé en 1861.

Quant aux trois cimetières, voici les dates de leur établissement : le plus ancien, celui du haut du village, fut ouvert en 1658; il n'était pas adossé à l'*auditoire* de la vieille maison de commune. En 1850, on inaugura celui qui est au-dessous de l'église. Le nouveau cimetière à l'est du village, au bord de la grande route, ne remonte pas au-delà de cette année 1879.

*
* *

Si nous quittons le domaine religieux et l'école pour étudier quelques particularités de l'administration, nous trouvons dans les manuels du Conseil d'Etat pendant le XVIe siècle et jusqu'en 1618, la mention de difficultés fréquentes entre Rochefort et d'autres communes voisines au sujet de forêts, de pâturages et de parcours.

En 1618, Rochefort paie comme impôts $^1/_6$ de ses récoltes.

En 1658, il est question d'un différend avec Brot, au sujet de la construction d'une église à Rochefort.

En 1664, on se plaint que là maison de commune a été louée clandestine-

ment, au lieu d'être mise aux enchères publiques. Les enchères sont ordonnées.

En 1673, le Conseil d'Etat casse un règlement de la commune par lequel elle défend de vendre vin dans son district.

En 1685, défense à Jean Jaquet de vendre vin à Rochefort, afin de faciliter à la commune le moyen de louer son auberge.

En 1686, Rochefort demande qu'on interdise à plusieurs particuliers de vendre du vin, ce droit étant réservé au locataire de la maison du village.

Le 26 août 1692, on procède au bornage entre cette juridiction, le Val-de-Ruz et la Sagne :

Les sieurs commissaires Girard et Brandt, renovateurs des Reconnaissances du Val-de-Ruz et de Rochefort, ont fait relation qu'ensuite de l'arrêt du 7 juin passé, ils se sont transportés sur les lieux qui séparent les mairies de Valangin et de Rochefort commençant depuis la borne plantée dans le village de Montmollin, tirant par la charrière au creux des Moles, où ils n'ont pas trouvé la pierre croisée qui doit être sur le dit creux, que dès là ils ont trouvé le creux de la Lovatière qui sert de borne et ensuite la borne plantée au pré Corvoyers, jadis ès hoirs de Henry de Montmollin, laquelle on appelle à présent Bevet, mais qu'ils n'ont trouvé aucune remarque ni borne. De la Sauge croisée, dont il est fait mention dans l'ancienne délimitation de la seigneurie de Valangin, qu'on les a informés qu'il y devait avoir une borne en un mur sec au haut de *Cucheroux*, laquelle on ne trouve pas. Enfin, qu'ils ont vu le *rochat* croisé entre deux sagnoles, et une borne ayant la croix, non plantée estant au pré d'Isaac Collin, de Corcelles, dessous et devers bise de sa maison, qui est un peu plus outre le joran que le dit *rochat* croisé, lesquelles ils croyent nécessaire de planter des bornes au haut de la basse coste pour faire le coin devers vent et uberre de la mairie de la Sagne, et celui devers vent et joran de celle de Valangin, laquelle borne servira aussi en ligne droite pour suivre la délimitation de la mairie de Rochefort et celle de la dite Sagne, tendant contre le rochat croisé au haut de Martel.

Surquoy, ayant été délibéré, après avoir entendu le sentiment des susdits sieurs commissaires, il a été arresté qu'on plantera des bornes de cent à cent perches de distance, ou ainsy qu'on le trouvera à propos, dont il sera fait mention dans les Reconnaissances, afin qu'à l'avenir on les puisse toujours trouver, et qu'elles servent de délimitation des mairies.

En 1696, nouvelles plaintes du maire contre les empiétements du maire de la Côte.

En 1703, différend avec les Donzel, de Montmollin, qui refusent de payer à la recette de Colombier la redevance dite du curé de Pontareuse pour la bénédiction des premiers fruits, laquelle consiste dans une demi-émine de froment. Le Conseil d'Etat renvoie les parties devant la justice de Rochefort,

il exhorte cependant les parties à s'accorder à l'amiable. Cette affaire occupe assez longtemps le Conseil d'Etat.

En 1705, Rochefort demande à la Seigneurie d'interdire dans le village toute autre auberge que celle de la commune. Ce monopole subit des échecs à plusieurs reprises; ainsi en 1709, Simon Béguin demande au Conseil d'Etat de pouvoir mettre une enseigne à son logis, pour vendre vin exclusivement à Rochefort; en 1716, P. Jaquet demande d'être autorisé à suspendre une enseigne à sa maison et se plaint de l'irrégularité des montes de la maison du village. Ensuite de ces plaintes, les gouverneurs sont cités, et l'on convient que les particuliers de Rochefort qui ont du vin de leur crû, pourront le débiter en pinte, mais sans loger personne, la commune ayant la seule hôtellerie autorisée par le gouvernement; en 1718, la commune rentre dans son monopole; mais l'année suivante, elle se plaint amèrement de l'établissement d'autres cabarets que le sien.

En 1708, la commune demande l'autorisation d'employer ce qu'elle paie, sous le nom de *prémices*, à la pension de son régent.

En 1712, 25 octobre, réclamation adressée à la commune par les militaires qui ont servi dans la guerre du Toggenburg. « Les sieurs Jacques Béguin et Jean-Jacques Renaud, de Rochefort, ayant présenté requête tant en leur nom qu'en ceux de tous les autres particuliers du lieu qui ont esté envoyés de cet Etat au secours de LL. EE. de Berne, aux fins qu'il soit ordonné à la communauté du dit Rochefort de leur donner à chacun d'eux ce que plusieurs communautés de cet Etat ont donné à leurs communiers qui ont aussi esté dans le mesme service. Il a été dit qu'on exhorte la dite communauté de convenir dans quinze jours avec les suppliants de ce que raisonnablement ils peuvent prétendre, faute de quoy les parties comparaîtront en Conseil d'Etat, où après avoir été entendues contradictoirement, il sera ordonné ce que de raison. »

La population paraît s'augmenter, ainsi que les besoins et les transactions; en 1727, la commune demande deux foires par an.

En 1737, M. le maire de Rochefort réclame des communiers « des dédommagements pour tout ce qu'il a fait en vertu des fonctions de sa charge et pour le soutien des droits communs; il n'a cessé de travailler et d'employer son argent, entr'autres pour leurs intérêts, soit par les voyages qu'il a faits à Cressier et à Berne, pour y remettre des paquets qui étaient adressés en cour à Berlin, et aussi pour avoir dépêché un courrier à cheval à Bâle, etc., et pour la compilation de quatre mémoires envoyés en cour, dont le premier a une grande heure de lecture; il a tout sacrifié, et même exposé sa vie, et a négligé ses affaires domestiques pendant la plus grande partie de ce temps. »

Les communiers de Rochefort ne pouvaient rester insensibles à des réclamations aussi pressantes, et ils y firent droit.

En 1751, les peuples des montagnes de Rochefort demandent de former une juridiction séparée, à cause de leur éloignement du chef-lieu. Le Conseil d'Etat s'y oppose.

Est-ce à cause de ce refus ou pour d'autres motifs, que le public dans les audiences de la justice montre son mépris pour le décorum qu'on devrait garder en présence des autorités ? En 1753, la justice de Rochefort se plaint au Conseil d'Etat des gens qui fument dans la salle d'audience et qui gardent leur chapeau sur la tête lorsqu'ils demandent des parliers.

Peu après, les finances de la commune paraissent entrer dans une ère de déficits ; le Conseil d'Etat l'autorise à exiger, pendant trente ans, une imposition de ses communiers absents qui viennent s'établir dans le lieu, « le tout en contemplation des charges extraordinaires qu'elle a supportées. »

C'est en 1769 que les ruines du château de Rochefort sont définitivement réunies au domaine de la commune; mais ce ne fut pas sans difficultés et sans tiraillements.

En 1768, la commune avait mis aux enchères les broussailles du château; plusieurs particuliers de Rochefort et des Grattes, dont les champs étaient contigus à ces ruines, demandèrent au Conseil d'Etat d'empêcher la commune d'extirper les broussailles et le bois dont la colline était couverte, attendu que de tout temps c'est là qu'ils coupaient les clôtures de leurs terres. Les gouverneurs de la commune furent convoqués à Neuchâtel avec les réclamants, le 17 janvier 1769; à la suite de cette conférence, on décida que tous les actes, titres et concessions concernant cette affaire et établissant les droits respectifs, seraient remis à M. Meuron, conseiller d'Etat et procureur-général, chargé de les examiner et de faire rapport.

Le 27 avril suivant, « sur le rapport de MM. Meuron et Rougemont, commissaire-général, intervenant de la part de la Seigneurie et défendant les droits de Sa Majesté sur le dit terrain, et ouï la commune de Rochefort qui réclame cet endroit comme compris dans la prestation des Reconnaissances stipulées en 1692 par les commissaires Brandt dit Gruerin père et fils, et délibéré, il a été dit que tout ce qui mouvait de l'ancien domaine du château de Rochefort ayant été accensé à la dite commune, elle doit jouir en nature de forêt. En conséquence, et comme les communautés ne peuvent extirper et réduire de bois à plein les forêts à elles accensées sans une expresse permission de la Seigneurie, on met à néant la monte qu'elle fit le 12 décembre 1768, sauf à prononcer sur telles réquisitions qu'elle pourrait faire dans la suite à cet égard, déclarant au surplus que les particuliers qui ont des champs qui

doivent se fermer contre ces dits endroits, pourront prendre dans la dite forêt des ronces et des épines, ainsi que la communauté l'a reconnu dans le sixième article des montes sus-mentionnées, l'exhortant de se convenir amiablement avec ces particuliers pour la délimitation. de leurs champs, à défaut de quoi celle-ci sera faite définitivement et sans recours par MM. le commissaire-général et le procureur-général. »

En 1770, on signale au Conseil d'Etat des désordres dans la justice de Rochefort, dont les membres boivent et mangent avec les parties qu'ils défendent.

En 1776, la commune demande au Roi des secours pour acheter une pompe à feu.

En 1788, le capitaine Mosset, de Villiers, désirant former à Rochefort un établissement d'horlogerie, demande à la commune d'être dispensé du giet d'habitation, ce qui lui est accordé.

Il faut signaler de temps à autres des conflits avec la juridiction de la Côte au sujet de *mésus de bois*.

En 1794, on pose le bassin de la grande fontaine. Elle a coûté 5 crutz par pot de contenance.

En 1802, la commune des Ponts et la paroisse de la Chaux-du-Milieu demandent d'être détachées de cette juridiction.

C'est en 1802 que l'horloge de la tour fut construite et placée par Perrot, d'Ornans, pour le prix de 38 louis (fr. 912).

En 1809, nous trouvons treize communiers de Rochefort et de Brot parmi les soldats du bataillon du prince Berthier en garnison au Hâvre.

En 1813, lorsque Berthier ordonna une levée de cinq cents hommes, Rochefort devait pour sa part fournir sept hommes. Grand embarras, les volontaires ne foisonnaient pas, l'enthousiasme s'était refroidi, et pour dire vrai, les hommes manquaient. On s'adressa aux communes voisines, entre autres à Peseux qui répondit : «Notre comité de recrutement vous prie de vous décider si vous acceptez les quatre soldats et trois quarts dont nous pouvons disposer, et cela au prix déjà marqué de 7 louis le soldat » (fr. 798 en tout).

Pour savoir ce que coûtait chaque recrue, consultons la note suivante :

Le 30 may 1813, on a enrollé Jacob Kokre, d'Anette, prime 4 louis, soit	L. 67	4 s.	
Donné à Desplans, sergent recruteur	» 12	12 »	
Dépensé à Rochefort	» 3	1 »	
Dépensé en le conduisant à Neuchâtel avec le sergent et l'individu	» 3	— »	
Total	L. 85	17 s.	(fr. 128).

Il est vrai que les jeunes gens de Rochefort s'étant cotisés pour diminuer les charges de la commune, donnèrent L. 10»10, soit fr. 15, ce qui réduisait d'autant la dépense.

En 1812, des mesures sont prises par le Conseil d'Etat pour que les sommes perçues par les communes pour les réceptions de nouveaux membres servent à augmenter le fonds des pauvres.

* * *

Provenance des biens de la commune de Rochefort :

L'accensement aux communes de Rochefort et de Brot, de la forêt des Chaumes, depuis la borne de la Clusette jusqu'au contour de la Tourne, par Oswald Toss, baillif de Zoug, a lieu en 1524. Nous avons vu qu'il en a été de même plus tard de l'ancien domaine du château.

En 1772, la commune a acquis du justicier Donzel le domaine de la Cernia.

En 1810, elle a acheté, de concert avec Brot, la forêt de la Grande-Côte du Champ-du-Moulin, des neuf communes du vignoble.

En 1815, elle reçoit de la commune de Peseux une partie de la forêt qu'elle possède aux Chaumes, en indemnité de son droit de parcours.

En 1818, elle reçoit la dixième partie des forêts de la commune de Corcelles et de Cormondrèche, en indemnité du même droit.

En 1819, elle construit la maison d'école, la boucherie, des écuries, etc.

En 1827, elle bâtit l'hôtel de commune actuel.

En 1829, elle fait l'acquisition du pré, dit *le Petit-Pré*, à côté et en dessous de l'église.

* * *

C'est donc avec ces faibles ressources que la commune de Rochefort a dû faire face aux services publics, et aux dépenses extraordinaires, souvent imprévues et sans cesse renaissantes, auxquelles est condamnée toute administration municipale, quelque petite qu'elle soit, y compris même la réception de la Société cantonale d'histoire. Grâce à des habitudes de simplicité, d'ordre et de prévoyance, sa marche n'a jamais été entravée, elle a triomphé des embarras, elle s'est tirée avec honneur des difficultés qui maintes fois l'ont menacée; et aujourd'hui elle peut jeter avec satisfaction un regard en arrière. La destinée du petit village de Rochefort a été plus heureuse que celle de son noble seigneur; poussé par une ambition immodérée, celui-ci a perdu la vie sur l'échafaud, sa famille a été diffamée, dispersée, son château

a été brûlé, et ses débris jetés aux quatre vents des cieux. Combien d'orgueilleux barons ont subi le même sort. En revanche, l'humble hameau, dénué de tout, éloigné de tout, ne possédant ni école, ni église, ni médecin, pas même un cimetière, s'accroît peu à peu, s'embellit par une marche lente mais sûre; les demeures de bois sont remplacées par de confortables maisons de pierre, les fontaines jaillissantes succèdent aux puits, une école est établie, un service religieux est inauguré, un temple s'élève et le son de sa cloche réjouit les échos d'alentour. Par un de ces retours si fréquents ici-bas, les moellons du château féodal, après avoir formé les murs de quelque tour hautaine, d'un cachot, d'une salle d'armes où chevaliers et belles dames échangeaient des propos d'amour, ont servi de matériaux à l'agrandissement et à l'embellissement du village qui bénéficiait de la ruine du maître.

Aujourd'hui l'habitant de Rochefort, soucieux de ses intérêts, peu expansif, aimant la liberté sans forfanterie, travailleur infatigable, traverse paisiblement la crise qui pèse si lourdement sur d'autres parties du pays. Tour à tour occupé de ses vignes, dont il est éloigné d'une lieue, de ses champs, de ses prés situés sur la montagne, ou de l'abattage et du charriage des bois, il passe sa vie dans un continuel labeur, qui lui donne largement son pain. S'il n'y a pas de familles riches, il n'en est pas de misérables, et l'assistance des pauvres est presque une sinécure. Dans cet air pur, assaini par le joran de la montagne, on compte peu de malades, et lorsque la sobriété est la compagne d'une activité bien réglée, la vie se prolonge jusqu'aux limites de la vieillesse.

N'y a-t-il pas un enseignement dans ce parallèle entre le château et le village, parallèle que je n'ai pas cherché et que je relève en passant?

Le temps de la force, de l'épée, des châteaux est passé; l'avenir est au travail mis au service de l'intelligence, de la patience et de la moralité.

VITRAUX DE L'ÉGLISE DE FENIN

(Avec planche.)

L'art de la peinture sur verre est un des plus anciens qui aient été pratiqués en Suisse; en 870 un moine de l'abbaye de St-Gall admirait déjà les vitraux du *Fraumünster* à Zurich. Les verrières du couvent de Wettingen et celles de la cathédrale de Lausanne, qui datent du XIIIme siècle, sont les plus anciennes qui aient été conservées chez nous. Au XIVme et au XVme siècle les peintres verriers sont plus nombreux, mais leurs productions n'ornent encore que les chapelles, les cloîtres et les châteaux seigneuriaux. C'était au XVIme siècle que le bel art des vitraux allait se populariser, devenir une nécessité de la maison bourgeoise et atteindre à son apogée comme style et comme richesse d'exécution. Après avoir passé à travers tout le XVIIme siècle, avec un succès qui allait en diminuant, la peinture sur verre disparaissait presque entièrement dans les premières années du siècle passé.

Le vitrail dans lequel excellèrent les maîtres nationaux est celui qui a reçu le surnom de *genre suisse*, il consiste dans les « armoiries avec supports. » — Ces supports sont généralement les portraits des amateurs qui commandaient les vitraux, ce sont de robustes guerriers, vêtus comme des princes, ou couverts de lourdes cuirasses, avec bérets ou casques empanachés; leur pose est cambrée, contournée, menaçante, parfois même comiquement outrecuidante. En face d'eux se tiennent leurs femmes, parées de riches atours et tendant assez généralement un hanap plein de vin à leurs seigneurs et maîtres, détail qui en dit beaucoup sur la situation un peu vassale de la femme et les mœurs des maris.

La peinture sur verre a décoré les châteaux et les églises du pays de Neuchâtel, mais rien ne nous prouve qu'elle ait été pratiquée chez nous; au contraire, tout semble nous indiquer que l'on avait recours aux artistes verriers si nombreux dans la Suisse allemande, à Berne, à Bâle, à Zurich, à Lucerne, etc. Mais la réformation fut tristement iconoclaste et bien des œuvres de mé-

rite tombèrent sous les coups des trop zélés disciples de la religion nouvelle.

Passant à travers tous ces bouleversements, les images de saint Laurent et de saint Léonard, à l'église de Fenin, nous ont été conservées jusqu'à aujourd'hui. C'est à titre de choses sauvées de l'orage religieux que nous les reproduisons ici, car l'art auquel elles appartiennent est primitif, presque même barbare malgré les sujets qu'il traite.

Ces vitraux, placés dans la fenêtre Est du chœur, mesurent soixante centimètres sur quarante-cinq. Les draperies et les mains des personnages sont « peintes en mosaïque » c'est-à-dire représentées par des morceaux de verre coloré réunis par des plombs; les têtes et les mains sont « peintes sur feuillets » c'est-à-dire de la même manière que sur toile. Les deux figures se dessinent sur un fond blanc coupé de losanges d'un effet désagréable.

Saint Laurent, vêtu de blanc et de vert, tient dans une main la palme du martyre, de l'autre un gril en fer, instrument de son supplice.

Saint Léonard, vu de face, est d'un aspect plus sérieux; vêtu d'une dalmatique rouge, il tient sur son avant-bras replié sur la poitrine, un livre ouvert sur lequel on lit avec difficulté : *D. m. s. Deus noster perpetuammente?*

Rien ne fixe l'époque de ces deux vitraux. Boyve écrit qu'en 1206 le chapitre de Neuchâtel bâtit une chapelle à Fenin. Est-ce celle qui est arrivée à devenir l'église actuelle? Matile raconte *(Musée historique*, vol. III) qu'en 1520, les paroissiens de Fenin se plaignent aux ambassadeurs des douze cantons de ce que le Chapitre de Neuchâtel tirait tous les revenus de la dite paroisse et malgré cela ne maintenait pas l'église du dit lieu qui tombait en ruines.

Les vitraux existaient-ils déjà au moment des plaintes des habitants de Fenin ou sont-ils peut-être un don du Chapitre? La présence des armes de Neuchâtel-Ville placées au-dessous nous ferait admettre cette supposition. Une autre armoirie, à nous inconnue, fait pendant à celle de Neuchâtel-Ville, sous la figure de saint Léonard; toutes deux occupent la partie inférieure de la fenêtre.

Notons ici que nos musées ne possèdent pas un seul vitrail; nous remercions donc M. C. Châtelain de nous avoir permis d'étudier ceux-ci et de signaler cette regrettable lacune de nos collections.

A. Bachelin.

St Laurent

St Léonard.

A. Bachelin.

Vitraux de l'église de Fenin.
D'après un dessin de Mr Ch. Châtelain.
(Le trait noir indique la ligne des plombs.)

UNE AMBASSADE DU VAL-DE-RUZ

CHEZ LE PRINCE BERTHIER

(Communiqué à la réunion de la Société cantonale d'histoire à Rochefort, 7 juillet 1879.)

Le 19 janvier 1807 paraissait le décret suivant :

« Alexandre, par la grâce de Dieu, Prince et Duc de Neuchâtel.

Sur le rapport du Conseil d'Etat en date du 17 octobre, considérant que le droit de parcours exercé par les communautés sur les terres de leur arrondissement nuit au perfectionnoment de l'agriculture et à la prospérité de nos sujets.

Que ce droit reconnu pour être une propriété des communes, ne peut être aboli sans une juste et préalable indemnité.

Que l'effet de la suppression doit être de faire convertir en prés d'autres espèces de terre et par conséquent de diminuer les revenus du prince auquel il importe de fournir les moyens de former les établissements publics dont l'Etat a besoin.

Que l'impôt désigné sous le nom de redevances personnelles ne remplit point les conditions nécessaires pour qu'un impôt ne blesse point la justice due à tous les sujets.

Avons décrété et décrétons ce qui suit.

ART. 1er.

A dater du 1er mars, tout exercice du droit de parcours est aboli sur toutes les terres qui y sont soumises, quelle que soit leur nature en prés, champs ou forêts, à l'exception seulement des terrains appartenant aux communes. »

La manière dont les communes devaient être indemnisées du droit de parcours était indiquée dans les onze articles qui suivaient. (Voir *Anciennes pièces officielles*, vol. 2). Le taux du rachat était fixé à 10 %.

ART. 12.

Notre Commissaire-Général et Extraordinaire, notre Conseil d'Etat et notre Trésorier-Général sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret. ALEXANDRE.

Le droit de *parcours*, ou de *vaine pâture* (1) occupait le gouvernement depuis bien longtemps déjà, on en comprenait les inconvénients sans oser y remédier. Depuis le XIVme siècle, les communes ou leurs ressortissants obtinrent des accensements pour le parcours sur toutes les terres de l'arrondissement communal.

On sait les abus qui résultèrent de ce droit indéterminé quant au temps et à la manière d'en jouir; sans souci de faire écraser ou déraciner les froments, dit M. Alph. Petitpierre dans son intéressant livre *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*, en y amenant en automne de nombreux troupeaux, les communiers les y conduisaient encore au printemps et dans les prés jusqu'au 1er mai. On permettait aux bestiaux d'en brouter les premières pointes d'herbe et d'entrer dans les prairies avant que les récoltes fussent serrées, en sorte que les terres, à ces deux moments de l'année, étaient impitoyablement foulées. C'était un peu la loi agraire qu'avait rêvée Gracchus, elle avait d'ardents défenseurs, les pauvres, on le comprend, qui pouvaient élever du bétail sans posséder un pouce de terre; les communes aussi la trouvaient bonne parce qu'elle faisait la part des déshérités et empêchait la pauvreté.

Le décret du 19 janvier était une véritable révolution sociale, mais dans un sens tout contraire à ce que rêvent les socialistes d'aujourd'hui.

* * *

Grande rumeur partout: l'antique usage du parcours, disaient les pauvres, mais c'était une de ces libertés et franchises dont les princes avaient jusqu'alors juré le maintien avant que de recevoir le « serment des peuples. » Que signifiaient les paroles du général Oudinot: « le bonheur dont vous avez joui pendant quatre-vingt-dix-neuf ans sous les lois d'un souverain juste et bon n'éprouvera aucune altération. » Qu'étaient devenues les promesses de Berthier et de son gouverneur Lespérut?

On s'indigna, on murmura. C'était, en 1807, l'unique consolation des peuples. Comme dans la tragédie alors à la mode sur les théâtres impériaux, une voix fit retentir aux oreilles du prince le classique avertissement: « Le peuple murmure. »

Le prince eût fort bien pu répondre: « gardes, qu'on les arrête! » Mais plus sage, plus prudent, il répondit par un décret le 11 avril de la même année.

(1) *Vaine pâture*, celle qui se faisait en terre et prés dépouillés et après la faulx, par opposition à la *vive pâture* qui se faisait dans les forêts pendant le temps où il y avait des glands ou autres fruits qui tombent et dont les bêtes se nourrissent.

Alexandre par la Grâce de Dieu Prince et Duc de Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er.

Le taux de 10 % fixé pour le rachat du parcours par l'art. 4 de notre décret du 19 janvier sur l'abolition du parcours, est réduit pour les habitants communiers à 5 % et pour les non-communiers à 8 % de la valeur du fonds.

Art. 2.

Notre Commissaire-Général et extraordinaire et notre Conseil d'Etat sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. Alexandre.

Le même jour paraissait une autre ordonnance concernant l'administration des forêts.

Le calme revint, on comprit généralement l'utilité de cette mesure qui allait être une source de prospérité pour le pays; mais il y a de par le monde des esprits mal faits et tenaces qui s'inclinent difficilement devant le fait accompli; notre pays en comptait pas mal en général, et le Val-de-Ruz particulièrement. De Montmollin au Pâquier, de Fenin à Cernier, on s'agita et le murmure populaire ne s'arrêta point. Le Conseil de la bourgeoisie de Valangin discuta les choses aussi et, ne pouvant admettre qu'on pût renverser par un simple décret un privilège consacré par son ancienneté et reconnu par les précédents souverains, il songea à recourir directement au prince.

On sait que les Neuchâtelois qui se croyaient lésés dans leurs droits prenaient jadis la route de Berne pour y demander justice, plus tard ils s'étaient adressés à Berlin, aujourd'hui c'était à Paris qu'il fallait aller.

Le chemin n'avait point encore été parcouru et l'on ne savait pas trop si l'on serait écouté là-bas, dans le palais de ce soldat fortuné passé subitement souverain. N'importe ! Le « vertueux Conseil de bourgeoisie » décide l'envoi d'une députation auprès de son « Altesse sérénissime le prince Alexandre, notre gracieux souverain, à Paris, tant pour présenter à son Altesse leurs très honorables hommages que pour lui faire quelques observations sur les différents changements locaux résultés par ses décrets des 19 janvier et 11 avril 1807. »

Le Conseil choisit comme députés MM. Jean-Jacques Quinche, de Valangin, moderne maître-bourgeois en chef, Pierre-Frédéric Dubois du Locle et de la Chaux-de-Fonds, ancien maître-bourgeois, Jean-Jacques Challandes de Fontaines, Abraham-Louis Breguet, de Coffrane, ces deux derniers notaires et anciens boursiers.

A la fin d'octobre 1807 la députation part du Val-de-Ruz; le 9 novembre elle arrivait à Paris.

Des lettres adressées au Conseil de Bourgeoisie et datées des 14 et 19 novembre, racontent les péripéties de ce long et pénible voyage. On conçoit facilement les craintes, les étonnements de ces honnêtes campagnards débarquant dans Paris; que d'impressions, que de surprises ils n'osèrent pas confier au récit officiel.

Le 10, la députation adresse à Berthier la lettre suivante:

« Votre Altesse,

Les fidèles sujets, les Maitres-Bourgeois et Conseil de la Bourgeoisie de Valangin, dans votre Principauté de Neuchâtel, impatients de présenter à votre Altesse sérénissime l'hommage de leurs respects et de leur fidélité inviolable à votre domination, nous avaient députés auprès d'elle dans cet objet; nous étant chargés de cette noble mission, nous nous sommes rendus à Paris et nous prenons en conséquence la respectueuse liberté de lui demander une gracieuse audience, aux fins de nous acquitter de nos justes devoirs et pour avoir l'honneur de lui remettre nos lettres de créance.

S'il est de la bonté de votre Altesse sérénissime de nous accorder cette faveur, nous aurons celui de nous rendre au lieu et à l'heure qu'elle ordonnera. En attendant, nous la prions d'agréer l'expression de nos vœux et de notre juste reconnaissance.

Nous avons l'honneur d'être avec toute la vénération et le plus profond respect, etc.»

(Suivent les signatures).

Les députés inquiets attendent plusieurs jours la réponse du prince; pendant ce temps le bruit se répand que l'empereur et son ami Berthier sont partis pour l'Italie. Fatalité! Découragement! Ce long et coûteux voyage a donc été fait en vain! Si l'on avait su.... On se concerte et l'on décide d'aller en corps à l'hôtel du Prince.

* * *

Berthier occupait l'hôtel de l'angle du boulevard et de la rue des Capucines. Ce bâtiment, ancien hôtel Bertin, embelli par le fermier-général Reuilly, connu sous le nom d'hôtel de la Colonnade, prit en 1809 celui d'hôtel du Prince de Wagram. En 1816 il devint le Ministère des affaires étrangères. C'est de cet hôtel, aujourd'hui démoli, que le 24 février 1848 partait le coup de pistolet qui fit éclater la révolution, renversait la monarchie constitutionnelle et amenait la république.

* * *

Ce sont les députés eux-mêmes qu'il faut laisser parler :

« Nous nous transportâmes, comme voyageurs, à l'hôtel du Prince, disent-ils dans leur relation officielle, nous trouvâmes son portier; nous lui demandâmes où était le Prince, il nous répondit: Il n'y est pas. Sur de nouvelles instances de notre part il ajouta: Je ne sais pas s'il est à Grosbois ou à Fontainebleau, mais quand je dis, il n'y

est pas, il n'y est pas. Nous lui demandâmes si l'Empereur était parti pour l'Italie, il nous dit que non. Nous lui donnâmes un louis, après quoi il nous dit qu'il avait fait passer notre lettre au Prince et qu'aussitôt qu'il serait arrivé à Paris il nous en préviendrait. »

Vrai portier de comédie comme l'on voit, plus encore que le Petit-Jean des Plaideurs.

Le 14, arrive une réponse du Prince, elle est courte mais elle fait espérer une audience, sans fixer sa date cependant. On se réjouit à cette espérance, et en attendant sa réalisation, on visite Paris et ses monuments.

Le 18, les journaux annoncent que l'empereur est parti pour l'Italie avec Berthier. Nouvelle déception pour nos députés. Laissons-les parler:

« Pendant le voyage de S. M. l'empereur et de Son Altesse nous avons été travaillés d'une manière assez cruelle; peu après leur départ on insinua qu'ils reviendraient d'Italie par le midi de la France, que S. M. Impériale et Royale visiterait toutes les villes du Midi, les papiers publics semblaient même accréditer ce bruit en ce qu'ils annonçaient que MM. les Préfets de Bordeaux, Marseille, etc., faisaient dans leurs départements la motion suivante: Maintenant que nous avons la certitude de posséder dans peu S. M. dans nos murs, nous proposons à la jeunesse de former une Garde impériale. On annonçait le retour de l'empereur pour la fin de décembre. »

Décidément la députation jouait de malheur; on agitait la question du départ lorsque dans la matinée du 2 janvier 1808, le portier de l'hôtel du Prince de Neuchâtel accourut en hâte auprès des députés, leur annonçant que l'empereur et le maréchal Berthier étaient rentrés à Paris dans la nuit.

Heureuse nouvelle! Vite à l'œuvre! et de la collaboration commune naît l'épître suivante:

« Votre Altesse,

Nous apprenons avec la plus vive joie le retour de votre Altesse sérénissime à Paris et la satisfaction la plus parfaite que sa santé n'ait pas souffert des fatigues d'un voyage aussi pénible tant à raison de l'éloignement que de la rigueur de la saison: cette journée, Prince, nous est d'autant plus agréable qu'elle nous rappelle encore ce que font en ce moment nos constituants les Maîtres-Bourgeois de Valangin. Ils rendent dépositaire Monsieur le Président de votre Conseil d'Etat des vœux que tous les bourgeois adressent au ciel pour la conservation des jours précieux de votre Altesse sérénissime, pour sa prospérité, pour la prolongation, l'affermissement de sa juste domination sur eux.

Recevez aussi les nôtres qui ne sont pas moins ardents et sincères, avec notre juste reconnaissance de la gracieuse audience qu'il plut à votre Altesse sérénissime de nous promettre dans son honorée lettre du 12 novembre écoulé.

Nous avons l'honneur de nous dire avec vénération, etc. »

(Suivent les signatures).

Style bien courtisan, dira-t-on ! Les succès militaires de Napoléon avaient tant de prestige que les cœurs tremblaient devant le maître et tout ce qui gravitait autour de lui. Puis, la députation du Val-de-Ruz ne pouvait revenir sans avoir eu l'honneur d'une audience, il fallait donc l'obtenir et à toute force, même au prix de beaucoup de politesse de chancellerie.

Elle n'était point suffisante, paraît-il, car huit jours après le Prince n'avait point encore répondu ; on résolut donc d'employer les grands moyens pour forcer la porte dont on ne possédait pas le « Sésame ouvre-toi. » MM. Dubois et Challandes sont chargés d'une démarche nouvelle, ils montent en voiture (jusqu'alors les députés avaient circulé à pied), et roulent à fond de train vers l'hôtel du Prince où ils arrivent comme de grands personnages. Le portier les reconnaît, c'est une vieille connaissance qu'on a conquise par les bons moyens et qui les accueille avec le sourire aux lèvres, ils lui demandent à voir M. Le Duc, premier secrétaire de Son Altesse. Fatalité ! soit consigne, soit absence réelle, M. Le Duc n'est pas visible.

Les députés déconcertés, attristés, épanchent leurs sentiments auprès du seul homme qui jusqu'ici leur ait témoigné quelque sympathie, et ils expriment au portier leurs regrets et leurs craintes.

Bien leur en prend; pendant cette conversation, l'huissier de la Chambre ayant aperçu les députés qu'il avait vus déjà à l'hôtel, mande le portier à leur sujet et finit par leur proposer de passer dans sa chambre d'où ils pourront guetter le retour de M. Le Duc et le forcer, ma foi, à leur donner audience bon gré mal gré.

Brave homme d'huissier, si jamais vous passez au Locle ou à Fontaines, vous apprendrez là comment un Dubois ou un Challandes sait reconnaître un bienfait !

Et maintenant députés, en embuscade et l'œil au guet !

C'est peut-être un peu humiliant pour les mandataires du vertueux Conseil de la Bourgeoisie de Valangin de se poster ainsi en tapinois à l'affût d'une audience d'un secrétaire, jamais ambassade ne dut solliciter à ce prix l'honneur d'être reçue : mais bah ! on n'a pas fait la route de Valangin à Paris pour se laisser abattre par les humiliations et les obstacles, puis, que diraient là bas les commettants, combien riraient les mauvaises têtes de la Chaux-de-Fonds et du Locle, sans oublier celles du Val-de-Ruz. Mais, trêve de réflexions, voici M. Le Duc qui rentre. Le portier et l'huissier aidant, on le suit dans ses appartements où, subitement, il se trouve en présence de MM. Dubois et Challandes.

Etonné, il ne sait pas trop comment prendre la chose, mais apprenant que ce sont des députés venus de cette Principauté de Neuchâtel qui est le plus

bel apanage du Prince, le secrétaire s'humanise, la vue de la lettre de Berthier le convainc tout à fait: C'est mon ouvrage, dit-il, en reconnaissant la pièce. Questionné sur la possibilité de l'audience promise, il répond : « Vous aurez cette audience, le Prince vous la doit. » — Quelle espérance à rapporter aux collègues qui attendent impatients le résultat de cette démarche. « Vous aurez cette audience dans deux ou trois jours. » Les députés s'excusent alors sur leur noviciat dans les affaires de ce genre, sur leur simplicité campagnarde. Le secrétaire se hâte de les rassurer: « Le Prince aime les gens ainsi, leur dit-il, soyez sans crainte. » M. Le Duc se charge de remettre à Berthier une lettre plus pressante que les autres.

« Monseigneur,

Incertains si notre très humble placet du 2 courant est parvenu à votre Altesse sérénissime, nous la prions de ne pas trouver mauvais si nous prenons la liberté de récidiver nos vœux et la reconnaissance que nous avons pour la gracieuse audience qu'elle a daigné nous promettre à la date du 12 novembre écoulé. Si nous manifestons de l'empressement à en profiter et même de l'impatience, pardonnez, nous en supplions votre Altesse, à des sujets qui chérissent leur souverain et qui l'envisagent comme un père bienfaisant.

La certitude de la fixation d'une audience, à laquelle nous attachons un si grand prix, nous ôterait toute inquiétude et nous serions au désespoir si des circonstances s'opposaient à l'acquit de nos justes devoirs. Daignez, Prince! nous procurer la joie que nous éprouverons en apprenant le moment auquel nous aurons le bonheur de présenter nos hommages respectueux à votre Altesse Sérénissime.

Nous avons l'honneur, etc. »

(Suivent les signatures).

En suivant l'ordre hiérarchique, du portier à l'huissier et au premier secrétaire, la députation ne peut manquer d'arriver à la personne du Prince, encore un échelon et nous toucherons au but. « Dans trois jours vous aurez une audience » a dit le premier secrétaire.

* * *

Il existe de nombreux portraits du Prince de Neuchâtel, les uns en grand costume de guerre, dans la fumée des batailles, au bivouac, en tenue de connétable; Pajou fils nous en a laissé un qui représente avec beaucoup de sincérité ce dignitaire que, semblable au Cinna de Corneille, son maître avait comblé, accablé d'honneurs. Berthier en bas de soie, en culotte et en souliers à boucles, porte un habit brodé avec épaulettes. Sur un bureau se trouvent les papiers de la Grande Armée à côté du portefeuille de vice-connétable, le chapeau et le bâton de maréchal; dans un angle, des drapeaux autrichiens

pris en Italie; à la muraille, des armes enlevées aux mameluks. Sur un fauteuil, à côté d'un magnifique sabre à l'orientale, à poignée terminée par une tête de lion, sont empilés quatre gros volumes sur le dos desquels on lit: *Campagne en Asie, en Amérique, en Europe, en Afrique.* C'est la vie militaire de Berthier, capitaine de Rochambeau sur les rives de l'Ohio, général à Jaffa, à St-Jean-d'Acre et en Egypte, major-général de Napoléon dans toutes ses campagnes. Pas un des compagnons de l'empereur n'a eu comme lui le contestable honneur de faire la guerre dans quatre parties du monde.

A ce moment, Berthier a cinquante-cinq ans, ce n'est plus le soldat qui en 1796, à la journée de Lodi, avait été canonnier, cavalier et grenadier, ni l'homme qui passait les jours à cheval et les nuits à écrire; aujourd'hui c'est un prince, le premier dignitaire de l'empire; il a son palais, sa maison militaire et civile, ses troupes. Pajou le représente croisant les bras, comme son maître; il est replet, bourgeois, c'est un satisfait mécontent et grognon comme ces vieux soldats qu'il menait au feu et qui, eux, avaient bien le droit de grogner: mais il a les ennuis de la satiété, les tracas d'un mauvais ménage, les fatigues d'une campagne qui s'achève et les soucis de celle qui va commencer; il est Prince, mais l'empereur ne lui laisse pas le temps d'aller voir ses sujets et sa principauté, il appartient à un maître tracassier et ennemi de la paix, cette paix dont Berthier aurait besoin pour se reposer et jouir. Ajoutez à cela une mauvaise humeur naturelle et la manie de singer l'empereur, on comprendra la réponse qu'il fait à la députation de la Bourgeoisie de Valangin.

* * *

« J'ai reçu, Monsieur Quinche, une lettre signée collectivement par vous, par Monsieur Dubois, par Messieurs Challandes et Breguet, par laquelle vous vous annoncez comme députés de la Bourgeoisie de Valangin. Aucune députation de ma Principauté ne peut en partir pour venir en France sans en avoir obtenu préalablement ma permission et sans en avoir fait connaître le motif.

Vous pouvez vous rendre chez moi personnellement jeudi à midi, où je vous recevrai non comme député de Valangin, mais comme habitant de Neuchâtel. Vous pourrez alors me faire connaître particulièrement l'objet de votre voyage. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Paris, le 12 janvier 1808. »

C'est bien le style impérial et si admirablement imité qu'il pourrait être signé Napoléon! Le droit naturel du recours au gouvernement ou à la justice, ce droit proclamé avec tant d'autres par 1789 a vécu. Ah! la révolution est bien morte! le vainqueur de Marengo l'a tuée et ses compagnons de victoire achèvent d'en morceler le cadavre. La principauté d'Alexandre Berthier est

bonne pour fournir de l'argent et des hommes, mais aucune députation ne peut en partir pour venir en France sans sa permission. Tout en dictant cette lettre césarienne, Berthier a comme un regret, il est Prince d'abord, mais il ne peut cesser d'être homme et il veut bien recevoir ces sujets qui ont fait cent lieues pour le voir et sollicitent une audience depuis deux mois.

* * *

Au jour et à l'heure indiqués, les députés attendent dans l'antichambre du Prince; fidèle à sa lettre, il ne veut pas les recevoir comme députation et l'huissier vient appeler M. Quinche, signataire de la lettre, pour l'introduire auprès de son Altesse. Voyez-vous l'humble et simple Neuchâtelois en présence de ce souverain d'hier, bouffi de dignité, tranchant, ridicule, mâchant les mots qu'un défaut de prononciation ne lui permet pas d'articuler; il connaît les choses, dit-il, et il confirme son rescrit en homme qui ne sait que commander. L'entrevue est courte, et quelques minutes après MM. Dubois, Challandes et Breguet sont aussi introduits; ni l'allure du Prince ni ses paroles ne les retiennent longtemps auprès de lui, ils saluent et partent.

* * *

Jamais accueil ne fut plus officiel; on ne reprendra pas souvent les gens de Fontaines et de Valangin au palais de Berthier.

Il ne faut juger de rien cependant. Soit que la comédie ait été jouée, soit que Berthier ait eu regret d'un accueil qui ne pouvait que le déconsidérer dans l'esprit de ses sujets, soit simple mouvement de cordialité, il invite les députés à une audience fixée au 18 janvier, à quatre heures du soir.

« Nous fûmes parfaitement accueillis, écrivent-ils: « Je vous reçois avec plaisir nous dit le prince, je vous envisage comme mes fidèles sujets, vous êtes de braves gens, je le sais. Je sais aussi qu'il existe dans ma principauté une bourgeoisie de Valangin aux droits et privilèges de laquelle je n'ai rien changé, vous pourrez toujours vous assembler et délibérer, mais elle ne doit pas se mêler d'affaires du gouvernement. Je veux faire le bonheur de mes sujets; à la paix je favoriserai votre commerce, votre industrie, etc., etc. »

» Nous entrâmes ensuite en matière sur l'objet de notre mission, nous lui dîmes que le principal but était de lui présenter l'hommage du respect, de l'attachement et de la fidélité inviolable des Bourgeois de Valangin à sa douce et juste domination; que notre Conseil s'était permis, non pas des remontrances, mais de simples observations locales qu'il soumettait à sa justice impartiale.

» Il nous répondit: « Je verrai cela quand j'irai vous voir au printemps; je veux y rester deux mois au moins, je ne me laisse pas prévenir, je veux tout voir par moi-même, je visiterai jusqu'à la plus petite des communes; je consulterai aussi toutes

les personnes qui auront des renseignements à me demander, après quoi je verrai ce que j'aurai à faire pour le bien de mes sujets; soyez tranquilles, rien ne s'opposera aux vues que j'ai de vous rendre heureux que l'impossibilité. »

» Nous crûmes, après une réponse aussi favorable, avoir rempli notre tâche et toutes démarches ultérieures nous auraient paru indiscrètes. Le Prince confabula encore longtemps avec nous, puisque l'audience fut de plus de trois quarts d'heure. Il nous demanda chacun nos noms, nos emplois, nos états, si nous étions mariés, si nous avions famille et d'où nous étions, etc. Nous nous entretînmes des routes, nous le remerciâmes de ses dons; nous lui dîmes que la Bourgeoisie avait fourni une contribution de vingt-quatre mille francs de Neuchâtel, qu'elle s'était empressée de voter une prime pour chacun de ses bourgeois qui prendraient du service dans son bataillon.

» Il nous dit qu'il n'avait pas tout fait, qu'il avait des hospices à établir, et que tous ses sujets indigents y seraient reçus et traités de la même manière, sans aucune distinction. Il a fini par nous dire qu'il nous reverrait encore, que nous devions rester à Paris, y faire nos affaires et nous amuser, que quand nous serions prêts, l'un de nous devait aller auprès de lui et qu'il nous annoncerait le jour qu'il nous recevrait. Enfin nous pouvons dire que pour tout ce qui a rapport à nos relations commerciales, à nos manufactures tant d'horlogerie que d'indiennes, à notre approvisionnement en grains, le Prince nous a manifesté les intentions les plus paternelles, etc.

» S'il n'a rien prononcé sur les observations que nous avions à lui présenter, il n'a fait que délayer la chose pour la reprendre en considération lui-même sur place et pour profiter de tous les renseignements qu'on pourra lui donner et de ceux que la localité lui démontrera. »

* * *

Promesses de Prince, s'il en fût jamais; sincères peut-être, mais qui ne se réalisèrent jamais. Quoique l'audience n'ait pas amené une concession de la part de Berthier, les députés en emportèrent une impression agréable. La première comédie officielle jouée, le souverain était descendu de son piédestal, il s'était humanisé et l'on retrouve sous ses paroles quelque chose de la franchise des camps: « Amusez-vous, » dit-il aux députés, ce mot résume le premier empire.

M. Breguet se rend à l'Hôtel, le 20 janvier, pour prier le prince de fixer son audience, celui-ci répond que les dépêches qu'il veut leur remettre ne sont point encore prêtes. Le 26 elles ne sont pas arrivées. M. Le Duc premier secrétaire du prince conseille l'envoi d'un nouveau placet qui est remis dans cette même journée. Le lendemain Berthier répond en envoyant une lettre adressée par lui à son Conseil d'Etat, il annonce aux députés qu'ils peuvent partir quand ils le jugeront convenable.

* * *

Telle est l'histoire de la députation du Val-de-Ruz, celle-ci avait séjourné trois mois à Paris; si elle est peu connue, c'est qu'elle n'eut aucun résultat.

Berthier ne vint pas à Neuchâtel et le *parcours*, ce communisme abusif, comme l'appelle un de nos historiens déjà cité, demeura à jamais aboli; Frédéric-Guillaume III en confirma la suppression le 10 août 1814.

Nous pouvons sourire aujourd'hui au souvenir de ces ancêtres s'en allant bien au loin mettre leur cause au pied d'un souverain, mais au fond, on ne peut qu'admirer cette foi aveugle dans ce qu'ils croyaient être la justice.

A. Bachelin.

ÉTAT DE NOTRE INDUSTRIE

VERS 1822.

(Suite. — Voir la livraison de Juillet 1879, p. 167.)

On fit des pendules à la Chaux-de-Fonds avant que d'y faire des montres de poche; tandis qu'au Locle ce fut le contraire; Daniel-Jean Richard, l'aïeul de M. Philippe-Ferdinand Richard, fut le premier horloger en petit volume; aussi la fortune dont jouit cette famille honorable est la juste récompense de ses efforts pour doter le pays d'une industrie qui fait notre prospérité.

Après M. Richard, figure M. l'ancien d'église Perrelet, encore vivant au Locle, âgé de 95 ans, et le premier qui ait fait dans nos Montagnes une montre à répétition. On le vit quitter la hache du charpentier pour se vouer à l'horlogerie qu'il a honorée par son application, son esprit inventif et ses remarquables succès. On lui doit l'*outil à planter droit*, le perfectionnement de plusieurs autres outils et surtout de bons élèves qui marchent sur ses traces. Comme le célèbre Berthoud, il a fait malgré son grand âge, des pièces d'échappement qui sont les plus difficiles de la montre.

A la même époque, Jean-Pierre *de la Combe*, qui habitait une maison isolée sur les montagnes de Travers, faisait toutes les parties d'une montre : le mouvement en entier, le cadran, la boîte, le grand ressort, la chaîne, etc. Il avait été obligé de fabriquer lui-même ses outils; que l'on juge de l'étendue de ses travaux !

N'oublions pas que ces initiateurs d'un art inconnu avant eux dans notre pays devaient tout créer; il n'était pas question d'acheter des outils, ni de se

procurer des ébauches qu'ils n'auraient eu qu'à terminer; il fallait tout tirer de l'acier et du laiton non dégrossi, les grandes pièces comme les petites, à l'aide de la lime, du burin et du marteau. Privés des secours de la géométrie pour les dimensions relatives des pièces, des machines à diviser et à poser les engrenages, ils étaient réduits aux imparfaites divisions du compas, et les roues des premières horloges de chambre ne furent pas faites autrement.

Pendant la régence du duc d'Orléans, M. *Enderlin*, célèbre horloger de Paris, fut chargé de construire un tour pour graver les boîtes des montres, et cette machine était destinée à ce prince qui se délassait en s'occupant de science et de mécanique. Joseph Humbert, jeune homme du Locle, travailla longtemps chez M. Enderlin à la construction de ce tour qui est au Conservatoire des arts et métiers. La machine n'était point encore terminée que Joseph Humbert, désirant revenir au pays, et ne pouvant obtenir la permission de son patron, voulut faire un coup de tête et partit sans congé. Arrêté aux portes de la ville, il dut rester pour achever ce travail. De retour au pays, il se rendit très utile aux horlogers du Locle et l'on peut concevoir la part qu'il eut dans la construction des premiers *tours à guillocher* et dans celle d'autres outils encore ignorés dans nos montagnes.

Vers 1750 vivait à Combe-dernier, rière les Ponts, l'ancien d'église Moïse Perrenoud, auquel notre manufacture d'horlogerie doit la fabrication de ces petites chaînes en acier, qui font communiquer le barillet avec la fusée; et qu'on tirait jusque là de Genève ou de Londres. Simple laboureur, cet homme doué d'un talent naturel et d'initiative devint excellent forgeron, armurier et mécanicien. Il fit lui-même tous les outils nécessaires à la fabrication des chaînes: les laminoirs qui préparent les minces lames d'acier, les étampes pour découper et percer les paillons, les pinces pour river les goupilles qui les assemblent; il trouva les moyens de les dégrossir, de les assouplir, de les tremper, de les polir et de les rendre prêtes à entrer dans la montre. Une chaîne de six pouces de longueur est composée de 360 petites pièces. Ses fils apprirent de lui cette fabrication et eurent des élèves. Aujourd'hui, plusieurs centaines d'ouvriers, hommes, femmes et enfants sont occupés à cette industrie et pourvoient non-seulement aux besoins de nos Montagnes, mais à l'exportation de plusieurs milliers de douzaines de chaînes enroulées sur des cartes et qui prennent le chemin de Paris, de Londres et des provinces.

J'ai vu au Locle une machine à diviser les dents des roues, construite autrefois par Joseph Humbert; elle dut rendre de précieux services aux ouvriers contemporains, malgré l'exactitude médiocre de cet appareil qui est abandonné depuis longtemps. Il fut remplacé avec avantage par les instruments de Hulot à Paris, et dans les premières années de ce siècle par un

divisoir établi par J.-J. Jeanneret-Gris, au Locle. A son tour, par sa supériorité, il rend des services bien marqués à notre fabrique d'horlogerie, et cette précieuse machine, au moyen d'une vis qui engrène au bord de la roue, peut diviser exactement le cercle en cent mille parties égales. Le constructeur est M. D[d]-Louis Matthey-Doret du Locle, le meilleur ouvrier mécanicien de nos montagnes.

Quelques années après, M. François Ducommun, à la Chaux-de-Fonds construisit une machine pareille, avec la vis exécutée selon les procédés de Ramsden, mécanicien anglais. L'opinion générale est que ces deux appareils ont un égal degré de perfection, et qu'on n'ose guère espérer de les dépasser; les engrenages qu'elles divisent ne laissent rien à désirer si l'ouvrier est soigneux.

En 1741, M. Thiout publia son Traité d'horlogerie dans lequel il résuma les connaissances de son temps sur cet art relativement nouveau, donna des plans de montres, de pendules, des dessins d'échappements, et tous les instruments en usage chez les horlogers.

Environ quinze ans plus tard, M. Lepaute, horloger du roi à Paris, publia aussi un ouvrage sur le même sujet. On y trouve des conseils pour les soins de main d'œuvre et le fini des montres, des dessins pour les grandes et petites horloges, des calculs abstraits au-dessus de la portée de nos artistes, le plan de deux pendules à une roue. Je ne m'arrête pas à la fausse théorie qu'il contient pour faire marcher une montre avec la plus grande justesse.

On voit donc par ce qui précède que vers le milieu du siècle dernier, les horlogers ignoraient la véritable théorie de leur art, que guidés seulement par des tâtonnements incertains, trop souvent égarés par de faux raisonnements, mal secondés encore par leurs outils et leurs appareils, leur art attendait un homme de génie pour l'asseoir sur des principes constants. Ce fut dans ces circonstances que parut le livre de M. Ferdinand Berthoud, sous le titre modeste d'*Essai sur l'horlogerie*, et comme cet artiste justement célèbre est très connu, je ne m'étendrai sur ce sujet que pour ce qui regarde la part qu'il a eue au perfectionnement de l'art.

Versé dans les mathématiques, doué d'un génie heureux, d'un esprit pénétrant, laborieux, infatigable dans ses recherches, il n'eut point d'égal pour la précision des expériences et la solidité des raisonnements. Voilà avec quels moyens il vint fixer l'incertitude des principes suivis jusqu'alors par nos horlogers. Il fut le premier qui mit à la portée des artistes de province les calculs nécessaires à leurs travaux, qui trouva les moyens les plus pratiques pour la compensation des effets du chaud et du froid, qui perfectionna la marche des montres en construisant l'échappement libre à ressort, dont la

régularité n'a jamais été surpassée. Les principes et les moyens de faire les spiraux isochrones sont de son invention, en un mot, ses plans, ses calibres, toutes les pièces qu'il a construites ont servi de modèles. Ses découvertes étonnantes, tant de principes d'une sublimité inventive tirèrent l'horlogerie de la sphère étroite où elle fût peut-être restée sans les secours et les lumières de ce Neuchâtelois qui a publié six volumes dans le but louable d'instruire ses confrères.

M. Louis Berthoud, son neveu et son élève, forma de jeunes horlogers du Locle qui firent séjour auprès d'un artiste qui contribua par là à perfectionner notre industrie, car ces jeunes gens, de retour au Locle, eurent des élèves ou furent chefs d'ateliers, et laissèrent des modèles à suivre. Voilà, peut-être encore pourquoi, de nos jours, il y a au Locle un plus grand nombre d'ouvriers en état de faire les ouvrages fins qu'à la Chaux-de-Fonds, et tout porte à croire que le siége de la belle horlogerie restera plus longtemps au Locle qu'ailleurs.

Malgré toutes les découvertes et les conseils donnés pour la main-d'œuvre, il restait encore la difficulté de former les courbes des dents des roues : ces courbes, dans les montres, sont si petites, que dans les petits rouages elles ne sont que des portions d'un cercle de $^1/_6$ de ligne de diamètre. Que l'on juge de la tâche ardue d'en former cent et au-delà, à la main, et bien égales.

L'on attribue à un horloger de Genève l'invention de l'outil à arrondir; ce fut un grand obstacle écarté, pour obtenir de bons engrenages, et une fois la machine connue, elle fut rapidement mise en usage chez nous et ailleurs. Quoique les limes offrent aussi des difficultés, on est parvenu à les bien faire tant à Genève qu'à Paris, au Locle et à la Chaux-de-Fonds, comme nous le verrons en son lieu.

A cette époque les horlogers, déjà nombreux, vivant chez nous dans l'enceinte d'un village, avec cette douce simplicité de mœurs qui était en usage aux montagnes, se voyant souvent dans les promenades, à la suite des réunions militaires, leurs conversations roulaient sur l'art qui les nourrissait tous; chacun d'eux était très occupé, n'avait nul sujet de jalousie; de là cette facilité de se communiquer leurs petites découvertes. A la longue, ce fut un grand sujet d'émulation de pouvoir prouver que l'on savait aussi trouver des moyens, perfectionner un plan, une fonction, etc.

A mesure que par des découvertes successives l'on améliorait les outils et la main des horlogers, à l'exemple de Paris et de Genève, les ouvriers se partageaient les travaux qui, divisés en plusieurs branches, deviennent d'une exécution plus facile et plus rapide. Bientôt les plus capables firent travailler les autres pour de l'argent.

On donna le nom d'établisseurs à ceux qui furent en état de guider les ouvriers, de revoir toutes les pièces d'une montre, de prendre les commissions des acheteurs, et, au début de ce nouvel ordre de choses, ils étaient vraiment des artistes. Ce commerce prit ainsi un accroissement rapide et c'est alors que furent jetés les fondements des maisons fortunées des montagnes. Le marchand, l'établisseur et l'ouvrier, tous contents les uns des autres, contribuaient tous à la prospérité de notre petit pays; la distance des rangs était peu marquée, le besoin mutuel effaçait la distinction du riche et du pauvre ; telle était l'heureuse situation des montagnes, lorsque la révolution française vint paralyser notre prospérité.

* * *

Cependant des progrès furent introduits dans notre horlogerie pendant cette période de malheurs :

M. Isaac Sandoz, très habile horloger du Locle, a été chez nous le premier qui ait travaillé les rubis, pour en garnir les parties frottantes des pièces qui composent les montres et les pendules: Ainsi les trous pour recevoir les pivots des pignons, ceux pour les axes des pièces d'échappement, de petites écorces artistement enchâssées et des portions de ces pierres précieuses enchâssées dans les pièces d'échappement des pendules. De cette façon des parties autrefois promptement détruites ou endommagées sont rendues indestructibles. En outre, le frottement produit par l'usure causait des variations considérables dans la marche des montres, ainsi que l'épaississement des huiles plus influent sur les trous en métal que sur ceux en pierre dure. Lorsque ceux-ci sont bien faits, ils rendent presque nulle cette variation qui fut l'écueil contre lequel se brisaient les efforts des artistes privés de ce secours.

Ce fut vers l'an 1700 que M. Fatio, de Genève, fit la découverte du secret de percer les rubis, et il l'eût vendu à Paris, si les horlogers de cette capitale en eussent fait le cas qu'il méritait. De Paris, M. Fatio passa à Londres, où il fut accueilli, et où le secret resta longtemps. On prétend qu'un élève de M. Sandoz, après un long séjour à Londres, ayant fait une visite au pays, fit connaître à son ancien maître, auquel il était resté attaché, les procédés de cette fabrication.

Dès-lors, un grand nombre d'horlogers de nos montagnes ont fait, pour cette partie, leur apprentissage à Genève. Aussi la valeur des pierres travaillées est-elle fort diminuée et l'on peut en placer dans des montres ordinaires sans en augmenter beaucoup le prix. M. Sandoz fit ses premiers essais en 1810; après douze ans cette branche de l'horlogerie n'est plus très lucrative Toutefois M. Sandoz a eu le temps de faire une fortune fort honnête.

Dans les premières années de ce siècle, M. Henry-Louis Jeanneret, du Locle, construisit une petite machine pour tailler les pignons des montres de poche. Ses machines, malgré leur exécution difficile, ont été copiées par d'autres fabricants de pignons. Dans la suite, M. Jeanneret et ses successeurs ont perfectionné les accessoires de ces outils, et ont obtenu par-là des pignons dont la justesse et la régularité de la forme ont contribué au progrès des engrenages des montres.

On dit que peu après la mort de Ferdinand Berthoud, M. Frédéric Houriet, du Locle, obtint un brevet d'invention pour la découverte des spiraux isochrones. Si cela est vrai, ces Messieurs de l'*Institut national de Paris*, qui ont accordé le brevet, ignoraient la publication de la *Mesure du temps*, de F. Berthoud, en 1787: j'ai sous les yeux cet ouvrage qui constate le véritable inventeur. Cependant, même le livre à la main, il n'était pas facile d'exécuter un travail si précis et si délicat. Il fallait avoir, comme M. Houriet, du loisir, une fortune, son beau talent, sa patience, son amour du travail et l'art de choisir et diriger les ouvriers ses collaborateurs. Ses succès sont connus, une montre de sa façon n'a pas varié d'une seconde en un mois; ce résultat me dispense de faire un plus grand éloge du premier de nos artistes.

Dans les dernières années du siècle dernier, M. J.-J. Jeanneret-Gris, du Locle, guillocheur distingué, le premier encore aujourd'hui, malgré le grand nombre des concurrents, forma le projet de perfectionner, et de rendre plus rapide la fabrication des ébauches des montres en y employant des machines-outils. Des idées fécondes en mécanique et sa fortune lui permirent d'atteindre le but désiré. L'assortiment des machines qu'il créa était considérable et bien combiné, aussi leurs produits étaient bons et le travail accéléré. Mais, dégoûté par les difficultés que lui occasionnèrent les ouvriers, conducteurs de ces outils, il en fit la vente au sieur Japy, fondateur de la fabrique de MM. Japy frères, à Beaucourt, pour la somme de six cents louis d'or. Les conséquences de cette vente seront examinées plus loin.

Il y a environ douze ans (vers 1810), la construction des pendules n'avait rien acquis depuis cinquante ans. Les imperfections des engrenages et de la compensation du chaud et du froid furent le sujet des méditations de M. Phinée Perret, à la Chaux-de-Fonds, qui construisit avec succès une machine à arrondir les dents des roues pour le gros volume; il fit ensuite de sa main l'outil pour tailler les dents des roues et les arrondir. Cette machine est moins compliquée et moins coûteuse que celles que l'on fabrique pour l'étranger au Val-de-Travers. Cependant on fait encore des engrenages à la main pour les mauvaises pendules vendues de nos jours à vil prix.

Le même artiste a établi deux outils, l'un pour tailler les pignons des pen-

dules, l'autre pour les polir sans altérer la forme géométrique des ailes ou de la denture. MM. Japy frères, fabriquent en grand les mouvements de pendules, mais ils n'approchent pas de la perfection obtenue par M. Perret, qui ne communique pas ses moyens pour n'être nuisible à personne. Ses confrères conviennent tous que les œuvres de cet artiste, formé à l'école de M. Berthoud, sont supérieures à tout ce qu'on a fait dans ce genre, par exemple: des régulateurs à équation, des pendules astronomiques, des rouages de pièces marines, et en dernier lieu un régulateur destiné à Pétersbourg et qui devra supporter la comparaison avec une pendule de M. Breguet à Paris. L'on n'aurait plus rien à désirer pour la perfection de la grosse horlogerie s'il était encouragé à construire les instruments nécessaires pour la vérification des tiges des pendules compensés.

Ici, je dois signaler l'erreur où sont tombés des hommes doués de science et de talent, je veux parler des automates, jeux d'orgues, carillons, cages d'oiseaux dont on a chargé les pendules, souvent aux dépens de leur bonne marche et de leur solidité. Ce reproche s'adresse surtout à M. Jaquet-Droz; s'il eût tourné ses recherches du côté du perfectionnement de la main-d'œuvre et des outils, qui mieux que lui eût pu réussir? il avait la science, la fortune et le reste. Il se fit un nom comme mécanicien fécond et habile, et il attira l'attention sur les Montagnes neuchâteloises, mais si au lieu des pièces curieuses qu'il a créées, il nous eût appris à élever notre vol d'une aile robuste et sûre, nous lui en serions plus reconnaissants que de ne nous avoir prêté que sa gloire.

Une chose digne de remarque, c'est qu'en France, dans la dernière moitié du siècle passé, il y avait des artistes penduliers qui apportaient plus de soin que les nôtres à la construction et à l'exécution des pendules, tant pour la solidité et le sérieux que pour la propreté de l'ouvrage, tandis que chez nous on se contentait de briller avec des carillons, des musiques, des oiseaux et autres puérilités d'un travail souvent détestable, et qui ont nui à notre réputation à l'étranger. Un jeune marchand horloger de la Chaux-de-Fonds paraît s'occuper de l'œuvre utile de la relever; puisse-t-il réussir, il aura pour lui la gratitude de ses concitoyens et des artistes qu'il aura tirés du néant.

M. D.-H. Grandjean, au Locle, déjà connu par plusieurs montres de poche très compliquées, composées par lui et exécutées de sa main, a été le premier chez nous à construire des montres à répétition avec une mécanique qui joue un air dont les sons proviennent de lames d'acier. Il y en a où des danseurs de corde accompagnent en cadence le jeu du morceau.

On fait à la Chaux-de-Fonds beaucoup de *musiques* en gros volume, avec des lames, pour accompagner les pendules; ces pièces sont de mode en Italie

et ailleurs. MM. Geiser frères, et Ch.-Fréd. Nardin s'occupent surtout de cette fabrication. Ce dernier tient le premier rang; ses produits sont supérieurs aux musiques de Genève, la plupart d'une mauvaise exécution.

Je dois mentionner le planétaire fait vers 1814 par M. François Ducommun, de la Chaux-de-Fonds, sur le plan de ceux de M. Janvier à Paris. Cette belle pièce n'a pas été appréciée comme elle le méritait, dans un village où chacun s'occupe plus ou moins de mécanique; mais, pour en juger, il faut un certain degré d'instruction. Le même artiste occupe ses loisirs à faire de petites pendules auxquelles il joint une partie de notre système planétaire. La distribution en est élégante, le travail solide et très propre; les pignons et les dentures ne peuvent faillir étant formés par celui qui a construit une machine à diviser et à tailler les dents des engrenages.

Aux Ponts-de-Martel, M. le major Louis Benoit, déjà cité en 1766 pour ses couleurs destinées à la peinture sur émail, travaille encore à ses cadrans, malgré ses quatre-vingt-dix ans, avec une réussite qui étonne les connaisseurs.

En résumé, on fabrique dans nos Montagnes tous les genres d'horlogerie, depuis les chronomètres de M. Houriet jusqu'aux patraques destinées aux soldats mercenaires, et dans le gros volume, depuis les régulateurs de M. Perret aux pendules de pacotille. Aucune fabrique ne pourrait rivaliser avec la nôtre si nous étions mieux guidés par les établisseurs et les marchands, si les ouvriers étaient moins enclins aux puérilités, si les jeunes surtout cherchaient à devenir des artistes au lieu de n'être que des manœuvres qui se dévorent mutuellement, et si nous prenions tous pour devise: « Bonne foi dans le travail et plus d'insectes destructeurs. »

Dans une revue de notre industrie, je ne dois pas oublier M. Guinand, opticien aux Brenets, qui a trouvé le moyen de fondre une masse de verre d'une nature telle que toutes les parties livrent passage à la lumière en ligne droite, et peuvent servir aux travaux de l'optique. Il en tire des verres de lunettes, de longue-vue, pour l'usage ordinaire et pour des appareils de physique et d'astronomie.

(A suivre.)

LE CHATEAU DE MOTIERS

1765

L'ancienneté de ce château est si reculée que l'on n'en connaît point l'origine; on n'a jamais trouvé dans ce bâtiment aucuns vestiges de millésime, ni aucuns caractères qui pussent fournir aucun indice. Il m'a même été assuré de bon lieu, que l'on trouvait dans les archives de la Chancellerie, à Neuchâtel, qu'il y a passé deux cents ans, il fut mis en délibération de le rebâtir à cause de sa caducité.

Ce château contenait jadis entre ses bâtiments, sa chapelle et ses prisons, trois grosses tours carrées appelées: *la Tour du Terraux*, qui était du côté du vent et dans l'enceinte des murailles de ce château; elle est démolie depuis très longtemps, mais on en voit encore la cheminée et les fondements du carré de la tour; — *la Tour* qu'on appelle aujourd'hui *le Boulevard* et qui jadis était la *Tour Verdonnet;* elle est démolie jusqu'à environ vingt pieds de terre, et était en dehors de l'enceinte des murailles du château, du côté du joran de la porte d'entrée; c'était à cette tour que venait aboutir le chemin couvert depuis l'intérieur du château et dont on voit encore les ouvertures de communication; — *la Tour* qui existe encore aujourd'hui, appelée *la Tour de Diesse*, toujours en dehors de l'enceinte du château, au côté de joran, et qui est très solide.

C'est dans cette tour que sont actuellement les prisons. Elle a quatre étages: dans le dessus est une cage de chêne avec tous les appareils qui font l'horreur d'un cachot; au-dessous est la salle que l'on appelle encore *la salle de Diesse*, où l'on donne la question aux criminels; là sont tous les appareils de la torture; il y a aussi une grande cheminée à l'antique et à côté les restes d'une apparence de bassin, que l'on ne peut soupçonner avoir été qu'un bain (?). Au-dessous de cette salle, est encore une cage de prison; celle-ci n'est que peu éclairée et par conséquent plus lugubre que celle de dessus,

en sorte que toutes les horreurs du cachot sont renfermées dans cet espace. Au-dessous de cette prison est un cul de basse-fosse, qui ne reçoit de jour que par une embrasure d'environ trois pouces de large sur un pied de hauteur; elle est totalement dans terre de trois côtés, et elle n'a point d'entrée qu'une ouverture carrée à la voûte forte qui forme le dessus, par laquelle on descendait les criminels, soit par une échelle ou avec des cordes; et cette ouverture se fermait avec un madrier de chêne ferré dessus et dessous, avec des anneaux tant au madrier qu'aux pierres de la voûte, dans lesquels passaient des barres de fer pour l'affermir.

Ce château est situé sur un rocher fort élevé et escarpé de trois côtés; il était revêtu de fortes murailles de cinq à six pieds d'épaisseur, fort hautes, tout en gros quartiers de rocs, sur lesquelles on peut encore se promener aujourd'hui. — Il y avait encore, il y a trente ans (1735) deux tours rondes, l'une du côté de bise et l'autre au midi, qui renfermaient des prisons; mais aujourd'hui elles sont hors d'usage; on les a démolies jusqu'à la hauteur des murailles. Dans celle devers bise, était un cul de basse-fosse taillé dans le roc, fermant comme celui de la salle de Diesse, que l'on appelait *le Croton;* cette prison servait pour les sorciers, du temps que l'on avait la faiblesse de donner un grand pouvoir au diable.

Tout ce château était couvert en tuiles; aujourd'hui il n'y a plus que la tour de Diesse qui ait des tuiles, tout le reste est en clavins.

Il y avait jadis une fontaine et une citerne dans l'enceinte de la cour; mais il y a longtemps que la fontaine ne subsiste plus. La citerne est à côté de la porte que l'on entre à la Tour de Diesse; elle est de pierre, carrée et bien cimentée avec un ciment rougeâtre; cependant il faut qu'il y ait quelque défaut au fond puisqu'elle ne retient pas une goutte d'eau.

Le château est gardé par un concierge.

On voit à la Côte-aux-Fées des restes de masures que l'on dit être d'un château; il est vrai qu'elles sont sur une petite élévation.

J.-H. CLERC, chirurgien à Môtiers (¹).

(¹) Ces renseignements sont extraits d'une note relative au Val-de-Travers et envoyée par M. J.-H. Clerc, chirurgien, à Môtiers, à une personne de Neuchâtel dont nous ignorons le nom et la qualité. (*Rédaction.*)

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

(Suite. — Voir la livraison de Mai, p. 124.)

1641, 8 décembre. Considérant que le pays est déjà tellement dépeuplé par les . . . . . . et la mortalité, qu'il n'y reste plus assez d'hommes pour la culture et le labourage des terres, le gouvernement renouvelle ses précédentes défenses de tirer en guerre dans les pays étrangers.

1642, 10 octobre. Rétablissement des gardes sur les frontières, eu égard à l'inutilité des représentations amiables adressées par le gouverneur aux cours, parlements et autres officiers du comté de Bourgogne pour mettre fin aux déprédations commises dans cet Etat par les dits Bourguignons. Ordre aux corps de garde de communiquer régulièrement et activement entre eux au moyen de patrouilles. — Considérant que la grande circulation des Bourguignons dans ce pays provient des dispositions charitables et hospitalières de ses habitants, ce qui leur facilite le vol et même l'assassinat de leurs hôtes et en outre leur permet de prendre connaissance des passages et chemins inusités par lesquels ils peuvent se sauver, le gouverneur défend expressément aux Bourguignons de mettre les pieds dans cet Etat et ordonne à ceux qui s'y trouvent d'en sortir dans la huitaine, sous peine d'être traités et punis comme complices des voleurs et leurs effets saisis et vendus pour indemniser les spoliés.

1644, 14 février. Le capitaine-châtelain du Val-de-Travers est invité à s'opposer aux enrôlements clandestins.

1644, 29 mai. La nécessité de garder exactement les frontières n'étant plus aussi urgente, le conseil d'Etat révoque l'ordre de monter la garde à la Ferrière.

1644, 5 novembre. Les vols continuant sur la frontière de Bourgogne, ordre est donné d'y continuer les gardes, principalement la nuit, afin qu'une fois on puisse attraper quelque voleur.

1646, 9 décembre. Ordre au maire de la Côte de faire procéder à une revue exacte des gens de guerre de son ressort.

1646, 28 décembre. Le maire de Boudevilliers n'ayant pas fait faire la revue militaire prescrite, on lui ordonne d'y procéder sans retard.

1647, 29 juillet. Organisation d'une chasse générale aux Sarrasins et autres vagabonds qui rôdent en Suisse, ensuite d'une résolution prise à Baden.

1650, 25 février. Ordre de faire une revue générale des armes et munitions à cause de l'approche de troupes aux frontières.

1651, 3 septembre. Ordre aux miliciens de se tenir prêts à marcher et de mettre leurs armes en bon état.

1651, 22 septembre. Défense de faire des enrôlements illicites.

1652, 31 janvier. Toujours à cause des troupes qui s'approchent des frontières, on ordonne une visite exacte des armes et munitions de guerre. De plus on formera trois élections d'égale force chacune, composées d'hommes valides et d'officiers capables; la première se tiendra prête à marcher au premier signal.

1653, 18 février. Berne demande un secours d'hommes, à cause de la révolte dite *des paysans*. En conséquence on ordonne de tenir prête la première élection, laquelle au premier ordre se rendra au rendez-vous de St-Blaise; elle sera composée de deux tiers de mousquetaires et de un tiers de piquiers. En tout 307 hommes:

Locle et Chaux-de-Fonds en fourniront	55
Le Val-de-Ruz	50
La Sagne	28
Les Verrières	20
La baronnie de Gorgier	16
Corcelles, Cormondrèche	9
Les Brenets	9
St-Blaise	8
Boudry	8
Travers	8
Couvet	8
Les Chaux-d'Estalières	8
Landeron, Boudevilliers, Auvernier, Cortaillod et Môtiers, chacun 6	30
Rochefort et Buttes, chacun 5	10
Lignières, Cressier, Colombier, Fleurier, Boveresse et St-Sulpice, chacun 4	24
Cornaux, Peseux et Bevaix, chacun 3	9
Hauterive et Vaumarcus, chacun 2	4
Marin, La Coudre et Wavre, chacun 1	3

(*Note:* Sans doute que Neuchâtel-ville marchait à part.)

1653, 6 mars. Ordre à l'élection ci-dessus de se trouver à St-Blaise le mardi 8 courant à 4 h. du soir, avec armes et munitions de guerre pour un mois. De là cette troupe se rendra à Berne, sous les ordres et la conduite des capitaines Henri Chambrier et Sigismond Tribolet. Elle prêtera le serment suivant: « *Vous jurez et promettez de bien et fidèlement servir les magnifiques et puissants seigneurs de Berne, en la défense et tuition de leurs personnes, ville et Etats, ainsi qu'il appartient à gens de bien, d'honneur et de courage, leurs bons amis et combourgeois, tant et si longuement que serez dans cet emploi, duquel vous jurez comme dessus de ne vous départir point qu'icelui fini et que vous ne soyez renvoyés ou rappelés; ni quittant, ni abandonnant la bannière de Son Altesse sous prétexte quelconque, sans un congé par écrit de vos capitaines, auxquels et leurs officiers subalternes vous serez obéissants et exécuterez fidèlement, hardiment et courageusement les commandements qui vous seront faits*, etc. »

(A suivre.)

LA TÈNE

STATION LACUSTRE DE L'AGE DE FER

(Avec planche.)

« Il y a longtemps que l'on a recueilli sur plusieurs points du lac de Neuchâtel, » écrivait M. Desor en 1865 ([1]), « des objets en fer associés à d'autres d'une origine plus ancienne, ainsi à Gletterens, à Bevaix, à Cortaillod, à Font. En réalité, cependant, il n'est qu'une seule station de pilotis qui se rapporte exclusivement au premier âge du fer, c'est celle de la Tène, près de Marin, au lac de Neuchâtel. Elle mérite par conséquent que nous nous y arrêtions un instant.

« La rive du lac entre la Maison-Rouge et l'hospice de Préfargier, en aval d'un bas-fond en forme de bourrelet qu'on appelle le *Heidenweg* ou chemin des Païens, est essentiellement plate, composée d'un limon fin et tourbeux, le même qui s'étend sous les tourbières avoisinantes. Les vagues du large, en rongeant et minant ce banc de limon, y occasionnent de fréquents éboulements qui, vu de la surface, ont l'air de grands rochers abrupts rappelant une jetée. De ce que par-ci par-là un pieu se montre au bord de l'éboulement, quelques riverains, trompés par cette fausse apparence, ont pu en conclure que c'était les piquets destinés à supporter l'ancienne jetée. C'est aussi sans doute la raison pour laquelle ces pieux, bien que connus depuis longtemps, n'ont pas attiré l'attention. C'est cette étendue de blanc-fond, où l'eau est très peu profonde (de soixante à soixante-dix centimètres) que l'on désigne sous le nom de Tène.

« En naviguant sur ces bas-fonds limoneux de la Tène, on observe, sur nombre de points, des groupes de pieux pour la plupart taillés en pointe et s'élevant de dix jusqu'à trente centimètres au-dessus du fond, sans arriver à la surface, excepté par les très basses eaux.

« Les pieux sont de l'espèce de ceux des stations de bronze, de moyenne épaisseur, mesurant de douze à vingt centimètres de diamètre. Ils sont pour la plupart très ramollis, en sorte qu'il est difficile de les retirer entiers. Les poutres qui gisent çà et là sur le fond sont, en général, moins décomposées. Il y en a qui sont équarries et même munies de mortaises taillées avec soin. Çà et là on rencontre aussi des traverses attachées aux poutres, débris de quelques anciennes parois ou clôtures.

» Ici, comme dans les stations de l'âge de la pierre et du bronze, c'est dans le voisinage immédiat des pieux qu'on recueille les antiquités. Dans l'origine, quelques objets ont été trouvés à la surface ; mais la plupart sont enfouis à une profondeur de un mètre à un mètre cinquante centimètres, d'où on les retire en creusant dans le limon. Les objets qu'on obtient de cette manière sont toujours les mieux conservés. Les ar-

([1]) *Les Palafittes* ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel. 1 vol.

mes et ustensiles en fer, en particulier, ont pu s'y maintenir intacts, à l'abri du contact de l'air et favorisés en outre par les propriétés antiseptiques du limon tourbeux.

« Il est possible que l'on finisse par trouver des antiquités partout où se montrent quelques pieux. S'il en est ainsi, la Tène aura été un établissement considérable. »

Depuis le moment où le savant professeur écrivait ces lignes, la Tène a changé de figure, les travaux de la Correction des eaux du Jura ont desséché les rives de notre lac, et les pieux de la station de l'âge du fer en sont aujourd'hui à une grande distance; les vestiges qu'il fallait étudier et chercher dans la profondeur des eaux se trouvent maintenant sur un sol limoneux et tourbeux, troué çà et là de quelques mares qui en atténuent la mélancolique tristesse. On peut donc mesurer les pieux, non plus au jugé, mais le mètre en main; quelques-uns ont quatre-vingts centimètres de hauteur, le plus grand un mètre soixante-dix centimètres, leur diamètre est de dix à vingt et vingt-cinq centimètres.

Les lignes de ces pieux se lisent avec netteté, quoique quelques-uns aient été arrachés ou se soient desséchés et détruits au contact de l'air; on remarque deux lignes principales qui partent de la rive en s'écartant l'une de l'autre par une courbe irrégulière. Devant ce groupe, curieux vestige de maisons ou de magasins, court parallèlement à la rive une palissade de pieux, serrés les uns contre les autres, qui devait servir d'estacade pour la défense contre l'ennemi ou les vagues. Une passerelle, dépassant de beaucoup cette palissade, s'avance dans le lac comme un môle ou poste d'observation.

M. Desor fait dériver le mot « Tène » du latin *tenuis* (mince), en allemand *dünn;* dans le patois local on dit, « l'eau est *tène* » c'est-à-dire peu profonde; le mot *ténevière* a probablement la même origine.

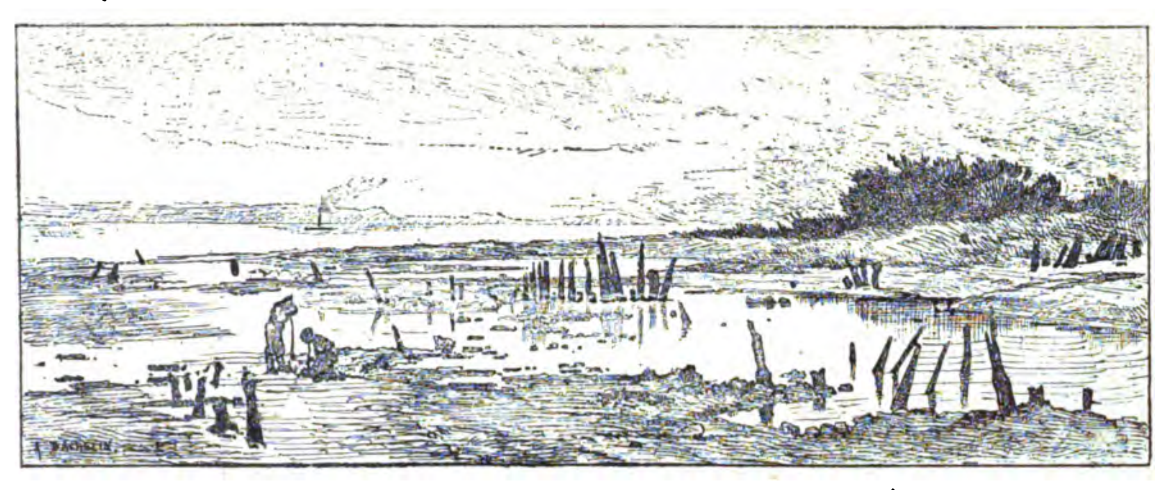
Les armes trouvées à la Tène sont nombreuses et variées, ce sont des fers de lance irrégulièrement échancrés et percés à jour, des épées à deux tranchants avec leurs fourreaux ornés, des javelots, des haches; des ustensiles en fer, faux, faucilles, mors de chevaux, pointes de gaffes, y ont été recueillis en grand nombre, ainsi que des fibules, des anneaux et des monnaies mêlés à des débris de poterie de différente nature.

La science aidant, l'imagination reconstruit involontairement toute la vie qui s'agitait jadis dans cette enceinte, on voit s'élever la fumée des huttes, sur les eaux glissent les pirogues des pêcheurs, des enfants courent sur les passerelles vacillantes, et, groupés sous les saules et les chênes de la rive, des figures roussies par le soleil animent ce site demeuré pittoresque malgré tout.

La nature reprend ses droits, le sol exondé se couvre peu à peu d'une végétation qui s'approche du rivage; dans quelque temps les ronces et les liserons enlaceront les pieux que baignait la vague et l'histoire aura de la peine à retrouver sous les fleurs les débris d'un mystérieux passé.

A. Bachelin.





LA TÈNE — Station lacustre de l'âge de fer.
(État actuel - Mai 1879).

LA CHARTREUSE DE LA LANCE

ET NEUCHATEL

Le tome XXXIV des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, renferme un ouvrage, de publication récente, fruit des patientes et exactes recherches de l'un de nos plus savants érudits, M. l'abbé Gremaud, professeur et bibliothécaire à Fribourg. Sous ce titre: *Nécrologe de la Chartreuse de la Lance* (137 p. in-8°), l'auteur a non-seulement édité pour la première fois l'Obituaire de cette maison religieuse, mais il l'a accompagné d'une notice et de documents qui en font un écrit plus complet qu'il n'y paraît d'abord. La Lance appartient sans doute par son histoire à la Seigneurie de Grandson et au pays de Vaud, mais elle était trop près du Comté de Neuchâtel pour qu'elle demeurât, pendant les deux siècles de ses destinées de Chartreuse, étrangère à l'intérêt bienveillant et aux dévotions de nos pères. Sur ce point, les érudits neuchâtelois ont noté en passant quelques faits et quelques dates dont il faut leur savoir gré: toutefois, c'est à M. l'abbé Gremaud que nous sommes surtout redevables, car c'est lui qui nous ouvre l'entrée du monastère et nous permet d'y regarder longtemps et curieusement. Aussi nous est-il fort agréable, avec sa gracieuse autorisation, de sortir du volume de *Mélanges* où il a déposé son beau travail et d'introduire dans un recueil neuchâtelois tout ce qui, dans le cours des âges, au vallon solitaire de la Lance et dans sa Chartreuse, rappelle des noms et des souvenirs de nos contrées. Nous y rattacherons volontiers d'autres glanes ramassées de côtés divers, avec le but arrêté, sans être toujours atteint, de rester dans notre champ limité et dans le cadre du *Musée neuchâtelois*.

* * *

Ce n'est pas sans un peu de surprise que, dans la seconde moitié du XIIe siècle, on se trouve en présence d'un établissement monastique du Comté de Neuchâtel : Fontaine-André, dont les religieux sont à cette époque propriétaires attitrés de la Lance. En effet, Roger, évêque de Lausanne, entrant dans

les vues de l'un des derniers seigneurs de la branche cadette des Grandson (Huon, Hugues), confirme à l'abbaye de Fontaine-André la donation faite à celle-ci par le représentant de l'illustre famille. Dans cet acte, l'abbaye obtient, avec le don de la Lance, le droit de parcours dans le territoire de Concise, l'usage des forêts pour la construction des édifices et le bois à brûler, le lieu dit Verneia, ainsi que les prés situés près de Concise et dans le Jura, la forêt de Seytes à défricher, la moitié des champs cultivés et des arbres jusqu'alors dans le domaine direct, à la condition que les frères convers, habitant la Lance, cultiveront ces terres et ménageront soigneusement au donateur la moitié des produits. Parmi les témoins, on remarque Humbert de Rupe forti (Rochefort) et Syméon de Neuchâtel (1).

L'intention nous semble évidente: attirer dans cette profonde solitude de la Lance quelques moines avec leur activité d'ouvriers champêtres, leur rude travail de défricheurs, leurs exercices pieux, et préparer ainsi pour l'avenir les premières assises d'une institution religieuse nouvelle. Les Prémontrés de Fontaine-André sont donc mis en possession de ce domaine, à l'exclusion de tout autres moines et chanoines (2). Ils l'administrent au moyen de frères convers pour le temporel et un ou deux religieux prêtres pour le spirituel, et ils en jouissent à leur aise, en attendant sans doute des seigneurs et des fidèles du voisinage des ressources plus abondantes pour reprendre l'œuvre indiquée (3).

Ce ne fut pourtant pas à Fontaine-André qu'incomba cette mission. A la suite de circonstances demeurées inexplicables et à un moment qu'il n'est pas facile de préciser, la Lance appartient de nouveau aux Grandson. L'un d'eux, Amédée, lui fait un don en 1280, et dans l'acte la Lance est appelée *Couvent* pour la première fois, sans doute comme ancienne dépendance du monastère neuchâtelois (4).

(1) *Matile*, Monuments de l'Histoire de Neuchâtel, n° XLIII. Cette charte n'est pas datée. Matile la fait remonter à 1194 et l'abbé Gremaud la place entre 1180 et 1195. Hugues de Grandson était mort en 1216.

(2) « Quod neque monachis neque canonicis aliis dare vel concedere poterit. » Acte déjà cité.

(3) Roger donne aussi à l'abbaye de Fontaine-André les revenus de l'église de St-Martin de Cressier (1180). L'abbé du couvent, devenu patron et collateur de cette église, y envoyait pour faire l'office un de ses moines auquel il était accordé une petite pension. Tout ce que le moine avait épargné dans cette cure et tout ce qu'il possédait au moment de sa mort revenait à l'abbaye. — Le même évêque destina une partie de dîmes à l'entretien de quelques chanoines qu'il introduisit à Neuchâtel, de sorte qu'il a été le fondateur de ce chapitre.
Boyve, Annales, etc.

(4) *Martignier et de Crousaz*, Dictionnaire historique du Canton de Vaud.

En 1307, Guillemette de Grandson, femme de Pierre de Gruyère, fonde la Part-Dieu, et dix ans plus tard, Pierre II, celui-là même qui eut guerre privée, longue et acharnée, avec notre comte Raoul, vend à la Grande-Chartreuse, pour 3000 livres de bonne monnaie de Lausanne, les droits qu'il avait en plusieurs territoires. Les Chartreux s'engagèrent de leur côté à élever sur les bords du lac de Neuchâtel, vers la fontaine Lancy, une sainte maison pour la demeure religieuse de treize frères de leur ordre (1).

Othon Ier suit l'exemple d'Amédée son père et approuve les intentions de son neveu Pierre. Il dote à son tour les Chartreux, en leur donnant 6000 florins, en biens-fonds surtout. Une charte importante consacra cette vente et ces donations, et parmi les sceaux pendants dont elle est munie, on remarque celui de Richard, doyen du chapitre de Neuchâtel.

Les constructions commencèrent en 1318, et deux ans après Othon se rend à la Grande-Chartreuse, pour faire encore régulariser la fondation par les supérieurs. A son retour, il en fait rédiger l'acte définitif, terminant ainsi l'œuvre qu'il avait entreprise avec son neveu pour « le couvent de la bienheureuse Marie du Saint-Lieu à la Lance (2). »

L'église fut consacrée en 1328 par Jean de Rossillon, évêque du diocèse, avec quarante jours d'indulgence perpétuelle « à tous les vrais pénitents et confessés qui la visiteraient le jour anniversaire de la dédicace et pendant l'octave. » Il plaça des reliques dans l'autel et défendit aux femmes l'entrée du couvent ou de pénétrer dans l'intérieur de la clôture, sous peine de censures (3).

(1) « On compte huit chartreuses en Suisse : *Oujon*, au pied du Jura, près de Nyon, la plus ancienne fondation au milieu du 12e siècle. — La *Valsainte*, au pied du mont Berra (Fribourg), 1295, treize pères, surtout français et savoyards. — La *Part-Dieu*, sur la pente nord du Moléson, 1307, huit pères et quatre frères. — La *Lance*, 1320. — *Géronde*, à Sierre en Valais, courte existence de 1331 à 1425. — *Thornberg* (Berne) fondé de 1397 à 1399. — *Ste-Marguerite*, au Petit-Bâle, 1401, avec seize cellules. — *Ittingen*, près Frauenfeld, 1462. »
E.-F. de Mulinen, Helvetia sacra.

Bruno, chanoine de Reims, obtint de l'évêque de Grenoble, en 1086, de s'établir avec six religieux à quelques lieues de la ville épiscopale, dans le *désert*, au milieu d'une nature sauvage, majestueuse et sombre, à la Grande-Chartreuse, qui fut toujours le chef d'ordre. Les chartreux ont une réputation de grande austérité, fondée sur les abstinences, le travail des mains, le silence perpétuel, les pratiques, les veilles et les privations imposées par la discipline. Ils portent une robe de drap blanc, avec une ceinture de cuir blanc ou de corde, une petite cuculle ou scapulaire et un capuce de la même étoffe.

(2) L'abbé *Gremaud*, Documents, etc. — L'original sur parchemin est aux archives de la famille Pourtalès. *Matile*, Monuments, etc , p. 1173. — Le doyen *Bridel* en a donné la traduction dans le *Conservateur suisse*, T. XI, p. 81, édition de 1857.

(3) *Livre d'oraisons* ms., appartenant autrefois à la chartreuse de la Lance, puis à celle de la Part-Dieu (*Matile*, Monuments, etc., p. 1184), aujourd'hui à la bibliothèque cantonale de Fribourg (l'abbé *Gremaud*).

De nombreuses donations augmentèrent les revenus de la maison, et les Grandson en particulier continuèrent à s'en souvenir pendant tout le cours du XIVe siècle. Mais nous nous arrêtons de préférence aux donateurs dont l'origine nous touche de plus près, et comme avant-propos voici une page assez piquante du chancelier de Montmollin, au millésime de 1325, qui sera ici bien en place :

« La Chartreuse ou abbaye de la Lance venait d'être tout nouvellement fondée en un vaste enclos concédé par le baron de Grandson, mais en cette partie du domaine non encore bien réglée entre le comte de Neuchâtel et le baron de Grandson. Le premier abbé (1), homme adroit et infatigable à procurer les biens de la terre à ses chartreux comme lui retirés du monde, avait déjà heurté à la porte du comte Rollin, mais sans succès. Loin de se rebuter, il croit apercevoir une occasion propice et s'en vient en bon courtisan féliciter le comte sur la fortune de ses armes et de celles de son fils, et lui fait entendre que le ciel ne manquera pas de bénir ses entreprises, s'il veut bien répandre ses bienfaits sur les chartreux de la Lance, lesquels ne cesseront de prier pour sa prospérité. Rollin, non moins adroit que l'abbé, répond que les moines de la comté connaissent assez la libéralité des sires de Neuchâtel envers l'église et qu'aussitôt que par le règlement des limites, le district de Concisa (Concise) appartiendra comme juste à la comté, la chartreuse recevra un bon traitement, invitant le dit abbé à l'aider en cette affaire pour le plus grand bien des chartreux : réponse certes d'une toute bonne tête, et que les successeurs de Rollin ne surent imiter. »

Toutefois le comte Rollin n'oublie pas la Lance dans son testament du 5 mars 1337 (2). A ses nombreux legs au Chapitre de l'église de Neuchâtel, à l'abbaye de Fontaine-André, à celles de l'Isle et du lac de Joux, aux prieurés de Corcelles, de Bevaix et de Valtravers, à l'église d'Hengolom, « es malades de lespitaul de Neufchestel, et à chescom curiez estant de la blanche ygliese tanque à Seint-Albin vers Vaulmercuy, ou Vaul de Ruel et en Vautraver, » il ajoute :

« Item done es chartrosseins de la Lance cinc sol losanois de rente (3). »

Son fils, le comte Louis, leur remet aussi en aumône son pré des Ruillières, à la montagne de Couvet, avec fonds et dépendances (4), et confirme dans le

(1) Jean de Montaigu (de Monte acuto).

(2) Rollin, Rodolphe, Raoul. — Rodolphe et Rollin alternativement dans les *Monuments* de Matile, et une fois Raoul ; dans les *Mémoires* de Montmollin, Rodolphe V (Rollin, nom enfantin que lui donnait son père); dans les *Annales* de Boyve, Rodolphe V ou Rollin, et dans l'*Histoire* de Fréd. de Chambrier, Rodolphe IV et presque toujours Raoul. — C'est le même personnage.

(3) *Matile*, Monuments, etc., N° CCCCXIX.

(4) « Situm in Jureis prope vallem transversam, in loco dicto eis Ruliars, eis comba dicta » Lacherel, juxta pratum dicti Dyablat a parte boree, et prope fontem dicti Cuynson (Cuy- » son) ex altera parte. » *Matile*, Monuments, etc., N° DLII. — L'abbé *Gremaud*, Documents, II. — Matile donne l'acte en entier, mais il fait erreur en parlant de *plusieurs autres donations* qui seraient mentionnées dans ce titre.

même acte du 7 avril 1354, le legs précédent de son père pour le salut et le remède de son âme. Dans son premier Testament (14 avril 1354), au milieu d'une série de dons à de nombreuses églises et institutions monastiques et dans son second Testament du 10 mai 1373, il fait encore la part de la Lance:

« Item eis chartrozsains de la Lance donne je et outroye pour faire mon anniversaire chascun an cincq souls de lousenez censauls. »

On sait que pendant sa longue carrière, le comte Louis donna en fief et hommage noble une quantité de terres aux enfants nés en loyal mariage de Pierretone de Ravine et de Bourquin de Péryl, gentilhomme de l'Evêché de Bâle, aux bâtards que lui, comte Louis de Neuchâtel, avait eus de cette dame Pierretone et à tous ceux qu'il pourrait encore avoir d'elle dans la suite ([1]). Sa fille Marguerite, femme de Perronet de Mont ([2]), fut du nombre des privilégiés, ainsi que son mari,. et dans son troisième Testament, Louis a soin de confirmer « toutes les donations, venditions et gagières » qu'il leur a faites. C'est de cette Marguerite qu'est la charte dont voici la teneur:

« Je Marguerite, nutrie de nouble home et puissant mons. Loy, jadis comte et seigneur de Nuefchastel, que Dieux absolue, fais savoir à touz que je, pour le remede de lame de mon dit seigneur, de lame de moy, de Johanne ma filie et des ames de

([1]) « Les mœurs de ce temps-là valaient encore moins que celles du nôtre. »
FRÉDÉRIC DE CHAMBRIER.

([2]) Perronet de Mont occupe une position importante dans la maison de Neuchâtel, sous le comte Louis et la comtesse Isabelle. Il est souvent nommé dans les anciens documents comme « amez et féal escoier » (écuyer) du comte, domzel, châtelain de Boudry, tuteur des deux bâtards Jean et Vaultier, témoin dans un très grand nombre d'actes, arbitre dans des questions de dommages pour meurtres et rapines, juge (ou pair) en affaires de passement et dans un tribunal de vassaux, l'un des exécuteurs testamentaires du comte Louis, écuyer, maître d'hôtel et procureur de la comtesse Isabelle, président d'un tribunal de chevaliers et de bourgeois au grand poêle de l'Hôtel de la noble dame. Perronet de Mont reçoit du comte Louis l'autorisation de faire à Corcelles, sur son héritage, « un fors pour cuire le pain de son hostel soulement »; il en acquiert pour lui et sa femme Marguerite, le fief de Usiez par la somme de 325 flor. de Florence « de bon our et de bon pois. » Isabelle leur donne à ceus, pour services rendus à elle et à son père (« cuy Dieux pardoint le temps passey »), trois hommes taillables de Corcelles avec les corvées qu'ils doivent et le four du village avec ses revenus, des cens à Peseux avec le droit d'héberger dans leur terre au dit Corcelles jusqu'à cinq hébergeants étrangers qui seront de même condition que les sujets. Perronet de Mont est aussi financier: il prête 83 flor. d'or à Egon de Fribourg en Brisgau, pour les obsèques et l'enterrement de sa femme Varène, sœur d'Isabelle. Après avoir rendu bon compte de ses fonctions de maître d'hôtel, il devient créancier de la comtesse et la cautionne pour la somme de 612 florins d'or dus par elle à Personda, de l'association des Lombards, dont les Médicis de Florence étaient les chefs. D'autre part, ayant employé pour lui 600 florins de rentes appartenant à Marguerite, il lui cède en échange sa maison de Neuchâtel « avec sa tour séant devant, athechant et affrontant sur la pointa par laquels on entre dis le bourg de la ville ou chastel. » *Matile*: Monuments, etc., passim.

mes autres predecesseurs et successeurs donne et ai donne en aumousne pure, perpetuel et irriuocable par la teneur de ces presentes lettres aux religioux Chartrosseus de la maison que lon dit la Lance, pres de Grantson, et a lours successours tant presens come aduenir un mui de vin bon, suffisant et recepuauble, a la messure de Nuefchastel, de cense annuel et perpetuel, a rendre et paier chascun anz perpetuelment aux ditz ou a leur certain commandament, ou temps, en la villa de Cressie pres dou Landeron. Loquel moy de vin de cense dessus dit je la dite Marguerite assie et assigne par ces lettres a touz jours mais aux ditz Chartroseux et a leurs successours sur dues vignyes que jai seant ou vignyoble de Cressier, seant lune au bam deuers uent de Cressier, laquele fait Perroud Saugeon, Perroud Mondreville et li hoirs ou Vaulet, juste Jaquestretin deuers uent et juste Katherine fame Sunenbrug deuers bise, et lautre ou luef que lom dit ou Subit, iouste la vy publique deuers uent et les hoirs Henry Longe deuers bise, a peure hauoir, leuer et perceuoir chascun an perpetuelment le dit muy de vin par les dit Chartrosseux ou lour commandament de et sur touz les fruit, issies et profitz et emolument des dites vignies qui a moy en apertrendront et purront apertinir. Et wil et autroie pour moy, les haiant cause de moy, que se le ditz Chartroseux ne poehoent auoir chascun an le dit moy de vin entierament des fruit des dites vignies, que ce que leur deffaudroit ils prenient sur les censes du vin que lour me doit chascun anz ou dit luef de Cressier; les queles censes je oblige pour ce expressement en la main des dit Chartrosseux et de lour successour et de lour commandement. Lesquels Chartrosaius et lour successour par mei ce seront tenuz et doyuent estre de faire chacun an perpetuelment en leur eglise des anniuersaires pour le remede des ames de mon ditz seigneur mons. Loy, de Perronet de Mont mon mary, de moy et de nostres predecessours et successours, cellui cest asseuoir chascun an en la feste lanunciation noste Dame Virgine, et lautre anniuersaire chacun an pour le remede de lame de la dite Johane filie dou dit Perronet mon mary et de moy et de ces predecessours et successours en la festa de la Natiuitei de la dite nostre dame, et ades se facent les ditz anniuersaires chascun au lendemain des dites festes notre Dame, ensi comme ils ont acustumei de faire en leur eglise les anniuersaires de ceux qui leur donne rentes pour les faire. Et ceste donaciou par moy faite es ditz Chartrosains par les condicions dessur desclarees, je, pour moy mes hoirs et les haiant cause de moy, ay prouas et promet en bonne foi tenir et garder firmament et perpetuelment a leurs successours, sen james venir ou faire en contraire en aucune manere. Et pour ce que ceste donacion soit plus ferme et estable pour acomplir ma ordenance et donacion fait dou dit muy de vin, jai priez le dit Perronet quil a celle se wilie consentir. Je veraiement lidit Perronet, mary de la dita Marguerete, a sa priere et requeste, a celle donnacion me consent et celle louhe en tant comme il me puet apertenir ne doit. Et en testimoing de la quel chouse nous la dite Marguerite et Perronet, mary et feme, auons priez et supploiez, prions et supploions a nouble dame Ysabel, dame et comtesse de Nuefchastel, notre chere dame, comme a celle qui est soueraine de chouses dessus dites, que li plaise en ceste donacion consentir et mettre son seel. Et nos la dite contesse, a la priere et supplicacion dez ditz Perronet et Marguerite, mary et feme, qui la dite donacion consentons et celle loions en tant comme il nous apertient et puis apertenir pour nous, nos hoirs, et les haiant

cause de nous, nostre dit seel auons fait metre en ces dites lettres, faites et donees le vingt et cintieme jour de setembre, l'an mille CCC octante et duz.

L'ambitieuse et haute-justicière Isabelle avait recueilli l'héritage du comte Louis. Après douze années de règne et dix ans avant sa mort (1395), elle imite généreusement ses prédécesseurs et fait une donation importante au couvent de la Lance. La charte qui la renferme est en latin et nous en donnons la traduction :

« Nous Isabelle, comtesse et dame de Neuchâtel, diocèse de Lausanne, faisons savoir à tous que sachant et voulant procurer le salut et le repos de notre âme, et des âmes de nos prédécesseurs, de nos successeurs, de tous nos autres amis particuliers et de nos bienfaiteurs, selon notre intention générale et particulière; nous souvenant pendant que nous le pouvons de la condition de l'homme, toujours si fragile que dès son début la mort exerce sur elle son empire; considérant aussi avec attention qu'il est plus sûr et meilleur de donner de son vivant que de passer ses jours sans autre espérance qu'en ce monde; jouissant en mon âme d'une entière tranquillité et après longue délibération sur ce sujet — j'ai jugé bon de disposer dès maintenant de mes biens pour moi, mes héritiers et mes successeurs, de manière à ce qu'il ne puisse y avoir aucun doute à l'égard de mes biens mentionnés ci-après:

» Considérant la dévotion, le zèle et la probité de frère Jean de Berry, prieur du Saint Lieu de la Lance, et de son couvent de l'ordre des Chartreux, diocèse de Lausanne, appréciant les justes mérites de leur probité et de leur dévotion — nous avons donné, nous donnons et concédons, par donation pleine, faite entre vifs, irrévocable, perpétuelle et valable dès ce jour, au dit frère Jean et à son couvent, lui présent et acceptant en son nom et en celui de son susdit couvent et de ses successeurs, en la manière énoncée plus bas, tous et chaque cens d'argent, de froment et de vin, et nos revenus provenant des personnes ci-dessous dénommées en notre Châtellenie de Boudry, soit dans le vignoble d'Auvernier, dans le territoire de la Côte ([1]), ainsi que nous les avons reçus jusques ici d'après nos extentes ([2]), et les biens donnés et concédés ci-dessus, quoique non spécifiés et déclarés, doivent être envisagés comme dûment spécifiés et déclarés, et la donation faite en termes généraux doit avoir la même valeur que si le présent acte contenait la spécification et la délimitation des possessions, sur lesquelles les cens ci-dessous mentionnés sont dus, voici les cens que doivent et payent annuellement dans la Châtellenie de Boudry les hommes dont les noms suivent: Et d'abord Nycholet Costanchier et ses participants huit sols Lausannois, Johannod Pacho quatre sols et dix deniers, le nommé Perrigotz six deniers, Berterius Grenet cinq sols et quatre deniers, les frères Jaquet et Etienne Barat et Perrod Prodon vingt-deux sols et deux deniers, le nommé Perrotet vingt-un deniers, item le même d'autre part huit sols et cinq deniers, Othon Cosson et ses participants quinze sols et huit deniers, Perrin de Visin douze deniers, Perrin Taruan deux sols,

([1]) « In nostra castelliana de Budriaco, seu in vinaco de Auvernier, in villicacione de » Costa. » — *Villicatio*, territoire administré par un *Villicus*, soit maire.

([2]) *Extentes*, régistres de reconnaissances féodales.

Perrin Fabri douze sols et deux deniers, item les enfants de feu Johannod Bouet quinze sols et dix deniers, Hugonin fils de Johannod Vaulet vingt-deux sols, Nycholet Talou huit sols et trois deniers, item Nycholet le Evesque et Périssoune de la villa Miéville quarante sols et deux deniers Lausannois de cens, item Jordan de...... quatre émines de froment de cens, Perrod Vaalin quatre émines, Johannod Burley quatre émines, Berthod Roussa cinq émines, Johannod Bouet dix émines, Nycholet Levesque et Perrissoune de la villa Miéville dix émines, Hudriod Pétardi deux émines et demie, le nommé Galhiart de Cortalhioz deux émines, Jannin Richon deux émines, Michod du Crouz une émine, Bessenezonus Petauel avec ses participants dix émines et demie, le nommé Perrigotz neuf émines, Jaquerius Barat six émines, Etienne et Perriard sept émines, Gerodus Ferrochat sept émines, item Jaquerius du Cloz douze émines de cens, item les enfants dits Palhiart d'Auvernier deux mesures, huit setiers de vins de cens, les héritiers du nommé Alolier dix setiers et Monod fils du nommé Goiouet six setiers de vin de cens (1).

» Ces cens en argent, froment et vin sont spécifiés dans nos extentes avec les terres délimitées ibidem, etc. A cette condition formelle toutefois, que deux frères Chartreux du dit couvent et leurs successeurs soient établis dans l'église du dit couvent pour y servir efficacément Dieu, sa glorieuse Mère et les Saints, célébrer leurs messes, prier dans le couvent et en particulier, et que de plus tous les autres frères de la dite maison, de concert avec ces deux frères, y célèbrent solennellement notre anniversaire après notre décès, au jour de notre mort, pour le repos de notre âme, et des âmes de tous ceux et de toutes celles qui sont compris dans notre intention tant en général qu'en particulier. Nous nous dévestissons, etc. Promettons, etc. Renonçant, etc. En foi de quoi, nous dite Comtesse, nous avons apposé notre propre sceau à cet acte (2), plus le sceau de la cour de Lausanne, pour lui donner une plus grande autorité et une certitude plus complète. Nous donc la dite Comtesse, à notre prière et réquisition, nous avons demandé le sceau de la cour de Lausanne et l'avons fait apposer à cet acte conjointement au nôtre. Et nous l'official de la cour de Lausanne, répondant aux prières et à la requête de la dite Comtesse, qui nous ont été fidèlement présentées et rapportées par Jean de Platea, d'Avenches, notre clerc juré et celui de la comtesse, à qui nous avons confié nos fonctions en ces matières avec la plus grande confiance; nous l'avons autorisé à apposer le sceau de notre cour de Lausanne en même temps que celui de la dite comtesse aux présentes lettres, en témoignage de la vérité de toutes choses.

(1) Est-ce trop se risquer en étymologie que de retrouver ici les noms des familles Bart, Berthoud, Bovet, Cousandier, Ducloux, Ducrot, Fabri, Gaillard, Grenier, Guyenet, Huguenin, Janin, Jordan, Michaud, Monod, Pache, Paillard, Périllard ou Perrier, Perrin, Perrot, Perregaux, Perrochet, Pétavel, Preudhomme, Udriet?... Quelques-uns du moins ne peuvent être contestés.

(2) « Sigillum nostrum proprium corrigie nostre. » *Corrigia*, courroie. On employe quelquefois ce mot pour indiquer la bandelette de parchemin qui attache le sceau à l'acte. Ici ce sens ne semble pas admissible. Faudrait-il peut-être entendre le sceau que la comtesse portait attaché à sa ceinture par une courroie ?? ou le sceau de sa ceinture, c'est-à-dire son sceau personnel, celui qu'elle porte habituellement avec elle ?? (Réponse de M. l'abbé Gremaud à une explication demandée.)

» Donné et fait à Neuchâtel, le treizième jour du mois de février, l'an du Seigneur MCCCLXXXV. »

Note ajoutée à la copie du vol. A : « De cette somme en argent de VIII livres VIII sols, quatre muids de froment et quatre muids de vin, il n'est payé que IV livres II muids de froment et II muids de vin. »

A la copie du vol. B : « Cet acte est de nulle valeur parce qu'il a été fait un accord plus avantageux. » (1).

(A suivre.) Alphonse PETITPIERRE.

L'ACTIVITÉ NEUCHATELOISE

DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

pendant les trente dernières années.

Discours d'ouverture de la 28e assemblée de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, 18 août 1879.

par G. de PURY, ingénieur, président de la Société.

Messieurs et chers collègues,

En souhaitant la bienvenue à ceux d'entre vous qui, arrivant des divers cantons de notre belle patrie, ont répondu à l'appel de la section de Neuchâtel, pour la 28e réunion de notre Société, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que trente années se sont écoulées depuis qu'elle se réunissait pour la première fois dans nos murs. Sans doute, un fort petit nombre d'entre vous, Messieurs, assistaient à cette réunion déjà bien ancienne, et si, parmi eux, il y en a quelques-uns qui n'ont pas eu l'occasion de revenir dès-lors à

(1) Conrad de Neuchâtel et de Fribourg convient avec les chartreux de la Lance de leur délivrer annuellement 2 muids de froment, 2 muids de vin et 4 livres lausannoises, assignés sur des terres pour un legs de la comtesse Isabelle. (Archives de Neuchâtel, copie vidimée, i. 5. 10. (e).

Isabelle fit d'autres donations semblables : Le couvent des frères prêcheurs de Besançon déclare, en 1473, avoir reçu du receveur du Margrave Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, 10 florins de Bourgogne pour l'anniversaire de la comtesse Isabelle, que celle-ci avait fondé. (Archives de Neuchâtel. Z. 3. 20). Et en 1382, la même fait un don au couvent des Augustins de Pontarlier, s'élevant à 70 sols bons lausannois de revenus à percevoir sur le village de Buttes et son territoire. (Archives de Neuchâtel, K. 4. 3).

Neuchâtel, ils auront été frappés de la transformation considérable qui s'est opérée dans cette ville depuis leur dernier séjour. Si quelques-uns d'entre eux avaient eu l'occasion de parcourir il y a trente ans telle ou telle partie du canton, et s'ils y retournaient aujourd'hui, ils trouveraient dans chaque localité des preuves de l'activité déployée par les Neuchâtelois pendant cette période. Construction de nouvelles routes, établissement des voies ferrées, amélioration du régime des cours d'eau, construction de bâtiments publics divers, et d'un nombre presque illimité de bâtiments particuliers, tel est en quelques mots, dans le domaine de la construction, le produit de l'activité neuchâteloise pendant les trente dernières années, et dont j'ai l'intention de vous présenter un résumé succint dans ce discours.

Pour mettre de l'ordre dans ce travail, je le diviserai en trois parties:

I. Voies de communication.

II. Travaux hydrauliques.

III. Bâtiments.

PREMIÈRE PARTIE

VOIES DE COMMUNICATION

CHAPITRE Ier

Routes et ponts.

Si l'un des indices de la prospérité d'un pays, se trouve dans la facilité des communications entre ses différentes parties, le canton de Neuchâtel peut être mis au nombre de ceux qui ont fait le plus de progrès sous ce rapport pendant les trente dernières années. Mais l'importance relative de chaque portion de route a singulièrement changé pendant cette période. Avant la construction des voies ferrées, les routes les plus fréquentées étaient celles qui, traversant le canton dans le sens de sa longueur ou de sa largeur, servaient au transit entre la France et la Suisse, ou à mettre en communication les localités industrielles et populeuses des montagnes, avec la partie basse du canton. L'établissement des voies ferrées a modifié complètement ces relations. Telle portion de route, anciennement très fréquentée, est devenue presque déserte, et certains mauvais petits chemins de quatrième classe, se trouvant passer devant une station de chemin de fer, sont devenus des routes de première importance. Il suit de là que la classification admise dans la loi sur les routes du 17 septembre 1849 a dû être profondément modifiée

après la construction des chemins de fer. Le canton possède actuellement, pour une surface de 799 kilomètres carrés:

5 routes de 1re	classe ayant une longueur de	107	kil.
8 » 2e	»	119	»
35 » 3e	»	146	»
	Total	372	kilom.

soit un peu moins d'un kilomètre de route pour deux kilomètres de surface.

Les frais d'entretièn et de construction de ces routes sont en totalité à la charge de l'Etat. Les routes qui ne figurent pas dans ce tableau sont entretenues par les localités, chacune dans son territoire.

Pendant la période qui nous occupe, l'Etat a fait construire quinze tronçons de routes, soit entièrement neuves, soit corrigées, ayant ensemble une longueur de 68,5 kilomètres, qui ont coûté ensemble *fr. 1,670,000.*

La route servant au transit entre la France et la Suisse, entre dans le canton par les Verrières, arrive à Neuchâtel et se bifurque à Saint-Blaise pour se diriger sur Berne d'un côté, et sur Bienne de l'autre. Les parties les plus rapides de ce long réseau avaient été considérablement améliorées, dans les années qui avaient précédé 1849. Il restait encore quelques tronçons dont la largeur ou les pentes n'étaient plus en rapport avec l'activité de la circulation. C'est dans le but de faciliter cette circulation qu'a été exécuté, en 1855, un redressement d'une longueur d'un kilomètre environ, dans le village des Verrières, afin d'éviter un contour dangereux, presque impraticable dans la saison des neiges. C'est aussi la raison qui a fait exécuter la partie orientale de la belle route de Neuchâtel à Saint-Blaise, dont la portion la plus rapprochée de la ville avait été reconstruite dans les années 1838 à 1842. Malheureusement cette route ne sera probablement jamais terminée. Il restait à exécuter le passage le plus coûteux entre le village de Saint-Blaise et le lac, lorsque l'établissement du chemin de fer est venu diminuer considérablement la circulation sur cette route, et mettre les frais qui restent à faire, hors de proportion avec la circulation réduite.

Les grandes routes qui conduisent de Neuchâtel aux Montagnes dans la direction du Locle et de la Chaux-de-Fonds, ont été construites dans les vingt premières années de ce siècle avec les pentes et rampes en usage à cette époque, soit environ 12 cm. par mètre. Il est évident que si cette construction avait eu lieu trente ou quarante ans plus tard, on aurait diminué les pentes et rampes au détriment de la longueur du parcours. Ces routes n'ont subi, pendant la période qui nous occupe, aucune modification importante, sauf la partie de la route de la Chaux-de-Fonds la plus rapprochée de Neuchâtel, qui

a été abandonnée et remplacée par la route pittoresque construite dans les Gorges du Seyon, dans les années 1849 à 1852, sur une longueur de trois kilomètres.

Les routes servant à la circulation locale ont été considérablement modifiées et améliorées pendant cette période, et nous allons donner quelques indications à cet égard, en commençant par celles qui ont été construites ou corrigées avant l'établissement des voies ferrées.

C'est principalement dans les vallées et les montagnes que les travaux de cette nature ont été exécutés. Ainsi nous trouvons au Val-de-Ruz la construction, en 1859, d'une route de deux kilomètres de longueur entre Fontaines et Chézard, destinée à rapprocher du chef-lieu du district les villages situés au fond de la vallée, puis au Val-de-Travers, la nouvelle route entre Fleurier, Buttes et Longeaigue, correction rationnelle, sur une longueur de quatre kilomètres, d'un ancien chemin quelquefois dangereux en hiver, puis celle de Buttes à la Côte-aux-Fées construite en 1849, en remplacement d'une ancienne charrière dont les pentes atteignaient par place $0^{m}30$ par mètre, et son prolongement en 1860 jusqu'à la limite du canton de Vaud; ces deux routes réunies ont une longueur de dix kilomètres; enfin aux Montagnes la route tendant du Col-des-Roches à la limite de France par les Brenets, dont l'exécution a été facilitée par l'incendie qui a consumé une grande partie de ce village en septembre 1848. La nouvelle route a servi de base à la reconstruction de ce village sur un plan rationnel.

A l'époque de la construction des chemins de fer, l'Etat a fait construire la nouvelle route d'Auvernier à Peseux, sur une longueur de deux kilomètres; elle met ces localités en communication avec les stations voisines des chemins de fer Franco-suisse et du Jura-industriel. De leur côté, les compagnies de chemins de fer, aidées par les communes intéressées, ont fait exécuter les embranchements de routes nécessaires pour relier leurs stations aux localités qu'elles desservent. C'est ainsi qu'ont été construites, sur la ligne du Jura-industriel, la route tendant de Rochefort à la gare de rebroussement; sur celle du Littoral, les embranchements tendant des gares de Gorgier et de Boudry à ces localités, et sur celle du Franco-suisse, les routes reliant Couvet, Boveresse et Fleurier avec les stations voisines de ces villages.

L'établissement des lignes ferrées, en facilitant les relations entre les différentes parties du canton, a modifié les anciennes habitudes. Certaines localités, isolées dans les montagnes, dont les relations étaient établies dans une direction, ont été obligées de se raccorder avec ces grandes voies de transit, ce qui a amené la construction de certaines routes auxquelles on n'avait pas songé jusqu'alors. Ainsi, la route de la Sagne au Locle, dont la partie la plus

rapide, voisine de la Sagne, avait été corrigée il y a une quarantaine d'années, a été terminée jusqu'au Locle en 1865, sur une longueur de trois kilomètres; une route entièrement neuve a été construite entre la Côte-aux-Fées et les Verrières en 1869, sur une longueur de neuf kilomètres, et la localité isolée de la Brévine a été reliée avec les gares de Boveresse et de Couvet par une belle route de treize kilomètres de longueur, construite en 1877.

Malgré tous ces travaux, si les relations des diverses parties du canton avec les grandes voies de transit étaient suffisamment facilitées, il restait encore, dans certaines parties du canton, des portions de routes dont les pentes trop fortes ou la mauvaise direction rendait la circulation difficile.

Et d'abord, les deux routes conduisant de Neuchâtel aux Montagnes et en France se réunissent à l'ouest de la ville. De grandes améliorations avaient été faites au commencement de ce siècle sur ce tronçon commun pour éviter le parcours par les voitures de la rampe rapide de la rue du Château, mais le lacet qui diminuait la pente allongeait le parcours. Le développement d'un nouveau quartier de la ville dans la vallée derrière le Château, après la dérivation du torrent du Seyon, et la disposition du terrain, indiquaient que l'entrée naturelle de la ville se trouvait de ce côté-là. Un bout de route d'un kilomètre de longueur environ a été construit en 1864 aux frais de l'Etat, de la ville et d'une souscription des propriétaires intéressés, qui ont payé chacun à peu près le tiers des frais.

Mais c'est surtout dans le Val-de-Ruz que se trouvaient ces mauvaises routes dont la correction a été faite pendant les années 1874 à 1877, et les villages de Fontaines, Valangin, Engollon, Saules et Fenin, ont profité de ces travaux qui ont réparé ou reconstruit sept kilomètres des routes reliant ces diverses localités entre elles.

C'est le même besoin qui a fait reconstruire, sur une longueur de cinq cents mètres, une nouvelle route à l'entrée du village de Colombier, afin d'éviter la rampe rapide conduisant au sommet de la colline sur laquelle est situé ce village.

Le Doubs forme, sur une assez grande longueur, la limite nord-ouest du canton avec la France. Jusqu'à ces dernières années, les chemins communiquant de la Chaux-de-Fonds avec cette partie de la frontière étaient d'un parcours assez difficile. Deux routes ont été exécutées dans cette direction : l'une d'environ quatre kilomètres de longueur, construite en deux fois, en 1858 et 1868, est un nouveau tracé de la partie de la route de la Chaux-de-Fonds aux Planchettes la plus rapprochée de cette dernière localité, l'autre, qui doit relier par la suite la Chaux-de-Fonds avec les territoires bernois et

français à l'angle nord du canton, est commencée sur une longueur de dix kilomètres et n'est pas encore terminée.

Si nous réunissons les renseignements épars dans les pages qui précèdent, nous trouvons que pendant les trente ans qui viennent de s'écouler, l'Etat, soit seul, soit avec le concours des communes ou des souscriptions particulières, a construit les routes suivantes :

TABLEAU

des routes construites dans le canton de Neuchâtel

1849-1879.

Nº	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Années	Longueur.	COUT
1	Correction aux Verrières	1855	Kil. 1	Fr. 4,000
2	Route de Monruz à Saint-Blaise	1856	3	136,000
3	» des Gorges du Seyon	1852	3	300,000
4	» de Fontaines à Chézard	1859	2	36,000
5	» de Fleurier à Longeaigue	1856	5	64,000
6	» de Buttes à la Côte-aux-Fées et jusqu'à la frontière vaudoise	1849 et 1860	10	74,000
7	» du Col-des-Roches aux Brenets et à la frontière de France	1850 et 1858	5	204,000
8	» de la Chaux-de-Fonds aux Planchettes . .	1858 et 1868	4	37,000
9	» d'Auvernier à Peseux	1858	2	87,000
10	» de la Sagne au Locle	1865	3	53,000
11	» de la Côte-aux-Fées aux Verrières. . . .	1869	9	114,000
12	» de la Brévine aux gares de Couvet et de Boveresse	1877	13	283,000
13	» de l'Écluse à Neuchâtel	1864	1	70,000
14	» de Saules à Engollon, Fontaines, Fenin, Borcarderie, Valangin	1874 à 1877	7	166,000
15	Correction à Colombier.	1875	0.5	42,000
	Sommaires :		Kil. 68,5	Fr. 1,670,000

Pour compléter cette partie de notre travail, il faudrait donner ici la liste des travaux exécutés par les communes, chacune sur son territoire, pour l'amélioration de la circulation, mais nous n'en mentionnerons que quelques-uns. D'abord, la construction par la commune de Boudry, d'un chemin parallèle à la grande route, derrière les maisons de cette petite ville, destiné spécialement à en faciliter les abords en cas d'incendie; puis, l'établissement d'une route parallèle à la rue principale du village de Cernier au Val-de-Ruz, destinée à éviter les contours brusques et les fortes pentes de cette rue. Le développement considérable qu'a pris ce village pendant les dernières années, a amené la transformation de ce bout de route en une rue qui est maintenant bordée d'habitations.

La ville de Neuchâtel n'est pas restée en arrière sous ce rapport. En vue de faciliter les communications du village industriel de Serrières qui fait partie de son territoire, elle a remplacé, en 1864, le chemin rapide qui mettait en communication la partie inférieure de ce village avec la route cantonale, par un chemin plus large et d'une pente plus douce; puis elle a construit en 1873, derrière ce village, une route avec un pont biais en fer, sur le torrent de la Serrière, qui permet aux voitures lourdement chargées de marchandises, d'éviter le parcours d'une ancienne rue trop étroite pour la circulation considérable produite par le développement de l'industrie dans cette petite localité.

CHAPITRE II

Chemins de fer.

Il y a vingt-cinq ans, lorsque la fièvre de construction des chemins de fer s'empara de tout le monde en Suisse, les Neuchâtelois en furent atteints comme les autres; les discussions et les luttes qui précédèrent l'établissement de nos voies ferrées, furent probablement plus vives et plus longues que dans d'autres cantons, compliquées qu'elles étaient alors par des questions politiques et des rivalités d'intérêts locaux. Les Montagnes, qui après la révolution de 1848 avaient pris une influence prépondérante dans le gouvernement, voulaient le chemin de fer pour elles seules, tandis que le Val-de-Travers et le Vignoble se prononçaient en faveur des lignes qui devaient remplacer les routes de transit entre la France et la Suisse. De là vint l'étude de la construction de deux réseaux complètement indépendants l'un de l'autre, celui du Jura-Industriel et celui du Franco-Suisse. Nous donnerons quelques détails sur chacun d'eux.

Section I

Chemin de fer du Jura-industriel.

La concession du chemin de fer du Jura-Industriel fut accordée par le Grand-Conseil le 24 novembre 1855. L'Etat prenait en même temps des actions de la compagnie pour un capital de fr. 3,000,000. Actuellement, cette ligne d'une longueur de trente-huit kilomètres met en communication la ville de Neuchâtel avec les localités industrielles du Locle et de la Chaux-de-Fonds, mais lorsque le chemin de fer de Besançon à la frontière suisse par Morteau, actuellement en construction, sera terminé, cette ligne deviendra un chemin de fer international.

La gare de Neuchâtel est située à 482 m. au-dessus du niveau de la mer, celle de la Chaux-de-Fonds est à la cote 991 m. et celle du Locle à 944 m. Entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel se trouve la chaîne du Jura, dont le col le plus bas, par où passe la route actuelle, est à 1036 m. sur la mer. De Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds par la route, il y a une distance d'environ vingt-deux kilomètres, en sorte qu'il était impossible de construire une ligne directe avec des pentes admissibles. On a été forcé de développer le tracé à flanc de côteau presque parallèlement au lac, sur près de onze kilomètres, puis d'établir une gare de rebroussement, expédient onéreux, mais indispensable pour obtenir le développement nécessité par les différences de niveau. De là, le tracé revient sur lui-même, traverse la partie ouest du Val-de-Ruz, dont il écharpe le versant nord, et arrive à l'entrée du grand tunnel qui traverse la chaîne principale du Jura. Ce tunnel, d'une longueur de 3260 mètres, débouche à la station des Convers où se soude l'embranchement du Val de St-Imier des lignes du Jura-Berne-Lucerne. Le point culminant de la ligne se trouve dans le grand tunnel. Le chemin de fer traverse ensuite le mont Sagne par un tunnel de 1355 mètres de longueur, et arrive bientôt à la gare de la Chaux-de-Fonds, 991 m. De là il remonte à la cote 1016 m. pour redescendre ensuite à la gare du Locle, située à la cote 944 m. Sauf trois paliers de deux ou trois cents mètres de longueur pour les stations intermédiaires, et la gare de rebroussement, les pentes et rampes s'élèvent presque partout entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds à $0^{m}027$ par mètre. Les terrassements et les tunnels sont exécutés pour une seule voie, mais quelques ponts ont été construits en prévision de l'établissement d'une seconde voie.

Rappelons ici que l'exécution des tunnels a été singulièrement facilitée par les études géologiques faites avant de commencer les travaux. MM. Desor et Gressly, mais principalement ce dernier, ont rédigé un profil géologique

théorique de la montagne, et l'exécution des tunnels en a démontré la presque parfaite exactitude.

Constituée d'abord au capital de fr. 11,000,000, dont six en actions y compris la souscription de l'Etat et cinq en obligations, la compagnie ne tarda pas à reconnaître que ces ressources étaient insuffisantes pour l'exécution d'une entreprise aussi difficile, et il fallut trouver d'autres ressources. Nous ne raconterons pas ici toutes les péripéties financières par lesquelles a passé cette entreprise; nous nous contenterons de faire remarquer que la construction de cette ligne est revenue à dix-sept millions et demi, soit à fr. 475,000 par kilomètre, et que si les travaux ont été terminés, on peut dire hardiment que c'est à la persévérance et presque à l'héroïsme des populations du Locle et de la Chaux-de-Fonds qu'on doit ce résultat. Il résulte en effet des comptes-rendus financiers, que la Chaux-de-Fonds a contribué à l'établissement de ce chemin de fer, non compris les actions souscrites, pour la somme de fr. 2,700,000, et le Locle pour fr. 1,750,000, et que pour payer les intérêts et amortir ces dettes, ces localités ont dû établir des impôts locaux qui revenaient dans l'origine, en moyenne, à fr. 145 par an et par habitant. Tant que ce chemin de fer a été indépendant des lignes voisines, il n'a jamais rapporté l'intérêt des capitaux employés pour sa construction, mais les avantages indirects qu'il procure aux habitants des Montagnes ne sont pas loin de compenser cette différence, puisque les frais de transport des marchandises sont des trois-quarts moins élevés que par le roulage, et que leur trafic est de 44,000 tonnes par an.

Il est possible que si, à l'origine de l'entreprise, on se fût rendu compte des frais énormes qu'elle entraînerait, on eût reculé devant sa grandeur, mais les frais sont faits et personne ne songe à les regretter. Le 6 février 1875, ce chemin de fer a été acheté par la Compagnie du Jura, et a été annexé au réseau Jura-Berne-Lucerne.

Section II

Chemin de fer Franco-Suisse.

Le réseau du chemin de fer Franco-Suisse se compose de deux lignes, celle du littoral et celle des Verrières.

La ligne du littoral, parallèle au lac, met en communication la ligne Genève-Lausanne-Yverdon, à laquelle elle se soude près de Vaumarcus, avec les lignes bernoises qu'elle rencontre près de Neuveville; elle a une longueur de trente-cinq kilomètres, et remplace avantageusement la navigation souvent incertaine par le lac.

La ligne des Verrières s'embranche sur celle du littoral un peu après la

station d'Auvernier; son but a été d'ouvrir une communication entre le centre de la France et le centre de la Suisse à travers la large chaîne du Jura. Cette ligne fait en Suisse le prolongement du chemin de fer Dijon-Dôle-Pontarlier qui fait partie des concessions de la puissante Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. La longueur de la ligne sur le territoire neuchâtelois est de trente-cinq kilomètres et la longueur totale du réseau de soixante-dix kilomètres.

Contrairement à ce qui s'est passé pour le Jura-Industriel, le gouvernement ne s'est pas intéressé à la construction de ces lignes. Une demande de garantie d'intérêt lui avait été adressée en 1853 par le Comité qui s'était formé pour amener à leur construction, mais elle fut refusée.

La concession a été accordée le 16 décembre 1853 par le Grand-Conseil. Peu après se formait la Compagnie du chemin de fer Franco-Suisse, avec le concours de celle de Paris-Lyon-Méditerranée. Son capital était de 24,000 actions de fr. 500, soit fr. 12,000,000.

La ligne du littoral se trouve dans la partie la plus basse du canton qu'elle traverse dans toute sa longueur parallèlement au lac. Partant de la frontière vaudoise près de Vaumarcus à la cote 454 m., elle atteint son point culminant entre Bevaix et Boudry à 504m50, passe à la gare de Neuchâtel à 482 m. se prolonge quelque temps au même niveau, descend ensuite dans la vallée de la Thielle qu'elle suit jusqu'à la limite du canton de Berne au-delà du Landeron, où elle est à 437 m., point le plus bas de tout le réseau. Les pentes et rampes ne dépassent pas 0m01 par mètre, mais par suite de la nature du terrain, souvent très accidenté, et pour éviter un cube de terrassements trop considérable, on a dû avoir recours à un grand nombre de courbes. On n'a pas pu éviter, non plus, quelques ouvrages d'art, savoir :

Le viaduc de Boudry : onze arches plein cintre, une de 20 mètres, dix de 15 mètres, 203 mètres d'ouverture entre les culées, et 38m50 d'élévation au-dessus du fond de la vallée;

Le viaduc de Serrières : trois arches plein cintre de 20 mètres d'ouverture et 31 mètres d'élévation au-dessus du fond de la vallée;

Le souterrain du Seyon près de Neuchâtel, longueur 56 mètres, et celui de Saint-Blaise, longueur 153 mètres.

Nous avons vu que la ligne des Verrières s'embranche sur la précédente un peu au-delà de la station d'Auvernier. Sa rampe d'abord de 0m10, ensuite 0m15, enfin 0m20, se développe sur le versant occidental du Jura, presque parallèlement à la branche inférieure du Jura-Industriel, et entre dans les gorges sauvages de la Reuse, dont elle parcourt le versant gauche sur une longueur de onze kilomètres, avec la même pente de 0m020 et des courbes minima de 300 mètres de rayon. Le terrain très accidenté de cette section a nécessité le creu-

sage de huit tunnels dont la longueur varie de 454 à 40 mètres, et la construction de deux ponts sur la Reuse pour faire passer la ligne sur la rive droite et la ramener peu après sur la rive gauche. Depuis la sortie des gorges près de la station de Noiraigue, le tracé suit le fond horizontal de la vallée sur une longueur de près de quatre kilomètres. Un peu avant d'arriver à la station de Travers, la rampe recommence sur une longueur de 11,5 kilomètres, interrompue seulement par les paliers des gares de Travers, Couvet et Boveresse, et avec une inclinaison de 0m018 à 0m020. C'est sur ce parcours qui se termine au-dessous des Bayards, au point culminant de la ligne à la cote 941 mètres, que se trouvent les travaux d'art les plus difficiles. Ce sont d'abord trois tunnels de 544 à 255 mètres de longueur, dont le plus long est en courbe. Puis trois grands viaducs:

Celui de Couvet, composé de six arches plein cintre de 12 mètres d'ouverture en ligne droite en rampe de 0m020, élevé de 25m50 au-dessus du fond de la vallée;

Celui de l'Huguenaz, quatre arches plein cintre de 12 mètres d'ouverture, en courbe de 350 mètres de rayon et rampe de 0m019; les fondations atteignent 12 mètres de profondeur, et les maçonneries s'élèvent à 31m65 au-dessus du sol;

Enfin celui de la Prise-Milord, un peu en amont du précédent, avec les mêmes pentes et courbes, mais moins élevé, sa hauteur n'étant que de 25m35 au-dessus du sol.

Depuis le point culminant le tracé se développe en descendant dans la vallée des Verrières, à la limite de laquelle il se soude avec les lignes du Paris-Lyon-Méditerranée.

Nous avons vu précédemment que la Compagnie Franco-Suisse avait été constituée primitivement au capital de fr. 12,000,000. Le chemin de fer a coûté en totalité, y compris divers travaux de consolidation et de parachèvement exécutés jusqu'en 1871, et les frais d'émission et de conversion des emprunts, fr. 26,860,000, soit fr. 380,440 par kilomètre, La différence entre le coût des travaux et le capital-actions, a été fournie par différents emprunts dans le détail desquels nous n'entrerons pas ici.

Après avoir été exploité jusqu'en 1864, indépendamment des Compagnies voisines, le chemin de fer Franco-Suisse a fait partie pendant neuf ans de l'association des chemins de fer de la Suisse occidentale qui a pris fin en 1873. Les diverses Compagnies qui formaient cette association ayant fusionné pour fonder la grande Compagnie actuelle des chemins de fer de la Suisse occidentale, les titres de l'ancienne Compagnie Franco-Suisse ont été retirés et remplacés par des titres de la nouvelle Société.

La description succincte que nous venons de faire du réseau des chemins de fer neuchâtelois, constate que ces lignes ont ensemble une longueur de 108 kilomètres, ce qui, pour une population de 100,000 habitants, donne un peu plus d'un kilomètre de chemin de fer pour 1000 habitants. La surface du canton étant de 799 kilomètres carrés, il existe un kilomètre de chemin de fer pour 7,5 kilomètres carrés; enfin l'Etat s'étant complétement désintéressé de la construction du réseau Franco-Suisse, et n'ayant contribué que pour fr. 3,000,000 à la ligne du Jura-Industriel, ces entreprises ont été presque entièrement exécutées par l'initiative privée. *(A suivre.)*

ÉTAT DE NOTRE INDUSTRIE

VERS 1822.

(Suite et fin. — Voir la livraison de Septembre 1879, p. 209.)

Après l'horlogerie, la dentelle.

L'introduction, dans notre pays, de la fabrication de la dentelle est due, selon quelques personnes, aux Français réfugiés, mais la perfection dans ce travail a été amenée par les voyages entrepris pour écouler l'horlogerie. Autrefois, les femmes de nos montagnes, occupées à filer la laine, le lin et le chanvre, fabriquaient les vêtements du ménage. Mais le besoin d'argent dut faire embrasser aux jeunes personnes cette petite profession avec empressement, et l'on sait que l'on fit de la dentelle au Locle, plus tôt que dans les villages voisins. La famille Favre a bien pu y apporter ce genre d'industrie, comme elle a contribué au progrès du commerce de l'horlogerie. Il y a quatre-vingts ans (vers 1742), les femmes de ce village confectionnaient sur des coussins, en forme de boule aplatie, des dentelles grossières pour des ornements d'églises catholiques. Mais ce travail se perfectionna peu à peu à mesure que les ouvriers apprirent à faire les dessins eux-mêmes, à les varier, à les assortir au goût des acheteurs.

Vers 1772, les habitants de la Brévine plaçaient au Val-de-Travers des petites filles pour apprendre à faire la dentelle; et comme c'étaient des enfants de familles pauvres, elles y restaient un certain temps, afin qu'elles pussent gagner leur vie durant leur apprentissage, qui était pénible au-delà de toute expression. Leur apprentissage terminé, elles faisaient à leur tour des élèves, et voilà comment ce métier s'est répandu de proche en proche dans nos Montagnes.

La Brévine a fourni les premières fileuses de fil pour la dentelle; c'est aussi là qu'on a perfectionné les rouets destinés à tordre deux bouts de fil

simple à mesure qu'ils se produisent. On doit l'invention de cette machine à un Français, D.-F. Montandon, qu'un apprentissage de six semaines, chez un tourneur en bois, avait mis en mesure de faire ces instruments avec un succès complet. C'est encore à la Brévine que l'on a fait les premiers essais pour blanchir le fil par la lessive, l'eau acidulée des cuves, l'exposition sur terre à la rosée et à la pluie. Voilà comment on procède encore aujourd'hui, quoiqu'il soit permis de croire qu'en Flandre, d'où l'on tire les plus beaux fils, on emploie pour le blanchiment des moyens qui nous sont inconnus. Nous n'avons pas suivi les progrès qu'ont faits nos concurrents; aussi notre fil est-il très inférieur, moins bien filé, moins fort et moins blanc, et ne peut servir à la fabrication de la fine dentelle. Quelle en est la cause? N'avons-nous que les rebuts des fins lins de Flandre? Ont-ils la prévoyance de garder les meilleurs pour eux? Connaissent-ils, pour blanchir leur fil, des moyens chimiques plus efficaces, sans en altérer la force? Voilà des problèmes à résoudre pour perfectionner cette branche d'industrie, que l'ignorance de presque tous les blanchisseurs, la crainte de quelque dépense, l'habitude de la routine menacent de laisser stationnaire.

Mais si notre fil est inférieur à celui que nous tirons de l'étranger, nos ouvrières sont très habiles, et des écoles, comme les maisons de travail du Locle et de la Chaux-de-Fonds, en forment chaque année un certain nombre dont les progrès sont remarquables.

Le commerce de la dentelle quoique souffrant, offre encore des bénéfices à ceux qui le font. Mais ce tissu étant un objet de luxe, sujet aux vicissitudes de la mode, pouvant être remplacé de cent façons, comme il l'est déjà par la dentelle de coton, par le tulle d'Angleterre, le grand nombre des ouvrières ici et ailleurs, la concurrence, voilà autant de causes qui font déchoir cette branche autrefois si importante pour nous. Tel ouvrier qui, en travaillant de toutes ses forces, aurait gagné il y a quinze ans vingt-et-un batz (3 fr.) par jour, ne dépassera pas aujourd'hui deux piécettes (50 centimes). Encore un petit choc, et cette industrie sera perdue pour nous. Je le dis avec tristesse, beaucoup de personnes y gagnaient leur vie; que feront-elles privées de cette ressource dans un pays si peu favorisé et si populeux?

* * *

La seconde partie de ce mémoire sera consacrée à l'examen des causes de la décadence et de l'état actuel de notre industrie. Cet examen sera le fruit de dix ans d'observations suivies, faites dans toutes les classes de la société. J'ai donc fouillé la demeure du riche et la cabane du pauvre, et j'en ai conclu que notre fabrique d'horlogerie forme une famille nombreuse dont le chef est absent, que tous les membres méconnaissent leurs vrais intérêts, puisqu'ils cherchent leur bien-être particulier dans la ruine des autres.

Sans industrie, nos montagnes bientôt dépeuplées cesseraient d'être le vaste débouché des productions de toutes les parties du pays, et le véhicule qui

donne l'argent serait fermé sans retour. Le petit propriétaire ruiné, le revenu du riche fort diminué, les vastes maisons du Locle et de la Chaux-de-Fonds tombant en ruines, attesteraient la misère publique. On dira peut-être que nos pères n'étaient pas si malheureux pour n'avoir point de fabriques; mais les proportions ne sont plus les mêmes; aujourd'hui l'entretien d'un homme coûte autant que celui de trois il y a cent ans; avec le loyer d'un logement actuel on en aurait eu cinq autrefois. Du reste, les propriétaires voudraient-ils sacrifier tous les ans les quatre cinquièmes de leurs revenus, et les communes congédier un millier d'habitants étrangers dont les prestations constituent leurs revenus les plus assurés.

Les causes de notre décadence sont de deux sortes: 1° Celles produites par la force des choses. 2° Celles qui ont leur source dans notre imprévoyance et dans nos vices.

Etablissons d'abord l'influence des machines employées en grand. Avant elles, il y avait équilibre entre le nombre relatif des ouvriers qui concouraient à la fabrication d'une montre; la mesure était juste entr'eux, les uns faisaient contrepoids aux autres. La fabrique de MM. Japy, frères, parvenue au moyen des machines de M. J.-J. Jeanneret, du Locle, à faire avec 600 vils esclaves le travail de 2000 *rouagers*, rompit cet équilibre salutaire, multiplia le nombre des ouvriers dans certaines branches, et en jeta un nombre considérable sur le pavé. Ceux-ci, forcés de demander leur pain à l'horlogerie, apprirent d'autres parties auxquelles ils n'étaient pas habitués et cela au préjudice de la perfection du travail. La concurrence, les besoins, l'imprévoyance, l'avidité, quelquefois le manque de conduite, engagèrent cette foule à demander l'ouvrage au rabais, comme si l'avilissement des prix augmentait le nombre des acheteurs. On s'habitua peu à peu à faire très vite, mais moins bien; la production devint de plus en plus considérable et avec elle commença la difficulté d'écouler une masse de montres de qualité inférieure.

La révolution française, qui bouleversa l'Europe, fit la fortune de l'établissement créé par feu J. Japy, lequel manquant d'argent et chargé de dettes, mais ferme de caractère et toujours prêt à braver le ciel et les hommes, parvint à fabriquer d'informes ébauches propres à faire des patraques pour les hordes de soldats que l'on destinait à ravager l'Allemagne et l'Italie. Ces ébauches, vendues au-dessous du prix payé à nos *rouagers*, lui procurèrent les ressources à l'aide desquelles il fit l'acquisition dont j'ai parlé, acquisition qui nous fut fatale et qui l'enrichit. Sans un reste de prévoyance de notre part, qui a fait soutenir la fabrique d'ébauches de Fontainemelon, les Japy eussent déjà écrasé notre industrie.

Tant que nos établisseurs soignèrent leurs petites affaires eux-mêmes, tant qu'ils furent leurs visiteurs et les piliers de leur maison, l'art tendit à se perfectionner plutôt qu'à déchoir. Mais quand on vit des maisons de commerce, des marchands de quincaillerie, des tailleurs, des cordonniers, des bouchers,

ajouter l'établissage de l'horlogerie à leur négoce, quand les ouvriers furent à la merci d'un visiteur présomptueux, peu instruit dans sa partie, incapable de maintenir la perfection du travail à la hauteur exigée par notre réputation et notre honneur; quand les ouvriers furent soumis à un patron ne connaissant du métier que quelques mots techniques, mais décidé à faire fortune et à tirer de l'horlogerie tout ce qu'il pourrait en tirer, dans son intérêt, sans se préoccuper des autres ni de l'avenir, alors l'artiste honnête fut laissé dans l'oubli et l'ouvrier de mauvaise foi fut recherché et protégé.

Ce fut pis encore quand les fils d'Abraham, flairant une mine d'or à exploiter, firent invasion chez nous, se mirent à établir des montres, eurent des comptoirs, des visiteurs, des commis.... Alors, ils connurent les prix des mauvaises montres faites sur le modèle des bonnes, et par les échanges de ces maîtres brocanteurs, les prix du dehors furent réduits, nos ouvriers payés une moitié en argent, l'autre en marchandises.... de Juifs et, tout compté, la journée du travailleur fut réduite à rien par toutes ces manœuvres avilissantes. Le gouvernement y eût déjà mis bon ordre sans les clameurs d'une foule assez aveuglée pour plaider la cause de ces effrontés qui, par reconnaissance, en ont fait les dupes de la plus scandaleuse des faillites.

Là ne se borne pas le mal; celui-ci est contagieux de sa nature; nos établisseurs d'ouvrages *courants* ont appris des Juifs à remettre en paiement aux ouvriers des marchandises à un prix si élevé que cette usure affreuse nous donne la mesure de ceux que j'ai appelés: les *insectes destructeurs*. Il est notoire que telle marchandise qui ne vaut pas trois piécettes (fr. 0»75) est livrée à l'ouvrier, qui n'en a pas besoin, pour 15 à 20 batz (2 ou 3 fr.), et cette usure est tolérée, et personne ne prend en mains la cause de l'opprimé.

* * *

L'auteur du mémoire, cherchant les moyens de porter remède au mal qu'il dénonce, n'en trouve pas d'autre que l'encouragement accordé aux bons apprentissages, l'établissement d'un contrôle sur les montres au point de vue de leur bienfacture, et une contremarque apposée sur les pièces et inscrite dans un registre.

En laissant, dit-il, tous les individus faire suivant leur fantaisie, il est facile de concevoir que dans un art si difficile, c'est le moyen de multiplier les mauvais ouvriers aux dépens des bons, de supprimer les apprentissages sérieux, qui ne servent à rien, et de propager l'ignorance des principes et d'encourager la mauvaise foi dans le travail. Qu'importe à l'ouvrier fripon que la montre qu'il a faite soit excellente ou non, aucune marque ne prouve qu'elle vient de lui; il a été payé, il ne désire rien de plus.

Une autre mesure qu'il recommande, c'est de restreindre le nombre des cabarets qui montrent leur bouchon jusque dans les lieux les plus reculés de nos montagnes et provoquent à l'ivrognerie, au jeu, à la dissipation, à la dégradation physique et morale. En revanche il faudrait encourager l'épargne,

la simplicité, l'étude, les plaisirs élevés de l'intelligence et du goût; au lieu de prendre des mesures contre les sociétés de musique comme on avait lieu de le craindre à cette époque, il fallait au contraire y voir un moyen de culture et de développement.

Cette dernière partie du mémoire est la plus faible; après avoir énuméré les causes de la décadence, encore bien éloignée mais facile à prévoir, il ne sait rien proposer de mieux que des restrictions à la liberté de commerce et de travail qui était la base de notre prospérité. L'auteur ne prévoyait pas que l'industrie, dont il prend la défense avec tant de chaleur, passerait par des phases qui auraient déjoué tous ses calculs. Des périodes de prospérité inouie succédèrent au marasme dont il se plaignait; elles attirèrent, par l'appât du gain, de nombreuses recrues dans les rangs de l'armée des horlogers; c'était comme la fièvre de l'or, de la Californie et de l'Australie, après 1850; on quittait les champs et les métiers moins lucratifs pour se mettre à l'établi; vers 1870 notre pays comptait trente à quarante mille personnes vivant de la fabrication des montres et des outils. De plus, l'horlogerie avait émigré dans le Jura bernois, dans les cantons de Soleure, de Vaud, de Fribourg, chez nos voisins de Besançon, et la concurrence s'en accrut d'autant. L'activité horlogère reçut une nouvelle impulsion par l'emploi des machines-outils, et il se trouva qu'un objet de luxe, dont la consommation est forcément limitée, devint l'objet d'une production dépassant toute mesure.

Qu'aurait dit notre vieux Montagnard si on lui avait annoncé que cette production s'élèverait aujourd'hui, pour la Suisse, au chiffre de 1,500,000 montres par an, et de plus de 3,500,000 pour le monde entier? Aurait-il maintenu sa proposition de soumettre au contrôle d'experts sérieux ces centaines de mille pièces pressées de prendre leur vol vers tous les points du globe? Ce n'est pas probable, mais il aurait rendu justice aux efforts entrepris pour sauvegarder notre position vis-à-vis de nos concurrents, il aurait vu avec satisfaction les écoles d'horlogerie venant en aide à ceux qui veulent s'instruire et faire de bons apprentissages; il aurait applaudi à l'érection de notre Observatoire, où l'on contrôle la marche des pièces soignées, et dont les Bulletins font connaître au-dehors les artistes distingués qui continuent au milieu de nous la tradition des vieux maîtres

ALEXANDRE CALAME

Buste par M. C. Iguel.

(Avec planche.)

Nous donnons, par anticipation, le dessin du buste d'Alexandre Calame, par M. C. Iguel, qui devait accompagner l'étude que nous préparons sur la vie et les œuvres de l'illustre paysagiste. Ce buste, exposé à Neuchâtel en 1876, fait partie de la collection du Musée de peinture de notre ville, mais l'insuffisance du local ne permet plus d'y exposer les nombreux tableaux, dessins, gravures qu'il possède; le public connaît donc peu l'œuvre que nous reproduisons et qui attend, avec beaucoup d'autres, la lumière d'un Musée lent à surgir.

N'ayant pas connu Calame, M. Iguel a dû avoir recours aux portraits exécutés d'après lui à différentes époques, et aux conseils de ceux qui ont connu le paysagiste. Le travail présentait des difficultés que le sculpteur a surmontées avec talent, il a créé une image noble et vraie à la fois, qui rend bien le caractère un peu froid et contenu du maître de la peinture alpestre.

A. BACHELIN.



ALEXANDRE CALAME
D'après le buste de M. C. Iguel au Musée de Neuchâtel

L'ACTIVITÉ NEUCHATELOISE

DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

pendant les trente dernières années.

Discours d'ouverture de la 28e assemblée de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, 18 août 1879.

par G. de PURY, ingénieur, président de la Société.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Octobre 1879, pag. 231.)

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX HYDRAULIQUES

CHAPITRE Ier

La Reuse et ses affluents.

Le canton de Neuchâtel n'est pas riche en cours d'eau. Il possède une seule rivière un peu considérable, c'est la Reuse qui prend sa source au fond du Val-de-Travers, qu'elle arrose dans toute sa longueur, et vient se jeter dans le lac près de Cortaillod, après avoir traversé la seule petite plaine qui se trouve dans la partie basse du canton. Comme presque toutes les sources du Jura, la source de la Reuse est remarquable par la quantité d'eau qui sort à la fois du rocher, et qui est telle qu'à quelques mètres plus bas, elle fait marcher une série d'usines, grâce à son débit considérable et à la pente rapide de son lit.

Cette rivière est inoffensive dans la partie supérieure de son cours, mais dès qu'elle atteint la plaine qui forme le fond de la vallée, elle débordait presque chaque année, et transformait en marais des terrains précieux pour la culture. Les causes de ces inondations étaient de diverse nature. Le tracé

sinueux de la rivière qui était encombré par les graviers entraînés par certains affluents, des barrages trop élevés construits pour amener l'eau à des usines, et des radiers de fondations de ponts placés à des niveaux trop élevés, toutes ces causes réunies étaient plus que suffisantes pour causer de fréquentes inondations. L'ancien gouvernement s'était préoccupé de cette situation, et avait fait étudier ce problème par l'ingénieur Escher de la Linth. Son rapport du 8 septembre 1815 a été publié, mais il s'est passé encore bien des années avant qu'on travaillât d'une manière sérieuse à la correction de cette rivière.

C'est seulement après l'année 1840, qu'on a construit quelques barrages destinés à arrêter les graviers entraînés par les affluents. En 1847, on a redressé la partie la plus défectueuse du lit principal de la rivière, et corrigé le Bied, un des affluents dont l'embouchure était mal dirigée; mais c'est seulement dans les années 1863 et suivantes que les travaux ont été entrepris et terminés d'une manière complète. Le barrage qui amenait l'eau au moulin de Couvet a été supprimé, le radier du pont situé dans le voisinage a été abaissé au niveau normal, et ce vieux pont en pierre remplacé d'abord par un pont de bois, et quelques années après par une travée en fer; le cours complet de la rivière a été régularisé, tant pour la direction que pour les pentes; les parties de l'ancien lit qui ont été conservées, ont été rélargies, de manière à donner au plafond une largeur de 16 à 20 mètres; le torrent du Buttes, affluent principal de la Reuse, a été approfondi et redressé dans la partie inférieure de son cours, le pont qui traverse ce torrent dans l'intérieur du village de Fleurier, a été reconstruit avec un débouché plus large qu'auparavant; enfin, un pont en fer a été construit entre Môtiers et Boveresse, sur la route coupée par le nouveau lit de la rivière.

Les travaux de construction du chemin de fer Franco-Suisse, exécutés dans les Gorges, ont jeté dans la Reuse des quantités énormes de matériaux, qui, entraînés par le courant, ont encombré le lit de cette rivière dans la partie basse de son cours en aval de Boudry. Le barrage construit sur cette rivière près de cette ville, pour amener l'eau aux diverses usines dont elle fait mouvoir les moteurs, retenait ces graviers, et c'est en exécution des conclusions d'un rapport de notre collègue M. Fraisse, en date du 15 septembre 1865, qu'il a été établi dans le barrage de Chanélaz une vanne de fond, capable de débiter 30 mètres cubes par seconde. Cette construction a facilité l'écoulement des crues, et dégagé le lit de la rivière des graviers qui l'encombraient.

Tous les travaux exécutés sur la Reuse depuis 1863, y compris les ponts, tant au Val-de-Travers qu'à Boudry, représentent une dépense de fr. 470,000.

Le résultat est bien celui qu'on en attendait, les inondations sont devenues plus rares, et quand elles se produisent, elles durent peu de temps.

CHAPITRE II

Correction des eaux du Jura.

L'un des travaux les plus importants exécutés ces dernières années aux frais de la Confédération et des cantons intéressés, dans un but d'utilité publique, est la correction des eaux du Jura. Quoique une partie relativement peu considérable de ces travaux soit exécutée sur territoire neuchâtelois, l'excursion que nous devons faire aujourd'hui m'engage à donner ici une idée générale de cette grande entreprise.

Nous ne ferons pas l'historique des longues négociations, ni des nombreuses études à la suite desquelles ces travaux ont été décrétés, nous nous contenterons de dire que le projet présenté déjà en 1842 par le colonel La Nicca a été adopté avec quelques modifications, et que son exécution est bien avancée.

Ce projet se compose de quatre travaux principaux à peu près indépendants les uns des autres, savoir, en commençant par l'amont :

1° Correction et approfondissement des rivières de la Broye, entre les lacs de Morat et de Neuchâtel, et de la Thielle, entre ceux de Neuchâtel et de Bienne;

2° Dérivation du cours de l'Aar depuis Aarberg, de manière à le faire se jeter dans le lac de Bienne en traversant la colline de Hageneck :

3° Creusage d'un nouveau canal, capable de débiter le produit de l'Aar et de la Thielle réunis, entre Nidau et Buren;

4° Enfin, rélargissement et redressement du lit actuel de l'Aar, entre Buren et Attisholtz.

D'après la convention du 1er juillet 1867, les travaux à exécuter sur la Broye et la Thielle, forment l'entreprise dite de la correction supérieure des eaux du Jura, et sont à la charge des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel, dans une proportion déterminée; le canal de Hageneck et celui de Nidau à Buren ont été exécutés par le canton de Berne, et celui de Buren à Attisholtz, qui n'est pas encore commencé, sera à la charge du canton de Soleure. Chacune de ces entreprises reçoit de la Confédération une subvention proportionnelle aux frais présumés.

Le but de tous ces travaux est de prévenir les inondations qui, à chaque

CHAPITRE IV

Distributions d'eau.

Le travail le plus considérable exécuté dans ce genre là pendant la période qui nous occupe, est la distribution d'eau de la ville de Neuchâtel. Avant ces travaux, qui sont relativement récents, puisqu'ils datent des années 1865 à 1868, cette ville avait de l'eau potable, mais pas en quantité suffisante pour une population toujours croissante. La sécheresse de l'été de 1862 ayant diminué considérablement le débit des fontaines, le Conseil municipal nomma une commission nombreuse qui fut chargée d'étudier cette importante question. Tous les moyens connus à cette époque pour se procurer de l'eau furent examinés avec soin : élévation de l'eau du lac au moyen de pompes mues par la vapeur, création de sources artificielles par le drainage de grandes étendues de terrain au Val-de-Ruz, dérivation de la source de la Serrière, dérivation du torrent le Seyon, en le prenant aussi en amont que possible. Tous ces projets furent discutés, et la commission se prononça en faveur du dernier, comme le moins coûteux et pouvant fournir l'eau suffisante pour l'alimentation de la ville.

Pendant que la Commission des eaux terminait ses travaux, quelques citoyens, soucieux du bien public, travaillaient à la constitution d'une société anonyme, qui devait se charger de l'exécution de ces travaux à la place de l'administration locale. Grâce à leur initiative, la Société des Eaux de Neuchâtel fut constituée au capital de fr. 650,000, pour lequel l'assemblée générale des contribuables du 1er mai 1864 vota une garantie d'intérêt de 3 %.

Les travaux exécutés par cette société sont les suivants :

1° Un barrage de retenue construit très solidement à travers le lit du torrent avec vanne de prise d'eau;

2° Un aqueduc d'environ 3,000 mètres de longueur, construit en tunnel sur la plus grande partie de son parcours, avec un tube en-tôle rivée pour la traversée du torrent, et deux petits ponts aqueducs nécessités par des dépressions du terrain;

3° Un bâtiment pour les filtres;

4° Un, ou plutôt deux réservoirs pouvant contenir ensemble 5,000 mètres cubes, soit un peu plus que ce qui est nécessaire à l'alimentation de la ville pendant vingt-quatre heures;

5° Quelques réservoirs secondaires, destinés à couper la pression de 18 atmosphères, produite par la différence de niveau entre les grands réservoirs et la partie inférieure de la ville ;

6° Enfin, un réseau complet de distribution, organisé de telle façon que l'alimentation se fait à la fois par les deux extrémités et par le centre, en sorte que lors même que l'une des branches du réseau serait en réparation, l'alimentation serait toujours assurée.

La ville a payé pendant quelques années les 3 % de garantie d'intérêt à la Société; mais, à mesure que le produit des concessions d'eau augmentait, la garantie payée par la ville diminuait chaque année, et a cessé d'être payée en 1873, au moment où les revenus de la Société qnt atteint ce chiffre. Depuis deux ans, cette Société paye un intérêt de 5 % à ses actionnaires.

Outre les concessions d'eau pour les ménages, une des sources de bénéfice pour la Société, est la concession de l'eau aux industriels pour la mise en mouvement des machines motrices. Lorsqu'une usine se trouve sur le parcours d'une conduite d'un débit suffisant, on fait passer l'eau sur le moteur de l'usine d'où elle continue son cours pour alimenter les fontaines publiques ou les concessions particulières.

Le développement imprévu de la ville pendant ces dernières années fait craindre que, par la suite, cette distribution ne suffise plus à tous les besoins qui pourraient se présenter. Nos après-venants auront à y pourvoir, s'il y a lieu. Toutefois, des études ont été faites dans ce sens, sans qu'aucune décision soit intervenue.

D'autres distributions d'eau ont été exécutées dans le canton pendant la période qui nous occupe. En 1852, la commune de Saint-Sulpice a profité d'une source qui surgit du rocher à côté de la belle source de la Reuse, pour y établir un réservoir et faire une distribution complète qui alimente la totalité de ce long village. Les communes de Travers et des Ponts ont fait des travaux analogues. Le grand village de Fleurier était pourvu d'une distribution d'eau datant de l'année 1830. Cette distribution devenue insuffisante par suite de l'agrandissement de la localité, a nécessité des travaux destinés à augmenter le débit de la source et le remplacement de la partie supérieure de la conduite par des tuyaux d'un diamètre plus grand, ce qui a permis d'établir un nombre suffisant de fontaines dans les nouveaux quartiers. Ces divers travaux ont été exécutés en 1876.

TROISIÈME PARTIE

BATIMENTS

C'est peut-être dans cette industrie que l'activité neuchâteloise s'est le plus développée pendant la période qui nous occupe. Nous en avons la preuve dans les comptes-rendus de l'administration de l'assurance cantonale qui constatent les chiffres suivants :

En 1860, il y avait 11,950 bâtiments évalués fr. 102,837,000
— 1870, — 12,582 — 140,050,000
— 1879, il y a 13,983 — 202,757,000

d'où résulte, en vingt ans seulement, une augmentation de 2,000 bâtiments avec une augmentation de valeur fr. 100,000,000. Mais ces chiffres, quoique considérables, n'indiquent pas exactement le nombre des bâtiments construits dans le canton pendant cette période. Il y a eu malheureusement un certain nombre d'incendies, entre autres ceux de Fenin en 1861 et de Travers en 1865, dans lequel près de 100 maisons ont été consumées. Presque tous les bâtiments incendiés ont été reconstruits et figurent sur le cadastre de l'assurance en lieu et place de ceux qui ont été consumés. Outre cela, un certain nombre d'anciennes constructions ont été démolies et reconstruites, sans que le nombre des immeubles assurés ait augmenté, en sorte que le chiffre de 2,000 est loin d'indiquer exactement le nombre de ceux qui ont été construits pendant cette période.

L'augmentation de valeur de fr. 100,000,000 n'est pas due seulement au grand nombre de nouvelles constructions, mais aussi à ce que, dans les dernières expertises, pour tenir compte du renchérissement survenu dans les prix, on a évalué les bâtiments de manière à représenter aussi exactement que possible ce que coûterait actuellement leur construction.

Nous examinerons d'abord ce qui concerne les bâtiments publics, et nous terminerons par un coup d'œil rapide sur les constructions particulières.

CHAPITRE Ier

Bâtiments publics.

Nous classons sous ce titre tous les bâtiments qui sont d'un usage plus ou moins général, qu'ils soient utilisés pour le culte, l'instruction publique,

l'administration sous toutes formes ou la bienfaisance publique, qu'ils aient été construits par l'Etat, les communes, ou des associations particulières.

Disons d'abord, à propos des temples, qu'à la suite de la promulgation de la nouvelle loi ecclésiastique en 1873, dans 23 paroisses protestantes, sur 36 que contient le canton, une fraction plus ou moins considérable des paroissiens, n'ayant pas accepté la nouvelle loi, se sont séparés de l'église nationale, et ont fondé des paroisses indépendantes. Dans huit de ces nouvelles paroisses, il a été construit de nouveaux lieux de culte, tandis que les autres églises indépendantes font usage des anciens temples concurremment avec l'église nationale. C'est ce qui explique le nombre relativement considérable de lieux de culte que nous aurons à mentionner.

Au lieu de traiter chaque genre de bâtiments dans un chapitre spécial, nous parcourerons le canton et jetterons un coup d'œil en passant sur tout ce qui y a été construit dans un but d'utilité publique, en donnant, s'il y a lieu, quelques détails sur les particularités qui ont signalé quelques-unes de ces constructions.

Commençons notre course à l'extrême limite nord-ouest du canton, sur le versant du Doubs. Là, nous trouvons le riche et populeux village des *Brenets*, consumé presque en totalité par un incendie en septembre 1848. En 1852, cette commune a fait construire un vaste bâtiment pour les écoles, et, en 1858, elle a reconstruit un nouveau temple. La vieille église datant de la fin du XVe siècle, qui avait été gravement atteinte par l'incendie, a été complètement réparée et transformée en hôtel de ville, dans lequel sont concentrés les locaux nécessaires pour tous les services publics de la localité.

Pendant que nous sommes dans le bassin du Doubs, arrivons dans une des plus petites communes du canton, celle des *Planchettes*, qui a fait construire, en 1863, une maison d'école contenant deux classes et un logement, et qui vient de terminer la construction d'une nouvelle maison de cure.

En marchant vers le sud, nous arrivons au *Locle*, la commune la plus ancienne des montagnes. Nous y trouvons, en fait de bâtiments publics, d'abord deux églises : l'une, construite 1866, destinée au culte catholique, et l'autre, construite en 1875 par la paroisse indépendante. Les autorités locales ont fait construire, en 1868, un bâtiment contenant une grande salle pour les réunions publiques et un hôtel des postes dont le rez-de-chaussée est occupé en entier par cette administration ; enfin, en 1875, un collège contenant dans ses deux étages inférieurs vingt-huit salles de classes et une bibliothèque. L'étage supérieur, non terminé, pourra contenir dix nouvelles classes, et sera utilisé à mesure que les besoins s'en feront sentir.

A la *Chaux-de-Fonds* où nous arrivons ensuite, nous trouvons toute une

série de bâtiments publics de construction récente, et d'abord trois temples, savoir : le temple allemand construit, en 1852, dans le style gothique; le beau temple construit, en 1876, par la paroisse indépendante, et une chapelle pour le culte catholique romain. Il est regrettable que, par suite du manque de fonds, les tours du temple allemand et du temple indépendant n'aient pas été terminées. L'Etat a fait exécuter deux bâtiments importants, savoir, en 1854, un bâtiment pour la préfecture et, en 1877, un hôtel destiné aux administrations des postes et des télégraphes, dans lequel, outre ces deux administrations, la préfecture et les autorités locales ont trouvé la place nécessaire pour établir leurs bureaux et leurs salles de séances. En construisant ce bâtiment, l'Etat a fait un placement de fonds, puisque la poste, le télégraphe et les administrations locales payent un loyer pour les locaux qu'elles occupent. De leur côté, les autorités locales ont fait construire, il y a vingt-cinq ans, un collège pour suppléer aux deux qui existaient déjà, mais l'augmentation de la population scolaire a nécessité la construction récente d'un quatrième établissement semblable, dans lequel, outre de nombreuses salles de classes, on a ménagé les locaux nécessaires pour une bibliothèque, un musée de tableaux et des collections diverses.

Pendant que nous sommes encore dans les montagnes, mentionnons en passant la construction, par la paroisse indépendante des *Ponts*, d'un bâtiment contenant à la fois la chapelle et le logement du pasteur, et à la *Sagne* la construction d'une maison de cure pour le pasteur indépendant.

Descendant dans le Val-de-Travers, nous trouvons dans cette vallée un nombre assez considérable de bâtiments publics nouvellement construits ou restaurés.

Aux *Verrières*, restauration complète du beau temple gothique de cette paroisse, qui date du XVe siècle, et construction d'un collège actuellement en cours d'exécution et qui contiendra onze classes.

Aux *Bayards*, construction d'une nouvelle maison d'école, en 1875.

A la *Côte-aux-Fées*, restauration complète du temple et construction d'un nouveau clocher, en 1874.

A *Saint-Sulpice*, construction par la commune d'un asile pour les enfants abandonnés.

A *Fleurier*, restauration et agrandissement du temple, dont la surface a été à peu près doublée. Ce travail est remarquable, en ce que la partie postérieure du chœur est bâtie sur une pile fondée dans la rivière qui passe derrière ce temple, et rendait impossible tout autre moyen de rallonger cet édifice. Dans la même localité, construction par la commune, aidée de sous-

criptions particulières, d'un hôpital pouvant contenir trente-cinq lits, et, par la paroisse catholique, d'un temple et d'une maison de cure.

A *Môtiers,* la reconstruction en pierres de taille de la flèche du clocher consumée par le feu du ciel, en 1869.

A *Boveresse*. reconstruction presque complète du temple endommagé par un incendie, avec addition d'une nouvelle tour, et construction, en 1862, d'un nouveau bâtiment pour les écoles, contenant six classes avec logements.

A *Couvet*, construction, en 1876, d'une chapelle pour le culte de la paroisse indépendante, d'un hôpital pour le district du Val-de-Travers, construit par souscription la même année. La commune avait fait reconstruire la maison de cure de la paroisse nationale, en 1854

A *Travers*, après l'incendie de 1865, la paroisse a dû réparer complètement son temple, dont la toiture était consumée, et reconstruire la plus grande partie de la tour. De son côté, l'Etat a dû reconstruire la maison de cure.

A *Noiraigue*, renouvellement presque complet du temple et construction d'une nouvelle tour, en 1866, ainsi que d'une nouvelle maison d'école contenant six classes avec logements, terminée en 1876.

Si du Val-de-Travers nous passons au Val-de-Ruz, nous trouvons à *Fontaines* la construction par la commune, en 1851, d'un hôtel de ville destiné à contenir les locaux nécessaires pour l'administration civile et judiciaire de cette vallée.

A *Cernier*, transformé en capitale par un décret récent du Grand-Conseil, construction d'un édifice semblable non encore terminé, d'une maison d'éducation contenant cinq classes avec logements; par la paroisse, construction d'une maison de cure pour le pasteur de l'église nationale, enfin, par la paroisse indépendante, construction d'une chapelle pour son culte.

A *Chézard*, construction par la paroisse indépendante d'une chapelle contenant sous le même toit le logement de l'ecclésiastique qui la dessert.

A *Savagnier*, construction, en 1867, d'un collège contenant quatre classes avec logements.

Enfin, à *Dombresson*, construction d'un temple par la paroisse indépendante. La commune fait exécuter maintenant un bâtiment qui contiendra douze salles d'école et les locaux nécessaires pour une partie de l'administration locale. Près de la même localité, l'Etat fait élever maintenant les bâtiments de l'orphelinat qu'il a fondé en exécution des dispositions testamentaires de feu M. François Borel. Cet établissement comprendra une

maison pour le logement du directeur, une maison de ferme et deux bâtiments avec les dépendances nécessaires pour le logement des pensionnaires.

Dans le Vignoble, nous avons à mentionner :

A *Saint-Aubin*, la maison de travail et de correction du Devens, construite au-dessus de ce village, en 1873, aux frais de toutes les communes du canton.

A *Boudry*, une maison d'école contenant quatre classes, destinée spécialement aux jeunes filles; construit en 1864, et près de cette localité, sur un domaine acquis par la ville de Neuchâtel, l'orphelinat de Belmont, destiné spécialement aux jeunes garçons ressortissant de cette commune. A une maison de ferme déjà ancienne, on a ajouté, en 1868, un grand bâtiment contenant les logements de la direction et des pensionnaires, ainsi que des ateliers. La maison de ferme ayant été consumée par un incendie, en 1870 a été reconstruite d'une manière plus commode.

A *Rochefort*, l'Etat a fait construire, en 1855, une maison de cure.

A *Colombier*, l'Etat a fait construire, en 1871, l'arsenal cantonal, un des mieux distribués de la Suisse; et la commune a fait construire, la même année, un collége, qui contient, en outre, une partie des locaux nécessaires pour l'administration locale.

A *Corcelles*, réparation complète, en 1857, du temple de cette localité, l'un des plus anciens du canton (1). Mentionnons, à propos de ce travail, un fait bien rare dans l'histoire de la construction. Entre autres travaux, l'établissement d'une nouvelle porte pour l'entrée de la tour a nécessité la démolition de la partie inférieure de cet édifice, et, pendant qu'on montait le cadre de cette porte, ce qui a pris un certain temps, il ne s'est pas manifesté trace de fissures dans les anciennes maçonneries, quoiqu'il n'y ait pas eu un seul étai, et qu'on ait continué à sonner les cloches, suivant l'usage, comme si la tour n'était pas en réparations. La même commune a fait construire, en 1861, un bâtiment pour les écoles contenant cinq classes avec logements et les salles nécessaires pour l'administration locale. La paroisse indépendante de la même localité a fait construire, en 1877, un bâtiment contenant à la fois la chapelle pour le culte et le logement de l'ecclésiastique qui la dessert.

A *Peseux*, reconstruction presque complète du temple qui a été rélargi de 1m50, en 1871.

A *Préfargier*, construction par l'administration de cet établissement de bienfaisance d'une villa destinée à loger spécialement les malades riches, n'exigeant pas une surveillance continuelle.

(1) Le prieuré de Corcelles a été fondé en 1092 ; le chœur et la tour de l'église doivent avoir été construits à cette époque.

A *Cressier*, construction par l'Etat d'une nouvelle maison de cure, et par la paroisse d'une nouvelle église.

Au *Landeron*, construction, en 1864, par la Société des protestants disséminés, d'un bâtiment contenant à la fois une salle pour le culte, une salle d'école et le logement de l'instituteur.

Nous arrivons enfin à *Neuchâtel*.

L'Etat a fait construire : l'Observatoire, en 1852; le pénitencier, en 1868, et la nouvelle salle du Grand-Conseil, en 1874.

Les autorités de la ville ont fait construire, pendant la même période : le collège des filles, en 1854; celui de Serrières, en 1869; le nouveau collège des garçons, en 1876; une maison d'école sur la montagne de Chaumont, contenant, outre la salle d'école et le logement de l'instituteur, une salle qui sert de chapelle; enfin, la restauration complète de l'église collégiale avec celle du cloître qui l'avoisine, pendant les années 1869 à 1875. Notons ici que l'exécution des travaux a démontré que la collégiale est fondée sur le sable, et que le roc se trouve en moyenne à 0^{m}60 au-dessous de la base des piliers. Le bon état de conservation du chœur, qui est la partie la plus ancienne de l'édifice, et doit avoir été construite il y a au moins 900 ans, constate l'excellente qualité du calcaire néocomien qui y a été employé.

Une Société d'actionnaires a fait construire, en 1863, le musée Léopold Robert, destiné à loger les expositions de la Société des Amis des Arts.

La Société pour le traitement des maladies contagieuses, a fait construire deux bâtiments destinés au traitement de ces maladies, enfin une chapelle, dite de l'Ermitage, destinée au culte protestant, pour les habitants des quartiers éloignés au-dessus de la ville, a été élevée aux frais d'une souscription particulière, en 1878.

Résumant les renseignements qui précèdent, nous trouvons qu'il a été construit :

14 nouveaux temples ou chapelles, que 10 autres ont été complètement restaurés.

Il a été construit, en outre :

10 maisons de cure, dont 4 pour des paroisses de l'église nationale, 2 pour des paroisses catholiques et 4 pour des paroisses indépendantes.

18 collèges ou maisons d'école, dont plusieurs sont de vrais monuments.

4 hôpitaux.

3 orphelinats.

La maison de correction.

6 bâtiments servant à l'administration.

crue, couvraient une très grande étendue de terrain entre les trois lacs, à tel point que, vus de la montagne en temps des hautes eaux, les trois lacs semblaient n'en former qu'un. L'effet prévu sera un abaissement moyen du niveau de l'eau d'environ 2 mètres. Voici les renseignements qui concernent spécialement le lac de Neuchâtel.

Les plus hautes eaux dont on ait conservé le souvenir, celles du 8 janvier 1801, s'élevaient à.	$434^{m}10$	au-dessus de la mer.
Les hautes eaux ordinaires arrivent à . .	$433^{m}75$	—
La moyenne du niveau des quarante ans, de 1817 à 1856, arrive à	$432^{m}50$	—
Les basses eaux de 1874 arrivaient à . .	$431^{m}55$	—
D'après le projet :		
Les hautes eaux arriveront à la cote. . .	432^{m} »	—
Et les basses eaux resteront à.	$429^{m}40$	—

Ainsi, la différence entre les hautes et les basses eaux sera de $2^{m}60$; les hautes eaux restant de $0^{m}50$ au-dessous de l'ancienne moyenne, et les basses eaux de $2^{m}15$ au-dessous des basses eaux de 1874. Ces résultats ne seront atteints que lorsque les travaux auront été entièrement terminés.

Le principe qui a servi de base au projet La Nicca est celui qu'a mis en pratique, au commencement du siècle, Escher de la Linth, pour la correction de cette rivière. Profiter d'un lac pour y jeter une rivière, dans lequel elle dépose les graviers qu'elle charrie, et qui fait en même temps l'office de régulateur pour l'écoulement des crues, tel est le rôle du lac de Wallenstadt dans les travaux de la Linth, tel sera celui du lac de Bienne pour la correction des eaux du Jura ; mais, ici, le régulateur aura une capacité bien plus considérable, parce que, dès que le lac de Bienne commencera à s'élever par l'effet d'une crue de l'Aar, il influera sur l'écoulement du lac de Neuchâtel qui, lui-même, contribuera dans une certaine mesure à la régularisation de tout le système d'écoulement. Par suite de ces travaux, les terrains anciennement recouverts par les inondations en seront préservés et le but désiré sera atteint.

CHAPITRE III

Correction de la Ronde et du Bied.

Si l'on parcourt les hautes vallées de nos montagnes, on est frappé du peu de cours d'eau qui s'y trouvent. Un ruisseau ordinairement d'un faible débit parcourt en serpentant le fond de la vallée, souvent marécageux, et dispa-

raît au point le plus bas dans un entonnoir naturel. Ces ruisseaux, généralement inoffensifs, deviennent quelquefois, à la suite de fontes subites des neiges ou de pluies continues, la cause de dégâts importants. C'est pour prévenir, autant que possible, le retour de ces inondations partielles, que l'Etat, de concert avec les intéressés, a fait exécuter les travaux nécessaires pour améliorer l'écoulement des ruisseaux de la Ronde, dans la vallée de la Chaux-de-Fonds, et du Bied, dans la vallée du Locle. Nous donnerons quelques détails sur ces derniers travaux qui présentent quelque intérêt.

Au commencement de ce siècle, le Bied du Locle n'avait pas d'autre écoulement que l'entonnoir naturel situé à l'extrémité ouest de la vallée, près du Col-des-Roches, et dans lequel, il y a de longues années, un industriel entreprenant avait eu l'idée originale de profiter de la forte chute du ruisseau pour établir, sous terre, le mécanisme du moulin qu'il a construit au-dessus. Malheureusement, l'entonnoir n'était pas suffisant pour déduire le produit du ruisseau en temps de hautes eaux, en sorte que souvent la partie inférieure de la vallée était transformée en un lac. C'est pour rendre à la culture ces terrains marécageux et assainir la vallée, que, au commencement de ce siècle, douze citoyens du Locle se mirent à la tête d'une société ayant pour but de procurer un écoulement artificiel au ruisseau, par le percement d'une galerie de 900 pieds de longueur à travers la montagne, destinée à écouler son trop plein dans la vallée du Doubs. Ce travail, inauguré le 16 août 1805, a parfaitement réussi : le lac a disparu ; mais le cours du ruisseau n'a pas été sensiblement modifié dans la vallée. A la suite des grandes pluies de l'automne de 1863, la partie inférieure du village du Locle, traversée par le Bied, a été inondée, et les eaux de ce ruisseau ont causé des dégâts considérables. La cause de cette inondation provenait en grande partie de ce que, en aval du village, le ruisseau avait une pente trop faible et un lit trop étroit. Pour améliorer ce cours d'eau, il a fallu augmenter la pente de trois pieds, ce qui entraînait l'abaissement du seuil de vannes du moulin, puis régulariser et rélargir son lit. Ces travaux, exécutés pendant les années 1865 et 1866, ont coûté fr. 42,000, y compris la reconstruction du pont sous la route cantonale et une indemnité remise au propriétaire de l'usine, pour les modifications apportées à son mécanisme.

ressemblent davantage à des maisons bourgeoises qu'à des monuments publics.

En comparant ces prix, on peut évaluer à fr. 20 par mètre cube le prix moyen des constructions soignées dans le bas pays, à fr. 22 au Val-de-Travers, et à fr. 24 dans les montagnes.

CHAPITRE II

Bâtiments particuliers.

Nous avons vu que, pendant les vingt dernières années seulement, il a été construit 2,000 nouveaux bâtiments dans le canton, non compris ceux qui ont été reconstruits à la suite d'incendies ou en remplacement de constructions plus anciennes. Malgré le grand nombre de bâtiments publics que nous venons de mentionner, c'est l'industrie privée qui a produit la plus large part de cette augmentation. Mais si l'on compare les chiffres que nous avons indiqués précédemment, on remarque que cette augmentation ne s'est pas produite d'une manière régulière. En effet, de 1860 à 1870, il ne s'est construit que 600 nouveaux bâtiments, tandis qu'on en a élevé 1,400, pendant la période de 1870 à 1879.

C'est à l'époque de la construction des chemins de fer, dans les années 1855 et suivantes, que la construction des bâtiments s'est développée, et, par ce fait même, il s'est produit un certain renchérissement, en sorte que les constructions exécutées à cette époque reviennent à des prix relativement élevés. Un ralentissement s'est produit dans cette industrie pendant quelques années, suivi, vers l'année 1870, d'une reprise énergique, qui, malheureusement, n'a pas été de très longue durée, la crise intense qui paralyse maintenant l'industrie et le commerce, ayant pour effet d'arrêter à peu près complètement la construction des bâtiments.

Mais, si l'on a beaucoup construit, il ne s'en suit pas que l'on ait toujours bien construit. Et, à cette occasion, il y aurait des recherches intéressantes à faire, si l'on voulait rédiger l'histoire des transformations de l'architecture dans les diverses parties du canton, car il y a une différence totale entre les constructions primitives des villages du vignoble et de celles des vallées et des montagnes.

Dans le bas pays, les maisons sont construites en pierres, couvertes en tuiles, appuyées les unes contre les autres, de manière à former des rues. Ces maisons sont souvent assez étroites. Dans la montagne, les maisons primitives sont généralement isolées au centre du domaine qui en dépend ; elles

sont plus larges, avec le pignon presque invariablement tourné du côté du midi; la plus grande partie de la construction, spécialement les dépendances agricoles, sont en bois, et le toit peu rapide est couvert en bardeaux maintenus par de grosses pierres; elles ne contiennent ordinairement qu'un seul logement. Telle est l'ancienne maison de ferme neuchâteloise, telle qu'il en existe encore de nombreux exemples dans nos montagnes. Mais, à mesure que l'industrie s'est développée, le genre de construction s'est modifié; il a fallu de nombreuses fenêtres pour éclairer les établis des horlogers; la partie du bâtiment destinée à serrer les récoltes a disparu, et, dans l'espace occupé par une seule maison de ferme, on est parvenu à loger sept ou huit familles par l'augmentation du nombre des étages et le rétrécissement de l'espace occupé par chacune d'elles.

Ce qui reste des anciennes constructions des XVIe et XVIIe siècles, dont vous avez quelques spécimens dans l'Album qui vous a été distribué, démontre que nos ancêtres ne dédaignaient pas de faire les frais de certains ornements qui donnent du relief même aux constructions les plus simples. Ce genre a presque complètement disparu, et la plus grande partie des maisons nouvellement construites se composent invariablement de quatre murs percés d'une porte et d'un certain nombre de fenêtres plus ou moins symétriques, le tout recouvert d'un toit, avec pignons rabattus si la maison est isolée, sans qu'une seule moulure viennent rompre la monotonie de ces lignes droites. Depuis quelques années, cependant, un certain nombre de propriétaires n'ont pas craint de faire quelques frais pour sortir de la routine habituelle et donner à leurs constructions un caractère d'élégance et de confort, dont les autres sont entièrement dépourvues.

Ce qui a donné un certain essor à l'industrie du bâtiment dans le canton, c'est la formation des sociétés de construction. Ces sociétés sont de deux sortes. Les unes, organisées à peu près comme les maisons de commerce ordinaires composées de quelques associés opérant sous leurs noms, ont construit des bâtiments dont le nombre et l'importance était nécessairement limité par les mises de fonds et le crédit des intéressés. Les autres, constituées sous forme de sociétés anonymes avec émission d'actions et souvent d'obligations, disposent en général de ressources plus considérables, puisque, pour plusieurs d'entre elles, le fonds capital s'élève à fr. 1,000,000. Depuis l'année 1853 à aujourd'hui, le Grand-Conseil a sanctionné les statuts de onze sociétés de construction, savoir : deux à Neuchâtel, trois à la Chaux-de-Fonds, deux au Locle, et une dans chacune des localités de Colombier, Travers, Chaux-du-Milieu et Fontaines. Trois de ces sociétés, dont une à

Neuchâtel, une à la Chaux-de-Fonds et une au Locle, avaient pour but spécial la construction de maisons ouvrières.

Il serait trop long de faire ici le résumé des opérations de chacune de ces sociétés, dont quelques-unes sont de constitution assez récente et n'ont pas encore pris tout le développement dont elles sont susceptibles; nous nous contenterons de donner quelques détails sur deux des plus anciennes, dont la période d'activité est terminée, puisqu'elles sont liquidées ou en liquidation.

La plus ancienne est l'Association immobilière du Locle, constituée en 1855, dans le but spécial de construire des bâtiments destinés à loger des familles d'ouvriers horlogers. Pendant les années 1855 à 1861, cette société a fait construire soixante-huit maisons, pour lesquelles il a été dépensé fr. 1,658,000, ce qui forme tout un quartier de ce populeux village. Ces bâtiments coûtent en moyenne fr. 25,000. Le capital primitivement versé ne s'est élevé qu'à fr. 104,000; mais, à mesure que des maisons étaient construites, la société empruntait les sommes dont elle avait besoin, sous la garantie de ces immeubles. Une fois les travaux terminés, toutes les maisons ont été vendues, et les fr. 800,000, que la société devait encore au moment de sa liquidation, ont été répartis en première hypothèque sur chacun de ces bâtiments.

La Société de construction de Neuchâtel a été constituée pour le terme de vingt ans, en mai 1858, au capital de fr. 1,000,000, qui a été entièrement versé; elle est par conséquent entrée en liquidation en mai 1878. Pendant la période de son activité, elle a construit pour son compte vingt-neuf bâtiments qui lui ont coûté un peu plus de fr. 2,000,000, en sorte que la valeur moyenne de chacun d'eux est de fr. 70,000. Elle a construit, en outre, pour le compte de tiers, sept bâtiments, entre autres les hôtels de la Banque cantonale, de la Caisse d'épargne et du Mont-Blanc, pour lesquels elle a perçu près de fr. 1,800,000. Si, à ces opérations, on ajoute les achats et ventes de terrains, qui dépassent fr. 300,000, on trouve que, avec son capital de fr. 1,000,000, cette société est parvenue à réaliser un mouvement d'affaires quadruple pendant une période de 20 ans, dont une grande partie a été peu favorable à ce genre de spéculations. Outre les sociétés de construction proprement dites, quatre sociétés anonymes ont été constituées pendant la période qui nous occupe, dans le but spécial de faire construire les hôtels Bellevue et du Mont-Blanc à Neuchâtel, de Chaumont et du Jura au Locle. Les deux premières ont été liquidées, à la suite de la vente de ces deux immeubles.

Nous ne terminerons pas ce discours, sans donner un juste tribut de regrets à la mémoire de ceux de ses membres que la Société a eu le malheur de perdre depuis la dernière assemblée. Mentionnons d'abord :

Gustave Berger, ingénieur, à Zurich.

Edouard Ochsner, ingénieur-mécanicien, à Zurich.

A. Wehrli, architecte, à Zurich.

Ch.-Ed. Junod, ingénieur, à Neuchâtel.

Ensuite :

Alfred Zschokke, architecte, à Bâle, le constructeur de l'hospice des aliénés, à Rossegg, près de Soleure.

Hermann Boden, à Zurich, ancien architecte de la ville de Dresde.

Hermann Jäger, de Brugg, l'architecte de la section suisse à l'Exposition uinverselle de 1878.

Francis Gindroz, l'homme de goût, auquel on doit un grand nombre de belles constructions à Genève et dans les environs.

Eugène Mercier, le restaurateur de la chapelle des Maccabées à Genève.

Gustave Gränicher, lieutenant-colonel du génie et ingénieur, à Berne.

Léopold Blotnitzki, ingénieur et inspecteur fédéral du chemin de fer du Gothard.

Enfin, parmi les membres honoraires :

Le landammann *Heer*, ancien membre du Conseil fédéral, et surtout celui dont un grand nombre d'entre vous ont été les élèves:

Gottfried Semper, le professeur distingué. dont l'enseignement laissera des traces profondes dans l'art de la construction dans notre patrie.

Des biographies plus ou moins complètes ont paru dans les journaux, au moment de la mort de la plupart d'entre eux, en sorte que nous ne pourrions que répéter ici que ce qui a déjà été dit.

Quant à nous, membres survivants de notre Société, conservons le souvenir de ces camarades regrettés, suivons leur exemple, et que tous, nous nous souvenions que c'est par un travail consciencieux et souvent opiniâtre que nous viendrons à bout de surmonter les difficultés de nos professions diverses et de maintenir dans notre patrie les bonnes traditions qui nous ont été léguées par ceux qui ne sont plus.

Je déclare ouverte la vingt-huitième assemblée de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes.

NOTE. — Le tableau des routes construites dans le canton, inséré à page 236 ci-devant, ne mentionne pas la route des côtes du Doubs, qui n'est pas encore terminée. Il convient de faire remarquer que jusqu'au 31 décembre 1878, il a été dépensé pour ces travaux près de 450,000 fr., en sorte que les dépenses de l'Etat pour construction de routes se sont élevées à 2,120,000 fr. pour 78,5 kil., dont les dix derniers ne sont pas terminés.

LA CHARTREUSE DE LA LANCE

ET NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1879, page 233.)

Parmi les documents de la Lance, le plus curieux est sans contredit le *Nécrologe* de ce monastère, dont l'original est aux archives de l'hôpital bourgeoisial de Fribourg. C'est à M. l'abbé Gremaud que nous en devons la publication complète. Ecrit en latin par un religieux du couvent, il a été commencé le 24 mars 1437: Nous y remarquons, dans le texte et aux notes seulement, 46 dates pour un espace de 200 ans qu'embrasse l'Obituaire, c'est-à-dire vingt donations au XIVe siècle, vingt au XVe et six au XVIe. Ce sont évidemment celles de personnages de quelque importance dont les noms se retrouvent dans l'histoire, tandis que la foule des simples donateurs n'ont laissé que dans le Nécrologe et sans dates précises des traces de leur passage et de leurs intentions pieuses. Rappelons ici que Matile a publié déjà en 1843, dans son ***Musée historique*** (T. 2), des fragments d'Obituaires de Fontaine-André, manuscrits précieux appartenant à la bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel. Le plus complet et le mieux écrit fut composé par l'un des moines, de 1375 à 1387, 60 à 70 ans avant celui de la Lance, pendant que l'on reconstruisait l'abbaye, saccagée et incendiée par les bandes anglaises du Sir de Coucy [1]. Matile n'en a reproduit que ce qui avait quelque intérêt pour l'histoire du pays et les mœurs monastiques. Les dates des dons, comme celles du couvent de la Lance, n'y sont que très rarement indiquées : deux pour le XIVe siècle, vingt-sept pour le XVe et quatre pour le XVIe. On pourra comparer les Nécrologes de la Chartreuse et de l'Abbaye, dont bien des obits ont été fondés dans les mêmes temps.

En traduisant le *Nécrologe* de la Lance, nous avons conservé, en général, l'orthographe des noms de lieux et de personnes, comme l'une des singularités

[1] *Frédéric de Chambrier*, Histoire de Neuchâtel et Valangin, page 92.

intéressantes de ces anciens documents. Les lettres dominicales indiquent seulement les jours du mois ([1]), et nous marquons d'un astérisque les inscriptions qui ont été successivement ajoutées à l'Obituaire primitif.

Extrait du Nécrologe de la Chartreuse de la Lance.

JANVIER.

9 B. Jaquette, femme de Johannod Vepraz, de Bodri, qui a donné VII flor. d'Allemagne en une fois, pour acquisition de cens.

14 G. Agnelette, femme de Jean Rollin, de Bodeviller, qui a donné six flor. d'Allemagne en une fois, pour acquisition de revenus.

15 A. * Nicholet Philipin, de Bodeviller, autrement dit du Fort, et Mermette, son épouse, et pour tous ceux qui sont compris dans leur intention ([2]), nous ont donné, par amour de Dieu, six flor. d'Allemagne.

18 D. * Jean Girard, de Bodevillier, et Clémence, sa femme, ont donné six écus, pour prier en leur faveur et pour ceux pour lesquels ils ont l'intention. Et Périssonne, mère de la même Clémence susnommée, a donné quatre flor. d'Allemagne, pour ceux pour lesquels elle a intention.

Girard Borgeis, de Boudivilliez, et Johannette, sa femme, ont donné six florins d'Allemagne, pour leur anniversaire ([3]), pour eux et les leurs et ceux pour lesquels ils ont l'intention.

19 E. * Jaquette Alixe, femme de Pierre Richo, de Vaumarcu, a donné XX sols.

20 F. * Joneta, femme de Girard Borgeis, de Boudivilliez, a donné douze livres en acquisition de cens pour son père Jean Lima et sa femme

([1]) La dominicale, lettre qui, pendant toute l'année, est le signe du jour du mois où tombe le dimanche. A désigne le premier jour de l'année, B le second et ainsi jusqu'au septième qui est désigné par G; puis on recommence par A qui s'applique au huitième jour, et on continue de la sorte jusqu'à la fin des années communes. Ainsi la même lettre convient à tous les mêmes jours de la semaine, et la lettre dominicale est celle qui tombe aux dimanches.

([2]) Intentione, tota intentione, pro tota intentione, tota sua intentione, pro tota bona intentione, pro tota intentione sua, pro suis intentionibus, pro quibus intentio est, etc. — Ces expressions qui se présentent fréquemment dans le *Nécrologe* nous ont fort embarrassé, et nous y cherchions des nuances *intentionnelles* que nous ne savions comment rendre en français acceptable. M. l'abbé Gremaud, qui a eu l'extrême obligeance de revoir nos traductions et de les corriger, nous a expliqué que le mot *intentio* indique « que le donateur fait une donation pour que les religieux prient non-seulement pour lui et ceux qu'il désigne nominativement, mais encore pour ceux pour lesquels il a l'intention que l'on prie. »

([3]) *Anniversaire*, célébré chaque année au jour anniversaire de la mort d'une personne.

Catherine, et à son entière et personnelle intention. Jacob Vallier, du Landeron, qui nous a fait beaucoup de bien dans sa vie et à sa mort par sa femme, à savoir un florin du Rhin pour sa mère et quatre flor. et dix quarts donnés par sa femme après sa mort ([1]). Qu'il repose en paix.

FÉVRIER.

2 E. *Purification de la bienheureuse Marie. Solennité.* — Ob. ([2]) Noble dame Marie de Vergy, femme de feu Conrad, comte de Neuchâtel, qui nous a légué I muid et demi de froment et autant de vin de cens à perpétuité ([3]).

10 F. Perronet, fils de Johannet Ducratz, de la Saingne, a donné à cette maison cinq flor. d'Allemagne en une fois ([4]), pour lui et tous ceux qu'il a en vue.

14 C. *Valentin, martyr.* — Anniversaire de Anna, femme de Guillaume Gerba, dit Croscel, bourgeois de Neuchâtel, qui nous a donné XX flor. d'Allemagne pour elle et son mari, son père et sa mère, et pour Richard Chemadein, de Auverniey, et de tous ceux qu'elle a dans son intention.

17 F. * Jaques Blanc, sa femme Marguerite, et Jean, fils de celle-ci, qui ont donné un setier de cens, à la mesure de Neuchâtel.

([1]) Quart, petite monnaie.

([2]) Ob. (obiit) indique l'anniversaire de la mort et quelquefois de la fondation faite pour cas de mort. (*Matile*, Musée de Neuchâtel et Valangin. T. II, p. 243.)

([3]) Marie de Vergy, fille du sénéchal de Bourgogne, femme de Conrad de Fribourg en Brisgau, comte de Neuchâtel, fit son testament le 8 novembre 1407 et mourut le 2 février suivant (abbé *Gremaud*). D'après un extrait du testament de Marie de Vergy, acte vidimé qui est aux archives de l'Etat de Neuchâtel, R. 21, son legs à la Lance fut remis en 1414, rachetable par ses héritiers pour cent écus d'or de France. Une note ajoute que le canton de Fribourg les réclama en 1514: nous ne savons à quel titre. — Jourdain de Choulause, conseiller du duc de Bourgogne, atteste que Marie de Vergy a fondé par son testament une *chapelle* dans l'église des chartreux de la Lance; il indique la valeur du legs et le prix de rachat. Cette pièce, de l'année 1416, est aux archives de Neuchâtel, X., 13, 1, 10. — En 1534, frère Pierre Huble (?), prieur de la Lance, déclare avoir reçu de noble homme Pierre Chambrier, receveur de Madame la comtesse de Neuchâtel, trois muids de vin mesure de Neuchâtel, qui avaient été légués à cette chartreuse par les comtes du dit lieu et qui devaient être acquittés tous les ans. (Archives de Neuchâtel, Y, 17, 25.) — En 1562, le duc Léonor écrit au canton de Fribourg, qui lui demandait les cens dus au prieuré de la Lance pour fondation d'une *chapelle*, érigée dans ce monastère par Marie de Vergy, en 1416. Le duc s'y refuse parce que c'était pour services funéraires qui ne s'y célébraient plus. (Archives de Neuchâtel, Q, 27.) — Mais au 17e siècle, en 16.., le recteur de l'hôpital de Fribourg reconnaît avoir reçu du souverain de Neuchâtel cent écus d'or et cinquante doublons d'Espagne, de un et demi muid de vin de cens (legs de Marie de Vergy), assigné aux chartreux de la Lance. (Archives de Neuchâtel, S, 3.)

([4]) Semel, pour une fois, en opposition au *cens* qui doit être payé chaque année.

20 B. * Ob. Illustre seigneur Jean, comte de Neuchâtel, de Fribourg et de Champlitte ([1]).

22 D. *Chaire de Saint-Pierre. Messe.* — * Ob. Noble chevalier seigneur Jean de Vualmelcou ([2]), qui a légué X sols.

23 E. * Etienne Boiteux, châtelain de Boudry, et Etiennette, sa femme, ont donné X sols de cens.

* Anniversaire de Nycolet Garrot, de Cortellot, et de Clémence, sa femme, qui nous ont donné un pot d'huile de cens annuel, qui doit être payé par Claude Maitre, de Bevay, chaque année, le jour de Carnaval ([3]).

MARS.

3 F. Li Grebet, d'Avernier, qui a donné deux setiers de vin de cens à percevoir dans ce lieu, pour lui, sa femme et à leur intention. Ensuite, sa sœur Symonette a donné en une fois IV écus et deux flor. d'or, pour elle et son père Willerquier et Guillaume Valein, et Othon Vatey, son mari. Item, son autre sœur Alicia, veuve de Menod de Woain, qui a donné pour elle et son mari LXX sols de bonne monnaie pour achat de cens. Item, la susdite Symonette a donné en plus XVIII deniers de cens.

4 G. Agnelette, veuve de Pierre Rosselet, bourgeois de Neuchâtel, a donné XX flor. d'or en une fois, pour lesquels Jean Floreta, du même lieu, doit demi-muid de vin, qui peut être racheté. Item, elle a donné une certaine vigne, située près Sarrière, après sa mort. Item, un baral de vin de cens, près de Cornau ([4]).

5 A. Noble dame Brasse, nièce de Jean de Bariscol, qui a donné un baral de vin, mesure du Landeron.

10 F. * Vuillermette, veuve de Perrod Pestel, bourgeois du Landeron, a

([1]) Jean de Fribourg, né le 31 mai 1396, fils unique de Conrad et de Marie de Vergy, mort le 9 février 1457, après trente-trois ans de règne. Loyal chevalier, brave guerrier, capitaine expérimenté, politique habile, courtisan sans ambition, ami chaud, zélé confédéré, homme d'un sens juste et droit, aimé et respecté des Neuchâtelois, restaurateur de leur constitution : c'est lui qui disait : « Mon oncle de Vergy m'a prêté la Bible en roman, la plus belle que vous vissiez oncques, et les Chroniques de France, moult belles aussi », et c'est encore lui qui fit copier beaucoup de manuscrits pour former sa bibliothèque, la première que l'on ait eue à Neuchâtel, et qui se composait surtout de traités de guérir et d'histoire et de romans de chevalerie qu'on lisait en famille auprès du grand foyer..... (*Frédéric de Chambrier*, Histoire de Neuchâtel, etc., années 1424-1457.)

([2]) Mort en 1431.

([3]) « In die carnis privii », carnaval, proprement la nuit avant le mercredi des Cendres, où l'on enlève l'usage de la viande. (*Littré*, Diction., etc.) Dans le langage vulgaire on désigne sous ce nom les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres.

([4]) Berrale, barrale, baril.

donné à perpétuité un baral de vin par donation faite entre vifs, pour valoir à toujours, pour elle, le dit Perrod Pestel son mari et tous ceux pour lesquels elle a intention et elle le doit. L'assignation ou la vigne assignée est possédée par R., seigneur abbé de Lile Saint-Johan (Ile de Saint-Jean), etc. Voir la lettre de donation et le passement en justice donné contre le dit R., seigneur abbé. Maintenant, les seigneurs de Berne les ont en main.

18 G. * Jean Jaquemet, de Neuchâtel, a légué à cette maison deux émines et demie de froment de cens, que doit payer annuellement Nycollette Prévo, de Boudry.

21 C. *Benoît*, abbé. *Chapitre.* * Ob. Le seigneur Jean Vulrieti de Ruppeforti [1], procureur, moine et profès de cette maison.

26 A. Anniversaire d'Alexie, veuve de Genollet Page, de Colomber, qui a donné huit flor. d'Allemagne et IX setiers de vin, valant alors IV flor. et demi d'Allemagne, en une fois. Item, elle a donné de plus IV flor. d'Allemagne et XV setiers de vin, valant alors III flor. et demi, en tout XIX flor. d'Allemagne. Item, elle a donné un lit complet.

27 B. Jean Vaygc et sa femme ont donné XII deniers de cens. Item, Hugonet Gruessa, de Bevey, qui a donné XIII deniers de cens. Item, Johannette, fille de Colin Bonafeyse, qui a donné VI livres en une fois, pour acquérir VI sols de cens. Item, Mermer Tyranbard, de Bevey, qui a donné pour lui, sa femme, un setier de vin, mesure du dit lieu. Item, Malthieu Richar, du même endroit, qui a donné deux sols de cens. * Agnès, veuve de Etienne Saucin, de Boudri, a donné vingt sols en une fois.

28 C. Anniversaire du seigneur Ro, de Neuchâtel. Item, Ob. Noble Marguerite, femme de Perronet de Mont, qui a donné un demi-muid de vin de cens à Cressier [2].

30 E. Perrod Huguet et sa femme Gynoin, de Bevey, qui ont donné six livres de petite monnaie en une fois pour achat de cens. Item, Perrod dit Gaigny, du dit lieu, qui a donné VII deniers de cens. Item, une certaine femme du même endroit, nommée Johannette, veuve de Pierre Lombard, qui a donné deux sols de petite monnaie de cens. Item, Johannod Vuillelmic, de Bodri, qui a donné deux sols de cens; on ne paye que XVIII deniers.

AVRIL.

12 D. * Ob. Dame de Vaumarcu qui nous a légué XL livres de bonne monnaie en une fois pour acquisition de cens, laquelle était appelée dame

(1) Rochefort.

(2) Fille du comte Louis, elle donne un muid de vin, le 25 septembre 1382.

Louise de Menthon (1), et l'agenda (2) du couvent doit être dit le jour précédent pour elle et pour ceux pour lesquels elle avait l'intention.

17 B. Illustre seigneur Conrad, comte de Neuchâtel et de Fribourg (3).

20 E. Johannod Pochart et Perrissonne sa femme, de Bevey. qui ont donné II sols de cens. Item, Jaquette, femme de Jaquet Bergie, de Bevex, a donné pour elle et le dit Jaquet XIV deniers de cens.

22 G. Guido de Ponte Templi, dans la Vallée de Travers, et Béatrix son épouse, et Perrod Beylo et sa femme Huguenette, leur fille, ont donné quinze flor. de monnaie en une fois.

MAI.

4 E. * Jaquette, femme d'Antoine Martimer, de Valmercuel, a donné sept bonnes livres en une fois pour son anniversaire, celui de son mari Antoine susdit et de ceux en faveur de qui elle est intentionnée.

10 D. *Gordien et Epimaque*, martyrs. — Rolin dit Espine, de la Vallée de Travers, et sa femme, qui ont donné tous leurs biens, mais le seigneur de Neuchâtel les a enlevés. Cependant, nous en eûmes VII écus de bon or et IV flor. en or et en argent.

31 D. Seigneur Jean de Cintrey, prêtre du diocèse de Besançon, qui a donné en une fois C flor. qui lui sont dus par un certain Domzel de Rupeforti, du même diocèse.

JUIN.

16 F. Pierre Pecot, autrement de Vaulmercuer, qui a donné LX sols en une fois. Item, Agnès, veuve de Jean Perrodet, de Fresens, qui a donné V sols et IV deniers de cens et un flor. d'or en une fois. Item, Marguerite, femme de Guillaume Gascon du même lieu, qui a donné II sols de cens et IV livres de monnaie en une fois.

22 E. Seigneur Pierre de Delémon, chanoine de Neuchâtel, qui nous a donné le *Decretum* (4), de la valeur de XL flor. ou livres.

JUILLET.

5 D. Jean Cortier et Matille, sa femme, de Puseuz, qui nous ont donné XXX flor. pour achat de cens.

(1) Epouse de Jean II de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus.

(2) L'agenda comprenait les vêpres, les matines et les laudes de l'office des morts.

(3) 16 avril 1424.

(4) Le livre dit *Decretum gratiani*.

15 G. Illustre seigneur Jean de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vaumarcu, qui nous a légué dix livres en une fois pour acquisition de cens (¹).

24 B. *Vigile, jeune.* — Catherine, femme de Jaquinod Warnier, de Neuchâtel, qui nous a donné deux écus d'or et cinq flor. d'Allemagne pour acquisition de revenus. Elle a l'anniversaire pour elle et son mari.

30 A. Les ancêtres de Jaquet Cathelin, de Cornal, nous ont donné trois setiers de vin.

31 B. Ob. Pierre Clotuz, de Saint-Blaise, qui a donné pour lui, sa femme et selon son intention, un baral de vin à payer à Cornal.

AOUT.

2 D. * Ob. Vénérable seigneur Otho Coillette, chanoine de Neuchâtel, qui a donné au couvent et aux frères religieux de cette maison de la Lance, en donation perpétuelle, une vigne située au-dessous de Commundreschez, en pure aumône, pour l'entretien des religieux, par donation perpétuelle entre vifs, faite par lui sain d'esprit, pour durer toujours et sans pouvoir jamais être révoquée. Il a donné aussi une Bible et le Decretum en entier, écrit sur parchemin, et beaucoup d'autres livres de la Sainte-Ecriture, afin qu'on fasse toujours dans l'avenir des prières pour lui et pour ceux pour lesquels il le doit. Il a fait beaucoup d'autre bien aux frères avant sa mort. Cette vigne ne peut être vendue, ni aliénée, autrement la maison la perdra, ainsi que cela est constaté par lettre et par la donation faite l'an du Seigneur mille CCC nonante-six, le XXVIe jour d'août, reçue par Henri Pigaud, commissaire de Neuchâtel. Elle est tenue par les Colin.

5 G. Seigneur Guillaume, prêtre de Gonfrane (Coffrane), curé de Angolon, qui nous a légué X livres pour acquisition de cens.

15 C. *Assomption de la bienheureuse Marie.* — Ob. Otho Coillette, chanoine de Neuchâtel, qui nous a donné la vigne de Avernier, laquelle ne peut être vendue.

21 B. * Guillaume Humbert a donné pour son père et pour sa mère X flor. de Savoie. * Jean Humbert a donné deux flor. — On priera pour ceux en faveur de qui ils ont donné. Item, pour Vuillelmette, femme de Pierre Humbert, de laz Sagniez, et selon la pieuse intention du dit Pierre, qui a donné XXIV sous.

26 G. Anniversaire de très noble dame Marie de Cabilone (Châlons), comtesse de Neuchâtel et de Fribourg, qui nous a donné cent écus du roi avec toutes ses autres donations, savoir premièrement vingt fl. d'Allemagne,

(¹) Jean, fils de Girard de Neuchâtel, tué à la bataille de Nancy, en 1477.

un reliquaire en argent, de forme arrondie, renfermant les reliques des XI mille martyrs et de la légion Thébaine, un petit écrin en ivoire entouré d'images, et trois grandes nappes (1) pour le grand autel, comme on le voit à la date du XXIV octobre. Pour tous ces dons l'anniversaire se célèbre avec agenda, soit dans l'église, soit en cellule (2).

SEPTEMBRE.

6 D. * Girard Borgey, de Boudevillier, et Johannette, sa femme, ont donné en une fois six fl. d'or.

10 A. Ob. Noble Jeanne, fille de Perronet de Mont, qui a donné un demi-muid de vin de cens à Crissier (3).

11 B. Jean Lombar, de Fresens, à son intention, nous a donné deux coupes de pommes en cens perpétuel.

23 G. Ob. Seigneur Guillaume Valdahon', autrefois curé de Ponterose (4), qui pendant sa vie a donné à cette maison beaucoup de biens. Que son âme repose en paix, amen.

OCTOBRE.

2 B. * Anniversaire de Jean Gorra, de Cortallio, qui nous a légué un pot d'huile dû par Marmet Challio, de Bevay.

* Anniversaire pour Estienne Jaco et Nycholette Jaco de la Grata et tous leurs parents pour lesquels ils le doivent. Il a donné huit flor. en une fois.

5 E. * Nycolette, femme de Rychard Gros Jean, de Avernier, a donné en une fois, pour elle-même et son mari Rychard, deux fl. d'Allemagne.

7 G. * Guillaume Cuenod, de Cornaud, a légué à la maison un demi baral de vin.

9 B. *Denis et ses compagnons martyrs.* XII lect. — Ob. Alixonne, femme de Louis de Valmercuelt, qui nous a donné un baral de vin de cens, à Avernier (5). Item, Rolan Lombart, du Landeron, qui a donné un demi baral de vin de cens, au Landeron. Item, Jaqueta, femme de feu François Murat, bourgeois d'Yverdon, a légué vingt-quatre bonnes livres lausannoises, à elles

(1) Pallas.

(2) Marie de Châlons, épouse de Jean de Fribourg en Brisgau, comte de Neuchâtel, morte en 1460.

(3) Voyez 28 mars.

(4) Pontareuse.

(5) Alix ou Alixonne Eslurdi épousa successivement Rodolphe de la Molière, donzel, et Louis de Vaumarcus, donzel, et mourut en 1428. (*Matile,* Musée historique de Neuchâtel, II, 27, 28.)

dues par Jean Jaquet de Saint-Sulpice, dans la Vallée de Travers, dont le même Jean paye ou doit payer chaque année vingt-quatre sols de cens, jusqu'à ce qu'il puisse les racheter.

12 E. Ob. Seigneur Pierre Charreton, chanoine de Neuchâtel, qui a donné XVIII deniers de cens payables à Estavayer. * Jacob Ferron, de Peseulx, a légué à la maison un morcel de vigne contenant deux bonnes journées de vigneron (1).

14 G. * Perronet Prince, de la Vallée de Travers, a donné à la maison dix fl. de Savoie. Item, Perronette, sa femme, a donné aussi dix fl. Item, Perronet a donné de plus dans son testament six fl.

15 A. * Ici doit se célébrer l'anniversaire d'Agnès, femme de Perrod Luba, de Bute, dans la Vallée de Travers, qui a donné quinze flor. d'Allemagne en une fois. Item, pour Regnaud, neveu de Claude Lupe, de Bute, qui a donné six fl. en une fois.

24 C. * Anniversaire de dame Marie de Cabilone (Châlons), comtesse de Neuchâtel et de Fribourg, dame de Champlitte, qui a donné C écus d'or pour son anniversaire. Item, elle a donné vingt fl. d'Allemagne, un joyau d'argent renfermant des reliques des dix mille martyrs et de la légion Thébaine, un petit écrin en ivoire entouré d'images, trois longues et larges nappes pour le grand autel et beaucoup d'autres biens (2).

25 D. * Ob. Noble et puissante dame Anthonie de Béria, femme de noble Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcul, chevalier, qui a légué à cette maison dans son testament un muid de froment et un muid de vin de cens perpétuel, mesure d'Yverdon (3). Ces muids de froment et de vin ont été réduites par noble seigneur Jean, comte dAber (4) et seigneur de Vaulangin à XL bonnes livres Lausannoises en une fois, pour achat de revenus.

29 A. * Anniversaire de Etiennette, femme de feu Girard Borel, de Covet, dans la Vallée de Travers, qui a donné dix bonnes livres Lausannoises en une fois.

NOVEMBRE.

9 E. *Commémoratión de nos frères défunts.* — Ob. Johannette Melat, de Bevez, qui a donné III sols et demi de cens perpétuel. Item, Michel Porchet, de Bevey, qui a donné IV émines de froment avec droit de rachat. Jaquet

(1) « Duas bonas jornatas viticolarum. »

(2) Voyez 26 août.

(3) Antoinette de Bierre, première femme de Jean I de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus.

(4) D'Arberg.

Rossie, de Bevey, qui a donné II sols de cens perpétuel, a droit à un anniversaire.

12 A. Anniversaire de Jean Rolet, de Comodrache, qui a donné deux fl. d'Allemagne pour lui et à son intention.

13 B. * Vuillermette Perro, de Cultalliod, veuve de f. Mermer Gorra, de Bevay, a légué pour remède de son âme et du dit f. Mermer Gorraz, comme de tous ses prédécesseurs, deux sols et six deniers Lausannois de cens perpétuel à Bevay.

16 E. * Ob. Dame Marguerite, fille de f. noble et puissant Roland (ou Rodolphe) de Vaulmarcu, écuyer, autrefois demeurant au Landeron, femme de noble et puissant seigneur Claude de Neuchâtel, seigneur de Vaulmarcuz, qui nous a légué un muid de froment de cens perpétuel sur sa dîme de Fontannes. Que jamais cela ne soit omis. Item, la même dame bienfaitrice de cette maison a eu un tricennaire (1) célébré par tout l'ordre, l'année de sa mort, savoir en 1505, à la demande du seigneur prieur. Le cens a été racheté l'année 1532 au prix de 27 fl., dont nous achetâmes un bon pré sur la montagne du Part.

19 A. Ceux dont les noms suivent ont donné pour acheter des cens : d'abord Jean Rosselet, de Peuseu, deux écus d'or; item, Réginard Manchot, bourgeois de Neuchâtel, pour lui et ses parents, XVII sols et demi en une fois; item, Jean Gogenet, autrefois Dodenier, d'Avernier, I livre de cire de cens.

DÉCEMBRE.

24 A. *Vigile de la Nativité du Seigneur. Messe.* — * Ob. Dame Marguerite de Wfflens, dame de Chanvant, qui a donné XX fl. en une fois et a fait beaucoup d'autre bien (2). Ob. Dame Isabelle de Neuchâtel, qui légua deux muids de froment, II muids de vin et IV livres (3).

(1) Tricennaire : récitation de l'agenda et célébration de trente messes.

(2) Marguerite, fille d'Hugo, de Duyns, seigneur de Vufflens, troisième femme de Louis, comte de Neuchâtel et seigneur de Champvent, qui, en mourant (1373), donna Champvent à sa femme. Celle-ci épousa, en secondes noces, Jacques de Vergy, et mourut vers 1407.

(3) Isabelle, fille de Louis, comte de Neuchâtel, et épouse de Rodolphe de Nidau, héritière du comté de Neuchâtel à la mort de son père (1373) ; elle mourut le 25 décembre 1395. La donation qu'elle fit à la Lance est du 13 février 1385. (*Matile*, Monuments de l'Histoire de Neuchâtel, Régeste, n° 269.) Elle est publiée pour la première fois in extenso par M. l'abbé Gremaud, ainsi que celle de Marguerite, femme de Perronet de Mont, d'après des copies littérales appartenant aux Archives du Canton de Vaud. Ces deux actes se trouvent aussi dans les Archives de l'Etat de Neuchâtel, copiés par Jean Burgknecht, notaire de la ville de Fribourg. Nous les avons communiqués plus haut à nos lecteurs.

Le seigneur de Vaulangin, des XL livres qué moi D. Jo. Roleri, prieur de la Lance, ai reçu de la main de discret Jacob Borgeis, d'Orbe, receveur du susdit seigneur de Vaulangin, doit encore..... Le susdit notaire Jacob Borgeis est tenu de lever la lettre, quand il en sera requis. — Recherche qui maintenant a son registre et fais lever la lettre, parce que autrement tu n'auras rien, ce Jacob étant mort, il y a onze ans et au-delà.

Item, le dit seigneur de Vaulangin nous vend un chesal situé près de notre maison d'Yverdon, pour les XL livres ci-dessus et vingt autres livres, comme on le voit ailleurs (¹).

(A suivre.) Alphonse Petitpierre.

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

(Suite. — Voir la livraison de Septembre, p. 219.)

1653, 8 mars. Les magnifiques et puissants seigneurs de *Soleure* demandant au gouvernement un secours de deux cent quatre mousquetaires, le gouvernement les accorde et ordonne qu'ils soient pris dans la seconde élection, la première étant partie pour Berne. Dans son mandement le gouvernement considère que non-seulement nous sommes tenus d'envoyer des secours aux cantons non combourgeois, mais que nous devons le faire avec gaieté, puisque cette obligation est réciproque et que tout récemment encore la fidélité de nos dits combourgeois a garanti le pays d'une invasion qui déjà était résolue. En conséquence, ces deux cent quatre hommes doivent se préparer à se rendre au Landeron au premier signal, sous les ordres et le commandement du capitaine Henry Hory, maire de Valangin, nommé aujourd'hui (et eu égard à la gravité des conjonctures où se trouvent nos voisins) intendant et directeur général des milices du pays. Répartition de ces deux cent quatre mousquetaires:

(¹) Cette note, qui se trouve à la fin du *Nécrologe*, est probablement des dernières années du XV[e] siècle (abbé Gremaud).

les localités en vent de Neuchâtel en fourniront 42
» en bise » 21
» du Val-de-Travers 42
» du Val-de-Ruz et Boudevilliers . . 34
» des Montagnes 65

1653, 15 avril. Berne demande un nouveau secours d'hommes. Ordre de tenir prêtes les deuxième et troisième compagnies de la première élection. Les hommes requis se pourvoiront, comme d'habitude, d'armes et de munitions de guerre, mais Son Altesse se chargera de leur entretien et subsistance; les piquiers prendront un mousquet ou une hallebarde *non une pique.*

1653, 9 mai. Ordre aux deux compagnies désignées le 15 avril et formant un total de quatre cent quarante hommes, de se rencontrer à St-Blaise le jeudi 12 mai courant, pour marcher effectivement au secours de Berne.

Même date. Ordre au receveur de la châtellenie de Thielle de se servir du froment qu'il tient en réserve pour faire mille pains de munition, de chacun $1\frac{1}{2}$ livre, dans lequel pain on laissera le son, sans tamiser la farine. Ces mille pains seront prêts pour jeudi 12 mai courant.

1653, 10 mai. Les circonstances paraissant devenir plus pressantes, le secours pour Berne reçoit l'ordre d'avancer son départ d'un jour et conséquemment d'être à St-Blaise demain mercredi 12 mai courant. Ordre au receveur de Thielle (Elie Bugnot) de tenir aussi son pain prêt pour demain soir.

Dans l'instruction aux officiers, on remarque que ce secours de quatre cent quarante *hommes factionnaires* fut divisé en deux compagnies, la première sous la conduite en chef du capitaine Simon Merveilleux, sieur de Belvaux, et l'autre sous la conduite de Jean Baillods, procureur-général du comté de Valangin. Ils s'engagent solennellement à se rendre promptement à Berne, avec leur troupe; à s'y mettre aux ordres de LL. EE. qu'ils serviront convenablement, ainsi que doivent le faire de bons et fidèles combourgeois, gens de bien et de cœur. Ils s'engagent en outre à fournir exactement la paie à leurs officiers et soldats en payant les soldats par semaine, à savoir 20 batz à chacun. A cet effet les capitaines reçoivent l'argent nécessaire pour un mois, savoir :

Pour le capitaine, pour un mois . .	250	livres faibles
» le lieutenant	150	»
» l'enseigne	125	»
» 2 sergents (chacun 50 livres) .	100	»
A reporter. . . .	625	livres faibles.

	Report. . .	625	livres faibles
Pour le porte-enseigne		60	»
» 220 soldats (chacun 20 livres) .		4,400	»
» la première compagnie . . .		5,085	»
» la deuxième » . . .		5,085	»
A quoi on ajoute: 100 livres			
et pour le chirurgien 50 » ci		150	»
Total pour les deux compagnies		10,320	livres faibles.

(A suivre.)

CHEMINÉE

DE LA MAISON DE MEURON, RUE DES MOULINS (NEUCHATEL)

(Actuellement maison Welti-Henriod.)

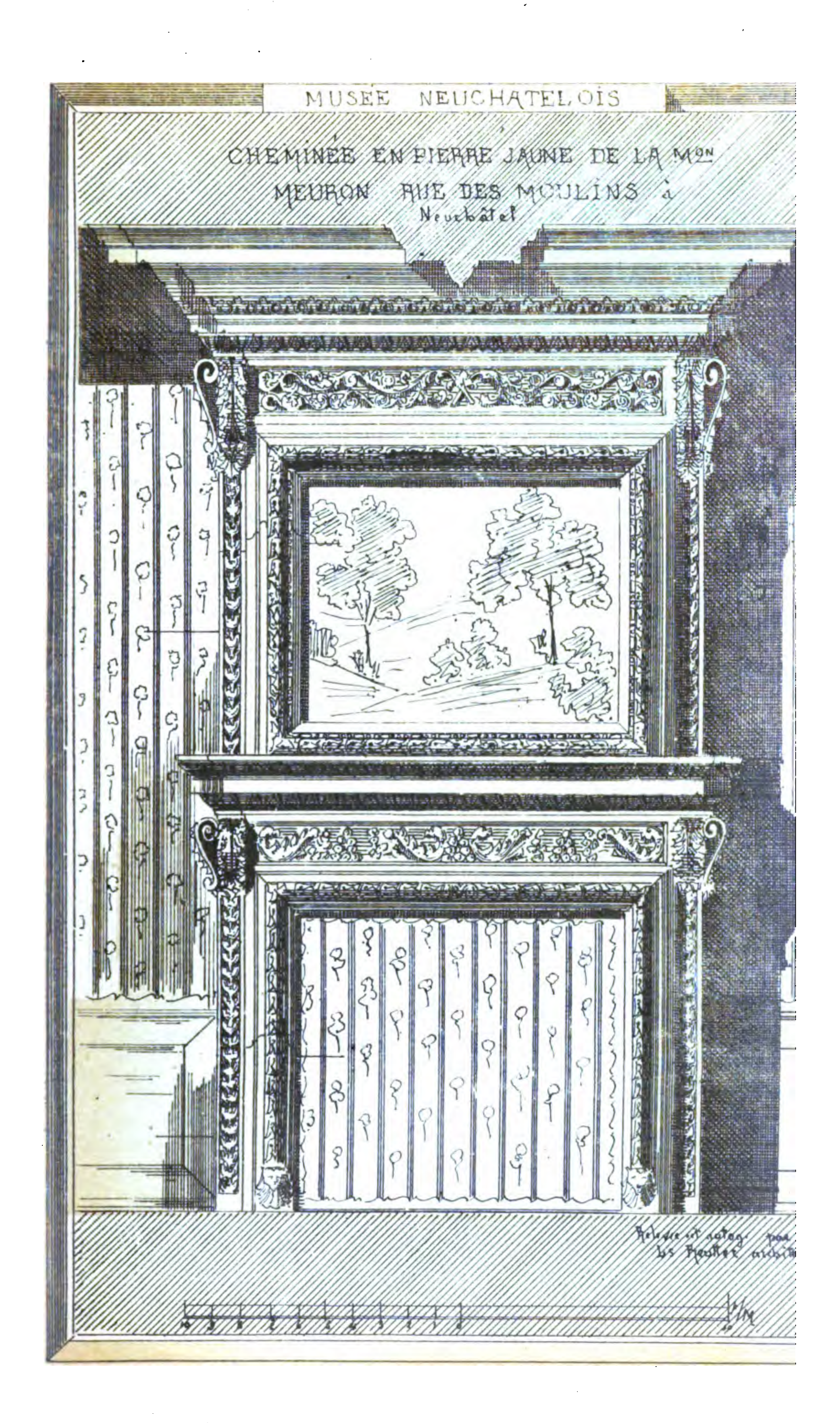
(Avec planche.)

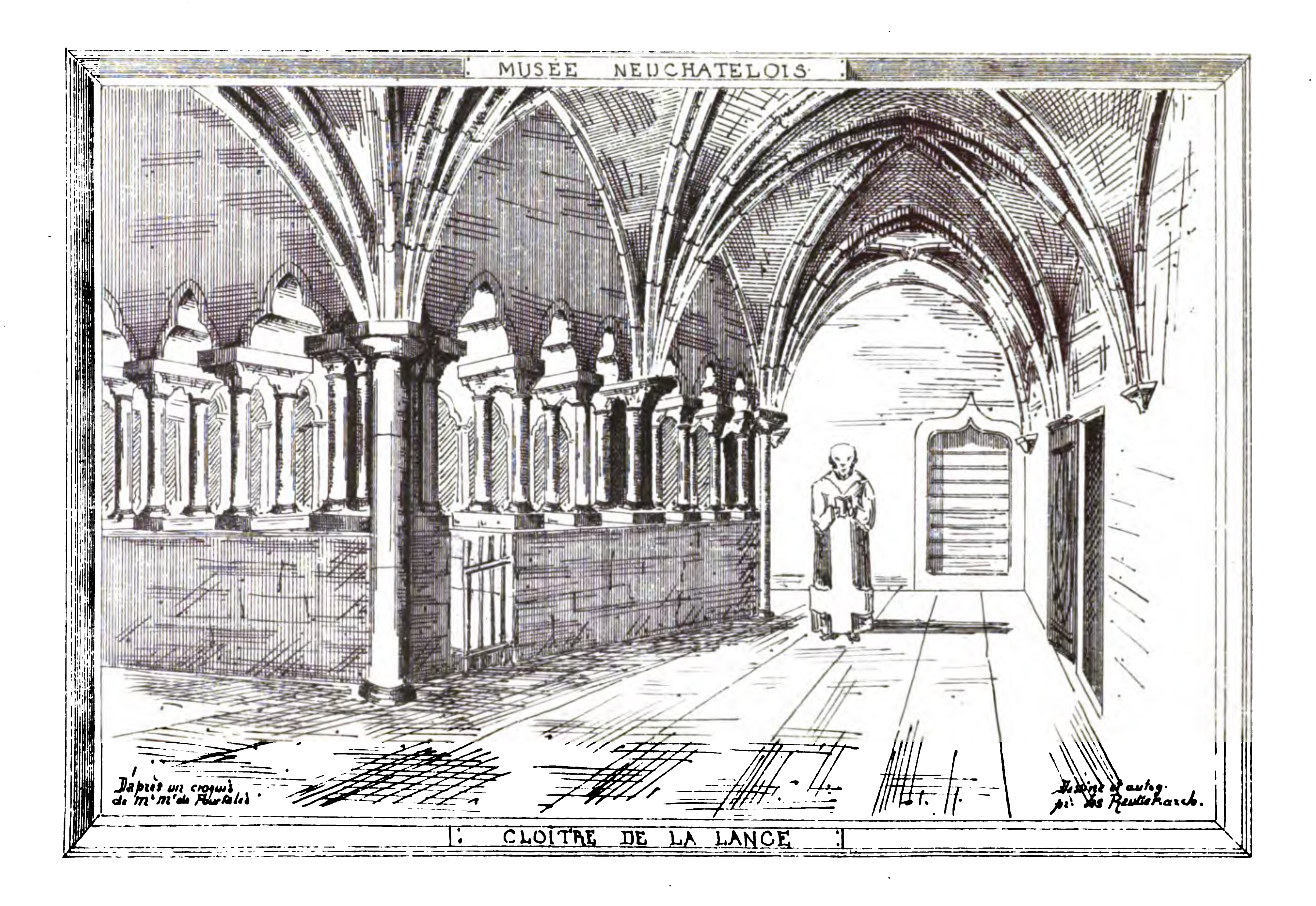
Outre sa jolie façade donnant sur la rue des Moulins, et dont la porte d'entrée a déjà été publiée dans les *Fragments d'architecture neuchâteloise*, l'ancienne maison de Meuron possède, dans une grande salle du 1er étage (probablement autrefois le grand salon), une remarquable cheminée en pierre jaune, dont les frises, ainsi que tous les autres ornements, tels que consoles, oves, feuilles d'acanthe, etc., sont sculptés avec soin ; il en est de même de ceux de la large porte ou portière, également en pierre jaune, qui se trouve dans la même salle et dont toutes les parties sont couvertes d'un entrelacement de fruits, feuilles et fleurs. Il est difficile d'assigner à ces deux monuments de sculpture une date quelconque [1], l'artiste ayant, pour la porte surtout, laissé libre cours à son goût, sans adopter un style déterminé ni qui eût la moindre analogie avec la façade.

Des étrangers ont déjà offert au propriétaire actuel des sommes élevées pour ces deux spécimens de sculpture ; comme il est probable que celui-ci consentira un jour ou l'autre à leur vente, tous deux ont leur place marquée dans le *Musée neuchâtelois*.

L. REUTTER.

[1] Style Louis XIII.


MUSÉE NEUCHATELOIS
CHEMINÉE EN PIERRE JAUNE DE LA M^ON
MEURON RUE DES MOULINS à
Neuchâtel


MUSÉE NEUCHATELOIS
D'après un croquis de Mme de Pourtalès
CLOITRE DE LA LANCE

LA CHARTREUSE DE LA LANCE

ET NEUCHATEL

(Fin. — Voir la livraison de Novembre 1879, page 266.)

Les Chartreux de la Lance vécurent longtemps tranquilles dans leur solitude, sans fournir, paraît-il, à l'histoire monastique et à la vie intérieure rien de singulier ni d'éclatant, et sans qu'aucun événement du dehors vînt troubler leurs religieux exercices. Il n'en fut plus ainsi lors des guerres de Bourgogne et aux jours de la Réforme. Déjà au printemps de 1475, après la victoire d'Héricourt, prélude des journées de Grandson et de Morat, où se comportèrent si vaillamment les troupes neuchâteloises sous les ordres de J. Pury et J. Du Terraux ([1]), sept cents hommes de Berne et de Soleure entraient dans le pays de Vaud « que le comte de Romond avait oublié pour entrer dans l'armée de Bourgogne », ravageaient les terres de Grandson, y enlevaient cinq cents pièces de bétail et faisaient fuir à leur approche la foule des campagnards ([2]). Que devint alors le couvent des Chartreux?.. Les indices de ses souffrances ne sont pas nombreux, mais ils semblent certains. Son *Nécrologe* d'abord en a conservé la mémoire dans cet article du 27 mai:

« Denys, prieur de Thorberg, et son couvent nous ont donné deux florins du Rhin pour le relèvement de notre maison après la guerre ([3]). De plus, trois florins du Rhin et beaucoup d'autres dons de leur charité qu'ils nous apportèrent. Année du Seigneur MCCCCLXXV. Ensuite Alexandre, prieur de la même maison, nous a donné XL flor. et nous a fait beaucoup de bien encore. »

L'invasion du pays avait eu lieu en avril, et en mai des secours arrivaient à la Lance de divers côtés. Une Diète réunie en juin, à Grandson, lui desti-

([1]) *Frédéric de Chambrier*, Histoire de Neuchâtel, etc., p. 182.
([2]) *Verdeil*, Histoire du canton de Vaud, t. I, p. 246.
([3]) « Pro relevatione hujus domus post guerram. »

nait vingt-cinq florins [1], et le même mois, après une assez longue vacance, un nouveau prieur des Chartreux était nommé, comme pour répondre aux circonstances difficiles du moment.

L'année suivante, le 2 mars 1476, les bannières de Schwitz, Berne et leurs alliés, celle de Neuchâtel « comportant trois cents bourgeois et plus, » après la dispersion des troupes légères des Bourguignons, arrivent sur les hauteurs qui dominent la Lance et « tost apparaissent devant les batailles des Ligues « les gens d'armes Bourguignons superbement accoustrés. Là se trouve le « Duc avec ses plus amés chevaliers : tost font charge, tost sont frottés et « déjettés dessus les Chartreux. » Les moines étaient-ils errants depuis le premier passage des bandes d'Héricourt ou se trouvaient-ils encore réunis dans leur monastère? Virent-ils « les Ligues comme gresle se ruer sus au « Bourguignon, taillant, dépiesçant de çà de là touts ces beaux galants, tant « et si bien déconfits que semblent-ils fumée épandue au vent de bise?... » [2] Souvenirs de bruit et de sang pour ces honnêtes religieux, mais ce fut un autre orage qui les emporta.

*
* *

A l'époque de la Réforme, le château de Grandson était la demeure des baillifs de Berne et de Fribourg à qui appartenait la Seigneurie. Ils y alternaient tous les cinq ans, et l'Etat le plus puissant y avait la prépondérance, surtout depuis que Berne avait fait la conquête de la plus grande partie du pays de Vaud. La Chartreuse de la Lance n'obtint pas alors la protection active et désintéressée qui lui semblait juste et qu'elle réclama souvent.

En 1530, cent hommes de la Ville de Neuchâtel et cinquante hommes du Prince, que LL. EE. de Berne avaient demandés, allaient en compagnie des gens d'armes de Nidau, Bienne et lieux voisins, grossir la petite armée que Berne et Fribourg envoyaient au secours de Genève assiégée par le Bourguignon Pierre de la Baume, évêque de cette ville, et par les gentilshommes de la Cuillère [3]. Les cent cinquante hommes de Neuchâtel rentrèrent dans leurs foyers à la fin du mois d'octobre, et leur retour coïncide avec une date mémorable de la Réformation à Neuchâtel (23 octobre 1530). Tous ces passages de troupes inquiétèrent fort les moines de la Lance.

(1) Abbé *Gremaud*.

(2) Chroniques des chanoines de Neuchâtel.

(3) La confrérie de *la Cuillère* avait pour principaux membres les barons d'Aubonne, de Rolle, de la Sarraz, les seigneurs de St-Martin, de la Bâtie, etc., noblesse des environs de Genève. Ces barons et seigneurs l'avaient fondée en 1528 « en mangeant du riz à la cuillère, disant qu'ils mangeraient de la même manière la ville de Genève. » (Annales de *Boyve*.)

Ce couvent, comme tant d'autres, subit donc les conséquences des agitations religieuses et politiques du temps. Sa position isolée, la présence de Farel à Grandson et dans le voisinage, les agitations des partisans de la Réforme, l'interdiction de la messe dans la paroisse de Concise et à la Lance par J.-J. de Watteville sous l'influence bernoise, l'intervention de Fribourg, la nomination du baillif J.-J. Tribolet, ami zélé de la révolution, les progrès incessants des idées nouvelles, les violences commises à la Lance, les tentatives répétées de Fribourg pour protéger et sauver le monastère, les conférences et les recours à la Confédération, la persistance et la volonté souveraine de Berne, Fribourg acceptant le dernier *plus* de Concise et le partage des biens du couvent, enfin l'ordre formel de Berne aux religieux, le 27 mars 1538, de *sortir* de leur maison : telles furent pendant plusieurs années les alternatives de fortune, qui ballotèrent les Chartreux à cette époque troublée par les passions des hommes, mais grande par les vues de Dieu sur le monde (¹).

* * *

Dans le procès-verbal de l'une des conférences entre Berne et Fribourg, on peut remarquer un paragraphe intitulé : *Petit ordre en la Lance*, qui laisse supposer que les Chartreux y étaient « mal traités et mal entretenus » par leur prieur, et que les biens même du couvent souffraient d'une assez mauvaise administration. C'est ce qui fit peut-être décider l'*Inventaire* que l'on dressa par ordre supérieur le 27 mars 1538 (²). L'abbé Gremaud à qui nous devons la communication de cette pièce la fait remonter au 16 février précédent, c'est-à-dire à quelques semaines avant l'abolition du couvent, qui était encore habité par cinq religieux prêtres et un frère. Sous la rubrique *Mesnaige*, on y trouve à notre endroit les articles suivants :

« Une maison à Auvernyer, acensée à Jehan Lardy, sa vie durante, pour un chescung an XVIII groz. »

« Une vigne ou vinoble du dit lieu contenant dix ouvriers, ou lieu dit Nargillier. »

« Une vigne acheptée par Mons. le prieur de Jacquenod, contenant dix ouvriers. »

« Une vigne desçàs Sarriere, acheptée par le dit prieur de maistre Pierre, le masson, de Neufchastel, contenant cinq ouvriers. »

« Une aultre vigne sise dessoulz Corcelles, contenant XI ouvriers, que feict à meteresse les Collyns de Collombier, quest en différant avec Jehan et Pierre Ardy. »

(¹) *Ruchat*, Histoire de la Réformation de la Suisse, etc., etc.

(²) *Herminjard*, Correspondance des Réformateurs, t. IV, n° 263, note 1.

« Item, à Neufchastel et Landeron, deux muytz et demy de vin de anniversaire. »

« Item, à Budry, Bulloz (Bôle), à la mesure d'Estavayer, deux muytz, VIII coppes et environ une esmyne de blefz, maulx payer. »

* * *

Les Chartreux, « troblés et scandalisés, » exhalèrent souvent leurs tristes plaintes. Ils écrivaient aux seigneurs de Fribourg en 1537 : « Nous n'avons que fères, ni sosy de nous voysins de Concisa, ny de leur oppinion et consel (1) ; » et après leur dispersion, le prieur Pierre de Dompierre insiste plus vivement que jamais dans l'intérêt de ses pauvres religieux et de lui-même. Son langage naïf et touchant mérite d'être noté :

« Les Signeurs de Berna nous ont expellit par force, sans dyre ny allegue « quelque cas, ny meffe et faulte, sinon que ne volons pas venir a leur no« velle loe et reformacion et fere comme il font..... »

« Jay demore et servi le couvent quarante et deux ans et ay mis tout mon « joven a son service. Et mentement a ma veliesse ont nous a dechasses a « tous ung chescont ont bordon a sa mayn pour aller quoquinant par le monde. « Helas! helas! ce une chose bien crudele et inhumaine. Dieu le scet, car « nous ne savons comment vivre et nous abilie ny out aller. Vuyllies avoer « du regar et pety et misericorde de nous..... »

Et comme le vieux prieur a formé le projet de se rendre à la Grande-Chartreuse « pour porchasser sa consolacion, » il sollicite de modestes secours nécessaires à son entretien et à son voyage : « Ausi pour achete ung « petit curtaux, car ney que ung bien petit cheval qui est bornoz et vieux de « XVIII ans, qui vault bien peult, ausi pour moy vestir et abilie et subvenir « à mes religieux, car je suis anciant et vieulx depuis la guerre de Morat, et « ne puis aller a pie..... »

Il demande aussi à MM. de Fribourg de lui restituer certains objets qu'il leur avait confiés, « à cause des turbulations occurrentes : mes petit linge, « moscheau, bonne de toyla, bonne de drap, un breviaire, des hores, des « psaultyers et aultres livres de nostre ordre pour servi Dieu et pour ma « consolacions, et ausi de mes livres que javes escript à lestude de Bilion et « aultre par, qui sont poetes et de grammaire, que sont bon pour apprendre « les enfans, lesqueulx jay escript a ma junesse, et ne vous portent puent de « profit..... » Il rappelle qu'il a passé douze jours à Fribourg en humble suppliant, afin que « les Signeurs de Berne ne vendent, alienent, n'y partie-

(1) *Herminjard*, Correspondance, etc., déjà cité.

« sent les biens duy couvent, ny ausi le gatent et derochent, » et que ceux de Fribourg eux-mêmes « n'en volient rien des biens de leur Eglise, mes les « nous volent donne pour nous habiliez et vestir et fere nous necessités.... »

Nous l'avons dit : ces instances furent inutiles, et le vieux prieur s'en exprime en termes attendris et indignés, en témoignant son mécontentement et ses embarras à l'avoyer et aux seigneurs de Fribourg (14 janvier 1539) :

« Jey receu vous lettres, lesquelles m'ont fait plores habundamment et mis « en grande tristesse, ensemble d'aultres que aulcoux gens de bien mon « escript des divisions, partages et alienacions de nostre meysons de la Lance. « Portant que il fault rendre comte a Dieu de que nous donnez, et ne sommes « que despensir et grangiers des biens de Dieu, auquel nous rendrons comte, « ung jour viendra..... Ceste maudite avarice trompera beaucoup de gens..... « Je nentant puent de demores la out je suys (Chartreuse de Saint-Hugon en « Savoie), a cause des austeres montagnyes et grand roches que je ney pas « auerty et mantenant a ma velliece ne les puys porter ne endure, car je este « grandement mallade cestuy yver, a cause que nay pas auerty ces austeres « montagnyes pour ma petite complecions, pour quoy me fault retorne a ma « nature et pays, out je este norry..... (¹) » En terminant par des vœux à la très chrétienne ville de Fribourg, Pierre de Dompierre ajoute cette parole significative : *Non facias aliis*, etc.

A l'occasion de ces répartitions de biens entre les deux Etats, Juste Olivier, dans son histoire du *Canton de Vaud* (p. 832, 833), remarque que « Fribourg, plus tard en Suisse la ville catholique par excellence, protégea bien moins efficacement ses coreligionnaires que Berne les siens..... La réformation d'une contrée qu'elle et sa rivale possédaient en commun, avait un secret pour trouver grâce à ses yeux..... Les Seigneurs de Fribourg ne se montraient pas moins empressés que ceux de Berne (le *plus* ayant décidé) à serrer leur lot et à l'emporter dans leur ville. » D'autre part, l'abbé Gremaud fait observer que si Fribourg ne se montra pas généreux envers les Chartreux appauvris, il donna toutefois une grande partie de leurs biens à l'hôpital de la ville (²).

Enfin, dans une supplique des Chartreuses de la Val-Sainte et de la Part-Dieu, deux religieux de la Lance recueillis par ces couvents, « lesquels ne pouvoient

(¹) Cette correspondance se trouve dans *Herminjard* et surtout dans le *Nécrologe* de l'abbé *Gremaud*. La Lance a eu vingt-huit prieurs de 1320 à 1538. Le dernier, Pierre de Dompierre, fut nommé prieur de Saint-Hugon en 1538.

(²) Berne et Fribourg reconnaissent, en 1549, que les biens des Chartreux, dans le comté de Neuchâtel, appartiendront à Fribourg. (Archives de Neuchâtel, X, 15, 1.)

aller nulle autre part plus loing, » sont grandement recommandés au conseil de Fribourg, surtout « le poure de la Vau sancte, tous déporuieux de sent et dentendement, qui vous toujour retorner a la Lance en sa meyson..... » Ce souvenir persistant et mélancolique est un dernier adieu des pauvres frères Chartreux à leur monastère bien-aimé.

* * *

Après que les cantons de Berne et de Fribourg eurent partagés les dépouilles des religieux de la Lance : ornements d'église, revenus, mobilier, etc., ils vendirent les bâtiments et le domaine (20 février 1539), pour le prix de 4,500 livres, à Jaques Tribolet, bourgeois de Berne, cet ancien bailli de Grandson si chaud partisan de la Réforme. Qu'en dit alors le prieur Pierre, lui qui, l'année précédente, dénonçait le châtelain Tribolet (« qui a re nomen habet, » disait-il), comme « un persécuteur, pilliant, gastant et dero- « chant les thoes et covertes du clestre et aultre part en leglise et Yverdon ?... » Pierrefleur, dans ses *Mémoires* (p. 49), semble partager ces sentiments, en se résumant ainsi sur le terrible bailli : « Il rédifia et bastit le couvent à « son plaisir, et puis devinst borgne, et perdit la veue, et mourust (1). »

Les Tribolet n'en possédèrent pas moins cette propriété, comme les Chartreux, pendant deux cents ans, avec quelques interruptions de 1662 à 1706 (2). En 1660, le domaine, la maison et les droits furent séparés dans des partages de famille. Une part échut avec le bas de la maison du couvent à George Tribolet, l'aîné, et une autre avec le haut du bâtiment à Antoine Tribolet, gouverneur à Payerne, et à son frère Georges, le jeune, conseiller. La veuve d'Antoine vendit son lot à l'Etat de Berne en 1664, après avoir acquis quelque temps auparavant la moitié appartenant à son beau-frère Georges. Berne ne sachant trop comment administrer sa portion de propriété et craignant de la voir se détériorer toujours plus, la céda en 1666 à Jérôme Stettler, du grand-conseil, mais elle revint de nouveau aux Tribolet au commencement du XVIIIe siècle (3). Ceux-ci eurent à soutenir un procès contre Berne et Fribourg

(1) C'est ce même Jaques Tribolet qui, en 1531, fut envoyé avec deux autres députés, par LL. EE. de Berne, « à la Dame de Valangin, à cause de quelques-uns qui se remuaient, pour la disposer à laisser cours à la prédication de la Parole. » (Manuels de la Classe de Neuchâtel.)

(2) *De Mülinen*, Historia sacra; *Martignier et de Crousaz*, Dictionnaire historique du canton de Vaud.

(3) Nous devons ces renseignements, ainsi que d'autres ci-après, aux recherches bienveillantes de M. Maurice de Pourtalès.

(1734), au sujet de droits de pêche et de pâturage dépendant du domaine, procès dont le factum, accompagné d'actes authentiques, fut imprimé à Berne en 1735, in-folio et in-4° (1). En 1753, le propriétaire, Gottwald Tribolet, meurt sans postérité, et c'est Marguerite, femme de Jean-Rodolphe Tribolet, directeur de la douanne de Berne, qui consent à laisser sortir la Lance de sa famille [1771] (2).

Elle devint alors la propriété de Simon Le Chevalier de Rochefort, bourgeois de Neuchâtel et Valangin, capitaine au service de leurs Hautes Puissances de Hollande, et c'est lui qui céda ce grand domaine, par acte de vente de 1794, à Jacques-Louis de Pourtalès, le célèbre négociant et philanthrope, le fondateur de l'hôpital qui porte son nom, et à son fils aîné, Louis de Pourtalès, dans la famille desquels il est demeuré.

* * *

Les bâtiments de la Lance ont subi bien des changements. Les Chartreux une fois dépossédés, les constructions furent appropriées à d'autres destinations. Les plus grandes modifications datent des premières années de ce siècle : on en fit une campagne selon le goût du jour. Les voûtes de l'église qui menaçaient de crouler furent abattues, mais son cloître élégant et bien conservé a survécu aux démolisseurs. On peut reconnaître encore dans les caves et au pressoir, la porte, les fenêtres, les colonnes du temple où les moines au blanc costume ont prié, chaque jour et chaque nuit, pendant plus de deux siècles.

* * *

Nous finissons par où d'autres commencent. D'entrée, on veut savoir l'origine des noms de lieu, des contrées, des villes, des établissements, des monastères enfin dont on entend parler. D'où vient donc le nom de *la Lance*? Sur ce point, notre silence n'a pas été un oubli, mais un embarras, car les avis sont différents. Les uns ont parlé de la relique d'un fragment de la sainte lance, d'une lance de saint Maurice ou d'une lance de Constantin. Le doyen Bridel, E.-F. de Mülinen et Verdeil rappellent cette première opinion, et les

(1) Dictionnaire historique du canton de Vaud.

(2) Les arbres généalogiques des Tribolet de Berne et des Tribolet de Neuchâtel ne paraissent pas avoir confondu leurs rameaux de manière à s'enchevêtrer. Les deux familles apparaissent bien dans les affaires publiques vers la fin du 15e siècle, et dans le 17e il y a entr'elles des rapprochements, une alliance entre celle de Neuchâtel et celle de la Lance, mais ces rapports cessent vers le milieu du siècle dernier où s'en trouvent les dernières traces.

deux derniers semblent y adhérer. D'autres, plus récemment, s'appuyant sur les anciens documents, ont dit que la Chartreuse a emprunté son nom de la fontaine ou ruisseau près de laquelle la maison fut élevée. A cette explication se rattachent MM. Martignier, de Crousaz, et l'abbé Gremaud qui trouve cette origine plus prosaïque que la première, mais incontestable. Au dernier moment, il nous arrive une autre information, d'après laquelle le mot *Lancy* pourrait bien signifier un torrent rapide, mais le ruisseau, si nous nous en souvenons, après sa cascade charmante, coulant pendant près d'un kilomètre dans ce site romantique et sous les plus beaux ombrages, ne fait entendre qu'un bien faible murmure jusqu'au lac où il va mourir.

Pourquoi la plupart des érudits ont-ils oublié le véritable nom de ce paisible ruisseau ? C'est encore celui qu'il porte si agréablement aujourd'hui : la Diaz ou Dia. Il est pourtant fort ancien. L'un des Monuments de l'Histoire de Neuchâtel (Matile, CCCXXXIV), qui est du 15 mai 1312, mentionne « la Doiz de la Lance. » — Puis, plusieurs représentants « de l'antique piété de Grandson, » selon l'expression de Jean de Muller, ne firent-ils pas, au XIIe siècle, le voyage de Terre-Sainte... ? Ils y moururent, il est vrai, mais non sans doute tous leurs compagnons de croisade. — Est-ce que, dans les vieux actes, les clercs et les notaires des anciens âges n'ont point appelé le ruz, le rayt de la Lance, du nom même du petit territoire entre la Motte et le bois de Seytes ? La *relique* enfin doit-elle être à jamais abandonnée ?

Certes, nous ne voulons pas courir l'aventure de contredire l'opinion régnante en ce moment, mais, malgré tout, un peu par tempérament, nous inclinons encore vers la poésie et la légende.

Alphonse PETITPIERRE.

ERRATUM. — Nous tenons à corriger une faute d'impression qui s'est glissée à page 269 de la précédente livraison, ligne 8me de la première note. *Au lieu de :* traités de guérir, *veuillez lire :* traités de guerre, etc.

DE

L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE MALHEUREUSE

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

DISCOURS DE RÉCEPTION

prononcé à Neuchâtel par M. le Dr LADAME, le 19 mai 1879, à l'occasion de la réception de la Société des Educateurs de l'enfance malheureuse (¹).

L'éducation de l'enfance malheureuse et abandonnée, objet de vos études et de vos préoccupations incessantes, de votre infatigable dévouement, est encore aujourd'hui le problème, toujours nouveau, toujours palpitant d'intérêt et d'actualité, sans cesse discuté et résolu de diverses manières, qui renaît chaque année dans les utiles réunions de votre Société.

C'est la première fois que la Société suisse des éducateurs de l'enfance malheureuse tient son assemblée dans la Suisse romande, et je suis chargé de vous dire combien Neuchâtel est honoré d'avoir été choisi pour cette réunion.

Nous nous félicitons de ce choix et nous recevons avec joie dans notre ville les hommes d'élite qui consacrent leur vie au noble but de l'éducation de l'enfance pauvre et négligée, et qui travaillent ainsi de toutes leurs forces à

(¹) Nous mentionnerons comme principales sources à consulter sur l'histoire des établissements de bienfaisance dans notre pays : ALPHONSE PETITPIERRE, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*; — Dr GUILLAUME, *l'Enfance malheureuse et la succession de M. F. Borel*. Neuchâtel, 1872. — Puis, un mémoire intéressant sur *les institutions et les œuvres de bienfaisance* dans le canton de Neuchâtel, par J. SANDOZ, dans le Bulletin de la Société neuchâteloise pour l'avancement des sciences sociales, 1863. — La *Biographie neuchâteloise*, par Jeanneret et Bonhôte. — Diverses années du *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel*, etc.

la guérison de la maladie sociale la plus menaçante de notre époque, le *paupérisme* et ses fatales conséquences.

Le canton de Neuchâtel est d'autant plus heureux de recevoir votre visite, qu'il s'occupe précisément des études relatives à la fondation d'une colonie destinée à l'éducation d'orphelins et d'enfants malheureux et abandonnés. Nous comptons profiter tout particulièrement des leçons dictées par votre expérience, et nous espérons que les délibérations qui vont s'ouvrir contribueront à nous éclairer et à entretenir chez nous l'intérêt que doit inspirer à tous les citoyens, une aussi grave question que celle de la valeur et de l'importance de nos établissements suisses et des meilleures méthodes d'éducation pour les orphelins et les enfants abandonnés ou vicieux.

Nous vous souhaitons donc, chers confédérés, la plus cordiale bienvenue. Puisse la réunion tenue à Neuchâtel en 1879 rester toujours pour vous un agréable et bon souvenir!

* * *

Il y a bien longtemps que l'on se préoccupe de l'enfance abandonnée dans notre petit pays de Neuchâtel. Le premier document parvenu jusqu'à nous, qui témoigne de cette préoccupation, remonte au 14e siècle. L'ancien hospice de la ville, doté par Louis, dernier comte de Neuchâtel, en 1373, était destiné à l'origine aux enfants nés dans le malheur. Il fut détruit dans le grand incendie de 1450. Il fut reconstruit et changea de destination; il devint ensuite l'hôpital de la ville, ouvert surtout aux bourgeois malades.

L'orphelinat de la ville, fondé au commencement du 18e siècle, est le troisième en date des établissements suisses. Il suivit immédiatement les fondations de Bâle et Winterthour, qui inaugurèrent à la fin du 17e siècle les premiers orphelinats de notre patrie. M. le directeur Gubler nous apprendra cet après-midi, à Belmont, l'histoire intéressante et le développement de cette institution, dont Jean-Jaques Lallemand fut le premier bienfaiteur.

Il faut arriver dès lors jusqu'au commencement de notre siècle, pour rencontrer dans le canton de Neuchâtel de nouvelles fondations destinées aux orphelins pauvres et aux enfants sans appui. C'est aussi de cette époque que date une meilleure organisation de l'assistance publique par les Communes et les Chambres de charité.

Une enquête avait été faite sur le paupérisme dans tout le pays, par les soins d'une société de bienfaisance, et les informations recueillies de cette manière fournirent à M. de Sandoz-Rollin les éléments d'un travail très développé. — En résumé, il n'entrevoyait pas de mesure plus générale ni plus féconde que l'organisation nouvelle des Chambres de charité d'après les prin-

cipes d'une assistance publique raisonnée; et sans s'arrêter aux objections qui lui étaient faites, il réclamait énergiquement des écoles de pauvres pour les enfants, sur le modèle de celle de Hofwyl, avec une ferme à exploiter et des maîtres préparés dans l'établissement de Fellenberg, sous la direction de Wehrly.

Que devenaient donc auparavant les orphelins et les enfants pauvres dont personne ne prenait soin? Comme M. Russi le dit dans l'excellent travail qui servira de base à notre discussion d'aujourd'hui, ces malheureux n'avaient d'autres ressources que le vagabondage et la mendicité ([1]). La mendicité fut longtemps autorisée dans notre canton comme ailleurs, en Suisse et en Europe, pour les indigents, pour les enfants plus encore que pour les adultes.

Lorsque les Chambres de charité de nos Communes commencèrent à s'occuper de l'éducation de leurs orphelins pauvres ou enfants abandonnés, elles n'eurent pour la plupart pas de choix sur le mode à suivre et se virent forcées de mettre les enfants en pension dans les familles qui voulaient bien s'en charger contre une modeste rétribution. C'est encore le mode pratiqué actuellement pour la grande majorité des enfants assistés de notre canton, pour les deux tiers environ. Les établissements se sont cependant beaucoup multipliés chez nous, depuis le commencement du siècle, et les donations importantes pour la fondation d'orphelinats n'ont pas fait défaut.

Dans les premières années de notre siècle, les frères François et David-Pierre Bourquin, de la Chaux-de-Fonds, avaient consacré dans l'espace de huit années, à cette Commune, la somme de 66,000 francs pour les pauvres, la Chambre d'éducation, la maison de cure, etc. Le Conseil d'Etat remercia publiquement la famille Bourquin et décida à cette occasion, le 7 mars 1810, qu'il serait établi un registre des actes de patriotisme et de bienfaisance, tenu et déposé en chancellerie pour perpétuer le souvenir des actions contribuant au bien-être de l'Etat ou d'une partie du pays et de ses habitants. Il n'est plus fait mention dès lors de ce registre, qui n'existe pas aux archives de l'Etat et qui n'a vraisemblablement jamais été sérieusement commencé.

Au Locle, Jean-Frédéric Sandoz, mort en 1808, dota par dispositions testamentaires le nouvel hospice que l'on projettait d'y bâtir dans le but de détruire la mendicité, établissement qui ouvrit quelques années plus tard (1824) un atelier d'horlogerie dans lequel furent admis et élevés des jeunes garçons pauvres et négligés. Cet atelier contenait dix-neuf élèves l'année dernière.

([1]) Sind unsere Armenerziehungsanstalten volksthümlich (populär) und verdienen sie nicht nur nicht vermindert, sondern mit allen kräften erhaltet und vermerhrt zu werden? Referat für die Schweiz. Armenerzieher-Versammlung in Neuenburg, am 20 mai 1879, von Russi, Waisenvater in Thun. Bern, Jent et Reinert, 1879.

Tout récemment, le 18 mars 1879, le comité a pris une importante décision qui a provoqué la dissolution de l'atelier. Ensuite de la crise horlogère persistante, on a reconnu qu'il était plus utile de placer aussi les enfants en apprentisage pour d'autres professions que celle d'horloger. Le comité, constitué désormais sous le titre de *Comité de placement et de surveillance des apprentis de l'hospice*, continue donc à poursuivre le but charitable de cette œuvre, et s'occupe comme précédemment d'élever des garçons pauvres et négligés, en les plaçant dorénavant en pension dans les familles comme apprentis, soit en horlogerie, soit pour tout autre métier ou profession.

C'est encore au Locle que nous trouvons, dans les premières années du siècle, la plus considérable de nos écoles de bienfaisance qui a inauguré la série de nos institutions modernes. En 1814, douze dames du Locle, à la tête desquelles était Marie-Anne Calame, s'unirent dans un commun sentiment de charité et résolurent d'élever, au moyen de leurs contributions mensuelles et d'une souscription publique dans leur localité à un creutz par mois, quelques pauvres jeunes filles indigentes et privées de toute éducation. Ce fut là l'origine du célèbre *Institut des Billodes.*

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel suivirent bientôt l'exemple du Locle. Un comité de douze dames se fonda à la Chaux-de-Fonds, en 1818, pour élever vingt-quatre jeunes filles, dénuées de tout, dans une maison louée à cet effet. Cet établissement, appelé la *Maison de travail*, qui renferme actuellement une quarantaine de jeunes filles, fut créé par le concours patriotique de tous les habitants de la Chaux-de-Fonds. Les personnes aisées donnèrent de l'argent, les cultivateurs des denrées, les artisans quelque chose de leur industrie; les tailleuses ne se firent pas payer de façon pour l'habillement des élèves; un boucher fournit toute la viande nécessaire, sans os et au prix courant; un boulanger le pain à demi-creutz par livre au-dessous de la taxe, viande et pain rendus dans l'établissement même. Pour la construction d'une maison appropriée aux besoins et pouvant abriter soixante élèves, D[r] H[ri] Courvoisier remit bientôt aux dames directrices une somme de quatre cents louis. La Commune fit une allocation de soixante louis, les souscriptions particulières en fournirent trois cents, et une ancienne compagnie de milices du district contribua pour une somme qui couvrit à peu près les frais nécessaires à cette construction.

A Neuchâtel, un comité de douze dames fondèrent aussi, à leur tour, en ne faisant appel qu'à leur entourage, un établissement, le Prébarreau, en 1821, qu'elles placèrent sous leur direction immédiate et confièrent aux soins d'une maîtresse salariée. Dans cette institution, de nombreuses orphelines, non bourgeoises, ont été élevées gratuitement pendant six, huit, quelquefois pendant

dix années, pour en faire surtout de bonnes servantes. En 1848, l'établissement fut transporté dans un nouveau local, acheté avec le concours du public.

Mme Esabeau de Tribolet, 1820-1849, et Mlle Uranie de Meuron, 1849-1870, ont présidé seules pendant cinquante ans les femmes dévouées qui ont, durant ce laps de temps, fait partie du comité directeur.

Bientôt une série d'établissements surgissent dans différentes localités du canton. Aux Bayards, un asile destiné à l'éducation des enfants pauvres des cinq communes des Verrières, est inauguré en 1834.

En 1842, la famille Bovet ouvre à Boudry un asile sous la direction d'élèves diaconesses de l'institut d'Echallens. Grandchamp est devenu le siège de cet asile en 1848.

A la Chaux-de-Fonds, une simple maison de sœurs, ouverte par Mlles Mairet et Nicolet, se transforme peu à peu en un vaste bâtiment (1848) avec le concours de la générosité publique. La population de la Chaux-de-Fonds souscrivit pour fr. 43,000, le roi de Prusse, c'est-à-dire l'Etat de Neuchâtel, fr. 33,000, et la ville même de Neuchâtel, fr. 9000.

En 1858, l'asile de Buttes s'ouvrait, fondé par quelques philanthropes. — En 1869, l'orphelinat des Loges, destiné aux orphelins ou enfants abandonnés, appartenant à la population allemande du canton. Puis, dans ces dernières années, l'asile de St-Sulpice, en 1875, l'institution Sully-Lambelet aux Verrières, en 1877, et enfin la fondation Borel, à Dombresson, qui sera inaugurée l'année prochaine, et dont les plans exposés ici près sont discutés en ce moment par le Grand-Conseil.

Outre les placements par les Communes et Chambres de charité, outre les nombreux établissements que nous venons de citer, nous devons une mention particulière à une société qui s'est fondée en 1838, à Neuchâtel, et qui a élevé dès lors avec succès des centaines d'enfants ([1]). La *Société du patronage en faveur des enfants abandonnés et malheureux* eut pour but, dès sa fondation, de recueillir les enfants qui se trouvaient dans les circonstances suivantes :

1° Ceux qui appartenaient à des parents mendiants ou vagabonds, ou favorisant chez leurs enfants le vagabondage et la mendicité.

2° Les orphelins n'ayant personne pour leur venir en aide, et particulièrement ceux d'entre eux qui étaient heimatloses.

3° Ceux qui appartenaient à des parents dont la conduite immorale pouvait devenir funeste pour eux.

([1]) Nous devons à l'obligeance de M. Auguste de Montmollin, président de la Société de patronage depuis un grand nombre d'années, la communication des procès-verbaux et des rapports annuels de cette Société.

4° Ceux qui, par suite du peu de ressources ou de l'inhumanité de leurs Communes, seraient placés d'une manière dangereuse pour leur moralité.

Le dernier rapport de cette société, qui est actuellement dans sa quarante-deuxième année, constate que l'un des buts de l'œuvre du patronage, celui qui consiste à procurer une famille à des enfants qui en sont privés, se trouve en général atteint. « Il est touchant, dit le rapport, de voir les liens » qui s'établissent entre les patronnés et les familles des patrons. Souvent les » chefs de famille trouvent eux-mêmes des places pour les enfants qu'ils ont » élevés. Lorsque nos jeunes gens ont été placés, soit dans notre pays, soit à » l'étranger, ils retrouvent leur place au foyer de la famille de leurs anciens » patrons lorsqu'ils viennent les visiter, et restent en correspondance avec » eux. De sorte que c'est ordinairement par les patrons que nous savons ce » que sont devenus les jeunes gens que nous avons élevés. »

A son début, le comité se chargeait d'enfants appartenant pour la plupart à des familles sans commune ou heimatloses, mais peu à peu il admit à sa charge des enfants de familles domiciliées dans l'Etat et appartenant à des Communes de notre canton, de la Suisse et même parfois de l'étranger, lorsqu'il y avait nécessité d'enlever ces enfants à l'action délétère et immorale de leurs parents. — Depuis que tous les heimatloses et les familles sans Commune ont été attribuées à des Communes, l'objet primitif de la société disparut en partie; mais le comité a néanmoins continué son œuvre.

Nous lisons encore dans le rapport de 1875.

« Une nouvelle circonstance semblerait devoir mettre fin au but de la so- » ciété de patronage, c'est la fondation d'un orphelinat au moyen de la suc- » cession de M. Borel, où seront admis les enfants de la catégorie de ceux » que nous recueillons. Mais le comité pense que, dans beaucoup de cas, » il est préférable d'élever les enfants dans les familles, plutôt que dans un » établissement. — Dans une famille, les liens d'affection mutuelle s'établis- » sent et l'on donne en quelque sorte une famille à des enfants qui en sont » dépourvus, soit par le décès, soit par l'immoralité des parents. — Presque » toujours, après avoir quitté leurs patrons, les patronnés restent en relation » avec eux, en reçoivent des marques d'intérêt, et même au besoin une place » au foyer. « Tu sais, a dit plus d'une fois le chef de famille au jeune pa- » tronné sortant de chez lui, tu sais, si tu te trouves sans place, ou dans la » peine, ou malade, tu n'as qu'à revenir chez nous, nous te recevrons toujours » avec plaisir. »

Il fut plus d'une fois question dans la Société de patronage de fonder un établissement, et l'on put même croire, en 1842, que cette fondation allait devenir une réalité. La discussion, qui eut lieu à cette occasion, rentre trop

dans le programme de notre réunion, pour que vous ne me permettiez pas, en terminant, de vous en faire connaître les points essentiels.

C'était dans la séance du 12 mars 1842. Deux membres du comité avaient fait circuler parmi leurs collègues la pièce suivante :

« En réfléchissant à la marche et à l'avenir de la Société de patronage, les soussignés ne sont pas sans inquiétude et ils croient de leur devoir de soumettre au comité quelques idées qu'ils envisagent comme propres à donner de la consistance à cette œuvre.

» Dans l'état présent, les soins que réclame cette entreprise, reposent plus ou moins sur une même personne. Les détails en sont nombreux. Nous avons vingt-quatre enfants placés chez douze patrons et dans des localités bien éloignées les unes des autres. Il faut entrer dans tous les détails de l'éducation de chacun de ces enfants, dans les détails de leur habillement, surveiller les patrons eux-mêmes et soigner la comptabilité. Tant que le nombre des enfants restera à peu près ce qu'il est aujourd'hui, la chose est praticable, mais si la Société devait prendre un développement beaucoup plus considérable, ce qui serait à désirer, puisqu'il se ferait plus de bien, une seule personne ne pourrait plus y suffire, à moins qu'elle n'y consacrât tout son temps. Une autre considération, qui empêcherait encore le développement de cette œuvre, serait la difficulté de trouver un nombre suffisant de patrons bien qualifiés.

» L'expérience faite par plusieurs Sociétés qui se proposent le même but que la nôtre, a démontré la nécessité d'arriver tôt ou tard à fonder des établissements permanents; c'est en particulier ce qu'ont fait les sociétés de Lausanne et de Vevey.

» Il y a un grand avantage pour une Société comme la nôtre à posséder un établissement, tout en conservant le patronage proprement dit, parce qu'alors on peut réunir dans un même asile tous les enfants qui sont susceptibles de se soumettre à une règle et laisser en pension ceux qui ne peuvent s'y ranger et dont le contact avec d'autres serait nuisible. Comme les instituts ont des avantages sur les maisons particulières et que celles-ci, de leur côté, en ont aussi de précieux, il est à désirer que l'on puisse profiter de ces deux ressources.

» L'idée d'arriver un jour à fonder un établissement, se trouve consignée dans la première page des actes de notre Société, avec la perspective que cet établissement deviendrait parallèle à celui des Billodes et serait exclusivement consacré à des garçons, tandis que les Billodes ne s'occuperaient plus uniquement que des filles.

» Une circonstance, peut-être unique, fait penser aux soussignés que le moment de réaliser cette idée est arrivé.

» Le château de Cressier est à vendre; il est très vaste et solidement bâti, des informations prises font espérer qu'on pourrait l'obtenir pour une somme d'environ cinq cents louis. Sans beaucoup de frais, on pourrait l'utiliser pour fonder un établissement de garçons, où les enfants pourraient être employés à la culture des terres, de manière à ce que les provisions les plus indispensables pour le ménage fussent le produit du travail des enfants. De longtemps il ne se représentera pas une occasion aussi favorable pour réaliser cette idée. Les bâtiments sont suffisants pour que l'on puisse donner une grande extension à l'établissement, en même temps que telle direction que l'on jugerait convenable. Le sol de cette localité est fertile, le climat en est salubre et plus que partout ailleurs on aurait de la facilité à acquérir des terres ou à en amodier.»

La discussion provoquée par cette proposition fut très intéressante et son importance proportionnée à la gravité du sujet. — Parmi les considérations diverses qui firent repousser la proposition, voici celles qui me paraissent de nature à vous intéresser :

On trouva que, dans ses résultats, le projet proposé serait une transformation complète de l'organisation actuelle et jetterait l'institution dans les inconvénients et les dangers qui ont été si souvent signalés comme inhérents aux orphelinats.

On tend plutôt actuellement en Allemagne, disait-on, à fermer les asiles et les établissements pour placer les enfants dans les conditions normales de la vie domestique et les répartir chez les particuliers. Dans les établissements, les enfants y acquièrent peut-être plus de connaissances, mais l'éducation morale et la santé même y sont ordinairement en souffrance; puis tout dépend du caractère d'un seul homme, le directeur, et quels ne sont pas les inconvénients du contact des enfants réunis en grand nombre dans un même local!

On fit aussi valoir que l'éducation dans un institut ou pensionnat ne remplace jamais les avantages de l'éducation domestique où tout ce qu'il y a de pratique dans la vie se reproduit à chaque instant; vivre au milieu d'une famille unie et laborieuse, c'est en prendre les habitudes, c'est faire sans effort l'apprentissage de la vie, c'est donner à l'enfant l'occasion de réfléchir, d'apprécier et de saisir la portée et le but de toutes les actions; c'est conséquemment aussi développer en lui et à son insu le goût d'une profession industrielle dont il reçoit les premières notions.

Enfin, ajoutait-on, le château de Cressier est, quant à sa construction et à ses dépendances, un local très avantageux, et jamais peut-être occasion aussi favorable ne se présentera d'acquérir un immeuble aussi considérable pour

une aussi minime valeur, mais il est situé au centre d'un village catholique! L'invasion d'un asile protestant pour l'enfance ne répandrait-il pas l'alarme et la méfiance dans le clergé romain? Puis, Cressier a une population de mendiants et de maraudeurs; nos enfants pourraient-ils toujours et en toute occasion être soustraits à cette pestilentielle influence? Enfin, l'établissement serait fort éloigné d'un pasteur auquel le comité voudrait confier la surveillance des enfants qui y seraient élevés.

La même discussion se reproduit dans la séance du 3 décembre 1842, à l'occasion d'une lettre du Locle qui annonce que l'institut des Billodes a décidé de ne plus admettre de garçons dans cet établissement et même de renvoyer successivement tous ceux qui y sont. On propose au comité du patronage de se charger des garçons qui doivent sortir des Billodes et de donner des filles en échange, ce qui est accepté. Le comité examine alors de nouveau la question de savoir s'il ne serait point convenable de fonder dans le vignoble un établissement de garçons destiné à remplacer celui des Billodes, qui va être fermé pour eux. Tout en reconnaissant les avantages que présenterait un semblable établissement et sans en écarter définitivement l'idée, le comité a cependant jugé que le moment n'était pas encore venu de la réaliser.

Vous savez que cette idée n'a jamais été réalisée, parce que le système des placements en pension, surveillés avec la plus constante sollicitude, a toujours généralement très bien réussi.

Voilà, Messieurs, à grands traits, quelques-uns des principaux faits qui se rattachent à l'histoire des établissements et institutions de bienfaisance du canton de Neuchâtel, qui ont pour but l'éducation de l'enfance malheureuse et abandonnée.

Je laisse maintenant la parole à monsieur le président et je répète, au nom des Neuchâtelois,.... chers confédérés, soyez les bienvenus!

REMARQUES SUR LE VAL-DE-TRAVERS

Les pages suivantes, qui nous sont transmises par M. F. Chabloz, sont tirées d'un manuscrit de J.-H. Clerc, chirurgien à Motiers. Ce manuscrit porte la date de 1765. Les renseignements qu'il nous donne sur l'état du Val-de-Travers, il y a plus d'un siècle, ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

MOTIERS. — Les habitants de cette communauté sont aisés, affables, doux et bienfaisants, charitables et officieux, *quoi qu'en puisse dire l'envie.* — On y trouve des ouvriers en horlogerie en grand et en petit: en grand, les frères Jeanrenaud, en petit, les frères Rossel, cadracturiers, un Clerc et un Jeanrenaud; un Rossel, orfèvre-monteur de boites qui ne travaille qu'en or, est un ouvrier très habile. L'ancien Jeanrenaud, tourneur, a une manufacture de seringues de cheminée (¹) qu'il a perfectionnées et dont il fournit dans l'étranger une quantité considérable. Presque toutes les femmes s'occupent à la dentelle qui apporte un argent très considérable à chaque particulier de cette communauté. Au reste, pour l'article de la dentelle, il est commun à Motiers, Boveresse, Couvet, Fleurier et St-Sulpice; Butte en fait peu.

BOVERESSE. — La tradition a apporté jusqu'à nous que l'on cultivait de la vigne dans sa côte; il y a même encore aujourd'hui une pièce de terre en champ que l'on appelle *A la Vigne;* on dit même que dans les haies d'alentour, il y a encore des ceps sauvages. Il s'y trouve d'habiles ouvriers en tailleurs de pierre pour la sculpture et la gravure et qui entendent parfaitement toutes les parties de l'architecture; tels sont les frères Reymond et Borel.

COUVET. — Les habitants de cette communauté sont aisés; le village est beau et par sa situation et par les bâtiments, et se trouve actuellement embelli par une tour devant l'église que l'on construit. Il y a une fabrique d'in-

(¹) Pompes à incendie.

diennes très réputée et qui occupe une multitude d'ouvriers; elle appartient à MM. Borel, Bosset et Guyenet. Cette communauté a fourni en tous temps de très bons architectes, des Berthoud, des Borel, des Favre. Il y a de très bons ouvriers en horlogerie en gros; tels sont les frères Berthoud dont l'un est établi à Paris et qui, par son habileté, fait honneur au pays. — Son terroir produit le meilleur froment, spécialement le hameau de Plancemont qui est un terrain tout en mines de fer.

FLEURIER est situé à une demi-lieue en vent de Motiers. Son sol est tout plat; aussi n'y a-t-il point de fontaine; ils n'ont qu'un ruisseau qui passe par le village, et chaque maison a des puits qui n'ont pas besoin d'être fort profonds. L'eau de ce ruisseau sort d'un rocher à deux coups de carabine du village, et tout en sortant du rocher il fait mouvoir une scie et une huilière. L'eau de ce torrent est l'écoulement des montagnes de Beauregard qui sont fort étendues; une singularité de l'eau de ce ruisseau, c'est qu'aucun voiron n'y peut vivre, pendant que notre rivière et ruisseaux en sont remplis, et cependant la truite y vit. — Dans ce village sont de très bons ouvriers en horlogerie en petit et cadracturiers ; tels sont le sieur capitaine DuPasquier, le lieutenant Jequier, Vaucher, etc., et plusieurs ouvriers qui ne font que des mouvements; il y a aussi des lapidaires. On y trouve une forge de taillandier très en réputation et enfin des négociants; le reste sont laboureurs et voituriers.

BUTTES. — Ce village est situé à l'extrémité occidentale du vallon; il est assez peuplé, mais le nombre des habitants des montagnes surpasse de beaucoup ceux du bas. Il y a aussi dans cette communauté des horlogers en petit et qui travaillent en cadracture; tels sont les frères Leuba, etc. Le reste des habitants sont laboureurs et presque tous maçons, quoiqu'il y ait des ouvriers des professions pour l'usage des habitants, comme cordonnier, tailleur d'habit, maréchal, vitrier, etc. Le vallon est si étroit à l'*endroit* de ce village et les montagnes qui sont au midi d'icelui (si hautes) que ce côté du village est près de trois mois sans recevoir les rayons du soleil. Cependant son terrain est fertile et produit, en fait d'orge, d'orgée et d'avoine, les meilleurs du vallon et qui se vendent toujours à plus haut prix, à cause de la qualité.

ST-SULPICE. — Ce village est situé à côté du vallon, du côté du couchant, et renfermé de toutes parts de rochers très escarpés. Les habitants de ce village sont tous voués aux professions; il y a une fabrique de chamoiserie et de bronzés en couleur et maroquin très considérable, qui fait passer presque toutes ses marchandises en Italie. Il y a des teinturiers et quantité d'horlogers en petit, des graveurs en bois pour les fabriques d'indiennes, des fon-

deurs, des couteliers, des tanneurs, des cordiers. Il s'y trouve un magasin pour le dépôt des marchandises qui vont en France ou qui en viennent.

VERRIÈRES, BAYARDS et COTE-AUX-FÉES. — Les habitants de cette juridiction sont industrieux, donnent pour la plus grande partie dans le commerce, à cause de la frontière de France qui leur facilite l'entrée clandestine des marchandises défendues; d'autres donnent dans les professions lucratives telles que l'horlogerie en grand et en petit. Les frères Tattet sont du nombre de ces derniers et sont très en réputation. MM. Breguet y ont établi une manufacture de toile de coton. — Les habitants de cette juridiction nourrissent et élèvent quantité de bétail, en chevaux et vaches. Quant à la Côte-aux-Fées, quoiqu'il y ait des horlogers, le plus gros des habitants sont charpentiers, maçons et carriers: ces gens vont au printemps travailler de leur profession à Genève, au pays de Vaud, en France et dans ce pays; ils reviennent quand la neige a quitté leur terrain pour faire leurs semailles, puis s'en retournent à leurs professions jusqu'au mois d'août qu'ils reviennent pour faire leurs foins; et s'il y a de l'intervalle jusqu'à la moisson, ils retournent encore à leurs métiers, tout comme ils y retournent après moissons jusqu'à l'hiver. Plusieurs ont des professions d'hiver comme tailleurs, cordonniers, etc.; les autres battent les graines ou s'occupent d'autres choses jusqu'au printemps. Tous ces habitants sont peu aisés. Ils vont aussi acheter des bêtes à cornes en Bourgogne et les revendent dans le vallon et ailleurs. Les filles s'y occupent à la dentelle.

Les différents hameaux de cette juridiction s'associent entre eux, en été, et mêlent leur lait. Ils louent un garçon fromager, fruitier de profession, qui leur fabrique des fromages façon de Gruyère, qui sont très bons et qu'ils vendent pour Gruyère, à la fin de la saison. Tous les jours, les particuliers à qui appartiennent les vaches portent leur lait chez le garçon fruitier, vont retirer dans la maison où se fabrique le fromage, leur part de petit-lait, de seré et de beurre, s'il s'y en fait, chacun à proportion du nombre de pots de lait qu'il fournit, car il se mesure. Au bout de la saison, ils vendent leurs fromages en gros, se partagent l'argent par la même proportion, paient de même le garçon fromager et celui qui a fourni le logement et le bois pour faire le fromage. De cette façon, ils tirent un très bon parti de leur lait.

Leurs voisins de la *Brévine* s'occupent beaucoup de la fabrique du fil à dentelle, ce qui leur produit beaucoup. La preuve en est que depuis cet établissement, le lin a augmenté de prix de près de moitié. Les habitants sont industrieux: ils ont inventé des rouets à deux bobines, dont l'une file et l'autre retord, que le même fait jouer.

Le terrain de la Côte-aux-Fées et du Mont des Verrières se trouve percé

de quantité de grottes plus grandes ou plus petites; les principales sont la *Baume-aux-Chèvres*, au haut du Mont des Verrières, sur la limite de France, et la *Baume-à-Jean-Delay* qui se trouve au milieu d'une prairie rocailleuse rase terre, l'embouchure assez grande. On l'appelle ainsi à cause d'un homme qui tâchait de se faire passer pour sorcier, qui s'y faisait descendre avec des cordes, et étant remonté il disait à ses voisins que quand il était au fond *il entendait chanter les hirondelles au monde dessous.* Quand on y jette des pierres, on les entend se précipiter de rocher en rocher pendant six minutes pour le moins.

J.-H. Clerc, chirurgien à Motiers.

NOTE SUR L'AMBASSADE DU VAL-DE-RUZ

CHEZ LE PRINCE BERTHIER

L'histoire de l'Ambassade du Val-de-Ruz auprès du Prince Berthier, en novembre et décembre 1807 et janvier 1808 (Voir *Musée Neuchâtelois*, septembre 1879) motive la note que nous communique sur ce sujet un de nos collaborateurs, M. Alph. Wavre.

On sait que Berthier, prenant au sérieux son rôle de prince souverain, reçut, non sans peine, ses humbles sujets de la principauté de Neuchâtel et joua avec eux le rôle d'un dynaste important; mais, la comédie terminée, il redevient homme et reçoit assez familièrement, même amicalement, les mandataires de la Bourgeoisie de Valangin; dans l'audience du 18 janvier 1808 il comble ses sujets de promesses. « Il nous a dit qu'il n'avait pas tout fait, écrivent les Députés, *qu'il avait des hospices à établir, et que tous ses sujets indigents y seraient reçus et traités de la même manière, sans aucune distinction.* »

« Cette phrase m'a frappé, écrit M. Alph. Wavre, ce sont à peu près textuellement les mots dont Jacques-Louis de Pourtalès se sert dans l'acte de fondation de son hôpital, et, en recherchant les dates, j'ai trouvé que cet

acte est du 14 janvier 1808 et qu'il a été envoyé le même jour au prince Berthier par Jacques-Louis de Pourtalès, demandant au souverain d'approuver sa fondation. Il est plus que probable que cette pièce, arrivée à Paris le 17 ou le 18 au plus tard, remet en mémoire à Berthier ses sujets neuchâtelois qu'il a si mal reçus quelques jours auparavant, et provoque l'audience du 18 au soir dans laquelle il se montre cordial, avenant, bon prince, la bouche pleine de promesses, entre autres celle qui ne lui coûtait guère, de fonder des hospices pour ses sujets sans distinction. Les députés repartirent contents, emportant de leur souverain l'impression que, s'il était un grand général, il était aussi un prince paternel et un grand philanthrope.

« L'hospice, ouvert à tous les sujets indigents sans distinction de patrie ni de religion, si généreusement promis par Berthier, mais plus généreusement encore fondé et doté par Jacques-Louis de Pourtalès, ne tarda pas à s'élever; l'homologation princière de Berthier est du 20 janvier de la même année, elle arriva à Neuchâtel avant le retour des députés du Val-de-Ruz. »

Ce rapprochement de dates a son intérêt, et nous remercions M. Wavre de nous l'avoir fait connaître; nous croyons, en effet, avec lui, que Berthier qui n'avait pas une finesse bien grande, était homme à se servir des bonnes pensées des autres et à croire qu'il fondait un hospice en signant un papier. De là à promettre une chose créée par un autre, à s'approprier jusqu'à la phrase et au mot de Jacques-Louis de Pourtalès, il n'y a qu'un pas. On n'y regarde point de si près dans le milieu impérial où la politique consiste à prendre; après les royaumes, les peuples, les principautés, après la vie de milliers d'hommes on peut bien prendre une idée sans se donner la peine d'en cacher l'origine en la déguisant. Ah, les pauvres députés du Val-de-Ruz, que d'illusions ils emportèrent de l'audience du 18 janvier! Après tout, ... tant mieux! c'était au moins un souvenir, une compensation à leur déconvenue, un peu de baume princier qui leur rendit moins amère la perte de la mauvaise cause qu'ils défendaient.

A. Bachelin.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XVI (ANNÉE 1879)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

Tome XV. — Année 1878.

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER.

1878

